REVUE DE MARSEILLE ET DE PROVENCE




SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE
DE
MARSEILLE
ET DE
PROVENCE
FONDÉE ET PUBLIÉE
AU PROFIT DES PAUVRES.



VINGT-UNIÈME ANNÉE
1875

MARSEILLE

Bureaux : rue Sainte, 39.

ON S'ABONNE

Aux Librairies de CAMOIN, rue Cannebière; — MINGARDON, rue de l'Arbre
BOY-ESTELLON, boulevard Dugommier, et LEBON, rue Paradis, 43.

Printed in France.

LES ÉCHEVINS
GEORGES DE ROUX ET JUSTINIEN DE RÉMUZAT.
ÉTUDE SUR LA CONSTITUTION MUNICIPALE
DE LA VILLE DE MARSEILLE
PENDANT LE XVIII[e] SIÈCLE (1).

(Suite).

Elections annuelles.

Le suffrage universel, pratiqué au moyen-âge, dans la plupart des petites communes de Provence, ne le fut jamais à Marseille, où le chiffre de la population n'aurait pas permis à tous les habitants, de se réunir en masse, sur une place publique, pour élire directement les administrateurs de la cité. Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire de Marseille, on voit toujours les magistrats municipaux et les conseillers en exercice, procéder eux-mêmes au choix de leurs successeurs.

Tel était encore le mode en usage, en 1764, lorsque M. Noël Justinien de Rémuzat fut nommé, pour la seconde fois, premier échevin de la ville de Marseille.

Le 28 octobre de cette année, à 2 heures de l'après-midi, le conseil municipal, convoqué « par le haut et puissant seigneur messire Alphonse de Fortia, marquis de Pilles, viguier et gouverneur de Marseille, et par MM. Nicolas Samatan, Jean-Jacques Olive, Georges de Roux, marquis de Brue et François Clary, échevins, conseillers du roi, lieutenants généraux de police, protecteurs et défenseurs des priviléges, libertés et immunités de la ville de Marseille », se réunit dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour procéder à l'élection des officiers municipaux appelés à exercer leurs fonctions pendant l'année 1765.

Sur les soixante conseillers composant le conseil ordinaire de la communauté, quarante-deux seulement avaient répondu à la convocation du viguier; le viguier lui-même, M. le marquis de Pilles, n'avait pu se rendre à cette séance, et s'était fait représenter par noble

(1) Voir la livraison de novembre 1874.

Antoine Aillaud, subdélégué de l'intendant de Provence, qui tenait, en l'absence du viguier, le bâton du roi.

Après avoir attendu deux heures, pour donner le temps aux retardataires de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, les échevins et les conseillers présents, formant un nombre total de quarante-huit électeurs, entrèrent en séance.

Avant toutes choses, le subdélégué de l'intendant crut devoir rappeler aux échevins et aux conseillers, qu'ils ne devaient confier les charges municipales qu'aux personnes les plus honorables et qui leur paraîtraient les plus aptes à les remplir convenablement. Il leur fit ensuite prêter le serment de ne se laisser guider que par leur conscience dans cette délicate opération.

M. Nicolas Samatan, premier échevin, prenant la parole, fit connaître qu'il y avait lieu de nommer deux échevins, pour remplacer ceux dont les pouvoirs devaient expirer le 31 décembre 1764 (1).

En exécution des ordres qu'il reçut en ce moment du subdélégué de l'intendant, « tenant en main le bâton du roi, » M. Capus, secrétaire-archiviste de la communauté, disposa toutes choses pour procéder aux opérations électorales. Il mit quarante-huit boules, dont six bleues et quarante-deux blanches, dans une urne placée au milieu de la salle, sur un piedestal. Prenant ensuite cette urne dont il eu soin d'abaisser le couvercle, il la présenta au subdélegué de l'intendant, et à chacun des quatre échevins, qui, tour à tour, l'agitèrent vivement, afin de mêler ensemble les boules de différentes couleurs.

Après avoir replacé l'urne électorale sur son piédestal, le secrétaire-archiviste appela les échevins et les conseillers, qui vinrent puiser successivement et au hasard une boule blanche ou bleue dans cette urne, dont ils ne pouvaient voir l'intérieur à cause de son élévation.

Les six boules bleues échurent à MM. Jean-Jacques Olive, François Clary, échevins, et à MM. les conseillers Jean-François Coblat, Jean-Pierre Ripert, Jean Reyssolet et André d'Etienne, lesquels furent ainsi dé-

(1) Les échevins, au nombre de quatre, étaient élus pour deux ans; mais chaque année on en remplaçait deux.

signés par le sort pour constituer les six nominateurs, c'est-à-dire ceux qui devaient proposer des candidats.

Ces six nominateurs allèrent immédiatement s'enfermer dans un cabinet, et après s'être mis d'accord, formèrent une liste de huit candidats, dont quatre pour les fonctions de premier échevin et quatre pour celles de deuxième échevin. En rentrant dans la grande salle, ils firent connaître à l'assemblée que leur choix s'était porté, pour le premier chaperon, sur MM. Joseph Crozet, Noël-Justinien Rémuzat, Mathieu Trulhier et Nicolas-Jacques Ferrary, et, pour le second chaperon, sur MM. Croze-Magnan, Escalon, l'aîné, Jean-François David et Pierre Gouffré.

La lecture de ces divers noms n'ayant soulevé aucune observation, le premier échevin déclara qu'il y avait lieu de soumettre au scrutin secret les noms des quatre candidats proposés pour le premier chaperon. Trois d'entr'eux furent admis, mais le quatrième, M. Trulhier, ne réunit pas la majorité des suffrages. Il fallut procéder à la désignation de six nouveaux *nominateurs*, qui s'enfermèrent un instant dans le cabinet attenant à la salle, et revinrent ensuite proposer à l'assemblée la candidature de M. Pierre-Joseph Rémuzat, laquelle fut adoptée après avoir été soumise à l'épreuve du scrutin secret.

Le notaire, invité par le premier échevin à procéder à la dernière opération, inscrivit les noms des quatre candidats admis sur des billets égaux, et l'archiviste introduisit ces billets dans quatre petites boules d'argent, puis il plaça les boules dans une grande boîte dorée.

Le subdélégué et les quatre échevins agitèrent cette boîte successivement et avec le plus grand soin; ils la remirent ensuite au notaire qui l'ouvrit; le notaire prit une boule au hasard, et la présenta au subdélégué; celui-ci retira le billet qu'elle renfermait et lut à haute voix le nom de M. Noël-Justinien Rémuzat. Tous les membres furent invités à s'assurer par eux-mêmes que le nom extrait de la boule était bien celui de M. Rémuzat. Pour plus de sûreté, on ouvrit les billets renfermés dans les trois autres boules et on y lut les noms de MM. Crozet, Ferrary et Pierre-Joseph Rémusat.

En conséquence, M. Noël Justinien Rémuzat fut

proclamé premier échevin, pour exercer cette charge pendant les années 1765 et 1766.

L'assemblée procéda ensuite à l'élection du deuxième échevin, et, après avoir rempli toutes les formalités que nous venons d'énumérer, M. Escalon, l'aîné, fut proclamé deuxième échevin.

Le lendemain, 29 octobre, le conseil se réunit de nouveau, pour élire les vingt conseillers destinés à remplacer le tiers renouvelable des membres du conseil ordinaire, et procéder à la nomination des divers agents et fonctionnaires de la communauté.

A la suite de ces opérations la liste des échevins, des conseillers et des fonctionnaires ou agents, devant exercer pendant l'année 1765 fut ainsi arrêtée :

Deux échevins anciens :

MM. Georges de ROUX, marquis de Brue.
François CLARY.

Deux échevins modernes :

MM. Noël Justinien RÉMUZAT (1).
Antoine-Etienne ESCALON.

Vingt Conseillers anciens, élus en 1762.

MM. Jean-Bruno GRANIER.
Pierre GOUFFRÉ.
Barthélemy AUBERGY.
Jean-Antoine PIQUET.
Jean REISSOLET.
Pierre LAMBERT.
Hippolite ETIENNE.

(1) NOTE ADRESSÉE A LA RÉDACTION :

La famille de Rémusat, dont le nom a été écrit avec un Z pour se conformer aux documents fournis par les archives de la ville, nous fait connaître le motif qui l'a portée, il y a déjà longues années, à remplacer par l'S, le Z qui avait été adopté par l'échevin Noël-Justinien, et tous les membres de sa famille à cette époque. C'est qu'en remontant dans les actes de cette famille, on trouve l'S. On a donc jugé convenable de reprendre l'ancienne ortographe du nom; et il existe un acte de notoriété publique constatant qu'il a été autrefois indistinctement écrit avec l'une ou l'autre des deux lettres.

MM. Jean-Pierre CARLE.
Simon-François DEVOULX.
ISNARD de PASQUIER.
Fr.-Jean-Baptiste FABRON.
Cyprien SABATIER.
Dominique ROUVIÈRE.
Jean-Thomas ARNAUD.
Fr.-Philippe de SABLE.
Jean-Louis GASSEN.
Joseph FLÉCHON.
Jean ARTAUD.
Etienne GRAS.
Jean-Jacques ROCHET.

Vingt Conseillers anciens, élus en 1763.

MM. Paul GAROUTTE.
Claude OLIVIER.
Noël-Cosme MICHEL.
Laurent BEAUSSIER.
Joseph ROZAN.
Jean-Baptiste CAMPOU.
BOYER, d'ARNAUD.
Fr.-Emmanuel MATHIEU.
Honnoré PÉLICOT.
ROLLAND, de BARTHÉLEMY.
Jean-Baptiste CAILLOL, de PONCY.
Marie DU CAIRE.
François LAUTIER.
Jean-Jacques LONG.
Jean-Pierre RIPERT.
Lazare PAUL.
Joseph-Antoine HENRY.
Jean-Pierre MOLINEUF.
Jérôme EYDIN.
Jean-Honnoré BOURGUIGNON.

Vingt Conseillers modernes, élus en 1764 :

MM. Gaspard SIEUVE.
Jean-Baptiste-Martin, DE JEAN.
Jean-Baptiste LA SALLE.
Jean-François MANOTY.
Leautaud, de DEYDIER.
Victor PAILLES.
Jacques, de LON.
Jean-Baptiste CATELIN.
Joseph AUBERT.
D'Antoine, d'ANGLÈS.
Mathieu SALSE.
André-Fr. BAYON-d'AIRE.
Antoine RAVEL.
Barthélemy MARTIN.
Honnoré-Eustache MEYNARD.
Joseph VERDILLON.
Pierre-Fr. IMBERT-GUIRAND.
Pierre BLANC.
Augustin BRETON.

Capitaines de quartiers (1).

MM. Joseph de CORNIER, quartier du corps de ville.
Benoit FERAND, » de Blanquerie.
Ange CHAUDEVIN, » de Cavaillon.
Ant. Luet BESCONTIN, » de Saint-Jean.

Trésorier de la ville :

M. Jean-Claude-Gaëtan GEOFFROY, sous le cautionnement solidaire de noble Jean-Baptiste Rey.

Juge Consul.

Les juges consulaires étaient au nombre de trois ;

(1) L'élection de ces fonctionnaires et celle des suivants, avait lieu au scrutin secret, sur la présentation des quatre échevins qui s'enfermaient préalablement dans un cabinet pour dresser une liste de candidats.

renouvelables par tiers ; chaque année le premier juge était remplacé par le second, celui-ci par le troisième et on élisait un juge pour remplacer le dernier.

M. Simon CROZE MAGNAN (1).

Députés de la Chambre de Commerce

MM. Jean MARTIN.
Mathieu-Pierre FERAND.
Louis GUINTRAND.
Louis GASSEN.

Intendants de la santé.

MM. Fr.-Jean-Baptiste FABRON.
Tavernier sieur DECOURTINES.
Pierre-Jérôme PECH.
Joseph-Honoré BRESSAN (2).
Pierre-Augustin GUIS.
Joseph ESCALLON.

Secrétaire Bulletaire.

M. Pierre-Barthélemy GROSSON, avocat à la cour et notaire royal.

Secrétaire notaire.

M. Jean-Jacques AUBERT, notaire royal.

Greffier de la juridiction consulaire.

M. Jean-Barthélemy LANGLADE, notaire royal.

Estimateurs des honneurs.

MM. Jean-Baptiste CALVET.
André AUDIBERT.
Hugues SAMATAN (3).

(1) Frère d'un conseiller qui dut quitter la salle pendant le scrutin.

(2) Neveu de l'échevin Clary, qui s'éloigna également pendant le scrutin.

(3) Frère du premier échevin qui s'abstint de voter.

Inspecteur des travaux publics.

M. Guilleaume BOURRE.

Régisseurs des fermes de la ville.

MM. Antoine HENRY.
Joseph ROSAN.
Fr.-Michel de MILLE.
Fr.-Simon de VOULX.
Jean-François CASSARD.

Commissaires de police.

MM. Philippe IGNACE.
Jean-Antoine BOEUF.
François CHARVET.
Etienne BAYN.
Jean-Paul-Antoine MOULINNEUF.
Jacques GRANGE.

Auditeurs des comptes (1).

MM. Joseph ROSAN.
Pierre REGAILLET.
Claude OLLIVIER.
Pierre CROZE-MAGNAN.
Laurent BEAUSSIER.
Jérôme EYDIN.

Recteurs de l'Hôtel-Dieu (2).

MM. Nicolas-Jacques FERRARY.
Jean PÉRIER.
Jacques BOYER.
Ange DEYDIER.

(1) L'élection des auditeurs avait lieu comme celle des conseillers, avec cette seule différence que les condidats présentés par les nominateurs choisis par le sort, devaient tous appartenir au conseil. Au moment du scrutin, les candidats se retiraient.

(2) Aujourd'hui administrateurs des hospices. Leur élection avait lieu sur la présentation des échevins.

MM. Joseph SOLLARD.
Jean-Jacques ROCHET.
André DALLET.

Recteurs de l'hôpital Saint-Lazare.

MM. Joseph BONARDEL.
Ange DEYDIER.
François CAILHOL.
Pierre de CUGIS.
Joseph, noble de LON.
Jean-Pierre TALON.

Médecins consultants de l'Hôtel-Dieu.

MM. MONTAGNIER.
BLANC.
De BAUX.
MENGAUD.

Chirurgiens consultants.

MM. GOIRAND fils.
RIGORDY.
André-Bernard DUMOULIN.
MELICY.

Estimateurs des tares.

MM. Michel PAUL.
Antoine AMPHOUX.
Jean SOLEN fils.

Greffier de la police et de l'écritoire (1).

M. CAPUS, archivaire, chargé de faire exercer ces fonctions par ses préposés.

Procureur du roy en la police.

M. Louis ARTAUD, avocat et conseil de la communauté.

(1) Tous les agents dont les noms suivent étaient à la nomination directe des échevins.

Le 29 octobre, les échevins en exercice s'empressèrent de rendre compte des élections à l'Intendant et au gouverneur-général de Provence, en priant ce dernier de vouloir bien les faire ratifier par le roi. Leur lettre à M. le duc de Villars, gouverneur-général, était conçue en ces termes :

« Monseigneur,

« Nous prenons la liberté de vous informer de notre élection. Les sieurs Noël-Justinien Rémuzat et Escalon, l'aîné, ont été élus avec l'approbation du public. Nous nous flattons de trouver en eux beaucoup de zèle pour le bien public et les mêmes sentiments de déférence que nous avons toujours eus pour vous, Monseigneur. Nous vous supplions de vouloir bien obtenir la confirmation de cette élection, en conformité de l'article 53 du règlement de 1717. »

Un mois après, le duc de Villars notifiait aux échevins la décision du roi.

« Je viens d'être informé, Messieurs, leur écrivait-il le 28 novembre, que le roy a bien voulu agréer l'élection des sieurs Noël-Justinien Rémuzat et Escalon, l'aîné, pour remplacer dans l'échevinage ceux qui en doivent sortir à la fin de l'année, et je me fais un plaisir de vous en donner avis, pour que vous puissiez procéder à leur installation, dans le temps ordinaire, en la manière accoutumée. »

Vingt jours avant cette notification officielle, les échevins avaient reçu du comte de Saint-Florentin, contrôleur général des finances, une lettre particulière, par laquelle il leur annonçait que le roi venait d'agréer les élus de la municipalité : « Le Roy, leur disait-il, ayant agréé l'élection qui a été faite par le Conseil municipal de la ville de Marseille, des sieurs Justinien Rémuzat et Escalon, l'aîné, pour remplacer, dans l'échevinage, ceux qui en doivent sortir à la fin de cette année, je me fais un plaisir de vous en donner avis, afin qu'ils puissent y être installés. — Je suis, Messieurs, votre très-affectionné serviteur : Saint-Florentin. »

Installation de la nouvelle municipalité.

Le 1er janvier 1765, les quatre anciens capitaines de quartier allèrent prendre chez eux les quatre échevins en exercice, et les accompagnèrent à l'Hôtel-de-Ville. Pendant ce temps MM. Rémuzat et Escalon se rendaient à l'Hôtel-de-Ville, en compagnie de quatre capitaines de quartier nouvellement élus, et d'un très-grand nombre de parents, d'amis et de connaissances. Avant de sortir de chez eux, ils avaient reçu la visite du trésorier, qui leur avait apporté le chaperon, c'est-à-dire, l'insigne de l'échevinage.

A neuf heures du matin, les échevins anciens et modernes (1) se trouvant réunis, le notaire secrétaire en informa le subdélégué de l'Intendant, en l'absence du viguier, et le pria de vouloir bien se rendre à l'Hôtel-de-Ville, pour procéder à l'installation de la nouvelle municipalité. Les anciens échevins, revêtus de leurs chaperons, reçurent le subdélégué à la porte de la grande salle et le conduisirent à sa place. Ils s'assirent ensuite à ses côtés, et les échevins nouvellement élus se placèrent au-dessous, sur le banc des secrétaires.

Le subdélégué ouvrit aussitôt la séance, en invitant le notaire à donner lecture : 1° des commissions d'échevins accordées par le roi à MM. Rémuzat et Escalon ; 2° du serment que ces magistrats devaient prêter avant d'entrer en exercice. Cette formalité fut remplie avec la plus grande solennité, et le notaire en rédigea le procès-verbal en ces termes :

« Ce jour d'hui, 1er janvier 1765, avant midy, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Marseille, par devant noble Antoine Aillaud, écuyer, subdélégué de Mgr l'Intendant, tenant le bâton du roy, en empêchement de haut et puissant seigneur messire Alphonse de Fortia, chevalier, marquis de Pilles, baron de Beaumes, Peyruis, Pieuzin, Montfort et autres places, capitaine-gouverneur, viguier de cette ville ;

(1) On donnait le titre d'*anciens*, aux échevins qui sortaient de charge ou qui doublaient leur exercice ; on appelait *échevins modernes*, ceux qui venaient d'être élus et qui devaient exercer l'échevinage pendant deux ans.

« En présence de Messieurs : Nicolas Samatan, Jean-Jacques Olive, Georges de Roux, marquis de Brue et François Clary, échevins, protecteurs et défenseurs des priviléges, franchises et immunités du dit Marseille, conseillers du roy, lieutenants-généraux de police, revêtus de leurs chaperons, qui ont tous pris leur place; de nous notaire et secrétaire de la Communauté, et d'un grand nombre de personnes qui se sont trouvées présentes ;

« Se sont présentés : Messieurs Noël-Justinien Rémuzat et Antoine-Etienne Escallon, élus échevins par le conseil du 28 octobre dernier, lesquels ont requis le sieur Aillaud de recevoir leur serment.

« Et, après avoir fait donner lecture des statuts en forme de serment, mon dit sieur Aillaud a fait prêter le serment requis et accoutumé, sur les Saints Evangiles aux sieurs Noël-Justinien Rémuzat et Antoine-Etienne Escallon, échevins.

« Après lequel serment prêté, MM. Nicolas Samatan et Jean-Jacques Olive se sont retirés dans la Chambre, et MM. Noël-Justinien Rémuzat et Antoine-Etienne Escallon, revêtus du chaperon, ont pris place après MM. le marquis de Roux et François Clary. »

La nouvelle administration ainsi installée, reçut les écoliers du collège de l'Oratoire qui la complimenta.

Après ce discours, le viguier se retira, et les échevins l'accompagnèrent jusqu'à la porte de la salle.

Les échevins se rendirent ensuite à la cathédrale, précédés de tambours, de trompettes et de violons : les deux anciens, marchaient les premiers, après eux venaient les nouveaux élus, tous revêtus de leurs chaperons; les deux échevins sortant de charge étaient en robe écarlate, mais sans chaperon. Le cortége était composé des officiers et agents de la communauté, des parents, des amis, de la nouvelle municipalité et d'un grand nombre de négociants et autres notables habitants.

Tous les échevins assistèrent à la messe, on leur porta la paix à l'offrande et ils communièrent.

En sortant de la cathédrale, ils furent salués par des coups de canon, et toujours suivis d'un nombreux cor-

tége, ils se dirigèrent vers l'évêché, pour présenter leurs devoirs au Seigneur évêque; mais les deux échevins remplacés, s'arrêtèrent en route chez l'un d'entr'eux.

A midi, il y eut un grand diner à l'Hôtel de Ville, offert par les nouveaux élus à tous les officiers et agents de la municipalité.

Après le diner, les échevins en chaperons, précédés et suivis, comme le matin, se rendirent à l'Hôtel-Dieu, pour visiter les pauvres, auxquels ils firent d'abondantes aumônes de leurs propres deniers; en passant devant la porte Réalle, ils se firent reconnaitre par les gardes du poste et leur recommandèrent de faire leur devoir; de là ils allèrent chez M. de Beauval, commissaire de la cour, pour le complimenter à l'occasion du nouvel an. Il les reçut hors de son appartement et les reconduisit jusqu'à la rue.

Le lendemain, l'évêque, en rocher et en camail, vint à l'Hotel de Ville rendre la visite aux échevins, qui allèrent, en chaperons, le recevoir à la porte de la rue et l'y reconduisirent lorsqu'il se retira (1).

Le même jour, M. de Beauval leur rendit la visite qu'ils lui avaient faite la veille; ils le reçurent à la porte en chaperons, et le reconduisirent jusqu'à la rue. M. de Beauval était en robe, ainsi que son huissier, le greffier de la commission et le substitut du Procureur général qui l'accompagnaient.

OCTAVE TEISSIER.

(A suivre).

(1) L'évêque les avait reçus dans la galerie de l'évêché, et les avait accompagnés jusqu'à la rue.

AVIGNON

SOUS LES MÉROVINGIENS

I

Au Ve siècle, il n'y avait plus de Romains dans les Gaules ; il n'y avait plus que des Gallo-Romains, c'est-à-dire, que de la fusion des deux peuples était sortie une race nouvelle, tenant un peu de l'un et de l'autre, race molle et flexible, alliant le luxe à la barbarie, insinuante, adroite et singulièrement propre à la marche tortueuse de la diplomatie. Incapable de tenir tête aux conquérants, elle ne put que leur fournir des secrétaires ou des ambassadeurs. Mais cette vieille énergie gauloise, fondue aux rayons de la civilisation grecque et romaine, devait se réveiller en présence de l'hérésie. Arius et Pélage ne purent prendre racine dans les Gaules : ils ne devaient y apparaître qu'à la suite des conquérants. Or, dans le *defensor* spirituel le peuple et la législation finirent par voir le défenseur naturel de la cité et de ses intérêts matériels. (1) La curie abdiqua, pour ainsi dire, entre les mains de l'évêque, chaque *civitas* étant devenue un siége épiscopal.

Voici comment était constituée la société à cette époque. En première ligne, la noblesse impériale, celle qui participait exclusivement aux grands emplois, aux grands offices de l'Empire. Après, venait la noblesse municipale, formée de l'ordre des décurions et des magistrats curiaux. C'était le lien entre les hauts dignitaires et la population libre des villes qui embrassait toutes les classes industrielles et laborieuses. — En dehors de celle-là, venaient les esclaves, les colons et les clients. (2)

Il faut reconnaître une chose. L'orage, soulevé par l'avalanche germanique, vit sa violence diminuer à me-

(1) *Defensor civitatis, plebis...* Cod. Théod. L. I, *de defensorib.* §§ 1; 55 : — cod. Justin. L. I. lit. LV, et Novel. Majoriani, 5. — *Hist. du droit municipal en France*, par Raynouard, T. I, c. XVI.

(2) Cf. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale sous les conquérants germains*, T. I, p. 384 et 1097.

sure qu'il s'éloignait de son point de départ. Terrible du Rhin à la Somme, il fut moins rigoureux de la Somme à la Loire : de ce fleuve au Rhône et à la mer, sa grande violence était calmée ; et, dans le Midi, ses dernières vagues vinrent se briser contre les débris plus vivaces du régime romain. Là, en effet, grâce à ce principe de vie et de force, et, peut-être aussi, grâce au caractère particulier de la tribu conquérante, les cités restèrent comme indépendantes en face de leur vainqueur étranger. Il existe des preuves authentiques que les Burgondes, les Franks et les Goths, aux V[e] et VI[e] siècles, laissèrent substituer l'organisation de la Curie. Elle continua, comme il est aisé de s'en convaincre par le *Résumé* de Papinien, l'*Abrégé* d'Anien (1) et par les lettres de Sidoine Apollinaire. Il existe des monuments lapidaires de cette époque pour Avignon, Apt et Vaison : ce sont des inscriptions en l'honneur des magistrats curiaux, désignés par leurs fonctions municipales. Il serait difficile de préciser l'époque où la Curie fut régie par le premier des *principaux*, lequel ne tirait sa prééminence que de son rang d'inscription sur l'album curial ; mais c'est vers le commencement du VI[e] siècle sans doute que plusieurs villes, comme Avignon, qui, sous la domination romaine, s'étaient contentées du titre de Curies, adoptèrent celui plus pompeux de Sénat. Il paraîtrait même que ce corps municipal recouvrait son ancienne considération et sa vieille indépendance. Cela était dû à ce que beaucoup de nobles Gallo-Romains, ne pouvant plus aspirer aux grandes dignités de l'Empire, relégué en Orient, préféraient à l'obscurité de la vie privée les honneurs modestes du municipat et en rehaussèrent ainsi l'éclat. Grégoire de Tours nous apprend que, vers 581, le roi Clotaire ayant nommé un certain Dumnolus à l'évêché d'Avignon, celui-ci s'en excusa et supplia le roi « de ne pas l'éloigner de sa présence comme un captif, et de ne pas l'envoyer, lui homme simple, parmi des sénateurs sophistes et des juges philosophes, l'assurant d'ailleurs que ce siége serait

(1) *Breviarium Aniani*, ou *Alaricianum*, du nom du référendaire Anianus qui signa les copies officielles de cette compilation faite par ordre d'Alarik, en 506.

pour lui un lieu d'humiliation, plutôt que d'honneur. » (1)

Tous les efforts de la haute société tendaient donc à faire disparaître les traces de son origine. La noblesse visait à être romaine par les mœurs, par les idées, même par les noms. Les noms celtiques avaient disparu pour faire place à des noms grecs et latins qui trahissaient une grande prétention à l'élégance et à la vanité. Des fortunes immenses permettaient de couvrir les sites pittoresques ou agréables de villes somptueuses où se déployait le luxe le plus oriental, et même le raffinement de la civilisation la plus avancée. (2) Il n'y avait pas de fête sans la musique, la poésie et la danse. On lisait indifféremment tous les auteurs latins, sacrés ou profanes, saint Augustin et Varron, Horace et Prudence. Les jeux violents des cirques et des amphithéâtres commençaient à baisser ; après ceux donnés à Arles en 462, les écrivains n'en mentionnent plus. Les gladiateurs et les ours disparaissaient devant le symbole auguste de la Croix. « Ainsi, selon la belle et poétique expression d'un historien presque aussi barbare que les événements qu'il raconte (Jornandès), Rome, dépouillée de l'empire que la force lui avait conquis autrefois sur presque toutes les nations du monde, continuait de les maîtriser encore par l'éternel prestige que l'admiration des hommes semble avoir attaché à son glorieux nom. » (3)

En empruntant à Rome sa civilisation, les Gaules lui empruntèrent en même temps sa corruption, qui soulevait la pieuse indignation de Salvien, — le prêtre éloquent de Marseille, — et sa langue ; mais ce serait une erreur de croire que celles-ci pénétrèrent dans les en-

(1) Ne permitteret simplicitatem illius inter senatores sophisticos ac judices philosophicos fatigari, adserens hunc locum humilitatis sibi esse potiùs quam honoris. Gregor. Turon. H. E. L. VI, 9. — Dumnolus n'eut pas les mêmes raisons, à ce qu'il paraît, pour refuser un peu plus tard, l'évêché du Mans. Cet état politique et littéraire n'avait pu échapper à l'historien même Grégoire qui avait pu en juger, lorsque, allant y visiter sa mère, il séjourna quelques jours à Cavaillon, où il eut une entrevue avec Véran, évêque de cette ville. (Grég. Turon, *de miracul. S. Martini*, L. III, 60.)

(2) Sidon. Apollin. epist. IX. 13 : 11, 9 : VIII, 4, 12.

(3) Lehuëron, *Hist. des institutions mérovingiennes*, p. 192.

trailles de la société. Au Ve siècle, le latin était bien la langue des hautes classes, des familles riches, surtout dans les anciennes colonies ; mais tout prouve que le peuple des campagnes avait conservé le vieil idiôme gaulois. Dans les classes intermédiaires, on parlait un latin fort altéré et entremêlé de mots celtiques, gaulois, liguriens, aquitains et grecs. C'était l'élément d'une langue qui devait survivre. (1) La grammaire et la rhétorique étaient à la mode, les écoles nombreuses, les professeurs de quelque mérite. Sidoine Apollinaire, noble d'Auvergne, est le représentant politique et littéraire de cette époque où la Gaule méridionale pouvait passer pour le modèle de la prospérité et des lumières. (2)

Deux monastères, celui de Lérins, petit ilot sur la plage d'Antibes et celui de Saint-Victor à Marseille, furent comme deux pépinières d'où s'élancèrent des abbés et des prêtres qui, par leur profond savoir et leur dialectique vigoureuse, devaient assurer un rang illustre à l'Eglise des Gaules. Ce furent ces prélats qui formèrent la partie érudite et savante de l'épiscopat gallo-romain, destinée à lui concilier la considération morale. L'autre partie, celle destinée à consolider les interêts matériels, était prise parmi les hautes classes et les personnages que recommandaient, soit leur grande fortune, soit leur haute considération personnelle. Le vote de leurs concitoyens les appelait à ces fonctions qu'ils s'appliquaient à rendre profitables à leurs subordonnés.

C'est dans ces lumières, dans cette foi inébranlable du clergé gallo-romain, qu'on trouve la cause de la conquête franke et l'explication plausible de sa rapidité. Le grand Athanase excepté, l'Arianisme n'eut pas de plus vigoureux et plus incessants antagonistes que dans le clergé gaulois. Les évêques virent de suite, dans un jeune roi idolâtre et ambitieux, — mais époux d'une reine catholique, — l'homme prédestiné à fouler aux pieds l'hérésie. Qu'il entre au sein de l'Eglise, pen-

(1) On sait que S. Césaire, évêque d'Arles, trouva le grec encore en usage dans cette ville et qu'il prescrivit aux laïques de chanter aux offices, comme les clercs, c'est-à-dire, en grec et en latin. V. les Acta SS. O. S. B. *Vita S. Cesarii*, T. I, p. 639. — Cicéron appelait déjà les Massaliotes *trilingues*.

(2) Cf. Aug. Thierry, *Lettre sur l'Hist. de France*, IX.

saient-ils. et nous lui ferons bon marché de nos villes et de nos campagnes Et cela se fit (496).

Clovis fut déclaré l'épée du Christianisme. Partout le clergé faisait des démarches auprès de ce prince qui « marchait dans les vrais sentiers de la foi. » Il était désiré avec un amour inexprimable, *amore desiderabili*, comme dit Grégoire de Tours. « Nous ne sommes pas étrangers à un si grand bonheur, lui écrivait Avitus, évêque de Vienne et de famille sénatoriale ; chaque combat que vous livrez là où vous êtes, est ici une victoire pour nous. » (1) Au nom de la religion, on lui offrait l'universalité de la Gaule. Un chef, même moins ambitieux que Clovis, eut succombé à la tentation. Faut-il s'étonner si, avec l'aide des évêques, dont la sainte trahison préparait la nationalité française, il fut bientôt maître des pays entre la Seine et la Loire ? Alors il convoita une plus riche proie.

Les Wisigoths et les Burgondes étaient ariens ; mais les premiers se montraient seuls intolérants envers les chrétiens orthodoxes de leurs contrées. Loin de les imiter, Gondobald, roi de Burgondie, qui comprenait tout ce qu'il y avait de critique dans sa position, chercha, au contraire, en améliorant le sort de ses peuples, à se ménager un appui et un rempart contre les prétentions du chef des Franks (1). Reconnaissant l'influence

(1) « Tangit etiam nos felicitas ; quotiescumque illic pugnatis, vincimas. » Ap. Dom Bouquet, *Recueil des Hist de France*, T. IV, p. 50 ; Duchesne, T. I, p. 855. — On sait l'opinion de l'historien Gibbon, relativement au rôle des évêques dans la formation du royaume de France. Le *Journal des Savants* leur rend cet éclatant témoignage : « Le grand agent du salut social aux V[e], VI[e] et VII[e] siècles, c'est l'Eglise. » L'aveu ne saurait être suspect, car il émane de M. Littré ! V. le discours de réception de Mgr le duc d'Aumale à l'Académie française.

(1) Gondobald ne pouvait ignorer, d'ailleurs, que les Burgondes avaient partagé le sol avec les sénateurs gaulois. *Eo anno Burgundiones partem Galliæ occupaverunt, terrasque cum Gallis senatoribus diviserunt.* Mar. Avent. episc. *Chronic*, ad an. 456. — Quand les Burgondes, hauts de sept pieds et graissant leurs cheveux avec du beurre rance, comme dit Sid. Apollinaire (VIII, epist. IX), descendirent dans le Midi, ils prirent ou reçurent à titre d'hospitalité les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, ce qui équivalait probablement à la moitié du tout. Mais un trait de mœurs caractéristique les distinguait des autres conquérants Comme des parvenus, ils éprouvaient une sorte d'embarras devant le riche sénateur, leur co-propriétaire. Pouvant parler en

du clergé, il convoqua une assemblée d'évêques à Lyon, sous le prétexte de concilier les querelles politiques et religieuses. La conférence fut vive entre les ariens et les catholiques. Les objections et la défense se croisèrent avec l'obstination et les clameurs ordinaires. Enfin, Gondobald, qui présidait lui-même le synode, révela sa pensée entière en adressant cette question aux évêques orthodoxes : « Si votre foi est vraie, pourquoi ne retenez-vous pas le roi des Franks ? Il me déclare la guerre ; il fait des alliances avec mes ennemis et médite avec eux ma destruction. Une âme avide et sanguinaire n'annonce point une pieuse conversion. Qu'il prouve la sincérité de sa foi par l'équité de sa conduite. » L'évêque de Vienne, Avitus, lui répondit au nom de ses collègues : « Nous ignorons les motifs et les intentions du roi des Franks ; mais l'Ecriture nous apprend que les royaumes qui abandonnent la loi divine ne tardent pas à être détruits, et que ceux qui se déclarent les ennemis de Dieu, trouvent de toutes parts des ennemis à combattre. Retournez, ainsi que vos peuples, à la loi de Dieu ; il vous donnera la paix et la sérénité. » Gondobald n'étant pas disposé encore à accepter cette condition, que les évêques considéraient comme essentielle, congédia l'assemblée, après avoir reproché aux évêques catholiques que Clovis, leur prosélyte et leur ami, avait tâché secrètement de faire révolter son frère Godégésile (1).

Les craintes de Gondobald ne tardèrent pas à se réaliser. Une vaste conspiration fut ourdie contre lui. Qui en était l'âme ? Est-ce Godégésile, mécontent de ne régner, à Genève, que sur un tiers de la Burgondie ? Ou Clotilde qui avait juré de venger la mort de ses parents ? Ou les évêques qui trahissaient en secret ? Est-ce Clovis lui-même, dont l'ambition effrénée avait peu besoin de stimulants ? Pour toutes ces conjectures, il y a également des probabilités. Quoiqu'il en soit, en l'an 500, Clovis entre en Burgondie. Gondobald, réuni

maîtres, ils se mêlaient aux clients de leur hôte, pour aller, le matin, le saluer par les noms de *père* et d'*oncle*. *Non cum subjectis, sed cum fratribus christianis*, dit Paul Orose. On eût dit qu'ils voulaient, par leur humilité, faire pardonner leur conquête.

(1) *Gallia christiana* ; Gibbon, Ch. 38.

à son frère, s'avance à sa rencontre. Les deux armées se joignent près de Dijon, sur la rivière d'Ouche. A peine le combat est-il engagé, que Godégésile, suivant ses conventions secrètes avec Clovis, se tourne contre son frère ; celui-ci, écrasé, prend la fuite, longe la vallée du Rhône, en franchit les marais et court s'enfermer dans les murs d'Avignon.

Est-ce au courage de ses habitants ou à sa forte position, à cette époque, que notre ville dut ce fatal privilége? Tout près du champ de bataille était pourtant Dijon, que Grégoire de Tours dépeint comme une place forte, entourée de deux rivières, avec des murs ayant trente pieds d'élévation et quinze d'épaisseur et flanquée de trente-trois tours en solide maçonnerie. Peut-être, selon Adrien de Valois, ne se croyait-il en sûreté qu'en raison de l'éloignement (1).

Godégésile court triomphant à Vienne, comme s'il possédait déjà toute la Burgondie. Mais Clovis, ayant renforcé ses troupes, se mit sur les traces du fugitif et ne tarda pas à venir mettre le siége devant Avignon, décidé qu'il était d'en arracher Gondobald et de le faire périr. Celui-ci, effrayé, craignait une mort prochaine. Or, il avait auprès de lui Aridius, homme illustre, sage et prudent. L'ayant fait appeler : « Je suis de partout environné d'embûches, lui dit-il, et ne sais ce que je dois faire. Voilà que ces barbares sont venus contre nous pour nous égorger et ruiner toute la contrée. » A cela Aridius répondit : « O roi, il te faut apaiser la férocité de cet homme, si tu ne veux périr. Maintenant, si tu l'agrées, je vais faire semblant de te quitter et de passer à Clovis ; quand je serai auprès de lui, je ferai en sorte qu'il ne détruise ni toi ni cette contrée. Seulement fais tout ce qu'il te demandera par mon conseil, jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de rendre ta cause prospère. — Je ferai tout ce que tu demanderas, » dit le roi.

Aridius prend congé de lui et allant vers le roi Clovis : « O roi très-pieux, lui dit-il, voici ton humble esclave qui vient vers ta puissance, abandonnant ce

(1) Tantò ab hostibus tutier, quantò remotior futurus. *Gesta Franc.* VI ; Grego. Turon. H. E. L. II. 32.

misérable Gondobald. Que si ta piété daigne me recevoir, toi et les tiens vous aurez en moi un serviteur intègre et fidèle. » Le roi s'empressa de l'accueillir et de le retenir avec lui ; car il était joyeux conteur de fables, excellent conseiller, juge équitable et fidèle dans les choses qu'on lui confiait.

Un jour, comme Clovis avec toute son armée serrait les murs d'Avignon, Aridius lui dit : « ô roi, tu n'as pas besoin de conseils ; et si pourtant ton Altesse daigne accueillir quelques paroles de son humble serviteur, je te dirai fidèlement ce que je crois avantageux pour toi et pour les villes par lesquelles tu comptes passer. Pourquoi retenir ici ton armée, quand ton ennemi occupe un lieu si fortifié ? tu ravages les champs, tu fais manger les prairies, tu arraches les vignes, tu coupes les oliviers, tu anéantis toutes les productions de la contrée et cependant tu ne peux nuire à ton ennemi. Envoie plutôt vers lui une députation pour le sommer de te payer tribut et de te reconnaître pour chef ; s'il refuse, alors tu agiras comme tu l'entendras. » Clovis ayant approuvé le conseil, envoie un message vers Gondobald qui s'empresse de payer la première année du tribut, en promettant de faire de même par la suite (1). Clovis se hâte de lever le siége. Avant de quitter la Burgondie, il laisse un corps de Franks à Godégésile, prévoyant peut-être qu'il en aurait bientôt besoin. Une attaque contre ce corps auxiliaire pouvait aussi à ses yeux légitimer une seconde intervention.

A peine libre, Gondobal songe à se venger de la trahison de son frère. Ayant rallié ses forces, il marche sur Vienne, l'assiège et la prend, au moyen d'un artisan expulsé parmi les bouches inutiles et qui l'introduit par un aqueduc. Il fait couper la tête à Godégésile, ainsi qu'aux sénateurs burgondes qui avaient favorisé sa révolte et il envoie les Franks prisonniers à Alarik II, roi des Wisigoths. De tribut à payer aux Franks, il n'en fut plus question. Leurs conquêtes dans le Midi étaient

(1) *Idem Rex auro autem repulit, quam ferre nequiverat. Aimar* monach. *floriac. chronic. ap.* D Bouquet, t. III p. 41. Ce fait semble confirmé par les *Chroniques de Saint-Denys*, L. 1,20. Le tribut n'était qu'une somme d'argent, moyennant laquelle le Frank consentit à se retirer. C'était dans ses habitudes.

le simple passage d'une avalanche désastreuse. Ils étaient en trop petit nombre pour s'éparpiller.

Les conséquences de cette conspiration avortée furent néanmoins avantageuses pour nos provinces. Goudobald comprit toute l'importance qu'il y avait pour lui de s'assurer l'esprit et l'appui de la population gallo-romaine. Il vit aussi combien, dans l'état présent, il fallait ménager les évêques catholiques. Il flatta donc l'orgueil national par la publication d'un projet de code burgondien qui est arrivé jusqu'à nous, sous le nom de *loi Gombette* (502). Quant aux évêques, il les leurra habilement en leur promettant d'abjurer l'arianisme et en leur confiant l'éducation de ses enfants. « C'est alors, dit Grégoire de Tours, qu'il remit sous sa domination toute la Burgondie et qu'il y institua des lois plus douces, pour que les Romains ne fussent plus opprimés (1) ». Les Romains, c'étaient les vaincus, les anciens propriétaires du sol.

Depuis quelque temps, les évêques jouaient un rôle éminent dans la Curie. Leur influence temporelle ne faisait que grandir, au grand soulagement des peuples et grâce aux libéralités des princes. Il existait, à cette époque, un triumvirat de saints prélats, Avitus, évêque de Vienne, Rémy, évêque de Tours chez les Franks, et Césaire, évêque d'Arles chez les Wisigoths. Le but apparent était la conversion des barbares. Or, pour atteindre ce but, des relations étaient établies entre tous les évêques, des conciles étaient indiqués ; et là, par haine de la domination arienne, on conspirait de livrer les villes et la puissance temporelle aux Franks. La plupart des conciles de la fin du Ve et du commencement du VIe siècle furent des conciliabules où s'ourdissait une vaste et religieuse conspiration (2).

(1) *Burgondionibus leges mitiores instituit, ne Romanos opprimerent*. Gregor. Turon. H. E. II, 33 — Ennodius d'Arles, orateur et poète, auteur du panégyrique de Théodorik, peint Gondobal comme joignant à une grande facilité d'élocution tous les trésors de l'éloquence. *Erat fundo locuplex et ex eloquentiæ dives opibus et facundus assertor*.

(2) Pour ceux qui voudraient s'occuper de l'hagiographie vauclusienne, nous signalerons l'ouvrage publié à Gratz, en 1871, par le profes. Maussen, sur les *Sources de la littérature du droit*

Elle éclata d'abord chez les Wisigoths, par suite de l'impatience de Galactorius, évêque de Pau et de Quintianus, évêque de Rhodez. Clovis lève le masque et franchit la Loire (507). La bataille de Voulon (1), dans laquelle il tua Alarik de sa propre main, lui ouvrit le Midi jusqu'aux Pyrénées. Les Franks s'y ruèrent comme une horde d'animaux sauvages : toutes sortes d'horreurs furent commises dans les villes et dans les églises. Pendant que Clovis soumettait Bordeaux, Toulouse et assiégeait Carcassonne, son fils aîné Thierry occupait l'Avernin, s'alliait à Gondobald, descendait avec lui la vallée du Rhône et, de concert, s'emparaient de la plupart des villes que les Wisigoths possédaient dans le voisinage de la Durance. Orange, Carpentras, Vaison, Apt, Aix furent maltraitées au point de regretter les Wisigoths, si ariens qu'ils fussent. Ces villes avaient été enlevées aux Burgondes par Eurik, le vaillant père d'Alarik (2).

ecclésiastique en Occident jusqu'à la fin du moyen-age On y remarque beaucoup de particularités, par exemple le catalogue jusqu'ici inconnu des membres du concile de Vaison, tenu en 442.

(1) Et non *Vouillé* ou *Vouglé*, comme on l'a dit trop longtemps dans les diverses histoires de France. Voir à ce sujet le *Dictionn. des noms de la Gaule*, par M. Alf. Jacobs, à la suite du *Grégoire de Tours*, de M. Guizot, 2ᵉ vol. p. 411. — L'influence des evêques sur la destinée d'Alarik résulte clairement du passage suivant : « Son règne fut paisible tant qu'il écouta les conseils de St-Rémy et d'autres prêtres sacrés qui élevaient à Dieu leurs prières pour son bonheur ; mais lorsqu'il eût rélégué dans l'exil Saint-Césaire, Quintianus et d'autres évêques, privé de la faveur et de la grâce divine, il perdit en même temps le trône et la vie ». *Concilia gener. et provinc* Severi Binii, t. II, p. 548.

(2) Fauriel, *loc. cit.* — En 477, Eurik soumet Arles et Marseille et obtient d'Odoacre toute cette partie des Gaules jusqu'aux Alpes ; il meurt à Arles, en 484 (Jornandès, *de rebus geticis*, XV). De cette époque, date la grande division qui a prévalu pendant plusieurs siècles, en *Provence occidentale* et *Provence orientale*. L'occidentale, aux Burgondes, comprenait la rive droite de la Durance ; l'orientale, aux Wisigoths, comprenait tout ce qui était sur la rive gauche, et embrassait Arles et Marseille. — Les evêques devaient également désirer le renversement d'Eurik, à cause de ses persécutions contre le clergé Les historiens contemporains ne laissent point de doute à cet égard. *Summis sacerdotibus ipsorum (civitatum) morte truncatis, nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officia suffectis... Dum in hac figurata Babyloniæ fornace decoquimur.* Sidon. Apollin VII, 6 — *Sacerdotes verò alios dabat exilio, alios gladio trucidabat.* Greg. Turon H E II, 25. Aussi le bon historien ajoute-t-il que « l'auteur de cette persécution ne tarda pas à mourir, frappé de la vengeance divine ».

La prise d'Arles entrainait celle de toute la province. La puissance des Wisigoths était à deux doigts de sa perte.

Sa chute fut retardée par le vainqueur d'Odoacre, par Théodorik, roi des Ostrogoths, devenu maître de l'Italie. Ecoutant moins la voix du sang (car il était beau-père d'Alarik et beau frère de Clovis), que celle d'une politique sage et prévoyante, il résolut de venir en aide à un peuple frère du sien et de sauver la civilisation attaquée par les Barbares. C'était là une de ses prétentions. Ayant donc rassemblé une armée, il en donne le commandement au comte Ibhar, un de ses plus habiles généraux, lequel marche droit sur Arles, écrase les Franks et les Burgondes dans le voisinage de cette ville, détache une colonne à la poursuite de ces derniers qui battaient en retraite sur la Durance et s'avance à grands pas pour faire lever le siège de Carcassonne. Clovis ne jugea pas à propos de l'attendre. Les provinces situées entre le Rhône et les Alpes servirent à payer les frais de la guerre. Incorporées au royaume de l'Italie, elles ne perdirent rien à ce changement ; car Théodorik, le nouveau souverain, s'empressa de leur restituer les formes de l'ancienne administration, un moment éclipsées (509). Il se hâta d'y envoyer un Vicaire, Gemellus, subordonné au préfet du prétoire de Rome. Arles reçut de l'argent pour réparer ses murailles : des villes furent exemptées d'impôts. Marseille recouvra ses anciens privilèges.

Avignon fut aussi l'objet de sa sollicitude, comme le démontre sa lettre au gouverneur Wandila : « Bien que ce soit le vœu de notre piété que partout on agisse avec civilité et modération, c'est surtout dans le pays gaulois que nous désirons que ta conduite soit bonne. Après les désastres de la dernière guerre, il convient, dès le début, de bien asseoir notre renommée. Que la sécurité des sujets sème au loin la bonne opinion du prince, et quand l'armée se mettra en marche, que ce soit pour la défense et non pour la ruine du pays. Ainsi donc, nous te recommandons de ne souffrir aucune violence dans la ville d'Avignon où tu commandes. Que notre armée vive amicalement avec les Romains ;

qu'ils profitent au moins de ce moyen de défense que je leur ai destiné, afin qu'ils n'aient rien à souffrir des nôtres, ceux-là que nous nous efforçons de délivrer de l'oppression ennemie. » (1).

Plusieurs choses doivent frapper le lecteur dans cette lettre, d'abord les grands ménagements du monarque Ostrogoth pour sa nouvelle conquête, le nom de *Romains* donné à ses habitants, non plus dans le sens des conquérants germains, pour qui les Romains étaient les vaincus; enfin le choix d'Avignon pour le séjour de l'armée qu'il entretenait dans la province, choix qui résultait autant du rang qu'occupait depuis longtemps cette ville, que de sa forte position qui la faisait choisir comme un excellent point stratégique et un lieu de retraite, dans les circonstances difficiles.

La curie Avignonaise, comme pour entrer dans les vues de son nouveau maître, prit le nom de Sénat et, dès ce moment, on remarque une certaine affluence dans cette magistrature qui avait survécu à toutes les calamités, à toutes les conquêtes.

L'institution avait jeté dans le sol de profondes et vivaces racines. Il parait que les nobles gallo-romains, voyant les hautes dignités de l'Empire leur échapper, se réfugiaient dans les modestes et patriotiques fonctions du municipe, devenues moins rigoureuses et oppressives que sous la domination impériale. Leur exemple fut suivi dans plusieurs villes de la Gaule.

(1) Cassiodor. *Varior.* III, 38 et 41. Les lettres de Cassiodore, secrétaire de Théodorik, semblent confirmer une certaine division administrative, un gouverneur à Marseille, un second à Arles et un troisième à Avignon, pour tout ce côté de la Durance. Quant au Vicaire, nommé Gemellus, il ne tarda pas à reprendre l'ancien nom de préfet du prétoire des Gaules et c'est sous ce titre que nous voyons un Libérius assister, en 529, au Concile d'Orange et présider à la consécration de la Cathédrale de cette ville terminée par les soins. — D'après les anciens chroniqueurs, et M. Guérard (*Essai sur les divisions territoriales des Gaules*, Paris 1832) on a, rien que dans les limites du département de Vaucluse, les comtés d'Avignon, d'Orange, d'Apt, de Cavaillon, de Vaison et de Carpentras. Or, ces comtés correspondant exactement aux cités de la *Noticia Galliarum*. Ceci s'explique. La Gaule eut des comtes avant d'être divisée en comtés ; c'est-à-dire, elle eut des gouverneurs (*præfecti, comites*) de la circonscription territoriale comprise dans les *civitates*. Le terme de comté (*comitatus*) ne devint géographique que sous les Mérovingiens, et alors, il signifia le district dans lequel le graf (*grafio*) était chargé, au nom du

La Provence tenait à seconder les vues d'un monarque qui lui écrivait ainsi par l'organe de son secrétaire Cassiodore : « Maintenant qu'avec l'aide de Dieu, vous avez recouvré votre liberté, revêtez, avec la toge, des mœurs dignes d'elle. Dépouillez-vous de la barbarie, écartez toute férocité de vos âmes ; car, sous l'équité de notre temps, il ne vous sied plus de persister dans les mœurs étrangères. Etalez avec sécurité les richesses de vos familles et produisez au grand jour les trésors depuis longtemps ensevelis. » (1) La bienveillance de Théodorik ne se bornait pas à des lettres. A la prière de saint Césaire, archevêque d'Arles, il renvoya les captifs que son armée avait faits au-delà de la Durance et surtout à Orange emportée d'assaut. (2)

Tel était l'état de nos provinces sous le règne de ce prince qui voulut et parvint presque à ressusciter l'ancienne civilisation romaine endormie et qui se portait pour héritier des empereurs d'Occident. De son vivant, le Rhône fut une barrière que l'avidité insatiable des Franks n'osa point franchir.

Clovis mourut en 511. Le vieux Gondobald le suivit en 516. Il eut pour successeur son fils aîné Sigismond qui avait épousé en premières nôces une fille de Théodorik. A cette occasion, le monarque ostrogoth lui céda une partie de ses conquêtes ; (3) mais il n'en jouit pas

roi, comme jadis le comte, au nom de l'empereur, de l'administration municipale, de celle de la justice, des affaires de la guerre et de la perception des impôts. Nous avons expliqué ailleurs comment le *Comitatus Avennicinus* a donné naissance à l'appellation de *Comtat Venaissin*, en passant par les évolutions de la langue romane, plus que jamais nous sommes persuadés qu'il ne saurait y avoir une autre explication et que la définition de M. Am. Thierry est insoutenable. V. l'Introd. de notre *Diction. des Communes de Vaucluse*, p. VII et notre article dans la *Revue Archeologique* ann. 1844, p. 721.

(1) Cassiodor. *Varior*, III. 17, trad. de Fauriel, *loc. cit.* II. p. 69. — Théodorik avait coutume de dire : « Le goth qui a quelque valeur imite le Romain, et le Romain qui n'en a aucune, imite le Goth. » C'est du moins le sens de ces paroles : *Romanus miser imitatur Gothum, et utilis Gothus imitatur Romanum.*

(2) Cyprianus. *Vita S. Cæsarii*, inter Acta SS. Ord. S. Bened. in ap. sæculi I. p. 659.

(3) La Durance dut séparer alors le royaume des Burgondes des possessions de Théodorik. Le concile d'Epaone, en 517, nous fait voir l'étendue des possessions de Sigismond par le nom des nombreux évêques qui y souscrivirent. On y voit, entre autres, les évêques d'Apt, de Cavaillon, de Carpentras, d'Orange,

longtemps. Sa seconde femme lui aliéna l'esprit des peuples et les fils de Clovis surent en profiter. A la voix de Clotilde, leur mère, ils entrent sur le territoire burgondien. Sigismond, vaincu, se réfugie au monastère de Saint-Maurice, dans le Valais; mais livré par des traitres, il est conduit à Orléans, et, l'année d'après (524), Clodomir le fait jeter dans un puits avec sa femme et ses enfants. Quelle famille! (1)

A la mort de Théodorik, en 526, après trente-trois ans d'un règne mélangé de gloire et de barbarie, les Franks qui avaient toujours reculé devant lui, conçoivent l'idée de s'avancer au pied des Alpes et jusqu'aux bords de la Méditerranée. Nous ne les suivrons pas dans ces tentatives qui appartiennent à l'histoire générale.

Les fils de Clovis eurent tous une part dans le Midi et suivirent l'ancienne coutume d'avoir des esclaves. Ainsi nous savons que Childebert, roi de Paris, eut la ville d'Arles et ses dépendances; celle d'Avignon et le restant de la province, selon quelques auteurs, appartint à Théodebert, fils de Thierry, roi d'Ostrasie. Clotaire fut dédommagé par une grande partie des trésors de Clodomir, roi d'Orléans. Ce fut le motif de quelques guerres entre les frères. Dans ce temps-là, le royaume des Ostrogoths, expirait en Italie sous les coups de Narsès, eunuque fait général.

JULES COURTET.

(A suivre).

de Vaison et de Saint-Paul-Trois-Châteaux. En 524, ces mêmes villes appartiennent aux Ostrogoths; car ces évêques souscrivent au concile, tenu cette même année à Arles, pour la dedicace de la basilique Sainte-Marie. C'est qu'en 523, pendant que les fils de Clovis détronaient Sigismond, Théodorik avait jugé le moment opportun de reprendre ce qu'il avait donné, et d'autres places importantes de la Burgondie, comme Genève et Martigny, dans le Valais. Du reste, l'idée que la Durance était la frontière de la domination gothique survivait encore au commencement du IX[e] siècle, à en juger par ces vers d'une épitre de l'évêque Théodolfe, un des *missi dominici* de Charlemagne:

« Inde Valentinis terris urbique jacenti,
Rupea nos dedimus hinc, Morenate tibi.
Post et Arausinas terras et Avennica rura
Tangimus et fines quos tenuere Getæ. »

(Théod. Amel. épisc. ap. Dom. Bouquet, T. V. p. 415

(1) Vita S. Sigism. reg. Burg. ap. Bollaud. 1 maii.

L'ORPHELINE.

I.

Le vent agitait les arbres, la pluie fouettait les vitres : c'était un soir de décembre triste et froid. Dans l'humble demeure où nous introduisons le lecteur, — mansarde, située dans le faubourg d'une grande ville, — deux femmes travaillent. L'une, usée, non par l'âge, mais par de longues privations, par de laborieuses veilles, et dont, à quarante ans, les cheveux sont tout blancs ; l'autre, comme une fleur égarée, comme un rayon de lumière et de joie dans cet intérieur délabré, blonde fille de dix-sept ans, rivalise avec la vieille femme de travail et d'ardeur. Rien dans cette chambre, qu'un grabat caché dans un enfoncement, mal abrité par deux rideaux en indienne bleue que le temps a déteinte, et puis sur une mauvaise table, la lampe fumeuse qui éclaire les diligentes ouvrières. Pas de meubles, pas de feu, pas de pain ; un lugubre silence ; silence d'êtres fatigués qui n'ont même plus la force de s'adresser la parole. J'oubliais, bien à tort, une enluminure collée à la muraille et qui représente le Christ en croix. Cette image est grossière, il est vrai, ce n'est point la beauté artistique et même religieuse du Christ consolateur d'Ary Scheffer ; et cependant, bien des fois, ces humbles femmes qui travaillent, se sont agenouillées aux pieds de cette pauvre image et ont été divinement consolées.

Minuit sonne partout. Minuit ! quand il pleut si tristement, quand on a froid, quand on a faim, c'est une heure cruelle.

— Marine, dit enfin la vieille femme, en levant la tête et regardant avec sollicitude la jolie travailleuse, va te coucher, chère enfant.

— Non, mère, répond, presque gaîment la courageuse fille, dont les mains s'engourdissent et dont les yeux fatigués se ferment en dépit de leur bon vouloir ; il faut que j'achève cette broderie. Mais, vous, qui avez

si grand besoin de repos, quittez le travail, je vous en conjure.

— Je veux rester avec toi, mon enfant. Veilleras-tu long-temps ?

— Une heure environ ; mais vous savez comme je répare le temps perdu, de quel bon sommeil je m'endors ; tandis que vous, ma pauvre mère, vous reposez si peu.

La mère soupira. Sa figure osseuse, ses traits altérés, tout son corps amaigri, les pommettes de ses joues vivement colorées, sa taille voûtée, une toux sèche et fréquente, indice d'une poitrine épuisée et de poumons malades, prouvaient trop, hélas ! combien lui était nécessaire le repos qu'elle fuyait. Elle n'avait, cependant, pas le courage de quitter sa fille ; elle n'avait plus celui de travailler. Elle se renversa sur le dossier du vieux et unique fauteuil que renfermait l'appartement et sur lequel elle était journellement assise ; ses yeux se fermèrent, ses mains se joignirent, de ses lèvres flétries et de son cœur ardent sortit une humble et fervente prière.

Marine la regarda. La pauvre femme ainsi inclinée, présentait, à l'œil attendri de sa fille, le spectacle d'une nature défaillante que la misère avait lentement minée et que la mort allait détruire. Rien ne pouvait plus la sauver ; les lignes de son visage étaient profondément creusées ; ses yeux, que les larmes avaient si longtemps rougis, devenaient caves et éteints. Cette vieillesse hâtive, cette claire vue d'une mort prochaine, formait un spectacle déchirant pour un cœur aimant et qui brisa l'âme de Marine. Elle quitta son travail, elle se jeta passionnément au cou de la malade : Oh ! ma mère chérie, lui dit-elle ; ma mère bien aimée, couchez-vous, reposez-vous, vivez..... elle ne put retenir ce cri d'angoisse qui s'échappa de ses lèvres et de son âme avec de bruyants sanglots et qui traduisait ses lentes douleurs et ses profondes inquiétudes.

Nous dirons comment elles étaient devenues si misérables; c'est l'histoire de bien des pauvres. Deux enfants du peuple se marient, la famille vient, l'ouvrage manque, la maladie atteint les enfants, un accident frappe le père, la maison s'endette, les meubles se vendent un

à un, le linge s'use et disparait, la pauvreté misérable entre avec son cortége de besoins journaliers et pressants, de privations mortelles, de souffrances aigües... C'est l'heure où la porte s'ouvre devant le riche intelligent de la divine science de la charitée, c'est l'heure où sa visite est souhaitee,. c'est l'heure où son passage est béni, où son nom, sacré entre tous, — après celui de Dieu, — prend place dans la prière quotidienne de l'enfant et monte vers le Ciel, escorté des louanges du pauvre et parfumé de sa reconnaissance.

Michel était un bon ouvrier, ferme à l'ouvrage et sûr de n'en pas manquer tant qu'il y aurait de la place dans une fabrique de soieries pour un homme de bonne volonté. Mais un jour arriva, où la manufacture de Monsieur Liotaud se ferma, où les payements de cette maison furent suspendus et les ouvriers renvoyés. Michel qui, dans les temps prospères, avait dépensé avec imprévoyance tout ce qu'il gagnait, possédait à peine une vingtaine de francs pour faire face aux mauvais jours. Cependant. confiant dans sa force et dans son habilete, il ne perdit pas courage et se présenta successivement de manufacture en manufacture demandant du travail.

Il y a des heures de crise dans le commerce, comme dans les socièlès : les affaires allaient mal ; chaque fabricant diminuait le nombre des bras qu'il employait ; et le malheureux Michel, ainsi que sa famille, dut vivre à crédit pendant plusieurs semaines. De gai, d'ouvert et d'aimant qu'il était, Michel devint taciturne et grondeur ; une sourde haine contre les gens riches et contre la société, prit racine dans son cœur. Il vit les ouvriers, ses frères, lutter misérablement contre la faim, par suite des abaissements de salaires, des diminutions de travail ou d'un chômage complet, pendant que les patrons possédaient des hôtels, des campagnes et jouissaient de tout le luxe moderne que conquiert l'industrie. Un peu de sage réflexion lui aurait fait comprendre que, lorsqu'il y avait en magasin plus de marchandises que d'acheteur, la fabrication devait forcément se ralentir et les affaires languir, malheur inévitable, et dont le maître souffre comme l'ouvrier, malheur que la pru-

dence pourrait atténuer par les épargnes des jours prospères. Michel ne réfléchit à rien. Vers la même époque, une de ses petites filles, la *chair de sa chair*, la *moelle de ses os*, tomba malade de la fièvre typhoïde ; le danger passa, mais la vie de l'enfant ne tenait qu'à un fil. Le médecin répondait de la guérison compléte avec un bon régime, une nourriture fortifiante, un peu de vieux vin. . . . . Hélas ! les aliments même les plus grossiers manquaient au logis. Michel essaya d'emprunter, il n'avait plus de crédit : les pauvres débitants chez lesquels il s'était fourni jusqu'alors, se trouvaient gênés à leur tour et ne pouvaient plus prêter. Là commence une série de douleurs presqu'indescriptibles. Réduit aux dernières angoises de la faim, dont son anxiété pour sa petite fille, lui faisait oublier les torture, Michel errait tout le jour à l'entour des boutiques, des marchands de comestibles ; son estomac, épuisé de privations, se repaisssait de la vue des poissons rares, des pâtés de tous pays, des quartiers de venaison, des fruits, des conserves, des gelées, des pâtisseries, de tout ce que le cœur du pauvre homme convoitait pour son enfant.

C'est ainsi qu'à force de s'exposer à la tentation, la petite fille étant comme agonisante de faiblesse, il oublia les lois religieuses et morales et se résolut à voler une bouteille de vin, dont la poussière trahissait la vieillesse.

Aperçu par un agent, suivi jusque chez lui, il fut arrêté au moment où, haletant, il déposait cette bouteille, son déshonneur et sa ruine, aux pieds du cadavre de son enfant.

Dans les longues heures de la prison, il recouvra la juste notion du devoir. La mort par la faim lui sembla moins horrible que les remords de sa conscience, lui reprochant sans cesse sa faute.

Il fut acquitté sur la déposition franche et loyale de son ancien patron : « J'ai eu des torts envers Michel, dit noblement le maître, non pas ceux de lui refuser un travail qu'il m'était impossible de lui procurer, mais ceux qui consistent à ne pas m'être assuré de la situation dans laquelle il se trouvait ainsi que sa famille. Une

horrible détresse a pu seule le conduire à une action honteuse.

L'ouvrier pleurait à chaudes larmes ; plus pénétré de la charitable bienveillance de son patron que de tous les reproches du monde, il confessa sa faute de la manière la plus touchante : « Dieu m'avait ôté la force et la sagesse ; dans ce moment. dit-il, j'étais troublé comme un aveugle. » Et il cacha dans ses mains son visage enflammé et tout couvert de pleurs.

Il rentra chez lui, mais il n'y revint pas avec la paix des jours anciens. Il portait le poids de sa faute et s'en laissait écraser. Sur la recommandation de M. Liotaud, un manufacturier l'employa. Il y passa trois mois et fut obligé de s'aliter. La vie s'en allait.

Quand il fut près de mourir, il dit au prêtre qui l'assistait : « la vie que j'ai menée depuis mon crime, n'était pas supportable, je me serais volontiers tué vingt fois pour échapper à mes pensées, mais j'ai espéré que le Seigneur prendrait ce te agonie pour une expiation, et j'ai supporté l'existence comme un châtiment plus terrible que la mort.

Ainsi finit la vie de ce pauvre homme, qui laissa sur la terre une femme délicate et faible et une petite à élever.

Il fallut donc prendre souvent sur les nuits pour gagner le pain du jour, rien que du pain, malgré l'assiduité et les veilles de ces deux femmes vertueuses et fières, d'autant plus fières et vertueuses que le chef de la famille avait failli.

Mais ce qui engourdit toutes les douleurs, ce qui fait oublier le froid et la faim, c'est un peu d'amour; et rien qu'à voir les deux chères créatures s'étreignant avec tendresse, la mère couvrant de longs baisers la tête blonde appuyée sur son sein, on sent que le bon Dieu leur a donné ce trésor des cœurs aimants.

Bientôt sous la douce insistance de sa fille, la mère se met au lit. Alors la chère enfant reprend le travail avec ardeur, et jusqu'à une heure du matin on n'entend, avec le bruit de la pluie, que la marche précipitée de l'aiguille diligente, que la respiration difficile et entrecoupée de la femme malade.

Dans une rue voisine, une brillante illumination, une musique joyeuse, apprennent au passant attardé, que là aussi on veille, non pour le travail, non pour la souffrance, non pour le pain quotidien, mais pour les joies et les folies du monde ; là, du moins, les épines de la vie sont cachées sous des roses. Des femmes jeunes et élégament parées sont réunies pour leurs plaisirs. Elles sont belles, elles sont admirées, louangées, reines. .. Leur âme est-elle aussi calme, leur conscience aussi pure que l'âme et la conscience de Marine qui veille au travail ? Le bonheur, d'où nous vient-il ? Toute la question est là. Est-ce de la robe de brocart ? Est-ce de la paix du cœur ?

A l'heure où les nombreux équipages, qui stationnaient depuis longtemps dans la cour de l'hôtel où a eu lieu la fête, emportant des femmes pâlies et fatiguées par le plaisir, l'ouvrière achève sa broderie destinée à payer un loyer arriéré, à procurer le pain du lendemain, à renouveller la paille pourrie du grabat. . . « Si je pouvais encore acheter une couverture à ma bonne mère qui a froid, se dit la jeune fille en soupirant. »

Hélas, ce travail laborieux, cette magnifique dentelle qui entrera demain peut-être dans la corbeille de nôces d'une riche héritière, ou qui fera le triomphe d'une des élégantes qui dansaient tout à l'heure, est un ingrat labeur rapportant 1 franc par jour à l'ouvrière assidue. Elle y perdra ses yeux, sa jeunesse, sa santé, elle n'y gagnera que du pain. Plus d'une pauvre fille, en faisant ce coquet travail, s'est sentie atteinte au cœur par le démon de la jalousie, plus d'une pour se parer de son ouvrage a livré son honneur. Marine n'est point envieuse. Elle ne se dit pas qu'elle est jeune et remarquablement belle, que cette dentelle si légère et si délicate irait à ses blonds cheveux, à ses blanches épaules, non, simple et pieuse enfant, elle s'agenouille pour rendre grâce à Dieu, du travail achevé, pour appeler sa bénédiction sur le travail à venir.

Bientôt, auprès de sa mère, dans les bras de sa mère, elle repose.... Le vent secoue la mansarde, il gémit comme une âme en peine ; la pluie bat les vitres et les

couvre de larmes ; tout est froid, vide et désolé ; mais les anges de Dieu veillent sur le sommeil de l'enfant au cœur pur.

II

A cinq heures, Marine est debout. Promptement vêtue de son unique robe de toile, — elle n'a pas, comme les grandes dames, le souci et l'embarras du choix, — elle s'achemine à l'église la plus proche pour entendre la messe. Elle prend de l'eau bénite avec recueillement, elle s'inspire de la présence de Dieu et s'avance, les yeux baissés, jusqu'à son humble place habituelle, derrière un pilier. Elle prie et, peut-être aussi — car Dieu permet qu'on s'épanche avec lui — elle pleure. Elle pleure parce que sa mère souffre, sa mère se meurt par suite de privations, sa mère, sa joie, son appui, sa seule affection sur la terre, va la laisser orpheline. Et quand elle pense ainsi avec amertume, sa jeune tête cachée dans ses mains pour y étouffer des sanglots, Dieu la visite par sa grâce et la console en lui disant qu'il est le père des orphelins.

Après la messe, elle reporte son travail ; on lui donne cet argent si laborieusement gagné, qui représente tant d'heures de fatigue, de privations, de veilles épuisantes, et qu'elle va convertir en objets strictement nécessaires à leurs deux existences. Pauvre argent ! il a sa destination rigoureuse. Il ne renferme ni une heure de liberté, ni quelques moments de promenade au soleil pour la jeune fille qui, comme la fleur du pêcher, s'épanouirait blanche et rose à l'air pur des champs. Marine achète un peu de viande pour faire du bouillon à la malade, le surplus du gain est pour le bois et le loyer. Elle emporte une broderie plus appliquante que la précédente, un travail plus compliqué ; cela ne l'effraie pas ; travailler pour sa mère est une fatigue si douce ! Dès huit heures, après avoir embrassé la pauvre poitrinaire qui se traîne péniblement pour faire la soupe grossière dont se compose le déjeûner, elle se met à l'ouvrage en chantant un cantique à la vierge bénie.

Le temps si varié chez les riches par le plaisir et les voyages, est singulièrement long et monotone chez les pauvres. La différence n'existe que dans le plus ou

moins de souffrances. Le dimanche seul fait une halte dans le travail forcé de ces rudes vies. Le repos chrétien de cette sainte journée leur apporte la consolante image de l'éternel repos que Dieu réserve à l'homme supportant courageusement les conséquences de cette parole sacrée : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.

Trois ans passèrent qui trouvèrent chaque matin et chaque soir la belle enfant au travail. Marine avait une de ces beautés frappantes, dont un des plus dangereux avantages est d'attirer tous les regards ; fraîche sans coloration, délicate et élégante sans faiblesse, les yeux doux mais non pas langoureux, elle rappelait le type des plus jolies vignettes anglaises. Les trois années sur lesquelles nous passons donnèrent à la beauté de la jeune fille son complet développement, mais elles achevèrent de briser la vie flétrie de la mère. Le travail et les privations se succédèrent dans le pauvre ménage, le pain manqua quelquefois, des larmes coulèrent, des prières montèrent vers Dieu, la maladie, impitoyable dans son cours, marqua plus distinctement à chaque heure le terme de la vie de la femme Michel.

Un jour vint où, agenouillée près du lit, le visage collé à celui de la mourante, Marine recueillit son dernier souffle et son dernier murmure.

« Oh ! Marine, disait la pauvre femme, j'ai été bien égoïste ! Que Dieu me pardonne de t'avoir laissée sacrifier pour moi comme tu l'as fait. Je t'aimais tant ! et cependant je n'ai pensé qu'à moi. Que Dieu me fasse miséricorde !

— Paix, ma mère chérie, ne parlez pas ainsi, disait Marine en sanglotant.

La mère se tut un moment ; puis ses lèvres remuèrent pour former des mots dont on ne saisissait que des débris au hasard « ... Père !... mari !... enfant !... » Une idée nouvelle sembla jeter une ombre plus profonde sur son esprit obscurci. « Mais toi, tu seras seule, Marine. » .....

Le prêtre administra la malade le jour même, et préparée chrétiennement, elle rendit son âme à Dieu,

Ainsi resta seule l'honnête fille de vingt ans, à la garde des anges et sous la protection de sa vertu.

Le travail et la prière continuèrent à partager sa vie

Le dimanche, vêtue d'une pauvre robe d'indienne noire, elle se rendait, après les vêpres, au cimetière, sa seule promenade. Chaque semaine y laissait la trace de son passage, et cette trace était un ou plusieurs nouveaux tombeaux. Combien de petits coins de terre, vides quand elle les avait vus pour la première fois, s'étaient remplis et portaient sur une pierre ou sur une croix le nom terrestre du mortel qui y dormait son dernier sommeil! Cette fosse solitaire qu'elle venait saluer et baiser chaque dimanche et qu'elle reconnaissait de loin, un an plus tôt. séparée des autres, elle avait maintenant, à droite et à gauche, des compagnes et des voisines. Ainsi passe le souffle du temps sur les vivants pour les coucher sous une petite butte de gazon, que balaie le vent et qu'arrosent les larmes des orages et du cœur.

Marine s'agenouillait et priait longtemps De profonds soupirs soulevaient sa poitrine; le sentiment de son isolement lui apparaissait plus sensible dans ce grand silence des tombes; elle essuyait les larmes venues au bord de ses yeux, cueillait quelques petites fleurs champêtres poussées naturellement parmi les herbes qui recouvraient la fosse et quittait le cimetière pour rentrer en ville.

Dans sa chambre l'attendait la double solitude du foyer et du cœur. Elle s'asseyait auprès de la fenêtre et assistait au déclin du jour. Elle plaçait les herbes imprégnées d'humidité qu'elle avait rapportées de sa triste promenade, dans son livre de prière et brûlait pieusement celles de la semaine précédente. La solitude pesait douloureusement à la pauvre enfant, et cependant elle ne se mit point à gémir; résignée et chrétienne, elle regardait au ciel l'âme de sa mère, cette âme chérie qui l'avait engendrée à la vertu. Elle la voyait dans chaque étoile qui resplendissait à son œil attendri, surtout dans les étoiles filantes, qu'une naïve et poétique croyance populaire prend pour des âmes rachetées entrant au paradis; elle la voyait dans le calme rêveur de la soirée, elle la voyait dans la sainte compagnie des anges, l'appelant au repos. Et le temps passait sans amertume pour la pauvre fille qui rêvait et priait, mais non pas sans que de nombreuses tentatives fussent faite pour corrompre son innocence.

Un matin pendant qu'elle était à la messe, on déposa dans sa chambre un magnifique rosier blanc. Une voisine, gardant la clef en l'absence de la jeune fille, ne fit aucune difficulté pour ouvrir au jardinier chargé seulement de déposer cette offrande.

— De quelle part, demanda la brave femme ?

— Je n'en sais rien, répondit l'ouvrier, on l'a acheté et payé au jardin, en me disant seulement de l'apporter ici.

— Cela suffit, dit la voisine, qui, heureusement n'en pensa pas plus long.

Marine qui aimait passionnément les fleurs fit d'abord un cri de surprise et de joie ; puis reculant rouge ét humiliée à la question de sa conscience : D'où viennent ces fleurs ?... Elle pleura comme si elle était en faute, et le soir même elle porta l'arbuste à l'autel de la Sainte Vierge. Des paquets lui furent envoyés renfermant tous les colifichets qui vous séduisent, oh ! jeunes filles ! Elle rejeta avec mépris ces viles tentations, et belle de sa pauvreté, riche de sa vertu, heureuse de la paix de sa conscience, elle continua son travail

Un samedi en rapportant une broderie, chez M[lle] Piron la lingère qui la faisait travailler habituellement, celle-ci voulut la lui payer le double du prix ordinaire. Marine pâlit.

— Mademoiselle, dit-elle avec une émotion facile à comprendre, cet argent ne m'appartient pas, je ne l'ai pas gagné.

— Ne faites pas l'enfant, dit la maîtresse en riant de ce scrupule, et prenez ce qu'on vous donne.

— Qui oserait me donner de l'argent ? demanda Marine frémissante.

— Puisqu'il faut vous rendre des comptes, c'est M[me] X,.. qui a commandé cette pèlerine et qui a fixé le prix à donner à l'ouvrière.

— Vous direz à M[me] X..., s'écria Marine avec une légitime fierté, que l'ouvrière honnête ne mange que le pain du travail.

M[lle] Piron essaya de la plaisanter et ne fit qu'enfoncer plus avant le trait qui blessait l'âme pure de la jeune fille. Elle prit l'argent qui lui revenait et refusa de nouveau travail.

M[me] MARY DES RIVIÈRES.

(La fin au prochain numéro.)

ORIGINES — ETYMOLOGIES — COUTUMES — LOCUTIONS.

RIFLARD.

Il y a des mots, dans notre langue — il n'y en a pas pas assez, malheureusement — qui disent très clairement ce qu'ils sont chargés d'exprimer. De ce nombre : *paravent*, *contrevent*, *abat-jour*. *tournebroche*, *tournesol*, *paratonnerre* , *parasol*, *parapluie* , *etc...* Dès lors, comprend-on qu'on substitue à ces mots précieux , à ces mots *parlants*, comme on le dit de certaines armoiries, des mots qui ne signifient absolument rien ? Ainsi celui que nous avons mis en tête de ces lignes : *riflard*, remplaçant *parapluie*. Je connais des gens pour qui ce dernier mot est comme s'il n'existait pas ; ou plutôt qui semblent craindre de s'écorcher la bouche, s'ils avaient le malheur de le prononcer : aussi ne manquent-ils jamais de dire : « Voici l'hiver , j'ai fait emplète d'un « riflard. — J'ai eu peur de la pluie, j'ai pris mon riflard. »

Plaçons ici une observation :

Par suite de la sécheresse du climat, le mot *parapluie* n'existe pas dans la langue d'*oc* ; le mot *parasol* désigne également la chose à l'aide de laquelle on se garantit de la pluie et celle dont on use pour s'abriter du soleil. Vous trouvez-vous dans une des rues des vieux quartiers de Marseille, au moment où le ciel s'obscurcit tout-à-coup et où d'épais nuages laissent échapper de larges gouttes de pluie..... écoutez cette femme interpellant , de sa fenêtre , une jeune fille qui s'en va, un panier sous le bras , exercer au loin son industrie de revendeuse : « Goutoun ! crési

« qué n'en va toumba uno ! mounto prendré lou *pa-*
« *rasol* ! » « Gotton! je crois qu'il va en tomber
« une ! remonte pour prendre le *parasol !* »

En 1822, le doyen des notaires de ladite ville était un marseillais de la vieille roche, qui, comme tous les hommes de son âge, parlait habituellement provençal, ou mêlait au français des locutions tout à fait provençales. Un jour mon patron (j'étais alors petit clerc d'avoué) m'envoya chez lui pour prendre la copie d'un acte. Pendant que l'expéditionnaire achevait cette copie, survint une forte averse. « Monsieur, me dit le
« digne notaire au moment où je me disposais à partir
« en voyant que la pluie commençait à diminuer, je
« vais vous prêter un *parasol.* — « Monsieur répondis-
« je à Me Pons, en malin petit clerc que j'étais, je vous
« remercie de votre prévoyance, mais pour le momeut
« j'aimerais mieux... un parapluie. »

Revenons au *Riflard.*

Sans parler du barbarisme, ce mot ne se trouvant pas dans le Dictionnaire de l'Académie, quel rapport y a-t-il entre *pluie* et *riflard* ? Aucun, et voici d'ailleurs l'origine de ce mot, dont on peut, sans doute, se servir quelquefois, en style familier, mais qui ne doit pas remplacer *parapluie* d'une manière absolue.

Au temps passé, on donnait le nom de *riflard*, comme sobriquet et dans une intention injurieuse, aux sergents chargés d'arrêter quelqu'un ou de faire payer les impôts. Ce nom leur venait sans doute des mots : *rifler*, *rafler*, qui se disent pour enlever, emporter. Le rabot de charpentier et le ciseau de maçon qu'on appelle *riflard* ont la même signification. De nos jours, Picard se souvenant qu'au XVe siècle ce nom s'employait fréquemment, d'une manière bouffonne et satirique, dans les mystères et comédies, eut l'idée de le

donner à un personnage comique de sa pièce intitulée : la *Petite ville*. Or, l'acteur chargé du personnage de *Riflard*, lors de la création de cette comédie, parut sur la scène avec un énorme parapluie qui produisit un grand effet.

A partir de ce moment, et par une figure de rhétorique des plus hardies, on désigna sous le nom de *riflard* les parapluies d'une dimension sortant de l'ordinaire. C'est, on le voit, une spécialité dont certaines personnes, qui en ignorent l'origine, ont le tort de faire une généralité en l'appliquant à tous les parapluies.

CHICANE.

La Chicane, a dit Montaigne, est à la justice, ce qu'une grosse verrue est à un beau visage.

Ce mot ne date et n'a été mis en usage que dans les premières années du quatorzième siècle. Il fut importé du Languedoc et emprunté au jeu appelé le *Mail*. L'adresse à ce jeu consiste à se renvoyer une petite balle à coups de maillet et à fatiguer son adversaire par des détours et des contre-coups imprévus.

Le jeu du Mail devenu un jeu parisien au quinzième siècle, par suite du grand nombre de méridionaux qui vinrent habiter la capitale, enrichit la langue du Palais de ce mot juste et pittoresque.

Noël DESCOINS.

L'HEUREUX AUGURE.

A Madame Félicie Gerbaux.

I.

Près de la svelte demoiselle,
Qui vole, en planant, sur les eaux,
Dont l'aile de gaze étincelle
Au soleil, parmi les roseaux,...

Près de l'abeille diligente
Qui butine sur un rosier,...
Comme Félicie est contente!...
Elle semble s'extasier!...

L'aube éclose à la jeune pêche
Donne moins d'éclat velouté;
La fleur des prés moins qu'elle est fraîche;
Ses traits respirent la gaîté.

Elle rentre dans sa chambrette,
Met un ruban dans ses cheveux,
Et, s'accusant d'être follette,
Sur son miroir jette les yeux.....

II.

Qu'elle est heureuse Félicie!. .
Son père a fixé son hymen!...
Son regard pur le remercie;
Et puis, en lui prenant la main:

— « O mon père chéri, » dit-elle,
» Mon destin n'est point hasardeux :
» René sera bon et fidèle,
» Et, pour t'aimer, nous serons deux!... »

— Mais le père a l'âme oppressée,
En songeant au cher ravisseur!...
Il se tait!... O triste pensée!...
Amertume autant que douceur!...

De ses larmes cachant la trace,
Il sent tout son cœur se briser!...
Sa fille s'approche;..... elle efface
Ses pleurs, d'un filial baiser!...

— « Comment!... » dit-elle, « tu t'effraies,
» Quand lui m'appelle son trésor!... »

III.

Sa robe verte à mille raies
La rend plus gracieuse encor.

Combien René la trouve belle
Dans ce costume printanier,
Qu'accompagnent blanche dentelle,
Simples bijoux et fin collier!...

Qu'il sera grand sur lui, l'empire
De ce lis frais-épanoui!...
Il le prévoit, sans l'oser dire!...
Quel charme!... Il en est ébloui!...

S'il retient flatteuse louange,
Évitant de tout approuver,
C'est pour garder son âme d'ange,
Et de l'orgueil la préserver!...

Dans son ardeur tendre et discrète,
Son souhait, son unique vœu,
C'est qu'elle ne soit point coquette.....
C'est tout ce qu'il demande à Dieu!...

IV.

Prenez garde, René!... car plaire
Est le seul désir qu'elle aura...
Il vous faudra la laisser faire:
Sinon, elle se vengera!...

Vous saurez qu'elle ne néglige
Rien, pour paraître aimable à tous!..
— Pauvre René, je vous afflige.....
J'ai tort:.....me pardonnerez-vous?...

Croyez que votre jeune épouse
Veut vous plaire, à vous seul toujours ;...
Si d'être belle elle est jalouse,
C'est afin d'embellir vos jours !...

V.

Mais que René tarde à paraître ! ..
Félicie en gémit tout bas !...
Elle est penchée à la fenêtre,
Attentive au bruit de ses pas !...

Sous la tonnelle de charmille,
Par laquelle il revient, le soir,
L'impatiente jeune fille
S'élance pour l'apercevoir !...

Elle se plaint à la nature,
Au vent, au céleste pourpris.....
Puis se reproche ce murmure
Échappé de son cœur épris !. .

VI.

Le printemps, sortant d'un nuage,
Ramenait les petits oiseaux,
Qui s'envolaient dans le bocage,
Gazouillant des refrains nouveaux.

Elle écoutait cette musique ;
Ses pieds ne touchaient plus au sol :
— « Mais dans ce concert sympathique,
» Je n'entends point le rossignol !... »,

Dit-elle ; « Autre-part davantage
» Se plaît-il ?... L'attendrai-je en vain ?...
» Si je pouvais de son ramage
» Ouïr le prélude divin !...

» A quand son retour ?... Il diffère !...
» Là-bas qui peut le retenir ?...
» Sans lui l'allée est solitaire !...
» — Mais René !... ne pas revenir !...

» Ah ! le voici !... » — Plus de souffrance !
Plus d'émoi, de trouble secret !...
Et, lorsque vers elle il s'avance,
De ses soupirs elle a regret.

Au moment où René dépose
Sur son front un premier baiser,
On voit sur la porte mi-close
Un oiseau fauve se poser.....

Et soudain sa voix sans pareille
S'exhale en sons mélodieux.....
Il semble applaudir, ô merveille!...
A ce baiser mystérieux!...

VII.

— « C'est le rossignol!... Il fredonne
» Pour nous sa première chanson!... »
Dit Félicie; « A nous il donne
» Son premier air de la saison!... »

— « Oui, ma fille... », répond le père;
« C'est lui : j'ai reconnu son vol,
» Son chant, sa cadence légère
» Surtout; c'est bien le rossignol!...

» Il vous unit dans son langage;
» Il vous célèbre tous les deux!...
» C'est votre bonheur que présage
» L'éclat de cet hymne amoureux!!...

» Aussi, René, je te confie
» A vous, sans crainte et sans effort,
» Ce jeune cœur de Félicie!...
» Ensemble ayez un heureux sort!...

» Toi, ma fille, en ta traversée,
» Qu'il soit ton plus doux souvenir,
» Ce souvenir de fiancée,
» Et qu'il dore ton avenir!...

» — Quand mon âme s'est éveillée
» A l'amour, le chantre des bois,
» (Diras-tu), vint, sous la feuillée,
» Chanter pour la première fois!!... »

Léoncy Rey.

MUSTAPHA.

Mes enfants, écoutez l'histoire
De Mustapha, le pauvre chien;
Tout est vrai, vous pouvez m'en croire;
Je l'ai connu, sachez-le bien,
Disgracié par la nature,
Le poil crépu, borgne et boiteux,
Il allait cherchant sa pâture
Où la trouvent les malheureux.

Un soir, vaincu par la faiblesse,
Sur le sol il gisait sanglant;
Son regard doux, plein de tendresse,
Emut le cœur d'un bon passant.
D'abord il lave sa blessure,
Puis il l'emporte à son logis,
Où la chétive créature
Lèche sa main d'un air soumis.

Robert, — c'est le nom du jeune homme, —
Surpris, au lever du soleil,
De voir en sortant d'un long somme,
Un chien qui guettait son réveil,
Voulut le jeter à la porte;
Mais Mustapha le regarda;
Ce regard fut de telle sorte
Que le passant le rappela.

Robert avec indifférence
Recueillit cet hôte tremblant;
Le chien se tenait à distance,
L'oreille au guet, l'œil vigilant,
Ne recherchant nulle caresse;
L'un aimait, l'autre était aimé.
Robert vivait en joie et liesse
Et Mustapha en chien crotté.

Depuis déjà plus d'une année,
Mustapha se trouvait heureux,
Quand sa cruelle destinée
Vint le frapper d'un mal affreux.

Sa souffrance était si poignante
Que, voyant ses soins superflus,
Le maître dit d'une voix lente :
Mieux vaut pour lui ne vivre plus.

Tous deux, vers la mer orageuse,
Tristes un soir, ils s'avançaient ;
Perdus dans la vapeur brumeuse,
L'homme et le chien tous deux souffraient
Robert, d'une main frémissante,
Saisit brusquement Mustapha,
Regarda la vague écumante,
Ferma les yeux, puis le lança !

Alors se penchant sur l'abîme,
Honteux, et comme un peu surpris,
Il écouta ; mais la victime
Ne poussa ni plaintes, ni cris.
Le vent tournoyant sur sa tête,
Bien loin, son bonnet emporta,
Bonnet que pour un jour de fête
Une main chère lui broda.

L'âme mécontente et troublée,
Il revint seul pendant la nuit.
La porte à peine était fermée,
Qu'il entendit un léger bruit.
Il écoute...... on gratte à la porte.
Il ouvre en criant : Qui va là ?
Et voit son bonnet que rapporte
Son chien fidèle, Mustapha.

Oui, Mustapha — la pauvre bête —
Tout ruisselant de sang et d'eau.
Robert le baisa sur la tête ;
En ce moment il était beau !
A cette première caresse,
Quel cri le pauvre chien poussa !
Cri de plaisir ou de détresse....
Sous ce baiser, il expira !

A. R. DE P.

Le Fondateur-Directeur : Auguste LAFORET.
Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Gérant :* J. MATHIEU.

MARSEILLE. — TYP. MARIUS OLIVE, RUE SAINTE, 39

AVIGNON

SOUS LES MÉROVINGIENS

(Suite).

II

Le dernier fils de Clovis, Clotaire, meurt en 561, n'ayant été que trois ans chef unique de la monarchie franke et ses quatre enfants, Caribert, Gontran, Chilpérik et Sighebert renouvellent le partage de la Gaule, en ayant égard au nombre et à la qualité des villes sous le rapport de l'impôt, plutôt qu'à leur position respective. Bientôt après, la mort de Caribert entraîne un nouveau partage. Le royaume de Burgondie ressuscite, comprenant, outre le royaume d'Orléans, toute la Provence jusqu'à la mer. Il échut à Gontran, prince auquel les chroniqueurs ont attaché, on ne sait trop pourquoi, les épithètes de *bon* et de *pieux*. La bonté et la piété d'un prince frank ! C'est la bonhomie dans le crime la plus incroyable.

Sighebert — le mari de Brunehaut — qui avait dans son lot l'Ostrasie et l'Auvergne, se plaint bientôt de l'inégalité du partage. Un démembrement empêche qu'on en vienne aux armes. Avignon et Aix, avec leurs territoires, sont donnés au roi d'Ostrasie, bien qu'enclavés dans le territoire burgondien. Or, les diocèses d'Orange, de Vaison, de Carpentras, de Cavaillon et peut-être même celui d'Apt étaient du territoire d'Avignon et faisaient ainsi partie du royaume ostrasien. La preuve en ressort, — pour Vaison surtout, — d'une scène fort curieuse qui peint les mœurs brutales de l'époque et dont on n'avait pas compris la portée. Voici ce que racontent les chroniqueurs et les hagiographes de Saint-Quenin. (S. *Quinidius* ou *Clinidius*) (1).

Mummolus, le vainqueur des Lombards, le plus grand

(1) J'emprunte ce récit à l'article *Vaison* de mon *Dictionnaire des communes du département de Vaucluse*, p. 326.

capitaine de son siècle, venait d'être fait duc ou gouverneur de la Provence. Enflé de tant d'heureux succès, il arrive à Vaison avec une grande suite, exigeant du saint évêque Quenin des honneurs qui ne lui étaient pas dûs et que celui-ci refusa constamment. L'évêque se contenta d'aller au-devant du patrice ; mais sans cérémonie. A sa vue, Mummolus furieux vomit contre lui mille injures : « Gros bœuf, s'écria-t-il écumant de colère, d'où vient que tu ne portes pas aujourd'hui tes cornes ? pourquoi, au seul bruit de mon arrivée, n'as-tu pas fait préparer les chemins ? pourquoi, homme de rien, tête légère, n'es-tu pas venu avec ton clergé, les magistrats et la noblesse au devant de moi pour me rendre une partie de tes devoirs et des honneurs que je mérite ? » A ces paroles, accompagnées d'un ton de voix et d'un geste méprisant, saint Quenin garde le silence, rebrousse chemin, et vient se jeter la face contre terre dans sa cellule, en priant le Seigneur. Pendant ce temps-là, Mummolus poursuivait son chemin dans le dessein de punir l'évêque et les habitants de l'affront qu'il croyait avoir reçu. Tout à coup il se sent perclus de tous ses membres ; il tombe par terre et sent dans tout son corps un feu dévorant, accompagné de douleurs si atroces qu'il suppliait qu'on lui donnât la mort. Ses gens le voyant dans un pareil désespoir, abandonné des médecins, le portent, mourant, aux pieds du saint évêque. Celui-ci, touché, prie Dieu pour sa guérison et l'obtient. Mummolus, confus de tant de bonté, lui demande pardon, jure de respecter le Christ dans la personne de ses ministres et témoigne sa reconnaissance par de grands présents que le saint distribue aux pauvres.

Ceci se passait en 577 ou 578. Or, pourquoi l'évêque de Vaison refusait-il de recevoir avec pompe le général de Gontran, du monarque burgondien ? c'est que Vaison faisait partie du territoire d'Avignon et que, par cela même, depuis l'an 567, il était sous la domination ostrasienne. L'évêque Quenin était donc fondé à refuser au patrice burgondien un hommage officiel qui entrainait l'idée de souveraineté.

Marseille, cité riche et puissante, fut laissée indivise entre les deux frères. Sighebert n'étant pas encore

satisfait de sa portion, fait marcher sur la ville d'Arles une armée de Franks, sous la conduite d'Audovaire (Atwer), et une autre armée composée d'Arvernes, sous le commandement de leur comte Firminus (566). Déjà, dans le Midi surtout, les rois Franks avaient senti le besoin d'armer la population gallo-romaine. Là où les Franks étaient plus rares, il fallut bien avoir recours aux indigènes. Les deux généraux trouvèrent le moyen de pénétrer dans la ville et exigèrent des habitants le serment de fidélité au roi Sighebert. A cette nouvelle, le roi Gontran envoie le patrice Celse avec une armée (1). C'était un homme de haute taille, large des épaules, aux bras vigoureux, ayant de l'emphase dans ses paroles, de l'apropos dans ses reparties, instruit dans la connaissance des lois; mais tellement rapace, qu'il ne craignait pas de voler lès biens des églises En passant, il emporte la ville d'Avignon, où il laisse une bonne garnison. Arrivé sous les murs d'Arles, il l'entoure et commence à assiéger l'armée de Sighebert renfermée dans son enceinte. Il parait que le serment avait été prêté à regret. Le clergé, peut-être même la population, regrettait la domination du *bon* roi Gontran. Quoiqu'il en soit, l'armée de Sighebert fut horriblement battue, grâce à un stratagème de l'évêque Sapaudus. On permit à Audovaire et à Firminus de se retirer et, par suite sans doute de sa bonté naturelle, Gontran ne tarda pas à rendre Avignon à son frère, en se voyant menacé par un ennemi bien autrement dangereux.

C'étaient les Saxons et les Lombards (*Langobards*, *lang*, longue et *baërt*, barbes), tribus germaines qui, après avoir ravagé, pendant deux ans, les plaines fertiles de l'Italie, firent une trouée sur le territoire burgonde et tuèrent le patrice Amatus, successeur de Celse, accouru à leur rencontre. Ils se disposaient à une seconde irruption, quand Gontran songea à leur opposer un homme que sa bravoure personnelle et sa constante bonne fortune firent surnommer *l'invincible* et qui devait jouer un grand rôle dans les événements politiques de cette époque.

(1) Grégor. Turon, H.-E L. II, c. XXIV et XXX.

C'était le patrice Eonius Mummolus, « cet homme civilisé qui se faisait barbare et se dépravait à plaisir pour être de son temps. » (1) Disons quelques mots de ce singulier personnage qui, partant d'une position modeste, deviendra comme l'arbitre de deux royaumes et qui, comme les météores, doit, après une carrière des plus brillantes, s'éteindre tout à coup d'une manière brusque et inattendue. C'était un de ces gallo-romains qui vivaient autour des rois Franks et savaient se rendre indispensables par leur adresse, leur savoir-faire et surtout par leur habileté à conduire une négociation. Quelques-uns se recommandaient par leur connaissance de la vieille tactique romaine. Mummolus fut de ce nombre; mais c'est par un trait d'ingratitude et d'indélicatesse qu'il signala le début de sa carrière.

Eonius, surnommé Mummolus, habitait la ville d'Auxerre, que son père Pœonius gouvernait en qualité de comte Celui-ci, voulant faire renouveler le brevet de son office, (*ad renovandam actionem*, dit Grégoire de Tours,) envoie, au palais du roi, son fils avec des présents: mais le jeune homme les donna en son nom, sollicita la charge de son père et le supplanta au lieu de le servir. Il partit de là pour s'élever à la dignité suprême du patriciat.

Le roi Gontran n'eut pas à se repentir d'avoir fait tomber son choix sur cet ambitieux serviteur: peut-être avait-il déjà deviné son mérite. Lui seul parut capable d'arrêter la grande avalanche de Barbares qui allait se précipiter sur la Burgondie. Les Lombards, entrés au printemps de l'année 572 par la vallée de Suze et le mont Genèvre s'avancèrent par la vallée de la Durance, jusqu'à *Mustie Calmes*, lieu inconnu aujourd'hui, mais que Grégoire de Tours indique comme voisin d'Embrun. A la tête des Burgondes, Mummolus marche à leur rencontre et profitant de l'avantage des lieux,

(1) Aug. Thierry, préface des *Récits mérovingiens*, p. XII, édition de 1840 Ce jugement de l'illustre historien ne saurait être pris au pied de la lettre. La conduite de Mummolus envers l'évêque de Vaison et celle que nous allons décrire accusent moins un homme civilisé que l'homme de ces temps qui, pour de l'or, ne reculait devant rien.

des montagnes, des vallons et des bois, il réussit à les environner. Le plus grand nombre fut égorgé. Quelques uns se sauvèrent et purent aller porter à leurs compatriotes la nouvelle de leur déroute. Les prisonniers furent envoyés au roi qui les fit disperser en différents lieux.

Cette première victoire de Mummolus fut surtout remarquable par une particularité qui dut étonner les contemporains par son caractère d'étrangeté. On vit figurer, parmi les combattants, Salonius et Sagittarius, tous deux frères et évêques, l'un d'Embrun, l'autre de Gap « armés, dit Grégoire de Tours, non pas de la croix céleste, mais de la cuirasse et du casque séculiers ; et ce qu'il y a de pis, ils tuèrent, dit-on, beaucoup d'ennemis de leur propre main. » Cet exemple déplorable ne fut pas toujours perdu dans le cours du moyen-âge.

Cette défaite inspira aux Saxons l'envie de prendre une revanche. S'étant avancés jusqu'à la ville d'Estoublon, sur le territoire de Riez, ils y établirent un camp, d'où ils se répandaient dans les cités voisines, emportant du butin, emmenant des captifs et ravageant les campagnes. A cette nouvelle, Mummolus vole avec tant de promptitude qu'il arrive à l'improviste, les attaque et en fait jusqu'à la nuit une immense boucherie. Au point du jour, les Saxons se mettent en bataille et se préparent au combat ; mais des médiateurs passèrent de l'un à l'autre camp et conclurent la paix. Il fut convenu qu'ils feraient quelques présents à Mummolus, dont on reconnait ici la politique et l'avarice ; qu'ils délivreraient les captifs, abandonneraient le butin et retourneraient. sans êtres chagrinés, en Italie, pour aller chercher leurs femmes et leurs enfants. Ils espéraient gagner, à travers les Gaules, les états de Sighebert qui les ferait passer dans le territoire qu'ils avaient primitivement abandonné avec les Lombards.

Fidèles à leur promesse, les Saxons ayant réuni leurs femmes, leurs enfants et leurs mobiliers, se présentent au pied des Alpes, au nombre de deux cent mille environ ; là, ils se divisent en deux bandes ou *coins*, dont l'une doit prendre par Nice et l'autre par Embrun, en suivant la route déjà faite une fois (574). Or, c'était le

temps de la moisson. Les riches produits de la terre étaient encore épars sur le sol : les habitants n'avaient rien encore renfermé dans les métairies. La tentation était forte pour des gens habitués à vivre de pillage. Ils étaient rentrés en amis ce ne fut bientôt plus qu'une armée de maraudeurs. Les gerbes sont enlevées, pillées et battues : le blé est partagé, le bétail égorgé, les campagnes dévastées : on ne laisse rien aux laboureurs ruinés. Quand tout est absorbé, l'armée, gorgée de dépouilles, se présente sur les bords du Rhône, pour gagner l'Arvernie, une des provinces du roi Sighebert. Mais sur l'autre bord était le terrible patrice.

Pendant que les Saxons ravageaient la Provence, il avait été obligé d'aller combattre les Lombards qui, pour opérer une diversion sans doute, s'étaient jetés sur la Burgondie. Il venait de les battre dans la vallée du Rhône supérieur, près le monastère de Saint-Maurice.

« Ne comptez pas, dit Mummolus aux Saxons, traverser le fleuve ; vous avez dépeuplé les pays du roi mon maître, enlevé les épis, ravagé les troupeaux, incendié les maisons, coupé les oliviers et les vignes ; vous ne passerez que lorsque vous aurez satisfait ceux que vous avez réduit à la misère. Si vous ne le faites, vous n'échapperez pas de mes mains, j'appesantirai mon glaive sur vous, sur vos femmes et vos petits enfants et je vengerai l'injure faite à mon Seigneur, le roi Gontran, mon maître. » (1)

Les Saxons connaissaient Mummolus : ils le savaient homme de parole. Il avait avec lui de quoi appuyer ses menaces. Ils s'exécutèrent et, pour obtenir le passage, ils furent obligé de donner plusieurs milliers de pièces d'or. A cette condition, ils purent gagner l'Arvernie et retourner de là dans leur ancienne patrie.

Cependant l'assassinat de Sighebert par deux jeunes émissaires de Frédégonde, — épouse de Chilpérik — mettait la domination ostrasienne en péril. Les Lombards crurent devoir profiter de la circonstance pour faire une grande et décisive tentative. Ils pensent que

(1) Grégor. Turon. H. E. IV, ch. 43.— Paul Diacre. III, 8.

les esprits sont assez fortement occupés dans le Nord : c'est vers le midi qu'ils dirigeront leurs efforts désespérés. Ce n'est plus une expédition folle et isolée : c'est une véritable émigration nationale, mais calculée, raisonnée, et dont les noms des chefs ont été transmis par les chroniqueurs, tant le péril avait fait sensation. La gloire de Mummolus va s'accroître en proportion du danger.

Trois corps d'armée pénètrent par le col du mont Genèvre (576). Une fois dans la vallée de la Durance, les trois chefs se séparent et prennent des directions différentes. Rhodan marche sur Grenoble, Zaban sur Valence, en passant par Die : Amo, suivant le cours de la Durance, dépasse Embrun et vient camper à *Machevilla* (1) dans le territoire d'Avignon, domaine que Mummolus tenait de la munificence royale. De là, le chef Lombard faisait des excursions dans les environs qui furent entièrement saccagés. Avignon et Arles ne durent leur salut qu'à la force de leurs murailles. Les troupeaux furent enlevés jusques dans les plaines de la Crau. Aix se racheta du siége moyennant vingt-deux livres d'argent. Enfin Mummolus descend de la haute Burgondie, tombe à l'improviste sur Rhodan qui dévastait la cité de Grenoble, le défait et le blesse. Les fuyards portent la nouvelle à Zaban qui se hâte de lever le siége de Valence et de regagner la route du mont Genèvre. Arrivé devant Embrun, il se trouve en présence du Patrice qui a deviné son intention. Nouveau combat, nouvelle défaite. Les chefs seuls et un petit nombre de soldats parviennent à rentrer en Italie. Epou-

(1) Les auteurs sont partagés sur la position de ce domaine. Papon y voyait Ménerbes (*Manencha*) et Bouche l'Isle. Il y a précisément au levant de cette ville, un monticule appelé *Margoye*, qui n'est peut-être que le *Marcol* des chartes du XIII[e] siècle. On y a trouvé des débrits antiques qui prouvent l'occupation gallo-romaine. Plusieurs manuscrits ne portent que *Machao* — Non loin de là, dans un domaine appartenant à l'auteur de cet article, on a trouvé, en 1860, quatre sous d'or de Sighebert et de Childebert. Mais ce qui confirmerait le passage des Lombards par l'ancienne voie romaine, c'est la trouvaille près de Céreste—l'ancienne *Catuica* des Itinéraires,— d'un triens d'or, actuellement la propriété du Musée-Calvet à Avignon. Bien que l'inscription soit très-fruste, le savant conservateur du Musée croit pouvoir attribuer cette médaille à Alboin, roi des Lombards.

vanté de ce double échec, Amo se hâte de battre en retraite. Cette retraite fut une véritable fuite. Plutôt que de se rencontrer avec l'invincible Patrice, il prit les passages les plus dangereux, et fut obligé de laisser dans les neiges la plus grande partie de ses soldats et de son immense butin. Telle fut l'issue de cette grande course des Lombards sur la terre des Franks. Un jour, les Franks iront à leur tour les chercher et mettre fin à leur règne sur les riches plaines de la Lombardie.

Mummolus venait de gagner et de mériter la réputation d'un vaillant capitaine. Il ne fit qu'ajouter à sa renommée dans ses guerres d'Aquitaine contre le duc Didier qui y commandait pour le roi d'Ostrasie. La lutte fut vive et sanglante entre ces deux chefs qui devaient bientôt combattre sous la même bannière. Or, ceci est un des faits les plus extraordinaires de cette époque et que les chroniqueurs contemporains n'ont pas manqué d'enregistrer, comme ils auraient tenu compte d'un prodige. En effet, les peuples durent être étonnés d'une pareille ingratitude et nous-même nous ne pourrions nous l'expliquer, si les événements qui vont suivre ne prouvaient surabondamment jusqu'où peut aller la fièvre de l'ambition et la soif des richesses. L'homme que le roi Gontran avait, pour ainsi dire, tiré de l'obscurité pour en faire un des plus grands de son royaume, le patrice constamment vainqueur des Lombards, des Saxons et des Neustro-Aquitains, Eonius Mummolus enfin, que la Burgondie était habituée à regarder comme son unique invincible boulevard, abandonna son ancien maître et se retira, avec sa femme, ses enfants et tous ses trésors, dans les murs d'Avignon, ville forte de la *marche* de Childebert (581). Cet événement occupa très-fort les esprits. Un synode d'évêques fut assemblé à Lyon. Après avoir traité diverses questions et condamné ceux qui avaient manqué à leurs devoirs, le synode se transporta auprès du roi. On s'occupa beaucoup de la conduite de Mummolus et des querelles alors pendantes (1). Nous allons donner le mot de cette

(1) Gregor. Turon. H. E. VI, c.

énigme et une explication très-plausible de cette conduite mystérieuse et inattendue.

Nous avons dit quelque chose de ce pouvoir rival et redoutable qui grandissait à côté de chacun des fils de Clotaire. Les Leudes formaient déjà une aristocratie compacte et d'autant plus homogène qu'elle existait sur un territoire moins assimilé à la conquête. Les leudes d'Ostrasie étaient plus germains de mœurs et de fait que leurs voisins de la Neustrie, qui étaient plus mêlés aux Gallo-Romains. Ils étaient aussi plus à craindre. Après l'assassinat de Sighebert, ils se hâtèrent de soustraire son fils unique, le jeune Childebert, âgé de cinq ans, à la haine de Frédégonde et de le proclamer roi : ils prévoyaient tout l'avantage qu'il y aurait pour eux de gouverner sous un enfant.

Parmi ces puissants et orgueilleux tuteurs, était le duc Gontran Boson. D'un caractère souple et délié, malgré son origine tudesque, il n'avait jamais fait de serment à un ami sans le trahir aussitôt. Il possédait au plus haut degré l'esprit d'intrigue et un amour insatiable de richesses. Personne ne se tirait mieux que lui des dangers amassés sur sa tête. On lui reprochait la mort de Théodebert, fils de Chilpérik et de sa première femme Audovère, qu'il tua de sa propre main. quand il pouvait lui faire grâce de la vie. On pense qu'il avait promis sa mort à Frédégonde. Grégoire de Tours dit clairement que la reine lui portait une amitié secrète. comme meurtrier de Théodebert. La cour de Chilpérik fut un véritable charnier.

Il y avait encore le duc Raukhing, le plus riche des leudes Ostrasiens, type de la férocité franke primitive, faisant par plaisir et par goût ce que les autres faisaient par passion ou par intérêt. On eut dit qu'il n'y avait rien d'humain en lui, tant toutes ses actions allaient au delà de la méchanceté et de la folie humaine. Un de ses passe-temps ordinaires, à table, était de forcer l'esclave qui tenait la torche allumée de l'éteindre entre les jambes nues ; puis, de l'allumer et de l'éteindre encore. Plus la brûlure était profonde et plus il riait des contorsions du pauvre malheureux. Deux autres leudes, un peu moins connus, Bertfried et Ursion : celui-ci, fils d'un

gallo-romain, mais imbu de la rudesse germanique. Enfin le chef de cette ligue était Œgidius, l'évêque de Reims, vendu à Frédégonde.

A la tête du parti royal était Lupus. duc de Champagne, personnage éminent parmi les familles gallo-romaines. Chaque jour, ses propriétés étaient pillées et sa vie mise en danger. Une fois même, Ursion et Bertfried fondirent sur lui et sur ses gens à la porte du palais, où le jeune roi était logé avec sa mère. A ce tumulte, Brunehaut accourt et se jetant au milieu des cavaliers : « Pourquoi, s'écrie-t-elle, attaquer ainsi un homme innocent ? Ne lui faites point de mal, n'engagez pas, pour un homme, un combat qui détruira l'espoir du royaume ! » Ursion répondit : « O femme, éloigne-toi ! qu'il te suffise d'avoir gouverné sous ton mari. Maintenant c'est ton fils qui règne ; c'est notre tutelle, et non la tienne, qui fait la force du royaume. Retire-toi donc, si tu ne veux être écrasée sous les pieds de nos chevaux. » (1)

Devant une pareille aristocratie, le pouvoir royal ne pouvait qu'être annihilé, perdu : il l'eut été, sans l'énergie de Brunehaut. Les leudes comprirent toute la portée de son alliance avec le roi des Burgondes. C'est alors que plutôt que de voir leur échapper ce pouvoir dont ils usaient si largement, ils ourdirent une vaste intrigue qui devait remuer toute la Gaule et servir tout à la fois leur ambition et leur rivalité contre leurs frères de la Neustrie. Comptant aussi sur la haine nationale des Gaulois méridionaux, il parait qu'ils s'ouvrirent au patrice Mummolus et que celui-ci accepta sa part dans ce démembrement qui allait s'opérer de la monarchie franke. Voici comment fut menée cette conspiration.

Une femme avait présenté, un jour, au roi Childebert un enfant nommé Gondovald, dont elle se disait la mère, élevé avec soin et portant, à la mode des rois franks, les cheveux flottant sur les épaules : « Voilà, lui dit-elle, ton neveu, le fils du roi Clotaire ; et comme il est odieux à son père, charge toi de lui ; car il est de ton sang. »

(1) Gregor. Turon. H. E. VI, 4.

Le roi n'ayant point d'enfants, l'accueillit. A cette nouvelle, Clotaire prie son frère de lui envoyer l'enfant, mais, après l'avoir vu, il lui fait raser la tête, en disant: « Je n'ai point engendré cet enfant. » Or, l'enfant était bien probablement de lui, mais né d'une femme de condition inférieure. Après la mort de Clotaire, l'enfant fut accueilli par Caribert; mais Sighebert, l'ayant attiré près de lui, le fit raser de nouveau et le relégua à Cologne. Quand ses cheveux furent revenus, Gondovald parvint à s'échapper et se rendit près de Narsès qui commandait alors à toute l'Italie. Il se maria, eut deux enfants et, à la mort de sa femme, se rendit à Constantinople. L'empereur Maurice accueillit parfaitement ce prince, vrai ou faux. La politique lui conseillait d'avoir sous la main un brandon de discorde à pouvoir jeter au milieu des princes franks

Les leudes d'Ostrasie lui évitèrent cette peine. Ce malheureux exilé qui, par deux fois, s'était vu retirer son nom et son rang, ce pauvre *Ballomer* (faux prince, en gaulois) qui, pour vivre, s'était vu obligé, à Cologne, de peindre les murs des appartements et des églises, c'est lui qu'on appelle, qu'on engage à venir se produire comme un fils déshérité de Clotaire et, en cette qualité, de réclamer sa part de l'empire paternel! Comme il ne pouvait s'appuyer que sur les leudes, il est probable que ceux-ci comptaient diriger ses prétentions contre celui des rois franks qu'ils choisiraient. Quoiqu'il en soit, ce fut Gontran-Boson, qui fut chargé des négociations. Rien ne fut épargné, ni promesses, ni serments aux pieds des autels, dans les douze églises les plus vénérées de Constantinople. Gondovald, séduit par l'ambition, entraîné peut-être par les souvenirs de sa race et de sa patrie, prit, à ce qu'il paraît, des engagements avec l'empereur Maurice, en reçut des richesses que les chroniqueurs disent énormes, et fit voile pour Marseille.

Gontran-Boson l'y avait précédé. Et maintenant voilà pourquoi Mummolus avait choisi Avignon pour retraite. La position forte de cette ville et sa proximité de Marseille la rendaient très propre aux vues du patrice qui s'était chargé de faire reconnaitre le nouveau prétendant. Arrivé devant Marseille, Gondovald y fut reçu par l'évê-

que Théodore qui était du complot et qui lui donna des chevaux pour aller rejoindre Mummolus à Avignon (582). Celui-ci l'attendait avec Didier, duc du Toulouse, qu'il avait gagné à leur cause. Tout semblait marcher heureusement, quand un des chefs de la conspiration vint arrêter ses progrès. Nous avons parlé de l'insigne mauvaise foi et de l'excessive avidité de Gontran-Boson. A la vue des trésors du prétendant, l'idée lui vint de s'en approprier une partie. Décidé à partager le butin avec le préfet burgondien qui, seul, peut le favoriser dans une ville ennemie, il lui revèle le complot et fait saisir l'évêque Théodore, l'accusant d'avoir introduit un étranger et de vouloir soumettre le royaume des Franks à la souveraineté de l'empereur. L'évêque pour sa justification, produisit une lettre des leudes de Chidebert, en disant qu'il n'avait rien fait de lui-même, mais bien ce qui lui avait été commandé par ses seigneurs et maîtres. Il fut conduit vers le roi Gontran qui, « l'ayant examiné, dit Grégoire de Tours, ne le trouva coupable d'aucun crime, » ce qui n'est guère probable, puisque le bon évêque ajoute que le roi, néanmoins, continua à le détenir.

Il est inutile de dire qu'on avait mis la main sur la partie des trésors qui n'était pas encore en route pour Avignon. Gontran-Boson partagea avec le duc burgondien et partit avec une quantité considérable d'or, d'argent et d'autres objets précieux. Mummolus, jugeant l'affaire différée, sinon perdue, fit cacher Gondovald dans une île, pour y attendre les evénements (1) Quant à Gontran-Boson, il fut montrer ses nouvelles richesses à la cour de Childebert et acheter, sans doute, le titre de duc des Ardennes. Il dut lui en coûter beaucoup aussi pour faire taire ses complices dans cette conspiration que sa rapacité venait de faire avorter. Quoiqu'il en soit, il partit peu de temps après pour l'Arvernie avec sa femme et ses enfants : mais il fut saisi sur le territoire burgondien et conduit devant Gontran. Le roi, que l'affaire de l'évêque Théodore avait parfaitement mis

(1) Grégoire de Tours dit dans *une île de la mer* : mais très-probablement ce fut dans une des nombreuses îles du Rhône. Le prétendant y était bien mieux sous la main du patrice.

au courant de la conjuration, l'accueillit avec colère : « c'est donc toi, lui dit-il, qui nous a amené ce Gondovald dans les Gaules ? et qui, pour cela, es allé ces dernières années à Constantinople ? » Le duc vit le danger et rejeta tout sur Mummolus. « C'est ton Mummolus, répondit-il, qui l'a accueilli et retenu dans Avignon. Maintenant, si tu veux le permettre, je me charge de te l'amener et me laverai ainsi des charges qui pèsent sur moi. » Et comme le roi répondait qu'il ne le laisserait point partir qu'après une juste punition de ses méfaits, le duc vit qu'il fallait frapper un grand coup. Présentant son fils au roi : « Voilà mon fils, lui dit-il ! qu'il serve d'ôtage pour ce que je promets au roi mon seigneur ; que je le perde, si je ne t'amène pas Mummolus. » Alors le roi le laissa partir et retint l'enfant.

Ayant levé une armée dans l'Auvergne et dans le Velay, le duc Boson se dirige sur Avignon, en suivant les bords du Rhône ; mais Mummolus ne s'était point endormi dans cette ville et avait encore ajouté à sa position naturellement forte et favorable. L'enceinte d'Avignon, à cette époque, était fort resserrée et la quatrième partie au moins de ce qu'elle est aujourd'hui. (1) Le Rhône baignait la plus grande partie de ses remparts. Pour mettre à l'abri la petite portion qui n'était pas défendue par le fleuve, le patrice fit creuser un fossé large et profond et dissimula des piéges sous l'eau courante. La ville se trouvait ainsi protégée entièrement, soit par les murs, soit par le fleuve qui lui servait de fossé.

Cependant Gontran-Boson était arrivé avec ses Arvernes sur les bords du Rhône. Des barques se trouvent là, comme par hasard. L'ordre est immédiatement donné. Tous les bâteaux s'emplissent d'hommes armés et on quitte le bord sans aucun soupçon. Mais à peine au milieu du courant, les bâteaux s'entrouvrent et ceux qui les montent, sont engloutis dans les eaux rapides du

(1) Pour les diverses enceintes de la ville d'Avignon, aux époques celtique romaine, communale et papale, voir notre *Notice historique et archéologique sur Avignon* (*Revue archéologique*, XI[e] année, Paris, 1855) et notre *Dictionnaire de communes de Vaucluse*, art. *Avignon*. — D'après Herzog (*Galliæ narbonnensis provinciæ romanæ historia*) Avignon avait été admis au droit latin, par Jules César.

fleuve. Les uns se sauvèrent en nageant, d'autres en s'accrochant aux planches et aux débris mêmes du naufrage. C'était une ruse de Mummolus. C'était par son ordre que les barques s'étaient trouvées là, pour affaiblir l'armée qui marchait contre lui. Gontran découragé ouvrit des négociations; mais Mummolus lui cria du haut des murs : « Si nous sommes de bonne foi, viens d'un côté du fossé, moi étant de l'autre, et là, dis-moi ce que tu veux. » Quand ils furent arrivés chacun de son côté, Gontran dit : « Si tu le permets, j'irai te trouver, car j'ai des choses à traiter confidentiellemen avec toi. — Viens, répondit Mummolus, et ne crains rien. » Alors Gontran et un de ses amis entrent dans l'eau sans ôter leurs cuirasses; mais arrivé à l'endroit profond, l'ami disparait sous les eaux et ne reparait plus. Gontran était entrainé par le courant, quand un spectateur lui tendit le bout de sa lance et le ramena sur le rivage. Après s'être mutuellement injuriés, les deux chefs se séparèrent. Selon les mœurs de l'époque, ils avaient fait assaut de mauvaise foi.

Cependant le bruit de cette guerre était parvenu en Austrasie. Les leudes furent indignés de voir un des leurs attaquer sans ordre celui qui devait être l'âme et le général de la conspiration. Jamais leur intention n'avait été de le sacrifier et surtout au ressentiment du roi de Burgondie. Ils firent partager leur vue à Childebert et le duc Gondulfe fut envoyé pour faire lever le siége d'Avignon. Mummolus l'accompagna ensuite chez les Arvernes; mais, peu de jours après, il revint s'enfermer dans Avignon, en attendant une occasion favorable de faire sortir son prétendant.

Comme les événements qui suivirent n'ont plus de rapport avec notre histoire locale, nous nous dispenserons de les raconter. Nous pensons néanmoins qu'on ne sera pas fâché de connaitre le dénouement de ce lamentable drame, commencé dans nos murs et dont la fin se lie avec celle de l'homme qui vient de jouer un si grand rôle. Il y a, d'ailleurs, quelque chose de touchant dans le sort de ce prince infortuné, tiré de la vie molle et paisible qu'il menait en Orient, pour être trainé à la remorque de quelques ambitions sauvages et désordonnées.

Après des vicissitudes diverses qui l'avaient rendu maître de toute l'Aquitaine, Gondovald avait été obligé de reculer devant l'armée victorieuse de Leudégésile, chef de l'armée du roi Gontran. Mummolus lui fit choisir comme retraite la place forte de Comminges (*Convenœ*) sur un mamelon isolé des Pyrénées (585). Vu la position de la place et les ressources des assiégés, le siége aurait pu traîner en longueur : on eut recours aux moyens ordinaires. Les assiégeants ouvrirent secrètement des négociations avec Mummolus et lui firent comprendre « la folie qu'il y avait pour lui de s'attacher à un inconnu, à un *Ballomer.* » Le patrice, soit qu'il tremblât pour le sort de sa femme et de ses enfants, qu'on lui disait être déjà en prison, soit qu'il obéit à cette inconstance d'affection si naturelle aux plus éminents personnages de cette époque, promit de livrer Gondovald : ce qu'il exécuta, après lui avoir prodigué les promesses et les serments. Ce grand capitaine était la trahison incarnée. Livré à ses ennemis, Gondovald se voit perdu ; il fait le signe de la croix, invoque Dieu, « le juge éternel, le véritable vengeur des innocents, » et tombe percé de plusieurs coups de lance. Gontran-Boson lui brisa la tête avec une pierre.

Mummolus, — expert en fait de trahison, — se rend tout armé à la tente de Leudégésile : « Pourquoi, lui dit celui-ci, viens-tu comme un fugitif ? » — « C'est, répondit Mummolus, que je m'aperçois qu'on n'observe pas la foi promise et que je suis en danger de périr. » Leudégésile sort, sous le prétexte de tout calmer, et il ordonne aussitôt d'entourer la tente et de tuer Mummolus. Il ne restait plus au grand capitaine que de vendre chèrement sa vie : c'est ce qu'il fit. Longtemps il résista seul contre une troupe d'assaillants ; voulant enfin s'élancer au-dehors, il reçut en même temps deux coups de lance dans les côtés et il mourut. — L'évêque Sagittarius était présent à cette scène, pâle et consterné. Condamné, avec son frère et collègue Salonius, pour crimes d'homicide, d'adultère et autres méfaits, par les conciles de Lyon et de Châlons, il était digne de figurer parmi les acteurs peu scrupuleux de la conspiration gondovaldienne. Quelqu'un lui ayant conseillé

de se couvrir la tête pour se déguiser et de gagner la forêt, il suivit cet avis ; mais il fut bientôt reconnu et le même coup de sabre lui trancha la tête avec le capuchon. (1)

Le roi Gontran, pour s'attacher sans doute les évêques qu'il soupçonnait, fit distribuer aux pauvres et aux églises les trésors de Gondovald. Quant à ceux de Mummolus, cachés dans Avignon et que sa femme Sidonie fut obligée de révéler aux émissaires royaux, on croit qu'ils montaient à deux cent cinquante talents d'argent et plus de trente talents d'or (deux millions quatre cent mille francs.) Ils furent partagés entre le roi et son neveu Childebert. On ne laissa à la veuve que ce qu'elle avait reçu de ses parents.

Ainsi fut close cette grande conspiration qui devait armer le Nord contre le Midi et dont l'avortement réveilla une autre haine que des événements majeurs avaient, pour un moment, assoupie Le Midi ne pouvait oublier qu'il avait été romain. Aussi, dans toutes ces guerres sanglantes entre l'Ostrasie et la Neustrie, guerres qui ne furent, dans le fond, que le triomphe de la barbarie germanique : son rôle était-il presque passif. Quand l'occasion se présentait, il ne manquait pas de prouver sa vieille et forte haine aux hommes du Nord ; car, lorsque ceux-ci descendaient vers ces riches contrées, ce n'était que pour y promener le meurtre et le pillage et pour retourner dans leur forêt, chargés de toute sorte de dépouilles. Par une suite de l'antagonisme des races, et un peu aussi des institutions, le Midi nourrissait donc une répulsion instinctive contre le Nord. Pour essayer de briser le joug, toutes les occasions devaient être bonnes. Ceci nous expliquera les événements qui vont suivre.

Jules COURTET.

(A suivre).

(1) Gregor. Turon. H. E. L. VII, 39 et 40. — Quant aux autres conjurés de la conspiration gondovaldienne, voici ce qu'on lit dans la *Chronique* de Frédéghaire, VIII : « Dans ce temps, Rauking et Gontran-Boson, Ursion et Birtfried, grands du royaume de Childebert, furent tués par ordre du roi, pour avoir projeté de l'assassiner. » L'évêque Ægidius fut condamné, déposé et exilé à Strasbourg.

LA POÉSIE PROVENÇALE CONTEMPORAINE

PAR LE DOCTEUR ÉDOUARD BOEHMER

Professeur ordinaire des langues Romanes à l'Université de Halle. (1).

AVERTISSEMENT.

Peu de temps avant que la dernière guerre éclatât, la Prusse avait fait étudier la France à tous les points de vue par des agents de toute sorte. L'un d'entre eux, professeur renommé dans une université célèbre, avait été chargé de parcourir la Provence et tout le Midi, de se rendre compte du mouvement littéraire qui s'y produit et probablement d'examiner si l'Allemagne ne pourrait point en tirer un profit quelconque.

Le patriotisme à toute épreuve des Félibres réduisit à néant ces misérables manœuvres, et quand le moment décisif fut venu on ne les vit employer leur talent qu'à exciter, nouveaux Tyrtées, leurs compatriotes à la défense de la patrie malheureuse et à déplorer ses revers (voyez l'*Armana Prouvençau* de 1871).

Retourné dans sa patrie, l'envoyé prussien publia en mars 1870, sous le titre de : *die Provenzalische Poesie der Gegenwart*, une brochure renfermant une partie de ses observations.

C'est la traduction de cet opuscule que nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs. On y rencontre déjà le futur conquérant de l'Alsace. On y verra aussi avec quel soin la langue et la littérature provençale sont depuis long temps étudiées par nos ennemis, auxquels — chose triste à dire — sont dûs les meilleurs travaux parus depuis Raynouard sur les Troubadours, et l'on se ressouviendra en lisant ces lignes de l'antique adage :

Fas est et ab hoste doceri.

La Rédaction.

Si l'Allemagne n'a point l'unité politique, elle possède au moins l'unité nationale. On peut affirmer, au contraire, que, douée d'une unité politique bien marquée,

(1) Aujourd'hui professeur à Strasbourg. Remarquons avec tristesse qu'il a fallu que cette ville devînt la proie de la Prusse pour que l'on y érigeât une chaire de Provençal. On sait que l'Allemagne en a une quinzaine pendant que la France en possède... la moitié d'une à l'Ecole des Chartes. (Note du traducteur.)

la France manque certainement de l'autre, car l'unité nationale se reconnaît à la langue (1). L'Allemand du Sud aussi bien que l'Allemand du Nord parlent tous deux une même langue.

En France, au contraire, la langue française est la langue principale, et cependant plus du tiers de la population parle un idiome différent.

Il n'est certes pas dans l'intérêt de la politique française de faire ressortir ce manque d'unité dans le langage ; aussi l'a-t-elle toujours écarté avec le plus grand soin.

Au congrès statistique de Londres, par exemple, en 1860, quand parut la proposition d'évaluer, dans chaque Etat, le nombre de sujets de nationalités diverses, le président fit remarquer qu'un semblable travail jetterait une vive lumière sur le degré d'assimilation de certaines provinces annexées plus ou moins récemment telles que l'Alsace — où, si ses renseignements étaient exacts, l'allemand s'emploie fréquemment — et la Bretagne où la langue bretonne est aussi en vigueur. Le délégué français déclara immédiatement ne point admettre qu'il y eût en France une autre langue que la langue française, ajoutant toutefois qu'un petit nombre d'individus, dans les campagnes surtout, employaient peut-être plus volontiers le patois, mais que tous également connaissaient le Français. (2)

Cette déclaration officielle a trouvé, il est vrai, même en France, maint contradicteur (3), mais les autorités françaises n'en ont pas moins été toujours opposées à l'évaluation régulière des langues en usage dans ce pays.

On peut cependant en faire l'évaluation approximative. Le chiffre total de la population continentale, non

(1) R. Böckh : *Die Statistiche...* (*La signification statistique des idiomes populaires comme moyen de connaître les nationalités*) dans le *Zeitsch. fur Völkerpsychologie und sprachwissenschaft*, t. IV n. 3, Berlin, 1866 —Ibid. *Dénombrement du territoire occupe par la langue allemande dans les Etats de l'Europe* ; Berlin, 1869.

(2) Böckh. *Die Stat...* p. 375.

(3) « N'oubliez pas, disait M. Dréolle au Corps législatif, en décembre 1869, n'oubliez pas, que dans le 3e arrondissement du Haut-Rhin la majeure partie des électeurs ne parle et ne lit que de l'allemand, ne connaît guère d'autres caractères que les caractères gothiques. »

compris la Corse et les colonies, s'élève à trente sept millions et demi d'habitants; sur ce nombre, — abstraction faite des juifs. — on compte un million et demi de basques et de celtes, un million et demi d'allemands et dix millions de provençaux qui ne parlent pas la langue française. (1)

La contrée habitée par les Provençaux (2) occupe à peu près les deux cinquièmes du territoire français. La limite approximative entre le pays de Provence et le reste de la France forme une ligne qui, de l'embouchure de la Gironde, va rejoindre Grenoble en traversant le Puy-de-Dôme. (3). Cette ligne de démarcation repré-

(1) Cette appréciation est inférieure de moitié à celle que nous trouvons dans un *Rapport sur les progrès des belles-lettres en France*, publié en 1868, par le ministère français de l'instruction publique. Th. Gautier, l'un des rapporteurs, dit en parlant du célèbre chef de la nouvelle poésie provençale : « Mistral a ce malheur d'être un grand poète dans un idiome qui n'est entendu que par un public restreint. Ce malheur, il faut le dire, ne l'afflige pas beaucoup, car, selon lui, le français n'est parlé que dans huit ou dix départements du centre. Dans une trentaine d'autres, on parle le basque, l'espagnol, le celte, l'allemand, le wallon, l'italien, sans compter les patois tandis que le Provençal ou la langue d'Oc compte pour elle quinze millions d'hommes. » Gautier n'ajoute rien à cette indication qui lui aura paru exagérée. D'ailleurs il apprécie exactement la proportion qui existe entre la langue française et la langue provençale. « La France du midi a pour langue maternelle, dit-il, la langue d'Oc... Cette langue ne s'est pas fondue dans le français, comme la langue d'oil et demeure fidèle à son antique origine (Ibid p. 132). *L'Armana Prouvençau* 1863, p 29 compte 10,191,554 habitants dans les trente départements qui parlent la langue d'Oc.— Böckh, *Denombrement...* p. 196, dit : En défalquant les occitaniens, — qui doivent être considérés comme une nation indépendante -- la nation française serait égale en nombre aux Italiens et aux Anglais. »

Dans son tableau X il l'apprécie à 29 millions 1/2 et l'Italie à 24.332.000 d'habitants, tandis qu'en réalité il ne reste que 24 millions 1/2 de français, eu en déduisant les 13 millions que l'on doit attribuer aux autres nationalités

(2) Par *Provence* et *Provençaux* l'auteur entend, comme au moyen-âge, les pays du Midi et leurs habitants au sud de la Loire, qui se servent de la langue d'Oc, à laquelle la science a donné le nom de *langue provençale*. (N. D. T.)

(3) La ligne frontière commence par longer la limite du département de la Gironde; puis elle s'élève un peu vers le Nord depuis l'extrémité méridionale de la Charente. Elle cotoie ses bornes à l'Ouest en touchant aux villes de La Rochefoucault et et de Confolens. De là elle franchit la limite orientale de la Haute-Vienne, atteint dans celui-ci la Gartempe, près de Bellac et longe la crête des hauteurs parallèles à sa rive droite jusqu'au

sente chez nos aimables voisins notre ligne du Mein. au-delà des Ardennes, ligne qui repose sur un droit incontestablement plus ancien que cette limite arbitraire récemment établie au cœur de l'Allemagne et qui est bien plus marquée que la frontière tracée par un affluent du Rhin allemand.

Une idée fréquemment admise, et qui, parce qu'elle est répandue dans les écoles, gagne du terrain même dans le Midi de la France, c'est que la langue actuelle du Midi est tout simplement un patois de la langue française. Il serait sans doute aussi faux de vouloir reconnaître une similitude entre le Danois et le Bas-Allemand. Un philologue parisien qui avait étudié l'ancienne littérature française me disait un jour. en parlant de la nouvelle littérature provençale ; « c'est du français avec des terminaisons nouvelles. » J'aimerais mieux, lui répondis-je, dire que le français et le provençal sont tous deux du latin, moins ses terminaisons. » Si le provençal est un patois de la langue française, l'espagnol et l'italien sont également du patois de la langue française. Mais, si au contraire, l'italien, l'espagnol et le français forment trois langues différentes, pourquoi le provençal n'en formerait-il pas une quatrième? Le nouveau provençal est à l'ancien, ce que le français d'aujourd'hui est au français d'autrefois, et si loin qu'on jette les

milieu de la Creuse. De là, elle s'infléchit vers le Sud de Maisonisse à Saint-Hilaire où elle rencontre le Thorion qu'elle remonte jusqu'à sa source. Elle suit ensuite la limite Nord de la Corrèze, qui décrivant une courbe vers le Nord, longe celle du Puy-de-Dôme et rejoint par l'extrémité Sud-Est de celui-ci la frontière française dans la direction de l'Est. — Cf. Ruben, *Introduction aux Poésies de Foucaud en limousin.* — Paris, Didot, 1866.

Faire le relevé exact de ces frontières, non-seulement pour le français mais pour les divers dialectes entre eux serait une tache digne de la Société fondée récemment à Montpellier, sous la présidence de Camboulin. dans le but d'étudier spécialement la langue d'Oc ancienne et moderne. — (Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs et cette Société et la lecture des cinq volumes qu'elle a déjà publiés, pleins d'intéressants documents, soit savants, soit populaires ; la cotisation est de 10 francs par an et le siége de la Société est à Montpellier, rue Astruc, 4

On sait que par une récente décision du ministère de l'instruction publique, MM Ch. de Tourtoulon et Bringuier viennent d'être chargés de relever exactement les limites qui séparent la langue d'O de la langue d'Oui. (N. D. T.)

yeux sur le développement progressif de ces deux langues, on les voit se développer côte à côte et chacune d'une façon parfaitement indépendante. Aussi n'était-il encore venu à l'idée de personne que la langue dans laquelle étaient écrits les chants énergiques de Bertrand de Born pût n'être qu'un patois de la langue française dans laquelle écrivait à la même époque son contemporain Chrétien de Troyes. Elle n'est pas non plus écrite en patois de la langue française, la littérature que les troubadours modernes, les *Félibres* font fleurir aujourd'hui. Avec les caractères particuliers dont est douée sa linguistique, la langue provençale, possédant une existence littéraire de plus de mille ans. peut être fière d'avoir une origine commune avec le français et les autres langues romanes telles que l'italien, l'espagnol et le portugais, toutes filles d'une même mère. C'est une langue sonore, harmonieuse et douce, plus qu'aucune autre de la même famille, et elle joint à la souplesse la plus grande vigueur.

La langue Provençale tient en France la place que le Catalan occupe en Espagne. Le Catalan et la langue du Midi de la France conservée par la tradition, je veux dire le Provençal, sont tous deux des dialectes d'une seule et même langue, la langue d'Oc (1). Le souvenir de cette unité nationale et même politique d'autrefois s'est réveillé et on l'a vu se manifester en 1868 à l'occasion des fêtes publiques qui conduisirent d'abord les Troubadours provençaux à Barcelone et amenèrent en Provence les poètes Catalans (2). La plume coulante et facile du poète Louis Roumiéu de Béu-Caire (en français *Beaucaire* (3) nous a dépeint de la façon la plus vive le

(1) Ce qui ne veut pas dire que dans la pratique ordinaire de la vie, eu égard surtout à l'accent et à la prononciation, Catalan et Provençal puissent s'entendre facilement — phénomène commun, du reste, à tous les dialectes de toutes les langues vivantes.

(2) Cf.: Ch. de Tourtoulon, *Renaissance de la littérature Catalane et de la littérature Provençale — Les fêtes littéraires internationales de* 1868 — Toulouse, 1868, 8°. (Nous avons revu les représentants de la Catalogne aux récentes fêtes de Pétrarque, à Avignon.) (N. D. T.).

(3) *La Rampelado, em'un avans-prepaus, per J. Roumaniho.* — Avignoun, 1868, p. 361 : *Li Félibré en Catalougno.* L'auteur a également fait paraître en 1862 une comédie provençale intitulée: *Qu vòu prendre dos lèbre à la fes, n'en pren ges.*

voyage des délégués de Provence en Catalogne (1). Nous avons pu remarquer dernièrement combien les Catalans et tous ceux qui parlent la même langue tiennent à laisser s'établir le moins possible la suprématie du gouvernement espagnol. En effet, bien que Prim fût lui-même Catalan, nulle part en Espagne les partisans de la République fédérale ne lui opposèrent une résistance aussi opiniâtre que les républicains des contrées occitaniennes et notamment de Valence. On discuta même en assemblée publique, le projet de détacher de l'Espagne les quatres provinces Catalanes pour en former un état distinct ayant Barcelone pour capitale.

Les efforts combinés des Papes (2) et des rois de France réussirent à enlever leur autonomie aux pays situés entre le Rhône et la Garonne. Après la guerre des Albigeois le sceptre de la poésie passa, du sol gaulois — où Provençaux et Français le tenaient avec honneur. — à l'Italie. L'Espagne et le Portugal le reprirent ensuite. Ce fut, après, la muse Française qui prit son vol au-dessus de toutes les autres.

Le chant des Troubadours avait désormais cessé de se faire entendre. La langue du Midi de la France n'était point morte, il est vrai, mais ses poètes (3) ne pouvaient plus lutter avec leurs rivaux dont la renommée justement méritée volait dans l'Europe entière. En ces

(1) Entre autres, Paul Meyer, le collaborateur de la *Revue Critique* de Paris, aussi familier avec les bords du Rhône qu'avec ceux de la Seine.

(2) On reconnaît ici, comme en divers autres endroits de ce travail, que l'auteur appartient à la religion de Luther et de M. de Bismark. (N. D. T.).

(3) J. B. Noulet : *Essais sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France aux XVI et XVII Siècles*. — Paris. Techener 1859. L'appendice bibliographique énumère 471 publications dans ces patois durant cette période. — Sur les imitateurs de Lafontaine Cf. Ruben *loc. cit.* Parmi les bibliothèques publiques du midi de la France, c'est au Musée Calvet d'Avignon que j'ai trouvé la plus riche collection d'imprimés en provençal moderne. Il renferme plusieurs centaines de volumes de ce genre. M. S. Léotard, bibliothécaire du Musée Fabre à Montpellier m'a parlé du dessein qu'il aurait conçu de dresser la bibliographie complète de toutes les productions littéraires de la langue d'Oc. (L'auteur aurait pu citer, avec la bibliothèque d'Avignon, celle de Marseille qui possède aussi une remarquable collection d'imprimés en langue provençale. (N D. T.)

derniers temps seulement la poésie provençale vient de reconquérir son glorieux rang. C'est la Gascogne qui, faisant revivre le dialecte d'Henri IV, donna la première l'élan à ce mouvement qui devait entraîner tout le Midi de la France. En 1825 un barbier d'Agen publie sous le gracieux titre de *Papillotos* un recueil de poésies en un petit volume qui a dépassé le chiffre de 20,000 exemplaires (1). *Jansemin* ou *Jasmin*, — comme on l'appelle en français — fut l'orgueil du midi de la France et son voyage à travers les contrées Provençales fut une vraie marche triomphale. Paris même prête attention, et Sainte-Beuve, littérateur critique, lui consacre un article élogieux dans lequel il lui donne le glorieux nom de *Manzoni du Languedoc*.

En 1852, l'Académie Française lui décerne même le grand prix accompagné d'une médaille frappée en l'honneur du poète *moral et populaire* comme l'appelait dans son rapport Villemain, ce critique si juste et si profond.

Peu de temps après il mourait couvert d'une gloire si noblement conquise (2)

Le marquis de la Fare-Alais tendit une main fraternelle au barbier d'Agen en faisant plier à tous les sujets le rythme poétique et l'idiome aussi fort que gracieux qui venait de se montrer dans les Cévennes (3).

(1) Publié en dernier lieu à Paris.— Didot, 1860, avec traduction française et portrait.

(2) Parmi ceux que les succès de *Jansemin* ont entraînés dans la carrière de la poésie populaire, il faut citer plus particulièrement le bon Lucien Mengaud qui entend encore applaudir à Toulouse ses petites comédies. — Quelques uns prétendent, disait, il y a deux ans, une feuille toulousaine, que Mengaud a 60 ans, n'en croyez rien. La vérité est qu'il a trois fois 20 ans. — Né dans le Tarn, il fut d'abord orfèvre, puis la poésie le conduisit au théâtre, mais ses succès comme acteur ne l'y fixèrent pas. Il devint successivement journaliste critique, puis paysagiste et ses tableaux ont eu plusieurs fois des succès aux expositions de Paris.— Il s'est également essayé dans la musique. Ses poésies légères *Rosos et Pimpanèlos* ont eu jusqu'à 4 éditions.

(1) *Las Castagnados*. 2e édit. — Alais, 1851, avec traduction. Dans le même dialecte : Albert Arnavielle : *Lous cants de l'aubo*, avec traduction.— Nimes, 1868 — renfermant entr'autres de beaux vers à la langue maternelle et au marquis. — Il faut encore citer de ce dernier poète, un énergique *sirventès* rappelant ceux des plus fiers troubadours, intitulé : *As 40 manteneires das Jocs Floural de Toulouso*, et publié dans *l'Armana Prouvençau* de 1873, p. 46. Nous

Mais où la poésie brille t-elle le plus ?

Il est sous la Durance une magnifique plaine, baignée par les eaux du Rhône près de se jeter à la mer, que l'on peut apercevoir du Palais d'Avignon et qu'entoure un superbe horizon: au nord, c'est le Mont-Ventoux ; au midi, c'est la petite chaîne escarpée des Alpilles au pied de laquelle se trouvent d'un côté Saint-Remy et de l'autre la ville d'Arles. C'est dans cette magnifique plaine que s'épanouit la plus riche floraison de la poésie occitanienne. C'est là, dans la Provence proprement dite et dans le Comtat-Venaissin, que s'est formée une vraie pléïade de poètes s'étant donné pour mission de conserver la littérature provençale et avec elle les sentiments nationaux.

Le patriarche de cette société savante est Jousé Roumanille fils d'un jardinier de *San-Roumié* (en français Saint-Remy) qui fut gagné au culte de la littérature provençale par Esprit Requiem, grand admirateur de la langue populaire et collectionneur infatigable de tous ses monuments.

« Alors, me disait Roumanille, j'écrivais sans trop savoir vers quel but je tendais. » D'abord professeur, puis employé dans une imprimerie, — Roumanille est aujourd'hui libraire à Avignon. C'est un homme d'un abord plein de dignité et de charme, d'une gaité qui ne peut manquer de plaire. Poète déjà connu, il attaquait en 1848 et les années suivantes les excès de la révolution et les faiblesses de l'époque dans de charmants petits récits dont le dialogue est la forme la plus ordinaire. Sa prose est un modèle de style populaire brillant et relevé. Il a imité avec assez de succès la *Sérénade* d'un poète allemand qui nous a rendus si familiers les heureux vallons de la Provence, *la dame de Fayel* (1)

ne saurions trop engager nos lecteurs, à lire et à relire cette splendide pièce de poésie. L'auteur y redemande énergiquement pour la langue provençale ces fleurs fondée pour elle et que l'on prodigue chaque année au français.

(1) On sait que c'est pour le nord la lugubre histoire copiée sur celle du troubadour méridional Guillem de Cabestaing et la dame de Roussillon, qu'on peut voir dans la vie de ce poëte.

Le poëte allemand est Huland. (N. T. D.)

et *le Troubadour qui n'avait jamais besoin que de la moitié de son esprit.* (1)

Le champ que le fils d'un jardinier de *Sant-Roumié* avait commencé à défricher est maintenant riche en fleurs odoriférantes et en fruits succulents. Il m'est impossible de ne pas les faire connaître.

Je citerai d'abord deux poésies de Roumanille, malheureusement dans une traduction dont tout le mérite consiste à reproduire le plus exactement possible non-seulement le sens, mais aussi le rhythme et les rimes de l'original. Je dois mentionner en premier lieu « *Les Crèches* » (2), poésie composée en 1851 en l'honneur de l'inauguration à Avignon du premier de ces établissements destinés à la garde des enfants (3). Des critiques français tels que Sainte-Beuve et Saint-René Taillandier ont fait un éclatant éloge de cette poésie (4).

LI CRÈCHO. (5)

I.

Dintre li vòu de serafin,
Que Diéu a fa pèr que sèns fin
Canton, èbri d'amour : — Glòri ! glòri au Paire !
Dins lou bonur dóu paradi,
— Un pamens, i'a de fes, liuen dis urous cantaire,
S'enanavo apensamenti.

(1) C'est encore une épisode de la vie de Bertrand de Born, si bien racontée par son biographe provençal. (N. T. D.)

(2) *Lis Oubreto en vers*, 3e édit. Avignon, 1864, p. 319. Elles renferment aussi des *noëls*, genre éminemment populaire en Provence. *Lis Oubreto en proso*, avec portrait, ont également paru à Avignon. Son *Mège de Cucugnan* (*Armana prouvençau*, 1868, p. 61) a été traduit en français par A. Daudet et imprimé ainsi dans la *Bibliothèque choisie* n° 924 — Naumburg, 1868.

(3) V. Sur les Crèches la *Deutsche Vierteljahrsschrift*. 1869, n° 3, p. 63.

(4) *Revue des Deux-Mondes*, 1859, 15 octobre, p. 814.— Cette pièce a été aussi insérée dans le *Pèlerinage de Mireille*.

(5) Au lieu de la traduction allemande, nous donnons ici le texte à nos lecteurs. Toutefois, pour que l'on puisse apprécier le degré de fidélité avec lequel la littérature provençale est étudiée et traduite outre-Rhin, nous transcrivons en note la première strophe de la traduction allemande, à l'usage de ceux de nos lecteurs qui connaissent cette langue (N. d. T.).

Aus der Serafe hoher Schaar
die Gott schuf, dass sie immerdar
sängen, von Lieb' erfüllt : Ehre dem Vater ! Ehre !
bei allem Paradiesesglück
zog Einer, abgewandt vom frohen Sängerheere,
nachdenklich oftmals sich zurück.

E soun front blanquinèu vers la terro penjavo
Coume lou d'uno flour qu'a gens d'aigo, l'estiéu;
De mai en mai revassejavo.
Se lou lángui, quand sias dins la glòri de Diéu,
Poudie tranca lou cor, diriéu
Qu aquéu bèl ange s'enuiavo.
De-que revassejavo ansin, e d'escoundoun?
Per que n'èro pas de la festo?
Soulet dis ange, perqué doune,
Coume s'avié peca, beissavo-ti la testo?

II.

Velou qu'i pèd de Diéu vèn de s'ageinouia!...
De-que vai dire? que vai faire?
Pèr lou veire e l'ausi, si fraire
Arrèston soun alleluia :

III.

— Quand Jesus, voste fléu, plouravo,
Qu'èro de la fre tout doulènt,
Dins la jasso de Betelèn,
Es moun rire que l'assoulavo,
L'escaufave de moun alen.

Desempièi, o moun Diéu! quand un enfantet plouro,
Dins moun cor pietadous sa voues vèn restounti.
Vaqui perqué moun cor se doulouiro à touto ouro,
Vaqui perqué, Segnour! siéu apensamenti.

Sus la terro, o moun Diéu! ai quaucarèn à faire :
Leissas-me ie mai davala.
L'a tant d'enfantounet, pàuris agnèu de la!
Que, tout enfrejouli, fan que se desoula,
Liuen dou mamèu e liuen di poutoun de si maire!...

Dins de membre caudet li vole recata,
Li coucha dins de brès e li bèn acata;
Li vole atitoula, n'en èstre lou bressaire...
Vole qu'en liogo d'uno, agon tòuti vint maire
Que lis endourmiran quand auran proun teta!

IV.

E dóu cor e di man lis ange aplaudiguèron...
Lis estello de Diéu dins li cèu tresanèron!
E lèu, espandissènt sis alo, — d'eilamount,
Proumte coume l'uiau, davalè l'angeloun.
Eiçavau, sout si pèd li camin flouriguèron,
E li maire trefouliguèron!
E li *Crècho* se durbiguèron
Pertout ounte passè l'ange dis enfantoun!

Je signalerai en second lieu une pièce d'un style plus populaire. C'est une fiancée qui, le matin, parle de son mariage. Après chaque vers, le refrain s'adresse aux musiciens qui doivent accompagner le cortége à l'église (1).

— Quand la roso èi flourido (2),
Fau que siegue culido...
Ah! ah!
Couifo me bèn, Dideto,
Lanla!
E siegues pas pateto.
D'aut! d'aut! tambourin,
Boutas-vous en trin!

Despachen-nous, Gatouno,
Metè-me ma courouno.
Ah! ah!
Vai lèu vèire, Melio,
Lanla!
Se lou curat s'abiho.
D'aut! d'aut! etc.

Coumo atroves, Nourado,
La crous que m'a dounado?
Ah! ah!
Ah! que vai estre bello,
Lanla!
Su'n fichu de dentello!
D'aut! d'aut! etc.

— Lou capèu sus l'auriho,
Lou nòvi vers sa mio,
Ah! ah!
Vèn, e se fan bouqueto.
Lanla!
E pièi uno babeto...
D'aut! d'aut! etc.

Contro la chaminèio,
La grand, urouso vièio,
Ah! ah!
Tout en disènt sis ouro,
Lanla!
De joio ris e plouro.
D'aut! d'aut! etc.

An atuba li cierge
A l'autar de la Vierge,
Ah! ah!
An! parten pèr la messo,
Lanla!...
— Que la nòvio èi bèn messo!!
D'aut! d'aut! tambourin,
Boutas-vous en trin!

« Les Crêches » de Roumanille parurent pour la première fois dans un recueil intitulé *Li Prouvençalo* (3),

(1) *Oubreto en vers*, p. 109, en 1852.

(2) Hat sich die Ros' erschlossen,
so sei ihr Duft genossen!
Ach! Ach!
Mache mich schmuck, mein Mädchen!
Lanla!
Man wartet schon im Städtchen.
Tambourin, nun auf! auf!
Beginn deinen Lauf!

(3) M. Hartmann en a traduit deux pièces insérées dans son *Tagebuch aus Languedoc und Provence*, t. II, 1853 *Lis Dous Serafin* (*Oubreto en vers*, p. 32; Hartmann, traduct. p. 333), et le *Bourreau* d'Aubanel dont nous parlerons bientôt, p. 171.—K. Bernh. Stark a parlé de la collection des *Prouvençalo* dans son livre: *Stadtleben* (*mœurs, arts et antiquités de France)*, Iéna, 1855, p. 84.

auquel de tous côtés les enfants de la Provence avaient envoyé les morceaux qu'ils avaient composés. Un membre de l'Institut même y avait collaboré. M. de Saint-René Taillandier, alors professeur à Montpellier (1), plus tard au Collége de France à Paris et actuellement attaché, par la faveur d'Emile Ollivier, au ministère de l'instruction publique en qualité de secrétaire général, et élevé au rang de conseiller d'Etat, présentait ce petit livre dans une préface toute chaleureuse. M. de Saint-René Taillandier est un nom cher aux Allemands. Ses articles dans la *Revue des Deux-Mondes* sur notre vie littéraire et politique, ses idées sympathiques à notre égard et favorables à la mission de la Prusse en Allemagne, sont un titre à notre estime et à notre affection.

X.

(*La fin au prochain numéro*).

(1) V. Hartmann, *loc. cit.*, p. 226.

L'ORPHELINE.

(Suite et fin.)

Nous n'écrirons pas toutes les épreuves contre lesquelles Marine eut à lutter pour vivre. Il fallut courir de magasin en magasin, essuyer bien des refus avant de trouver un peu d'ouvrage ; et même il fallut se résigner à entrer dans un atelier.

Que de plaisanteries sur sa misère, quand elle pouvait avoir une cage dorée ! Ses compagnes parlaient de leurs plaisirs, de leurs toilettes, de leurs folies... En riant et minaudant, elles essayaient à Marine des couronnes, des dentelles, des fleurs, des parures ; elles tâchaient de l'enivrer de sa beauté... Mais, la pieuse jeune fille avait la noblesse du cœur et de la vertu ; rien pour elle ne valait la paix de la conscience. En revenant chaque soir de l'atelier, elle entrait à l'église et mettait sa réputation et son honneur à la garde de Celui qui aime les cœurs chastes.

Si quelque coquette fille du peuple lit cette histoire, elle se dira que Marine n'eut point de mérite, parce qu'elle n'eut point de tentation... Ce serait une grave erreur : elle fut tentée. Elle eut des heures de dessèchement et de cruel abandon où elle pensa qu'il ferait bon être deux et échanger des paroles aimantes ; — elle eut faim, et le tentateur lui offrit à manger ; — elle grelota sous sa robe de toile en hiver ; et le tentateur lui montra de chaudes et moelleuses étoffes vers lesquelles elle n'avait qu'à étendre la main ; elle fut écrasée par le travail, elle y perdit sa fraîcheur et y compromit sa beauté, le tentateur lui vanta les douceurs du repos qui garde la jeunesse et conserve les charmes physiques. Elle connut ainsi toutes les petites séductions qui se trouvent sous les pas de l'ouvrière jeune et jolie... Mais elle se redressa humble et chrétienne en disant à Dieu :

« Préservez-moi ! » et à la tentation : « Je ne succomberai pas. » Et la tentation passa.

Pour atteindre ce but, Marine ne regarda ni les bijoux, ni les rubans, et n'en porta jamais. Elle n'avait qu'un petit bonnet de lingerie ; ses cheveux formaient deux bandeaux plats sur le front. Si vous saviez comme cette modeste simplicité est avenante, et comme Dieu et ses anges trouvent jolies les jeunes filles avec cette coiffure d'honnêteté et de vertu !

Pourtant, nous ne voulons pas dire que la vertu soit chose facile ; elle coûte au contraire bien des efforts et n'est réservée qu'aux grandes âmes. On est vertueux en recommençant tous les jours à travailler, tous les jours à souffrir, tous les jours à lutter. Marine le savait. Elle savait aussi que tous les sacrifices du temps sont comptés pour l'éternité ; que les beaux cheveux que l'on cache aux regards du monde seront un jour tressés par les anges, que les dentelles et les bijoux ne valent pas les fleurs du Ciel dont se composera la couronne des élus, et que leur vêtement, resplendissant comme le soleil, sera plus souvent le partage des épaules qui sur la terre portent la bure, que des créatures déchues qui traînent dans la boue du vice leurs soieries et leurs cachemires.

III

Dieu, qui trouvait sans doute pure et parfaite la douce jeune fille dont nous écrivons l'histoire, voulut compléter sa grandeur morale en lui enlevant cette beauté physique qu'elle portait si dignement.

Dans l'atelier, malheureusement très-mélangé, où travaillait Marine se trouvait une ouvrière, un peu plus âgée qu'elle et qu'on appelait le chef de file, parce que, avec un caractère impérieux et volontaire, elle était l'organisatrice des parties de plaisir, des courses à la campagne que les ouvrières faisaient dans leurs jours de liberté. Jusqu'alors, personne n'avait résisté à Clémence, dont l'autorité consacrée par la faiblesse des anciennes, était acceptée par les nouvelles venues, sans contrôle et sans lutte. D'ailleurs, les deux tiers de ces pauvres enfants, élevées dans la misère et les privations,

n'étaient pas de force à repousser la pensée d'un plaisir jusqu'alors défendu ou impossible. Aller danser le soir pour rien, dans un de ces mauvais petits bals de barrières où tant d'âmes ont perdu la vie, ne semblait à ces folles jeunes filles qu'un plaisir très-légitime après douze heures de travail. Marine fut épouvantée de la corruption qu'elle entrevit dans la conversation de ses compagnes. Elle se tint prudemment à l'écart, montrant ses vêtements de deuil lorsqu'une indiscrète proposition faisait entendre à ses oreilles le mot de danse, mais elle entrevoyait bien dans l'avenir les heures difficiles où il faudrait en venir à la lutte.

Clémence enfin l'interpella : — Il y a près d'un an, ma chère, que nous avons le plaisir de te voir à l'atelier, il me sembie qu'il est temps de fêter ta bienvenue.

— La perte cruelle que j'ai faite ne me permet de penser à aucune fête, reprit Marine modestement.

— Il y a temps pour tout, répondit violemment Clémence, ton deuil n'était pas récent quand tu es entrée ici, tu peux donc lui donner un congé en règle et faire comme nous faisons toutes.

— Je suis en deuil pour toute la vie, murmura la jeune orpheline en essuyant ses larmes.

— Ah ! la bonne plaisanterie ! cria Clémence qui craignait en laissant attendrir ses compagnes de porter atteinte à son autorité, ne fais pas l'imbécile et exécute-toi de bonne grâce. Dimanche, quitte ta vilaine robe noire et paie-nous à souper au *Loup sauvage* ; de là, nous irons danser chez Brindau, n'est-ce pas, mesdemoiselles ?

Toutes firent chorus. Le plaisir telle était leur devise.

Marine essaya d'un refus. Clémence lui imposa silence. Elle fut plus loin, elle la menaça. — Fais attention que si tu ne t'exécutes pas convenablement, largement même, parce que nous avons attendu un an, je te fais chasser lundi de l'atelier.

Marine n'eut point peur de la menace, elle avait sa conscience pour elle ; mais les autres ouvrières frémirent ; elles connaissaient Clémence et savaient ce dont elle était capable.

Ceci se passait un mercredi. Le reste de la semaine

il ne fut question de rien. Le samedi soir, Clémence dit à Marine en sortant de la paie : — N'oublie pas que c'est demain.

— Voilà mon argent, dit doucement Marine en lui remettant le produit de la dernière huitaine ; amusez-vous sans moi, je n'ai pas le cœur au plaisir.

— Ce n'est point ton argent, mais ta personne qui m'importe, s'écria Clémence, furieuse, tout en prenant néanmoins la petite somme ; je ne veux pas de *sainte-nitouche* à l'atelier, tu en déguerpiras ou tu feras comme les autres.

— Il y a des maitres pour juges, répondit imprudemment Marine.

— Vas-tu pas me menacer, riposta Clémence en fureur. Prends-y garde, ma petite, tu serais la première, mais les autres apprendraient par toi ce qu'il en coûte.

Marine s'éloigna, ne voulant pas raisonner avec cette tête folle. Sa décision était irrévocable. Le dimanche, après les offices, après sa course au cimetière, elle demanda l'hospitalité à une voisine et lui aida à coucher et à endormir ses petits enfants.

Pendant ce temps, les ouvrières, guidées par Clémence qui leur bâtit une histoire sur l'absence de Marine, mais leur procura le plaisir promis, avec l'argent de cette dernière, se livraient joyeusement aux folies que Marine avait repoussées ; elles narguaient la vertu de la jeune fille et, surexcitées les unes par les autres, soutenaient à Clémence qu'elle n'en aurait pas raison.

Il n'en fallait pas tant pour mettre en ébullition la nature sauvage de cette dernière : sans éducation, sans principes, sans religion, elle ne devait négliger aucun moyen pour arriver à son but. — Elle ou moi, dit-elle, les dents serrées en quittant ses compagnes, nous dirons adieu à l'atelier demain.

Le lundi, au petit jour, elle était dans le quartier de Marine, interrogeant avec une adresse diabolique celui-ci et celui-là sur la famille, sur le passé, sur la vie intime de sa *chère amie* Marine. Les paroles, les regards, la voix, témoignaient d'un vif intérêt. Les gens du peuple sont sans méfiance et la vérité pour eux n'a pas de voiles : ils dirent à Clémence tout ce qu'elle voulut.

Munie de ces précieux renseignements, l'âme ulcérée de l'offense et joyeuse à l'espoir de la vengeance, Clémence se rendit la première à l'atelier. A chaque ouvrière qui faisait son entrée dans la salle de travail, elle disait quelques mots tout bas; la dernière arrivée poussait une exclamation : « Quoi!... pas possible!... » Encore quelques mots de Clémence et puis cette phrase répétée par toutes : « Convenu ! » Et tout rentrait dans l'ordre et le silence.

Marine, non point craintive, mais émue à la pensée d'un nouvel orage, arriva tardivement, espérant trouver tout le monde au travail et passer plus paisiblement inaperçue. Personne ne travaillait, bien que chaque ouvrière fût à sa place. On ne parut pas remarquer son entrée et pas une de ses compagnes ne salua sa bienvenue.

Le cœur gros, elle se mit à son ouvrage. Le silence le plus absolu continua à régner.

A huit heures le maître d'atelier entra. Il jeta un regard étonné sur les ouvrières.

— Vous ne faites rien, Mesdemoiselles?

Silence.

— Qu'est-ce que cela veut dire, n'avez-vous pas vos pièces?

— Nous les avons.

— Travaillez donc alors et prestement, car la besogne abonde.

Les ouvrières échangeaient des regards moqueurs, les bras restaient inactifs.

Une sombre fureur parut sur le visage du maître :

— Me donnerez-vous l'explication de cette façon d'agir? Allons, Mademoiselle Clémence, vous avez d'usage la langue assez bien pendue, dites-moi ce qui passe ce matin dans toutes ces cervelles détraquées?

Clémence se leva toute droite, Marine la regarda à ce moment et frissonna.

— Monsieur, dit Clémence avec un calme qui ne lui était pas ordinaire et qui recouvrait une épouvantable tempête, nous ne voulons pas travailler avec une voleuse.

Marine poussa un cri et se cacha le visage.

— Une voleuse ! exclama le maître, plus effrayé de l'attitude coupable de Marine, que de l'accusation.

— Une voleuse ! répétèrent en chœur les ouvrières surexcitées.

— Est-ce vrai, Mademoiselle Michel, interrogea-t-il en se tournant vers Marine ?

— Je n'ai jamais volé ! murmura-t-elle avec accablement.

— Alors c'est son père ou sa mère, reprit Clémence acharnée après sa victime ; chez elle il y a quelqu'un qu'on a mis en prison.

De nouveau et sévèrement, le chef se rapprocha de Marine et lui demanda : — Dit-elle la vérité ?

— Oui, Monsieur, articula-t-elle tout en larmes.

— Je saurai la vérité entière sur cette histoire, murmura le maître après quelques instants de silence et de réflexion. Vous êtes une bonne ouvrière, Marine, et vous paraissez une honnête jeune fille ; je ne vous rendrai pas responsable des fautes d'autrui, une fille ne choisit pas son père.

Un sourd murmure, d'approbation de la part des unes, de blâme de la part des autres, accueillit ces paroles. Clémence se leva la fureur dans les yeux :

— Nous ne resterons pas en si mauvaise compagnie, articula-t-elle.

— Parlez pour vous, dit le maître avec cette hauteur dans le regard et dans la voix, qui intimide les plus hardis. Vous pourriez bien dans cette sotte affaire, avoir signé votre billet de sortie ; je vous engage donc à vous tenir tranquille. Justice sera faite à tout le monde, soyez-en sûres, Mesdemoiselles, mais que jusqu'à mon retour chacune de vous répare le temps perdu en travaillant avec ardeur.

Là dessus, sans écouter les plaintes et les récriminations, il sortit.

Une véritable tempête se déchaîna après son départ ; seulement elle se composait de deux camps. Les plus faibles insultaient Marine pour plaire à Clémence ; les autres reprochaient à celle-là de les avoir induites en erreur en leur présentant leur compagne comme une voleuse. Le bon sens naturel leur faisait sentir toute la

différence entre l'acte coupable accompli ou celui dont on ne subit que les conséquences.

Le maître fut absent une heure. A son retour, la plus grande partie des ouvrières avaient repris le travail tout en conversant encore avec beaucoup d'animation. Il imposa le silence et appelant Marine à ses côtés :

— Venez, mon enfant, dit-il, que je vous relève de la méchante et fausse accusation qu'on a portée contre vous.....

— Fausse ! exclama Clémence, qui lançait du feu par les yeux.

— Oui, fausse. répondit le maître en la regardant en face. Le père de Marine a été en prison pour une cause si légère qu'il fut acquitté, au moment du jugement, à l'unanimité. Quant à elle, il n'y a qu'une voix dans le quartier pour raconter ses vertus. Je vous garde donc, mon enfant, en vous proposant pour exemple à toutes vos compagnes.

De nouveaux murmures se faisaient entendre ; les ouvrières chuchotaient d'un air irrité. Le maître promena un regard assuré sur cette ruche indisciplinée et dit : — Je n'ai point encore accompli jusqu'au bout l'acte de justice que je vous ai promis; il me reste à châtier la coupable. Mademoiselle Clémence, vous pouvez retirer vos affaires, vous ne faites plus partie de l'atelier.

Fière et insolente, elle répliqua : — C'est tout ce que je demande, je ne resterais pas en compagnie de la fille d'un voleur.

Le maître ne lui répondit même pas ; continuant à promener ses regards tranquilles sur l'ensemble de l'atelier, il ajouta : — Celle de vous. Mesdemoiselles, qui voudrait suivre Clémence, est libre sur l'heure.

Tous les yeux se baissèrent vers l'ouvrage et personne ne bougea. Chacune de ces jeunes filles pouvait écouter un instant de révolte, mais non perdre une bonne place, impérieusement nécessaire.

Clémence avait cru que, grâce à l'influence qu'elle avait acquise, toutes ses compagnes suivraient son exemple, ce qui, en mettant le chef d'atelier dans l'embarras, l'obligerait à pactiser avec la nécessité. Alors elle décrétait le renvoi de Marine contre laquelle

elle se sentait maintenant une haine d'autant plus terrible qu'elle était moins légitime. Profondément atteinte et blessée par l'attitude pacifique des ouvrières, par la perte de sa place et de son avenir, heurtée dans son orgueil par le succès de Marine qu'elle avait espéré de briser, tandis que c'était elle, Clémence, qu'on obligeait à se retirer vaincue, une sourde rage qui faisait passer sur son visage des rougeurs et des pâleurs subites s'était emparée de son âme. Elle rassemblait silencieusement les petits objets de travail lui appartenant, quand le maître qui voulait mettre un terme à une scène pénible lui dit : — Hâtez-vous.

A ce moment, Marine, que sa timidité naturelle avait jusqu'alors retenue d'obéir à l'impulsion de son cœur, trouva la force dont elle avait besoin pour accomplir ce que sa conscience lui dictait comme un impérieux devoir.

— Monsieur, dit-elle, au maître avec une inflexion de prière, oubliez, je vous prie la peine que nous vous avons causée ce matin et permettez à Clémence de rester dans l'atelier d'où son départ nous affligerait toutes.

Il n'eut ni le temps, ni la possibilité de répondre. Clémence s'était élancée et si ses camarades ne l'eussent retenue elle aurait frappé Marine : — Ma grâce, de ta main, criait-elle aveuglée de colère, mais j'aimerais mieux ramasser mon pain dans la boue du ruisseau !...

On la fit taire et le chef la mit dehors.

Cette scène avait épuisé Marine ; la journée lui sembla plus longue qu'à l'ordinaire et son avenir plus désolé. Le temps était triste, triste son âme ; l'isolement. l'abandon, la haine; tout cela la surchargeait. Son cœur même avait de la sécheresse et n'éprouvait plus la même consolation à la prière. Enfin, l'heure du départ arriva. La soirée était obscure et brumeuse comme l'avait fait prévoir l'humidité du jour ; le brouillard se levait si épais qu'on voyait à peine les rares passants se hâtant de regagner leurs demeures. Marine n'avait pas peur, elle marchait sous la protection de son ange gardien, et c'était seulement pour éviter de mouiller ses vête-

ments qu'elle pressait le pas, quand elle s'entendit appeler à deux ou trois reprises. D'instinct elle se mit à trembler et à redoubler la vitesse de sa marche ; elle espérait, grâce à l'obscurité, gagner son domicile sans être rejointe. Mais bientôt elle fut arrêtée par le bras.

— Eh bien ! tu es gentille, dit une voix bien connue.

— Ah ! Clémence, ah ! c'est vous... mon Dieu, que vous m'avez fait peur, murmurait Marine oppressée.

— Tu ne m'attendais pas, dit Clémence sur un ton quasi amical, j'ai voulu faire la paix avec toi ; j'ai eu tort ce matin ; tu m'avais bien contrariée pour la partie d'hier, je suis vive ; enfin c'est un mauvais moment que je paie cher, du reste, puisque me voilà sans ouvrage....

— Pauvre Clémence, interrompit Marine déjà gagnée du cœur, jusqu'à ce que vous en trouviez je partagerai avec vous.

— Tu es bien heureuse de pouvoir faire comme cela la généreuse... mais, rassure-toi, j'ai quelques économies et des amis qui ne m'abandonneront pas dans la peine.... Mais laissons ça pour le moment, je t'emmène souper avec moi, il faut que tu acceptes pour me montrer que tu me pardonnes.

Pourquoi un frisson douloureux parcourut-il le corps de Marine à cette proposition ? Sans doute parce que nous avons quelquefois l'intuition du danger qui se prépare. Elle obéit à cette voix mystérieuse : — Pas aujourd'hui, répondit-elle, je vous remercie, Clémence ; mais je ne me trouve pas bien et j'ai besoin de repos. Croyez d'ailleurs que je n'ai pas le moindre ressentiment contre vous et que je suis toute prête à vous servir et à vous obliger.

— Des mots, dit Clémence en cherchant à l'entraîner, une bonne tasse de café te remettra plus vite à l'aise que tous les repos du monde.

Marine essaya de se dégager d'une étreinte qui se faisait vigoureuse.

En parlant, elles avaient marché ; et quittant les rues éclairées elles se trouvaient dans les environs du faubourg où demeurait l'honnête enfant. Tout y était ombre et silence, et, comme au début de cette histoire, on

n'entendait que la pluie et le vent. Chaque ouvrier, rentré chez lui, prenait le repas du soir entouré de sa famille ; par les interstices des volets passaient de douces lueurs et des cris joyeux ; il y avait des intérieurs pleins de paix, de bonheur et d'amour. Mais au dehors, aucun passant, aucun bruit, que celui de cette demi-lutte entre deux femmes dont l'une voulait entraîner l'autre.

Pour être franc, Marine n'offrait qu'une simple résistance à l'action de Clémence qui, priant d'abord, désirant ensuite, finissait par exiger impérieusement. Sans doute elle tenait à détourner Marine de son chemin, espérant échapper plus aisément au châtiment en consommant son crime dans un quartier où elles fussent inconnues toutes les deux. L'obstacle que lui apportait le refus de sa compagne la mit en fureur : — Tu ne veux pas venir, dit-elle avec une violence effrayante, et bien, ma chère, à ton gré.

Marine n'eut pas le temps de répondre. Elle tomba en poussant des cris affreux, tandis que Clémence prenait la fuite.

Les maisons s'ouvrent, les gens s'agitent, on accourt, on relève la pauvre fille gisante que personne ne reconnait. Car, ce qu'on dépose dans une chambre hospitalière, ce qu'on entoure de soins touchants que dicte la charité, ce n'est plus cette créature charmante dont nous n'avons pas osé faire le portrait, tant sa beauté atteignait à la perfection idéale ; c'est un être hideux, dont les traits se creusent sous l'action corrosive d'un acide dévorant. Clémence lui avait jeté à la figure une bouteille de vitriol.

Cet acte atroce eut un grand retentissement. A celle qui s'en était rendue coupable les dispositions de la loi pénale furent appliquées danes toute leur sévérité. Pour Marine, notre douce et chère Marine, elle a recouvré une ombre de santé mêlée de douleurs aiguës. De sa belle jeunesse, de ses vingt ans, il ne reste qu'un masque hideux, un être sans nom, aveugle, brûlé, effroyable.

Mais, pendant que Dieu disposait du corps, l'âme s'élevait sur les ailes de la foi, et dépouillait de plus en plus ce qui tenait à la nature. Pas un regret ne sortit des lèvres de cet ange pour cette beauté qui avait

été si universellement admirée. Réduite à la mendicité, recueillie dans la sainte maison du Calvaire, dans ce sanctuaire qui s'abrite comme un nid béni à l'ombre de Notre-Dame-de-Fourvières, Marine y coule des jours paisibles et heureux.

Elle porte à Dieu, blanche et pure, sa conscience et sa vie. Nous avons eu la consolation de la voir, il y a quelques semaines ; notre âme en est encore toute attendrie. Son visage ne dit plus rien à l'œil humain, qui reculerait plutôt épouvanté ; mais quand on contemple Marine en reconstruisant son passé, quand on l'admire victime innocente, victime choisie de Dieu pour faire briller d'un grand éclat la vertu de sa servante, c'est à genoux, c'est avec des tressaillements d'amour qu'on voudrait lui parler.

Son âme angélique est sans faiblesse et sans misère. On lui demandait si elle avait eu de la peine à pardonner à Clémence :

— Lui pardonner ! dit-elle avec chaleur, elle, l'instrument de mon salut, elle, qui m'a sauvée, peut être, des dangers d'une beauté qui pouvait me devenir si fatale en m'attirant des regards et des louanges... ah ! je bénis Clémence, je prie sans cesse pour elle, je l'aime comme une sœur !

La dame directrice, qui avait la bonté de nous faire visiter la maison, nous dit que tels avaient toujours été ses sentiments. Ce cœur de chrétienne ne sait qu'aimer ; il a trouvé sur la terre l'occupation des cieux.

Mme MARY DES RIVIÈRES.

ORNITHOLOGIE PROVENÇALE

LE MERLE

Bien des auteurs et des poètes ont décrit et chanté l'hirondelle, le rossignol, la fauvette : peu, très peu d'écrivains se sont occupés du merle. Il possède pourtant des mérites incontestables et des qualités de premier ordre, quel que soit le point de vue sous lequel on l'examine. Forme élégante, musicien excelleut, rôti délicieux, il n'en faut pas davantage pour attirer l'attention des amateurs compétents.

Les merles sont classés avec raison par les naturalistes, dans la famille des grives. Ils portent tous dans la science, comme dans notre patois provençal, la même appellation : *Turdus ; Tourdré* — Il est, je crois, inutile d'en faire la description ; chacun, à Marseille surtout, connaît le merle et la grive. Dans la saison d'hiver nos marchés en sont abondamment pourvus. Un des bateaux, arrivé de Corse en janvier dernier, en avait à bord plusieurs tonnes et tous, riches et pauvres, ont pu, à table, en faire la dissection et l'anatomie. A 30 centimes, prix moyen auquel ils se vendaient ; chacun de nous a dû se passer le plaisir de goûter à cette manne céleste, plus économique et plus savoureuse que le beefteak ou la côtelette.

Occupons-nous d'abord du merle noir à bec jaune (*Turdus merula*) qui, de tous les oiseaux de la série, est celui qui reste le plus longtemps chez nous, dans nos forêts de pins et de chênes-verts ; quelques-uns y sont même sédentaires.

Le merle noir est un chanteur de haut mérite ; il a dans les cordes de sa voix, tantôt grave, tantôt aiguë et sonore, des accents veloutés, une poésie dont le rossignol seul a le droit de revendiquer la priorité ; — ses mélodies, dans le silence de la forêt, ont un charme qui porte à la rêverie. — A l'heure où les rayons du soleil

naissant commencent à percer l'humide feuillée, sous la tiède haleine d'avril, trouvez-vous dans un vallon solitaire, vous entendrez par dessus les mille bruits du réveil de la nature, les cascades harmoniques de ce chantre matinal. Lorsque je le puis, c'est toujours avec un plaisir indicible que je me rends à l'invitation gratuite de ce maître de l'art vocal.

Une remarque à faire, qui est commune au merle et au rossignol (à l'état libre), c'est que toutes ces cavatines, ces brillantes vocalises ne se font entendre que pour charmer les ennuis de la couveuse. Une fois les petits éclos, plus de chant, plus de romance plaintive, jusqu'au retour du second lit nuptial, de la seconde couvée.

Si le chant est une suite de sons modulés, une série d'accords mélodieux, le merle est le plus grand de taille parmi les oiseaux chanteurs. Le coq et le pigeon ne chantent pas dans l'acception propre du mot.

Chez certains oiseaux, ce n'est le plus souvent qu'un simple cri prolongé, une émission de voix qui ne peuvent constituer un chant.

Le nid du merle noir, comme celui de la grive proprement dite (*Turdus musicus*) est une œuvre d'art, un modèle d'architecture composé de mousses, de petites racines et reliées entre elles par de la terre humide. Au fond, sur quelques feuilles bien sèches, sur quelques plumes bien moelleuses; reposent 3 à 5 œufs d'un bleu verdâtre, piquetés de taches brunes.

Contrairement aux autres espèces du même genre, ce nid, placé dans les broussailles, dans les buissons épais, n'est jamais bien élevé ; on le trouve presque toujours à hauteur d'homme. Le merle *draine*, la *litorne* le construisent au contraire au milieu de grands arbres, dans les sites les plus touffus de la forêt. Le merle bleu, le merle de roche choisissent des anfractuosités de rochers ou de vieilles tours solitaires. Le mâle ne partage pas les soins pénibles de l'incubation : mais il prend une part active à la nourriture et à l'éducation des petits.

Je ne sais si tous les jeunes amateurs éprouvent ces émotions que je ressentais alors qu'enfant parcou-

rant les bois, le hasard me faisait rencontrer un nid de merle. Mon âme battait plus fort dans ma poitrine, un sentiment que je ne pouvais définir s'emparait de tout mon être... Je tremblais — J'ai su et lu depuis que j'étais, dans ces circonstances, en communauté d'idées et de sensations avec un ornithologue, un illustre maître dans l'art d'écrire et d'étudier l'oiseau. Voici en effet ce que dit Toussenel, l'auteur de l'*Ornithologie passionnelle*, en semblable occurrence.

« Je ne sache pas de spectacle plus émouvant plus « intéressant pour l'enfant que celui de l'éducation « d'une nichée de chardonnerets, de pinsons, de mé- « sanges. Le souvenir du premier nid d'oiseaux que « j'ai trouvé tout seul est resté plus profondément « gravé dans ma mémoire que celui du premier prix « de version que j'ai remporté au collége.— C'était un « joli nid de verdier avec quatre œufs gris-rose, his- « toriés de lignes rouges comme une carte de géogra- « phie emblématique. Je fus frappé sur place d'une « commotion de plaisir indicible, qui fixa pendant plus « d'une heure mon regard et mes jambes. C'était ma « vocation que le hasard m'indiquait ce jour-là. »

« Je sais des gens qui courent après l'or pour ache- « ter des plaisirs, des vins vieux, des femmes jeunes ; « je sais des épiciers qui se damnent à vendre des faus- « ses denrées à faux poids, pour avoir sur leur fin une « voiture qui jette de la boue aux piétons ; je connais « des imbéciles qui économisent dans leur jeunesse « pour avoir une superbe fortune à manger alors qu'ils « n'auront plus de dents. Je remercie le ciel d'avoir « détourné de mon âme ces ambitions vulgaires. Si j'ai « désiré quelquefois les faveurs de Plutus, comme on « dit en rhétorique, si j'ai bâti comme tout le monde, « mon château en Espagne, c'était uniquement pour « être maître d'aller chercher des nids dans les cinq « parties du monde. Mais Dieu propose, hélas ! et le « père dispose. Dieu vous avait mis au cœur l'amour « des oiseaux et du vagabondage ; Dieu vous avait « donné le don merveilleux de percer la feuillée la plus « obscure pour y découvrir des nids de merles ; il « avait joint à cette faveur, qu'il n'accorde pas à tous,

« un besoin prodigieux de mouvement, une inquiétude
« perpétuelle dans les jambes... Votre père a fait de
« vous un géomètre ou un receveur des Domaines. »

Dans l'âge adulte, la robe du merle se moire de reflets métalliques, tandis que la femelle conserve toujours son manteau gris-noirâtre.

Le merle blanc n'est point un mythe, un être fantastique, comme semblerait l'indiquer un vieux dicton populaire, ayant l'air de promettre une chose impossible. Il existe réellement et, mieux encore, se reproduit avec ses mêmes caractères. — Cet *albinisme* que l'on rencontre d'ailleurs chez une foule d'autres oiseaux et animaux est une simple variété accidentelle, qui possède alors les yeux roses comme chez le lapin blanc.

Il n'est pas rare de trouver des merles noirs ayant les ailes, la queue, ou d'autres plumes complètement blanches. C'est un premier pas vers cette livrée, qui, par des croisements successifs, augmentera peu à peu et finira par envahir la robe entière.

D'après certains auteurs, la captivité, la domesticité sont la cause de l'albinisme chez les animaux. Les quadrupèdes: chevaux, chiens, lapins, ralliés à l'homme, *poussent au blanc*. Ce fait, qui peut être vrai pour certaines catégories d'animaux, ne peut, à mon avis, s'appliquer a l'oiseau qui est loin de ce degré domesticable dont on veut parler. Le merle noir, par exemple, d'un naturel sauvage, est un amateur effréné d'indépendance, fuyant toujours la présence de l'homme et s'effarouchant au moindre bruit; ce qui prouverait que la domesticité volontaire n'est pas de son goût et que les cas d'*albinisme* que l'on constate chez lui ne peuvent être le résultat de la privation de liberté.

Moins sociables encore sont le merle bleu (*Turdus Cyaneus*) et le merle de roche (*Turdus saxatilis*). Ces deux espèces, qui s'écartent très peu, pendant l'hiver, de nos contrées dites méridionales, aiment la plus complète solitude, nichent dans les fissures des rochers ou sur de vieux édifices isolés que le lierre a envahis; aussi les confond-on souvent, dans le Midi, sous le même nom de *solitario*, merle solitaire.— Tous, dans l'âge adulte, ont un

manteau dont les couleurs métalliques rappellent un peu celui des oiseaux de la zone tropicale,— le merle de roche, connu en Provence sous le nom de *cuou roussé Barna*, est beaucoup plus rare que l'autre et ne se rencontre aujourd'hui sur nos marchés que très accidentellement.

Plus commun est le merle à plastron blanc (*Turdus torquatus)*, ainsi nommé à cause d'une large tache blanche qu'il porte sur la poitrine. — Il nous arrive souvent en grand nombre par les bateaux à vapeur de Corse, en compagnie de merles noirs et de grives de toute espèce. — Un peu plus fort de taille que ces derniers et toujours d'un embonpoint raisonnable que lui procurent les baies de genièvre dont il est très-gourmand, il est très-recherché et apprécié à sa juste valeur sur nos tables marseillaises. — C'est le fameux *chastre* que notre Méry a poursuivi et immortalisé dans un de ses ouvrages.

Que dire maintenant de la famille des grives qui s'allie à celle des merles ! Il faudrait une plume plus autorisée que la mienne pour tracer tous les bienfaits que renferme ce mot : *grive*. — Je l'ai dit au début de cet article, personne encore ne s'est senti assez inspiré pour oser chanter la grive. C'est qu'il y a dans ce mot plus que le canevas d'un gros poème ; il y a toute la vie du chasseur, toute la joie du gourmet. La grive ? n'est-ce pas l'élément pivotal de la broche, du salmis, du pâté ? — Si nous avions le malheur de passer un hiver sans voir des grives. tous les chasseurs mourraient phthisiques et tous les restaurateurs feraient faillite. — Est-il, en effet, une chasse plus agréable, moins fatigante que celle du poste ? A l'abri des rigueurs du temps, souvent devant un bon feu, on attend sa victime qui vient volontairement se *cimer* à la portée de votre fusil.

Je ne sais si tous les chasseurs sont comme moi, mais la première grive que je vois en automne, sur nos marchés ou ailleurs, me cause un trouble, un sentiment intime de joie et d'espérance que je ne puis définir. C'est l'avant-garde de mes jouissances de plusieurs mois.

On sait qu'il est des jours privilégiés pour le passage des grives. L'expérience a démontré que le 10 octobre, le 15, jour de sainte Thérèse, le 28, le 5 novembre sont des dates célèbres pour la chasse au poste. — Pourtant, il faut que je l'avoue, depuis quelques années, ces jours fortunés ont trompé mon attente. Certaines perturbations atmosphériques doivent en être la cause.

Je connais dans le Var un poste à feu renommé où, depuis 1830, le propriétaire tient un registre journalier de toutes ses matinées *turdicides*. Les dates précitées ressortent périodiquement avec des chiffres pour le moins quadruples des autres jours.

Les grives que nous appelons dans notre patois imagé : les *chicqueuses*, sont les premières qui nous arrivent. C'est la grive commune *(turdus musicus)* qu'on voit dès le mois d'octobre et qui fait entendre un petit cri sec, très-bien rendu par le monosyllabe *chic*.

Puis viennent : la Draine *(Turdus viscivorus)*, la *Seiro*, la Litorne *(Turdus pilaris)*, *seiro gavoueto*. En novembre arrivent les siffleuses (en opposition des chicqueuses). C'est la grive mauvis *(turdus iliacus) lou siblaïré*. — Un peu plus petite que les précédentes, cette grive porte un manteau plus foncé et le dessous des ailes d'un jaune orangé qui, dans le Nord, lui a valu le nom de *rouge-ailes*.

Plusieurs autres espèces, telles que : le merle varié, erratique, naumann, à gorge noire, à sourcils blancs, existent encore dans cette grande et intéressante famille ; mais comme nous ne les voyons dans le Midi que très-accidentellement, je ne les consigne que pour mémoire.

J'aurais volontiers aussi passé sous silence un oiseau que nous possédons sur les bords de nos grands ruisseaux et que les savants ont maladroitement placé dans la série des merles, parce qu'il en a, disent-ils, la grosseur et les allures, deux points que je conteste. — Cette espèce, dont j'ai décrit autre part les habitudes excentriques, est le *cincle plongeur (cinclus aquaticus)* ; passant sa vie sous l'eau pour trouver au fond des ruisseaux les petits animalcules dont il se nourrit, il est déplacé au milieu d'individus qui ont des goûts

diamétralement opposés aux siens. — Car, il faut bien l'avouer ici, le merle et la grive sont des amateurs effrénés du jus de la treille. J'ai parfois rencontré des grives tellement alourdies par l'usage immodéré de la grappe vermeille qu'elles ne pouvaient tenir leur aplomb sur le ceps flexible. Elles titubaient et se trouvaient réellement dans les *vignes du Seigneur*. De tout temps, paraît-il, cette passion dominante a été remarquée. Un vieux proverbe, qui a traversé les âges, l'atteste encore aujourd'hui : on dit d'un homme ayant fêté la dive bouteille : *Il est soûl comme une grive.*

Soyons donc indulgents pour la grive et pardonnons-lui une faiblesse que trop de gens partagent avec elle.

LAURENT DEGREAUX.

Marseille, 30 *septembre* 1874.

SÉGRIÈS

(BASSES-ALPES)

Cher et frais Ségriès, aimable solitude,
Asile de la paix, séjour du vrai bonheur,
Où la sainte amitié, la prière et l'étude,
Ont si souvent ravi mon esprit et mon cœur!

Avec quel vif plaisir j'ai revu tes ombrages,
Ton vallon sinueux, les verdoyants coteaux;
Admiré la beauté de ton ciel sans nuages,
Et rêvé, tout pensif, au doux bruit de tes eaux!

Quand, la première fois, je vis ton site austère,
Ton horizon désert, ton sol sec et pierreux,
A mes jeunes regards tu parus bien sévère,
Et rien alors en toi ne séduisit mes yeux.

Mais aujourd'hui que l'âge a mûri ma pensée,
Que des grandes cités j'ai traversé les flots,
Aujourd'hui que mes sens et mon âme lassée
Ont soif de solitude, et d'ombre, et de repos;

J'ai trouvé dans ton sein d'ineffables délices;
De plaisirs inconnus j'ai senti les attraits;
Il m'a semblé du ciel savourer les prémices,
Et déjà des élus goûter la douce paix.

Le temps, qui détruit tout dans sa marche éternelle,
N'a fait que t'embellir. A tes bords bien-aimés
Il donne chaque jour une splendeur nouvelle;
En un séjour charmant ils se sont transformés.

Voyez ces champs féconds, ces nappes de verdure,
Ces eaux, ces plants de vigne, à l'aspect enchanteur,
Remplaçant le roc nu, la lande sans culture,
Et répandant partout la vie et la fraîcheur.

Un charme encor plus doux, ô retraite bénie!
Captive l'âme et fait qu'on ne peut te quitter.
C'est l'accueil gracieux, la présence chérie
De l'hôte, de l'ami qu'on vient y visiter.

La gloire, les honneurs, l'éclat d'un siége insigne,
N'ont nullement changé son cœur ni ses discours;
Fréjus pour lui n'a point effacé Riez et Digne;
Il est toujours lui-même, il le sera toujours.

Tel qu'il vous a séduit aux jours de sa jeunesse,
Tel vous le retrouvez sous ses beaux cheveux blancs.
L'âge semble glisser sur sa verte vieillesse,
Son esprit, ni son corps, n'a fléchi sous les ans.

Mais que vois-je? Quel est ce pieux monastère,
Qu'aux fils de saint Bernard sa main a fait bâtir?
Quels sont ces hymnes saints qu'au fond du sanctuaire
Et le jour et la nuit on entend retentir?

Des anges Ségriès est vraiment la demeure,
L'âme avec eux au ciel remonte sans effort.
Doux chants, grâces, bonheur, y règnent à toute heure.
Cœurs fatigués du monde, accourez ; c'est le port !

Laissez-moi donc, mon Dieu, poser ici ma tente,
Pour y vivre et mourir au sein de votre amour !
Ou si je dois poursuivre encor ma course errante,
Accordez-moi, du moins, d'y revenir un jour.

UN CHANOINE DE PARIS.

Ségriès (*a Segregatis*) est une campagne appartenant, comme bien de famille, à Mgr Jordany, évêque actuel de Fréjus et Toulon, de la commune et paroisse de Moustiers-Sainte-Marie (Basses-Alpes). Le nom de Ségriès ou *lieu retiré* lui est venu de ce que les religieux de Lérins, qui avaient fondé Moustiers (*monasterium*), se retiraient quelquefois de la vie de communauté pour vaquer à la prière, à la contemplation cénobitique dans les grottes qui sont sur les bords du Verdon et dans les bassins ou vallées plus propres à l'isolement.

Depuis plusieurs années, Mgr Jordany, qui n'a aucun neveu ou proche parent, a donné ses terres qui sont considérables et qui restaient en partie sans culture, aux religieux Cisterciens ou Bernardins. Ces religieux au nombre de 20, dont 14 sont exclusivement adonnés à la prière et aux travaux des champs, ont fait de ces terres à demi-incultes une belle et riche campagne qu'ils cultivent admirablement.

Leur bienfaiteur a fait construire pour eux un monastère et une chapelle remarquable; il s'est réservé la première maison d'habitation, qu'il a augmentée et embellie, qui offre un paysage délicieux par ses arbres séculaires et majestueux, par ses eaux très-abondantes.

Mgr Jordany vient, chaque année, s'y reposer pendant deux mois des fatigues d'un épiscopat rempli par les travaux et les sollicitudes qu'impose un vaste et populeux diocèse.

ERRATA.

Plusieurs erreurs typographiques se sont glissées dans le premier article intitulé : *Avignon sous les Mérovingiens.* Nous relevons les principales. Ainsi, page 18, ligne 10, au lieu de *villes*, lire *villas*; à la dernière ligne, lire *Lehuërou ;* — page 20, deuxième ligne de la note, lire *vincimus;* — page 23, première ligne de la note, lire ainsi : *Rex auro hostem.... quem ferro...;* — page 24, dernière ligne, lire *Maassem;* — page 26, ligne 12, lire *Ibhas :* — page 29, à la note, lire *Théodulfe* et *Aurel.*

Le Fondateur-Directeur : Auguste LAFORET.

Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Gérant :* J. MATHIEU.

MARSEILLE. — TYP. MARIUS OLIVE, RUE SAINTE, 39

LES ÉCHEVINS

GEORGES DE ROUX ET JUSTINIEN DE RÉMUZAT. (1)

ÉTUDE SUR LA CONSTITUTION MUNICIPALE

DE LA VILLE DE MARSEILLE

PENDANT LE XVIII[e] SIÈCLE.

(Suite).

ATTRIBUTIONS, ÉMOLUMENTS ET PRÉROGATIVES DES OFFICIERS MUNICIPAUX

Le Viguier

Le Viguier était le rapprésentant du souverain auprès des municipalités. La nomination du plus ancien viguier de Marseille, remonte au XIII[e] siècle. Il fut décidé, en effet, par un traité passé en 1257, entre cette ville et Charles 1[er] d'Anjou, que le comte et ses successeurs donneraient le gouvernement de Marseille à un lieutenant, étranger à la ville et nommé pour une seule année. Ce lieutenant, appelé *Vicarius* dans les vieux titres, fut désigné plustard sous le nom de viguier.

Chef militaire, juge criminel, administrateur des deniers royaux, le viguier présidait « tenant en main le bâton de commandement », le conseil municipal, qui ne pouvait s'assembler sans son autorisation.

Pendant plusieurs siècles il ne fut rien changé à la situation du viguier. Mais l'édit de 1535, sur la réforme

(1) J'écris le nom de M Rémuzat sans le faire précéder de la particule, parceque, avant la Révolution, les possesseurs de fiefs seuls, l'ajoutaient à leur nom. Georges de Roux, lui-même, ne portait la particule, que depuis que sa terre de Brue avait été érigée en marquisat. Du reste, les Rémuzat appartenaient à la plus ancienne noblesse de Provence. L'historien Guys, qui écrivait en 1786, disait à ce sujet : « Cette famille distinguée parmi les négo- « ciants, avec laquelle plusieurs maisons nobles ont contracté des « alliances, prouve elle même sa noblesse par des titres bien cons- « tatés depuis le XIV[e] siècle. » (*Marseille ancienne et moderne* p. 86.)

de la justice en Provence, rangea la charge de viguier parmi celles qui pouvaient être aliénées par le roi. Les Marseillais protestèrent contre cette violation de leurs privilèges, et obtinrent, après trente ans de démarches, des lettres patentes, en vertu desquelles le viguier, nommé pour trois ans seulement, devait être choisi par le roi sur une liste de trois candidats proposés par le conseil municipal.

En 1660, Louis XIV porta le dernier coup à cet ancien privilège, en donnant la charge de gouverneur-viguier de Marseille à un gentilhomme provençal, nommé Paul de Fortia de Piles, avec la faculté de la transmettre à ses descendants.

Paul Fortia de Piles mourut en 1682, laissant cette charge à son fils, le marquis de Fortia Porville, qui la légua lui même, en 1708, à son neveu Alphonse de Fortia.

En 1723, Toussaint Alphonse de Fortia, à peine âgé de 9 ans, fils du précédent fut pourvu en survivance du gouvernement de Marseille.

Ce dernier était encore gouverneur-viguier, en 1765, quand M. de Rémusat fut élu premier échevin. (1)

Les attributions du Gouverneur-Viguier avaient été définies par un édit royale du mois de mars 1717, qui était encore en vigueur en 1765.

Le Gouverneur-Viguier convoquait et présidait le conseil municipal. Un peu avant le moment fixé pour la réunion du conseil, le secrétaire de la communauté allait le prévenir, que MM. les conseillers l'attendaient pour délibérer. Il arrivait aussitôt après, s'asseyait sur un siège plus élevé que les autres, et « tenant en main le bâton du roi », il assistait, grave et impassible à toutes les dé-

(1) En 1774, le roi lui donna pour adjoint dans le gouvernement de Marseille, son fils, Alphonse Toussaint Joseph, avec la survivance de son petit fils, et lorsque la Révolution éclata, ils étaient tous les trois vivants : Messire Toussaint Alphonse de Fortia, marquis de Piles, l'ayeul, titulaire du gouvernement, logeait à son hôtel rue Grignan le comte de Forcia de Piles, commandant en son absence, habitait un autre hôtel rue de la Darce, et le petit fils du comte de Fortia, ancien officier du régiment du roi, demeurait avec son père.

libérations, n'intervenant que lorsque les affaires en discussion intéressaient directement l'autorité royale.

Le Gouverneur avait les clefs de toutes les portes de la ville, mais il n'établissait que les garde de la porte Royale et de la chaine du port, les échevins avaient la police des autres portes et conservaient la clef de la chaîne du port.

Lorsqu'une procession ou tout autre cérémonie publique devait avoir lieu, les échevins envoyaient les capitaines de quartier au gouverneur pour lui demander s'il désirait y assister.

Dans ce cas, le cortège était ainsi formé : les valets de ville marchaient les premiers ; venaient ensuite les hallebardiers du gouverneur, qui précédaient les échevins et le gouverneur placés sur le même rang ; les échevins tenaient la gauche du gouverneur qui, par le fait, occupait la place d'honneur.

Dans d'autres circonstances et notamment, lorsqu'il s'agissait d'une visite a faire aux autorités supérieures, l'un des échevins se rendait sans chaperon, avec le capitaine du quartier chez le gouverneur pour l'escorter jusqu'à l'hôtel de ville.

Les six hallebardiers du gouverneur-viguier, étaient constamment auprès de lui et l'accompagnaient partout, avec leurs hallebardes et en livrée bleue. Ils recevaient pour le suivre, 200 livres chacun, payés par la municipalité, qui leur accordait en outre 50 livres pour l'entretien de leurs habits.

Le gouverneur recevait lui même de la ville « à titre d'appointements » une somme annuelle de 4000 livres.

Les Échevins

Les échevins étaient au nombre de quatre. Chaque année on en remplaçait deux par l'élection ; en sorte qu'il y avait toujours deux échevins anciens, ayant acquis l'expérience d'une année d'exercice, et pouvant transmettre aux nouveaux élus, la tradition qu'ils avaient eux-mêmes reçue de leurs anciens collègues.

Les *échevins anciens* avaient la préséance sur les *échevins modernes*. (C'est ainsi qu'on les distinguait).

Le premier, et en son absence le second échevin ancien avait seul la parole pour faire des propositions aux membres du Conseil municipal. Il dirigeait les délibérations, sous la surveillance du Gouverneur Viguier, et prenait l'avis de chacun des conseillers, ou faisait procéder au vote par le scrutin secret, suivant l'importance et la nature des affaires.

Les échevins nommaient les gardes des postes, les plaçaient eux-mêmes partout où ils le jugaient utile, excepté à la Porte-Royale, dont la garde était confiée aux agents du Gouverneur Viguier.

La police intérieure appartenait exclusivement aux échevins, qui ne permettaient à aucune autre autorité de s'ingérer dans cette partie de leurs attributions.

Ils avaient pour devoir rigoureux : d'exercer la plus grande surveillance sur la qualité et le poids du pain, de la viande, du poisson et des autres denrées alimentaires; de tenir un compte exact du blé qui entrait dans la ville par la voie de terre, et du prix auquel il était vendu ; ils devaient s'opposer à ce que les boulangers achetassent le blé avant que les habitants eussent fait leurs approvisionnements.

Les échevins devaient entretenir en bon état le pavage des rues et des chemins, compris dans la circonscription communale. Ils délivraient les certificats de santé et les expéditions pour l'entrée et la sortie des marchandises.

La police des mœurs leur était également dévolue. Il leur était enjoint, par l'édit de 1717, de faire exécuter les ordonnances royales des 23 février 1688 et 4 mai 1691, sur les punitions à infliger aux femmes de mauvaise vie.

Les échevins donnaient l'entrée et la sortie aux vaisseaux et aux barques, et fixaient d'avance les heures d'ouverture et de fermeture de la chaîne du port, dont ils avaient la clef. Leurs ordres, à cet égard, devaient être donnés en présence de l'officier de marine ou de galère, qui était de garde à l'entrée du port.

Il était alloué à chacun des échevins une somme de 1000 livres « pour leurs chaperons, robes de Damas et

d'écarlate, nourriture de leurs valets et autres dépenses. » Ils recevaient, en outre, quand ils voyageaint dans l'intérêt de la communauté, une indemnité de 10 livres par jour, pour eux et leurs valets, y compris les frais de voiture. Cette indemnité n'était que de 8 livres pendant leur séjour dans les villes où ils se rendaient.

Les Conseillers

Le Conseil municipal était composé de soixante membres, renouvelables par tiers d'année en année; en sorte que chaque conseiller siégeait pendant trois ans.

Le Conseil s'assemblait à l'Hôtel-de-Ville, le premier jour de chaque mois, et plus souvent lorsqu'il y avait lieu.

Pour être valables, les délibérations du Conseil devaient être prises par vingt membres au moins. Dans le cas, où faute de pouvoir réunir ces vingt conseiller, on était obligé d'ajourner l'examen d'une affaire importante, chaque conseiller absent, était condamné à 10 livres d'amende.

Les conseillers ne pouvaient porter sur eux aucune arme quand ils délibéraient.

Les procès-verbaux des délibérations du Conseil étaient signés par le viguier et par les échevins.

Il était interdit au Conseil de voter un impôt ou un emprunt, sans une autorisation spéciale de l'autorité supérieure.

Capitaines de Quartiers

Quatre capitaines de quartiers, élus chaque année, étaient chargés de veiller à la tranquillité de la ville, divisée depuis plusieurs siècles en quatre quartier dits du *Corps de Ville*, de la *Blanquerie*, de *Cavaillon* et de *Saint-Jean*.

Chaque capitaine avait sous ses ordres : un lieutenant et deux sergents.

Le traitement des capitaines était de 450 livres; celui des lieutenants de 300 livres et celui des sergents de 180 livres.

Les capitaines et les lieutenants portaient un uniforme bleu. avec de boutonnières et des boutons d'argent. L'uniforme des gardes était également bleu, avec des boutons et des galons blancs. Ils avaient le hausse-col quand ils cammandaient la patrouille ou la garde de la ville.

Les « artisans ou gens tenant boutiques » devaient fournir, chaque nuit, pour les patrouilles, 20 ou 25 hommes. Ces patrouilles étaient divisées en deux escouades, dont l'une commandée par le capitaine et l'autre par le lieutenant.

Depuis le 1er octobre jusqu'au 31 mars, les patrouilles sortaient à 9 heures du soir et faisaient leurs rondes jusqu'à 2 heures du matin ; du 1er avril au 30 septembre, elles sortaient à 10 heures du soir et parcouraient les divers quartiers jusqu'à la pointe du jour.

Dans les circonstances où la milice bourgeoise était convoquée, chaque capitaine commandait un compagnie. La compagnie de l'*Hôtel-de-ville* portait l'enseigne blanche ; celles de *Blanquerie*, l'enseigne bleue et blanche ; celle de *Cavaillon* l'enseigne rouge et blanche et la compagnie de *Saint-Jean* l'enseigne rouge et noire.

Le Trésorier.

Le trésorier, sous la caution d'une personnne notoirement solvable, était seul chargé du recouvrement des derniers communaux, et du paiement de toutes les dépenses, régulièrement votées par le conseil municipal.

Les paiements ne pouvaient être effectués que sur un mandat délivré par les échevins ou par l'un d'eux spécialement délégué.

Le trésorier tenait un registre-journal, relié, coté et paraphé par l'Intendant de Provence, dans lequel il inscrivait, jour par jour et sans interruption, toutes les recettes et les dépenses effectuées pendant l'année de sa gestion.

Chaque article inséré dans ce registre, devait contenir en toutes lettres la date de l'opération, le nom du

débiteur, la somme versée, ainsi que les noms des parties prenantes et le montant de la somme payée.

Le trésorier pouvait tenir des livres de détail dans la forme qu'il jugeait le plus convenable.

Tous les mandats, émis par les échevins, devaient être accompagnés des pièces justificatives de la dépense, telles que devis des travaux, procès verbaux d'adjudication et de reception des dits travaux, factures, comptes et quittances.

Dans les trois mois, qui suivaient leurs gestions annuelles, les comptables devaient produire leurs comptes et verser, entre les mains de leurs successeurs, les sommes dont ils étaient constitués débiteurs.

Ils rendaient leurs comptes par devant six auditeurs, choisis parmi les anciens conseiller et désignés par le sort.

Leur remises fixées à 1,600 livres représentaient à peu près le 1 pour 1000, sur la recette qui était de 1,600,000 livres.

Le trésorier présentait le premier jour de chaque mois au conseil de ville, un résumé des recettes et dépenses effectuées et en adressait une copie à l'Intendant de Provence.

Auditeurs des comptes.

Les auditeurs exerçaient un contrôle sérieux sur la comptabilité communale. Il suffisait de l'avis d'un seul, pour faire rejeter du compte du trésorier une dépense qui ne paraissait pas suffisamment justifiée. Dans ce cas, le trésorier avait recours à l'Intendant de Provence, qui faisait comparaître les échevins, les auditeurs, les comptables et la partie qui avait touché la somme rejetée du compte.

Les auditeurs avaient le droit de mettre à la charge des échevins toutes les dépenses qui n'étaient pas prévues par le réglement général (soit le budget primitif) ou approuvées par l'Intendant de Provence sur la proposition du conseil.

Il était remis aux auditeurs des comptes, le lendemain de leur élection, un état signé par les échevins et

faisant connaître les diverses créances de la communauté et les restes à recouvrer sur le dernier exercice.

Chacun des auditeurs recevait à titre de vacations une somme de 30 livres.

Juges consulaires.

La juridiction des juges consuls, représentée aujourd'hui par celle du Tribunal de Commerce, avait été instituée vers l'an 1469, et confirmée par lettres patentes du roi René, comte de Provence, du 3 mars 1474.

En vertu de ces lettres, les Marseillais nommaient, chaque année, le jour des élections municipales, deux négociants notables, pour juger toutes les affaires commerciales. L'appel des jugements rendus par ces deux juges devait être porté devant trois autres juges marchands, nommés chaque année par le viguier de Marseille et statuant en dernier ressort.

L'édit du mois de mars 1717, qui était encore en vigueur en 1765, avait créé une troisième place de juge-consul à Marseille.

Cette juridiction était tout-à-fait gratuite. Seulement la Ville fournissait au juge élu chaque année (les trois juges étaient renouvelables par tiers), une robe de damas violet avec un bonnet et des rabats, dont le prix était fixé à 300 livres depuis 1749.

Les affaires de commerce étaient, selon leurs nature, soumises à deux juridictions différentes. Le tribunal de l'amirauté, qui n'avait rien de municipal, connaissait des affaires maritimes ; (1) les juges consulaires avaient dans leurs attributions la connaissance des procès du commerce de terre.

Le Tribunal consulaire tenait ses séances, en 1765, à l'Hôtel de-Ville.

Députés de la Chambre de Commerce

Dans l'origine, les *deputés du Commerce* étaient des délégués du conseil municipal. Plus tard, et par une

(1) V. dans les *Rues de Marseille*, de M. Aug. Fabre.—Tome III, p. 109, l'histoire de cette juridiction.

délibération du 5 août 1599, un grand nombre de négociants et de capitaines marins, assemblés dans le local dit de *La Loge*, instituèrent quatre surveillants *sur le faict du négoce.*

Cette institution fut régularisée l'année suivante : les quatre surveillants reçurent le nom de *députés du commerce.* L'élection fut faite le 5 août, sous la présidence du viguier de Marseille, par une assemblée composée de trois consuls, de l'assesseur, des quatre députés du commerce et de vingt négociants désignés par les consuls.

Le 13 août 1751, Louis XV donna une nouvelle organisation à la Chambre de commerce, et prescrivit les mesures suivantes en ce qui concernait l'élection des députés.

Les députés du commerce, au nombre de douze, étaient élus pour six ans. Chaque année il en sortait deux, qui étaient remplacés sur la proposition des échevins.

Ces députés étaient choisis parmi les plus notables négociants et ne pouvaient, sous aucun prétexte, refuser la mission qui leur était confiée.

Les douze députés du commerce, formaient avec les quatre échevins et huit conseillers municipaux en exercice, la Chambre de commerce, dont la compétence fut déterminée par une ordonnance du 1er mai 1753.

Cette compagnie avait des attributions considérables. Elle jouissait du droit de promulguer, sous le bon plaisir du parlement d'Aix, des règlements obligatoires pour tous les négociants. Ses rapports se rattachaient à tous nos établissements du Levant et des Etats Barbaresques. Ses revenus se composaient principalement du droit de Consulat, perçu sur toutes les marchandises que les maisons de commerce de Marseille recevaient du Levant et de la Barbarie sous pavillon français. Ce droit était, en 1765. de 5 0/0 dont 2 0/0 à la sortie des marchandises et 3 0/0 à leur entrée. Quelques autres impôts complétaient les recettes de la Chambre de commerce, qui s'élevaient, en 1789, à la somme de 894,166 livres.

La caisse de la Chambre payait le traitement de tous

nos consuls au Levant et en Barbarie, ainsi que la moitié des appointements de l'ambassadeur français à Constantinople. Elle payait aussi les pensions accordées par le roi à des agents consulaires en retraite, ou à leur veuve. Elle payait, enfin, le service de l'entretien du port et des quais. Ses dépenses étaient fixées par des décisions du ministre de la marine. (1)

Intendants de la santé

Le bureau de l'intendance sanitaire, créé depuis plusieurs siècles, était composé de 16 membres, dont 4 anciens échevins et 12 négociants ou capitaines marins retraités, élus par le conseil communal.

Les intendants veillaient avec un soin extrême à la rigoureuse exécution du règlement du 18 décembre 1730, qui leur attribuait de grands pouvoirs et une lourde responsabilité.

Divers arrêts du parlement de Provence, des 26 juin et juillet 1687, 7 mai 1673, et 12 mars 1682, défendaient, sous peine de mort, « à tous capitaines, officiers, patrons, mariniers, passagers et autres, venant du Levant et lieux suspects de peste, de débarquer, ni prendre terre en lieux publics ou déserts, ni faire aucun déchargement qu'ils n'eussent fait leur quarantaine à Marseille ou à Toulon. » Un arrêt du même parlement, du 8 août 1759, déclarant le religieux Emmanuel Fracarto, augustin espagnol, atteint et convaincu d'infraction aux lois établies pour la sûreté de la santé publique, le condamna « à être livré es mains de l'exécuteur de la haute justice, pour le mener et conduire par tous les lieux et carrefours de la ville d'Aix, et au devant la principale porte de l'église métropolitaine de St-Sauveur, y faire amende honorable, en chemise, tête et pieds nus, la hart au col, tenant un flambeau ardent en ses mains et à genoux, demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, et de là à la place dite des Prêcheurs, pour, à la potence qui y est dressée, être le dit Emmanuel Fracarto pendu et étranglé jusques à ce que mort naturelle s'ensuive. »

(1) Aug. Fabre. *Les Rues de Marseille*, t. III, p. 123.

Le coupable parvint à se soustraire aux recherches de la justice, et ne fut pendu qu'en effigie.

Jusqu'en 1660, le bureau de la santé avait été établi sous une tour carrée, qui était située à l'embouchure du port, et qui fut enclavée, à cette époque, dans le fort Saint-Jean. Les intendants durent s'installer provisoirement dans une patache ou bâtiment flottant, et ce ne fut qu'en 1719 que l'on construisit, sur l'emplacement actuel, un édifice *ad hoc*, connu sous le nom de *Consigne*. La première pierre de cet établissement fut posée le 12 juillet 1719.

L'administration sanitaire comprenait, indépendamment des 16 intendants, un secrétaire-archiviste, un commis aux archives, un capitaine et un lieutenant des infirmeries, un aumônier, un médecin, un chirurgien et un architecte.

Estimateurs des honneurs

Ce titre d'Estimateurs des honneurs paraît tout d'abord assez singulier ; mais on en trouve l'étymologie dans les vieilles chartes municipales de Marseille, où les mots : héritages, biens, propriétés, sont exprimés en latin par *Honores ;* d'où est venu ESTIMATORES HONORUM (1), que l'on a traduit naïvement, au XVIe siècle, par *Estimateurs des honneurs*, et cette dénomination s'est perpétuée d'année en année, jusqu'en 1790.

Les attributions de ces officiers municipaux consistaient d'après Julien à expertiser « les dommages causés aux champs, aux prés, aux arbres et aux vignes. » Ils pouvaient être commis, en outre pour estimer les biens saisis par les créanciers qui poursuivaient une collocation sur les propriétés de leurs débiteurs. Le recours contre leurs décisions était porté devant les estimateurs de l'année précédente.

Inspecteur des travaux publics

L'Architecte inspecteur des travaux publics, était chargé spécialement, de traiter les alignements des

(1) *Honorabiles Viri Bernardus de Favascio. Gerardus de sparron et honoratus Dalmascii, probi extimatores Honorum generales jurati civitatis Massilie pro presenti anno elegi*. (Charte du 7 septembre 1424. Archives comm., série BB.)

rues, places et chemins. Il recevait un traitement annuel de 1200 livres.

Cet agent surveillait l'exécution des travaux ordonnés par le conseil, mais il ne vérifiait pas les comptes des entrepreneurs : ce soin appartenait à deux conseillers municipaux délégués à cet effet.

La réception et le paiement de ces travaux donnaient lieu aux formalités suivantes, prescrites par l'article 99 du règlement de 1717 : Lorsque les travaux neufs ou de simple entretien étaient achevés, on nommait deux conseillers ou un plus grand nombre, suivant l'importance de l'entreprise, et les conseillers, se faisant accompagner de personnes expertes, dressaient un procès verbal de réception, qui était ensuite examiné par le conseil municipal. Les échevins, après en avoir reçu l'autorisation du conseil, ordonnaient le paiement de la dépense. Ils devaient faire mention, dans le mandat qu'ils délivraient au Trésorier, du devis, de la délibération du conseil prescrivant les travaux, de l'approbation de l'Intendant, du procès verbal de réception et de la date des à-comptes payés à l'entrepreneur.

Commissaires de Police

Jusqu'à la fin du XVII[e] siècle la police intérieure de la ville de Marseille avait appartenu exclusivement à ses magistrats municipaux, mais, à la suite de la publication de l'édit royale du mois d'octobre 1699, qui institua des lieutenants généraux de police dans toute la France, les échevins de Marseille durent se soumettre à cette nouvelle juridiction. Cependant, dès l'année suivante (12 août 1700), la communauté, toujours très jalouse de ses prérogatives, acquit, à grand prix, la charge qui venait d'être créée, et en revêtit ses magistrats annuels, qui ajoutèrent à leurs titres, celui de Lieutenants généraux de police.

En leur nouvelle qualité, les échevins avaient le droit d'établir des commissaires de police, et il fut décidé que, chaque année, ils éliraient avec le concours du conseil, six commissaires, auxquels seraient délégués les pouvoirs nécessaires pour maintenir l'ordre et la propreté dans la ville et ses faubourgs.

Cette institution existait encore en 1765, et se maintint jusqu'à la révolution. Achard, qui écrivait, en 1789; dit quelques mots, dans son *Tableau historique de Marseille*, des six commissaires et, suivant l'usage, ne peut s'empêcher de se plaindre de leur manière de servir ; car, tout bon marseillais, doit savoir, à l'occasion, critiquer la police, signaler son apathie ou son excès de zèle :

« Le Conseil municipal, dit-il, nomme annuellement, six commissaires de police, ils ont une chambre vis à vis celle de MM les échevins. Ils sont chargés des petits détails.— Je fus un jour me présenter à l un d'eux, avec mon habit couvert de balayures, qu'on venait de me jeter dessus d'une maison de la petite rue de Rome. J'exposai ce qui venait de m'arriver, et le commissaire m'ayant écouté, me dit en propre termes : « *Eh bien, que demandez-vous?* Je répondis : *une Vergette.* Et aussitôt il ordonne gravement à un archer de police de m'escorter jusqu'à la maison d'où on m'avait jeté ces ordures, et de m'y faire donner une vergette pour épousseter mon habit. Il ignorait sans doule que la police à imposé une amende contre ceux qui jetent des ordures par les fenêtres. »

Recteurs de l'Hôtel-Dieu

L'évêque de Marseille et les échevins étaient recteurs-nés de l'Hôtel-Dieu et des autres hôpitaux ou établissements de charité. Le conseil municipal nommait, en outre, six ou huit recteurs, qui exerçaient pendant deux ans ; en sorte que leur nombre était toujours de douze ou de seize, indépendamment des échevins et de l'évêque,

Archivistes de la Ville

On désignait sous ce titre les divers employés des bureaux de la mairie, parce que leur chef remplissait, en outre, les fonctions d'archiviste.

Le secrétaire archiviste ou archivaire (1), n'était pas soumis comme les autres agents municipaux à l'élection annuelle, il était nommé pour un temps indéterminé.

(1) On a écrit *archivaire* jusqu'à la Révolution: pour la première fois, en 1790, Grosson se servit du mot *archiviste*, dans son *Almanach historique de Marseille*, p. 222.

Il avait ainsi la tradition des affaires, et quand il y joignait le savoir et l'intelligence, il devenait la cheville ouvrière de l'administration municipale, presque toujours confiée à des marchands ou à des négociants. remplis de zèle et de patriotisme, mais peu préparés par leurs études, à diriger des services publics.

Les bureaux de la Mairie étaient ainsi composés, en 1765 :

Me Capus, avocat de la Cour, secrétaire-archivaire, garde, pour le roi. des archives de la ville, jouissant d'un traitement de 4,000 livres.

Me Antoine de Billon, écuyer, avocat en la cour, sous-archivaire, traitement de 2,000 livres.

M. Pierre Hiver, commis, teneur des comptes de l'Hôtel-de-Ville et du bureau d'abondance, chargé de l'établissement des mandats sur le trésorier. Traitement 1,200 livres.

M. Joseph Lombard, commis chargé du détail du bureau du vin et du greffe de la police, traitement 700 liv.

M. François-Réné Villon, commis, chargé de la presse des états annuels des intérêts dus aux créanciers de la ville et du dépôt du greffe de l'écritoire, traitement 500 livres.

M. Deloze, commis, chargé de l'enregistrement des déclarations d'entrée et de sortie du blé, et de toutes les lettres et mémoires, traitement 300 livres.

Le traitement de l'archiviste était aussi élevé, en 1765, que celui du gouverneur viguier, qui ne fut porté qu'un peu plus tard à 6,000 livres. Aussi cette position était-elle fort recherchée et celui qui l'occupait faisait-il en sorte de s'y perpétuer. Maître Capus, dont le mérite et les services étaient incontestés, avait succédé à son père, Marc-Antoine Capus, en 1731 ; il conserva la direction des archives jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1770.

Cette succession fut vivement disputée. Trois candidats, aussi recommandables les uns que les autres, furent agréés par le conseil municipal, le 3 mai 1770, et immédiatement présentés au roi, qui, sollicité sans doute par leurs protecteurs, ne prit une décision que quatre mois après. Le rédacteur des lettres patentes qui furent expé-

diées au titulaire le 16 septembre, n'oublia pas de déclarer que tous les sujets proposés étaient également dignes d'estime. « Sa Majesté, disait-il, ayant vu la délibération prise par le conseil municipal de Marseille, le 3 mai de la présente année, contenant la nomination de trois sujets pour remplir la place de garde des archives de la dite ville, vacante par le décès du sieur Capus, quoiqu'Elle les en estime tous dignes, cependant, étant bien informée de la fidélité et affection à son service du sieur Charles Thiers, avocat au parlement d'Aix, elle a fait choix de sa personne, pour en exercer les fonctions. »

M. Charles Louis Thiers, installé le 3 octobre 1770, prêta serment le même jour. Il remplit son emploi avec distinction pendant plus de vingt ans. Il était encore archiviste en 1790, mais il ne l'était plus en 1793.

A cette dernière date, le citoyen Mauger dirigeait le service des archives; il avait sous ses ordres le citoyen Dalbon. — De l'ancien personnel, il ne restait plus que le sieur Lombard, qui se plaignait, deux ans plus tard, (28 pluviôse an IV), de ne recevoir que des assignats sans valeur. D'après son calcul, il lui aurait fallu réunir une somme de 750,000 livres en papier de la République, pour représenter en numéraire le traitement de 3,000 livres qui lui était dû. Il concluait en demandant la faveur insigne de toucher 24 livres en monnaie, à la fin de chaque mois, tout juste ce qui était nécessaire pour ne pas mourir de faim.

L'archiviste Thiers (Charles Louis), avait épousé Mlle Bronde (Marie Marguerite), et en avait eu, le 9 septembre 1759, un fils, nommé Pierrre-Louis-Marie, qui fut le père de M. Thiers (Marie-Joseph-Louis-Adolphe), le grand historien, ancien président de la République, né à Marseille, rue des Petits-Pères, n° 40, le 29 Germinal, an V (30 mars 1797) (1).

OCTAVE TEISSIER.

(A suivre).

(1) J'ai recueilli un assez grand nombre de documents sur cette famille et notamment sur l'archiviste, qui fut un administrateur distingué. Je les publierai peut-être un jour.

AVIGNON

SOUS LES CARLOVINGIENS

(Fin).

III

Il y avait un siècle à peine que Clovis était mort, et déjà la forte race des Mérovingiens était condamnée à périr. La débauche tuait tous les jeunes princes dans la fleur même de leur adolescence. Pères à quinze ans, vieillards à trente ! Ils passaient comme des spectres, destinés seulement à se reproduire et à mourir. Ephémères royaux qui apparaissaient, le matin, sur le pavois et, le soir, dans un cercueil ! Le symbole de cette race était les énervés de Jumièges, à qui l'on coupait les articulations et que le fleuve charriait ainsi à l'océan. Heureux quand ils étaient sur leur route accueillis dans quelque monastère ! (1).

Mais à côté de cette puissance qui s'en va, une autre grandissait pour l'étouffer Les *rois fainéants* devaient susciter les *maires du palais*. Il est vrai que ceux-ci, représentants de l'aristocratie germanique, les avaient mis dans l'impuissance d'agir. Ils en firent d'abord des rois fainéants, afin de pouvoir en faire des moines plus tard. Une révolution véritable érigera le chef de la domesticité royale, le *majordome*, ou le *mord-dom* (juge du meurtre), ou maire du palais, En Ostrasie. cette magistrature se perpétuera dans une puissante famille et il sera réservé à Pépin de Herstall de redonner la vie à un grand corps mourant d'anémie. La bataille de Testry (687) met fin à deux grandes luttes : à celle de l'aristocratie contre la royauté et à celle de la Neustrie contre l'Ostrasie. La dynastie mérovingienne s'efface devant le maire Pepin ; et par l'avènement du puissant et adroit leude ostrasien, la victoire, comme dit Luit-

(1) Cf. Michelet, *histoire de France*. T. 1. p. 281.

prand, est donnée à la *France teutonique* sur la *France romaine.*

Ce fut comme une seconde invasion germanique : il n'y avait plus ni centre ni unité. L'édifice, dont chaque jour voyait tomber une pierre, sous ces pauvres Mérovingiens, s'écroula au bruit de la conquête : c'était à qui en emporterait un débris. Au nord et à l'est, les ducs Allemands, Thuringiens, Frisons, Saxons, refusaient de reconnaître la prépondérance du duc Pepin. A l'ouest, les tribus confédérées des Bretons inquiétaient les frontières de la Neustrie. Le midi, à l'exception de la Septimanie, au pouvoir des Wisigoths, se rendit indépendant sous un chef national, Eudon, qui se faisait appeler duc des Aquitains et des Vascons, et qui sut conquérir la partie arlésienne de la Provence.

La majorité de l'autre côté du Rhône, depuis Lyon jusqu'à la mer, obéissait à quelques riches gallo-romains et à une foule de seigneurs d'origine germanique que la conquête y avait semés et qui avaient épousé la haine des nationaux contre les Franks. Mais tous reconnaissaient la suprématie du gallo-romain Mauronte qui exerçait les fonctions de patrice à Marseille. Indépendant des rois de Neustrie et d'Ostrasie, il était néanmoins soumis, nominalement peut-être, au duc Eudon.

Voilà les éléments divers, hétérogènes qu'il s'agissait de réunir et de fondre ensemble. C'est la grande tâche qu'entreprirent et qu'exécutèrent Pépin, et, à sa mort (714), un vaillant bâtard qui força sa prison pour continuer heureusement l'œuvre de son père. Constituer un état frank et repousser les invasions qui menaçaient le nord et le midi, c'était une grande et difficile mission : elle était à la hauteur de ce Karle-le-Marteau, dont les chroniqueurs ont fait Charles-Martel. Mais l'appat qui entrainait les leudes à la guerre n'existait plus ; Charles n'avait point de terres à concéder à ses soldats. Alors une politique barbare vint à son secours. Il leur donna les biens du clergé et leur conféra même les dignités ecclésiastiques, avec les propriétés qui y étaient attachées.

L'Eglise se trouva ainsi envahie par ces guerriers à demi sauvages qui y apportèrent tous les débordements

de la barbarie. La force brutale domina dans la société. L'anarchie fut au comble parmi les ordres et les pouvoirs religieux. Le christianisme sembla un moment aboli dans les Gaules. Dans la partie orientale, les idoles furent restaurées (1). Quelques auteurs même ont douté que Charles fut chrétien. Son surnom de *Marteau* est païen : le marteau était l'attribut de Thor, le signe de l'association païenne et de la conquête barbare. Cette croyance ou plutôt la spoliation des églises et des couvents ne seraient-elles pas l'origine des diverses légendes que les moines du moyen-âge ont accumulées sur le compte de Charles Martel ?

Et c'est pourtant à cet homme, maudit par les uns,

(1) Hincmare p. 6, ch. 19;— Boniface epist. 32.— Au milieu du VI siècle, il fallut encore des constitutions des rois Clotaire et Childebert, pour abolir les restes de l'idolatrie, et prescrire l'observation du dimanche et des autres fêtes. (*Baluz Cap.* T. 1. p. 6, 7 et 9.).— Pour expliquer l'interruption des prélats depuis Gatien jusqu'à S Martin, Grégoire de Tours (L. I. 43) rapporte que, vu la résistance des paiens, la ville de Tours fut longtemps privée de la bénédiction sacerdotale ; car, en ce temps-là, ceux qui étaient chrétiens célébraient l'office divin en cachette et dans les cavernes, attendu que lorsqu'ils étaient trouvés, on les frappait de verges et on les faisait périr par le glaive. *Locus sedis*, *locus martyrii*.— Il en fut de même pour les églises du Midi, qui eurent grandement à souffrir de l'intrusion violente des chefs guerriers dans la hiérarchie ecclésiastique. C'est ce qui explique le grand nombre de noms germains dans les dyptiques et les nombreuses vacances des sièges épiscopaux, à partir du V[e] siècle. Les princes Burgondes et Wisigoths, se voyant trahis par les évêques au profit des Franks, ou les exilaient, quand leurs intrigues étaient trop publiques, ou ne les remplaçaient pas, quand les sièges étaient devenus vacants. On peut consulter à cet égard les lettres de Sidoine Apollinaire Lib. VI, epist. XII ; epist. VI. Frappé de la grande quantité d'autels, de temples et de statues dont était encore couvert le sol de la Provence, Pétrone avait déjà dit qu'on rencontrerait plus facilement un Dieu qu'un homme dans la Narbonnaise. Il est très-probable que le paganisme avait encore des prosélytes dans les environs d'Avignon, vers la fin du VI[e] siècle.

La légende de Saint Véran, évêque de Cavaillon en 585, qui enchaine un dragon monstrueux (*lou Coulobré*) dans le vallon de Vaucluse, ne se rapporterait-elle pas à ce qu'il y prêcha la foi et y renversa les idoles ? Saint Véran, dont le nom Wrain se latinisa en celui de *Véranus*, joua un grand rôle auprès des rois d'Ostrasie et de Burgondie : il fut le parrain du jeune roi Thierry II. « Ce prélat, dit Grégoire de Tours, était doué alors d'une vertu miraculeuse, et plusieurs fois, avec l'aide de Dieu, il avait guéri subitement des malades en leur imposant le signe de la croix. » (L. IX, 4). C'est par erreur que, dans ce chapitre, la traduction Guizot porte évêque de *Chalon*, au lieu de Cavaillon.

voué aux peines de l'enfer par les autres. que le monde occidental va rendre des actions de grâce ! C'est à ce *barbare* que l'Europe va devoir d'avoir échappé à la barbarie, et la chrétieneté au joug humiliant et abrutissant de l'Islamisme !

Les Arabes, entrés en Espagne en 711, en étaient déjà les maîtres en 714. Les riches plaines qu'ils entrevoyaient sur l'autre versant des Pyrénées, ne pouvaient que tenter leur cupidité. Repoussés plusieurs fois, ils revinrent toujours à la charge. Narbonne est prise en 718 et devient le centre de leurs opérations. La Septimanie est bientôt perdue pour les Wisigoths. Leurs chevaux rapides s'élancent au-delà du Rhône, jusqu'à la Saône et à la Loire. Des villes sont détruites, les habitants emmenés ou vendus comme esclaves. La consternation se répandit au loin à l'approche de ces enfants de l'Afrique, que l'on désigne, un peu arbitrairement, sous le nom de Sarrazins (1) C'était principalement sur les basiliques et les couvents qu'ils se ruaient, à cause des grandes richesses qui y étaient accumulées. Les moines avaient à peine le temps de se retirer en toute hâte et d'emporter avec eux les reliques des saints. La soif du butin devait les attirer vers la basilique si renommée de Saint-Martin de Tours.

C'est alors que Charles Martel se présenta avec ses

(1) Tout ce qui se rapporte au passage de ce peuple, étrange par ses mœurs, sa religion et son langage, conserva, pendant longtemps, un caractère prodigieux et fantastique. Les imaginations méridionales en furent frappées et en gardérent vivement l'empreinte. Plus tard il n'y eut pas de ruines qu'on ne fit remonter à ce peuple qui avait passé comme le simoun de ses déserts, en laissant toutefois des traces de son passage. Aujourd'hui encore, pour une foule de gens, la ruine de certaines villes et bourgades et de certains châteaux est due aux Sarrazins, comme on doit à Charlemagne toute église ou chapelle qui porte le cachet de l'architecture romane. On appelle encore *tuiles Sarrasines* ces grandes briques carrées qu'on rencontre dans nos campagnes et qui datent de l'époque gallo-romaine. — L'origine du nom de Sarrazins peuple oriental, se perd dans la nuit des temps. Sextus Rufus le mentionne plusieurs fois dans son livre *des Provinces et des victoires du peuple romain*, écrit vers l'an 370. Quant aux étymologies, il y a de quoi choisir. On fait venir ce nom de *Sarah*, la femme d'Abraham, du mot arabe *Saraca*, piller, voler, de *Sarreca*, contrée de l'Arabie; de *Scharq* l'Orient, en Arabe.

Franks, autant pour se rendre aux prières suppliantes du duc Eudon que pour obéir enfin à cette voix qui l'appelait dans les riches contrées du Midi. Là, il devait trouver encore des terres pour payer les services militaires de ses leudes. Sept jours entiers, les deux armées restèrent en présence : les Arabes trouvaient enfin des rivaux dignes d'eux. A l'aube du huitième, Abd-el-Rahman lance ses innombrables cavaliers : la mêlée devient horrible. Mais les Orientaux, armés à la légère, se brisent contre les hommes du Nord puissamment armés, semblables à un mur de feu ou de glace que rien ne peut entamer (1). Abd-el-Rahman (*le serviteur du miséricordieux*) fut tué et les Arabes refoulés vers les Pyrénées (732). Les conséquences de cette victoire furent toutes désastreuses pour le duc Eudon. Forcé de reconnaître la suprématie de Charles Martel, il perdit toute son influence sur les bords du Rhône, où le patrice Mauronte de Marseille devint le plus puissant de tous ces seigneurs qui avaient conquis leur indépendance.

Mais tous ces petits Etats morcelés ne pouvaient présenter aucun obstacle sérieux à Charles qui rêvait l'unité territoriale franke. Au printemps de l'année suivante, il entreprend la conquête de cette partie de la Burgondie qui avait rompu avec les Franks. Lyon, Vienne et Valence tombent sous ses coups ; il en donne le commandement à ses fidèles. Ses conquêtes furent rapides jusqu'à la Durance. Avignon fut la dernière ville où il s'arrêta, au dire des chroniqueurs. « Arrivé aux confins du pays, dit Frédéghaire, il y plaça ses leudes les plus habiles et les plus braves, pour tenir tête aux rebelles et aux infidèles (2). » Les rebelles, c'étaient les Provençaux, particulièrement ceux d'Arles et de Marseille, qu'il n'avait ni le temps, ni peut-être même le pouvoir de soumettre ; les infidèles, c'étaient

(1) Isidore de Beja.

(2) Regionem Burgondiæ sagaciter penetravit, fines illius regni Leudibus suis probatissimis, viris industriis, ad résistendum gentibus rebellibus et infidelibus statuit. 2° Cont. Frédeg. ap. Dom Bouquet. *Recueil des histoires de France*. T. 11, p. 451. Ann. Metens, ad. an. 733.

les Arabes de la Septimanie, dont il n'était plus séparé que par le Rhône.

Le joug des Franks devait peser sur nos contrées, dont les habitants, soit Burgondes, soit Gallo-Romains, avaient eté élevés dans les traditions de l'ancienne administration. Ils enviaient le sort de leurs voisins, au-delà du Rhône, qui. bien que sous la domination arabe, avaient été maintenus dans le libre usage des lois gothique et romaine. Outre cela , les chefs qui avaient été dépouillés par les leudes de Charles Martel, cherchaient toutes les occasions de s'affranchir de cette conquête, comme ils avaient fait de la première. On craignait aussi pour l'avenir. On voyait bien que Charles n'attendait qu'une occasion favorable pour franchir le Rhône et la Durance et soumettre jusqu'à la mer tout ce qui avait appartenu aux Mérovingiens. Enfin toutes ces raisons firent prendre la domination des Franks en horreur. C'est ce qui fera comprendre et justifiera peut-être la résolution extrême que prirent ces contrées pour prévenir une invasion imminente. Les différents chefs s'entendirent avec le plus puissant d'entre eux , le duc Mauronte, et il paraît que, de concert, on résolut d'appeler les Arabes. Des négociations furent ouvertes avec le vali de Narbonne , Joussouf ben Abd-el-Rahman, homme supérieur, brave, équitable pour les chrétiens comme pour les musulmans (734).

Il fut convenu que les Arabes occuperaient militairement, au delà du Rhône, surtout en Provence, une certaine étendue de pays, et que les chefs locaux, conservant leurs titres et fonctions de comtes, de ducs et de patrices, continueraient à régir le pays , selon les lois et coutumes établies (1). On croit que la fameuse charte de 734, par laquelle le prince Alboacem garantit aux Wisigoths de Coïmbre le maintien de leurs institutions, a servi de type pour les concessions faites par les Arabes aux habitants du midi des Gaules. Les autres localités non comprises dans la stipulation , devaient évidemment subir les conséquences de la guerre. Voilà pourquoi les chroniqueurs mentionnent tant d'atrocités

(1) P. de Marca, *Marca hispanica* : Faurid, *loc-cit*. III, p. 151.

dans les provinces de Lyon et de Vienne. Notre pays devait beaucoup plus souffrir du vainqueur des Arabes. Les conditions ainsi réglées, Joussouf traverse le Rhône un peu au dessus du delta de la Camargue, entre sans obstacle dans Arles, et de là, ayant franchi la Durance, pénètre dans Avignon (736). Cette ville fut évidemment livrée, car les chroniqueurs ne font mention d'aucune défense, et nous savons que sa position très forte avait arrêté les plus habiles généraux (1). L'intention des Arabes était d'en faire une place d'armes, comme ils avaient fait de Narbonne. Facilement vainqueurs, ils s'avancèrent, par la vallée du Rhône, jusqu'à Lyon. La chronique d'Adonis fait remarquer que leurs ravages s'étendirent principalement sur la Burgondie et l'Aquitaine. Or, ces pays n'avaient pas été compris dans la stipulation avec les Provençaux.

Au printemps de l'année 737, Charles Martel, pour prévenir une invasion que médite Okba, le nouveau gouverneur de l'Espagne, fait marcher son frère Childebrandt sur Lyon. Les Arabes, loin de l'attendre, se replient sur Avignon et s'y enferment. Une partie de l'armée les suit, comptant peut-être sur un coup de main ; mais la ville est protégée par le fleuve, par de fortes murailles et par la citadelle qui domine un roc

(1) Castrum Avenione munitissimum per fraudem quorumdam provincialium ceperunt, comitatumque illum obtinuerunt. *Annal. Metens.* an. 736 — Irruperunt Rhodanum fluvium consentientibus infidelibus christianis. *Adem. chron.* ap. D. Bouquet, *loc. cit.* 5̃5. — Irrumpentesque Rhodanum fluvium, insidiantibus infidelibus hominibus, sub dole et fraude, Mauronte quodam cum sociis suis, Avenionem urbem munitissimam ac moutuosam collecto hostili agmine ipsi Sarraceni ingrediantur. 3a contᵉ chron. Fredeg. ap. Dom Bouquet, *loc. cit.* T. *II*, p. 456. — D'après toutes ces chroniques, la connivence des nationaux est évidente. Il est donc plus que permis de révoquer en doute cette belle conduite des nobles Aviguonais qui succombèrent en voulant défendre le passage de la Durance, dans l'endroit qui prit le nom de *Malpas*, converti depuis en celui de *Bonpas*. Le P. Nouguier, dans son *Hist. chron. des évesques d'Avignon*, dit qu'après l'invasion on bâtit en ce lieu une chapelle en l'honneur des champions de la foi, avec cette inscription : *Sepultura nobilium. Avenionensium qui occubuerunt in bello contra Sarracenos.* La défense naturelle de la cité était derrière ses remparts. D'ailleurs, les Arabes durent passer plus bas. La chapelle, que l'on voit encore et taillée en partie dans le roc, doit dater du IXᵉ ou Xᵉ siècle. V. notre *Diction. des Communes de Vaucluse*, Vᵒ *Caumont*, p. 138.

escarpé. Les Franks sont obligés d'entreprendre un siége en règle. Il fut long et meurtrier ; les assauts furent nombreux ; on fit jouer toutes les machines de guerre. Enfin Charles Martel arrive et ranime l'ardeur des siens. Au bruit des trompettes et des clameurs des combattants qni résonnaient comme à Jéricho , — ainsi que s'exprime un des chroniqueurs , — les Franks sautent par dessus les murs , passent les Arabes et les habitants au fil de l'épée et mettent le feu à la ville. Le massacre fut tellement grand sur un point, que la tradition en a conservé le souvenir sous le nom de *rue Rouge* : c'est aujourd'hui la rue des Orfèvres. Les vainqueurs campèrent sur des monceaux de ruines (1).

Charles Martel voulut profiter de la terreur inspirée par ce fait d'armes, pour tâcher d'enlever Narbonne ; mais il échoua et il se vengea cruellement de cet échec sur la pauvre Septimanie qu'il mit à feu et à sang. Agde (*Agathe*) et Maguelonne furent rasées de fond en comble. La dernière de ces villes ne s'est jamais relevée de ses ruines. Nîmes vit abattre ses portes et ses remparts. Le feu noircit ses arènes, impérissable souvenir de la grandeur romaine ;les traces en sont encore visibles. Les habitants, accouplés deux à deux, comme des chiens,— dit la chronique de Moissac — furent emmenés captifs à la suite d'un butin considérable. La terreur marchait sur les pas des Franks ; mais le but était manqué. Toutes ces atrocités firent abhorrer davantage les sauvages vainqueurs. Comme chacune de leurs visites était signalée par d'horribles brigandages , on regretta le joug bien plus doux des Arabes. Aussi ne balança-t-on pas de saisir la première occasion favorable.

(1) Machinisque compositis. Urbem munitissimam diruit, ipsam que cum habitantibus suis igne et gladio consumit. *Cronic. fontanell.* ap. Dom Bouquet, *loc. cit.* T. II. p. 661. — La Chronique de Moissac et les Annales de Metz ne font que répéter en termes à peu près identiques. Le récit de Frédéghaire est le plus étendu, véritable pathos stratégique et grammatical : mais de tous ces témoignages il n'en ressort pas moins qu'Avignon dut énormement souffrir dans cette lutte acharnée. — La ressemblance de ces chroniques entre elles, soit dans l'ordre des faits, soit dans les termes mêmes, s'explique par ce fait que les annales se communiquaient d'un monastère à l'autre. Le moine chargé de leur rédaction, ne faisait, le plus souvent, que copier à peu de chose près

Pendant que Charles était occupé dans le nord contre les Saxons, le duc Mauronte et les Arabes repassent la Durance, attaquent Avignon, et, grâce sans doute aux intelligences qu'ils avaient conservées dans la place, ils chassent pour la seconde fois la garnison franke. La contrée environnante se soumit également ; mais les documents ne disent pas s'ils s'avancèrent plus loin. Certes, cette facilité de la conquète par les Arabes, cette coopération active des Provençaux en leur faveur, quand il s'agit de repousser les Franks, prouvent assez la différence que l'on établissait entre les deux dominations. Celle des Arabes fut politique et douce, du moins dans nos contrées ; celle des Franks porte toujours l'empreinte de la plus sauvage barbarie. La Gaule méridionale, pour eux, n'était qu'une féconde mine d'or, d'esclaves et de riches dépouilles qu'ils venaient exploiter et d'où ils retournaient, pleins de joie, et louant Dieu qui les avait gardés dans cette heureuse expédition (1). Charles Martel ne pouvait laisser une aussi riche proie aux mains des infidèles.

Au commencement de l'année 739, une puissante armée se rassemble à Lyon. Pour la troisième fois, il descend la vallée du Rhône, et, pour la troisième fois, il prend la ville d'Avignon. Les ruines s'entassent dans cette malheureuse cité et l'on s'explique aisément, par tous ces siéges et ces saccagements successifs, comment le sol romain et gallo-romain, que révèlent de nombreuses mosaïques, se trouve à deux et trois mètres en contre-bas du sol actuel.

Franchissant ensuite la Durance, Charles prend Arles, Marseille, chasse les Arabes et leur fidèle allié, le duc Mauronte, et remet en apparence toute la Provence sous le joug des Franks, Il ne faudrait pas croire cependant que cette conquête ne lui fut pas disputée. A défaut des récits explicites des chroniqueurs, les traditions locales signalent, en maints endroits, une longue et vive résistance. Sur le séjour et l'expulsion des Arabes ou Sarrazins, sur leurs cruautés envers les

(1) Devicto adversariorum agmine, Christo in omnibus presule, comme dit la *Chronique de Fredéghaire, loc cit.* p. 457.

églises et les couvents, les moines ne manquèrent pas de broder, — comme des titres pour leur ordre, — des légendes bien surprenantes et bien miraculeuses. Ce sont ces récits, peut-être exagérés, qui ont aidé à fausser l'opinion publique sur plusieurs points de notre histoire. Comme Charles Martel ne se fit nul scrupule de rançonner les gens d'église et d'enrichir ses Leudes de leurs dépouilles, les hagiographes et les chroniqueurs qui, pour la plupart, ne pouvaient lui pardonner ces actes de violence, ont trouvé plus commode, — ou du moins une certaine vengeance, — à mettre un partie de ses hauts faits sur le compte de Charlemagne, son illustre petit-fils.

Le long séjour des Arabes en Provence, n'est certainement dû qu'à la haine de ce pays pour les Franks. Il peut aussi s'expliquer en partie par leur respect pour les vieilles institutions locales. Tout cela leur donna la facilité de fonder des établissements de quelque durée et l'influence arabe est encore vivace dans nos populations rurales, sous le rapport physiologique, linguistique et ethnographique. Ne serait-ce pas à leur séjour prolongé que remontent les appellations, encore existantes, de *Roquemaure*, *Rochemaure*, *Montmaur*, *Morières*. *bois des Maures* et tant d'autres ? (1) Leur expulsion définitive fut nécessairement difficile, et comptera comme le plus grand titre de gloire du plus illustre Comte de Provence, a qui elle vaudra le surnom de *père de la Patrie.*

Toutes nos cités eurent leurs Comtes, contemporains de la conquête franke. On pourrait donc à la rigueur assigner à cette époque l'origine de nos premières grandes fortunes seigneuriales. (2) Il était tout naturel

(1) Jusqu'en 1789, chaque année, le jour de Saint-Martian, la population de Saignon allait en procession sur le rocher du château, pour remercier ce Saint de son intercession pendant le siége des Sarrazins.

(2) Les d'Agoult, seigneurs de Sault, descendaient de Wolf, un de ces *sers* semés dans le midi par la conquête franke. Bouche, estime que d'Agoult ou Goult, est la traduction de Wolf (*Lupus*) et que c'est en souvenir de cette origine que les barons de ce nom portaient *d'or à un loup rampant d'azur.* — Quant a la puissante famille des Baux, on la rattache aux Balthes, l'une des familles privilégiées des Goths, « Baltarum que origo mirifica, qui dudùm

que ceux qui avaient contribué à l'expulsion des Sarrasins eussent leur part des terres conquises. L'empire des Franks était définitivement constitué. Il couvrait la majeure partie du territoire de l'ancienne Gaule. Nos provinces méridionales rongeaient leur frein en silence. Leurs destinées furent emportées avec celles de ce germain, couvert de la pourpre des Césars, de ce Karl-mann dont nous avons fait Charlemagne et qui, malgré la profondeur de son génie, ne sut pas prévoir que le partage de l'empire entrainerait tous les désordres des temps mérovingiens et la ruine de sa monarchie.

JULES COURTET.

ob audaciam virtutis, Baltha, id est, audax nomen inter suos acceperat, » dit Jornandès. Les *Amales* étaient la famille royale des Ostrogoths, les Balthes celle des Wisigoths. Or, le séjour de ce dernier peuple fut long en Provence et l'on sait l'immense richesse territoriale des Baux dès les temps les plus reculés. Le nid principal de ces vaillants batailleurs, le château et la ville des Baux, n'est plus qu'un amas curieux de ruines sur le versant méridional des Alpines et n'est plus visité, à bon droit, que par les archéologues. — « Soixante dix ans après Charlemagne, ses états sont démembrés en sept royaumes. Les royaumes eux-mêmes tombent en duchés, en comtés, en seigneuries; vers la fin du IXme siècle, la France seule compte vingt-neuf provinces, et à la fin du Xme cinquante-cinq, dont les gouverneurs, sous les noms de comtes, de vicomtes, de marquis, sont devenus de véritables souverains. Un capitulaire de Charles le chauve (877) a consacré légalement l'hérédité des bénéfices et offices royaux : l'empire a consommé son suicide. » Demogeot, *hist. de la littérature française*, p. 46.

LA POÉSIE PROVENÇALE CONTEMPORAINE

PAR LE DOCTEUR ÉDOUARD BOEHMER

Professeur ordinaire des langues Romanes à l'Université de Halle.

(Suite et fin.)

A côté de Roumanille, le recueil de poésies provençales dont nous parlons, nous montre au-dessus des autres Aubanel et Mistral.

Comme Roumanille, Théodore Aubanel est aujourd'hui libraire à Avignon. Au moyen de quelques coups de pinceaux magiques, il reproduit en couleurs brillantes des tableaux pleins de vie. Tel est le « *Bourreau du 9 Thermidor* » périssant lui-même sur l'échafaud. Aux couleurs bien souvent sombres du poète, on reconnaît une existence douloureusement éprouvée par le malheur. En effet, une jeune fille qu'il aimait se fait religieuse. A la veille du jour où elle accomplit sa résolution, il écrivait ce morceau (1) saisissant dans sa simplicité. J'essaye ici d'en rendre la forme et la pensée. (2)

Vous, tant urouso
A voste oustau,
Estre amourouso
D'un espitau !
Partès, pecaire !
Partès, deman!
E lou troubaire
Se plan.

Vous, nosto joio
Et noste amour,
Vous, la beloio
De nòsti jour,
Vous, adourado,
Ana au couvènt !...
Sarés plourado
Souvènt!

(1) P. 30 de la *Miéugrano entreduberto*. — Avignon, avec trad. et préface de Mistral. — Boltz (loc. cit., p. 224) en a traduit : *Dins li Pradoun* ; *La Femo se giblo*. — Il fait mourir d'une mort prématurée le poète au cœur brisé, mais j'ai appris avec plaisir en France qu'il n'en était rien et qu'il était même parfaitement marié.

(2) In deinem Hause
sonst warst du froh,
und jetzt zur Klause
was eilst du so ?

Nichts haelt dich laenger,
sobald es tagt ?
Dein treuer Sanger,
er klagt.

Voste vièi paire
Que devendra ?
Dins soun mau-traire
N'en mourira !
Ah ! l'avéusago
Ei tant marrit,
En aquel age,
Zani !

Plus ges de femo,
Plus ges d'enfant !
Que de lagremo,
A si vièis an !
Ei pas de faire,
Oh ! vè ! resta !
Pèr voste paire,
Pieta !

En 1854, Roumanille et ses amis fondèrent la Société des Félibres. Créée pour conserver à la Provence, c'est-à-dire aux contrées méridionales de la France (1) sa langue, ses mœurs, son esprit national et le rang qui lui est dû dans le domaine de l'intelligence et des beaux-arts, cette association se compose de cinquante membres formant cinq classes et dont le chef est Mistral. Chaque année, Roumanille publie un almanach en langue provençale. Ce charmant recueil de pièces, soit en vers, soit en prose, de la composition des Félibres, compte bien trente mille lecteurs

Né en 1830 à la campagne et dans les environs de St-Roumié, Frédéric Mistral est fils d'un cultivateur. Aujourd'hui, à l'ombre des cyprès de sa campagne de Maiano, il coule sa vie non loin de sa maison natale et auprès de sa digne et intelligente mère, pour laquelle la langue française est inconnue et qui ne parle que le provençal. Mistral a successivement conquis les grades de bachelier-ès-lettres à Montpellier et de licencié en droit à Aix. Roumanille enseignait dans une école qu'il fréquentait, et bien qu'il n'ait jamais été son professeur, il se plut néanmoins à lui accorder toute sa protection. « C'était, dit Roumanille, un jeune homme dont l'âme à la fois énergique et délicate était toujours plongée dans l'idéal. » C'est grâce à lui, que Roumanille a pu voir l'élan qu'il avait donné à la résurrection du provençal grandir au point de l'élever au rang qu'il occupe aujourd'hui dans la littérature contemporaine.

C'est le poëme de « Mirèio » publié en 1859, chez Roumanille, c'est ce tableau fidèle des mœurs provençales se rattachant à une histoire d'amour qui produi-

(1) *Armana Prouvençau*, 1863, p. 108, *Estatut dou Felibrige*.

sit ce grand résultat (1). Lamartine lui-même, à la fin de sa course, s'extasiait à la lecture de *Mirèio* dont l'auteur lui-même était jusqu'alors inconnu. Aussi consacra-t-il à ce livre un long article dans les entretiens littéraires de cette même année (2). « Oui, dit-il, ton poème est un chef-d'œuvre... Tu seras Marcellus ». Lamartine compare ensuite le jeune poète à l'aloès qui fleurit subitement, et il ajoute : « Mais le parfum de ton œuvre conservera sa suavité pendant plus de mille ans. » En 1861, *Mirèio* fut honorée d'une médaille que lui décernait l'Académie française pour récompenser sa haute moralité. Voici l'objet du poëme : *Mirèio* est la fille d'un fermier provençal. — Un jour arrivent à la ferme Ambroise, un pauvre vannier, et son fils Vincent. A la demande des serviteurs, Ambroise chante les souvenirs de la guerre maritime contre l'Angleterre. Dans un coin, Vincent cause avec Mirèio de mille choses, des Saintes-Maries, les patrones de la Provence que jamais on n'implore en vain, mais principalement des courses de Nîmes. — La conversation finie, la jeune fille dit à sa mère : « Je l'écouterais toute ma vie ».

Quand vint le moment de cueillir les feuilles de mûrier pour les vers-à-soie, et que suivant l'habitude des champs, Mirèio, grimpée sur un arbre, se livrait à son travail, Vincent vint à passer. Elle l'appelle ; il accourt et s'empresse de monter à son tour auprès d'elle et de l'aider à son travail. Ils cueillent avec ardeur la feuille qu'ils entassent dans un sac, et tout naturellement ils ne sont pas sans rien dire. Vincent en arrive à parler de sa sœur qu'il compare à Mirèio, tout en lui témoignant la plus vive admiration. Un nid de

(1) 4e édit. Paris, Charpentier, 1865, avec trad. Il y a trois traductions anglaises, une américaine, une espagnole et une catalane. — Dans ses notes, Mistral cite plusieurs fois un autre félibre, Jules Canonge, de Nîmes. Celui-ci, d'ailleurs estimé depuis longtemps comme poète français, vient d'écrire également une pièce en provençal *Bruno la bloundo o la gardiano dis Aliscamp.* — 2e édition, Avignon, Roumanille, 1868, avec trad. Recommandable aussi est le *Pélerinage de Mireille.* — *Portraits et paysages de la Provence*, par A. Lexandre (l'abbé Tisseur, oblat de Lyon), Paris, M. Lévy, 1864. Comparez-le avec G. H. Schubert : *Voyage dans le Midi de la France*, 1853, 2e édition, t. 1, p. 142.
(2) Cours familier de littérature, 40e entretien, 1859, 8°.

mésanges attire leur attention. Tandis qu'ils sont tout occupés de ces petits oiseaux et engagés dans une causerie de plus en plus animée, la branche qui les supporte casse tout à coup ; aussitôt Vincent enlace de ses bras la jeune fille et tous deux tombent doucement sur l'herbe touffue. Après plusieurs demandes pleines d'anxiété adressées à la jeune fille devenue plus sérieuse, Vincent apprend enfin ce qui lui restait à savoir. « Veux-tu le savoir, Vincent ? je t'aime ». Le pauvre vannier prend d'abord cette réponse de la riche jeune fille pour une plaisanterie railleuse, bien cruelle pour lui. Mais il finit par croire ce que jamais il n'eût osé espérer. C'est alors que la voix de sa mère rappelle Mirèio à la cueillette des feuilles, et les deux amoureux se séparent. — Le troisième chant nous introduit au milieu d'une joyeuse réunion de jeunes filles occupées à la récolte des cocons. Tout en causant et en bâtissant des châteaux en Espagne, elles viennent à découvrir le secret de Mirèio. A la demande des jeunes filles, l'une d'entr'elles chante la chanson de *Magali*, tirée d'un chant populaire fort aimé en Provence, que l'on retrouve en Catalogne (1) quoique sous une forme quelque peu différente, ainsi que dans diverses contrées du nord de la France (2). C'est un dialogue, genre très-connu des anciens troubadours. Malgré la difficulté de conserver une seule et même rime pendant plus de vingt vers, je ne veux pas renoncer à la traduction de ce petit morceau de poésie. (3)

O Magali, ma tant amado,
Mete la tèsto au fenestroun !
Escouto un pau aquesto aubado
De tambourin e de viouloun.

Ei plen d'estello, aperamount !
L'auro es toumbado,
Mai lis estello paliran,
Quand te veiran !

(1) *Canson de la Terra, cants populars catalans, col-lectionats per F. Pelay Bris.* — Barcelona, 1866, t. 1, p. 125, avec musique. La mélodie notée dans *Mirèio* est ainsi que celle qui accompagnait la 1re édition.

(2) Garcin : *Les Français du Nord et du Midi*. Paris, 1868, p. 379.

(3) O Magali ! O wollest zeigen
am Fenster mir dein Augenpaar !
Mit Spiel von Tambourin und Geigen
bring ich ein Morgenständchen dar.
Still ist die Luft, und droben klar
der Sterne Reigen.
Sie werden bald erblichen sein
vor deinem Schein !

Pas mai que dòu murmur di broundo
De toun aubado iéu fau cas!
Mai iéu m'envau dins la mar bloundo
Me faire anguielo de roucas.

— O Magali! se tu te fas
Lou pèis de l'oundo,
Iéu, lou pescaire me farai,
Te pescarai!

— O! mai, se tu te fas pescaire,
Ti vertoulet quand jitaras,
Iéu me farai l'aucèu voulaire,
M'envoularai dins li campas.

— O Magali, se tu te fas
L'aucèu de l'aire,
Iéu lou cassaire me farai,
Te cassarai.

— I perdigau, i bouscarido,
Se vènes, tu, cala ti las,
Iéu me farai l'erbo flourido
E m'escoundrai dins li pradas.

— O Magali, se tu te fas
La margarido,
Iéu l'aigo lindo me farai,
T'arrousarai.

— Se tu te fas l'aigueto lindo,
Iéu mi farai lou nivoulas,
E lèu m'enanarai ansindo
A l'Americo, perabas!

— O Magali, se tu t'envas
Alin is Indo,
L'auro de mar iéu me farai,
Te pourtarai!

— Se tu te fas la marinado,
Iéu fugirai d'un autre las:
Iéu me farai l'escandihado
Dòu grand soulèu que found lou glas!

— O Magali, se tu te fas
La soulelado,
Lou verd limbert iéu me farai,
E te bèurai!

— Se tu te rèndes l'alabreno
Que se rescound dins lou bertas,
Iéu me rendrai la luno pleno
Que dins la niue fai lume i masc!

— O Magali, se tu te fas
Luno sereno,
Iéu bello nèblo me farai,
T'acatarai.

— Mai se la nèblo m'enmantello,
Tu, pèr acò, noun me tendras;
Iéu, bello roso vierginello,
M'espandirai dins l'espinas!

— O Magali, se tu te fas
La roso bello,
Lou parpaioun iéu me farai,
Te beisarai.

— Vai, calignaire, courre, courre!
Jamai, jamai m'agantaras.
Iéu, de la rusco d'un grand roure
Me vestirai dins lou bouscas.

— O Magali, se tu te fas
L'aubre di mourre,
Iéu lou clot d'èurre me farai,
T'embrassarai!

— Se me vos prene à la brasseto,
Rèn qu'un vièi chaine arraparas...
Iéu me farai blanco moungeto
Dòu mounastié dòu grand Sant Blas!

— O Magali, se tu te fas
Mounjo blanqueto,
Iéu, capelan, counfessarai,
E t'ausirai!

— Se dòu couvent passes li porto,
Tòuti li mounjo trouvaras
Qu'a moun entour saran pèr orto,
Car en susàri me veiras!

— O Magali, se tu te fas
La pauro morto,
Adounc la terro me farai,
Aqui t'aurai!

— Aro coumence enfin de crèire
Que noun me parles en risènt:
Vaqui moun aneloun de vèire
Pèr souvenènço, o bèu jouvènt.

— O Magali, me fas de bèn!...
Mai, tre te vèire,
Ve lis estello, o Magali,
Coume an pali!

Mais reprenons notre récit. Trois rivaux viennent tour à tour demander la main de Mirèio. C'est d'abord un pâtre qui fait défiler à nos regards la richesse de ses troupeaux. C'est bien ici que la langue du poète se

montre d'une richesse et d'une abondance qu'on ne retrouve que dans la langue arabe. Un seul mot y désigne en effet les qualités distinctives de chaque sorte de bétail, là où la langue française aurait besoin de longues circonlocutions. Vient ensuite le propriétaire d'un de ces troupeaux de chevaux sauvages du Delta du Rhône, échappés, dirait-t-on, au char de Neptune, et qui ne se plaisent que dans les plaines où ils respirent la brise de la mer. Ici encore c'est une description des plus magnifiques. — C'est enfin Ourrias, le dompteur de taureaux. Tous les trois se voient éconduits. Au retour Ourrias rencontre Vincent et l'accueille d'un air railleur. Aux paroles qu'anime la passion succède un combat à vie ou à mort. Ourrias succombe, et son généreux vainqueur lui permet de s'éloigner. Mais celui-ci, comme un traître, plonge son trident dans la poitrine du malheureux Vincent.

Il part. C'est la nuit de Saint-Médard, nuit sombre pendant laquelle ceux qui périrent dans les flots du Rhône reviennent à la lumière à la recherche de leurs bonnes œuvres qui, changées en fleurs entre leurs mains, doivent les conduire jusqu'à la porte des cieux. Les lutins de leur côté sont déchaînés. La barque dans laquelle Ourrias veut traverser le fleuve vient à sombrer et les flots l'engloutissent ; tableau vraiment fantastique peint avec une sinistre énergie. Le lendemain matin seulement, on retrouve Vincent et on l'apporte demi-mort chez le père de Miréio. Sa bien-aimée le conduit auprès d'une sorcière, dans une grotte des montagnes. Ici le poète, tout en leur donnant une physionomie chrétienne, évoque certaines supertitions populaires encore en faveur au pays de Nostradamus. Sauvé de la mort, Vincent sort des ténèbres avec Miréio et reparaît à la lumière du jour. Une fois chez-lui, il décide son père à aller demander la main de Miréio. La scène entre les deux vieillards est vraiment décrite de main de maître. Raymond irrité, finit par refuser sa fille au malheureux jeune homme et quand celle-ci révèle elle-même son amour, il lui déclare qu'elle ne reverra plus Vincent. Miréio, la nuit suivante, abandonne la maison paternelle. Elle veut aller implorer les trois Maries, qu'à

leur première entrevue, Vincent lui avait dit être de puissantes protectrices.

On raconte en Provence (1), qu'après la mort de Jésus, Marie-Magdeleine, Marie la mère de Jacques et Marie Salomé auraient été embarquées par les Juifs sur un canot et livrées aux flots de la mer. Poussées vers la Provence, elles y auraient abordé et les premières y auraient apporté la parole Évangélique. Enfin, à leur mort, elles auraient été enterrées à l'endroit du rivage où s'élève actuellement la chapelle des trois Maries.

Mirèio arrive au sanctuaire, mais elle est mourante. La chaleur étouffante du soleil qui brûle les vastes plages desséchées qu'elle vient de parcourir anxieuse et haletante, a épuisé toutes ses forces. Déjà détachée de la terre, son âme écoute le récit des trois Saintes qui lui racontent le triomphe de la Croix en Provence, leur départ sur une nacelle vers l'immensité des mers. C'est là dans la chapelle, qu'entourée des siens, elle ferme pour toujours ses yeux à la lumière, son père et sa mère avaient suivi ses traces, Vincent était accouru et ivre de douleur, il couvre de ses baisers brulants sa dépouille mortelle.

Cette histoire au fond si simple et dont l'intérêt ne languit pas un instant, se développe lentement dans ces douze chants d'une ampleur vraiment homérique. Le tableau des mœurs et des croyances de Provence ne contribue pas peu à donner aux principaux personnages toute la chaleur de la vie, et l'on regretterait bien certainement, de perdre quelque chose de ce beau poème.

En 1861, Mistral livrait à la publicité une seconde épopée, aussi en douze chants. intitulée *Calendau*. Ce sont les aventures d'un pêcheur qui arrache une princesse aux mains d'un chef de brigands. Cette princesse est évidemment la Provence où la scène se passe tout entière, comme dans *Mirèio*. Il débute par une invocation à l'âme de cette patrie tant aimée.

(1) Cf. Acta sanctorum Bolland. 22 julii p. 213 sq.

Pèr la grandour di remembranço,
Tu que nous sauves l'esperanço ;
Tu que dins la jouinesso, e plus caud e plus bèu
Mau-grat la mort e l'aclapaire,
Fas regreia lou sang di paire;
Tu qu'ispirant li dous troubaire
Fas pièi mistraleja la voues de Mirabèu !

Amo de-longo renadivo,
Amo jouiouso e fièro e vivo,
Qu'endihes dins lou brut dóu Rose e dóu Rousau !
Amo di séuvo armouniouso
E di calanco souleiouso,
De la patrio amo piouso,
T'apelle ! encarno-te dins mi vers prouvençau !

Dans les deux poèmes, c'est la même forme de strophe (1). Saint René-Taillandier, approuve sans réserves le style populaire de Roumanille, mais d'après lui, disons le vite, Mistral ferait mieux d'écrire en français, par la raison que l'homme du peuple ne comprend pas son provençal et que la langue française est la langue du public dont il est compris (2). A celà, Mistral pourrait simplement répondre : « Le Français n'est pas ma langue à moi. » En effet, adresser cette critique à *Mirèio*, à *Calendaù*, c'est faire tout simplement comme ferait un Espagnol qui reprocherait au poëte de la Luïsiade de ne pas avoir écrit en espagnol. Et de fait, il suffit que Mistral soit compris par les Provençaux. Bien certainement tous ne le comprennent pas entièrement, mais n'échappe-t-il rien à un paysan Champenois ou Picard de la *Légende des siècles* de Victor Hugo ? On pourrait répondre aussi justement ce que Mistral dit dans Mirèio : « Nous ne chantons que pour vous bergers et campagnards. » Et pourquoi, chez ces derniers, resterait-il incompris ? Un poète forme ses lecteurs en sa-

(1) Cette strophe de Mistral n'est pas entièrement de lui. Elle se retrouve dans *Pauro Faneto* de Lafare-Alais (Castagnados, p. 194) et dans la pièce adressée à Jasmin p. 371. Mistral a allongé les deux vers masculins et leur donnant la forme d'alexandrins et il a produit de la sorte un calme épique au milieu de l'énergique mouvement ascendant.

(2) *Revue des Deux-Mondes* 15 octobre 1859, p. 838 et 1 avril 1867, p. 769.

chant se les attirer et ce qu'ils ne saisiront pas tout à fait aujourd'hui, ils le comprendront demain. Il conforme en même temps sa langue à la leur, comme le fait tout grand écrivain qui crée du nouveau et fait revivre l'ancien. Une langue est travaillée ; doit-on pour celà lui reprocher d'être une langue créée à plaisir, comme on l'a dit des poésies de Mistral. Qu'on lise ce que Dante, le créateur de la langue italienne, a écrit sur le travail quotidien auquel il a dû s'assujettir pour défricher le terrain et y replanter cette forêt vierge de la langue primitive de sa patrie L'Italie lui en sait gré maintenant, tandis qu'alors la plus grande partie de ses contemporains jugeait inopportune autant qu'impraticable l'introduction dans la langue usuelle des idées aussi relevées que celles de la *Divine comédie*. De même qu'entre tant de dialectes divers, le Dante a choisit un dialecte italien plus relevé, de même du milieu de tous les dialectes provinciaux on peut distinguer dans le Provençal comme dans le Français une langue plus épurée et plus recherchée. Il n'y a pas, du reste, à en douter, la langue des Troubadours dans les cours de Provence n'était pas la même que celle du peuple. Toutes ces remarques doivent suffire à détruire les assertions de personnes prétendant que la rusticité incorrigible de la langue provençale la rend impropre au style relevé (1). La langue

(1) M. Gaston Paris écrit dans le *Jarbuch für romanische und englische Litteratur*, t. III, Berlin, 1869, p. 13 ; ... les qualités qu'elle a conservées de son ancienne splendeur ne font pas qu'elle soit aujourd'hui la langue des gens cultivés du pays où elle vit encore, et qu'elle soit propre à exprimer jamais autre chose que des scènes et des tableaux empruntés aux classes inférieures, à la vie de campagne : il en est de même des patois allemands, qui ajoutent tant de charme aux idylles de Hebel ou de Klaus Groth, mais qui ne sauraient prêter à des compositions d'un autre genre. Je ne crois donc pas à la possibilité de l'entreprise tentée par M. Mistral, et j'y crois d'autant moins que, heureusement ou malheureusement, la centralisation de la France et de la facilité des communications auront fait disparaître d'ici à un siècle les derniers vestiges de la langue qu'il s'efforce de ressuciter...

(Avant l'apparition de *Mirèio*, Hartmann écrivait l. c. p. 149 : Une grande force de production pourrait seule raviver, peut-être et pour peu de temps, cette langue romano-provençale qui s'éteint, mais cette force manque.)

M. Paris remarque en finissant, p. 16. « Mirèio a eu deux éditions en peu de temps, et a valu a son auteur une réputation qu'il mérite, mais qu'il n'aurait pas obtenue si promptement en

d'oc aussi bien que la langue d'oil, peut paraître au salon. Et, bien qu'on ne doive assurément pas désirer que la science (qui malheureusement ne possède plus de langue universelle) puisse s'enrichir de travaux écrits en langue Provençale, on doit cependant reconnaître que cet idiome a du moins autant de souplesse que le Hollandais ou le Bas-Allemand, toutes formes de langage auxquelles une heureuse indépendance a fait produire un grand nombre d'écrits sur les sujets les plus divers (1). Toutefois quand même elle ait eu à subir l'influence de la France à laquelle aujourd'hui nul écrivain ne peut se soustraire, l'épopée de Mistral n'en doit recevoir aucun préjudice à son originalité.

Un autre sujet de reproches adressés au poète, c'est la traduction française dont il a fait accompagner son poème. « C'est à cause de cette traduction, dit le même critique, que Paris a recommandé *Mirèio* aux Provençaux. » Le jeune poète, ajoute-t-il, n'aurait-il pas dû avoir l'ambition d'atteindre un résultat tout contraire? Et cependant cette traduction n'est qu'un stratagème bien permis, il est vrai, au moyen duquel l'auteur cherchait à gagner à sa cause ceux d'entre les Provençaux qui ne forment leur opinion que d'après la lecture quotidienne des journaux de Paris. Il veut ainsi gagner

écrivant dans la langue de tout le monde. » Mettre en parallèle d'une part la langue de Mistral et celle qu'il appelle *de tout le monde*, d'autre part celle de d'Hebel avec l'Allemand, c'est commettre une double méprise.

D'abord, le haut et le bas Allemand sont tous deux de l'Allemand, tandis que la langue d'oc et la langue d'oil, sont — M. Paris le sait mieux que personne — deux langues entièrement différentes; ensuite, Mistral n'écrit pas un simple patois mais dans un idiome illustre.

M. Meyer fait les remarques suivantes dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* 6° série, t. V, p. 247. « Dans les classes supérieures mêmes, l'emploi du français comme idiome courant de la conversation ne remonte pas à plus d'un siècle ou un siècle et demi.... Aussi, pourrait-on dire que, malgré les siècles écoulés depuis l'anexion des pays de langue d'oc à la France, la formation et l'expension d'une littérature originale dans les provinces du midi, ont plus de chance de réussite aujourd'hui qu'au XIV° siècle. »

(1) Ce qui se rapporte à la science musicale a été délicieusement traité dans un beau volume en prose provençale du félibre Francès Vidal sur le tambourin et le flageolet: *Lou tambourin* Aix et Avignon, 1864, 8°.

de façon ou d'autre les classes inférieures comme les classes élevées des populations du midi de la France à l'amour de la langue maternelle, au culte de la vieille nationalité et au libre développement de la langue et de la nation Provençales.

Mistral voit avec raison dans les guerres des Albigeois l'antagonisme de deux races, entraînant la ruine de l'indépendance occitanienne. C'est aussi l'opinion émise un an auparavant par Gatien Arnoult, jadis maire et député de cette ville, aujourd'hui secrétaire de l'Académie de Toulouse et éditeur de « *La Revue de la Décentralisation.* (1) » Mistral nous révèle qne le vœu des populations du Midi était de n'être uni avec le nord que par un système de confédération. Il fait dire à Calendau, en s'adressant à la langue provençale :

Car es tu la patrio, es tu la liberta!

Aux poëtes Catalans il avait dit aussi : « Quand un peuple a sa langue, il possède la clef au moyen de laquelle il peut toujours se dégager de ses fers. (2) »

Dans le toast qu'en automne 1868, à la fête de Saint-Rémy, il portait *à la Catalogne notre sœur*, *à l'Espagne notre amie*, *à la France notre mère*, Mistral indique en ces termes le rôle dévolu à ce mouvement de retour vers la langue provençale : « Nous voulons que notre « peuple sache que nos ancêtres se sont toujours con- « sidérés comme appartenant à une race particulière.

(1) ... elle (cette guerre) avait présenté la continuation de la lutte des hommes du nord et de la langue d'oil contre les hommes du midi et de la langue d'oc, lutte acharnée de deux races ou, comme on dirait aujourd'hui, de deux nationalités. » — De l'université de Toulouse à l'époque de sa fondation en 1229. Première leçon de cours de philosophie à la faculté des lettres de Toulouse faite le 5 décembre 1865 par A. F. Gatien-Arnoult. P. 4.

La rivalité des deux races a été mise en lumière d'une façon remarquable par M. Ch de Tourtoulon dans la préface de son beau livre : *Jacme le conquérant* que l'on ne saurait trop lire et relire. Ni Mistral ni Garcin ne citent ces auteurs. La *Minerve de Toulouse*, revue dirigée par Gatien Arnoult, forme le désir de voir une ligue de décentralisation méridionale s'établir et déclare en même temps, qu'elle verrait avec plaisir les départements du nord répondre à ce mouvement — prospectus de décembre 1868, p. XI, f.

(2) *Armana prouvençau* 1862, p. 30.

« Nous voulons qu'il sache que nos ancêtres se sont « unis à la noble France librement mais avec dignité, « car ils ont conservé leur langue, leurs mœurs, leurs « coutumes et leur nom national. Il faut que notre peu- « ple sache que quand il l'a voulu, la langue qu'il parle « a été la langue poétique et littéraire de l'Europe, la « langue de l'amour et du gai-savoir, des libertés mu- » nicipales et de la civilisation. Vois donc, brave peu- « ple, ce que nous voulons t'apprendre. Nous voulons « t'apprendre à ne rougir devant personne comme un « vaincu, à ne point avoir honte de ton histoire, à ne « pas avoir honte de ta patrie, mais plutôt à reconqué- « rir ton rang, ton ancien rang à la tête de tous les « peuples du Midi. Et quand chaque Provençal et cha- « que Catalan auront ainsi réhabilité leur honneur, alors « vous verrez nos villages redevenir des villes, vous « verrez là où il n'y a que la poussière de Provence les « arts reprendre leur essor, la littérature grandir, de « grands hommes apparaître, vous verrez, dis-je, une « nation s'épanouir et offrir aux yeux du monde sa plus « belle floraison. (1)» Il va sans dire que Mistral se plaint avant tout de ce que la langue provençale est si sévèrement bannie des écoles (2). N'oublions pas de dire en passant que Mistral porte à sa boutonnière le ruban rouge de chevalier de la légion d'honneur et que dans la Flandre française on enseigne le Flamand dans toutes les écoles primaires. Pourquoi n'enseignerait-on pas le Provençal en Provence. Il suffirait que le maire imposât cette obligation aux instituteurs.

C'est du côté où on s'y attendait le moins que cette nouvelle phase du mouvement provençal a été attaquée. Les intentions, les vues de Mistral que nous venons de faire connaître, ses allégories tendant au même but que nous trouvons dans *Calendau* et dans le poème intitulé *la Countesso*, publié en même temps dans l'Almanach de 1867 ont été en butte aux attaques véhé-

(1) *Armana prouvençaou* 1869 p. 84.

(2) A la préface des *Parpaioun blu*, de William Bonaparte-Wyse, Irlandais épris de la beauté du provençal et qui chante en cette langue. — Voyez aussi celle des *Amouro de Ribas*, par la félibresse du Coulon.

mentes d'un Provençal, d'un félibre auquel l'auteur de *Mirèio* s'adressait en ces termes dans le cours de son ouvrage : « Toi enfin dont le souffle ardent agite et entraîne l'âme, Garcin fils ardent du maréchal d'Alleins. »

Eugène Garcin accuse Mistral d'attentat contre la nationalité française (1). Il n'y a point, dit-il, de nation provençale, et une scission entre le Midi et le Nord de la France serait un malheur à déplorer pour le progrès. Il est de l'avis d'Elie Reclus, homme des plus compétents selon lui, qui prétend que cette langue ne se prête pas à la réflexion, le plus noble de nos attributs (2). « Les théories de Mistral, prétend Garcin, encouragent « les espérances des légitimistes, puisque eux aussi « combattent pour l'ancienne organisation provinciale. « D'autre part elles séduisent également les républi- « cains en paraissant viser à une constitution fédérale. « Voilà pourquoi ses idées prennent racine non seule- « ment en Provence et en Catalogne mais même à Pa- « ris. Ses idées se changent ainsi en légions et voilà « pourquoi nous nous levons pour les combattre. Paris, « dit encore Garcin, en toutes lettres, c'est la France ; « Paris, c'est le seul foyer intellectuel de la nation » ; et en même temps il félicite cette capitale de France de cette absorption intellectuelle, tout en rejetant la centralisation administrative comme despotique.

Garcin ne maudit pas moins cette croisade du Nord contre le Midi de la France, et il la maudit parce que ce fut une guerre contre la liberté de conscience et que les chefs eux-mêmes du parti catholique du Midi appelèrent la dévastation dans leur propre pays. J'extrais volontiers un passage de son livre intéressant, où ce ce qu'il y a de vrai contrebalance ce qu'il y a d'inconsidéré (3).

» Dans cette histoire de la Provence racontée par le

(1) *Les Français du Nord et du Midi*, Paris, Didier, 1868. — Idem *Croisade du provençal contre le français*, extraits de la *Revue Moderne*, Paris 1869. — Idem, article dans le *Nouvelliste* de Marseille, 21 janvier 1869.

(2) Français du Nord, p. 294.

(3) La partie du livre de Garcin qui traite de linguistique n'a aucune valeur critique.

« héros de *Calendau*, le poète, remontant jusqu'aux « temps reculés ou nos ancêtres grossiers et barbares, « revêtus de peaux de bêtes habitaient les cavernes, n'a « pas trouvé un seul trait relatif aux guerres de reli- « gion qui offraient cependant les scènes les plus dra- « matiques. Il n'a eu dans son esprit aucune réflexion sur « les luttes morales qui, à elles seules, prouvent l'exis- « tence des nations : il n'a eu dans son cœur aucune « larme de compassion pour les victimes dont chaque « siècle vient grossir le nombre. Le Midi a poussé le cri « d'appel à la liberté religieuse et philosophique. Le « patriotisme de Mistral repousserait-il cette gloire? »

C'est là un juste reproche. Mistral doit compter avec Paris et non pas avec Rome. Et Albert Arnavieille qui, par ordre de Rome a reproduit dans la langue des combattants des Cévennes (1) la Bulle de l'Immaculée Conception n'a qu'à reprendre sa plume de laquelle vient de sortir *lous Cant de l'aubo*, pour interpréter également aux occitaniens le dogme de l'infaillibilité du Pape.

Etrange et bizarre inconstance de l'histoire ! s'écrie un collaborateur de la *Revue des langues romanes*, parue récemment à Montpellier (2), « la Papauté qui, sous In- « nocent III a contribué si largement aux catastrophes « d'où sortit la ruine de la langue d'oc est aujourd'hui « la seule autorité qui maintienne à cette langue son « rang officiel parmi les langues du monde. » Il est bien certain cependant que le mouvement occitanien ne pouvait se déprécier plus sûrement et plus promptement dans l'opinion publique des nations qu'en liant sa destinée à celle de Rome. Nous serions vraiment heureux d'entendre en face des anathèmes infaillibles les chants hardis de Guillem Figueira (3).

Cependant Mistral, encore dans toute sa vigueur, n'a pas dit son dernier mot ni composé son dernier chant. Les paroles qu'il adressait dans les vers suivants aux

(1) *Armana Prouvençaou* 1869, p. 7.

(2) Page 70.

(3) On ne saurait mieux prédire les persécutions que M. de Bismark inflige en ce moment à l'Eglise catholique en Allemagne. Notez que ceci s'écrivait en 1870, avant la guerre et pendant le Concile. (N. d. t.)

troubadours de Catalogne témoignent combien peu il est séduit par le particularisme occitanien , et combien au contraire il se montre partisan de la solidarité des tendances libérales de toutes les nations.

E veiren, iéu vous dise, à la mendro ciéuta
Redescèndre, o bon ur ! l'antico liberta
E l'amour soul jougne li raço ;
E quouro que negreje uno arpo de tiran,
Tóuti li raço boumbiran,
Pèr coussaia la tartarassso !

Je n'oublierai jamais le beau jour — il y a un an aujourd'hui — qu'avec Roumanille et Jean Brunet le félibre j'ai passé chez Mistral. C'était le temps où l'amandier fleurit et le jour de Sainte-Agathe , patronne de Maillane. Après que l'excellente musique du pays eut exécuté la marche de Kücken , à laquelle Mistral a adapté les paroles de son *Hymne au Soleil* — chant populaire déjà fort aimé dans le pays — notre hôte , dans de chaleureux vers provençaux , porta un toast à l'Allemagne grande et libre. Nous ne mêlions à notre fête aucune question politique et ainsi aucune idée d'antagonisme d'Etat ne venait nous troubler. Nous nous sentions unis par de mêmes aspirations au réveil de nos deux nationalités. Mes vœux d'alors, j'ai voulu les publier dans ce petit ouvrage, et proclamer hautement ma vive sympathie pour la beauté de la renaissance provençale.

X.

LES TÉLÉGRAPHES

I

En fait de sciences pratiques, on peut sans présomption ne désespérer de rien.

Qui ne croit pas, dans un avenir prochain ou éloigné, à la direction des ballons, à Paris port de mer, à un tunnel sous la Manche, à l'invention d'engins destructeurs qui rendront les guerres impossibles, à l'emploi de l'électricité comme agent moteur et, pour entrer de suite dans notre sujet, qui ne croit pas, grâce à l'invention d'appareils automatiques, à la vulgarisation du télégraphe aussi étendue que celle de la poste maintenant ?

Qu'est-ce en effet que la télégraphie électrique considérée comme science ?

Une science en bas âge.

Qu'est-elle comme administration ?

Une administration qui n'est pas encore assise, qui a beaucoup tenu de ce qu'elle promettait, mais qui promet davantage encore et qui est surtout presque inconnue, inexpliquée et même inexplicable pour le vulgaire.

Y a-t-il en effet beaucoup de nos lecteurs qui sachent ce que sont les télégraphes, qui, voyant ces fils de fer suspendus à des poteaux, longeant toutes les routes, suivant les voies ferrées, se soient demandé curieusement comment on les installe, quelle est la puissance mystérieuse qui suit ces fragiles conducteurs et qui, sans tenir compte de la distance, sert partout de véhicule à la pensée ?

Je dirai peut-être un jour, un mot sur la partie scientifique et technique.

Pour aujourd'hui, je ne parlerai que de l'organisation administrative et, d'après ce qui a été fait jusqu'à présent, l'on jugera de ce qui pourra se faire et se fera certainement avec le temps.

Depuis le commencement du siècle, l'Etat seul pouvait se payer le luxe de la correspondance secrète et relativement rapide au moyen de grands bras gesticulant sur toutes les éminences.

La première loi sur le télégraphe électrique mis au service du public fut promulguée le 29 novembre 1850.

Elle fut appliquée le 10 mars 1851.

Une simple statistique va nous montrer les progrès accomplis depuis.

La première année on comptait 2,000 kilomètres de lignes. Nous en avons maintenant 50,000.

Il y avait au début 17 bureaux ; il y en a en 1874 2,400.

Nous verrons plus loin comment on les classe et quel est le personnel qui fait mouvoir les 4,000 machines distribuées dans les bureaux et fait parler ces fils métalliques.

II

Commençons par les lignes.

Il y en a de trois sortes : lignes aériennes, souterraines et sous-marines.

Les lignes aériennes sont formées de fils de fer galvanisé de 5 millimètres pour les grandes communications, de 4 et de 3 millimètres pour les lignes de moindre étendue.

Ces fils sont fournis à l'administration par paquets de 400 mètres environ de longueur. On les raccorde au moyen de manchons en fer galvanisé dans lesquels on introduit les deux bouts de fil et en versant dans le manchon percé ad hoc une soudure d'étain et de plomb.

Si un fil vient à se casser accidentellement, ce n'est jamais au point de jonction de ces soudures d'une solidité à toute épreuve.

Les fils déroulés reposent sur des cloches en porcelaine nommées isolateurs et vissées sur les poteaux en bois, ce qui empêche toute déperdition du fluide électrique.

Les poteaux sont en général carbonisés pour les préserver d'une prompte détérioration.

On divise en France les lignes en plusieurs catégories.

1° Les lignes internationales. (Toutes les capitales de l'Europe sont en communication directe avec Paris.)

2° Les lignes de grande communieation : de Marseille à Paris, à Bordeaux, à Toulouse ; de Nice à Paris, de Paris à tous les chefs-lieux importants.

3° Les lignes interdépartementales ; de Marseille à Nîmes, Montpellier, Digne, Avignon, Gap, etc.

4° Les lignes départementales : de Marseille à Aix, Arles, Cassis et Ciotat, etc.

5° Les lignes des télégraphes cantonaux, dites municipales : Salon, Istres, Gréasque, etc., création récente dont nous parlerons en détail.

On appelle aussi les fils omnibus ou directs, selon qu'ils vont directement d'un bureau à l'autre ou qu'ils desservent en même temps plusieurs stations intermédiaires placées dans le circuit.

Les lignes sont construites avec un soin extrême sous la direction des inspecteurs, fonctionnaires de beaucoup de mérite et doués d'un grand savoir, et visitées périodiquement par des agents dits surveillants en résidence dans les bureaux et ayant chacun un parcours qui varie de 20 à 40 kilomètres.

De plus, la plupart des lignes sont installées sur les voies ferrées et surveillées officieusement par les agents des compagnies.

D'où viennent alors les interruptions fréquentes signalées au public toujours sceptique et toujours disposé à s'étonner qu'une administration refuse son argent. En fait de public (être impersonnel), le public marseillais est un des plus exigeants.

Pour expliquer pourquoi les dérangements se reproduisent si souvent, je dois dire qu'il y en a de plusieurs sortes : mélanges de deux ou plusieurs fils entre eux, ruptures, dérivations ou faibles mélanges, perte à la terre, etc.

Ces deux derniers sont causés par l'accident le plus simple : forte pluie, orage, branches d'arbres secouées par le vent, toile d'araignée humide, ficelle d'un cerf-volant

accrochée par un gamin maladroit, fouet d'un voiturier rageur, etc.

Sur les fils de moyenne communication, les dérangements sont rares, ils sont très-fréquents sur les grandes lignes.

Ainsi sur 5 fils qui relient Paris à Marseille, il est rare qu'on puisse en avoir plus de trois irréprochables. Pourquoi ?

Parce que les appareils qui desservent ces deux bureaux sont des appareils basés sur le synchronisme, conséquemment d'une sensibilité extrême et qui demandent une ligne parfaite pour bien fonctionner.

Comprenez-vous deux mouvements d'horlogerie dont les rouages enlacés les uns dans les autres doivent, mûs par le courant électrique, marcher de pair à 200 lieues de distance !

Conclusion : les appareils et les fils sont solidaires ; il faut indispensablement la perfection dans les uns et dans les autres.

Entrons maintenant dans quelques détails sur les dérangements des lignes aériennes qui, malgré les soins apportés à la construction et les visites fréquentes et périodiques des surveillants chargés de l'entretien, se produisent encore trop souvent.

La distance étant entre Paris et Marseille de 800 kilomètres, comment découvrir sur une aussi longue ligne le point où le fil est interrompu ? Rien de plus simple.

Prenons pour exemple le fil qui suit l'itinéraire suivant : Cavaillon, Avignon, Valence, Lyon, Macon, Chalon, Dijon, etc.

Le fil passe dans l'intérieur des bureaux de chacune de ces villes et les employés de ces bureaux peuvent, au moyen d'un fil volant aboutissant à un appareil, communiquer à volonté avec Paris ou Marseille ou avec l'un des bureaux de la ligne.

Cela s'appelle couper le fil.

A un moment donné, Marseille ne reçoit plus de Paris et vice-versà.

Pendant que Marseille donne l'ordre au bureau le

plus rapproché de couper, Paris en fait de même pour le premier bureau voisin.

Si Marseille communique bien avec Cavaillon, le dérangement est au-delà. Si Cavaillon reçoit bien aussi les attaques d'Avignon, le dérangement est encore au-delà de cette ville.

Pour abréger, supposons qu'Avignon ne reçoive aucun signal de Valence, le dérangement est par conséquent entre ces deux points.

Les surveillants en résidence dans ces deux villes montent alors dans le fourgon du premier train en partance et vont à la rencontre l'un de l'autre à la recherche du dérangement. Ils descendent à la station la plus rapprochée de la section interrompue et il est rare qu'un dérangement sur un fil de grande communication comme celui que nous venons de citer, dure plus de 3 ou 4 heures.

En général le chef-lieu centralise tout le travail du département. Ainsi Aix et Arles donnent toutes leurs dépêches pour l'intérieur ou pour l'étranger à Marseille qui les transmet à leurs destinations.

On devine aisément l'enchevêtrement des fils si toutes les villes même importantes communiquaient entre elles et la dépense qui en résulterait ; ce serait du reste matériellement impraticable.

A Marseille, comme à Paris, les communications sont, dans l'intérieur de la ville, formées de cables, c'est-à-dire de fils entourés de plusieurs enveloppes de gutta-percha et de chanvre goudronné, posés dans des tranchées sous les chaussées des rues et boulevards jusqu'à la gare. Là, les fils aboutissent à un pavillon ou guérite : chacun y a son paratonnerre qui préserve les cables de toute décharge atmosphérique.

A Paris plusieurs lignes communiquant dans l'intérieur de la ville d'un bureau à l'autre, ont été avantageusement remplacés par des tubes dans lesquels circule un chariot mû par l'air comprimé et contenant les dépêches.

Un petit réseau pneumatique dessert ainsi depuis quelques années plusieurs bureaux de la capitale.

Les petites boîtes contenant les télégrammes sont

projetées dans les tubes de dix minutes en dix minutes et font à peu près dans trois minutes un trajet de 2 kilomètres, distance maximum d'un bureau à un autre.

Il est facile de voir l'avantage qu'a pour d'aussi faibles distances ce genre de correspondances sur la transmission des dépêches par un appareil télégraphique quelconque.

Nous connaissons maintenant les lignes aériennes et souterraines : disons un mot des communications sous-marines.

A l'opposé de toutes les inventions, celle-ci a découragé davantage ses expérimentateurs après de nombreuses expériences faites qu'après les premiers essais. C'est-à-dire qu'on ne s'attendait pas aux difficultés presque insurmontables qu'on a rencontrées dans la pose des premiers cables sous-marins.

La première condition était d'isoler parfaitement les fils du contact de l'eau, excellent conducteur de l'électricité.

La découverte de la gutta-percha, sorte de caoutchouc importé de Chine et extrait de la sève d'un arbre, permit de résoudre le problème.

Dès 1851 le premier cable français fut immergé entre Douvres et Calais.

Après la pose de plusieurs petits cables dans la Méditerranée et la Manche, on commença en 1857 la pose du premier cable transatlantique entre l'Irlande et Terre-Neuve, seul point d'attérissement sur une ligne droite tracée d'Europe en Amérique. Le cable rompit.

En 1853, on recommença la pose qui réussit, mais l'échange des signaux ne fut, jamais parfait et, après un mois, la correspondance fut impossible.

Ce n'est qu'au bout de huit ans qu'on osa tenter un nouvel essai.

Mais la tentative de 1866, à l'aide du monstrueux navire le *Great-Eastern*, ne fut pas plus heureuse.

Ce ne fut qu'en 1866 qu'on réussit non seulement à poser un nouveau cable, mais encore à réparer l'ancien qu'on avait abandonné.

On eut ainsi deux communications avec l'Amérique

par deux fils n'ayant pas moins de 7,000 kilomètres de longueur.

On peut se faire une idée des difficultés d'une pareille entreprise; quand on songe que ces cables reposent en plein océan à des profondeurs de 4,000 et même 5,000 mètres.

Les fils ou âmes des cables sont diversement enveloppés, mais en général une ou plusieurs couches de gutta-percha, de caoutchouc, de poix, de goudron, de chanvre et enfin une cuirasse ou armature de fils de fer les isolant de tout contact.

On peut compter en ce moment dans tous les océans une centaine de communications sous-marines.

Nous avons maintenant en France notre cable de Brest à Terre-Neuve et de là sur le continent américain.

Nous avons depuis 1870 et 1871 deux cables algériens, de Marseille à Bône (Compagnie anglaise), de Marseille à Alger (cable de l'administration française).

Nous avons une communication indirecte avec la Corse par un câble de Livourne à Macinaggio,

Nous sommes reliés avec l'Angleterre par six cables.

Nous avons un bateau parfaitement aménagé pour le service des fils sous-marins.

Nous avons à Toulon une usine pour la construction des cables et, à la tête de ce service spécial de la télégraphie électrique, un inspecteur général bien connu à Marseille et qui a fait savamment ses preuves.

III

Les lignes aboutissent aux appareils. Trois sortes d'appareils font parler et animent ce réseau de fils.

Tous les bureaux de l'Etat de moyen ordre sont desservis par des appareils morse, les bureaux importants par des Hughes et les bureaux municipaux par des morse, mais plus généralement par des appareils à cadran.

Ce dernier est l'appareil primitif, élémentaire. Il succéda au premier appareil électrique français qui

reproduisait les signaux du télégraphe aérien au moyen des angles formés par une aiguille.

Le cadran n'a qu'un avantage, c'est de pouvoir être aisément manipulé après quelques heures d'exercice. A part cette qualité, il n'offre que des inconvénients, étant excessivement sensible et ne laissant aucune trace de transmission.

On tend toujours à le reléguer exclusivement dans les gares.

L'appareil le plus répandu, le plus apprécié et qui survivra longtemps à toutes les innovations, est le morse.

Il date, du reste, de bien longtemps et est arrivé à un point de perfectionnement qui en fait le roi des appareils. Le plus faible courant le fait fonctionner et son réglage est si simple qu'on peut donner à sa palette une tension telle qu'il résiste au courant le plus intense.

Il imprime sur une petite bande de papier, qu'un mouvement d'horlogerie fait dérouler, une combinaison de points et de traits qui forment les lettres et que l'employé traduit. Il ne faut pas moins de 4 ou 5 mois pour le manipuler assez habilement, car le jeu de son manipulateur demande une grande sûreté de main pour la régularité de la transmission.

Aussi, cela dépend-il de l'âge et de la constitution.

Il est des employés qui n'ont jamais pu arriver à la régularité indispensable des signaux.

Il en est d'autres, des jeunes filles principalement qui, au bout de 15 jours, auraient fait rougir des vétérans du métier.

Cet appareil peut transmettre au maximum 25 à 30 dépêches à l'heure.

L'appareil Hughes ne dessert que les lignes importantes. Comme le morse il fut apporté d'Amérique en France par son inventeur en 1860

Il me serait impossible, à moins d'en faire un article spécial, de le décrire en détail,

Qu'il nous suffise de dire qu'il imprime sur les bandes les caractères d imprimerie, que son manipulateur est un piano en miniature, que la connaissance parfaite de cet ingénieux appareil exige un exercice de plus d'une

année, qu'il ne peut par conséquent être manié que par des employés très-habiles, qu'il peut transmettre de 50 à 60 dépêches par heure, maximum qu'on ait pu atteindre jusqu'ici, que c'est un chef-d'œuvre de mécanique et que son invention et les perfectionnements qu'on lui a fait subir sont à la lettre une œuvre de génie.

C'est en France qu'on a fait le premier essai, c'est la France qui l'a vulgarisé. Aussi est-il l'appareil français par excellence.

Les employés étrangers sont obligés de s'incliner devant la supériorité de nos employés pour la manipulation de cet élégant et utile chef-d'œuvre.

Tous ces appareils sont basés sur l'aimantation ou, si l'on veut, l'attraction du fer doux sous l'influence du courant.

Aussi, la partie électrique de ces appareils se compose exclusivement de bobines ou, pour simplifier mon explication, d'un petit barreau d'acier autour duquel est enroulé un fil de cuivre recouvert de soie.

Le courant traversant ce fil aimante le barreau d'acier et attire ainsi une palette également en acier qui bascule sur un pivot et frappe de l'autre extrémité le papier qu'il met en contact avec une molette imbibée d'encre oléique.

Tout le reste de l'apppareil, relativement volumineux, n'est que le mouvement d'horlogerie qui sert à faire dérouler les bandes.

Quelle est la source du courant électrique qui anime ces machines?

Ce sont les piles.

Les piles sont formées de vases contenant de l'eau pure, du mercure, du sel ammoniac, du sulfate de cuivre, etc.

Dans ces vases plongent des lames de cuivre et de zinc. C'est la décomposition chimique produite par la combinaison de l'eau pure, du zinc et du cuivre avec les ingrédients chimiques dissous qui produit le courant.

Les piles les plus usuelles en France sont les piles Marié-Davy et Callaud, la première au mercure, la seseconde au sulfate de cuivre.

IV

Un mot maintenant sur les bureaux français. Il y en a de trois sortes : les bureaux de l'Etat qui sont au nombre de 600, les bureaux secondaires (environ 200) et 1,600 bureaux municipaux.

Nous ne parlerons que de ces derniers qui sont les plus intérressants et dont la création ne date que de 1863.

Au début, les chefs-lieux de départements eurent seuls le privilège du télégraphe.

En 1554, les chefs-lieux d'arrondissements furent reliés aux chefs lieux.

Enfin en 1865, comme je viens de le dire, une douzaine de chefs-lieux de canton jouirent comme les grandes villes des avantages de la correspondance rapide.

Le nombre de 1600 bureaux de cette catégorie qu'on compte en 1874 prouve que nous avions raison de prédire en commençant l'extention probable de la télégraphie électrique dans les plus petites communes.

Ce sont les communes qui paient les dépenses de la construction de leurs lignes.

Quand ces lignes sont établies sur des poteaux déjà placés, le prix est de 60 francs par kilomètre et de 120 francs pour les lignes complètes, fils et poteaux.

L'administration ne fournit que les appareils et accessoires de l'intérieur des bureaux, ce qui fait une somme d'environ 800 francs.

Ces bureaux sont desservis par l'instituteur, l'institutrice, ou par n'importe qui n'est pas complètement illettré et offre comme garantie un travail sédentaire.

Car le télégraphe n'est pour eux qu'un métier, tout à fait secondaire, l'indemnité qui leur est allouée étant insignifiante, disons mieux, presque nulle.

D'après la loi récente de janvier 1874, les emplois vacants dans ces bureaux de troisième ordre, devront être occupés par l'employé des postes de la localité. Il n'en résultera d'autre avantage qu'une garantie à peu près certaine d'instruction, d'exactitude et de connaissance de la routine administrative.

Les bureaux secondaires sont gérés par des femmes qui sont toutes en famille, d'une moralité irréprochable, d'une instruction relativement étendue, connaissant peu en général la théorie très compliquée de leur métier, mais d'une grande exactitude dans la pratique et douées de beaucoup de bonne volonté.

Les avantages pécuniaires qu'elles retirent de leur place ne sont pas à dédaigner pour une femme. Beaucoups d'entr'elles se font de 1000 à 1200 francs.

Mais la demi-fusion avec les postes fera disparaitre cette catégorie d'employés méritants. Au fur et à mesure des vacances, les bureaux secondaires seront donnés, selon leur importance, à des employés de l'administration ou aux employés de la poste.

Trois mille fonctionnaires ou employés et 600 auxiliaires sont répandus dans les grands bureaux de l'Etat.

Les employés titulaires sont, toujours relativement, les moins bien partagés.

Certainement un jeune homme a dès le début strictement de quoi se suffire, mais comme presque tous sont très instruits, l'avancement qui leur est réservé ne leur offre pas l'avenir qu'ils pourraient espérer dans une autre carrière.

Et-ce la faute de l'organisation ou des administrateurs, comme on l'a dit souvent?

Nullement. La cause est une cause fatale, amenée par la force des choses.

Elle doit être attribuée à cela seul que l'administration ne date que de 25 ans, que le personnel est par conséquent très jeune et que le mouvement qui existe dans les autres administrations est arrêté depuis dix ans dans celle du télégraphe.

Une mesure excellente est en exécution depuis cinq ans. Les jeunes gens ne peuvent entrer dans l'administration que comme auxiliaires. Périodiquement ont lieu des examens exclusivement pour eux.

Ces examens sont sérieux ; ils sont à la fois classiques, théoriques et pratiques.

Les auxiliaires reçus sont admis à un surnumériat

d'une année au bout de laquelle ils sont employés titulaires.

A défaut d'instruction ou de bonnes notes, ils sont éliminés est restent auxiliaires avec la faculté de concourir l'année suivante.

L'administration ne peut avoir ainsi que des employés ayant fait leurs preuves d'instruction, d'assiduité et de moralité.

On ne peut en effet demander au personnel telégraphique trop d'instruction et d'honorabilité. Comme dans les autres administrations, les employés manient l'argent : fidélité.

Ils ont affaire au public : circonspection et politesse.

Mais d'autres qualités qu'on n'exige pas ailleurs leur sont particulières.

Tant de secrets officiels et privés passent sous les yeux, qu'une discrétion à toute épreuve est indispensable.

Et, pour répondre ici à une opinion répandue et pourtant très fausse, leur travail est si peu machinal, qu'ils sont forcés d'être aussi instruits en théorie qu'en pratique. Pour cela, ils doivent connaître la physique et un peu de chimie. S'ils ont quelques notions de mécanique, cela ne nuit pas.

Le travail d'écriture est peu compliqué, mais ils doivent mieux que tout autre savoir parfaitement le français et, la connaissance des langues vivantes leur est d'une grande utilité. Aussi figurent-elle, comme condition facultative dans le programme des examens.

V.

Il nous resterait encore beaucoup de choses à dire sur la télégraphie électrique.

Nous pourrions parler des 150 bureaux sémaphoriques disséminés sur les côtes, que nous avons omis et qui rendent à la marine de l'Etat et à la marine marchande de si grands services.

Nous pourrions dire un mot, car un long article ne suffirait pas, sur l'application des télégraphes au point

de vue scientifique, sur les services éminents qu'ils rendent aux chemins de fer.

On peut même dire que l'un ne marcherait pas sans l'autre. Enlevez en effet les fils aux compagnies et tout est à refaire : la marche des trains, les heures de départ, les trains spéciaux, les signaux, etc., etc.

Nous pourrions fournir une statistique des dépêches et des recettes ; nous nous contenterons de dire qu'avec les taxes fictives appliquées aux télégrammes officiels, les recettes dépassent le chiffre des dépenses de plusieurs millions.

Nous pourrions nous étendre sur les avantages que retire un gouvernement quelconque du réseau de fils qui lui fait tenir pour ainsi dire dans la main les 86 départements.

Nous avons encore omis de citer parmi les faveurs accordées par l'administration qui a fait de si grandes choses depuis son début, les mandats télégraphiques si utiles au commerce et si impatiemment attendus par le public lequel use largement de ces avantages de pouvoir envoyer et recevoir dans quelques heures une somme quelque forte quelle soit, quoique le mandat ne puisse dépasser 5000 fr.

Nous parlerions encore de la catégorie militaire et nous ferions ressortir les progrès que nous mentionnions dans nos premières lignes,

Mais il nous faudrait un volume et non quelques pages d'une revue pour laquelle j'ai ébauché brièvement un tableau d'ensemble, espérant être agréable à un bon nombre de lecteurs moins indifférents que la masse du public.

Un dernier mot pour finir.

Si un de nos aïeux ressuscitait, quelle est celle des merveilles de notre XIXe siècle qui l'enthousiasmerait le plus ?

Certainement il admirerait la vapeur appliquée à la navigation et aux chemins de fer ; il s'étonnerait fort de quitter à midi les bords de la méditerranée et d'être rendu le lendemain à midi sur les rives de l'océan.

La clarté du gaz l'éblouirait bien un peu. Il ne croirait pas à première vue à la puissance de l'eau bouillante dans les chaudières de nos usines et presque certainement il prendrait le tunnel du Mont-Cenis pour une grotte naturelle existant dans la montagne.

Mais si vous allez raconter à ce contemporain d'Henri IV ou de Louis XIV qu'un Français de Brest cause avec un Américain de New-York, comme si tous deux se parlaient bouche contre oreille, il est certain que cet homme du temps passé criera au miracle et croira à l'intervention d'une savante divinité qui est venue combler de dons ses petits enfants.

D'où vient alors notre indifférence pour ces merveilles ?

Je suis obligé de finir mon article par un point d'interrogation qui n'est pas à notre louange, grands enfants gâtés que nous sommes ?

F. ROCHE.

LOÏSIA.

RÉCIT INTIME.

« Elle aimait trop le bal !. »
Victor Hugo.

I.

Vingt ans !... Lorsque nous allions ensemble au bal, elle avait vingt ans. A en juger par le rayonnement de son visage dans une soirée, le bal, c'était sa passion, c'était son bonheur. Aucune de mes compagnes n'aimait autant qu'elle les frivoles plaisirs. Aimable, gracieuse et folâtre, elle allait et revenait mille fois sur ses pas, dans les évolutions du quadrille et de la valse, sans être lasse jamais. Quand sonnait enfin l'heure du départ, quand, franchissant déjà le seuil blanchi par l'aurore, nous la pressions de se retirer avec nous, elle aurait volontiers résisté à nos instances. Il fallait comme l'arracher du joyeux tourbillon dans lequel elle voulait encore se confondre. Sa physionomie, à la fois vive et rêveuse, était digne de tenter un habile pinceau. Parfois ses yeux pleins de flamme semblaient ravis en extase; parfois ses mouvements précipités trahissaient toute son ardeur. Ceux qui l'approchaient la plaisantaient malicieusement sur cet attrait que les divertissements avaient pour elle. « Oui, j'aime le tumulte de ces pas et ces bons cadencés », répondit-elle, un jour, à quelques douces taquineries de ce genre; « mais, quel que soit votre avis sur mon compte, croyez qu'une cellule de cénobite plairait encore plus qu'un palais somptueux à ma nature et à mon caractère. » Ces paroles étaient, certes, peu d'accord avec son air jovial et animé. Des rires bruyants éclatèrent soudain; bien entendu, l'on ne crut pas un mot de l'opinion qu'avait d'elle-même la nymphe ingénue, disciple si zélée de l'antique Terspichore; et, quant à elle, sans s'émouvoir davantage, elle reprit de plus belle ses ébats favoris. Chacun venait lui dire en

souriant : « Puisse le voile vous être léger, ma sœur !... » Sur ce, Loïsia souriait aussi, en penchant la tête sur son épaule, avec un petit air mutin, auquel se mêlait, peut-être bien, un grain de coquetterie.

Dans l'intervalle d'une fête à l'autre, la follette paraissait être sous le charme des plus agréables souvenirs, de la plus séduisante espérance. Durant son sommeil, des songes riants se jouaient devant ses paupières ; des fantômes aériens, drapés d'un tissu de gaze nuancée, la conviaient à voltiger avec eux ; de gracieuses sylphides la saisissaient, l'enlevaient dans leurs bras, et la déposaient dans un monde féerique,... qu'habitait souvent sans doute, même pendant la veille, sa vaporeuse rêverie. A son réveil, sa bouche vermeille s'ouvrait à-demi, comme une fleur avide de rosée ; et son cœur palpitait de désir ; et, dans son enivrement, elle comptait les heures qui la séparaient du prochain bal. Puis, quand ce beau soir tant souhaité était venu, elle recommençait, gazelle infatigable, avec le même entrain qu'auparavant. Les jeunes gens ne parlaient que de la « petite béguine », et se demandaient entre eux : « Avez-vous invité la jolie nonnette ?... » C'était à qui la saluerait d'un regard empressé, à qui serait le plus souvent l'heureux cavalier de la future vestale. Cette préférence s'expliquait. Elle était si enjouée ; elle s'amusait si franchement ; elle communiquait tant de gaité à son entourage !... Et c'est ce qu'il faut au monde, qui craint les gens sérieux et préoccupés, qui ne vous recherche que pour lui, que pour les distractions que vous lui apportez, et qui vous délaisse bientôt, si vous n'êtes pas tout-à-fait selon ses goûts.

II.

Quand la saison des ris et des jeux était passée, son active imagination, qui n'éprouvait plus que du vide, se plongeait dans des réflexions austères, aussi profondes que son entrainement pour la danse avait été puissant. Alors elle sondait la vie : elle la sondait trop. Les âmes passionnées ont celà de fâcheux qu'elles ne peuvent se contenter de rien de médiocre : il leur faut de grandes jouissances, de grandes émotions ; il leur faut voir aussi

beau autour d'elles que dans leur domaine idéal. L'existence ordinaire, leur semble aride et pleine de dégoûts. L'habitude dangereuse de se repaître de chimères leur inspire des préventions, au moins exagérées, contre tout ce qui se passe dans la réalité.

Telle fut Loïsia, après que se furent envolés quelques rapides et bruyants hivers.

Elle se fit une solitude, s'y retira, et là elle méditait et priait.

Elle n'était point interrompue dans son nouveau genre de vie. L'essaim bourdonnant, qui s'empressait autrefois à sa suite, dans les salons, ne venait plus lui faire entendre son murmure flatteur. Le grand silence se faisait autour d elle. Elle était entrée dans cette catégorie de jeunes personnes, que l'on admire parfois encore, lorsqu'une circonstance fortuite les met en votre présence, mais sur le mérite desquelles on s'appesantit fort peu, surtout quand elles n'ont pas reçu en abondance les dons de la richesse matérielle. Loïsia s'en aperçut bien vite, et jugea la société en général, et en particulier le cœur de l'homme, « dans toute leur vérité », disait-elle ; et elle ajoutait : « c'est-à-dire dans tout leur égoïsme. »

Je tâchais souvent de deviner et d'observer les pénibles considérations qui se succédaient en son esprit, pendant que, d'une main inattentive, elle tirait l'aiguille près de sa fenêtre ; et une voix intime me répétait sans cesse : « Malheur à l'imprudente qui veut trop approfondir la destinée !... Elle double le poids du fardeau qu'elle porte, et ne voit pas éclore, sous ses pas, ces mille fleurs simples et modestes, au parfum évangélique, que l'on peut toujours cueillir, dans quelque rang que la Providence vous ait placée, si l'on marche, d'une volonté libre et résolue, dans la route du devoir, plutôt que de s'égarer dans les sentiers du caprice. »

Loïsia élevait avec ferveur son âme vers Dieu ; mais la pauvre enfant ne fut pas visitée par ces pensées bienfaisantes qui modèrent le feu d'une tête trop exaltée. Jamais elle n'eut l'idée que la carrière calme et uniforme, à laquelle est vouée une femme dans certaines positions, pût renfermer quelque véritable bonheur. En songeant au sort de celles de ses amies qui occu-

paient dans la société une condition analogue à la sienne, elle trouva ce sort insipide et monotone.

Rester dans le monde, ma chère Léoncy, (m'écrivait-elle un jour), pour y traîner un ennui continuel, ne saurait convenir à mon âme impétueuse! Les plaisirs pourraient sans doute me procurer ces fortes émotions dont j'ai besoin ; mais, si je me livrais à eux, je finirais peut-être par oublier Dieu et mes devoirs. Vivre ainsi, sans satisfaction d'aucune sorte, sans aliment à mon activité, est impossible, du moins pour moi!... Je ne me sens pas la force d'être oubliée d'un monde que j'aime tant, sans me rattacher autre part!...

Hélas, je suis trop isolée!... Seule, toujours seule!... Sans pouvoir, chaque jour, comme je le fais en ce moment avec toi, épancher dans une âme, sœur de la mienne, les confidences des illusions qui parfois me ravissent, et du trouble qui trop souvent m'agite!... Seule pour aimer!... seule pour me soutenir dans le bien, et m'encourager à la vertu!... Et tel serait mon état ; tel serait mon partage!... Mais alors le désespoir s'emparera de mon cœur!... car la mort vaut mieux qu'une vie pareille, qu'une vie sans but, et qui doit même être sans désir et sans aspiration, pour qu'on ne vous poursuive pas de sarcasmes insultants!.. Non!... l'air me manquerait dans ce désert, où je m'épuiserais en vœux téméraires et superflus, en irréalisables espérances!... Aimer sans cesse, et être sans cesse déçue ; voir celui... que votre cœur a nommé dans le secret d'une prière à Dieu, passer froid devant vous, lui, qui, un jour, vous avait remarquée et admirée ; le voir vous préférer quelque riche héritière, laide, sotte et insignifiante ; sentir en soi-même toute sa candeur dédaignée, toute sa générosité méprisée ; échouer tristement devant la fatuité de l'homme : voilà donc, ma chère, à quoi l'on doit s'attendre, avec une éducation distinguée, mais avec une fortune bornée!...

Cette vie jamais ne sera la mienne!... Je veux échapper à cette lèpre d'indifférence, qui envahit les âmes les plus nobles. par leur rapprochement avec ces êtres de boue!... Moi, j'ai soif de dévouement!... j'ai soif d'amour!... Je me trouve entre ces deux alternatives : Ou aimer dans le monde ; mais alors mon cœur, sans cesser de battre, sera toujours brisé ; je serai trompée dans mon affection ; et ce monde bas et méchant se rira d'abord de mon illusion, et ensuite de ma blessure! .. Ou aimer hors de ce monde, si je ne veux pas m'endormir sur des feuilles de roses, pour me réveiller sur des épines et au bord du précipice, si je ne veux pas courir à ma perte, si je ne veux pas voir toute la poésie qui est en mon sein se déflorer, et mes rêves d'ange se laisser infecter par le souffle impur de la société!... Oh! cela, mon Dieu, non, jamais!... jamais!...

Alors l'idée de s'ensevelir vivante dans un sépulcre pieux revint peu-à-peu à la pensée de Loïsia. Ce mot

« cellule », qu'on avait cru jeté inconsidérément, un soir, pendant une ritournelle d'orchestre, se présenta à elle avec un prestige de plus en plus fascinateur. Aux heures où elle se plongeait dans la méditation, il lui semblait entrevoir l'auréole lumineuse des saints prête à descendre sur elle, et la joie secrète qu'elle éprouvait à la contemplation assidue de cette auréole était bien supérieure à la joie que lui avait donnée jadis de profanes amusements.

Dès lors elle parut décidée. Ce mirage d'une vocation angélique, pour laquelle elle avait cru ressentir autrefois un vague instinct, lui apparut de nouveau, encore plus enchanteur, et développa chez elle de mystiques transports qui s'emparèrent entièrement de sa conscience. En vain, pour la retenir au foyer paternel, au sein de la famille, dans le cercle de ses relations naturelles, dans le milieu où Dieu lui-même l'avait fait naître, nous qui l'entourions, avons-nous employé auprès d'elle tous les moyens que dictent la tendresse et la raison ; en vain lui avons-nous suggéré que la délicatesse de son tempérament ne saurait s'accommoder de la discipline rigoureuse et des occupations sédentaires du cloître !. . .

Tu mourras, pauvre enfant, (lui écrivais-je), tu mourras loin de tes parents et de tes amis, car ton corps si frêle ne pourra se plier, sans se rompre, aux exigences des statuts monastiques.

Eh bien ! je mourrai ! (répondit-elle à cette lettre, dans des termes qui indiquaient chez elle le désir fébrile de se sacrifier). Du reste quitter cette vallée de misère pour aller au Paradis, est ce mourir ? Non, ce n'est pas mourir, c'est échanger une existence amère pour une brillante destinée, c'est quitter la fange pour une splendide demeure !... C'est, après la nuit, retrouver la lumière ; et ma poitrine ne palpite plus que pour la mort ! Le monde m'a blessée ; il a porté son regard glacé sur mon naïf et poétique enthousiasme : j'aurais trop à souffrir, si je ne m'en séparais !... Eh quoi ! je souffrirais pour lui, quand Dieu m'appelle ?... Je mourrais même pour ses applaudissements éphémères, quand mon Sauveur me tend les bras ?... Non, non, c'est pour vous seul, ô mon divin Bien-aimé, que je veux mourir !... Dans le monde, je vous offenserais ; et je veux que mon âme soit toujours pure et belle à vos yeux !... En apprenant ma détermination, vous, mes amies, jalouses de mon bonheur, honteuses de votre faiblesse, vous direz : « Elle préféra fuir le monde, plutôt que de s'exposer à offenser Dieu !... » Et si on vous annonce

bientôt que l'Eternel m'a rappelée dans son sein, vous direz : « Elle préféra mourir, plutôt que d'offenser Dieu !... » O pensée salutaire !... O destin digne d'envie !... Viens, ô mort !... Prends Loïsia sur tes sombres ailes, et emporte-la aux pieds du Seigneur !!...

III.

C'était par une belle matinée de la fin d'octobre. Les cloches du couvent, sonnant à toute volée, annonçaient à la contrée environnante qu'il y avait grande fête dans l'asyle de la prière ; et l'on accourait en foule vers le monastère du Sacré-Cœur.

Je suivais ce mouvement, en m'efforçant de refouler dans mon cœur les sentiments qui en débordaient. J'allais être témoin d'une scène émouvante ; j'allais même y concourir. Celle, qui peu de temps auparavant donnait tous ses rêves aux vanités terrestres, allait devenir irrévocablement l'épouse du Christ ; et c'est moi qui devais l'accompagner au pied de l'autel où elle prononcerait la formule de son sacrifice. Pour la première fois, j'entrais dans un cloître ; pour la première fois, un coin du mystérieux rideau qui enveloppe ces silencieuses et solitaires demeures, se soulevait à mes yeux. Oh ! pour une jeune fille qui, sans exaltation d'esprit, s'est abandonnée à la marche naturelle et ordinaire des choses, quel jour que celui où elle prend part à une fête, à laquelle elle se dit que s'unit le Ciel !... La clôture me fut ouverte ; puis, on m'introduisit dans la salle où m'attendaient les personnes qui devaient accompagner la novice. Là je revis Loïsia. Elle était en riche toilette de satin blanc et de blanches dentelles ; elle me sourit encore, comme elle me souriait autrefois dans ses moments de joie expansive ; mais sa figure était transformée par les jeûnes, les macérations, les mortifications. Ses traits, où l'on pouvait lire les aspirations de son âme vers la sainte Sion, donnaient une idée vague des visions du bienheureux séjour. Autour d'elle étaient réunies ces victimes volontaires, qui depuis longtemps s'étaient offertes en holocauste, et avaient accompli avant elle leur acte de renonciation aux satisfactions les plus légitimes. Sous leurs voiles noirs, elles ressemblaient à des ombres lugubres, et con-

trastaient avec le costume de la novice, éclatant de blancheur. On me conduisit auprès de mon amie; et cette place, je ne devais plus la quitter pendant tout le temps de la cérémonie. Une bannière fut déployée; on traversa en procession le pieux enclos, avant de se rendre à l'église. Pendant ce trajet, le chant des litanies, lente et triste psalmodie, répandait un morne effroi dans mes sens !..... Le passé remontait à mon souvenir, et faisait naître en moi des craintes douloureuses sur l'avenir de cette tendre vierge qui s'immolait ainsi, sans avoir peut-être mesuré toute la profondeur de l'abyme qui allait s'ouvrir entre elle et les choses d'ici-bas. Il me semblait que je la portais moi-même en oblation sur le bûcher, que j'allumais moi-même le feu qui allait la consumer !... Parfois aussi le calme de sa figure ascétique parvenait presque à me rassurer.

L'autel était resplendissant de lumières. D'harmonieux cantiques, accompagnés par les longs accords de l'orgue, montaient aux voûtes de la chapelle, avec l'encens du sanctuaire. Le premier pasteur du diocèse présidait à cette solennité. Un prêtre, du haut de la chaire, loua la grandeur du sacrifice de soi-même à Dieu, et exhorta la courageuse néophyte à la persévérance. Après ce discours, Loïsia demanda, à haute voix et à genoux, de devenir l'épouse du Seigneur !... « Oui, ma fille, vous serez à Dieu », lui répondit le prélat qui devait l'admettre dans cette communauté; « mais pour mieux appartenir à ce maître si parfait, il faut tout oublier du monde. » Loïsia le promit d'une voix si ferme que jamais, à ce qu'il me sembla, serment plus énergique ne dut être prononcé. Puis l'évêque coupa une boucle des beaux cheveux noirs de mon amie. Je les vis tomber dans le plateau d'argent; j'entendis résonner sur le métal les ciseaux qui avaient servi à la tonsure. Ce bruit me fit tressaillir; il était plus déchirant pour mon cœur qu'un glas mortuaire !... « Quittez cette brillante robe blanche », ajouta l'officiant, « ainsi que toutes ces parures vaines, et revêtez-vous de l'humble bure des épouses de Dieu !.., » Et Loïsia se retira, résolue à se dépouiller, pour toujours, de ses élégants et somptueux ajustements, indices des heures d'ivresse qu'elle regret-

tait d'avoir ravies à l'amour divin. Les sœurs qui la suivirent changèrent son riche costume contre un autre semblable au leur, et couvrirent d'un modeste voile blanc sa tête qui venait d'être dépouillée de son ornement naturel.

Quand elle revint dans la chapelle, Loïsia était métamorphosée. Ce moment fut peut-être délicieux pour elle ; il fut bien poignant pour moi. En la voyant arriver, au milieu de son nouveau cortège, je crus assister à une entrée triomphale. Son front qu'elle penchait à-demi sur son épaule, avait la même grâce coquette qu'autrefois au bal.....

Elle s'agenouilla encore une fois au pied de l'autel. « Vous les avez quittés, ma chère fille », dit l'évêque, « ces futiles atours, et vous avez pris l'habit de pénitence que l'on porte dans cet asyle. Mais ce n'est pas assez : il faut que rien en vous ne puisse vous rappeler les jours qui ne sont plus. Quittez aussi le nom que vous donnèrent, à votre baptême, un père et une mère chéris, ce nom qui résonne si bien, encore à cette heure, dans le cœur de ceux qui vous aiment, et appelez-vous désormais : Sœur *Augustini-Angeli.* »

Ce nom nouveau se propagea dans l'assistance comme un confus murmure. Mais je ne m'appartenais plus ; et, lorsque je déposai sur son front la couronne d'oranger, qui est aussi la parure nuptiale des épouses du Seigneur, des larmes aveuglantes me dérobèrent presque entièrement la vue de ma pauvre amie !... Mon esprit flottait entre une tranquillité d'une douceur ineffable, et l'inquiétude d'inexprimables appréhensions. Un long rosaire fut suspendu au côté de la jeune sœur ; elle donna le baiser de paix à ses nouvelles compagnes, et tout fut fini entre le monde et cette charmante créature !....

La craintive colombe, de peur de ternir, dans les voies ordinaires, la blancheur de ses ailes, s'était réfugiée à jamais derrière les grilles d'un couvent !!...

LÉONCE REY.

ORIGINES. — ÉTYMOLOGIES.

LA GRIPPE.

La grippe, on le sait, est un catarrhe épidémique. Il est ainsi nommé parce qu'il saisit, parce qu'il *grippe* un très-grand nombre de personnes.

Les linguistes trouvent l'étymologie de *grippe* dans un mot de la langue germanique *grifen*, qui veut dire saisir, cramponner, et peut être considéré, d'après eux, comme la clef d'une série de mots français, reliés malgré leur forme disparate, par une signification commune et primitive: *griffe*, *griffon*, *gripper*, *grappin*, *agrafer*, etc.

La grippe paraît n'avoir été connue que vers la fin du XVIme siècle.

Une des plus fortes épidémies de cette maladie, est celle dont il est question dans le *Journal de Barbier*.

Il règne, cet hiver (y est-il dit à la date du mois de mars 1743), une maladie générale dans le royaume, qu'on appelle *grippe*, qui commence par un rhume et mal de tête: cela provient des brouillards et d'un mauvais air. Depuis quinze jours, même un mois, il n'y a point de maison, dans Paris, où il n'y ait eu des malades; on saigne et l'on boit beaucoup, d'autant que cela est ordinairement accompagné de fièvre ; on fait prendre aussi beaucoup de lavements. On guérit généralement après quelques jours ; les gens âgés sont plus exposés que les autres. Le Parlement de Dijon et un autre ont vaqué par le nombre des malades (1).

La correspondance de Voltaire nous apprend qu'une autre épidémie de grippe, non moins forte, régna en 1768. On lit dans une de ses lettres à la date du 10 janvier de cette même année : « La grippe, en faisant le « tour du monde, a passé par ici est s'est emparé un « peu de ma vieille et chétive personne. »

C'est une erreur de croire que la grippe ne se développe qu'en hiver On a vu quelquefois des épidémies de grippe se manifester au cœur de l'été.

NOEL DESCOINS.

Mars, 1875.

(1) *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, par Barbier. Tome II. page 378.

Le Fondateur-Directeur : Auguste LAFORET.

Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Gérant :* J. MATHIEU.

MARSEILLE. — TYP. MARIUS OLIVE, RUE SAINTE, 39

LA COMBE DE LOURMARIN.

(VAUCLUSE).

ÉTUDE DE STRATÉGIE ANCIENNE ET DE FORTIFICATION.

I.

Lorsque, en écrivant l'article de *Tourrettes et Clermont* dans nos *Promenades aux environs d'Apt*, nous faisions remarquer un type d'architecture militaire commun à quelques anciens châteaux-forts dont nous donnions la description, nous étions loin de nous douter que l'étude de ce type devait nous conduire à la découverte bien plus intéressante du système que les anciens habitants de la contrée avaient adopté pour la défense du passage ou défilé de la *Combe* dite de Lourmarin. Ce fut en interrogeant ces ruines, ce fut en visitant d'autres ruines semblables que, frappé de leur multiplicité et de leurs positions réfléchies, nous fûmes amenés à nous demander quel avait dû être leur mobile et à quoi avait dû servir ce grand appareil guerrier dans une zône de territoire relativement exigüe. L'origine de tous ces châteaux forts que nous avions, au premier abord, attribué à la féodalité primitive, nous apparut alors dans toute sa vérité. C'était la défense du pays qui en avait fait tous les frais.

La montagne du Luberon, *Louerio*, d'après Strabon, dont la plus grande altitude est de 1125 mètres, sépare et domine, dans l'arrondissement d'Apt, les vallées de la Durance et du Coulon. Cette montagne, qu'on a dénommé aussi *les Alpes de Provence* en considérant l'ensemble de la chaîne dont la structure affecte d'ailleurs une grande simplicité, a son origine aux Taillades, près de Cavaillon, et elle se termine sur le bord du Largues, à Volx, dans le département des Basses-Alpes. Sa direction est donc de l'ouest à l'est. Pour passer de l'une dans l'autre de ces deux vallées, on trouve une coupure transversale, très étroite, à peu près vers le milieu de cette montagne. Cette coupure, dans laquelle le ravin d'Aigues-Brun a tracé son cours cotoyant aujourd'hui une belle voie moderne qui ne dépare en rien

les effets de la nature et lui doit au contraire des tons plus vigoureux, cette coupure, disons-nous, se dirige sensiblement du sud au nord en remontant le cours de ce ravin ; puis, après avoir traversé le Luberon, proprement dit, les vallons secondaires se multiplient et le principal, celui d'Aigues-Brun, se dirige ensuite de l'ouest à l'est en longeant le pied de la montagne jusques au territoire d'Auribeau, après avoir traversé ou longé les communes de Bonnieux, de Buous et de Sivergues. La coupure tranversale de la montagne est ce qu'on appelle communément la Combe de Lourmarin.

Les vallons secondaires situés à gauche en remontant la petite vallée d'Aigues-Brun, viennent tous aboutir sur un vaste plateau arqué, dit de Claparèdes, dont les extrémités se rattachent au Luberon par deux cols, et qui enserre complètement cette petite vallée dont il la sépare de la vallée principale dite du Coulon.

Un autre passage de la montagne, moins facile, mais naturel comme le premier se trouve près de Montfuron (Basses-Alpes). C'est le *col des Granons* où aboutissent aujourd'hui les routes venant de Manosque et de Pertuis.

Avant d'aller plus loin, disons en passant qu'en principe et longtemps après les premiers, temps historiques, le pays formant actuellement les départements des Basses-Alpes et de Vaucluse, n'était qu'une vaste forêt impénétrable aux armées ; les vallées seules étaient habitées et cultivées ; elles présentaient seules aussi un accès pour arriver dans le cœur du pays ; or, toute la stratégie de l'époque devait tendre à défendre ces vallées et créer des difficultés sans nombre aux armées envahissantes. On comprendra donc aisément l'intérêt capital qui dût guider et porter les populations à garder soigneusement la porte principale du pays ouverte à travers le Luberon, soit la Combe de Lourmarin. De là cette triple ceinture de forts dont l'aspect nous avait tout d'abord frappé d'étonnement.

Nous n'hésiterons pas à donner la priorité de ce système de défense aux Gaulois, que l'on considère comme les premiers habitants du pays, nous n'en voulons pour preuves que la forme de division toute particulière des anciens diocèses, sorte de petits gouvernements que les

Romains trouvèrent établis dans les Gaules, et à la tête desquels ils placèrent des proconsuls. Cette forme de division particulière était tout simplement une langue de terre dépassant les limites naturelles de ces gouverments et s'avançant en pointe d'un diocèse dans un autre, à l'entrée ou à la partie commune des vallées, à la naissance d'un col, partout enfin où la topographie des lieux le commandait. Cette langue de terre formait ainsi une tête de défense généralement triangulaire et affectait aussi de vouloir arrêter la descente d'un ennemi commun habitant au-delà des monts Alpins. La conquête des Gaules par les Romains fut donc pressentie de bonne heure par les barbares habitants de nos contrées. On remarque une tête de défense au col des Granons, où le diocèse d'Aix dépassant le Luberon formait un triangle dont les pointes Montjustin, Reillane et Villemus étaient destinées à garder le passage qui a été indiqué plus haut. Le diocèse de Cavaillon s'avançait dans la vallée de Caulon, en un triangle, dont les pointes fortifiées étaient Gordes, Goult et Menerbes. C'était en quelque sorte un système mutuel de conservation combiné avec les difficultés naturelles du sol, et édifié là où les révolutions terrestres avaient facilité un accès pour pénétrer d'un gouvernement dans un autre.

Les cités celtiques étaient donc établies pour défendre l'entrée du territoire, de sorte que la reddition de ces châteaux-forts entraînait naturellement la conquête du pays dont ils étaient les sentinelles avancées. Les villes d'Avignon et de Cavaillon furent élevées à la limite du territoire des Cavares, dans des positions telles qu'on ne pouvait pénétrer de ce côté, dans le cœur du pays, sans s'être au préalable emparé de ces points stratégiques. Vaison, Carpentras, Saint-Paul-Trois-Châteaux, établies vers la limite des Cavares étaient autant de places fortes destinées à garder respectivement l'accès des terres des Voconces, des Mémimiens, des Tricastiens. Ainsi donc au lieu de chercher dans l'intérieur des terres, les principales villes des peuplades celtiques on les trouve le plus souvent placées à la limite de ces terres pour les défendre contre toute in-

vasion.— L'exemple que nous donnons ici ne doit pas être un cas isolé particulier à notre région ; cette disposition est trop naturelle pour ne pas se généraliser.

Le diocèse d'Apt n'allait pas au-delà de l'entrée de la Combe de Lourmarin, dans la vallée de la Durance, du moins les limites connues de ce diocèse, depuis un temps immémorial, ne dépassaient pas, de ce côté, la crête supérieure du Luberon. Pline le naturaliste, qui mourût l'an 79 de l'ère chrétienne, est le seul géographe de l'antiquité qui ait fait mention, au titre de leur ville, des *Vulgientes*, peuplade ou *pagus* celtique habitant la vallée du Coulon, *candaleo*. De l'ensemble des faits présentés par les divers géographes latins, on trouve que ce pagus avait pour voisins : à l'Est : les *Tricoriens* méridionaux, dénommés *Albienses* ou montagnards et habitant la rive droite de la Durance dans les contrées de Manosque, de Forcalquier et de Sisteron ; au nord, la peuplade des Vulgientes était limitée par les *Voconces* ; les *Cavares* la bornaient à l'oust et le Luberon les séparait des *Saliens* au sud. On sait aussi que la ville de Cadenet était, avant la conquête, la plus forte place d'une peuplade, qu'on dénommait les *Caudellenses* Cette peuplade, dont la divinité topique s'appelait *Dexivœ*, devait être aussi un pagus d'un gouvernement séparé de celui des Saliens et de celui des Vulgientes ses voisins, et malgré qu'on trouve, dès les premiers temps historiques, son territoire confondu dans le diocèse d'Aix, cette peuplade devait avoir avec les Vulgientes une sorte de confraternité dont on a trouvé des traces évidentes dans bien des occasions, et, ce qui le prouve encore plus, c'est que ce petit gouvernement faisait à lui seul les frais d'une tête de défense permanente pour garder l'entrée de la Combe de Lourmarin, chemin unique pour pénétrer de ce côté chez les Vulgientes. Il pourrait bien se faire encore que le territoire des Caudellenses s'étendit à travers le Luberon jusqu'au plateau des Claparèdes, que ce plateau fut la limite ancienne des Aptésiens, et que plus tard, sous la période gallo-romaine, les diocèses d'Aix et d'Apt se fussent partagés le petit gouvernement des Caudellenses.

Les fleuves, les rivières importantes et même les

simples cours d'eau ont toujours fait, sauf de rares exceptions, les limites naturelles des peuples primitifs, non pas que ces peuples fussent impuissants à maitriser ces rivières, mais parceque mieux que la crête d'une chaîne de montagnes, elles servaient de lignes de démarcations.

La Durance fut pendant longtemps la limite, au nord, de la confédération salienne ou salluvienne. Strabon nous apprend que ce peuple fit une expédition militaire jusqu'au Luberon avec dix corps d'armée, comprenant non-seulement des fantassins mais encore de la cavalerie. Cette expédition amena très-probablement la conquête faite par les Saliens, d'après Strabon des terres comprises entre la Durance et le Luberon, depuis Cavaillon jusqu'à Manosque; ils reculèrent leurs limites de ce côté, après avoir chatié quelques peuplades d'une confédération voisine dont la dénomination est demeurée inconnue, et parmi lesquelles on ne connait que le pagus des Caudellenses. Cette hypothèse à laquelle s'ajoute, après le fait accompli, le témoignage de Strabon, semble résoudre le problème historique.

D'ailleurs, de tous les géographes de l'antiquité, Strabon qui mourut vers l'an 28 de notre ère, est le premier qui ait parlé de la géographie des Gaules; or, le fait qu'il signale avec tant de laconisme est tout au moins contemporain de son siécle, et antérieur naturellement à l'invasion : il s'ensuit de là qu'après lui les autres géographes ont dû se taire sur un événement qui n'était pas de leur époque, et sans entrer dès lors dans aucun détail, ils ont donné de fait pour limite le Luberon aux Saliens.

Quoiqu'il en soit, et pour en revenir à nos études stratégiques, l'entrée de la Combe de Lourmarin était défendue, dans la vallée de la Durance, par un quadrilatère dont les pointes fortifiées étaient Lourmarin, Lauris, Cadenet et Cucuron. Ces pointes fortifiées ont été l'origine des villages qui portent ces noms; on y trouve des traces de l'occupation romaine, mais leurs anciens châteaux-forts ont subi, dans le cours des siècles postérieurs, des changements qui ne peuvent

permettre aujourd'hui d'en étudier la structure primitive. Les côtés de ce quadrilatère étaient garnis, là où besoin était, de forts secondaires qui ont complètement disparu et au nombre desquels on peut compter le *Castellar* sur un des coteaux au bas desquels coule le torrent de Laval, à l'Est de Cadenet, et le *Jaz de Puyvert* vers le confluent de l'Aigues-Brun dans la Durance. A gauche de l'entrée de la Combe de Lourmarin, un peu au-dessus du moulin à farine du pont Peyre, est un quartier qu'on appelle le *Fort Sarrasin*, où l'on a trouvé beaucoup d'antiquités romaines.

Défendre l'entrée de la Combe de Lourmarin, du côté du village de ce nom, était une mesure prise aussi bien contre Rome que contre Massalie, en tant que de simples trafiquants, les phocéens, fussent devenus guerriers par amour de conquête. La Durance n'était pas un obstacle aux armées ; si elle n'était guéable, pas plus alors qu'aujourd'hui sur aucun point dans la contrée, on pouvait la franchir rapidement au moyen de bâteaux construits spontanément sur l'une de ses rives ; il était donc assez naturel que les peuples se méfiassent de ces voisins entreprenants. Un conflit mercantile pouvait amener une guerre et l'invasion; aussi ces peuples s'étaient prémunis contre toutes les éventualités.

Pour mieux comprendre encore l'importance du défilé de la Combe de Lourmarin, il suffit de dire qu'il n'était pas possible, sous les deux périodes celtique et gallo-romaine, et même longtemps après, de tourner le Luberon par Mérindol et Cheval-Blanc. Outre que les eaux rapides de la Durance venaient alors battre le pied des côteaux qui servent là de contreforts à la montagne, ces côteaux, depuis Lauris jusqu'à Mérindol, et même au-delà, étaient tellement accidentés, comme ils le sont du reste encore, et tellement couverts de bois épais, que tout passage y devait être impraticable. Après Cheval-Blanc, venait Cavaillon, boulevard des Cavares et principal comptoir de commerce de Massalie, qui par cela même devait être fortifié de manière à être à l'abri d'un coup de main. Cette place forte assise alors sur le versant oriental du *Mont Caveau*, presque entourée

alors par les eaux de la Durance (1) et du Caulon, devait aussi empêcher sur ce point toute entreprise venant du côté des Salluviens.

Après la conquête, les Romains trouvant cet état de choses établi durent le conserver dans le même but défensif que l'avaient créé les peuples subjugués, autant contre un retour offensif de ces derniers que contre un ennemi nouveau. Qui empêche, du reste, de croire que les conquérants durent profiter d'un système jusqu'alors inconnu pour eux et le mettre en pratique dans des cas analogues, aussi bien dans leur propre pays que dans les contrées où ils allaient porter leurs armes victorieuses et où l'art des fortifications permanentes n'avait pas encore pénétré. On a toujours trop attribué aux Romains, et leur gloire d'une époque a complètement effacé le génie des autres peuples qui vivaient en même temps qu'eux. Il faut avouer cependant que si les arts fleurirent du temps de Rome, grâce à une forte organisation et à une civilisation avancée, les peuples barbares, c'est-à-dire ceux qui avaient le malheur de ne pas appartenir à la grande métropole, durent aider beaucoup à ce progrès par l'apport de leurs connaissances récoltées dans les guerres de conquête par les descendants de Romulus.

Nous avons hâte de donner la description de la triple ceinture de forts permanents qui défendaient, à l'époque celtique, le passage du Luberon par la Combe de Lourmarin. On remarquera qu'une grande partie de ces châteaux-forts, furent dans la suite convertis en chapelles. Les populations devenues chrétiennes mirent ainsi sous la protection divine la défense du pays.

II.

PREMIÈRE CEINTURE.

Sur les versants à droite et à gauche de la Combe.

Depuis l'entrée de la Combe de Lourmarin jusqu'au château de la Roche d'Espeil, à droite et à gauche de

(1) On croit généralement qu'un bras de la Durance se détachant de la branche-mère venait se joindre au Caulon, en traversant la plaine située entre l'extrémité occidentale du Luberon et la colline Saint-Jacques, *Mont-Caveau*.

l'Aigues-Brun; le Luberon était et est encore infranchissable à cause des rochers verticaux et des trop fortes pentes qu'il présente sur les deux versants.

LA ROCHE D'ESPEIL. (*Roca de Expilis*). — Ce château, situé à droite sur le versant de la Combe de Lourmarin, est construit précisément là où un passage praticable pouvait permettre à une armée de franchir la montagne pour tomber à l'improviste sur le fort de Buous, dont nous parlerons bientôt. Ce château a perdu son caractère et sa physionomie primitives pour faire place à des constructions d'un style tout-à-fait moderne. Voici quelques mots de son histoire :

Les terres de la Roque d'Espeil et de Buous furent données, vers l'an 1395, par Bérengier, comte de Forcalquier, à Lancelot de Pontevès, en récompense des services que ce dernier avait rendu à la maison de Forcalquier. Jean et Elzéar de Pontevès, arrière-petits-fils de Lancelot, vendirent pour la somme de 4,000 florins, la terre de la Roche d'Espeil à Louise d'Agoult dame de Sault et de Lourmarin, par acte passé le 22 mai 1511.

Jean d'Arlatan, conseiller au Parlement de Provence, acquit en 1718 la baronie de Lauris et les terres de Puget et de la Roche d'Espeil, et par lettres patentes du mois d'août 1723, enregistrées au parlement et à la Chambre des comptes le 4 octobre suivant, fol. 375, cette dernière terre fut érigée en marquisat en faveur dudit Jean d'Arlatan et de toute sa postérité.

La Roche d'Espeil possédait un prieuré dont la collation appartenait à l'abbé des Bénédictins de Saint-André-les-Avignon. Ce prieuré était une succursale de la paroisse de Bonnieux et le service divin y était célébré depuis le 3 mai jusqu'au 14 septembre. On a les noms des prieurs qui s'y sont succédé depuis le XVI[e] siècle jusqu'à la Révolution.

LE FORT DE LA ROCHE. — Un peu au-dessus et à gauche du château de la Roche d'Espeil, existe une barre de rochers assez élevés. Cette barre est coupée en un point et forme l'ouverture d'un petit vallon boisé, étroit et bordé de rochers, qui se termine sur un passage du Luberon, là où cette montagne est à son

minimum d'élévation. Une fois arrivé sur cette partie du Luberon on pouvait descendre facilement sur le fort de Buous. Malgré que la marche d'une armée fut assez pénible pour arriver du bas de la Combe de Lourmarin à la Roche d'Espeil, et de là à l'ouverture de la barre de rochers dont il vient d'être question, une fois arrivé là, les difficultés disparaissaient ; il devenait donc prudent de défendre ce point. Aussi on y trouve, sur un bloc isolé, situé à quelques mètres en avant de l'ouverture du vallon, un donjon carré terminé à l'ouest par un terre-plein rectangulaire, entouré de fortes murailles, le tout complètement ruiné.

FORT DE BUOUS. — Vers la partie supérieure de la vallée d'Aigues-Brun, en un point où cette vallée s'élargit pour se resserrer ensuite, existe un énorme rocher isolé sur lequel fut construit le fort de Buous, clé principale de tout le système de défense que nous décrivons et dont il ne reste aujourd'hui que le squelette horriblement mutilé. Ce rocher, très-élevé et inaccessible sur presque tout son circuit, est fortement incliné du midi au nord, comme le sol de la vallée qui le supporte. Accessible seulement vers sa partie septentrionale, c'est là que se trouvait la porte d'entrée fortifiée par des ouvrages nombreux défendant le chemin taillé dans le roc qui venait y aboutir et quelques rares points du rocher même, d'un accès assez facile, situés dans le voisinage de cette porte. De tous ces ouvrages il ne reste plus aujourd'hui qu'une tour ronde, percée de meurtrières et à demi ruinée, reliée à quelques pans d'un mur d'enceinte, ainsi que quelques restes de maisons adossées à ce mur.

Après avoir franchi ces ouvrages de défense, d'un caractère moderne et mal construits, on arrive sur une vaste plate-forme dans le bas de laquelle existe une citerne naturelle agrandie par la main de l'homme et pour les besoins de la garnison. En remontant cette plate-forme on rencontre d'abord les ruines d'une petite église entourée d'autres ruines accusant sur ce point une agglomération de maisons à l'usage des habitants du fort. Un peu au-delà et toujours en montant, se trouve un premier fossé, large et profond, taillé dans

toute la largeur du rocher. C'est là que commence la forteresse proprement dite. Sur l'escarpe de ce premier fossé est un mur d'enceinte assez haut et percé de meurtrières, avec porte défendue par des ouvrages avancés. Après ce premier retranchement en vient un autre plus considérable ; puis un troisième, tous défendus par un fossé profond et des maçonneries massives. La forteresse se termine, vers la pointe sud du rocher, par un donjon carré, de construction romaine, entouré d'un fossé également taillé dans le roc.

La longueur totale du rocher sur lequel est construit le fort de Buous est d'environ 600 mètres et sa largeur moyenne d'environ 40 mètres. Sa forme est sensiblement rectangulaire, mais la partie angulaire du sud-ouest se trouve en contrebas de 4 à 5 mètres du reste du rocher dont il suit sensiblement l'inclinaison. Une poterne ouvrant au midi dans un angle rentrant du rocher principal, permettait de descendre sur la partie basse où des habitations étaient construites. En temps de guerre, les habitants de cette partie du rocher montaient sur le fort et la poterne était murée. Ces habitations avaient pour but ; de masquer l'ouverture supérieure d'un escalier, entièrement taillé dans le roc, qui pouvait permettre à la garnison du fort de descendre dans la vallée à l'insu des assiégeants, soit pour se ravitailler, soit pour opérer une sortie imprévue, soit enfin pour abandonner la place après avoir épuisé tous les moyens pour la défendre. L'ouverture supérieure de cet escalier devait être ignorée des habitants du fort et de la garnison, parce qu'il n'aurait fallu qu'un transfuge de la place pour en divulguer le secret. Elle devait donc se trouver dans l'intérieur d'une maison à l'usage du gouverneur seulement. Dans la vallée, l'ouverture de cet escalier devait être dissimulée, comme elle l'est encore, par des ruines, des arbustes et des broussailles.

Le fort de Buous était aussi accessible du côté de l'Est, par un talus très-raide en terre qui s'élève de ce côté contre une partie du rocher. La pointe de ce talus arrive à un mètre ou 1^{m} 50 seulement en contrebas de l'arête supérieure du premier fossé de la forteresse. Ce point seulement eût été accessible, si les abords l'eus-

sent été. Il suffisait donc de monter le talus et de franchir cette faible hauteur pour arriver sur le rocher, mais cette entreprise était tellement difficile et pleine de périls pour les assiégeants, que nous doutons fort qu'elle ait été mise une seule fois à exécution. Cependant on trouve sur le sol, de ce côté du fort, de petites flèches barbelées, des débris de lances et autres qui prouveraient que la forteresse a soutenu des attaques de ce côté.

Comme la plupart des places fortes de l'intérieur, le fort de Buous fut demantelé en 1660 par ordre de Louis XIV.

LE CASTELLAR.— Les deux premiers vallons qu'on trouve à droite en remontant le cours de l'Aigues-Brun, après avoir quitté le fort de Buous, vont se joindre au pied du Luberon en face du point où le chemin de Sivergnes à Taugines traverse la montagne. Un autre vallon venant de l'Est en suivant le pied du Luberon, vient aboutir au même point. Le Castellar de Sivergnes, construit sur le haut du rocher abrupte qui domine cette jonction, défendait le passage de ce petit col. Ce château-fort, complétement ruiné, consistait en un donjon circulaire au nord duquel existaient plusieurs enceintes fortifiées. A côté et à l'est du donjon sont les ruines d'une petite église romane, orientée, mais d'une grande simplicité. L'une des enceintes sert actuellement de cimetière aux habitants de la commune de Sivergnes, et là parmi les pierres tumulaires, nous avons vu une inscription romaine portant, dans la partie supérieure de la pierre, la date récente de l'inhumation d'un des habitants du village.

SIVERGNES (*Sex Virginis*). — Bien qu'il ne reste aucune trace d'anciennes fortifications, ce village a dû en principe faire partie du système de défense ; il est situé vers l'extrémité supérieure du troisième vallon, à droite, après le fort de Buous. Le château de l'ancien seigneur du lieu, l'église et quelques chaumières constituant le village proprement dit, se trouvent sur le versant à gauche du vallon, un peu au-dessous du point élevé où est construit le Castellar.

Il existe d'autres vallons, après celui du village de

Sivergues, dans lesquels on ne trouve pas de traces d'anciens points fortifiés ; mais il est plus que probable que certaines fermes, ont dû être construites avec et sur les ruines de ces forts.

BUOUS (*village*). — Sur la droite, en redescendant le cours de l'Aigues-Brun, se trouve tout d'abord un vallon secondaire dans le parcours duquel on rencontre le village de Buous (*Castrum de Buolis*). Ce vallon secondaire s'embranche à celui d'Aigues-Brun un peu au-dessous du fort de Buous. Très-étroit à son origine, il s'élargit ensuite vers l'endroit où est assis le village pour de nouveau se rétrécir et se terminer, comme les suivants, sur le plateau de Claparèdes. Le vallon du village devait être défendu vers son entrée, mais on n'y trouve plus aucune trace de fortification. Il en est de même du village qui dut être, dès le principe, un point fortifié continuant le système que nous décrivons.

SAINT-SYMPHORIEN.— L'ancien prieuré monacal de Saint-Symphorien, situé vers la limite des communes de Buous et de Bonnieux, fut aussi un château-fort continuant la ceinture et destiné à garder l'entrée des deux vallons dits du *Château* et d'*Aurons*. Les bâtiments assez modernes de l'église et des annexes sont à l'est d'une enceinte rectangulaire qui a du être celle du fort primitif. Une tour carrée, d'architecture romane, est tout ce qui reste de l'ancien prieuré, ainsi qu'une inscription dédicatoire qu'on a conservée en la placant dans les maçonneries modernes, intérieurement et au-dessus de la porte d'entrée de l'église.

BUOUS (*Château*).— Le château de Buous, que nous faisons entrer avec raison dans le système, est situé presque à l'extrémité supérieure du vallon dit du château et en face du point où ce vallon se bifurque. Son caractère antique a disparu, et ce qui existe aujourd'hui accuse deux époques bien distinctes. La partie la plus ancienne est du moyen-âge ; elle fut la demeure de la branche des Pontevés-Buous qui acquit une certaine réputation dans la carrière des armes, et en faveur de laquelle branche de Pontevés, le roi Louis XIV érigea, en 1650, la seigneurie de Buous en Marquisat. La partie moderne du château n'a jamais été achevée : elle est du XVIIIe siè-

cle. Dans le parc, à gauche en entrant, se trouve une fontaine basse surmontée d'un verseau datant de l'époque romaine. On lit sur le socle une inscription où se trouve le mot VXELICVS.

AURONS. — Le château moderne d'Aurons, situé à l'extrémité supérieure du vallon de ce nom, a dû aussi faire partie du système de défense. L'ancien propriétaire de ce château, Mr Camille Guilibert, président du tribunal d'Apt, y découvrit divers morceaux d'antiquités romaines qu'on a conservés sur les lieux.

Au delà d'Aurons, en achevant de contourner les versants de la vallée d'Aigues-Brun, l'on rencontre entre des parois infranchissables, le vallon qui a son origine vers le pont dit de Bonnieux sur l'Aigues-Brun ; puis, un peu au delà, toujours en contournant, l'on arrive en face du château de la Roque d'Espeil, c'est-à-dire de notre point de départ. Là, sur ce côté de la Combe de Lourmarin, existe un certain espace de territoire qu'on ne pourrait appeler un vallon, mais qui néanmoins devait présenter un accès facile par ses pentes peu inclinées et non interrompues depuis la crête de la montagne jusqu'au fond de la vallée. Ces pentes, qu'une belle exposition à l'Est a engagé de cultiver de très-bonne heure sans doute, ne présentent, de même que celles du vallon du pont de Bonnieux, aucun reste d'anciennes fortifications. On ne saurait admettre un seul instant que ces points ne fussent pas gardés et qu'on eût négligé de pourvoir à leur défense. Ce qu'il y a de positif, c'est que la culture des terres a dû faire disparaître tout vestige de travaux d'architecture militaire sur ces deux points, et les matériaux en provenant ont sans doute servi à la construction de bâtiments agricoles. La trace de ces fortifications pourrait être indiquée en leur appliquant ce que nous avons dit du protectorat céleste fréquemment usité pour les châteaux-forts de la contrée. Ainsi la dénomination de saints, comme Saint-Pons, etc., pourrait ainsi déterminer l'emplacement des châteaux disparus.

C. MOIRENC.

(La suite au prochain numéro).

AIGUESMORTES.

> « C'est la seule ville de France qui conserve les monuments et une architecture militaire du temps de Saint-Louis. »
>
> (CHATEAUBRIAND)

CHAPITRE PREMIER.

Résumé historique. — L'Abbaye et la tour carbonnière. — Aspect général du pays.

Le fin et judicieux Balzac, dont l'observation pénétrante prenait parfois une teinte fantastique, a développé quelque part une bizarre théorie sur la corrélation mystérieuse qui existe bien souvent entre le nom d'un individu et son caractère, sa destinée. L'antique ville de Saint-Louis semble fournir un exemple de plus à l'appui des principes généraux posés par le spirituel et fécond romancier. Depuis longtemps, en effet, elle est devenue ce que l'on appelle une ville morte, et l'on dirait en vérité que son nom lui a porté malheur ; elle a failli un jour le changer contre celui de Port-Napoléon, qui lui aurait rendu sans nul doute pour l'avenir, cette activité et cette importance commerciales qui semblent l'avoir abandonnée à jamais.

Aujourd'hui, en effet, elle est comme perdue et presque oubliée au milieu des étangs, dont l'insalubrité fort exagérée, éloigne les voyageurs et les industriels. Les macreuses, seules, attirées par les immenses marécages qui l'entourent et peut-être aussi par le calme silencieux et désert de ses environs, viennent en foule y chercher un abri pendant l'hiver, et y entraînent après elles la nombreuse troupe des infatigables Nemrod modernes. A part ces rares exceptions, l'admirable port de Louis IX, qui pourrait encore rendre de si grands services au commerce de la France, voit à peine apparaître chaque année quelques touristes audacieux et vagabonds qui n'approchent qu'en tremblant de ses bords méphitiques.

Cependant personne n'ignore l'importance historique d'Aiguesmortes, dont l'auteur du *Génie du Christia-*

nisme se proposait d'écrire l'histoire « en y faisant entrer, disait-il, le côté dramatique », et qui a attiré depuis près de deux siècles l'attention des artistes et des savants. Aussi nous contenterons-nous de rappeler en quelques mots, qu'Aiguesmortes, d'abord peu importante sous la dépendance de l'abbaye de Psalmoldi, dut au zèle pieux de St-Louis les immenses travaux qui en ont fait pendant les XIII[e] et XIV[e] siècles le port le plus considérable du midi de la France. (1)

Philippe-le-Hardi acheva l'œuvre commencée par son père, en faisant construire les remparts dont le saint-roi s'était proposé d'entourer la ville naissante. Continuellement protégée par les rois de France et successivement visitée par Philippe-le-Bel, Philippe-de-Valois, Jean-le-Bon et Charles VII, elle fut comblée par eux de priviléges et de faveurs spéciales ; ce dernier surtout se montra reconnaissant du service que lui avaient rendu les habitants en massacrant les Bourguignons révoltés, enfermés avec eux dans leurs murs. Les successeurs de Charles VII furent moins empressés à l'égard d'Aiguesmortes, dont ils s'occupèrent peu ; Louis XI l'aliéna même en faveur de ses favoris.

Toutefois, la cité de Saint Louis rentra bientôt dans le domaine de la couronne ; mais, jusqu'à François I[er], le port, encombré par les dépôts du Rhône, dépérissait chaque jour, et la ville, décimée par les maladies et par les exils volontaires, se dépeuplait rapidement.

Le roi-chevalier, qui répara de son mieux les maux produits par la guerre, accueillit favorablement les légitimes réclamations des habitants, et leur rendit, par la construction du Grau-Neuf (1530), un port vaste et commode et des éléments certains de salubrité. Dans les nombreuses guerres de religion qui ensanglantèrent la France aux XVI[e] et XVII[e] siècles, Aiguesmortes fut la seule place du Languedoc où les catholiques pouvaient se croire dans un abri inexpugnable. Surprise pourtant le 12 mai 1575 par des huguenots du maréchal Damville déguisés en pêcheurs, elle fut au nombre des

(1) Marseille ne fut réunie à la couronne qu'en 1481 par Louis XI.

huit places de sûreté laissées par le gouvernement de Charles IX entre les mains des calvinistes. Elle y resta longtemps encore, et ne reçut de nouveau garnison catholique, que sous Louis XIII, lorsque ce prince vint à la tête de son armée reconquérir la ville dans laquelle les protestants s'étaient retranchés.

Le comte de Chatillon, alors gouverneur d'Aiguesmortes, lui en ouvrit les portes après de longues négociations, et reçut en récompense le bâton de maréchal de France et 150,000 livres tournois (258,000). La cité royale redevint alors le boulevard du catholicisme dans le midi, et, pendant la dernière guerre de religion (de 1627 à 29), ce fut au sein de ses remparts que se concentrèrent les forces royales sous la direction du prince de Condé et du duc de Montmorency.

Si Aiguesmortes avait joui, grâce à son imprenable fortification, d'une certaine importance politique pendant les troubles religieux, son port, ses graus, ses canaux n'avaient reçu en revanche aucune réparation. Sous Louis XIV, elle était retombée encore une fois dans cette situation qui avait déjà failli l'anéantir à la fin du XVe siècle. En 1725, Louis XV fit construire le *Grau du Roi*, le port actuel. Un décret impérial du 17 mars 1809, confirmé par la loi du 17 décembre de la même année, avait ordonné la restauration du port d'Aiguesmortes qui devait désormais s'appeler Port-Napoléon. Les travaux étaient à peine commencés lorsque l'empire s'écroula, entraînant dans sa chute tous les projets dus au génie du Charlemagne des temps modernes.

Depuis cette époque, quelques améliorations partielles et insuffisantes, ont été successivement exécutées ; enfin, de nos jours, réduite à une population de trois mille âmes, tandis qu'au XIIIe siècle, elle a dû en contenir dix mille, la vielle cité du moyen-âge compte sur la voie ferrée qui la relie au grand réseau de la C^{e} P. L.-M., pour amener le retour de son ancienne prospérité.

En attendant la réalisation peut-être illusoire de ses patriotiques espérances, la cité poitrinaire semble s'endormir, mourir même, majestueusement enveloppée

dans sa colossale robe de pierre, comme un chevalier jauni et désséché dans son armure de fer. Lorsqu'au milieu de ce calme et de cette solitude, on se transporte tout-à-coup par la pensée à ces temps d'ardeur et de foi où l'enthousiasme religieux entassait sur cette plage une foule brillante et animée, lorsqu'on se rappelle les grands évènements qui se sont passés dans ses murs encore intacts, fêtes splendides, batailles sanglantes, mémorables entrevues royales, mouvement commercial, chevaleresque et guerrier, on répète avec le poète Nimois : (1)

Et voilà que tout dort, et que de tant de fêtes
Il ne nous reste plus que ces plages muettes,
Que l'oiseau qui se plaint dans ces marais taris,
Et dont le vol pesant heurte les tamaris ;
L'onde qui sur ses bords se berce solennelle,
Comme le balancier d'une horloge éternelle.....

et l'esprit vivement impressionné par cette vivante image du retour au sort (*habent sua fata mœnia*) :

Le front triste se penche et l'orgueil se détruit,
De voir tant de silence où règnait tant de bruit.

Comme nous voyageons en simple touriste, nous laisserons de côté le rail-way et cette grave question sociale que les Aiguemortains, pnisqu'il faut les appeler par leur nom, soutiennent avec une fermeté et une persévérance digne de succès, et nous ne nous occuperons de cette magnifique page de pierre, unique de nos jours, qu'au point de vue artistique.

En partant de Lunel par une de ces pures et chaudes journées qui font de notre Midi une espèce de succursale de l'Italie, on se trouve bientôt transporté dans une immense plaine se déroulant à perte de vue, et dont l'aride nudité contraste singulièrement avec la fertile végétation qu'on vient de quitter. Quelques instants plus tard, après avoir passé le Vidourle, limite du département de l'Hérault, et le Vistre, situé dans celui du Gard, on aperçoit à gauche du chemin, sur une petite éminence, un vieux pan de mur en ruine, contre lequel s'appuie et s'étaie une cabane de paysan : C'est là tout ce qui reste de l'antique et puissante abbaye de Psalmodis, qui,

(1) J. Reboul, épître à Lamartine.

du Ve au XIIIe siècle, possédait Aiguesmortes parmi ses apanages, et ne la céda à Louis XI, en 1246, que contre des terres considérables, situées près de Sommières.

Ce serait ici que tout narrateur bien appris, devrait placer une pompeuse description de ces plaines arides et marécageuses, si souvent comparées aux déserts de l'Afrique ou aux vastes steppes du nouveau-monde. Nous pourrions composer un tableau curieux et original, dont la monotonie végétale serait agréablement variée par quelques groupes d'animaux disposés avec plus ou moins d'habileté ou de talent. Tantôt, au milieu des joncs et des roseaux, nous montrerions des taureaux indomptés, se livrant aux peu rassurantes folichonneries d'une liberté sans limites ; tantôt nous ferions apparaître de nombreux troupeaux de chevaux blancs (camargues), dispersés au milieu des tamaris et des broussailles, paissant tranquillement l'herbe salée de ces fangeux et peu nourrissants patûrages ; enfin, nous couronnerions cette saisissante peinture par des vols d'oiseaux aquatiques, alcyons, goélands, mouettes, canards sauvages, sarcelles, macreuses, etc., qui planent constamment au-dessus de ces vastes marécages, et, pour peu que nous puissions compter sur la confiance du lecteur, nous n'hésiterions pas à lui signaler, au milieu des marais et des étangs, des escadrons de flamants rangés en batailles, qui prenant leur vol au moindre bruit, déploieraient aux rayons du soleil leurs ailes flamboyantes. Puis tout-à-coup, par un changement à vue, inexécutable sur n'importe quel théâtre, malgré les merveilleux progrès de l'industrie mécanique, nous transporterions le bénévole lecteur au sein d'une nappe d'eau limpide, dans laquelle les arbres de l'horizon se reflêchiraient renversés, et qui s'éloigneraient à mesure que nous irions vers elle. Tout cela se trouve aux environs d'Aiguesmortes, avec du temps et de la patience, et cela s'invente bien plus vite encore avec un peu d'imagination. Mais, nous aimons mieux avouer très-franchement que nous n'avons aperçu ni taureaux, ni flamants, ni mirage, et nous contenter de décrire ces murailles qui ont ébloui nos yeux, étonné notre esprit et religieusement impressionné notre âme.

(A suivre). Paul COFFINIÈRES.

LE BATON.

ETUDE HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

(Suite). (1)

PREMIÈRE PARTIE

LE BATON INSIGNE D'AUTORITÉ ET DE PUISSANCE.

CHAPITRE VII.

Les Bâtons de commandement.

Parlons maintenant des bâtons de Commandement pris dans un autre ordre de choses et dérivant plutôt du Sceptre que de la main de justice : du Bâton des Maréchaux de France tout d'abord.

Ne peut-on pas aller jusqu'à dire qu'actuellement, le bâton est devenu, pour notre pays, le Sceptre même, puisqu'un Maréchal de France est le chef de l'Etat ?

Il y a plusieurs opinions sur l'étymologie du mot *Maréchal*. Les uns, et c'est le plus grand nombre, avancent qu'il vient de la langue germanique et qu'il est composé de deux mots de cette langue : *march*, cheval, et *schalch*, maître. Les autres, et Barbazan notamment, soutiennent que *Maréchal* vient de *margine*, ablatif de *margo*, et de *capitalis*, deux mots latins. C'était, dit-il. le *capstal*, le chef, le gouverneur des frontières qui sont en quelque sorte les marges d'un empire, *Margines imperii*, comme dit Pline. Du mot *marcha* tiré de *margo*, limite, fin, bord, frontière, on a fait *Marquis* et *Maréchal*, commandant, gouverneur d'une frontière. Dans nos anciennes coutumes, ajoute le même auteur, une terre *marchissante* est celle qui est située sur les confins d'une juridiction.

Quoi qu'il en soit, divergence sur l'étymologie du mot, mais accord sur l'origine de la chose. D'après tous les

(1) Voir les livraisons de février, juillet, septembre 1873, mai, novembre, décembre 1874.

écrivains et chroniqueurs, la fonction du Maréchal fut primitivement de soigner les chevaux du prince, mais non pas tous. Le maréchal des écuries royales aurait dérogé à sa dignité, s'il se fût occupé des chevaux des équipages ; il ne soignait que les chevaux montés par le roi (1).

On lit dans Aug. Thierry :

« La Reine Marcowéfe lui confia la garde de ses meil-
« leurs chevaux, et lui donna, parmi ses domestiques, le
« titre de *Marisckalk* (2). »

Dans un temps où tout cavalier était noble et homme de guerre, l'intendant des écuries royales devait nécessairement avoir eu un rang élevé dans les armées, avant d'arriver à la première dignité de la hiérarchie militaire. — De même pour le connétable qui, dans les premiers temps, n'avait eu aussi que la surintendance des écuries du Roi, comme l'indique l'étymologie de son nom : *comes stabuli*, comte, chef de l'écurie.

Le Maréchal fut d'abord l'aide de camp, le second du Connétable, comme celui-ci l'avait été du Sénéchal. — Ainsi en 783, le Connétable de Charlemagne avait deux Maréchaux sous ses ordres. — A cette époque, la principale charge des Maréchaux était de mener l'avant-garde, « parce que, dit un vieil auteur, elle est ordinai-
« rement garnie de cavalerie, de sorte qu'ils pouvaient
« non seulement descouvrir l'ennemi, mais encore
« choisir les lieux propres à l'assiette du camp. » Aussi les appelait-on *Maréchal de l'host*. Les princes, les seigneurs féodaux en avaient à leur service. Pour distinguer celui qui appartenait à l'armée du roi, on le désigna sous le nom de *Marescalus regis*, *Marescalus Franciæ*, Maréchal du roi, Maréchal de France. Et c'est cette dernière appellation qui, de nos jours encore, désigne le grade le plus élevé dans l'armée française. Du reste, cette dignité existe aussi dans la plupart des pays de l'Europe: mais dans ceux du Nord, la dénomination de Feld-Maréchal a prévalu.

Si l'on se rappelle ce que j'ai dit plus haut sur les

(1) *Origine des dignités* par Claude Fauchet. Chap. des *Maréchaux*
(2) *Récits mérovingiens*. 5e récit.

premières fonctions des Maréchaux de France, fonctions qui consistaient à soigner les chevaux du Roi, on comprendra facilement que le mot *Maréchal* soit resté, dans une de ses acceptions, la qualification d'un artisan, et dans l'autre, le titre le plus éminent de la hiérarchie militaire.

J'ai dit aussi qu'employé à l'armée, le Maréchal avait eu d'abord pour charge principale de mener l'avant-garde. En voici la preuve.

Dans le roman de Gerar du Frate, il est dit en parlant du Connétable de Charlemagne :

Son Maréchal a fait tout deuant cheuocher.

Sous Philippe-Auguste, c'était encore un Maréchal qui conduisait l'avant-garde, dans la conquête que fit ce prince de l'Anjou et du Poitou; il devait donc le premier engager l'action, et c'est ce qu'expriment les vers suivants de Guillaume le Breton :

Fit subito, tetra castris irruptio nocte,
Quippe Marescalus festinum duxerat agmen.
. . . .
Henricus vero, modicus vir corpore, magnus
Viribus, armata nulli virtute secundus,
Cujus erat primum gestare in prœlia pilum,
Quippe Marescali claro fulgebat honore (1).

Quelques chronologistes en donnant la liste des Maréchaux de France, depuis leur premier établissement, le font remonter au VIe siècle, sous Clotaire. (2) Il n'est pas nécessaire de rechercher ici, ce qui peut en être de l'exactitude de cette date. Mais ce qu'on peut tenir pour certain, c'est que Henri Clément, dont il vient d'être parlé et qui fut surnommé le *petit Maréchal* à cause de sa taille, est le premier que l'histoire cite comme ayant eu un commandement à l'armée, et comme s'étant distingué par sa valeur : *armata, nulli virtute secundus*. Il résulte même d'un autre vers de la Philipeide que dans la guerre chantée par Guillaume le Breton, et en

(1) *La Philippeide*, liv. VII et VIII.
(2) Voir notamment celle que contient l'ouvrage intitulé : *Recueil concernant le Tribunal de Nosseigneurs les Maréchaux de France.* Tome 1. Page 93.

l'absence du Connétable, Henri Clément commandait en chef :

Jure Marescali cunctis prælatus agebat.

Les Maréchaux de France furent d'abord très-peu nombreux. Il n'y en avait que deux sous le règne de saint Louis ; François Ier en ajouta un troisième et Henri II un quatrième. Le nombre s'en accrut successivement sous Henri IV, Louis XIII et surtout Louis XIV. A la mort de Turenne, en 1675, on en créa huit ; c'était, disait-on, *la monnaie de M. de Turenne.* Après la promotion de 1703, il y eut jusqu'à vingt Maréchaux de France, et Louis XIV exigea qu'on leur donnât le titre de *Monseigneur.*

De nos jours, le nombre des Maréchaux est fixé à douze au maximum.

Ce fut lors de la suppression de la charge de Connétable par Louis XIII en 1627, après la mort du duc de Lesdiguières, que le Maréchalat devint la première dignité de l'armée. C'est par suite de cette circonstance, que nous avons vu au Chapitre V de cette étude, le plus ancien des Maréchaux de France, tenir à la main l'épée de Charlemagne, pendant toutes les cérémonies du Sacre de Louis XIV. ce qui était auparavant un des priviléges du Connétable. Il provenait de ce fait que le roi, en pourvoyant le Connétable de son office, lui mettait une épée nue à la main. Celui-ci en faisait foi et hommage au roi, promettant de n'en user que *bien* et *légitimement.*

On lit dans le *journal de Barbier* : « Mr le duc de Villars est venu au parlement, en qualité de duc et pair, « pour entendre les mercuriales, et encore plus, pour « paraître avec l'appareil de tous les gardes dont il se « fait accompagner, comme doyen de messieurs les « Maréchaux de France, et représentant en cette qualité, le Connétable. » (1).

Le Maréchalat était conféré par le Roi qui mettait lui même en la main du récipiendaire le bâton insigne de sa dignité, après que celui-ci avait prêté, à genoux,

(1) *Journal de Barbier* Tome II. Page onze — édition publiée par la Société de l'histoire de France.

un serment dont j'ai trouvé la formule dans l'ouvrage du P. Anselme et que je transcris :

Vous jurez à Dieu notre Créateur sur la foi et loy que tenez de lui et sur votre honneur, que bien et lôyalement vous servirez le Roy en l'office de Maréchal de France. — Que vous ferez vivre en bon ordre, justice et police, les gens de guerre — que vous les garderez de fouler le peuple et sujets du Roy, et leur ferez entièrement garder et observer les ordonnances faites sur les dits gens de guerre. — Que des délinquants vous ferez faire la punition, justice et correction, telle qu'elle puisse être exemple à tous autres. — Que vous pourvoirez, ou ferez pourvoir et donner ordre à la forme de vivre des gens de guerre. — Vous jurez au demeurant que, de votre part, vous garderez et entretiendrez les dites ordonnances en tout ce qui vous sera possible, et ferez en tout et par tout ce qui concerne le dit office de *Maréchal* de France. En signe de ce, et pour mieux exécuter ce que dessus, le dit Seigneur Roy vous met en la main *le bâton de Maréchal*, ainsi qu il a accoutumé faire à vos prédécesseurs (1).

Cette coutume remontait au moyen-âge ; nous avons vu qu'à cette époque, dans l'ordre religieux, l'évêque était investi par la remise de la crosse, et que dans l'ordre civil, l'investiture d'une province avait lieu par la remise d'un bâton.

Les Maréchaux de France avaient succédé aux Connétables dans un autre ordre de choses : une juridiction exceptionnelle. Il y avait autrefois à Paris trois juridictions désignées sous le nom de *tables* de *marbre*. C'étaient celles de *la Connétablie*, de *l'Amirauté* et des *Eaux et forêts*. Elles tiraient leur nom d'une grande table de marbre située dans la salle des pas-perdus du palais de justice, et autour de laquelle siégeaient ceux qui faisaient partie de ces juridictions. Cette table servait également aux festins d'apparat que les rois de France donnaient aux Souverains étrangers qui venaient leur rendre visite.

« Cette table, dit un vieil auteur, portait tant de lon-
« gueur, de largeur et d'épaisseur, qu'on tient que
« jamais il n'y a eu de tranche de marbre plus épaisse,
« plus large ni plus longue. » (2).

(1) *Histoire chronologique de la maison royale de France*, des *grands officiers de la Couronne* et *de la maison du Roy*. Par le P. Anselme.— Tome I P. 490.

(2) Sauval. — *Histoire des antiquités de la ville de Paris.*

Singularité qu'il ne faut pas oublier de relever. Cette table autour de laquelle ne s'asseyaient que des têtes couronnées ou des Magistrats appartenant à de hautes juridictions servait aussi aux clercs de la Basoche pour y jouer leurs *farces*, *soties* et *moralités* (1); elle fût détruite par l'incendie qui, dans la nuit du 5 au 6 mars 1618, se déclara dans la salle des pas-perdus et consuma cette vaste pièce.

Malgré cette destruction et la suppression de la charge de Connétable, en 1627, les trois juridictions ci-dessus citées, continuèrent à être désignées jusqu'en 1790, sous la dénomination de *table de marbre.* Seulement le tribunal de la Connétablie ajouta à cette appellation celle-ci : *Et des Maréchaux de France*.

Présidé par le plus ancien d'entre eux, le tribunal connaissait de tous les crimes et délits commis par les gens de guerre soit au camp, soit dans les garnisons ou pendant les marches, et des contestations qui s'élevaient pour le partage du butin ou pour les rançons. Les appels de la Connétablie étaient portés au parlement de Paris.

Cette juridiction de la Connétablie spéciale aux Maréchaux de France n'avait rien de commun avec celle qu'ils avaient en outre et spécialement aussi pour juger les contestations relatives au point d'honneur entre les gentilshommes et les militaires. Dans les affaires de cette nature, ils jugeaient sans appel. Ils avaient dans les Provinces, pour en connaître en première instance, des Subdélégués qui prenaient le titre d'*Officiers du point d'honneur au Tribunal de Nosseigneurs les Maréchaux de France* et dont les fonctions subsistèrent jusqu'à la suppression du Maréchalat en 1790.

Le point d'honneur n'est étranger à aucune profession ; mais il a un caractère plus marqué chez les gens de guerre ; c'est le point d'honneur par excellence.

« Autrefois, dit Montesquieu, dans *les Lettres persa-*
« *nes*, la noblesse suivait, en fait de point d'honneur,
« des régles si sévères, qu'on ne pouvait, sans encourir

(1) Adolphe Fabre. *Etudes historiques sur les Clercs de la Basoche*. Page 162.
Dulaure. *Histoire de Paris.* Tome IIIe. P. 97 et 422.

« une peine plus cruelle que la mort, non pas les enfrein-
« dre, mais en éluder la plus petite disposition. »

Voici du reste quelques détails plus précis sur le Tribunal du point d'honneur, institution qui, à la différence de beaucoup d'autres supprimées à la même époque, n'a plus été rétablie et a disparu sans laisser aucune trace qui la rappelle.

Ce Tribunal condamnait celui qui avait perdu au jeu sur parole, à payer celui qui avait gagné, ce qui n'avait lieu dans aucune autre juridiction.

Il condamnait aussi au paiement des sommes empruntées sans engagement écrit, mais sur l'honneur, quand les parties étaient ses justiciables c'est-à-dire nobles ou militaires. On cite notamment le fait d'un roi qui, en pareille circonstance, eut recours au Tribunal des Maréchaux de France. Le roi de Pologne, Stanislas, avait prêté à Mr de Montalembert, officier-général français, une somme de 60,000 livres, sur sa parole d'honneur : il le fit citer pardevant les Maréchaux de France qui condamnèrent le débiteur à payer dans trois mois, sous peine de prison (1).

Lorsqu'il y avait eu échange de paroles blessantes, les Maréchaux adressaient aussitôt aux parties des défenses expresses de se livrer à aucune voie de fait et les faisaient assigner pour aviser à un accommodement. S'ils prévoyaient qu'on ne tiendrait pas suffisamment compte de leurs injonctions, ils envoyaient un exempt auprès de chacune des parties, pour les garder à vue, à leurs frais, jusqu'à ce qu'elles se fussent rendues devant lui.

On voit un exemple du fait dans le *Misanthrope*.

A la scène VI du IIe acte, Basque le valet de Célimène, s'adressant à Alceste, lui dit :

> Monsieur, un homme est là, qui voudrait vous parler,
> Pour affaire, dit-il, qu'on ne peut reculer,
> . . . .
> Il porte une jaquette à grand'basques plissées
> Avec du d'or dessus.

Cet homme, c'est un des gardes des Maréchaux dont

(1) *Recueil concernant le tribunal de Nosseigneurs les Maréchaux de France.* Tome 1. Page 8.

Molière nous fait ainsi connaître l'uniforme. A la scène suivante, Alceste va au-devant du garde :

. . . . Qu'est-ce donc qu'il vous plait ?
Venez, Monsieur. —

LE GARDE.

Monsieur, j'ai deux mots à vous dire.

ALCESTE.

Vous pouvez parler haut, Monsieur, pour m'en instruire.

LE GARDE.

Messieurs les Maréchaux, dont j'ai commandement,
Vous mandent de venir les trouver promptement,
Monsieur.

ALCESTE.

Qui? moi, Monsieur?

LE GARDE.

Vous-même.

ALCESTE.

Et pourquoi faire?

PHILINTE A ALCESTE.

C'est d'Oronte et de vous la ridicule affaire.

CÉLIMÈNE A PHILINTE.

Comment ?

PHILINTE.

Oronte et lui se sont tantôt bravés
Sur certains petits vers qu'il n'a pas approuvés,
Et l'on veut assoupir la chose en sa naissance.

ALCESTE.

Moi, je n'aurai jamais de lâche complaisance.

PHILINTE.

Mais il faut suivre l'ordre : allons, disposez-vous.

ALCESTE.

Quel accommodement veut-on faire entre nous ?
La voix de ces messieurs me condamnera-t-elle
A trouver bons les vers qui font notre querelle ?

Les arrêts imposés par les Maréchaux de France étaient très-rigoureux. On cite une affaire dans laquelle ils protestèrent contre une infraction, bien qu'elle fût la conséquence d'un ordre émané du Roi. Voici le fait.

Au mois de février 1773, le duc de Chaulnes, pair de France, se livra contre Beaumarchais aux actes de violence les plus répréhensibles. Les Maréchaux envoyè-

rent des exempts auprès de l'un et l'autre pour les garder à vue, jusqu'à ce qu'ils eussent comparu devant eux. Beaumarchais se trouvait être leur justiciable, comme pourvu d'une charge de Secrétaire du roi. — Trois jours après, un Commandant du Guet vint signifier au duc de Chaulnes un ordre du roi pour le conduire au Château de Vincennes. Les Maréchaux s'assemblèrent aussitôt et redigèrent un mémoire au roi ainsi conçu :

Sire,

Votre Majesté est le juge suprême de ses sujets. Les maréchaux de France ont toujours eu la confiance des rois vos prédécesseurs et de Votre Majesté, pour tout ce qui concerne le point-d'honneur entre la noblesse de son royaume et les gens vivant noblement.

Nous respecterons toujours le secret de votre administration, quand Votre Majesté jugera à propos de prendre connaissance et de décider personnellement une affaire particulière.

Mais nous croyons devoir observer à Votre Majesté, qu'étant les premiers officiers de sa couronne et les chefs de sa noblesse, personne, autre que nous, n'est en état de rendre un compte immédiat, sans aucune exception des affaires de ce genre, quand Votre Majesté daignera nous informer de sa volonté. (1)

Le roi fit le meilleur accueil à ce mémoire, approuva ce que les maréchaux avaient fait, et confirma leur droit de prendre, à l'égard de tous les gentilshommes, indistinctement, des mesures pour empêcher entr'eux les voies de fait.

Mais, quand elles avaient eu lieu déjà, quand il y avait eu duel, les maréchaux n'étaient plus compétents ; l'affaire devait être instruite et jugée par la juridiction ordinaire.

Il y avait cependant des délits accomplis, moins graves, il est vrai, que le Tribunal d'honneur jugeait et punissait. Pour des paroles injurieuses, telles que celles de sot, lâche, traitre et autres semblables, il appliquait six mois de prison, et cette peine pouvait être portée à plusieurs années pour des coups de main ou de bâton.

Une dernière remarque : si les coups avaient été portés dans des circonstances aggravantes et ayant un ca-

(1) *Recueil concernant le Tribunal de Nosseigneurs les maréchaux de France*, Tome 1, p. 62.

ractère de lâcheté, le Tribunal d'honneur connaissait du fait, bien que l'agresseur seul fût son justiciable comme noble ou militaire, l'autre étant roturier et bourgeois. (1)

En voici un exemple :

Au mois d'avril 1781, l'auteur des *Fauses infidélités*, Barthe, s'était pris de querelle, dans un café de Paris, avec un officier nommé Poireau Il y eut échange d'injures mais on en resta là. Cependant, au moment où Barthe sortait, l'officier qui l'attendait à la porte, l'assaillit et l'accabla de coups de canne, avant qu'il eût eu le temps de se garer. L'affaire fut portée au Tribunal d'honneur, et l'officier Poireau qui avait déjà subi plusieurs condamnations pour des faits de même nature, fut condamné, cette fois, à cinq années d'emprisonnement. (2)

Cette mission spécialement attribuée aux maréchaux de France, d intervenir dans les affaires d'honneur, d'en empêcher les suites fâcheuses et de réconcilier les parties, a inspiré à Mme de Sévigné une expression qui trouve bien sa place ici. Parlant dans l'une de ses lettres, d'une dame de la cour qui s'occupait d'arranger une affaire d'honneur entre deux gentilshommes, elle ajoute : « Cela me mit dans la disposition de lui pro-« mettre ce qu'elle demandait, qui est d'être *la Maré-« chale de France* de cette querelle. » (3)

D'un autre côté, Le Sage a trouvé là, non, peut-être, sans quelque intention critique, le sujet d'une comédie en prose et en trois actes, intitulée *le Point d'honneur* et jouée à Paris en 1702. La scène se passe à Madrid ; le héros de la pièce est un vieux capitaine, en retraite, Lope de Castro, Don Quichotte au petit pied, qui, de son autorité privée, s'est constitué l'arbitre de tous les différends et le juge, en dernier ressort, de toutes les querelles. Non content de courir la ville pour être toujours au courant, il paye des espions qui lui rendent compte de tout ce qui se passe en fait de démêlés. Il a composé un livre où l'on trouve des règles

(1) Même recueil, p. 72.
(2) *Correspondance de Grim*. Tome 11, p. 287.
(3) Lettre à Bussy — 19 août 1681.

de point d'honneur pour toutes les espèces d'offenses et de réparations. Son valet Crispin a reçu un soufflet ; il annonce qu'il se trouve directement offensé et qu'il tirera raison de cet outrage. Mais apprenant que l'offenseur n'est pas noble, il déclare que le point d'honneur ne lui permet pas de tirer l'épée contre lui, et ordonne à son valet de se venger lui-même de la manière qu'il trouvera indiquée dans son livre au chapitre des *soufflets roturiers*. Il lui promet, s'il se conduit en brave, de le constituer l'arbitre des démêlés de la populace.

Le trait final de la pièce est celui-ci : Le capitaine Don Lòpe de Castro doit épouser la sœur d'un de ses amis, Léonor de Guzman, qui préfèrerait, de beaucoup, devenir la femme d'un gentilhomme dont l'âge est mieux assorti au sien : Don Luis. Or, il advient qu'on annonce au capitaine le prochain duel de deux gentilshommes, rivaux en amour, et d'un mérite égal. — Dans ce cas, il ne peut pas y avoir duel, déclare Don Lope ; s'ils sont d'un mérite égal, c'est la date de leur amour qui doit décider entre eux. « — Alors », s'écrie Léonor, présente à ces entretiens, « cédez-moi à Don Luis. « Vous m'avez fait connaître votre amour, il y a trois « jours seulement, et il y en a huit que Don Luis « m'a déclaré le sien. — Je n'ai rien à dire à cela, « répond Don Lope, puisque l'honneur l'ordonne, « l'amour a beau s'y opposer, je souscris à la félicité « de Don Luis. — O point d'honneur ! que tu as de « pouvoir sur les belles âmes ! »

Reprenons l'ordre chronologique.

La dignité de Maréchal de France fut d'abord révocable. Celui qui en était revêtu la quittait, lorsqu'il était nommé à quelque autre emploi qu'on jugeait incompatible avec les fonctions de maréchal. Ce fut François Ier qui, en 1516, créa le premier Maréchal à vie, en la personne de Gaspard de Coligny-Chatillon.

L'amovibilité du Maréchalat, dans le principe, résulte notamment d'une lettre de Philippe de Valois à Bernard, sire de Moreuil, lettre où il lui dit qu'en lui *ôtant* l'office de maréchal pour le faire gouverneur de

Jean duc de Normandie son fils aîné, « il ne lui por-
« tait aucun préjudice soit en son honneur soit en ses
« biens. »

Voici du reste un court extrait de cette lettre qui nous apprend, en outre, qu'à cette époque, les Maréchaux de France ne touchaient que 500 livres tournois et « fors seulement durant les guerres. »

« Nous voulons, dit le Roy, que vous ayez, pour « estre le premier au frain de nostre fils, cinq cent livres, chacun an, lesquels nous vous donnons à vostre « vie ; si nous y semble le proufit plus grant que en « l'office de mareschal ; pourquoi vous n'en devez estre « en nulle mélancolie, mes en devez estre tout fier et « pour honneur et pour proufit. » (1)

Dès les premiers temps, la dignité de Maréchal de France fut classée au nombre de celles qu'on appelait *charges de la couronne*. Le fait résulte notamment, d'un acte rapporté par l'historien que nous avons déjà cité : Le P. Anselme. « En l'arrêt du duc d'Orléans du 25 « janvier 1361, porte cet acte, il est narré que les of- « fices de Maréchaux de France appartiennent à la Cou- « ronne, et l'exercice auxdits Maréchaux qui en font « au Roy foi et hommage. »

Le revenu de cette charge était seulement au XIVe siècle, ai-je dit, de 500 livres que les maréchaux ne touchaient qu'autant qu'ils en remplissaient les fonctions à l'armée. Au XVIIIe siècle, leurs appointements étaient de 12,000 livres, même en temps de paix. Quand ils commandaient une armée, ils recevaient 8,000 livres par mois de 45 jours. Le roi, en outre, leur entretenait un secrétaire, un aumônier, un chirurgien, un capitaine des gardes, leurs gardes et plusieurs aides de camp.

Pour ce qui est de la partie honorifique, ils avaient en quelque ville qu'ils se trouvassent, même quand ils n'y faisaient point de service, une garde de 50 hommes commandée par un capitaine avec l'enseigne et le drapeau.

J'ai dit que Louis XIV avait exigé que l'on donnât aux maréchaux de France le titre de Monseigneur. Cette

(1) P.-Anselme : loc. cit. p. 523.

innovation ne fut pas admise sans difficulté par la haute noblesse. Il y eut plus que cela, et les choses allèrent jusqu'à la résistance parmi les maréchaux, cette fois, à l'occasion d'une autre ordonnance de Louis XIV qui institua en faveur de Turenne, au mois d'avril 1660, la dignité de *Maréchal-Général*, afin qu'il fût à la tête de tous les autres maréchaux, et que ceux-ci eussent à exécuter ses ordres. Les maréchaux de Créqui, de Bellefonds et de Grammont s'y refusèrent et furent exilés.

Depuis Turenne, cette même dignité a été successivement conférée au maréchal de Villars, en 1733, au maréchal de Saxe en 1746, et de nos jours, au maréchal Soult en 1847.

Dans les dernières années du règne de Louis XV, le privilége des maréchaux de France d'être traités de Monseigneurs, donna lieu à de nouvelles et très-vives réclamations. Elles furent élevées par de grands personnages qui, par l'ancienneté et l'illustration de leur race, se croyaient au-dessus d'une injonction imposée au reste de la noblesse. Les ducs de Laval, de Fitz-James, le prince de Beaufremont et autres, présentèrent au roi un mémoire dans lequel ils exposaient « qu'ayant « l'honneur d'être traités de cousins par sa majesté, ils « se croyaient en droit de ne pas employer le titre de « *Monseigneur*, en écrivant à MM. les maréchaux de « France. » Ceux-ci combattirent cette prétention, et le roi leur donna gain de cause par une déclaration en date du mois de janvier 1768, portant que « le titre de « cousin accordé à certaines grandes familles, ne pou- « vait les dispenser de se conformer au cérémonial « réglé depuis longtemps en faveur de MM. les maré- « chaux de France » (1).

Je ne dois pas oublier de mentionner que la dignité de maréchal de France, ne s'obtint d'abord que par le service sur terre. Louis XIV l'accorda également au service de mer. Jean d'Estrées fut le premier amiral qui l'obtint ; après lui ce furent les amiraux de Tourville, de Château-Renaud et autres.

---

(1) *Recueil concernant le Tribunal de Nos Seigneurs les maréchaux de France.* Tome 1. p. 32.

Dans les pages qui précèdent, j'ai fait connaître l'origine, les attributions et les prérogatives du maréchalat; je dois m'en tenir à ces généralités. Aller plus loin serait dépasser la mesure ; citer — même en se bornant aux plus remarquables — les actions d'éclat des maréchaux qui se sont succédé depuis la création de cette dignité jusqu'à nos jours, ce serait transformer ce chapitre VII[e] de l'étude que j'ai entreprise sur le bâton, en un abrégé de l'histoire de France. Voulant rester rigoureusement exact, je ne puis même pas, pour rentrer dans le cœur de mon sujet et montrer le bâton du Maréchal de France en dehors de son rôle simplement honorifique, je ne puis même pas placer ici le fait si connu du grand Condé, aux journées de Fribourg, en 1644. Voyant ses troupes hésiter, il jeta son bâton de commandement dans les retranchements que défendaient les bataillons de l'infanterie espagnole, bataillons semblables à autant de tours, « mais qui savaient réparer leurs brèches, » comme a dit Bossuet (1), et il alla le reprendre à la tête du régiment de Conti. Cet acte, d'une héroïque témérité, n'appartient pas aux fastes du maréchalat. Le grand Condé n'était pas maréchal de France. Il ne pouvait pas l'être étant prince du sang, et, en effet, son nom ne figure dans aucune des nomenclatures des maréchaux de France qu'on trouve dans divers ouvrages. La *Biographie* de Chaudon et de Delandine, la *Biographie universelle* de Michaud, ne lui donnent pas cette qualité. De même Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, et Desormaux qui a écrit une histoire fort estimée du prince de Condé. Tous ces auteurs, en parlant du fait dont il s'agit, — et j'ai eu soin de faire comme eux, — disent *bâton de commandement* et non pas *bâton de Maréchal*. Ce qui a pu induire à erreur quelques écrivains qui ont employé cette dernière dénomination, sans vérifier d'ailleurs si elle était exacte, ce sont sans doute, des peintures, des portraits qui représentent le grand Condé tenant en main un bâton ayant les proportions et les ornements du bâton de maréchal de France, tandis que le bâton de commande-

(1) *Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé.*

ment ordinaire n'était, comme nous le verrons plus tard, qu'une canne à pomme plus ou moins riche.

Si un prince du sang ne pouvait pas être maréchal de France, le roi encore moins. Et cependant il existe, dans plus d'un livre, des gravures et sur quelques places publiques des statues qui représentent Louis XIV et Louis XV, à cheval et tenant de la main droite un bâton de maréchal de France.

Quant à l'erreur que je relève, à l'égard du grand Condé, ce qui l'a propagée surtout c'est sa statue, une des plus belles de celles qui ornent la cour du château de Versailles. L'artiste a voulu reproduire l'acte héroïque des journées de Fribourg, et a réussi de tous points. L'attitude de Condé, pleine de noblesse et de fierté, est, en même temps, très-naturelle. Le bras droit est rapproché du corps, et la main tient le bâton qu'elle va lancer. Ce bâton n'est même déjà plus dans la main du héros, pourrait-on dire, tant le mouvement est chaleureusement rendu... il est tombé derrière les lignes des ennemis, et l'on voit les soldats du régiment de Conti, se précipiter, à la suite de leur général, pour aller le reprendre. Ce bâton est un bâton de maréchal de France. Supposez, à la place, un bâton ordinaire de commandement : une canne mince et longue, les proportions et l'harmonie qui règnent dans ce beau marbre disparaissent aussitôt. — De sorte que si l'histoire trouve ici à reprendre, l'art, du moins, ne peut qu'approuver.

On ne doit pas, sans doute, admettre d'une manière absolue ce qu'a dit Horace :

.... *pictoribus atque poetis,*
Quid libet audendi semper fuit æqua potestas.

Accorder *quid libet* serait aller beaucoup trop loin. Mais, quand la vérité historique est respectée par eux, pour le fond même du sujet qu'ils traitent, il doit être permis aux poètes et aux artistes de suppléer à l'insuffisance des choses matérielles par les ressources de l'imagination et les inspirations du goût.

Ainsi n'a pas procédé, au temps passé, l'auteur de la *Chronique de Bertrand Du Guesclin.* Rendant

compte de l'attaque et de la prise de Tarascon par l'illustre Connétable, au mois d'avril 1368, le poète est resté, en parlant du bâton de commandement de son héros, dans le plus pur réalisme. Le mot n'avait pas été inventé encore, mais la chose a existé de tout temps.

Lors Bertran Du Guesclin, qui tant ot renommés,
Monta sur son cheval ; ains n'i porta espée,
Et n'avait en sa main c'UNE VERGE PELÉE. (1)

M. de Cathelineau aurait-il eu connaissance de ce fait, lui qui, dans la funeste guerre de 1870, menait au feu, sa canne à la main, le corps franc qu'il commandait, vaillants soldats dignes d'un tel chef ?

Mais voici le plus simple et probablement l'un des plus anciens bâtons de commandement.

A la suite des fouilles opérées au lieu dit les Grottes de Menton, il a été trouvé, près du squelette d'un homme fossile, un métacarpien appartenant à *L'Equus Caballus*. Cet os est entier et intact, sauf qu'il est perforé par la main de l'homme un peu au-dessus des surfaces articulaires qui forment poulie. M. Emile Rivière qui a fait un rapport sur cette découverte pense que cet os qui ne porte du reste aucun dessin, ni entaille, ni gravure, est un bâton de commandement, et qu'il devait être porté au cou, comme insigne (2).

On a vu que, dans le principe, le roi remettait un bâton de commandement à celui qu'il nommait maréchal, après avoir reçu son serment, peu à peu, et soit que cette remise de la main à la main eût ou n'eût pas lieu, le bâton devint la signification de la dignité même dont il était l'attribut. Pour indiquer que tel ou tel général avait été nommé maréchal de France, on disait : Le roi lui a donné le bâton. « En France, chaque soldat, « disait Louis XVIII, porte dans sa giberne le bâton de « maréchal. »

(1) La *Chronique de Bertrand Du Guesclin vers* 13,908-909-910. Dans la collection des documents inédits de l'histoire de France.

(2) Voir les *Archives des missions scientifiques et littéraires.* Tome VII, troisième livraison.

On connait ces vers de Voltaire :

> Colonel à treize ans, je pense avec raison
> Que l'on peut, à trente ans, m'honorer du bâton.

Et ceux-ci, de Bouilhet :

> Le bâton, ce n'est plus un hochet de faveur,
> C'est le jalon qu'on plante au chemin de l'honneur.

On disait aussi maréchaussée pour exprimer la dignité de maréchal. On lit dans les *Lettres de Mme de Sévigné :* « Faites à Estrées, compliment sur sa mareschaussée » (1), et dans les mémoires de Dubellay : « Le mareschal de « Chastillon mourut; sa mareschaussée fut donnée au « seigneur de Montmorency » (2).

Qu'était matériellement le bâton de maréchal ? Long de cinq décimètres et d'un diamètre de quarante-cinq millimètres, ce bâton était et est encore recouvert de velours bleu d'azur. Sous l'ancien régime, il était orné de fleurs de lys d'or, qui sous l'Empire furent remplacées par des abeilles. A la Restauration, les fleurs de lys reparurent, mais après Juillet 1830, on mit à leur place de simples étoiles.

Chacune des extrémités du bâton est garnie d'une calotte en vermeil. L'une porte l'empreinte de l'écusson des armes de France ; l'autre porte en ciselure le cartel armorié du maréchal. La devise est :

Terror belli, decus pacis.

Deux bâtons croisés distinguent l'épaulette du maréchal ; dans ses armoiries, il les porte en sautoir passés derrière l'écusson. Cet usage paraît assez récent, car Du Haillant écrivait sous Henri III « que les maréchaux de France avaient coutume de placer une hache d'armes au côté de leurs armoiries. » Ce témoignage est conformé par les tombes d'anciens maréchaux où sont gravés leurs écussons cotoyés de haches d'armes. Un auteur qui a écrit à une époque bien plus rapprochée de

(1) Tome VI', p. 157. Edit. Regnier.
(2) *Mémoires historiques*, 7°.

la nôtre, le P. Anselme (1712), dit aussi : « Coutumière-« ment, les maréchaux de France mettent au côté de « leurs armoiries une hache d'armes (1). »

Les généraux de l'ancienne Pologne avaient des bâtons de commandement plus longs, mais surtout beaucoup plus riches que ceux de nos maréchaux On en cite plusieurs qui étaient garnis de pierres précieuses. Ces généraux avaient la pieuse coutume de déposer ces bâtons devant l'image de la Vierge, en reconnaissance des victoires qu'ils avaient remportées ou des dangers auxquels ils avaient échappé.

Plaçons ici, de peur d'omission, quelques dates et quelques chiffres. De l'année 1191 à l'année 1860, il y a eu 327 maréchaux sur lesquels 260 sous l'ancienne monarchie, dont le dernier fut le comte de Rochambeau nommé en 1791. Napoléon Ier rétablit cette dignité en 1804 sous l'appellation de *Maréchaux de l'Empire*. La promotion de cette année fut de 18.

AUGUSTE LAFORET,
De l'Académie de Marseille.

(*La suite au prochain numéro*).

(1) Anselme, loc. cit. Tome II, p. 886.

A PROPOS DE BÊTES.

COMÉDIE EN UN ACTE.

PERSONNAGES :

Mme DE SAINT-SAUVEUR, jeune veuve.
M. DE LORIOL, voisin de Mme de Saint-Sauveur.
JUSTINE, femme de chambre de Mme de Saint-Sauveur.
BERNARD, jardinier de Mme de Saint-Sauveur.

La scène est aux Aygalades, banlieue de Marseille.

SCÈNE I.

Mme DE SAINT-SAUVEUR, JUSTINE.

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*parcourant une lettre qu'elle tient à la main*).

Encore...! Ah! il m'impatiente, ce Monsieur... Justine, préparez moi un verre d'eau sucrée.

JUSTINE.

Oui Madame.

Mme DE SAINT SAUVEUR.

Il m'agace... (*Elle froisse la lettre*). Mettez beaucoup d'eau de fleur d'oranger.

JUSTINE.

Oui, Madame.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Vraiment c'est à n'y pas tenir!... (*Elle jette la lettre dans la cheminée*) (*A Justine qui ouvre la porte*). Et où allez vous donc?

JUSTINE.

Préparer ce que Madame m'a commandé.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Je ne veux rien prendre encore... Ainsi, parce qu'il a convenu à ce M. de Loriol de venir habiter sa villa qui touche la mienne, je n'aurais plus un moment de tranquillité?

JUSTINE.

Il est cependant lui-même bien paisible.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Je ne m'en suis pas encore aperçue. Il est venu me visiter deux fois : la première, pour réclamer un pigeon qui, de son colombier, avait convolé en secondes noces dans le mien ; la deuxième, pour se plaindre de ma chèvre qui broutait ses haies vives. Il m'annonce aujourd'hui une troisième entrevue. Quelle mouche l'a encore piqué ? (*S'animant*). Ah ! cette fois, je lui dirai des impertinences !

JUSTINE.

Madame veut-elle son verre d'eau sucrée ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Non ! donnez-moi mon ombrelle. J'irai voir ce que Bernard fait au jardin.

JUSTINE.

Bien, Madame.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Je veux aller dire son fait à ce gros niais de Bernard qui m'envoie toujours M. de Loriol. Ne sauraient-ils régler leurs différends ensemble ? Bernard est-il mon jardinier pour me laisser le soin de surveiller les pigeons et d'attacher la chèvre?

JUSTINE.

M. de Loriol a tenu sans doute à vous voir vous-même.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Il ne doit pas y tenir ! Je ne veux pas qu'il y tienne.... S'il vient, vous lui direz que je suis sortie.

JUSTINE.

Cela suffit, Madame. Je vais chercher l'ombrelle.

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*avec impatience*).

A quoi pensez-vous? Croyez-vous que je veuille encore sortir ? Et si par hasard, je rencontrais M. de Loriol ?

JUSTINE.

Mais que vous a-t-il fait, ce pauvre Monsieur ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Ce qu'il m'a fait ?

JUSTINE.

Il vous a parlé de son pigeon et de votre chèvre. Il n'y a pas grand mal à cela.

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*avec ironie*).

Il n'y a pas grand mal.

JUSTINE.

Je demande pardon à Madame de ne pas être de son avis, j'ai tant de peine à la voir inquiète...

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Je vous comprends, Justine ; mais je ne veux plus voir M. de Loriol.

JUSTINE.

C'est bien, Madame. Quand il se présentera je le lui dirai.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Non, ne le lui dites pas ! Dites-lui seulement que je suis sortie.

JUSTINE.

Et s'il venait une autre fois ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Une autre fois... Ah ! tenez ! ne m'agacez pas davantage ! Donnez-moi mon verre d'eau sucrée (*Justine s'éloigne*). Dites-moi ! Savez-vous ce que me veut aujourd'hui M. de Loriol ?

JUSTINE.

Non, Madame.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Bernard le saura peut-être. Allez le chercher.

JUSTINE.

J'y vais.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Commandez-lui de venir de suite, de suite.

JUSTINE.

Oui, Madame.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

En tablier, en sabots, peu importe !

JUSTINE.

J'y cours. Apporterai-je ensuite à Madame son verre d'eau sucrée ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Allez chercher Bernard, vous dis-je ! (*Justine sort*).

SCÈNE II.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Il vaut mieux que je ne le revoie plus puisque ses visites me laissent toujours quelque impatience. Voilà ce que c'est que les vieux garçons ! Ils ne pensent plus qu'à leurs petits intérêts. Ils courent après un pigeon, ils se lamentent sur une chèvre qui broute. Après avoir mené joyeuse vie à la ville, ils viennent faire pénitence à la campagne. O vilaine engeance ! Ne décrètera-t-on pas enfin l'impôt sur les célibataires ?...

Il y a pourtant du bon chez M. de Loriol ; il cause bien, sa figure n'est pas désagréable : ce pourrait être un bon voisin à la rigueur... On ne doit pas être difficile à la campagne. J'ai envie de le recevoir. Il ne me mangera pas, après tout. C'est inconcevable ! il m'agace et... et je ne le déteste pas. Si je n'étais pas veuve, et si on ne me savait pas revenue de toutes les illusions de la vie, on pourrait supposer... Ah ! ah ! ah ! j'en ris toute seule ! Voilà un fameux Amadis avec son pigeon et sa chèvre !

SCÈNE III.

Mme DE SAINT-SAUVEUR, BERNARD, JUSTINE.

JUSTINE (*poussant Bernard qui est en costume de travail*)

Entrez donc, Bernard, Madame est pressée.

BERNARD.

Mais vous voyez, Mademoiselle, que je vais salir tout le salon.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Bernard, j'ai à vous parler. Avancez sans crainte.

BERNARD.

Puisque vous le voulez, Madame... et je vous répondrai du mieux que je saurai.., surtout si c'est sur la taille des arbres, ou le dépotage des fleurs.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Y a-t-il longtemps que vous n'avez vu M. de Loriol ?

BERNARD.

M. de Loriol ? c'est un Monsieur qui me tracasse un peu trop. Vous savez bien, Madame, l'histoire du pigeon ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Oui, après ?

BERNARD.

Eh bien ! ce n'était pas ma faute si cette bête était allée dans votre colombier.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Après, après ?

BERNARD.

Après est venue la chèvre.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Et puis ?

BERNARD.

Et puis, eh bien !.... C'est que je suis un peu intimidé par les questions de Madame... M'y voilà. Ce pigeon et cette chèvre...

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Vous en êtes encore là !

JUSTINE.

Parlez donc de M. de Loriol !

BERNARD.

Est-ce que ce n'est pas de lui que je parle ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Quand l'avez-vous vu pour la dernière fois ?

BERNARD.

Eh ! pas plus loin qu'hier soir. Il venait encore se plaindre à moi ; mais je lui ai répondu : Monsieur, ça

ne me regarde pas. Allez voir Madame ! (*riant*) Et voilà comment on se débarrasse des gens !

JUSTINE.

Maladroit !

BERNARD.

Vous trouvez ça maladroit? Vous n'êtes pas gênée !

JUSTINE.

Vous le renvoyez à Madame, et Madame que lui répondra-t-elle ?

BERNARD.

(*A Justine*) C'est juste. (*A Mme de Saint-Sauveur*). Excusez, Madame : je n'y avais pas songé. Cependant je dois vous dire qu'il préfère parler avec vous qu'avec moi.

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*avec intérêt*).

Il vous l'a dit ?

BERNARD.

Plus d'une fois. Mais moi (*riant*) je lui réponds : Laissez-moi tranquille et Madame aussi. Eh ! eh ! eh !

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Expliquez-vous donc plus clairement. Vous me faites perdre patience !

BERNARD.

Que Madame ne se fâche pas.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Que vous a-t-il dit hier au soir?

BERNARD.

Qui ?

JUSTINE (*le poussant*).

M. de Loriol, donc !

BERNARD.

(*A Justine*) Merci, Mademoiselle. (*A Mme de Saint-Sauveur*). Voici, Madame : je vais vous mettre au courant. J'arrosais les salades ; Antoine Jodelet, le tonnelier du village, qui est mon compère parce que ma femme a été la marraine de son neveu, ce petit qui a eu un prix l'année dernière à l'école des Frères.. ..

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*se promenant impatientée*).

Le bavard !

BERNARD.

Donc, Antoine Jodelet passait sur la route. Il m'aperçoit et il me crie : Hé ! compère, que fais-tu là-bas ? Moi, justement, j'arrosais les salades. Alors je lui réponds : J'arrose les salades, compère ; mais le malheur est qu'il n'y a pas beaucoup d'eau. Et c'était vrai, il n'y en avait pas beaucoup. Alors il me dit : Fais-en venir davantage....

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*de même*).

Il n'en finira pas !

BERNARD.

Tout de suite, Madame : m'y voilà. D'abord, il faut vous dire qu'Antoine Jodelet est un malin. Et comment faire venir plus d'eau pour arroser les salades, que je lui dis. Lui me répond : Tu as une martelière toute trouée dans le ruisseau : si tu veux, je t'en ferai une neuve, et l'eau ne passera plus chez le voisin. Il est dégourdi, Antoine Jodelet ! Attends, que je lui dis : Je vais parler de ça à Madame. Je suis venu : c'était ce jour que Madame avait sa migraine, et que.....

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Oui, oui, ne me la faites pas revenir.

BERNARD.

Ce fut la cause que Madame me renvoya un peu vite ; mais elle me dit de faire ce que je voudrais. Je retournai donc vers Antoine Jodelet, et, le coquin ! il s'était mis, pour passer le temps, à manger des cœurs de laitue. Ça n'y fait rien : j'en ai repiqué plusieurs cents. Eh bien ! compère, que je lui dis, fais la martelière. Il était si content que le lendemain elle était en place, et que j'avais... oh ! j'avais au moins le double d'eau. Seulement, en dessous, on n'en avait presque plus, et M. de Loriol......

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Bernard, vos longues histoires me fatiguent. Répondez par oui ou par non à mes demandes ; si vous parlez

encore aussi longuement, vous ne resterez plus à mon service.

BERNARD.

Ce serait bien dommage, Madame : un père de famille.....

JUSTINE.

Taisez-vous et répondez.

BERNARD.

Si je me tais, je ne puis pas répondre.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

M. de Loriol est venu vous parler hier soir ?

JUSTINE (*A Bernard qui hésite*).

Oui !

BERNARD (*répétant*).

Oui.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Il vous a parlé de l'eau et de la martelière ?

JUSTINE (*poussant Bernard*).

Allez donc !

BERNARD.

Oui.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Etait-il en colère ?

JUSTINE (*à Bernard*).

Oui ou non ?

BERNARD.

Non !

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Qu'a-t-il dit ?

JUSTINE (*A Bernard*).

Eh bien qu'a-t-il dit ?

BERNARD (*à Justine*).

Est-ce oui ou non ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Voyons ! qu'a-t-il dit ?

BERNARD (*hésitant*).

Il a dit oui..... oui, qu'il voulait voir Madame.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Qu'avez-vous répondu ?

BERNARD.

J'ai répondu...... oui, allez la voir.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Vous ne pourriez donc pas régler toutes ces misérables affaires avec M. de Loriol, sans l'envoyer toujours chez moi ? voyons !...

BERNARD.

Moi, oui ; mais lui, non.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Que signifie cela ?

BERNARD (*à Justine*).

Si vous disiez à Madame de me permettre de parler tout mon soûl, je lui expliquerais mieux cette affaire.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Eh bien ! parlez !

BERNARD (*avec volubilité*).

Merci bien, Madame. C'est que, voyez-vous, cela me suffoque de ne dire qu'une parole à la fois.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

M. de Loriol ?

BERNARD (*de même*).

M. de Loriol m'a dit : Je n'ai plus d'eau pour mon pré ; il faudrait tâcher, mon ami (il a dit mon ami), de m'en laisser un peu. D'ailleurs, je prendrai occasion de cela pour aller faire une visite à Mme de Saint-Sauveur. C'est une charmante dame et que vous êtes bien heureux d'avoir pour maîtresse. — Ça, Madame, je le reconnais. — Mais, que je lui ai dit : Monsieur, si vous allez vous plaindre à Madame, elle me grondera.

Si nous nous entendions ensemble? Alors, sauf votre respect, il a fait comme vous, Madame ; il m'a coupé la parole. Non, non, elle ne te grondera pas, dit-il ; je suis si heureux de la voir..... Et il est parti. Voilà pourtant que vous me grondez. Voyons, là ! est-ce ma faute, mademoiselle Justine?

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*à Bernard*).

Vous pouvez retourner au jardin.

BERNARD (*s'éloigne. En passant devant la fenêtre*).

Tenez, Madame : voilà M. de Loriol qui monte l'allée.

SCÈNE IV.

Mme DE SAINT-SAUVEUR, JUSTINE.

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*regardant derrière le rideau*).

C'est bien lui, Justine !

JUSTINE (*de même*).

C'est lui. Faut-il dire que Madame est sortie?

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*réfléchissant*).

Non !... Dites-lui que je suis souffrante.

JUSTINE.

Et s'il insiste ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR

S'il insiste ?.... Vous lui direz que je n'ai pas encore quitté ma chambre.

JUSTINE.

Et s'il veut attendre ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Alors, dites-lui..... dites-lui d'entrer.

JUSTINE.

Bien, Madame. Le voilà au perron.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Et puis, est-ce qu'il me fait peur ce M. de Loriol? Introduisez-le ! Je l'attends !

SCÈNE V.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

C'est évident ! Pourquoi ne le recevrais-je pas ? Je suis bien sotte de me tourmenter pour si peu ! On lui rendra son eau ! Voilà bien une affaire !

SCÈNE VI.

Mme DE SAINT-SAUVEUR, JUSTINE, M. DE LORIOL.

JUSTINE *(annonçant)*.

M. de Loriol !

M. DE LORIOL.

Veuillez m'excuser, Madame et voisine, si je viens encore vous importuner.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

M'importuner, Monsieur !..... *(A Justine)* Justine, déposez à l'antichambre la canne de Monsieur.

M. DE LORIOL *(donnant sa canne à Justine qui sort)*.

Vous me donnez une leçon de politesse que je mérite, Madame : je n'aurais pas dû entrer ici avec un bâton.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Monsieur, telle n'était pas ma pensée. J'ai craint seulement que cette canne vous incommodât.

M. DE LORIOL.

Je n'ai donc que des remerciments à vous faire.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Des remerciments..... et des réclamations, si l'on m'a bien instruite du but qui vous amène. Veuillez vous assoir, Monsieur. *(Elle s'assied)*.

M. DE LORIOL *(s'asseyant)*.

Je vous prie de le croire, Madame, je n'entends nullement donner à ma visite un caractère comminatoire.

Mme DE SAINT-SAUVEUR *(souriant)*.

Je l'espère bien.

M. DE LORIOL.

Seulement, je suis obligé d'avoir recours à vous pour ne pas laisser pâtir les bons et fidèles compagnons de ma vie solitaire.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Je vous écoute, Monsieur.

M. DE LORIOL.

Le ruisseau qui arrose la vallée doit suffire à tous les propriétaires riverains. Mais votre jardinier, par excès de zèle pour vos intérêts, a fait organiser, il y a quelques jours, une sorte d'écluse hermétiquement fermée, grâce à laquelle il absorbe pour lui toute l'eau et ne me laisse que la sécheresse. J'ai un pré dont la récolte sert à nourrir mes deux chevaux, et je viens vous prier de donner l'ordre à votre jardinier de me laisser l'eau nécessaire pour faire pousser mes fourrages : il lui en restera toujours assez pour assurer vos cultures de luxe et de ménage.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Ceci me paraît fort juste. Je donnerai les ordres nécessaires.

M. DE LORIOL.

Je suis mille fois heureux, Madame, d'un si bienveillant accueil.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

On n'est pas plus gracieux. (*Un silence*). Je crois, Monsieur, que vous aimez beaucoup les bêtes ?

M. DE LORIOL.

Je l'avoue. Chez elles seules je n'ai pas encore rencontré d'ingratitude.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

C'est peu flatteur pour les pauvres humains.

M. DE LORIOL.

Oh ! Madame, toute règle a ses exceptions. Il y a trop peu de temps que j'ai l'honneur de vous connaître pour

que vous soyez mêlée aux souvenirs auxquels je fais allusion, et.....

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Et?.....

M. DE LORIOL.

Et je ne suis pas encore assez avancé dans la vie pour renoncer à l'espoir de rencontrer.....

Mme DE SAINT-SAUVEUR, *(d'un ton moqueur)*.

De rencontrer des gens qui vaillent les bêtes.

M. DE LORIOL.

Si cette réponse piquante est un reproche à mon adresse, je puis vous assurer, Madame, qu'il est immérité.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Que vous importe, puisqu'il vient d'une créature humaine?

M. DE LORIOL.

Vous m'en voulez donc bien d'aimer les animaux?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Je vous en prie, Monsieur, n'allez pas croire au moins qu'on en soit jaloux. D'ailleurs pour justifier à vos yeux la pauvre espèce humaine, on pourrait vous rappeler que les animaux font aussi des reproches à leur manière: les chevaux ruent et les chiens mordent. Ne préférez-vous pas subir une raillerie?

M. DE LORIOL.

Je ne sais trop. Cela dépend d'où elle vient.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Quoi? si votre chien, car je crois que vous en avez un, si votre chien vous mordait.....

M. DE LORIOL.

Jamais, Madame! fût-il même enragé.....

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Il faut que vous l'aimiez bien, pour répondre à ce point de lui.

M. DE LORIOL *(avec chaleur)*.

Il m'aime encore plus. C'est mon compagnon de tous les instants. Il ne dort pas, s'il n'est pas à mon côté. Il n'attend que de moi sa nourriture. Il me suit partout ou, plutôt, il me précède, comme pour m'annoncer et assurer mon chemin. Sur un cri, sur un geste de moi, il se précipite. Il lui suffit d'un regard pour me comprendre; il caresse le cheval qui me porte; il gronde à qui m'est inconnu; il aboie à qui gêne ma route; il garde ma demeure, et je suis persuadé que plus profondément il me voit dormir, mieux il veille.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

C'est un chien, voilà tout.

M. DE LORIOL.

Oui, Madame, mais c'est le mien. Il s'est fait à mes habitudes, à mes manières d'être. Il a tellement modelé sa nature sur la mienne.....

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Oh! oh!

M. DE LORIOL.

Vous riez?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Serait-ce un Sosie?

M. DE LORIOL.

Pas tout-à-fait; mais il ne vit que pour moi. C'est un bienfait de la nature à l'égard de l'homme que ces fidélités aveugles, complètes qu'elle lui accorde, s'il sait les attirer à lui. Croyez-le bien, Madame, le chien participe à la vie de son maître.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, que c'est parfois le maître qui participe à la vie du chien?

M. DE LORIOL.

De l'esprit!..... *(à part)* mais pas de cœur.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Non! décidément, vous admirez, vous aimez trop les bêtes.

M. DE LORIOL.

Mais, Madame, j'ai pour moi l'autorité d'un théologien moderne ; d'après lui, nous pouvons même espérer d'avoir pour compagnons, dans l'autre monde, les animaux que nous aurons aimés dans celui-ci.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Charmant ! charmant ! libre à vous de croire cela : *(Se levant)* Voici ma réponse. *(A part)* C'est un original, je n'ai pas à le ménager. *(Haut)* Monsieur ! vous êtes venu ici par trois fois. La première, pour un pigeon; la seconde, pour une chèvre ; la troisième, aujourd'hui, pour des chevaux..... Ne m'interrompez pas !..... Sans être bien difficile, j'aurais pu désirer, selon les habitudes banales du monde, d'être l'objet de l'une au moins de vos visites..... Vous répondrez !..... La liberté de la campagne vous autorisait à vous présenter vous-même ; mais jusqu'à présent vous ne m'avez présenté que des animaux. Si nous ajoutons à cela l'éloge lyrique de votre chien et la promesse que vous lui faites du paradis des chrétiens, n'ai-je pas, Monsieur, le droit de trouver que vous oubliez ce que l'on doit à son prochain, aux dames, à n'importe qui, et de me demander si ma solitude des champs et mes simples occupations d'intérieur ne valent pas mieux que votre cours de zoologie comparée ?

M. DE LORIOL.

Je vous comprends, Madame, et ne vous importunerai pas plus longtemps. Néanmoins, avant de me retirer, je vous demande la permission de vous dire que vous m'avez peut-être mal jugé. Des affaires de famille, des projets avortés, des circonstances futiles et pourtant impérieuses ont changé ma vie et jeté des nuages sur la sérénité de mon ciel. A tort ou à raison, fatigué du monde, j'ai recherché la solitude. Je l'ai trouvée ici paisible ; j'ai même eu l'espoir de l'y trouver..... heureuse, en apprenant que j'y avais pour voisine une jeune femme, veuve, et dont sans doute les regrets.....

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Pardon, Monsieur ! Je veux bien écouter vos confi-

dences, mais je vous prie de ne pas provoquer les miennes.

M. DE LORIOL *(à part)*.

Elle est acariâtre.

Mme DE SAINT-SAUVEUR *(à part.)*

C'est un impertinent.

M. DE LORIOL.

Dieu me garde d'être indiscret ! Je voulais seulement dire que, pour des motifs différents, nous sommes l'un et l'autre dans une situation telle....

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Encore une fois, Monsieur, ne parlez que de vous.

M. DE LORIOL.

Je me retire, Madame, mais sans regretter d'avoir saisi avec empressement toutes les occasions que j'ai rencontrées de venir vous offrir mes hommages.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Vos hommages ! Voilà un mot que vous prononcez un peu tardivement et en ayant soin de me rappeler les occasions qui, en définitive, vous amènent chez moi. Je vous demande pardon d'avoir laissé si longtemps vos intérêts zoologiques en souffrance. Je vais donner des ordres pour qu'il n'en soit plus ainsi. *(Elle sonne)*.

M. DE LORIOL.

Madame ! *(Il salue pour prendre congé)*.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Ces ordres, ne voulez-vous pas les entendre ? Vous auriez ainsi la satisfaction de constater que je n'omets rien.

M. DE LORIOL.

Pour cela je n'ai qu'à m'en rapporter à votre mémoire..... et si j'use de la permission que vous daignez m'accorder de prolonger ma visite, c'est, croyez-le bien, Madame, en vue d'une toute autre satisfaction que celle dont vous parlez.

SCÈNE VII.

LES MÊMES, JUSTINE.

JUSTINE *(entrant)*

Madame ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Faites venir Bernard (*Justine sort.*)

SCÈNE VIII.

Mme DE SAINT-SAUVEUR, M. DE LORIOL.

M. DE LORIOL (*à part*).

Et pourtant elle me plaît !

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*à part*).

A tout prendre il a du cœur et ne manque pas d'esprit. (*Haut*) Lorsque vous éprouverez, Monsieur, quelques difficultés du genre de celles qui m'ont procuré votre connaissance, vous pourrez sans inconvénient les régler avec mon jardinier et ne prendre la peine de vous déranger comme aujourd'hui que si mes gens ne faisaient pas droit à vos justes réclamations.

M. DE LORIOL.

Vous êtes bien sévère, Madame, et je suis bien peu coupable.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Sévère ! coupable ! S'agit-il de cela entre nous ?

M. DE LORIOL.

Croyez-le, Madame : je n'ai vu dans ces incidents de voisinage que des motifs de visite...

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*à part.*)

Que dit-il ?

M. DE LORIOL.

... Et non des sujets de réclamations.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Les bons comptes font les bons amis. Vous avez droit à votre portion d'eau et vous l'aurez, Monsieur.

M. DE LORIOL.

Mais si elle vous est nécessaire, utile, agréable...

SCÈNE IX.

Mme DE SAINT-SAUVEUR, M. DE LORIOL, JUSTINE, BERNARD.

JUSTINE.

Voici Bernard.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Bernard, vous êtes cause que M. de Loriol s'est dérangé.

BERNARD (*A M. de Loriol.*)

Bon ! Je vous avais bien dit, Monsieur, que vous me feriez gronder.

M. DE LORIOL (*A Mme de Saint-Sauveur.*)

Je vous ai expliqué, Madame.....

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*l'interrompant.*)

Oui, Monsieur ! (*A Bernard*) Immédiatement, sans le moindre retard, vous allez replacer l'ancienne martelière.

M. DE LORIOL (*A Mme de Saint-Sauveur.*)

On peut sans inconvénient...

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*l'interrompant.*)

Pardon, Monsieur ! (*A Bernard.*) Eh bien ! que faites-vous là, immobile comme un poteau ?... Qu'attendez-vous ?... Allez exécuter mes ordres !

BERNARD (*se frappant la tête*).

Ah !

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Que signifie cette exclamation ?

BERNARD (*à Justine*).

Mademoiselle Justine ?...

JUSTINE.

Que me veut-il à présent ? Parlez à Madame.

BERNARD.

C'est que Madame m'a déjà chassé une fois parce que je ne parlais pas assez bien.

M. DE LORIOL.

Expliquez-vous donc, mon ami.

BERNARD.

Mon ami... mon ami... c'est fort bon à dire ; mais vous voyez tout de même les désagréments de votre amitié !

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Des impertinences !

M. DE LORIOL.

Pardonnez-lui, Madame.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Faites des excuses à M. de Loriol.

BERNARD.

Ah ! bien oui ! Il est trop content ! Je vois clair, allez ! dans ce qu'il pense.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Ah ?

M. DE LORIOL.

Quoi donc ?

JUSTINE (*à Bernard.*)

Vous feriez mieux de vous taire.

BERNARD (*à Justine.*)

Eh ! non, santibois ! (*A M. de Loriol*) Je ne suis pas un Monsieur, moi, et j'ai plus usé de sabots dans les champs que de plumes à l'école, mais quand je regarde... j'y vois !

M. DE LORIOL.

Eh bien ! que voyez-vous ?

BERNARD.

Ma maîtresse, qui me fait vivre, se tourmente à cause de vous.....

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Qui vous a dit que je me tourmente ?

M. DE LORIOL.

C'est un jardinier amusant !

BERNARD *(A M. de Loriol).*

Ne vous moquez pas de moi!... dites plutôt franchement que vous avez envie de ne faire qu'une propriété de celle de Madame et de la vôtre.

M. DE LORIOL.

Par exemple !

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Qu'est ceci ? que dit-il ?

M. DE LORIOL.

Sur mon honneur, Madame, je ne pense à aucune spéculation : je n'ai l'intention ni de vous vendre mon bien, ni d'acheter le vôtre.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Vous entendez, Bernard ? Cette fois, c'est sans rémission : vous n'êtes plus à mon service.

BERNARD.

Oh ! Madame.....

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Sortez !

JUSTINE *(A Bernard).*

Vous n'avez pas voulu me croire, là !

BERNARD *(A M. de Loriol).*

Monsieur!.... quand vous aurez réussi..... songez à moi, un père de famille.....

M. DE LORIOL.

Il y tient !

BERNARD *(A Justine qui l'engage à sortir).*

Une minute, Mademoiselle ! *(A Mme de Saint-Sauveur).* Plus tard, Madame, quand tout sera arrangé, souvenez-vous aussi de moi.....

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Il déraisonne !

JUSTINE (*A Bernard*).

Venez, Bernard.

BERNARD (*A M. de Loriol*).

N'oubliez pas le pauvre Bernard quand il vous faudra un jardinier pour les fleurs de Madame.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Ah ! c'est à n'y pas croire. (*A M. de Loriol*). Que signifie cela, Monsieur ?

M. DE LORIOL.

Je n'y comprends rien moi-même.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Alors débarrassez-moi de cet homme. (*M. de Loriol marche vers Bernard*).

BERNARD.

Je m'en vais ! je m'en vais ! (*Il sort*).

SCÈNE X.

Mme DE SAINT-SAUVEUR, M. DE LORIOL, JUSTINE.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

J'aime à croire, Monsieur, que vous n'avez pas autorisé cet homme à tenir un pareil langage.

M. DE LORIOL.

Non, Madame, je vous le jure !....

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Je vous crois...... (*A Justine*). Justine, ne vous avais-je rien demandé tantôt ?

JUSTINE.

Oui, Madame, un verre d'eau sucrée : je vais le chercher. (*Elle sort*).

SCÈNE XI.

Mme DE SAINT-SAUVEUR, M. DE LORIOL.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Vous avouerez, Monsieur, que ce paysan est d'une grossièreté.....

M. DE LORIOL. (*Suivant Mme de Saint-Sauveur qui marche à pas saccadés*).

Mon Dieu !....

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

D'une inconvenance.....

M. DE LORIOL.

Que vous dirai-je, Madame ? Je lui en veux à peine des paroles dont vous vous offensez.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Mais ?....

M. DE LORIOL.

Eh bien, oui, Madame ; oui, je ne puis plus vous le cacher : je ne suis jamais venu ici que pour vous, pour vous seule. Je voulais vous apprendre ce que maintenant vous pouvez deviner. .... mais je ne l'osais pas. Je suis habitué à ne pas réussir ; l'insuccès rend timide..... Parlez, Madame ! mon étoile sera-t-elle toujours voilée ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Que voulez-vous dire, Monsieur ? En vérité, j'hésite à vous comprendre.

M. DE LORIOL.

Je veux dire, Madame, que je vous fais l'arbitre de ma vie ; vingt fois, mon secret s'est arrêté au bord de mes lèvres ; aujourd'hui mon cœur ne peut plus le retenir

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Monsieur ....

M. DE LORIOL.

Ne soyez pas incrédule ; ne m'en veuillez pas de mes travers, de ma franchise tardive. Être seul, c'est si triste ! Je pensais à vous, toujours ; quand personne

ne m'entendait, je prononçais votre nom, je le criais à ma solitude. Puis, je venais vers vous, mais je m'arrêtais au seuil de votre demeure — me serais-je arrêté, si je ne vous avais pas aimée ?. . . . — J'enviais vos fleurs, vos arbustes, que sais-je ? Quel qu'il fût, j'étais avide de trouver un prétexte pour vous voir. Je vous ai paru ridicule, n'est-ce pas? J'étais amoureux! Aujourd'hui, ce qui vient de se passer, m'amène à vous avouer tout à la fois ce que, depuis si longtemps, j'hésitais à vous dire.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

J'espère pourtant, Monsieur, que vous n'avez pas fait vos confidences à mon jardinier.

M. DE LORIOL.

Peut-être sans le vouloir, en lui parlant de vous, ai-je pu. . . .

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Ainsi, vous parliez de moi à mon jardinier et, à moi, vous veniez parler de vos bêtes ?

M. DE LORIOL.

Dans l'espoir d'arriver à un autre sujet.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Mais alors Bernard ne se serait pas trompé, et vous m'avez fait commettre une injustice à son égard.

M. DE LORIOL.

N'y a-t-il pas lieu de la réparer ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Je le crois.

M. DE LORIOL.

Vous ne le renverrez donc pas ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Le puis-je ? Il ne l'a pas mérité !

M. DE LORIOL.

Et moi, Madame ?. . . .

SCÈNE XII.

Mme DE SAINT-SAUVEUR, M. DE LORIOL, JUSTINE.

JUSTINE (*apportant le verre d'eau sucrée*).

Voilà, Madame.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Vous n'apportez qu'un verre ? et que de l'eau sucrée ?

JUSTINE.

Je n'ai pas eu l'idée que Monsieur.....

M. DE LORIOL.

Je vous remercie, Madame ; mais nous irons, si vous le voulez bien, voir les lieux en litige et décider ensemble la meilleure solution à donner à cette question.....

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

....Hydraulique.

M. DE LORIOL.

Et à d'autres encore où il ne s'agirait, n'est-ce pas, ni de votre chèvre, ni de mes pigeons ?

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*A Justine*).

Remportez votre verre, Justine. Il me semble que je vous avais demandé mon ombrelle.

JUSTINE.

L'ombrelle est inutile, Madame : il n'y a plus de soleil sur le pré.

Mme DE SAINT-SAUVEUR (*A M. de Loriol*).

Monsieur ?

M. DE LORIOL.

Je vous suis, Madame.

Mme DE SAINT-SAUVEUR.

Offrez-moi votre bras, je vous prie. (*Ils sortent*).

JUSTINE (*les regardant sortir*).

Décidément, Bernard avait raison. Et voilà comment les gens s'arrangent..... à propos de bêtes. (*Elle boit le verre d'eau sucrée*).

EUMÉNIS.

POÉSIE.

La *Revue de Marseille*, s'unissant à la presse parisienne et à celle des provinces, a publié — dans sa livraison d'octobre 1873 — un compte-rendu aussi avantageux qu'il méritait de l'être, du volume publié à cette époque par M. Daniel Gavet, sous le titre : ***Mes pages intimes*** et dont la deuxième édition a paru récemment, avec cette épigraphe : ***Vanitas vanitatum et omnia vanitas***, præter amare Deum et illi soli servire. L'**Imitation** (1).

On a dit de ce livre qu'il était de ceux avec lesquels on en fait d'autres. Nous adhérons pleinement à cette appréciation, et, dans ce même ordre d'idées, voici un point spécial que nous croyons devoir indiquer.

Il arrive parfois, que le poète, tout en se sentant animé du feu sacré, éprouve néanmoins un grand embarras pour trouver un sujet répondant à ce que voudrait dire son esprit ou son cœur. Qu'il feuillette, en ce cas, le livre de M. Gavet. Il ne tardera pas à découvrir, dans l'un des **2525** articles que renferme ce volume, le germe de ce qu'il cherchait en lui-même, et d'où, pensée ou sentiment, naîtra son œuvre personnelle.

C'est un envoi de M. Gavet qui nous a inspiré cette idée. Il vient de nous adresser, pour être insérées dans la *Revue*, deux pièces de vers de sa composition qu'on lira plus bas. Le sujet de la première a été pris dans son livre par M. Gavet, prouvant ainsi que chez lui, prosateur et poète ne font qu'un.

La Direction.

MES PAGES INTIMES (p. 161, nº 914).

Pauvre jeune fille qui, presque aussitôt que nous la connûmes, mêlait le deuil aux fêtes du printemps, penchait sur sa tige et allait disparaître en sa fleur, ensevelie en son lis d'innocence, les fleurs reparues.

Aimée, elle aimait l'existence : elle y croyait. Elle chantait comme un joli petit oiseau ; comme lui, elle ne faisait de mal à personne, et tenait ici bas peu de place.

Elle chantait à la vie et, — à moins de dix-sept ans, — elle expire à la mi-avril, lorsque tout renait !

A ma première visite à la tombe de l'aimable enfant, un petit oiseau y chantait. Il chantait si gaiment que je fondis en larmes.

Daniel GAVET.

(1) Paris, chez Auguste Ghio, quai des Grands-Augustins.

I.

MORTE A SEIZE ANS

Avril revêtait sa parure ;
Un doux soleil lui souriait ;
Tout renaissait dans la nature,
La pauvre enfant seule expirait.....

Quand les oiseaux aiment et chantent,
Quand voici les amours des fleurs,
Quand bois, prés et ruisseaux t'enchantent,
Quand tout vit, pauvre enfant tu meurs.....

Pourtant, elle aimait l'existence,
Elle y croyait, frêle roseau,
Elle embaumait, fleur d'innocence,
Et gazouillait, petit oiseau.....

Ne faisant de mal à personne,
Elle ne demandait, hélas !
Qu'à vivre ainsi, chérie et bonne :
O mystère, pourquoi donc pas ?.....

« Parce que » — du milieu des célestes phalanges
Répond-elle, ange radieux, —
« Bien meilleure est la vie au séjour pur des anges,
« Qui meurt jeune est aimé des Dieux. »

II.

STANCES

A ma QUÊTEUSE (lors de la fête de SAINTE-CÉCILE) qui me pria d'envelopper mon offrande dans une pièce de vers.

Si d'un front depouillé, regrettant sa couronne,
Aimable raillerie, on attend quelques vers,
C'est demander la fleur aux pâles jours d'automne,
Les épis verdoyants à de naissants hivers.

Sur le pouvoir du Temps le Chantre qui s'abuse,
Près d'un luth se consume en efforts superflus;
Dans l'Olympe, jadis, Apollon et la Muse
Etaient jeunes toujours, et je ne le suis plus.

Il me faut, sans retard, me rappeler Joconde,
Qu'autour de nos berceaux on a tant fredonné,
Quitter la Poésie, abandonner le monde
Des rêves d'or, avant d'en être abandonné.

Cessant donc de rimer, vérités ou louange,
Souvent j'admire encor, mais j'admire tout bas ;
J'aurais dit, à vingt ans, que vous êtes un ange,
Je l'entends dire à tous et ne le dirai pas.

D'ailleurs, et mieux cent fois qu'un Maître de la lyre,
Les pauvres aujourd'hui, Madame, vous voyez,
Avec Sainte Cécile à Dieu vont le redire
Par leurs pleurs essuyés.

DANIEL GAVET.

S DEUX JARDINS.

A UNE DAME DE CHARITÉ.

Vous avez vu l'hiver brutal
Qui foulait d'un dédain égal
L'herbe des chemins et les roses ;
De neige épaisse tout couverts
Grelottaient vos vastes prés verts
Au fond de vos vallons moroses.

Mais vous, Madame, dont le cœur
Verse autour de lui le bonheur ;
En qui l'esprit est la parure
Du vif et gracieux bon sens,
Peu vous importe que les champs
Soient nus de fleurs, nus de verdure !

Car vous avez double jardin :
Dans le premier le blanc jasmin
Encadré de roses balance
Sur mille fleurs pleines d'encens,
Au moindre signe du printemps,
Sa fraîche et riante élégance.

L'hiver emporte ce trésor....
— L'autre jardin d'une clé d'or
Se ferme ; il ne craint ni la flamme
D'Eté, ni la neige d'Hiver :
Ce jardin n'est jamais désert :
C'est le grand jardin de votre âme.

La politique aux longs discours
Qui promet et.... promet toujours
N'en vaut certes pas même l'ombre :
Je donnerais tous les parleurs
Pour la plus petite des fleurs
Qui vivent là sans fin, sans nombre.

Là brillent, spectacle à ravir,
Les fleurs que rien ne fait mourir :
Dévouement, devoir, bienfaisance,
Aimante charité, douceur :
Si des grâces on est la sœur,
Du pauvre on est la Providence.

MAURICE LANOIX.

Le Fondateur-Directeur : Auguste LAFORET.
Le Secrétaire : H. MATABON. — *Le Gérant :* J. MATHIEU.

MARSEILLE. — TYP. MARIUS OLIVE, RUE SAINTE, 39

TOPOGRAPHIE PROVENÇALE.

NOTE SUR LA VILLA LEGUINUM DES DIPLOMES CAROLINGIENS.

Un privilége de Louis le Pieux du 1er novembre 822 confirma à l'église de Saint-Victor de Marseille et à ses recteurs les droits fiscaux levés sur le sel et autres marchandises *in villa que dicitur Leonio*, droits qui leur avaient été déjà attribués par l'empereur Charlemagne (1).

En 841, la même donation est renouvelée dans les mêmes termes par Lothaire (2).

Dans un plaids tenu à Cadarosc (Berre), le 2 juillet 845, par Rothbert, vicaire du comte Adalbert, l'évêque de Marseille vient réclamer contre les *hommes* de Rothbert les droits de gabelle ou de péage perçus à Leguinum sur les commerçants de terre et de mer (theloneum de villa Leguino, tam terrenis quam etiam navigantibus), et affectés au luminaire de Saint-Victor par les princes Pepin, Charlemagne, Louis et Lothaire (3).

Leonium et Leguinum désignent évidemment la même localité : dans le premier cas, le mot vulgaire déjà formé reçoit simplement une terminaison latine (villa que dicitur Leonio) ; dans le second, on revient à la forme originaire et antique du nom, dont le souvenir n'était pas encore perdu.

La *Statistique des Bouches-du-Rhône* s'aperçoit que le *Leonium* de l'acte de 822 est devenu Leguinum dans celui de 845 : elle en conclut que la transformation s'est accentuée de plus en plus dans ce sens ; s'accommodant d'un à peu près phonétique, elle place ce village (villa) sur les bords de l'étang de Ligagnau (commune d'Arles (4).

Cette opinion, adoptée plus tard par l'auteur du dic-

(1) Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, n° 11.
(2) D. Bouquet, VIII, 372.
(3) Cartulaire de Saint-Victor, n° 26.
(4) T. II, p. 328 et 892.

tionnaire géographique du cartulaire de Saint-Victor (1), nous paraît sujette à contestation. Sans parler de la flexion anormale de la syllabe médiane *gu* ou *gui* en *ga*, il ne peut se faire que la diphtongue *au* (*aou* dans le provençal, contraction de *al*) réponde à la voyelle *o*, désinence muette du cas ablatif, et qui tombait nécessairement dans la formation du mot vulgaire. De plus, comment admettre une telle filiation, puisque le Leguinum du IXe siècle, est devenu dans le courant du XIe, Legunium, Leognum, Liugnum, et, dans la forme populaire, Leung (2).

D'ailleurs le nom de Ligagnau paraît relativement moderne : il ne se rencontre qu'en l'année 1679 (3). Si même nous nous en rapportons à l'orthographe (l'Eygagnau) qu'en donne la carte des desséchements de Van-Ens, reproduite sous réduction par Véran, nous avons lieu de croire qu'on doit y voir un nom commun, spécialisé par l'usage local. *Aigagnou* en effet signifie simplement un terrain détrempé ou très-humide (4).

La position de Leguinum doit être cherchée et se trouve aux environs de l'étang de Lion, situé lui-même dans la commune de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), et

(1) T. II, p. 877.

(2) Cartulaire de Saint-Victor: nos 26, 217, 218; Auth. d'Arles, fo 53.

(3) Délibération de l'association du desséchement des marais d'Arles, p. 154.

(4) Le répertoire topographique du pays d'Arles nous montre plus d'un exemple de ce fait : ainsi, pour ne pas sortir de la région qui nous occupe, la zône marécageuse comprise entre la tour de Champtercier et l'étang du Galéjon du Landres, était désignée sous le terme indéfini de LAGARES. Ce mot, qu'aucun glossaire n'a signalé, doit être rangé parmi ceux qui, suivant une observation de F. Mistral (Miréio, note 10 du chant IV), indiquent, par leur terminaison en *ares*, la réunion, la généralité, la collection : il signifie une terre marécageuse, entrecoupée de de lacs. Le nom de Lagarés se rencontre dans les archives du Chapitre d'Arles, du XIIIe au XVIIe siècle; (*Palus de Laguaresio*, dans les confronts du coussoul de Negriès; an. 1298, chartrier de Galignan, no 52;— *Palud del Lagares*, dans les confronts du mas de Tenque; an. 1538, livre R des reconnaissances, fo 53;— *le long le Lagarez*; an. 1637, supplément de la Crau, fo 322). — Cf. en outre la délimitation de Champtercier dans les hommages de 1433, 1463 et 1551 (Arch. d'Arles; Reconn. de 1830, fos 305 et 348 vo; Homm. de 1463, coté H, fos 1 et 33.)

séparé de l'étang de Berre par une étroite chausssée. La *Statistique des Bouches-du-Rhône* nous apprend elle-même (tome II, p. 892) que tel était le sentiment de plusieurs personnes; et c'est l'avis que parait avoir adopté M. Famin, car il compte *l'etang de Lion* au nombre des anciennes possessions de l'église de Marseille (1).

L'étang de Lion est situé au-dessous de Vitrolles, et très près de Marignane et de l'ancien emplacement de Pabie (2). C'est en effet dans les chartes où il est question de Pabie et des terres de la Vallée de Marignane, et après les pièces relatives à Vitrolles, qu'est mentionnée la *villa Leogni* (3).

L'étang de Lion est totalement converti aujourd'hui en salines. La fabrication du sel nous apparait aussi comme la principale source des revenus perçus à Leguinum (4). Les droits qu'on y levait sont appelés successivement *tholoneum* (5), *lecia* (6), *ledda* (7) *et gabella* (8).

Enfin, à 500 mètres nord-est de l'étang de Lion, se trouve aujourd'hui un quartier, chef-lieu d'une section cadastrale du territoire de Vitrolles, et qui se nomme et s'écrit Lion. Là évidemment doit se placer la localité appelée Leon au XVIme siècle (9), Lioncium et Leun-

(1) *Revue de Marseille*, t. VI, p. 219.

(2) V. ci-dessous p. 229.

(3) Cartulaire de Saint-Victor. n°s 217 et 218,— On sait que le Cartulaire de Saint-Victor suit l'ordre topographique.

(4) Cartulaire de Saint-Victor, n°s 11 et 217.— Cf. le privilége de Frédéric Barberousse en faveur de l'église de Marseille (an. 1164) : il y est longuement parlé des droits sur les sels fabriqués *in stagno de Leonio* (Hist. dipl. de Fréd II, t. II, p. 250).

(5) Cartulaire de Saint-Victor, n°s 11 et 26 (an. 822 et 845).

(6) *Ibid.*, n° 217 (an. 1070).

(7) *Ibid.*, n° 218 (an. 1070).— Cf. le dipl. de 1164.

(8) An. 1528. v. la note 9.

(9) « *In territorio loci de Vitrola Martici, est stagnum quod vulgariter appellatur stagnum de Leon, confrontatum et circumdatum dicto territorio Vitrole et Marignane ; in quo quidem stagno dominus dicti loci de Vitrolla et de salinis ejusdem ac gabellis, potest... recipere sal pro usu suo sueque familie ..* », etc. En 1528. Enquête préliminaire relative au bail emphytéotique de l'étang de Lion en faveur de Jean Maynier, seigneur de Vitrolles et conseiller du Roi (B, 33, f° 277.

cium au XIIIme et au XIVme siècle (1), Leonium au XIIme (2), Leung en 1070 (3) et Leguinum en 845.

On nous permettra ici une courte digression pour donner quelques renseignements sur le *castrum* de Pabie, que nous venons de nommer, et dont la situation n'a pas encore été déterminée. Une charte de 1056 (cart. de S V., nº 215) nous apprend seulement que son territoire s'étendait sur les bords de la Cadière. Au XIIIme siècle, cette localité avait encore quelque importance : elle possédait une église, sous le titre de Saint-Pierre, assujettie au cens de 24 émines de froment et de 5 sous envers le chapitre d'Arles *(Authent.*; fº 107*)*. Vers 1250, le comte de Provence y jouissait de la cavalcade, *secundum posse*, et d'une albergue de 50 sous. *Et sunt ibi multe piscationes*, ajoute le registre dont nous tirons ces renseignements (B. 170, fº 92). En 1257, Charles Ier inféodait à Gisbert des Baux, seigneur de Marignane, le lieu de *Pavie*, avec ses dépendances, jusqu'à concurrence d'une valeur de 10 livres, *si tantum valeat locus predictus de Pavia* (B. 354). Une note marginale du XIVme siècle (B. 170) porte que Pabie est un lieu détruit, situé entre Marignane et l'Ile de Martigues, sur la rive de l'étang, et que ce lieu fut occupé par les Marseillais. L'enquête du maître rational Sclaponi en 1379, nous fournit des détails plus précis encore : la ville de Pabie était dès lors remplacée par des prairies et des terres en culture ; mais on voyait

(1) Authent. du chapître d'Arles, fº 107, vº. — Dans un état de cens perçus à Vitrolles en 1377, nous trouvons la mention de prairies confrontant *cum via Liuncii* (B. 183 fº 1). — Cf. la note 2 de la p. 232.

(2) Bulle d'Anastase IV en 1153 (Gall. Christ. I, pr, 112), et dipl. de Barberousse de 1164.

(3) Par deux actes de cette année (cart. S. V., nºˢ 217 et 218), Pons, fils de Gauzfred, donne à S. Victor tous ses droits, tant à la leyde de Leung qu'au port appelé, la première fois, de *Balneolis*, la seconde fois, *de Bagneras*. Cette même localité est nommée *Bagnaras* dans la bulle d'Urbain II de 1095 (nº 840), *Banneriis* en 1153 et 1164 (bulle et privil. déjà cités) Les termes avec lesquels le diplôme impérial insiste sur ce point paraissent même attribuer une certaine importance aux mouvements de ce port.

encore en cet endroit, situé à quatre portées d'arbalète de Marignane, des fossés non maçonnés. (1)

Des reconnaissances de Marignane mentionnent encore le chemin de *Pabiers* en 1450 (B. 1440, f° 26), et placent le quartier de ce nom sur les bords de la Cadière (*ibid* . f° 24).

De toutes les données que nous venons de rassembler, il résulte que Pabie était située près de Marignane, du côté de Martigues, à la fois sur l'étang et sur les bords de la Cadière, c'est-à-dire vers l'embouchure de ce ruisseau. Or, à un moins d'un kilomètre de Marignane, sur la rive droite du torrent, à cent mètres de l'étang de Bolmon est un quartier désigné dès le XV[me] siècle (B. 1440) sous le nom de SAINT-PIERRE, et qui atteste encore aujourd'hui, mais par son nom seul, où fut l'église de Pabie. Dès l'époque de la domination romaine, une agglomération s'était formée sur ce point : le propriétaire du domaine de Saint-Pierre nous a dit y avoir vu exhumer des tombeaux en briques, lesquels malheureusemeut ont été bientôt détruits ou enfouis. Quant à la chapelle, il n'en reste aucun vestige, chose assez naturelle, puisqu'elle n'est déjà plus mentionnée dans la liste des églises *prope Marticum*, dressée au XIV[me] siècle (2).

Mais il est temps de rentrer dans notre sujet, et d'en finir avec la *villa Leguinum*.

Les deux diplômes confirmatifs de 822 et de 841 sont accordés à l'église de Saint-Victor et à ses recteurs, *à*

(1) *Anno et die quibus supra, prefati homines de Marinhana, juramentis eorum, dixerunt quod villa Pabie que, prout audiverunt dici, solebat esse edificata, nunc est omnino destructa; et sunt ibi feragines et condamine ; et locus ille vocatur Pabia ; et nunquam viderunt nec audiverunt dici ab aliquo quod viderint ipsum castrum edificatum. Et adhuc apparent fossata sine lapidibus ; et audiverunt dici quod ille (locus) fuit destructus per Massilienses Et est infra territorium et de territorio de Marinhana, et propter locum de Marinhana, per quatuor balistatas...* » (*B.* 7, *f°* 77 *v°*). — On pourrait, avec quelque vraisemblance, placer l'expédition des Marseillais en 1353, année où Guillaume des Baux, seigneur de Marignane, refusa de reconnaître le sénéchal napolitain Jean Barilis que Marseille soutenait seule (Ruffi, *Hist. de Mars.* p. 176).

(2) v° p. 232, note 2.

la requête de l'évêque de Marseille. C'est encore l'évêque qui vient en 845 réclamer contre l'usurpation de la même propriété. Cette administration directe de Saint-Victor par les évêques de Marseille aux temps carolingiens est un fait connu. D'autre part, les priviléges de 1153 et de 1164 confirment à l'évêché de Marseille certains droits perçus à *Leonium*. Ces droits étaient-ils distincts de ceux de Saint-Victor? On peut croire le contraire, car il n'en est plus question dans les titres de l'abbaye aux XIIe et XIIIe siècles. Peut-être furent-ils cédés aux évêques. Peut-être aussi est-ce à leur ancienne qualité de *recteurs de l'église* de Saint-Victor, que ceux-ci durent la possession d'une partie de ces revenus.

Quoiqu'il en soit, ils n'en jouissaient plus au XIIIe siècle : en effet, le traité d'échange de 1257 entre Charles Ier et Benoît d'Alignano, n'en fait aucune mention ; et cependant on y énumère en détail les domaines déjà possédés par l'évêque, et dont le comte lui abandonne tous les droits (1). Nous pouvons même connaître dans quelles mains les revenus de l'étang se trouvaient à cette époque, par la convention passée deux années plus tard avec Guillaume des Baux, seigneur de Berre. On y voit que le comte achètera dorénavant tout le sel fabriqué dans les domaines de Berre, Istres et VITROLLES ; et que les anciens droits du seigneur sur la vente et le transport du sel se réduiront à une somme fixe et annuelle prélevée sur la gabelle comtale. (2)

En 1519, un président de la Chambre des comptes, Balthazard Jarente, est chargé de faire opérer le transport et la mise en magasin des sels de l'étang *de Lyon* (3). Nous avons déjà vu que, neuf ans plus tard,

(1) Arch. des B. du Rh. B. 2, f° 26 v°. — Une bulle d'Innocent IV de l'année 1247 (Livre vert de l'évêché, f° 3) parle encore des droits de l'évêque sur les salines et le port : mais ce document est en ce point, sans autorité, car il n'est que le vidimus confirmatif d'un diplôme de Frédéric II, lequel reproduit textuellement le privilége de Barberousse. (Hist. dipl. de Fréd. II, tome II, p. 249).

(2) B. 145 et 358.

(3) B. 221, f° 64.

ces salines furent cédées à bail perpétuel par les maîtres rationaux à Jean Maynier, seigneur de Vitrolles et conseiller du Roi (1). Aux termes de ce bail emphytéotique et des actes qui le renouvelèrent, les produits de l'étang devaient être intégralement vendus à l'étranger, après le paiement des droits de sortie. Mais, en 1573, le sel étant devenu rare et cher, et les greniers royaux se trouvant vides, l'administration traita avec Maurice de Gréoulx, propriétaire des salines de Lionc, pour l'achat de tout le sel qu'elles avaient fourni (2).

On a vraisemblablement exagéré l'importance de Leguinum, en rapportant à cette localité l'origine du nom du golfe du Lion (3). Mais incontestablement il y avait là un noyau assez considérable de population : la qualification seule de *villa* suffirait à l'établir. Une église, sous le titre de Notre-Dame, y existait dès le douzième, et encore au quatorzième siècle. L'archevêque et les chanoines d'Arles la cédèrent, en 1166, à Saint-Martin-de-Cruis, sous la réserve d'un cens annuel de 5 sous, et du tiers des revenus des sépultures. Nous reproduisons en note le texte, non encore signalé, de cet acte curieux à plus d'un point de vue ; on y voit, entr'autres faits, que la maison de Cruis était à cette époque un chapitre collégial (4). Le relevé des cens du diocèse d'Arles, éta-

(1) B. 31, f° 225, et B. 33, f° 277.

(2) B. 1452, f° 12 v°.

(3) Dictionn. topographique de l'arrondissement d'Arles par MM. de Revel et de Gaucourt. Comme pendant à cette opinion, il n'est pas sans intérêt de connaître celle de M. Huillard-Bréholles. Ce savant voit dans le *stagnum de Leonio* l'étang de Berre, où, dit-il, *refluent les eaux du golfe de Lion*. (Hist. dipl. de Frédéric II, t. II, p. 252, note 4).

(4) « *De ecclesia Sancte Marie de Lion concessa Sancto Martino de Crois.*

« *In nomine Domini, presentibus et futuris sit cognitum quod, anno Domini M C LX VI, ego Raimundus, Arelatensis ecclesie archiepiscopus, et ejusdem ecclesie canonici, Guillelmus scilicet Boso, prepositus, Guillelmus Bernardi, sacrista, Bertrandus, precentor, Petrus Isnardi, Ugo de Confurcio, ac ceteri, concedimus perpetuo et laudamus tibi Isnardo, preposito ecclesie Sancti Martini de Crosio, et presentibus atque perpetuo ibidem substituendis canonicis, ecclesiam Sancte Marie de Lioncio, cum omnibus appenditiis suis, et cum omni jure suo quod habet vel habere debet, et cum omni augmento quod ibi fieri poterit, retentis ibi annuatim V solidis et tertia parte pannorum et mortalagii que ibi de nostris ecclesiis provenerint. Frater vero qui ibi manserit*

bli dans la première moitié du XIII[e] siècle, nous montre cette église chargée de la même redevance (1). De 1355 à 1360, nous la trouvons mentionnée chaque année dans le relevé des dîmes triennales du diocèse d'Arles : elle paie à l'archevêque 20 sous par an, la même somme que Cornillon et Saint-Chamas (2).

Aujourd'hui, il ne reste rien de cette église de Notre-Dame et des habitations qui devaient l'entourer. La charrue en a dispersé les ruines et recouvert les fondements. Il ne subsiste du village de Lionc d'autre trace qu'un nom dénaturé par l'équivoque (3) et méconnu par la tradition.

F. REYNAUD.

Arelatensi ecclesie et nobis, quamdiu ibi fuerit, obediens permanebit. Hoc autem fuit factum in palatio et capella nostra, presentibus Petro Ferreolo, ac ceteris prenominatis canonicis. (Authent. du Chap. d'Arles, f° 120, v°.) »

(1) « *Ecclesia Sancti Victoris de Cella, pro synodo II den. Ecclesia Sancti Geraudi de Vitrola cum appendiciis suis, XXVI sol. regalium, et pro synodo XX den. Ecclesia* Sancte Marie de Lioncio, *V sol, et terciam partem pannorum et obvencionum que proveniunt ei ex occasione sepulture, et pro synodo IIII den...* » (Première moitié du XIII[e] siècle. — Authent. du chap., f° 107 v°).

(2) Archev. d'Arles, livre du Martigues, f° 596 et suiv. — Ce rôle est établi par régions. Sous la rubrique *Ecclesie prope Marticum*, sont nommées, dans l'ordre suivant, les églises de Saint-Giniez de l'Ile, Châteauneuf, Gignac, Saint-Victoret, Marignane, Lioncium ou Leuncium, Vitrolles, Rognac, Velaux et Berre. Nous ne devons pas négliger d'ajouter que, pour quelques-unes de ces années, la taxe de l'église de Lionc est laissée en blanc. La dernière mention qui se trouve de cette église avec la taxe de 5 sous pour un trimestre est de 1371 (Ibid., f° 610).

(3) Au XVI[e] siècle, on s'aperçoit d'une confusion sur le sens et l'origine du nom de l'étang : le titre sous lequel a été enregistré le bail à acapte de 1528 en faveur de Jean Maynier en fait déjà *stagnum de Lyone*, et l'acte lui-même l'appelle rondement *stagnum Leonis* (B. 31, f° 225). La carte de Cassini indique sous Vitrolles le *quartier du Lion*, et la carte routière et agronomique des Bouches-du-Rhône mentionne encore les salines de l'*étang du Lion*.

LA COMBE DE LOURMARIN.

(VAUCLUSE).

ÉTUDE DE STRATÉGIE ANCIENNE ET DE FORTIFICATION.

(Suite).

III.

DEUXIÈME CEINTURE.

Sur le flanc extérieur du plateau de Claparèdes.

SAINT-PIERRE-D'AURIBEAU. — Le fort de Saint-Pierre-d'Auribeau est situé sur la pointe d'un rocher qui s'arrête brusquement et presque verticalement en face du col formé par le passage de la vallée de Sivergnes dans celle de Castellet, entre l'extrémité du plateau de Claparèdes et le pied de la montagne du Luberon, et en face d'un passage assez difficile de cette montagne dans la direction de Cucuron. La dénomination de Saint-Pierre vient du titulaire d'une petite église romane, très-simple, indépendante du fort à côté duquel elle se trouve, et portant à droite de la porte d'entrée cette inscription dédicatoire : III. K̅L. IVNII. DE *(dicavit etc.)* Le fort, entièrement de construction romaine, consiste en un petit donjon rectangulaire, peu élevé, mais dont la partie supérieure manque ; les murs en petit appareil demi-régulier, ont dans le haut plus d'un mètre 50 centimètres d'épaisseur. On aborde, par un trou pratiqué sur la face méridionale, dans un étroit appartement sous lequel il en existe un autre dont l'entrée extérieure est ensevelie sous des ruines. Le passage d'un appartement dans l'autre se faisait intérieurement par une ouverture pratiquée au milieu du plancher qui les séparait et qu'on franchissait au moyen d'une échelle, c'est ce qui explique l'absence de baies dans l'appartement supérieur. Le donjon dont il est question, est situé à l'Est d'une terrasse ruinée qui

s'étend en outre en avant de la face méridionale. L'ennemi pouvant venir dans deux différentes directions, la terrasse s'étendait à la fois sur deux faces pour le combattre et l'arrêter, suivant qu'il vint ou du Luberon ou du côté de Sivergnes.

Un premier mur d'enceinte, assez élevé, entourait le château-fort de l'Est à l'Ouest sur le côté septentrional dont l'abord aurait pu être praticable, et ce mur passant sur la ligne même de la face Nord du donjon, soutenait, de ce côté, le terre-plein de la terrasse. Cette enceinte porte des traces évidentes d'un siége que le château a dû essuyer à une époque qu'on ne saurait préciser. Les traces d'un second mur de ceinture se remarquent à une vingtaine de mètres en avant du premier. On y trouve en outre des vestiges d'anciennes habitations, et nul doute que le village d'Auribeau ne fut dès le principe construit à l'abri de ce fort.

SAIGNON. — D'après des anciens titres, Saignon possédait dans la partie supérieure de son territoire, trois châteaux-forts continuant la ceinture de défense. Ces trois forts étaient dénommés : la Grugière, le Médian ou Rupes, et Tartamole. Deux de ces châteaux-forts, la Grugière et Tartamole, disparurent dans les temps féodaux sans laisser de traces, mais l'on peut inférer de la topographie même des lieux, et du système que nous décrivons que, l'un devait être placé de manière à commander la petite dépression de terrain à gauche du chemin montant à Auribeau, et l'autre devait être vers Valsorgue, à l'entrée supérieure du vallon de Valcroissant ou Rieu-Major. Quant au château Médian, dont il reste encore des vestiges, il était placé sur le rocher même de Saignon et formait une forteresse inexpugnable dont la nature avait fait les principaux frais. L'orientation de ce château-fort était la même que celle du fort de Buous, c'est-à-dire que les bâtiments fortifiés étaient placés au Sud de la plateforme du rocher. La position toute particulière du château Médian excita la population environnante, dans des temps malheureux, à venir grouper leurs chaumières à l'abri de cette forteresse naturelle que des titres anciens qualifient de *Castrum insigne et nobile olim*

inexpugnabile. Ce fut l'origine du village de Saignon, nom dérivé de *Signum*, lieu d'où l'on faisait des signaux. Ce fut aussi à l'abri et à la protection des trois forts que se fonda et fleurit pendant longtemps l'abbaye dite de Saint-Eusèbe, dont les ruines sont à peu de distance du village.

ROCSALIÈRE. — *(Rupes Saliorum)*. — Les ruines de ce château-fort, qui défendait l'extrémité supérieure du vallon de ce nom, apparaissent contre le flanc nord d'un quartier de rocher à pic isolé de la masse principale qui se trouve à quelques mètres en arrière. On remarque à l'Est, du côté de l'arrivée, les vestiges d'un donjon carré et d'autres ouvrages analogues. Une plate-forme supportée par des blocs de rochers peu élevés, et par des murs là où le rocher vient à manquer, se développe à l'ouest L'on remarque, en outre, que, par surcroît de prudence, les anciens habitants voulurent mettre à profit le rocher contre lequel le château était adossé et s'en servir de refuge en cas de siége, des appartements y furent taillés dans l'intérieur, et l'un d'eux traversant ce rocher de part en part, avec une ouverture dissimulée sous des arbustes par derrière, ménageait ainsi une retraite aux assiégés. Un fossé profond creusé entre la plate-forme et le rocher, rendait plus difficile la prise de ce dernier retranchement des habitants du château.

TOUR DE THELME. — Ou tour Saint-Elme, défendait, immédiatement après le château de Rocsalière, deux passages faciles du vallon de Mauragne dans celui de Rocsalière ; l'un, au sud au pied de la colline de *Tenton* dependante du plateau de Claparèdes ; l'autre au nord de la Tour du côté de la colline sur laquelle on a construit depuis l'ermitage de Saint-Martian. Le quartier où la Tour Saint-Elme est située porte aujourd'hui la dénomination de quartier *des Tours*, ce qui prouverait qu'il y avait autrefois de nombreuses traces de fortifications que commandait d'ailleurs l'extrême facilité du passage d'un vallon dans l'autre. En 1457, l'une de ces tours portait le nom de *Tour-d'entre-deux-jours*, c'est à-dire Tour comprise entre deux vallons.

La Tour de Thelme est située au sud de la ville d'Apt

sur une colline au faîte de laquelle se trouvent cinq énormes blocs de rocher, fortement inclinés de l'est à l'ouest et séparés l'un de l'autre de 0m,80 centimètres, sauf entre les deux derniers rochers, du côté occidental, où existe un plus grand intervalle qui permettait de passer de la partie septentrionale vers la partie méridionale de la forteresse. Les deux premiers rochers, situés à peu près sur un même plan, formaient les derniers retranchements de cette forteresse. Les ruines d'un donjon rectangulaire, de construction romaine, dont les murs en petit appareil, demi-regulier, prennent naissance sur le prolongement même des parois du rocher qui le supporte, se trouvent sur le premier de ces rochers à l'est. Le rocher suivant servait de plate-forme. Pour arriver sur ces deux rochers, on avait eu le soin de remplir de maçonnerie l'intervalle existant entre eux et d'y ménager un escalier qu'on atteignait par une porte cintrée ouverte à mi-hauteur des rochers sur la face méridionale. Une petite enceinte qui ne dépassait pas le prolongement de la ligne formée par le côté oriental du second rocher, couvrait et défendait cette porte. Sur le troisième rocher, celui du milieu, existe une citerne taillée dans la pierre ; l'ouverture carrée de cette citerne a deux mètres de côté sur une profondeur de deux à trois mètres. La colline déjà fortifiée par la nature avait reçu en outre sur sa face septentrionale quelques murs d'enceinte qu'on reconnait encore parfaitement. On y trouve aussi des traces d'ouvrages avancés.

La Tour de Thelme défendait le passage dans le haut du territoire, au pied du plateau de Claparèdes ; mais il aurait pu se faire que l'envahisseur passât entre cette tour et la ville d'Apt, ce qui était facile tant à cause de la distance comprise entre ces deux points, qu'à cause de la nature toute particulière des lieux. Or, pour éviter cet inconvenient, on construisit encore sur un bloc de rocher qui se trouvait là, isolé, un petit fort qui devait assurer et compléter le système de défense sur ce point. Les ruines de ce fort, de construction romaine, existent encore au-dessous de Saint-Elme, à demi distance entre la chapelle romane de Saint-Vincent et celle plus moderne de Saint-Marcian. C'est un donjon rectangulaire

occupant le côté méridional et se terminant au nord par une plate-forme entourée d'"un mur suivant le périmètre naturel du rocher qui supporte l'ensemble de la construction.

LES AGNELS. — Après la Tour de Thelme, en suivant toujours le pied des rochers qui supportent le plateau de Claparèdes, on trouve le hameau dit des Agnels situé vers la partie supérieure du vallon de Mauragne. Bien qu'il ne reste pas de traces d'auciens travaux de défense, l'emplacement tout particulier de ce hameau, dominant le passage précisément là où le vallon présente un étranglement, semble justifier l'hypothèse d'un château-fort sur ce point.

CHATEAU DE TOURRETTES. — Un peu au-dessous du hameau des Agnels et sur la gauche du vallon de Mauragne, vers l'endroit où ce vallon forme une branche se dirigeant à l'ouest, se trouve assis l'ancien château de Tourrettes dont il ne reste, engagés dans des bâtiments agricoles, que les ruines d'une église romane autrefois dédiée à Saint-Pierre prince des Apôtres. Nous avons dans *Tourrettes et Clermont*, décrit ces ruines qui n'ont rien à faire ici ; il nous suffira de répéter que le château de Tourrettes fut depuis un temps immémorial une villa dépendante du domaine temporel des évêques du diocèse d'Apt.

Le hameau de Tourrettes qn'on trouve après le vieux château ; le petit hameau de Fumières qui vient ensuite en contournant les pentes de la montagne ; et un peu plus loin la ferme dite le Camp de Barras, sont autant de points qui furent destinés à défendre les vallons dont ils occupent les parties supérieures.

CLERMONT. — Le château de Clermont, *Clarimontis*, dont il est parlé dans des titres du onzième siècle, est situé sur la pointe avancée de la colline de ce nom, un des promontoires du vaste plateau de Claparèdes, à côté d'une petite chapelle romane. Ce château-fort, complétement ruiné aujourd'hui, commandait l'extrémité d'un petit vallon qui descend vers le hameau de Fumières et se termine au Caulon. Il devait consister en une grosse tour ou donjon crénelé relié à quelques ouvrages sécondaires de défense. Du moins, c'est

ce que les ruines laissent deviner ; il se terminait à l'ouest par une terrasse ou plate-forme fortifiée. Ce château était inexpugnable, vu sa position sur un sommet dont les pentes, fortement inclinées, en interdisaient l'approche. L'abord était praticable du côté de l'église seulement, mais il devait y avoir là, de ce côté, un fossé protecteur, des maçonneries plus massives et des engins de défense multipliés qui n'empêchèrent pourtant pas Raymond de Turenne de s'en rendre maître et de le détruire en l'année 1390.

SAINT-LAURENT. — Sur un autre promontoire situé immédiatement après celui dit de Clermont, était un autre château-fort défendant encore l'origine supérieure d'un autre vallon, et cela continuait ainsi, à chaque col de vallon jusqu'au col de Bonnieux où se terminait cette seconde ligne de défense.

Il ne reste pas de vestiges de l'ancien fort Saint-Laurent dont la chapelle est ainsi dénommée dans une charte de l'an 1043 ; pas plus que de celui de Saint-Pierre dont les fermes qui en ont conservé le nom sont situées un peu au-delà de la campagne dite le Camp de Barras, dans la direction de la ville de Bonnieux ; pas davantage de celui de Saint-Auban, etc.

BONNIEUX. — Le point culminant de la ville de Bonnieux, qu'on appelle encore aujourd'hui *le Castellar*, paraît être la position primitive du *Castella* gallo-romain ou du *Gagus* celto-ligurien défendant la tête du vallon qui est un prolongement du col extrême à l'occident du plateau de Claparèdes. La divinité honorée dans ce pagus était dénommée *Uxovinus*. Le château féodal remplaça plus tard ou plutôt compléta la place forte primitive, et sa position toute particulière lui valut dans la suite un développement considérable. Ce château était en 1222 du domaine de la maison d'Agoult ainsi que celui de Lacoste. Les papes d'Avignon en héritèrent après la suppression des Templiers qui l'avaient possédé auparavant en commanderie de leur ordre. C'est ainsi, du moins, qu'on explique l'enclave de l'ancien Comtat Venaissin formée par le territoire de Bonnieux dans cette partie de la Provence.

En face de Bonnieux, sur le prolongement de sa vallée

et sur le flanc oriental d'un côteau qu'une forte dépression sépare de la montagne du Luberon, est assis le village de Lacoste, ancien château ayant longtemps appartenu à la maison de Sade. Lacoste, Saint-Véran, Saint-Hilaire, Ménerbes, etc., ont dû jouer le même rôle sur cette partie du territoire que les lieux qui viennent d'être décrits ; ils avaient tous en vue la défense du pays et particulièrement d'arrêter la marche d'une armée venant du côté de la Combe de Lourmarin.

IV.

TROISIÈME CEINTURE.

Sur la rive gauche du Caulon.

CASTELLET.— La troisième ceinture commençait au bas du col d'Auribeau, sur une éminence qui commande le vallon allant aboutir au fort de Saint-Pierre, dont il a déjà été question comme tête de la deuxième ceinture. Le nom même de Castellet, dérivé de *castella*, et dont la signification est *petit château*, suffirait seul pour appuyer notre conjecture si l'on ne trouvait encore sur ce point de nombreuses traces de l'occupation romaine.

FRINGANTS (*les*).— Des restes d'anciennes constructions existent à l'entrée du premier vallon après celui du Castellet, au lieu dit *Les Fringants* sur la rive gauche du Caulon.

CARLET.— Dans le territoire de Saignon on trouve des traces de l'occupation romaine au lieu dit *Carlet*, un peu au-dessus de la ferme et sur un petit plateau qui domine le vallon de ce nom, lequel aboutit comme le précédent à l'extrémité de la plaine de l'abbaye de Saint-Eusèbe. Les défrichements, peu anciens, de cette partie du territoire ont dû faire disparaître jusqu'aux moindres traces du château-fort qui défendait l'entrée de ce petit vallon. Vers son extrémité supérieure, à droite, on trouve les ruines d'une ancienne construction qui a dû faire aussi partie du système de défense.

SAINT-QUENTIN.— Le château de Saint-Quentin construit à l'entrée d'un vallon qui va aboutir à l'ab-

baye de Saint-Eusèbe, marque l'emplacement d'un ancien castella gallo-romain. L'on trouve aussi dans ce lieu des antiquités romaines.

IMBARDES (*les*).— Il existe dans le quartier de ce nom, un reste de donjon rectangulaire, et tout porte à croire, vu sa position, qu'il a dû faire partie de la ligne de fortifications.

VALCROISSANT.— La position du château moderne de Valcroissant, adossé contre le flanc d'un côteau, au commencement du vallon de Rieu-Major, semble avoir été choisie dans le temps pour continuer la ceinture.

SAINTE-MAGDELEINE.— Cette construction qui existait autrefois au quartier de ce nom, sur le bord du Caulon, et où l'on a percé depuis la route d'Apt à Digne, devait défendre le passage du vallon de Rosalière dans celui de Rieu-Major.

APT.— On s'accorde généralement à considérer la ville d'Apt comme le métropole de la tribu ligurienne des Vulgientes, dont les limites n'ont jamais été bien démarquées. La position de cette ville sur la rive gauche du Caulon, à l'extrémité du vallon de Rocsalière démontre, toujours d'après notre système, qu'en principe elle ne dût être qu'un château fort destiné à garder le passage de ce vallon. César trouva l'assiette de la ville d'Apt convenable pour y fonder une colonie. Un peu au-dessus de cette ville, en montant vers Claparèdes, l'on trouve l'église romaine de Saint-Vincent qui a dû, comme la tour de Thelme, être autrefois une fortification destinée à défendre un passage facile entre les vallons de Rocsalière, de Saint-Serf et de Combe-miane.

SAINT-SERF.— Construit au lieu dit *les Rocassons*, aux abords d'Apt, le fort dont l'église était sous ce vocable gardait l'entrée des Vallons de Saint-Serf et de Combe-Miane.

MURS — Le château de Murs doit son nom moderne à une branche de la maison d'Astuaud, des seigneurs de Murs, qui le tenait en arrière-fief de l'église d'Apt sous la foi et hommage à ses évêques. Défendant aussi l'entrée d'un petit vallon, ce château est bâti sur une pointe de rocher à pic du côté du Caulon sur la rive gauche duquel il s'élève. Les bâtiments anciens et mo—

dernes sont délabrés et de chétive apparence. La porte d'entrée s'ouvre à l'est entre deux archères assez basses; le passage traverse les bâtiments et se termine sur une plate-forme entourée de murs qui se trouve à l'ouest du château.

MILLE.— Le château de Mille qu'on prétend avoir été construit en l'an 1000, d'où son nom, ou mieux peut-être de ce qu'il avait été habité par une ancienne famille du nom de Mils qui florissait déjà sous les Comtes d'Apt successeurs des proconsuls romains dans le pays, est situé vers le bout d'un vallon qui se dirige vers Clermont et au point où ce vallon se resserre un moment entre deux lignes de rochers pour de nouveau s'élargir ensuite, ce château est construit à peu de distance du Caulon, sur un quartier de rocher isolé occupant le milieu même du vallon qu'il était chargé de défendre. La porte d'entrée, faisant face au nord, est cintrée en anse de panier et surmontée d'un ouvrage de défense, assez bas, percé de meurtrières et couronné de machicoulis, au milieu duquel un double écusson, un peu mutilé, étale les armes du châtelain et de la châtelaine qui ont réédifié le château. Pas de fossés ou du moins, devenus inutiles on a dû jadis les combler. Après avoir franchi la porte d'entrée et laissé à gauche, à plein pied, les bâtiments de maîtres et ceux affectés aujourd'hui à l'exploitation du domaine, on prend, à droite, un escalier découvert, taillé dans le roc, qui conduit en contournant dans des appartements creusés dans le rocher et dont la disposition particulière indique qu'ils devaient servir de citernes ou réservoirs d'eau à l'usage des habitants en cas de siége. Cet escalier aboutit à une seconde porte, faisant face au sud, cintrée en anse de panier, entourée de meurtrières et couronnée de machicoulis ; elle communique sur une plate-forme se développant à l'ouest, entourée de murs en ruines qui ont dû être crénelés. A droite de cette porte est un donjon rectangulaire, peu élevé, construit en pierres de taille et dont les ouvertures, percées sur toutes ses faces, sont dans le style Renaissance, mais simplement ornementées.

ROQUEFURE.— Entre le vallon dont on vient de

parler et celui plus important dont l'extrémité arrive au col de Bonnieux, l'on trouve encore sur la rive gauche de la rivière, quelques passages étranglés d'abord entre des rochers et allant ensuite en s'élargissant peu à peu sur les versants de la montagne pour aboutir enfin au hameau de Fumières et à la campagne du Camp de Barras. Pour garder ces passages et surtout l'entrée des rochers, du côté du pont Julien, entre lesquels coule le Caulon, et par où l'ennemi entrant dans le pays aurait pu dissimuler sa marche, il fut choisi le point dominant de Roquefure, sur la rive droite de la rivière, comme pouvant satisfaire à toutes les conditions désirables de sécurité. Ce château-fort est construit sur un bloc de rocher, isolé, surmontant les autres rochers et taillé par la main de l'homme en tronc de pyramide dont les bases sont des polygones irréguliers. Les maçonneries commençant là où le rocher se termine, en sont pour ainsi dire le prolongement. Ces maçonneries en petit appareil irrégulier, suivent les contours du rocher et présentent, sur chaque face, des meurtrières ou archères dont la partie intérieure affecte la forme d'une *trompe en niche* à base triangulaire. La partie supérieure de la pointe du rocher sur lequel est assis le château-fort, s'infléchit fortement vers la face méridionale où se trouve la porte d'entrée qui est à plein cintre. Cette porte, ainsi que les ouvrages dont elle est flanquée sont anciens, mais cependant d'une date plus moderne que le reste de l'enceinte qui elle-même n'accuse pas le style d'une seule époque. L'intérieur du château, sans donjon ni tourelles, n'offre rien de particulier sauf quelques appartements entièrement taillés dans le rocher. Le mur d'enceinte devait en principe être crénelé, mais comme la partie supérieure manque, cette lacune lui enlève aujourd'hui presque entièrement son caractère féodal et sa disposition primitive. Une grosse tour existait à Roquefure lorsque Raymond de Turenne s'en empara en 1396, on n'en trouve aujourd'hui nulle trace, mais cette tour devait exister à l'est, sur un emplacement libre de toute construction qu'on trouve à l'intérieur, à côté et en contre-haut de la porte d'entrée du château. La plate-forme, à l'ouest, est occu-

pée actuellement par des bâtiments d'exploitation agricole.

Le système, s'étendait ensuite du Pont Julien au château de Beau-Report, dans le bas du vallon de Bonnieux, et même au-delà en contournant le côteau sur lequel sont construits le village de Lacoste et le hameau de Saint-Véran, mais les défrichements et la culture du sol ne permettent plus aujourd'hui d'en étudier le caractère comme nous l'avons fait jusqu'ici. L'origine du vallon de Bonnieux sur le bord de la rivière, entre le Pont-Julien et le château de Beau-Report, a une trop grande largeur pour qu'entre ces deux points il n'y eut pas quelques travaux capables de créer des difficultés à l'envahisseur remontant la vallée du Caulon. Aussi l'on trouve vers le milieu et dans le bas du vallon, une éminence naturelle sur laquelle a dû exister une fortification; l'on y remarque encore les traces d'un bâtiment féodal, c'est le château de Thourane. Un peu plus haut avant d'arriver à Bonnieux, on trouve aussi les châteaux de Luc et de Rovil et l'ancien fief de la Canorgue, qui ont dû avoir également pour mobile d'arrêter le passage sur ce point.

Tout ce système de défense dont nous n'avons fait connaître que les caractères principaux, était couronné par un poste d'observation dont les vestiges apparaissent encore sur le point le plus élevé du village d'Auribeau et qui commande la Combe dite de Cucuron, passage assez praticable pour franchir la montagne. De ce poste d'observation, embrassant tout le système et découvrant une grande étendue de territoire, il était facile de suivre la marche de l'ennemi, et, au moyen de signaux, d'avertir tel ou tels points de se préparer à la défense ou de porter secours à tel à ou tels points menacés. Le rapprochement des forts les uns des autres, leur permettait de communiquer entr'eux au moyen de cette télégraphie dont la ligne avait pour point d'attache ou de départ le sommet du Luberon. Cette télégraphie, des plus élémentaires, consistait en signaux convenus faits au moyen de feux qu'on allumait sur la crête de la montagne et qui étaient immédiatement répétés par les forts intermédiaires, jusqu'à ce que ces signaux fussent parvenus

à celui de ces forts auquel la communication s'adressait. A côté de cette télégraphie dont la simplicité égalait la promptitude, il y en avait une autre non moins rapide qui consistait à communiquer d'un fort à l'autre au moyen de la voix. On assure même que les Gaulois n'avaient pas d'autre manière de correspondre à distance; ils s'échelonnaient de loin en loin dans la campagne, sur le sommet des côteaux, et par leurs cris répétés transmettaient rapidement les avis à des distances considérables.

C. MOIRENC.

(*La fin au prochain numéro*).

LE BATON.

ETUDE HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

(Suite). (1)

PREMIÈRE PARTIE:

LE BATON INSIGNE D'AUTORITÉ ET DE PUISSANCE.

CHAPITRE VII *(suite)*.

Les Bâtons de commandement.

On a fait, soit en prose soit en vers, de nombreux jeux de mots sur le bâton de maréchal, en confondant, à dessein, cet insigne de la plus haute dignité militaire avec l'instrument vulgaire qui sert à infliger des corrections humiliantes. C'est dans ce sens que Camille Desmoulins écrivait ceci :

« Le maréchal de Ségur, cet ex-ministre qui avait « déclaré le Tiers-Etat, c'est-à-dire, la presque totalité « des Français, incapable de porter l'épaulette, ce « maréchal qui a si bien mérité le *bâton*, vient d'apprendre au public qu'il est très-étonné de voir publier le « livre rouge. »

Linguet — homme universel pour ainsi dire : poète, avocat, historien, pamphlétaire, industriel, journaliste — s'était trouvé en opposition avec le maréchal duc de Duras, et depuis lors ne l'épargnait pas dans ses propos. Celui-ci fit donner à Linguet l'avis de s'abstenir de parler désormais de lui, le menaçant, à défaut, de le faire bâtonner d'importance. Cette menace fut connue et donna lieu à l'épigramme suivante :

Monsieur *le Maréchal*, pourquoi cette réserve
Lorsque Linguet hausse le ton ?
N'avez-vous pas votre bâton ?
Qu'au moins une fois il vous serve ? (2)

(1) Voir les livraisons de février, juillet, septembre 1873, mai, novembre, décembre 1874 et avril 1875.
(2) *Correspondance de Grimm*. Tome 13, p. 86.

Au mois de juin 1743, une attaque dirigée par l'armée française à Aschaffembourg, sur le Mein, contre une armée anglaise, ne réussit pas. Le plan d'attaque arrêté par le maréchal de Noailles était bon, mais il ne fut pas exécuté par le duc de Grammont qui commandait sous ses ordres. Le duc de Grammont aspirait au maréchalat ; il dut renoncer à tout espoir ; aussi l'appela-t-on, depuis cette époque, M. de Grammont du *bâton rompu*.

Voici qui est de nos jours. Au mois de novembre 1873, la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon jusques en 1880 était à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale et préoccupait vivement l'opinion publique.

« Qu'on s'y prenne comme on voudra, dit à ce pro-
« pos un député de beaucoup d'esprit, il y a beaucoup
« de gens dans notre pays auxquels on ne fera jamais
« aimer un maréchal de France : il tient un bâton ! »

Le mot *maréchal* prête beaucoup moins aux allusions, et je n'en sais que deux.

En 1734, l'état de nos armées en Allemagne, et de la cavalerie surtout, n'était rien moins que satisfaisant. « Savez-vous, disait-on, pourquoi notre cavalerie est ruinée en Allemagne? » — C'est, répondait-on, parce que les *maréchaux* ne valent rien.

L'un deux, François Bidal, marquis d'Asfeld, fut plus particulièrement l'objet de la malignité publique. Les officiers qui servaient sous lui rapportaient qu'il était incertain en toute chose, et que, quand il se décidait à donner un ordre, c'était toujours les larmes aux yeux. On prit texte de cette circonstance plus ou moins exagérée, pour rimer contre lui des couplets satiriques dont je vais citer quelques-uns. Je le fais pour donner une idée de l'esprit de cette époque, et un nouvel exemple du mot *bâton* employé pour désigner la dignité dont il est l'attribut :

AIR : *des Feuillantines.*

On a beau dire du mal
De Bidal,
C'est un très grand général,
Et son nom couvert de gloire
Sera placé dans l'histoire.

Quand il quitta le métier
De gantier,
Pour être garçon guerrier,
Chacun le jugea sans peine,
Propre au bâton de Turenne.

Son cœur tendre, à tous propos,
De sanglots
Accompagne tous les mots ;
On le voit parmi les armes,
Toujours mouillé de ses larmes.

Le sel de ces couplets consiste en ce qu'en appliquant l'air aux paroles on coupe un mot du dernier vers.

Ainsi, 1° *Sera pla... Sera placé dans l'histoire.* 2° *Propre au bât... Propre au bâton de Turenne.* 3° *Toujours mou... Toujours mouillé de ses larmes* (1).

En 1702, le maréchal de Villeroi fut surpris et fait prisonnier dans Crémone par les impériaux qui cependant ne purent rester maîtres de la ville d'où la garnison les repoussa. On fit à cette occasion le quatrain suivant :

Palsambleu ! la nouvelle est bonne
Et notre bonheur sans égal !
Nous avons recouvré Crémone
Et perdu notre général.

Il y eut, au mois de juin 1783, une promotion de dix maréchaux de France. Il n'y en avait pas eu d'aussi forte depuis bien longtemps. Les plaisanteries ne furent pas épargnées aux nouveaux promus : on mit dans la bouche d'un marquis de Sennecterre *aveugle.* cette requête adressée par lui au Roi.

Comme à tant d'autres, daignez Sire,
M'accorder un de ces bâtons ;
Non moins adroit qu'eux, à tâtons,
Je défendrai bien votre empire (2).

A l'égard des couplets, des quatrains et des épigrammes qui précèdent, je n'ai pas besoin de dire que souvent la voix de la malignité y étouffait celle de la vérité et de la justice. En France, que ne sacrifie-t-on pas à un bon mot ?

(1) *Journal de Barbier.* — Tome II. p. 56.
(2) *Mémoires de Bachaumont.* — Tome XXIII, p. 18.

Il n'en fut pas ainsi cependant pour le maréchal de Rantzau mort en 1650. L'exception était du reste bien méritée. Il avait perdu, dans les divers combats auxquels il avait pris part, un œil, une oreille, un bras et une jambe. Aussi Bautru disait de lui : « Qu'il ne lui était « resté qu'un de tout ce dont les hommes peuvent avoir « deux. »

On fit graver l'épitaphe suivante sur le tombeau qu'on lui éleva dans l'église des Minimes à Chaillot :

Du corps du grand Rantzau tu n'as qu'une des parts ;
L'autre moitié resta dans les plaines de Mars.
Il dispersa partout ses membres et sa gloire ;
Tout abattu qu'il fut, il demeura vainqueur :
Son sang fut, en cent lieux, le prix de sa victoire,
Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

On sait qu'un sentiment de basse jalousie chercha toujours à amoindrir les succès du maréchal de Villars. Plus d'une fois, Louis XIV se plut à lui témoigner hautement toute sa satisfaction en présence des *Clabaudeurs*, désignant ainsi les envieux du grand capitaine. Si, comme le regrette avec raison Voltaire, le vainqueur de Denain ne fut pas proclamé le *sauveur de la France*, le peuple du moins lui rendit plus de justice que les courtisans, et je me rappelle, à cette occasion, avoir lu une chanson dont je n'ai retenu que ces vers qui rentrent on ne peut mieux dans mon sujet :

Et Villars à Denain
Poursuivait la victoire
Un bâton à la main,

Je termine ces citations par l'une des gasconnades les plus accentuées qu'on ait prêtées aux riverains de la Garonne.

— De Noblesse à Noblesse on fait la différence,
Disait un duc et pair ; sans vouloir me vanter,
Dans ma maison, je puis compter
Jusqu'à douze bâtons de maréchaux de France ;
C'est bien honnête... — Eh ! qu'est cela ?
Repartit un Gascon, vraiment, belle vétille !
Depuis cent ans et par delà,
Ce n'est qu'avec ces bâtons là
Qu'on se chauffe dans ma famille !

II.

Il y avait, dans la maréchaussée — la gendarmerie de l'ancien régime — des archers ou gardes de deux sortes et relevant les uns et les autres, mais à un degré différent, des maréchaux de France, d'où était venu à ce corps le nom qu'il portait. De cette force armée, une partie était placée immédiatement sous les ordres des maréchaux de France, formait leur garde particulière et mettait à exécution les ordres et les sentences rendus par eux comme juges du Tribunal d'honneur ; nous en avons cité plus haut un exemple pris dans le *Misanthrope.*

Les autres archers formaient le corps de la maréchaussée proprement dite, établie pour veiller à la sûreté publique et procéder aux arrestations. Molière nous en a fourni également un exemple dans *Tartuffe*, et nous l'avons placé à la fin du chapitre précédent. Ajoutons-y celui-ci emprunté encore à Molière. Dans l'*Etourdi*, acte V, scène Ire, Ergaste dit à Mascarille :

> Par les soins vigilants de l'exempt Balafré,
> Ton affaire allait bien ; le drôle était coffré.

Exempt n'était pas synonyme d'archer ou de garde. L'exempt était un sous-officier qui commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants. Son nom lui venait de ce qu'étant au-dessus des simples gardes, il était *exempté* de faire le même service.

J'ajoute qu'il y avait aussi des exempts, mais d'un ordre beaucoup plus élevé, soit dans la compagnie des gardes du corps soit dans celle des cent-suisses. Ces exempts portaient, pour marque de leur autorité, un bâton d'ébène garni d'ivoire aux deux bouts et qu'on appelait le *bâton d'exempt*. Comme on disait : « On a donné le bâton à tel général, » on disait également : « On a donné à tel officier le *bâton d'exempt,* » pour dire qu'on l'avait pourvu de l'une de ces charges qui étaient considérables. Elles existaient aussi à la cour du roi Stanislas, en Lorraine. Le chantre *des Saisons*, Saint-Lambert, en possédait une, et les mémoires du temps disent qu'il

vendit son bâton, lorsqu'il eut obtenu, en 1749, une commission de colonel au service de France (1).

Je reviens au bâton d'exempt, et je fais un nouvel emprunt aux curieux *Mémoires de Bachaumont*. — C'est une anecdote charmante et qui peint bien l'amabilité et l'enjouement de Louis XVI, dans son intimité.

C'était dans les derniers jours d'octobre 1778. Le Roi, revenu de la chasse, avait à faire sa toilette du soir ; mais, peu pressé, il s'amusait à reconnaître sur une carte le chemin qu'il avait parcouru. Un des valets de garde-robe, supposant qu'on n'aura pas besoin de lui, se retire ; mais le roi s'en aperçoit, le fait rappeler et lui demande où il va. — « Sire, j'allais à la comédie. — Et votre service? » lui dit le roi. En même temps, il prend des mains d'un officier présent son bâton d'exempt, le donne à La Roche (c'était le nom du valet en question), le place en sentinelle à une porte, lui fait mettre sur l'épaule ce bâton, en guise de fusil, le coiffe de son chapeau de chasse qu'il venait de quitter, et lui ordonne de ne pas bouger. Le roi passe alors dans une pièce voisine, et pendant qu'on l'habille, envoie à plusieurs reprises savoir si la sentinelle monte toujours la garde au poste et dans les conditions qu'il avait réglées lui-même. Enfin, sa toilette achevée, il rentre, relève La Roche de sa faction et lui permet d'aller au spectacle (2).

Maintenant, bien loin de Versailles et de la Cour, à l'autre extrémité du royaume, en Provence, voici le roi protégeant pour ainsi dire lui-même, à l'aide de deux bâtons, une localité bien connue. On lit dans un des manuscrits de la Bibliothèque de Marseille :

« Au-dessus de la porte d'une petite chapelle bâtie à
« l'entrée de la forêt de la Sainte-Baume, se trouve un
« écu aux armes de France, posé sur deux bâtons de
« commandement fleurdelysés, passés en sautoir, avec
« cette inscription autour : *Sauvegarde du Roi*. Ceci
« est mis pour avertir les étrangers que la forêt, dans

(1) *Correspondance de Grimm*. Tome 6, p. 298.
(2) *Mémoires de Bachaumont*. Tome 12, p. 144.

« laquelle on va entrer, est une terre noble que le roi a
« prise sous sa protection. » (1)

Mais retournons à Versailles ; rentrons dans la demeure royale, nous y trouverons plusieurs dignitaires portant un *bâton de commandement*, comme insigne de leurs fonctions. C'est d'abord le grand-maître de la maison du Roi, un des grands officiers de la couronne. Son bâton était bleu semé de fleurs de lys d'or et sommé d'une couronne royale. Quand il présidait un dîner du roi, en cérémonie, il portait son bâton élevé ; les maîtres d'hôtel ordinaires le suivaient, tenant bas le leur qui était de velours noir avec bout et pomme d'ivoire. Pour désigner ce service de grande cérémonie, on disait en style de cour : le *bâton a marché ;* et ici encore l'insigne de la dignité était pris pour les dignitaires eux-mêmes. Quand il ne s'agissait pas d'un dîner d'apparat, on disait *le bâton n'a pas marché*, et c'était le contrôleur de la bouche qui présidait le service (2).

Le bâton des maîtres des cérémonies était couvert de velours noir à bout et pomme d'ivoire.

Les capitaines des gardes du corps et des cent-suisses et les autres officiers de ces compagnies, jusqu'aux exempts inclusivement, portaient un bâton de commandement qui n'était autre qu'une canne garnie, aux deux bouts, d'argent ou d'ivoire suivant les grades.

Outre les officiers que je viens de citer, il y avait aussi les *cent gentilshommes au bec de corbin* qui formaient une compagnie comprise dans le corps qu'on appelait la maison du roi. Le bec de corbin était une espèce de hallebarde formée d'un fer à bout recourbé, arme du reste qui a donné évidemment naissance aux cannes que, de nos jours encore, on nomme *cannes à bec de corbin*. Sous l'ancien régime, on disait : un *noble à bec de corbin*, en parlant d'un gentilhomme qui faisait partie de la compagnie dont il vient d'être question ; on

(1) *Manuscrit de Haitze*. Tome IV. Description de la Sainte-Baume.

(2) *L'Etat de la France*, par Besongne, p. 60.

en voit un exemple dans le *Distrait*, de Régnard. La mère d'Isabelle dit à sa fille :

> ....Rodillard de Choupille,
> Noble au bec de corbin, Grand-Gruyer de Berry,
> Et qui fut votre père, étant bien mon mari. (1)

Ce n'est pas seulement en Europe et dans les temps modernes que le bâton a caracterisé de hautes fonctions exercées auprès du souverain.

Sur des sculptures retrouvées en Egypte et ayant appartenu à des monuments d'une époque très reculée, on voit un certain nombre d'officiers du roi tenant, d'une main, un bâton assez court terminé par une boule, et qui, de l'autre, indiquaient à divers personnages qu'ils pouvaient s'avancer vers le roi assis sur son trône

Cet usage s'est perpétué à travers les siècles, dans ce pays. Sous Mohamed-Ali-Pacha, vice-roi d'Egypte (1818), des officiers (Chaïoux-Bachis), tenant à la main droite un bâton, terminé par un croissant d'où pendaient des chaînettes d'argent, étaient chargés d'introduire auprès du vice-roi assoupi sur son divan les personnes de distinction.

Lors de la guerre que la France fit à la Chine, on trouva, dans le palais d'été de l'empereur, de magnifiques bâtons de commandement de jade : le général Cousin Montauban en fit présent à Napoléon III.

Dans l'Inde, et à une époque qui remonte au XIIIe siècle avant Jésus-Christ, un code de lois attribué à Manou, réglait de quel bois, de quelle forme, de quelle hauteur devaient être les bâtons portés par les personnes exerçant telle ou telle profession.

Voici ce qu'on lit dans *Les lois de Manou*, au chapitre II, intitulé *Sacrements et Noviciat*.

Art. 45. Un Brahmane doit, suivant la loi, porter un bâton de Vilva (2) ou de Palasa (3), celui d'un guer-

(1) Acte I, scène IV.
(2) Æglé Marmelos.
(3) Butea frondosa.

rier doit être de Vata (1) ou de Khadira (2), celui d'un marchand de pilou (3) ou d'Oudoumbara (4).

Art. 46. Que le bâton d'un Brahmane soit assez long pour atteindre ses cheveux, que celui d'un Kchatriya s'élève jusqu'à son front ; celui d'un Vaisya, à la hauteur de son nez.

Art. 47. Ces bâtons doivent tous être droits, intacts, agréables à l'œil, n'ayant rien d'effrayant, revêtus de leur écorce et non attaqués par le feu.

Art. 48. S'étant muni du bâton désiré, après s'être placé en face du soleil et avoir fait le tour du feu, en marchant de gauche à droite, que le novice aille mendier sa subsistance suivant la règle (5).

A la fin de ce chapitre, et comme contraste à ce que je viens de dire du bâton, dans les pays qui furent les premiers civilisés, je le montrerai jouant un rôle de la plus haute importance dans des parties du monde où là civilisation n'a point encore pénétré. Mais quelques détails encore sur son usage à la Cour de France.

Le Dauphin et les princes du sang avaient un état de maison très considérable : des gentilshommes de la Chambre, des écuyers, des maîtres-d'hôtel, des maîtres de la garde-robe, des officiers des gardes. Voici une piquante anecdote dans laquelle figure le bâton du maître-d'hôtel de Gaston de France, frère de Louis XIII.

La seconde femme de ce prince, Marguerite de Lorraine, avait l'habitude de quitter l'appartement et de passer dans un cabinet particulier, dès que le maître-d'hôtel entrait, son bâton à la main, pour annoncer que le dîner était servi. Un jour, dans ces circonstances, le maître-d'hôtel se mit à examiner son bâton dans tous les sens, le tournant et le retournant à diverses reprises. — « Que faites-vous donc là Saint Remi ? lui « demanda le prince. Que cherchez-vous à votre bâ-

(1) Ficus indica. — (2) Mimosa Catechu.

(3) Salvadore persica. — (4) Ficus glomerata.

(5) *Les livres sacrés de l'Orient, traduits par Pauthier. Lois de Manou*, livre II, p. 343.

ton ? » — « Je cherchais, répondit-il, s'il était de rhu« barbe ou de séné ; car aussitôt qu'il parait devant « Madame, je vois qu'il purge. » (1)

Les registres de dépenses du roi de Navarre, conservés aux archives des Basses-Pyrénées, nous apprennent le prix du bâton de l'un des maîtres-d'hôtel de cette Cour, en 1582.. On y trouve un article ainsi conçu : « Or et argent pour la canne de maître-d'hôtel de M. « d'Espalanque : 50 livres. » (2)

Il paraît, du reste, que ces cannes ou bâtons de commandement étaient en grand usage à cette même cour. A la suite de l'article que nous venons de mentionner, vient le suivant. Il n'y est plus question d'or et d'argent, comme pour M. d'Espalanque, mais seulement de pomme d'ivoire, il s'agit évidemment d'officiers d'un rang inférieur.

« Achat de douze cannes de bois du Brésil, à pomme « d'ivoire. » Le prix de cet achat n'est pas indiqué (3).

En remontant un siècle plus haut, on trouve dans les maisons royales et princières l'emploi d'un bâton bien plus simple encore, aux mains d'employés subalternes. Il y avait au XV[e] siècle dans ces maisons, des serviteurs appelés *fourriers*, et qui portaient comme marque de leur charge un bâton de bois vert. Cette charge consistait à battre, chaque soir, le lit, avant le coucher de leurs maîtres, pour s'assurer que personne n'y était caché ; ce fait curieux s'explique par les dimensions que les lits avaient à cette époque. Ils mesuraient sept pieds de long, sur six pieds de large et quelquefois plus. » (4)

Dans les pages qui précèdent, nous avons vu le port du bâton caractériser l'exercice de certaines fonctions; voyons maintenant sa rupture en déterminer la cessation.

Je ne puis donner, sur ce point, un exemple plus

(1) *Mémoires de la princesse palatine*, pag. 372.

(2) *Curiosités des anciennes justices d'après leurs registres*, par Charles Desmaze, p. 222.

(3) Ibidem.

(4) *Dictionnaire raisonné du Mobilier français*, par Viollet-le-Duc, p. 181.

saisissant, qu'en empruntant à la relation des obsèques de Claude de Lorraine, duc de Guise et d'Aumale, mort en 1550, les passages suivants du chapitre intitulé : *L'ordre tenu pour rompre le baston de la maison.*

M. de Chailly, premier maistre des cérémonies tenant son baston cérémonial, entra en la grande salle des Estats où il fut suivi des trompettes, après eux de moy Lorraine, après moy de Bourgongne et Dauphiné, après lesquels marchoit tout seul Mõsieur de Morcinville..... maistre d'hostel seruant du feu Prince, tenant son baston par le milieu, et après lui Monsieur de la Montaigne et autres maistres d hostel, deux a deux, sans bastons......

M. de Chailly monte sur un banc pour dire son *oraison*, et le Roi d'armes de Lorraine, du Boulay, sur un autre, pour dire la rompture de la maison. Voici en quels termes le premier finit sa harangue.

Et affin que cognoissiez tous comme je n'ay plus de puissance sur vous... je romps le baston de la maison en vostre presence. Alors il print le baston par les deux boutz, et posant le millieu sus sa teste le rompit, puys en baisant les deux boutz les jetta au millieu de la salle.

Cela faict, moy Lorraine commençay à crier : Silence, silence, silence : le tres-hault et tres-illustre Prince Claude de Lorraine, Duc de Guyse et pair de France est mort ! Monsieur le Duc de Guyse est mort, le Duc de Guyse est mort ! sa maison est rompue, chascun se pourvoye (1).

Ces mots de Lorraine, de Bourgogne, de Dauphiné, employés comme noms propres dans la relation qu'on vient de lire, demandent une explication.

Tous les hérauts d'armes de France avaient des noms particuliers. Le premier de tous avait le titre de Roi d'armes et s'appelait *Mont Joie Saint-Denys*, cri de guerre de nos anciens rois. Les autres avaient des noms de province : *Normandie*, *Guyenne*, *Dauphiné*, *Provence*, etc...

Ils portaient un bâton couvert de velours violet et semé de fleurs de lys d'or en broderie. Il y avait aussi des *poursuivants d'armes*, simples candidats au grade. Mais ces derniers ne portaient pas le bâton dont je viens de parler, « parce que, disent les livres qui traitent de

(1) *Enterrement de tres excellent, de tres haut et tres illustre Prince Claude de Lorraine, duc de Guyse et d'Aumale, Pair de France, etc.*, fait par Edmond du Boulay, Roy d'armes de Lorraine, Paris,.. Taupinart, 1620.

l'étiquette des cours, « ils n'avaient rien à commander (1). »

Ces poursuivants ne parvenaient à l'office de héraut qu'après plusieurs années de noviciat et l'accomplissement d'une cérémonie qu'on appelait le *Baptême des hérauts*. J'en ignore l'origine et n'en comprends pas la portée. Le roi leur versait sur la tête une coupe de vin, et leur attribuait en même temps une *hérauderie*, c'est-à-dire une province dont ils devaient porter le nom désormais. Au XVIIIe siècle, il y avait en France 30 *hérauderies*.

Au moyen-âge, les hérauts publiaient la célébration des fêtes et des combats des ordres de chevalerie, signifiaient les cartels, marquaient la lice, appelaient les combattants. A l'extérieur, ils déclaraient la guerre et annonçaient la paix. Comme tels, ils étaient inviolables, d'après le droit des gens. Un vieux dicton le proclame :

Hérauts ne Messager
Ne doivent être en danger.

En dernier lieu, les hérauts d'armes n'étaient plus que des officiers de cérémonie. Ils assistaient aux mariages des rois et à leurs funérailles. Nous venons de le voir pour les obsèques du duc de Guise, nous l'avons vu au chapitre V, pour celles de Louis XIV.

Le bâton des hérauts d'armes s'appelait *caducée*, réminiscence évidente du caducée de Mercure le messager, l'intermédiaire, le conciliateur.

Du reste, dans l'ancienne Rome, les prêtres appelés féciaux (*féciales*, mot d'origine incertaine) chargés de traiter la paix ou de déclarer la guerre, usaient aussi d'un bâton dans cette double circonstance. Ils portaient une baguette blanche comme emblème de paix, un javelot ensanglanté comme emblème de guerre. Si la réparation demandée au peuple qui avait offensé la République n'était pas accordée dans un délai déterminé, un des féciaux se rendait sur la frontière. La tête couverte d'un voile de lin, avec une couronne de verveine par dessus, il prononçait, en présence de trois témoins

(1) Besougne. *Etat de la France*. Tome 1, p. 151.

la formule suivante : « Écoutez, Jupiter et vous Junon ; « écoutez, Quirinus ; écoutez, Dieux du ciel, de la terre « et des enfers : comme ce peuple a outragé le peuple « romain, le peuple romain et moi, du consentement « du Sénat, lui déclarons la guerre ! » Après ces mots, le fécial jetait sur les terres de l'ennemi un javelot ensanglanté et brûlé par le bout, ce qui marquait que la guerre était déclarée.

Dans la suite, les bornes de l'empire romain s'étant fort étendues, on ne faisait plus cette cérémonie que pour la forme. Au milieu d'un champ peu éloigné de la ville, *campus hostilis*, s'élevait une petite colonne appelée la colonne de la guerre, *collumna bellica* et qui figurait le terme de l'Etat romain. Le fécial s'approchait de cette colonne, se tournait du côté du pays ennemi, prononçait la formule que nous avons fait connaître et lançait le javelot brûlé et ensanglanté. (1)

III.

Nous venons de parler de divers bâtons, attribut de leur autorité, pour certains officiers attachés au service du Souverain ou des princes de sa famille, et qu'on appelait des *Bâtons de Commandement*. En voici un autre qui avait un nom plus significatif : le *Bâton du Roi*. Son usage était particulier aux provinces du Midi de la France, et c'était le Viguier qui avait l'honneur de le porter.

Le Viguier était le représentant du Souverain auprès des municipalités. L'origine du mot le dit assez : *Vicarius*, Vicaire, Lieutenant, puis par corruption *Vigerius*, d'où enfin le mot français *Viguier*.

La nomination du plus ancien Viguier de Marseille remonte au XIII[e] siècle. Par un traité passé en 1257, entre cette ville et Charles 1[er], d'Anjou, comte de Provence, il fut stipulé que le comte et ses successeurs donneraient le gouvernement de Marseille à un lieute-

(1) *Coutumes des Romains*, par Nieupoort, p. 183 *Histoire romaine*, par Mommsen. Tome 1 Voir aussi aux mots : *Héraut et fécial*, *le Grand Vocabulaire français, par une Société de gens de lettres*, 1770 et le *Dictionnaire universel du XIX siècle*.

nant étranger à la ville et nommé pour une année seulement. Plus tard, les fonctions du Viguier devinrent triennales ; il était alors choisi par le Roi sur une liste de trois Candidats proposés par le Conseil Municipal.

Mais en 1660, Louis XIV porta le dernier coup à cet ancien privilége. Il donna la charge de Gouverneur-Viguier de Marseille à un gentilhomme provençal nommé Paul de Fortia, de Piles, avec la faculté de la transmettre à ses descendants.

Bornons-nous, au point de vue historique, à cet exposé sommaire ; et dans les diverses attributions du Viguier qui était à la fois Chef militaire, Juge criminel et administrateur des deniers royaux, occupons-nous seulement de celle qui a trait à notre sujet.

Mentionnons cependant tout d'abord, qu'il existe en Espagne des magistrats dont les fonctions ont quelque analogie avec celles que remplissaient les viguiers et dont l'attribut distinctif est aussi une baguette. Ce sont les Alcades. Après l'expulsion des Maures, les Alcades remplacèrent les Cadis Musulmans et en prirent le nom : Alcade de l'arabe *al Cadi*, le juge.

Le Viguier présidait les Conseils municipaux, qui ne pouvaient se réunir sans son autorisation. Il les présidait tenant un bâton de commandement, qu'on appelait le *Bâton du Roi*. Il ne prenait, du reste, aucune part aux délibérations, et n'intervenait que lorsque les affaires en discussion intéressaient directement l'Autorité royale.

Représentant cette autorité, il avait, à son tour un Lieutenant pour le remplacer, dans cette présidence habituellement passive Mais ce suppléant n'était pas choisi par lui. d'après la maxime : *Delegatus, delegare non potest* ; il était nommé par l'autorité supérieure.

J'ai parcouru un grand nombre de procès-verbaux des Séances des Conseils municipaux de Marseille, d'Aix et de Toulon, pendant les XVI, XVII et XVIII[e] siècles; il y est toujours fait mention que le Bâton de Commandement a été tenu par le Viguier ou par son Suppléant ; seulement à Marseille et à Aix, la désignation était : le *Bâton du Roi*, et à Toulon : le *Bâton de justice*.

Il arrivait souvent que l'un des membres du Corps municipal, le Maire, l'un des Consuls ou Echevins et même l'Assesseur, présidait le Conseil, en tenant le Bâton de Commandement au lieu et place du Viguier ou de son Lieutenant.

J'en trouve la preuve notamment dans les procès-verbaux des séances du Conseil municipal de Marseille, tenues en 1788, 1789 et 1790. — On remarquera dans quelques citations que je vais faire du préambule de ces procés-verbaux, des nuances de rédaction qui indiquent l'affaiblissement progressif de l'autorité royale.

Le 29 Décembre 1788. — L'honorable Conseil de la ville de Marseille a été assemblé, à l'occasion de la prochaine convocation des états généraux du Royaume ; ont été présents...... M. Capus, Assesseur, tenant le bâton du Roi, président le dit Conseil et l'autorisant.

Le 1er Janvier 1789. — L'honorable Conseil de la ville de Marseille a été assemblé......... Présents : M. le Marquis de Gaillard, Maire, tenant le bâton du Roi en main, président le dit Conseil et l'autorisant.

Dans les procès-verbaux de l'année 1790, il n'est plus dit que le président tient le bâton du Roi, et que le Conseil ait été autorisé à se réunir. Ce Conseil n'est plus qualifié. Au XVIe siècle, il était *noble* et *honorable ;* plus tard, il ne fut plus qu'*honorable*, et à partir de janvier 1790, il devint le Conseil tout court. On voyait appliquée déjà la suppression des titres et qualités, non seulement pour les individus, mais aussi pour les communautés et les corporations.

Voici un document plus curieux et d'un demi-siècle seulement antérieur à ceux que je viens de citer. Il en résulte que dans quelques localités de Provence, et en l'absence du viguier et de son lieutenant, la présence seule de leur bâton — qu'on me pardonne cette personnification répondant exactement au fait qu'il s'agit d'établir — la présence seule de leur bâton, dans le lieu ordinaire des séances, suffisait pour que le Conseil municipal pût se réunir et délibérer valablement.

Au mois d'août 1741, les consuls de la communauté de la ville de Berre exposèrent au « Procureur-Général de « Madame la Maréchale générale de Villars, Princesse « de Martigues et Baronne de la ville de Berre, » que

le sieur Varanchon par lui nommé viguier de cette ville, faisait de fréquents voyages qui ne lui permettaient pas de remplir ses fonctions ; que, d'un autre côté, le sieur Galleigne, nommé lieutenant du viguier, se trouvait dans une position entraînant incompatibilité, puisqu'il était associé du Trésorier de la Commune.

En cet état, les consuls de Berre demandaient que le sieur Galleigne fût révoqué, et qu'en absence du sieur Varanchon, son bâton de viguier « autorisât en tout ce « qui serait nécessaire, comme cela se pratiquait en la « ville de Martigues et ailleurs. »

Au bas de cette requête se trouve la réponse suivante :

Nous, etc... suspendons la concession en subrogation de lieutenant de viguier que nous avions accordée au sieur Galleigne, et disons que le bâton de viguier posé sur le bureau suffira pour autoriser le conseil en absence du sieur Varanchon, viguier, ainsi qu'il se pratique aux Martigues et ailleurs, — Istres, ce 9 août 1772. Signé DUGRON. (1)

Les consuls de Berre avaient certes beaucoup obtenu par une pareille décision, mais ce n'était pas tout encore ; vint un jour où se présenta une difficulté matérielle : l'impossibilité d'avoir le bâton indispensable pour la tenue du Conseil municipal. Laissons les consuls raconter eux-mêmes ce qui arriva le 15 septembre 1743.

Les conseillers avaient été convoqués, ce jour-là, à la maison de ville, pour y délibérer sur des affaires urgentes :

Mais dit le procès-verbal, le sieur Varanchon, viguier, ne s'étant pas présenté pour autoriser le conseil, le sieur Guillen, consul, en compagnie du sieur Auran, greffier de la communauté, se sont portés à la maison du sieur Varanchon, pour l'avertir de venir autoriser ledit conseil, où ils n'ont trouvé que la servante qui leur a dit que son maître était à Marseille. De là, ils se sont aussi portés à la maison du sieur Galleigne, lieutenant de viguier (il avait été réintégré dans ses fonctions), pour lui donner le même avis, où étant, son épouse leur a dit que son mari était au lit avec la fièvre. Alors ils sont retournés à la maison de M. le Viguier, pour dire à la servante de remettre le bâton de Viguier, qui *(sic)* leur a répondu qu'elle ne pouvait pas le donner.

(1) Registre des délibérations de la communauté de Berre. B. B. fol. 117.

Le procès-verbal se termine ainsi :

Le conseil a unanimement trouvé à propos de faire donner requête à Monseigneur l'Intendant ou à qui de droit, pour avoir permission de faire autoriser le conseil par un des sieurs consuls lorsque ceux qui ont le droit d'autoriser se trouveront malades ou absents.

Le mois suivant, les choses se passèrent régulièrement; le viguier Varanchon assista personnellement au conseil qui eut lieu le 29 octobre suivant ; mais en signant le procès-verbal, il ajouta cette mention sous sa signature :

Est opposant à la prétendue proposition faite par les sieurs consuls dans le prétendu conseil non complet du 15 du mois de septembre dernier, contre les officiers de Madame la maréchale-duchesse de Villars, princesse des Martigues, et baronne de Berre, en faveur de laquelle, comme son viguier, proteste de tous ses droits, et sauf en temps et lieu de faire ce qu'il appartiendra à cet égard (1).

Il n'appert pas des registres dont je viens de donner les extraits qui précèdent, que cette affaire ait eu d'autre suite; le viguier dut mieux règler ses absences, et les choses durent reprendre leur cours régulier. (2)

Du reste, pour la tenue des conseils municipaux la présence seule du bâton de viguier ne suffisait pas ; il fallait encore qu'elle eût lieu légalement, en bonne et due forme. En voici un exemple que je puise dans l'histoire de Rognes.

Le 26 mai 1680, le conseil de la communauté avait été convoqué par les consuls ; mais, sur l'avis que le viguier étant malade ne pourrait se rendre à l'Hôtel-de-Ville, on avait décidé que la présidence serait dévolue au membre le plus ancien, lorsque se présenta, tenant en main le bâton de viguier, un nommé Denis Mignaud, notaire nouvellement en exercice. Il déclara qu'il était envoyé par la dame de Rognes pour présider le conseil. Il montra à l'appui un écrit signé par ladite dame, écrit

(1) Ibidem. fol. 207.

(2) Je dois la communication de ces extraits à l'obligeance de M. Desvoyes, percepteur à Berre.

portant la commission et requérant de le reconnaître en qualité de viguier.

Les consuls s'y refusèrent. sur ce motif notamment qu'il n'avait pas prêté le serment exigé de tout viguier avant d'entrer en fonctions. (1)

Quant au fait du bâton de viguier rendant valable, en l'absence de celui-ci, la réunion des conseils municipaux en Pròvence. j'en donne encore quelques exemples bien antérieurs à ce qui se passa à Berre, en 1743.

En l'année 1588, il existait un procès entre la communauté de Lambesc et divers nobles de cette ville, au sujet de la charge de premier consul ; une transaction eut lieu, et le 23 avril de ladite année, le conseil fut assemblé pour ratifier l'accord intervenu. Le Baille ne put y assister, et le procès-verbal de la séance porte « que le conseil a été tenu et assemblé à la requête des « consuls de Lambesc, ayant été baillé à eux, le *bâton de « Monsieur le Baille dudit lieu, pour tenir ledit conseil.* »

A Marseille, c'était un des privilèges de la cité que les consuls prissent le bâton du roi pour la tenue du conseil municipal, en empêchement du viguier. Le fait résulte, entre autres, du document que voici :

L'an mil cinq cens nonante ung et le premier jour du mois de may, à sept heures du matin, convoqué et assamblé le noble et honnorable conseil de la présente ville et citté de Marseille, dans la grand salle de la maison commune d'icelle, à voix de trompe et son de cloche, à l'acoustumée, par mandement de cappitaine Anthoine Brunet. viguier de ladite ville où sont estés présents les conseillers suivants : . . . .

Auquel conseil a été prepausé par lesdits sieurs consulz, que Monseigneur de Bezaudun a esté prouveu pour viguier de ceste ville pour une année. que commansera ce jourd'huy, mais à cauze des affères qu'il a heu, n'a sceu estre en ceste ville, suivant sa lettre que leur a mandé ; et, par ainsy, que le conseil ayt à adviser si le cappitaine Brunet, viguier d'icelle, remectra le baston du roy à laditte ville, ou bien s'y le tiendra jusques à ce que ledit s[r] de Bezaudun soit arrivé en icelle pour prendre icelluy.

Ledit Conseil a ordonné que, suivant les privilleges et libertés de laditte ville, ledit sieur Anthoine Brunet remettra le baston à la ville, ce que à l'instant a été par luy faict (2).

(1) *Histoire de la commune de Rognes* par l'abbé Martin.

(2) Archives communales de Marseille. Série BB. Reg. des délibérations 1591. Reg. 1 fol. 93.

Ce ne fut pas précisement dans des conditions aussi pacifiques que, vers la même époque, le viguier de Salon, Pierre Roux, sieur de Belvezer, dut remettre son bâton; il ne le fit que pour éviter d'être brûlé vif. César Nostradamus raconte le fait dans son *Histoire de Provence.*

Le peuple de Salon reprochait à son viguier de ne pas sévir assez rigoureusement contre ceux des habitants qu'on soupçonnait d'avoir embrassé le luthéranisme. L'irritation devint si grande, qu'un jour, le 1[er] mai 1560, une bande des plus exaspérés rencontrant le sieur de Belvezer, l'enveloppa et l'accabla d'injures et de menaces.

Elle allait l'embler, dit Nostradamus, comme un tourbillon emble la paille d'un chemin, s'il n'eût pourvu à son salut par une soudaine retraite, en se jetant, en quatre sauts, dans une maison de la grande place des arbres. Mais, comme on voulait avoir le viguier mort ou vif, ces honnestes personnages avaient déjà fait apporter des sarments et de la paille pour mettre le feu a la maison où, de bon et heureux rencontre, le sieur de Belvezer s'était sauve. Tellement qu'il fut contraint, pour garantir sa personne, de rendre son baston de viguier à ces cruels boutefeux, ayant beaucoup plus cher et doux d'abandonner une simple baguette que sa vie à l'indiscretion enragée de tels infâmes bélistres

Plus tôt, n'ont-ils ce baston, qu'ils s'en vont sans plus consulter, comme si la populace était capable de conseil, le mettre, de leur absolue authorité, entre les mains d'Antoine de Cordouan, l'un des principaux d'entre les nobles, homme fort doux, gracieux, franc et libéral.

Quelques jours après, le calme s'étant rétabli, le bâton de viguier fut rendu à son légitime possesseur (1).

Une dernière citation pour démontrer quelle importance on attachait, dans les provinces méridionales, au bâton, signe de l'autorité royale.

Le premier acte des statuts de Beaucaire, après sa réunion à la France, porte qu'aucun héraut ne pourra exercer son office sans avoir son bâton peint de fleurs de lys, signe caractéristique de l'autorité royale (2).

(1) *L'histoire et chronique de Provence*, de César Nostradamus.
(2) *Revue des Sociétés savantes*, 1866, V série, tome 5, p. 70.

IV.

Voici maintenant sur le bâton autoritaire des détails se rapportant à des pays pour lesquels les documents sont rares en quelque matière que se soit : la côte d'Afrique. Je dois ceux qu'on va lire à une obligeante communication (1).

L'usage du bâton, comme marque d'autorité, à peu près général sur toute la côte occidentale d'Afrique, l'est surtout dans la partie de la Guinée comprise entre l'embouchure du Volta et celle du Niger. Ces parages sont peuplés alternativement de petites tribus et d'importants royaumes, parmi lesquels on peut citer Aounanh, Dahomey, Porto-Novo, Abbeokutta et Jabou.

Chez tous ces peuples, le bâton est la représentation conventionnelle de l'individu qui en est le propriétaire reconnu ; il reçoit les mêmes marques extérieures de respect que celles que l'on accorde à ce dernier. Ces marques sont naturellement mesurées à l'importance, au caractère, à la puissance de la personne qui est représentée par le bâton.

Le roi, les autorités, les personnages marquants du pays, et quelques grands commerçants ont des bâtons. Les négociants européens et les chefs de factorerie ont également le privilége d'avoir des bâtons.

Cet objet n'affecte aucune forme spéciale : cannes, baguettes, petites branches d'arbre, quelle qu'en soit la dimension, peuvent servir de bâton, pourvu que le propriétaire l'ait fait officiellement reconnaître comme tel dans le pays. Généralement, les blancs se servent de cannes, les noirs de morceaux de bois taillés et ornés à la pomme de figures d'animaux plus ou moins bien façonnées.

Pourtant, le grand bâton du roi ressemble généralement à une canne de tambour-major, ou de *compagnon*. Le grand bâton officiel des factoreries est aussi une espèce de canne de tambour-major, surmontée d'une pomme d'argent portant gravés les noms de la factorerie et de son propriétaire.

(1) A M. Rouland, capitaine au long-cours, attaché à l'honorable maison de commerce de Marseille Cyprien Fabre et Ce.

On a généralement plusieurs bâtons, ou tout au moins trois, savoir :

Le bâton officiel, pour les cérémonies d'apparat, les négociations, les grandes circonstances.

Le bâton semi-officiel, servant dans les rapports ordinaires avec les autorités locales.

Enfin le bâton amical, d'un caractère purement privé, pour les communications personnelles et intimes.

Tout message d'un blanc à un chef noir, et réciproquement, quelles qu'en soient la nature et l'importance, n'a jamais lieu sans être accompagné de l'un de ces trois bâtons, porté par un *mosso* ou interprète. Le bâton accompagne de même, en toutes circonstances, les communications officielles ou non que les gens du pays s'envoient entre eux.

La personne à qui un bâton est adressé le prend dans la main pour écouter le message : elle ne le rend au *mosso* que le jour et au moment où elle est en mesure de donner la réponse.

La réception d'un bâton du roi du Dahomey, dans les factoreries européennes, donne lieu au cérémonial suivant : Le bâton est porté par un *cabeceiro*, grand chef attaché à la personne du roi, et qui est escorté d'*agorigans* (gardes du palais).

A l'entrée du cortége, l'agent de la factorerie se lève, tête nue, pendant que le *cabeceiro* et sa suite se prosternent le visage dans la poussière. Dans cette attitude, l'assistance écoute le message royal. Tout le monde se relève ensuite, et l'agent européen, qui jusqu'à ce moment avait tenu une main sur le bâton, le prend et le garde jusqu'au jour qu'il fixe au *cabeceiro* pour venir prendre sa réponse au roi.

On essaie parfois de présenter aux chefs de factoreries de faux bâtons; mais il est très-facile d'éventer la ruse, et le noir qui s'en rend coupable est passible d'un châtiment sévère. Il pourrait même être puni de mort, si un sentiment bien naturel d'humanité ne portait les Européens à garder le silence sur ces tentatives de fraude.

Les bâtons de factoreries adressés au roi de Dahomey sont envoyés dans la capitale (Agomey, à 3 journées dans l'intérieur). — Introduit devant le roi, le *mosso* se pros-

terne la face contre terre et énonce le but de sa mission. — Le roi touche ensuite le bâton du doigt, ou bien le prend dans la main et le garde, suivant l'importance du personnage qui l'envoie; il accorde généralement ce dernier honneur aux bâtons venant des chefs de factoreries. — La réponse du roi est toujours remise à plusieurs jours, pendant lesquels le porteur du bâton est logé et traité à la résidence royale.

En résumé, le bâton, à la côte occidentale d'Afrique, a un caractère presque sacré, ce qui s'explique d'autant mieux que dans ces pays arriérés, privés de route et de tout élément de correspondance postale, il ne peut exister d'autres moyens de transmettre sûrement les communications.

Dans les pays situés à l'ouest du Dahomey, les distances entre les localités sont encore plus grandes; aussi le bâton est-il d'un usage plus répandu. C'est au point que les agents de factorerie ont la précaution d'en faire reconnaître un certain nombre par les peuplades, afin que les expéditions qu'ils font par lagunes ou rivières soient toujours accompagnées d'un bâton qui couvre la marchandise, comme le ferait un pavillon.

Le seul endroit où l'emploi du bâton tende à diminuer est Lagos, parce que ce point est au pouvoir des Anglais; qu'il est de plus en plus envahi par l'élément européen, et que du reste la densité de la population y rend les relations plus faciles qu'ailleurs. Cependant, les noirs de ce pays restent fidèles à la coutume du bâton dans leurs rapports réciproques, au moins dans certaines circonstances; et le vieux Kociusko, roi dépossédé de Lagos se passe de temps à autre l'innocente fantaisie d'envoyer son royal bâton aux personnes auxquelles il veut donner une marque de distinction.

Maintenant deux anecdotes, d'un caractère bien différent, pour donner une idée de l'importance du bâton à la côte occidentale d'Afrique.

La partie de la côte située immédiatement à l'ouest du Dahomey est habitée par une foule de petites tribus, indépendantes entre elles, et qui se livrent fréquemment à des actes de pillage et d'exaction.

Un chef de factorerie à Grand-Popo, nouveau venu

dans le pays, avait expédié une embarcation de marchandises par lagune. Comme d'habitude, le chef des canotiers était porteur du bâton de l'agent.

Cette pirogue fut attaquée par des individus appartenant à une petite tribu riveraine : on pilla les marchandises et les canotiers furent dépouillés et maltraités.

A cette nouvelle, l'agent de la factorerie s'empressa de demander justice aux chefs d'une tribu voisine qui, par sa puissance et sa situation. était souvent appelée à régler ces sortes de conflits Amenés devant un conseil de vieillards, les délinquants exposèrent qu'un de leurs membres avait subi, peu de temps auparavant, un traitement indigne, de la part de l'agent qui dirigeait précédemment la factorerie de Grand-Popo. et qu'ignorant que cette factorerie eût changé de chef, ils n'avaient fait qu'user d'un droit légitime en se vengeant, sur les marchandises et le personnel de la factorerie, d'un acte coupable qui ne devait pas rester impuni.

Les vieillards donnèrent droit à la tribu, et tout en plaignant l'agent de Grand-Popo d'avoir à supporter les conséquences d'une faute commise par son prédécesseur. le conseil légitima la prise des marchandises

On allait se séparer, lorsque, par un des canotiers de la pirogue dévalisée, l'agent apprit que dans la bagarre, un assaillant s'était emparé du bâton et l'avait brisé en morceaux. — Aussitôt le conseil se remet en séance, et sous le coup d'une indignation profonde, la tribu est condamnée non seulement à la restitution des marchandises volées, mais encore à rechercher les débris du bâton et à les reporter solennellement à la factorerie. De plus, faculté est donnée à l'agent de faire arrêter comme otage, tout individu de la tribu qu'il rencontrera, et cela pendant la durée de six mois.

Le second fait est tout diplomatique.

Vers 1863, le gouvernement de l'empereur avait eu la bonne inspiration d'accorder un protectorat au roi de Porto-Novo. — Très-fertile et très-peuplé, cet état excitait depuis longtemps la convoitise des Anglais établis tout près de là à Lagos, et c'est pour résister aux empiètements de ses ambitieux voisins que le roi avait sollicité la protection de notre pays.

On ne tarda pas à ressentir les heureux effets de ce protectorat. Deux avisos de guerre français, ancrés l'un à Kotonou sur le rivage de la mer, l'autre à Porto-Novo même, dans l'intérieur de la rivière, garantissaient la sécurité du pays et favorisaient, par leur seule présence, le libre essor du commerce. — Malheureusement le pays était malsain, et le séjour pour nos marins n'en était pas des plus agréables. L'antipathie qu'ils en conçurent ne fut pas étrangère à l'abandon par la France de ce protectorat si utile. Un malheureux incident, dont le bâton fut la cause, amena la rupture.

Le commandant français avait pour *mosso* un noir de Lagos, fils du roi Kociusko ; celui-ci était l'ennemi juré du roi de Porto-Novo, Mépon. Un jour que ce *mosso* parut devant Mépon, avec le bâton du commandant son maître, il fit preuve d'un manque de respect si évident, que le roi, oubliant toute mesure, arracha le bâton des mains du *mosso* et le lui cassa sur la tête.

Inutile de décrire l'émotion qui se répandit dans le pays, à la nouvelle de ce fait inouï. — Evidemment, le roi n'avait voulu que châtier l'arrogance d'un jeune homme, fils de son ennemi, qui avait voulu se prévaloir de sa qualité d'ambassadeur pour le narguer. Mais le commandant français jugea que l'honneur national avait subi un outrage dont il réclama sur le champ réparation, menaçant d'user de représailles en cas de refus. — Les gens de Porto-Novo consentirent à tout, et l'on vit le roi, le roi à qui des lois anciennes et respectées défendent de sortir de sa demeure, se rendre à bord du bâtiment français pour offrir des excuses au commandant.

Par suite de la fâcheuse disposition d'esprit de nos marins à ce moment, l'affaire, on le voit, fut conduite avec une extrême rigueur. On s'en ressentit tellement de part et d'autre que, sur les rapports qui lui furent adressés sur cet incident, l'amiral commandant les forces navales françaises à la côte occidentale d'Afrique, ordonna l'abandon immédiat du protectorat français de Porto-Novo — Ainsi fut perdue l'occasion de voir l'influence de la France s'établir dans ces parages, et d'opposer un infranchissable obstacle aux convoitises des Anglais sur le riche pays de Porto-Novo.

L'autorité du bâton existe également dans une autre partie de l'Afrique, la partie équatoriale. Je ne puis pas donner, sur ce point, des détails aussi précis, aussi circonstanciés que les précédents ; mais voici ce que je trouve dans le voyage de M. le marquis de Compiègne.

« Le roi d'Adanlinanlango, dit le voyageur, était « revêtu d'une immense robe de chambre de popeline « écossaise à brandebourgs noirs: autour de son cou « flottait une ample cravate taillée dans un vieux « rideau. Il tenait à la main une canne de tambour-« major et son chef était orné d'un chapeau dit *tuyau* « *de poële*, cerclé d'un gros galon d'or. Il répétait sans « cesse : *Miarè, N'Combé Rey, sobré Todos*, c'est moi « qui suis N'Combé, roi passé tous, roi sur tous. Il « avait appris ce jargon des négriers portugais. »

Le roi *passé tous* mourut comme le plus humble de ses sujets, pendant que M. de Compiègne était encore dans ces parages. On l'exposa dans son grand fauteuil, sa canne de tambour-major et sept ou huit autres cannes entre ses jambes : quand vint le moment des funérailles, et que le corps du roi fut placé dans le cercueil, on y mit une grande quantité d'étoffes qui lui avaient appartenu, son chapeau à soleil d'or et ses cannes (1).

Dans une autre circonstance, le roi d'une tribu vivant sur la rive gauche du fléuve Ogooué, ne se contenta pas de se montrer à M. de Compiègne dans l'appareil de la puissance, il lui remit en main son sceptre, bâton de bois sculpté, auquel était attachée une grosse sonnette et le lui fit agiter à trois reprises différentes. Par là il lui confiait l'investiture de ses droits sur le pays et l'en déclarait seigneur et maître. L'assistance entière leva la main droite en signe d'acquiescement. Sauf l'agitation de la sonnette, nous avons vu au chapitre VI que l'investiture d'une province, dans nos pays, au moyen âge, avait lieu précisément de la même manière par la remise d'un bâton.

M. de Compiègne sut mettre à profit les faits que nous venons de rapporter. Il poursuivait son voyage avec

(1) Voir *Le Correspondant* : Livraisons des 25 novembre 1874 et 10 janvier 1875.

ses compagnons et son escorte sur la rive gauche de l'Ogooué, lorsqu'une bande d'indigènes survint et lui déclara qu'il n'irait pas plus loin sans lui payer un tribut. Le voyageur répondit par son interprète qu'il ne voulait avoir affaire qu'au roi de leur pays, et que si ce roi était parmi eux, il n'avait qu'à se montrer et à prendre la parole. Après un instant d'hésitation générale, un homme s'avança et dit qu'il était le roi.

— Toi un roi ! s'écria M. de Compiègne ; — mais où est ton chapeau ? où est ta canne ? Là-dessus, le prétendu roi se retira tout honteux avec ses compagnons et M. de Compiègne continua sa route en toute liberté (1).

Il n'attendit pas une semblable interpellation ce chef d'une des iles de la Nouvelle-Bretagne dont il est parlé dans *le Voyage autour du monde*. Le navire explorateur, ayant un jour jeté l'ancre assez près de la terre, vit arriver une grande quantité de pirogues. Chacune était montée par cinq ou six hommes noirs, à cheveux crépus et laineux, grands et paraissant agiles et robustes.

L'un de ces hommes portait un bâton long de deux ou trois pieds, peint en rouge, avec une pomme à chaque bout. Il l'éleva sur sa tête en approchant du navire et demeura quelque temps dans cette attitude. C'était, en effet, le chef de ces sauvages avec lesquels on voulut lier commerce pour les engager à apporter quelques rafraîchissements ; mais ce fut en pure perte. Le commerce pour eux consistait à s'emparer de ce qu'on leur proposait et à ne rien donner en retour.

En opposition à ce fait, et dans une autre partie du monde, voici le bâton qui, placé aussi sur la tête, signifiera cette fois : soumission et vasselage.

Une tribu du Caucase, les Souanes, trop faibles pour résister à leurs voisins, vinrent implorer l'appui du commandant de l'expédition russe envoyée dans ces contrées. De nombreux délégués se présentèrent nu-tête, avec une baguette de bois attachée sur le cou pour figurer un joug (2).

(A suivre). Auguste LAFORET.

(1) Ibid, livraison du 10 février 1874, p. 630.

(2) *Bulletin de la Société géographique*, août 1872.

RÉCITS VARIÉS

PAR M. G. LUCAS DE MONTIGNY (1).

La *Revue de Marseille* aime la décentralisation littéraire. Pour sa part, elle y travaille selon ses forces; elle l'applaudit toutes les fois qu'elle la rencontre saine et intéressante. C'est de la décentralisation que les provinces peuvent attendre le développement légitime de leurs facultés natives, de leur caractere historique. A ce point de vue, un des essais les mieux réussis est sans aucun doute le livre récemment publié à Aix en Provence, par M. Lucas de Montigny, sous le titre de *Récits Variés*. Variés, en effet, et pleins de charmes.

M. Lucas de Montigny qui n'est pas un nouveau venu dans le monde des lettres, connaît la France, il en connaît les annales, et, chose moins commune qu'on ne le croit, il connaît la langue française. Il l'a étudiée chez les bons maîtres. Il les imite à dessein quelques fois; ils les rappelle toujours. La solidité du fond se pare chez lui de toutes les grâces de la forme; et cette forme a parfois une certaine saveur de terroir, de bon aloi et qui enchante; *quandam patavinitatem*, comme dit Quintilien. Le proverbe local, l'expression provençale, apparaissent volontiers au milieu de la page. Ici, se montre une idee morale; là, une rareté historique; plus loin, un peu d'exégèse sur un point controversé ou peu connu. Les Mémoires des diverses époques n'ont pas de mystères pour l'auteur. On dirait un contemporain. Le style est alerte, varié, nourri, pétillant d'une verve toute gauloise et, entre-temps, très gauloise. Il y a tel passage qu'on intercalerait, sans se trahir, dans Montaigne; et tel autre que l'on croirait être du Rabelais.

Vingt-quatre récits composent ce volume. Les uns traitent d'histoire, par exemple, la trilogie intitulée *Salmis de bécasses*; ou bien encore *Les amours de Turenne*, *Les Grancey*, *la Peste de Toulon*, *Guy Patin*, *Mademoiselle de Montpensier*. D'autres sont de charmantes imaginations qui auront eu pour origine le plus banal des faits enrichi, augmenté, dramatisé par l'auteur. Lisez *Fleurus Comtois*, un petit chef-d'œuvre d'esprit, de philosophie, de sensibilité; lisez *Marius*, *Manche à Manche*, *Ganagobie*, le *Voyage de M. Le Vingre*, *Libi Bon-Dieu*, etc. C'est tantôt un souvenir personnel comme le *Père Toussaint*, délicieux pastiche littéraire d'un vrai type révolutionnaire rangé; tantôt, la grande mémoire des maîtres : *Horace* de M. de Montigny vous fera bien connaître le poète et l'homme; *Le Carthaginois* vous donnera une juste idée de Plaute.

(1) In-4° de près de 500 pages. Aix, Achile Makaire, 1874.

On le voit, il y aurait une étude à faire sur ces *Récits Variés*. L'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas cette satisfaction. Nous croyons d'ailleurs qu'il vaut mieux laisser l'auteur se faire connaître lui-même par quelques extraits. Les lecteurs ne peuvent qu'y gagner. Pour échapper aux difficiles embarras du choix, nous nous arrêtons aux deux *Récits* intitulés : *Marius et Ganagobie* dont la couleur locale répond à notre propre titre.

La Direction.

MARIUS.

Vers 1843, Marius servait en qualité de domestique à l'hôtel du Luxembourg, à Marseille. C'était un gentil garçon, serviable, poli, de bonnes mœurs, et qui ne faisait pas grand bruit ; à ce signalement vous allez croire qu'il n'était point Provençal : vous vous tromperiez ; j'en sais de cette espèce, et jusqu'à trois, que je pourrais citer. La vérité, c'est que Marius était un Gavot, et quand Marseille ne les a point encore gâtés, ces gens-là, religieux, économes, avisés pourtant, sachant tous lire, écrire et compter, ne ressemblent en rien à cette *mob* cosmopolite qui encombre le Cours, la Canebière, les quais du Port, et autres lieux plus ou moins mauvais.

Si modéré, si judicieux que fût naturellement Marius, il avait cependant une toquade. Il n'avait pu voir sans envie, une certaine pipe d'écume de mer, montée en argent, qui brillait derrière la vitrine du père Morelli, un marchand comme on n'en voit plus guères. En vain il avait cherché à détourner sa pensée de cette fantaisie ; en vain il évitait dans ses courses de passer par la rue de Noailles où se trouvait le fruit défendu ; après une honorable résistance, il avait fini par succomber, et il venait d'acheter quinze francs, grosse somme pour lui, prix élevé pour le temps, cette pipe merveilleuse, trop séduisant objet de sa convoitise.

On imagine aisément avec quel soin religieux le pauvre garçon avait entouré de peau de gant le fourneau,

pour le *culotter* suivant toutes les règles de l'art ; il l'avait bourré de tabac qui n'était ni trop sec ni trop humide, et vous le voyez d'ici, adossé au chambranle de l'hôtel, fumant avec lenteur, avec recueillement, cette pipe superbe dont la monture brillait au soleil, et sur laquelle il lui semblait que les passants affairés ne pouvaient s'empêcher de jeter un regard d'admiration.

Hélas ! à peine arrivé au comble de ses vœux, Marius allait apprendre à ses dépens combien, ici-bas, sont éphémères les bonheurs les plus innocents ! Un voyageur, qui sortait en hâte de l'hôtel, glissa, faillit tomber, et se retenant comme il put, envoya d'un coup d'épaule la pipe de Marius à trois pas sur le trottoir ; puis, sans même s'arrêter, sans s'excuser, sans s'apercevoir peut-être de sa maladresse involontaire, il s'élança sur les traces d'une personne qu'il avait sans doute un intérêt majeur à rejoindre.

J'en sais qui auraient du coup renié la Bonne-Mère ; Marius, consterné d'un si cruel accident, demeura quelques instants immobile. De grosses larmes, qu'il renfonça par respect humain, lui vinrent aux yeux. Il ramassa sa pipe sans mot dire, sans colère, sinon sans douleur, et quand quelques badauds s'attroupèrent autour de lui, le plaignant, injuriant de loin le maladroit, conseillant à Marius de courir après lui, de lui faire payer sa pipe, il se contenta de répondre d'un air piteux, que c'était sans doute un malheur, mais qu'après tout, il n'avait qu'à s'en prendre à lui-même, puisqu'il n'était pas à sa place quand le heurt avait eu lieu ; l'assistance, frustrée d'une algarade, haussa les épaules, et Marius, un peu remis, après avoir considéré tout à loisir le désastre de sa belle pipe, s'en fut, *l'œil morne maintenant* et *la tête baissée*, chez le père Morelli, pour voir s'il n'y aurait pas moyen de réparer le mal.

— J'y ferai de mon mieux, répondit celui-ci : mais, par ma foi ! elle n'a pas fait long feu dans vos mains, votre pipe ! Vous êtes donc bien riche, jeune homme, que vous menez de ce train-là un article de quinze francs ?

Pour le coup, la nature l'emporta, et en dépit de la fausse honte, le Gavot se mit à pleurer à chaudes larmes. Il raconta son méchef, d'un si gros cœur, mais en même temps avec une telle absence de récriminations, que le père Morelli, vieux carbonaro réfugié à Marseille où il avait fait fortune, et qui n'était pas tendre tous les jours, se sentit touché.

— Ecoutez, lui dit-il, nous rafistolerons tout cela ; je mettrai une virole d'argent ici, une bague de l'autre côté ; mais dame ! mon garçon, votre Joséphine est fêlée ; elle a reçu un atout, et ça ne redeviendra jamais une pipe neuve !

Le dolent Marius, un peu consolé, reprit le chemin de l'hôtel. C'était l'heure du dîner. Le patron lui fit quelques reproches d'être ainsi en retard. C'était décidément une journée de malheur, et pour l'achever de peindre, on lui donna à servir un voyageur qui dînait seul à une petite table, dans un coin de la salle, et qui n'était autre que le malencontreux personnage du matin. Celui-ci, du reste, ne faisait aucune attention au domestique qui le servait ; il consultait, tout en mangeant, sans aucune espèce de discernement et avec une indifférence suprême, un carnet de notes et de chiffres : Marius, de son côté, le considérait avec une curiosité mélancolique, et comme s'il eût commenté, *in petto*, la fable de Perrette et du pot au lait ; il se disait de plus que s'il renversait une carafe ou quelques cuillerées de sauce, sur la nappe du n° 4, on le traiterait de maladroit, et qu'icelui n° 4, lui avait causé, deux ou trois heures auparavant, et sans seulement y prendre garde, à lui Marius, le plus amer déplaisir.

Le voyageur cependant finit par s'apercevoir de l'attention avec laquelle le garçon l'examinait. C'était un créole, nommé M. de Laurenty, dont les yeux vifs, l'allure décidée, annonçaient un homme impatient et absolu ; il fixa un instant sur Marius un regard hautain ; puis, comme frappé d'un souvenir :

— N'est-ce pas vous, dit-il, garçon, qui étiez tantôt sur le pas de la porte et que j'ai un peu bousculé quand j'ai glissé sur vos fichues dalles de marbre ?

— En effet, Monsieur, c'était moi, et j'ai eu bien peur que Monsieur ne se fut fait mal ?

— Non vraiment, grâces à Dieu, répondit le voyageur, dont les yeux et dont le ton s'adoucirent ; c'est plutôt moi qui devrais vous faire des excuses, car je vous ai rudement heurté sans le vouloir ; je ne sais même pas si je n'ai pas fait tomber votre pipe !

— Oui. Monsieur, répartit l'autre, sans pouvoir retenir un soupir douloureux, c'était une belle pipe et que je venais d'acheter, il n'y avait pas deux heures ; cela m'apprendra une autre fois à me tenir à ma place, et à ne pas céder à une fantaisie au-dessus de mes moyens...

— Vraiment ? prenez-vous ainsi la chose ? Eh bien ! cela prouve un bon caractère, et vous n'aurez pas lieu de vous en repentir ! Tenez, acceptez toujours ceci, continua-t-il en ouvrant sa bourse, et en en tirant un louis, qu'il donna au jeune homme. Je vais prier M. Parrocel de vous attacher à mon service pendant le temps que j'ai encore à passer ici.

Les choses s'arrangèrent en effet ainsi. Marius servit dès lors M. de Laurenty comme valet de chambre, faisant avec intelligence et promptitude quelques commissions dont son nouveau maître l'avait chargé ; il était si prévenant, si poli, d'une humeur tellement égale, qu'à la veille de partir, M. de Laurenty lui proposa de l'emmener à la Martinique, lui promettant qu'il lui ferait là-bas une position.

Un homme du Nord aurait demandé quelques jours de réflexion ; il aurait voulu consulter ses proches, ses amis. Un méridional n'a pas de ces tâtonnements. Il prend la balle au bond, ou tire au vol. Tant mieux si les choses tournent bien, tant pis si elles bâtent mal : pile ou face, et au petit bonheur ! Cela suffit à expliquer certaines fortunes éclatantes et aussi les mésaventures sans nombre et qui n'ont pas de chroniqueurs, des gens du Midi.

Bref, M. de Laurenty prit à la hâte les dispositions nécessaires pour emmener sa nouvelle recrue. Marius, sans plus songer à sa pipe, qui était toujours à l'hôpital, chez le père Morelli, fit son paquet avec sa tranquillité

naturelle, et partit pour le Nouveau-Monde, comme il aurait pris la diligence de Lauzier pour venir à Aix acheter des calissons au compte de l'hôtel du Luxembourg. Il était assuré de passer par un chemin où il n'y avait pas de pierres. Quant enfin il songea au père Morelli, c'était un peu tard, et le mieux était de mettre l'affaire à l'article profits et pertes. La traversée fut rude, et M. de Laurenty, dont la santé laissait à désirer, put reconnaître plus d'une fois combien il avait été heureusement inspiré en s'attachant ce garçon prévenant, patient et de bon sens, qui avait à un haut degré le sentiment du devoir.

Arrivé à Fort-de-France, il se rendit dans une de ses plantations avec Marius, et y passa un mois environ, le mettant au fait de tout et lui assurant un traitement honnête ; le Gavot, intelligent et appliqué, comprit à merveille le parti qu'on pouvait tirer de ces terres, café, coton, canne à sucre, rhum et tafia, et se mit tout à la besogne. Au bout de trois ans, il décida M. de Laurenty à faire venir de la Nouvelle-Orléans une machine à vapeur ; les revenus doublèrent. Le créole, de plus en plus charmé de son gérant, ayant en lui une confiance illimitée, lui confia successivement l'administration de toutes ses propriétés ; les choses vinrent au point qu'il voulut le marier, et lui fit épouser une fille de couleur, pour laquelle il n'était pas absolument un étranger. Peu après M. de Laurenty qui avait toujours eu une santé délicate, et qui ne s'était pas ménagé dans sa jeunesse, ainsi qu'il arrive fréquemment aux colonies, vint à mourir. On était alors en 1860, et Marius qui avait eu le bonheur d'échapper à la fièvre jaune, aux trigonocéphales et aux maraudeurs noirs des Mornes, se trouva son légataire universel. La fortune du défunt se montait bon an mal an, à une quarantaine de mille livres de rente. Marius, qui pensait que le mieux était l'ennemi du bien, et que c'en était assez pour un pauvre hère sorti de Marseille vingt ans auparavant avec trois chemises dans un mouchoir et trente écus dans sa poche, — laquelle poche était trouée, — vendit successivement moulins, usines et le reste, et réalisa ainsi plus d'un million. Il songeait à son père, à sa mère, à ses

frères et à ses sœurs, qui le croyaient sans doute mort depuis longtemps, bien que de loin en loin il leur eût écrit. Il se sentait passé à l'état d'oncle d'Amérique, car Dieu avait béni son union et il n'avait jamais eu d'enfants. Ces choses-là, — j'entends la mythologie des oncles d'Amérique, — se voient encore de loin en loin, au Havre, à Nantes, à Bordeaux et même à Marseille, où l'on prétend d'ailleurs que les tantes sont moins clairsemées.

A peine installé à l'hôtel du Luxembourg, où, comme de raison, personne, pas même l'excellent M. Parrocel, et M. Bec, cher au beau sexe, n'avait gardé le moindre souvenir de lui, il courut chez le père Morelli. Le bonhomme tenait toujours le coup, mais il se faisait vieux.

— Monsieur Morelli, lui dit Marius, il y a vingt ans, vous m'avez vendu une pipe d'écume de mer, que j'ai eu la gaucherie de laisser tomber le même jour, et que je vous ai rapportée en vous priant de la faire radouber de votre mieux ; mais un petit voyage, que j'ai dû faire quelques jours après, et qui est devenu un assez long voyage, car il a duré vingt années, m'a empêché de venir vous la réclamer... plus tôt .. J'ose à peine espérer que vous aurez conservé pendant si longtemps un objet sans valeur, et que personne n'est venu vous réclamer ; mais pourtant je serais bien heureux si...

— Pardonnez-moi, interrompit le vieux négociant en fronçant ses sourcils de carbonaro, mais sachez que rien ne se perd dans ma maison. Si vous m'avez en effet apporté cette pipe, vous la retrouverez dans ce tiroir, où je réunis, à chaque inventaire, les objets déposés chez moi et non réclamés On disait autrefois la maison de Montmorency ou la maison de Forbin ; mais sous le rapport de la probité commerciale, sachez que la maison Morelli vaut les plus huppées... Et ouvrant d'un geste superbe un vieux *tiradou* plein de bibelots et de tabatières : Voyez, continua-t-il, si vous retrouvez là votre pipe ?

— La voici, s'écria Marius, qui la reconnut au premier coup d'œil... Ah ! Monsieur Morelli, cette pauvre vieille pipe ! telle que vous la voyez, plus jaune que la

touche d'ivoire d'un clavecin du temps du *Devin du Village*, dont la monture est plus noire que la suie, et qui pourtant n'a jamais été fumée, cette pipe là m'a valu une fortune ! une vraie fortune ! — Et riant, pleurant à demi, il raconta son histoire au bon négociant, presque aussi fier et aussi content que lui.

— Jeune homme, dit alors le vieillard (il l'appelait jeune homme !), on parle toujours de l'orgueil des grands ; mais ceux qui s'en plaignent le plus amèrement oublient tous que Dieu, suivant la parole de l'Ecriture, ne hait rien tant qu'un pauvre arrogant ! Puissiez-vous, pour l'honneur du siècle et pour le bonheur du pays, trouver beaucoup d'imitateurs... Quant à votre pipe, laissez-moi faire, je me charge de la remettre à neuf, et j'ose dire que vous verrez un joli travail !...

On raconte souvent l'aventnre de Jacques Laffite, allant demander en vain une place au banquier Perrégaux, qui, debout devant une croisée donnant sur la cour de son hôtel, regardait machinalement devant lui, quand il vit repasser le pauvre hère éconduit. Celui-ci s'en allait l'oreille basse, se disant sans doute qu'en ce monde le bon Dieu avait mis quelquefois l'argent d'un côté et la bonne volonté de l'autre. Tout à coup, voyant une épingle à terre, il se baissa, la ramassa soigneusement, et la piqua au revers de sa lévite. Ce fut un trait de lumière pour le riche banquier, qui rappela le jeune solliciteur, destiné à devenir, lui aussi, l'un des princes de la finance. A ce léger indice, il avait reconnu chez l'impétrant un esprit d'ordre et d'économie. L'histoire de Marius et de M. Laurenty me semble faire un pendant tout naturel à cet anecdote, et elle a, elle aussi, sauf les noms que j'ai dû changer, le mérite d'être véridique.

La morale de ce récit se trouve dans cette parole du plus avisé de nos rois : « Bonnet en la main et bonnes « paroles en la bouche sont souvent de petit coût et de « grand profit. »

G. LUCAS DE MONTIGNY.

A UNE FLEUR.

I.

Toi, qui réjouis ma chambrette
De tes doux attraits,.. qui m'apprends,
Modeste et suave fleurette,
Le retour béni du printemps,...

Dis-moi combien tu fus heureuse,
Lorsque aux champs le soleil a lui,
Et que tu naquis, gracieuse,
Ouvrant ton calice vers lui ;

Dis le gazon de ta prairie
Emaillé de tes fraîches sœurs,
Et l'aurore à l'herbe fleurie
Distillant ses blanches vapeurs ;

De la brise dis le murmure ;
Dis-moi combien le ciel est bleu,
Combien l'onde est paisible et pure,
Et combien bon est le bon Dieu !...

II.

Non !... Loin du lieu de ta naissance,
Regrettant l'air libre et serein,
Déjà tristement se balance
Ta corolle sans lendemain !...

Déjà ton incarnat s'altère !...
Tu penches ton front pâlissant !...

Mais tu peux quitter cette terre,
Où tu fis du bien, en passant !...

Oui, de te voir je fus ravie
Tout un matin et tout un soir !...
Le bien que l'on fait dans la vie,
A la mort, se change en espoir !...

Espère donc, ma fleur craintive !...
Quand viendra le jour glorieux,
Près des eaux de la source vive
Tu refleuriras dans les Cieux !!...

III.

C'est là qu'est la joie éternelle,
Qui de tous doit être le prix !..
Là, l'oiseau retrouve son aile,
La fleur reprend son coloris !...

Fleurs, oiseaux, enfants, jeunes filles,
Qui, pour ramager, embaumer,
Pour égayer prés et familles,
Sommes au monde,.... et pour aimer,...

Là, pour toujours, nous sont rendues
Couleurs promptes à se faner,
Jeunesse et beauté disparues !!...

Que faut-il pour cela ?.... DONNER !!...

Donner parfum, chant ou tendresse !!...
Que chacun donne donc un peu !..
Gazouillis, senteur et caresse,
Tout s'inscrit au livre de Dieu !!....

MARIE LOUISE BROLC.

Le Fondateur-Directeur : Auguste LAFORET.
Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Secrétaire-adjt :* Lt DE GAVOTY.
Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — TYP. MARIUS OLIVE, RUE SAINTE, 39

MONUMENTS MARSEILLAIS

LA STATUE DE BERRYER

La statue de Berryer, delivrée non seulement du voile qui tomba au jour solennel, mais encore de ceux que l'art avait maintenus pour parfaire ce bel ouvrage, apparaît depuis quelques jours tout entière aux regards. C'est comme une inauguration nouvelle et, pour ainsi dire, plus populaire, plus complète. Nous attendions ce moment pour venir à notre tour saluer le grand citoyen, — la publication de notre numéro d'avril n'ayant pas coïncidé avec l'époque de l'inauguration officielle.

La statue est de bronze. Fièrement droite sur un piédestal harmonieux, à l'ombre des grands arbres, au milieu du gazon dont on l'entoure, elle attire la foule et la retient attentive. Elle se détache vigoureusement sur la blanche colonnade du Palais de Justice, et peuple, de sa majestueuse grandeur, cette place Monthyon qui, malgré ses fleurs et ses ombrages, semblait jusqu'ici attendre un tel hôte. L'effet général de ce monument est bon. L'artiste s'est surtout affirmé dans le modelé de la tête, et c'est l'important. C'est bien là Berryer, physionomie puissante et sympathique, douce et forte. Les lèvres s'agitent, les yeux interrogent, le front pense. L'âme resplendit sous la matière ; c'est un bronze animé, *æra spirantia*, disaient les anciens. Pour être excellente, il ne manque à cette œuvre qu'un peu plus d'élan, de jet, un peu plus de cette sève qui, surtout à la tribune ou à la barre, nourrissait et soulevait le modèle immortel.

Mais l'œil exercé du critique ne laisse pas d'y regretter quelques inattentions de l'artiste. Berryer, la tête haute, s'appuie de la main gauche à la tribune ; la main droite est ramenée sur la poitrine, geste familier au grand orateur. Cette attitude renverse légèrement la statue en arrière. En même temps, le corps soutenu par la jambe droite, — tandis que la jambe gauche s'avance en formant au genou un angle peut-être un peu trop prononcé — le corps, disons-nous, se dérobe trop vite sous l'épaule droite. De ce double mouvement en arrière et à droite, résultent des lignes accentuées qui, tout en indiquant, ainsi que le statuaire

l'a cherché, une pose de combat, laisse naître néanmoins l'idée d'un laisser-aller de lassitude. Comme résultat des mêmes mouvements, l'épaule gauche est relevée, mais elle paraît l'être un peu plus qu'il ne l'aurait fallu, et le dos fortement cambré ôte quelque chose à l'harmonie, à la sévérité des grandes lignes. Ajoutons que la draperie jetée sur la tribune est un peu lourde, et, pour tout dire, que le pantalon *(proh pudor !)*, surtout à la jambe gauche, a été inhabilement et coupé et cousu. Ce sont là des critiques de detail, et la perspective peut accentuer ces défauts, rachetés d'ailleurs par un ensemble qui révèle une entente consommée de l'art.

Mais pour représenter de tels modèles, la parole elle-même demeure impuissante. Il est des hommes, dit Bossuet, que leurs seules actions peuvent louer. Pourtant nous ne raconterons pas la vie de Berryer. Les contrastes, les richesses de cette grande et complète nature, sa vie enfin est connue de tous. Sous l'aspect qui peut le mieux flatter notre chère cité Marseillaise, M. Henri Olive nous a fait naguère, dans la *Gazette du Midi*, un récit plein d'attraits des relations constantes de Berryer avec sa ville d'adoption. Tout a été dit. Il ne nous reste qu'un hommage à rendre.

Nous le rendons à l'homme qui dans notre siècle inconstant, incertain, fut la foi et la fidélité mêmes. Berryer avait ce qui distingue le génie : une idée profonde et un but fermement voulu. Là est le secret de sa grandeur morale, la justification de sa gloire radieuse : qui affirmerait que là aussi n'est pas la source vive de son inimitable talent ? Ce sont les convictions qui font les grandes âmes. Il fut toujours — le front haut et le cœur pur — tel que nous le figure sa statue, homme de bronze sur une base de roc. Sa devise était *forum et jus* : il se sacrifia pour elle quand il le fallut, et lui consacra toujours sa magnifique parole.

C'est ainsi qu'il devint l'orateur complet, le véritable homme de bien habile à parler, selon le mot simple et grave de Cicéron, *vir bonus dicendi peritus*. Son attitude souveraine, son regard pénétrant, sa noble et belle physionomie le révélaient avant qu'il parlât; mais quand sa voix avait éclaté, qui n'aurait point frémi ? Elle retentissait harmonieuse et forte comme un souffle impétueux dans les épaisses forêts, et, passionnée elle-même, remuait la passion dans tous les cœurs. A la tribune, le bien et la vérité lui durent d'éclatants triomphes ; l'infortune en reçut, au barreau, de glorieuses consolations. Illustres vaincus des luttes politiques,

vous qu'il défendit tour à tour contre tous les pouvoirs et que parfois il sauva, rendez-lui témoignage! Rendez-le lui aussi, vous tous qu'il arracha à l'adversité, à l'injustice, au déshonneur, et qu'il renvoya noblement, les mains pleines des justes dons que vous veniez lui offrir.

On a comparé Berryer à Démosthène et à Cicéron. Oui, il eut comme eux la parole inspirée ; comme eux il fit tressaillir les peuples pareils aux fidèles échos sous les cris sonores ; mais dans sa longue vie, aucun Eschine ne put lui adresser un seul reproche, fût-ce pour une couronne ; nul Chéronée ne l'a vu s'enfuir, et il ne connut jamais les présents d'Alexandre. Il n'a pas, comme l'orateur romain, passé de Pompée à César, ni rabaissé son âme sous des orgueils puérils. Son nom, comme le leur, est resplendissant de gloire : mieux que le leur, il est couronné de constance et de civiques vertus.

Honorons-nous en honorant la mémoire d'un tel homme. Des régions sereines où son âme plane sur la postérité descendent les grandes pensées et les enthousiasmes féconds. Heureux qui les recueille! Nos dissentiments ne peuvent monter jusque là. Inclinons-nous dans une admiration commune devant cet illustre citoyen. Plutarque eût raconté sa vie avec amour, et elle aurait orné ses ouvrages. Soyons fiers de l'avoir eu pour contemporain. Quand les fils demanderont à leurs pères qui représente cette statue, que les pères répondent : — Berryer! un grand chrétien et un grand français! un vrai grand homme parce qu'il eut une seule foi, une seule fidélité, un seul amour! — Ils leur ouvriront ainsi les larges horizons de Dieu et de la patrie : à ce prix, non autrement, s'élèvent pour le bien les générations nouvelles ; elles se préparent ainsi aux luttes saintes, aux triomphes immortels.

Le culte de ses grands hommes honore une nation et lui mérite de meilleures destinées. Les grands hommes sont les dieux lares de la patrie.

La Direction.

LA COMBE DE LOURMARIN.

(VAUCLUSE).

ÉTUDE DE STRATÉGIE ANCIENNE ET DE FORTIFICATION.

(Suite et fin.)

V.

Chacun a dû remarquer la corrélation qui existe entre les divers châteaux-forts que nous venons de décrire, tous d'une grande ancienneté ; c'est toujours, sauf les cas exceptionnels commandés par la topographie des lieux, une tour ou donjon élevé sur une éminence en terre ou rocher naturel terminé à l'ouest par une terrasse ou plate-forme fortifiée. Nous avons déjà fait remarquer cette forme typique dans *Tourrettes* et *Clermont* et nous répèterons ici ce que nous en disions dans cette partie de nos *Promenades aux environs d'Apt ;* qu'il serait curieux de rechercher jusqu'où ce type peut s'étendre dans la contrée afin de déterminer une zône d'architecture militaire afférente à cette époque primitive de notre histoire. Malheureusement la chose est plus difficile qu'on ne pense, car ce n'est le plus souvent que sur des vestiges qu'on peut étudier. Or, ces vestiges, à moins qu'ils ne se trouvent sur des terrains escarpés et incultes, comme ceux dont il vient d'être question, ont été bouleversés par la culture de manière à rendre leur explication impossible. D'un autre côté, beaucoup de châteaux qui ont résisté pendant la période romane, ont subi, pendant les périodes subséquentes, des changements qui en ont modifié ou complètement effacé le caractère primitif ; malgré ces difficultés, l'étude que nous donnons est un sûr garant que d'autres aussi, dans d'autres localités, peuvent arriver, après des recherches patientes, à des résultats sérieux qui auront pour effet de corroborer et de compléter nos observations.

L'exigüité de ces divers forts s'explique naturellement par la difficulté des passages. On a vu qu'à part celui de Buous, clé principale de tout le système de défense, tous les autres châteaux ne devaient servir qu'à arrêter des fractions d'armée sans matériel d'attaque ; du moins les difficultés sans nombre que l'ennemi devait rencontrer sur sa route, en parcourant le fond de petits vallons d'un accès difficile, sans aucun chemin frayé, devaient lui enlever toute possibilité d'emmener avec lui les balistes, les béliers, les catapultes, les corbeaux démolisseurs, les hélépoles et autres machines de guerre alors en usage. Ces machines suivaient très-bien l'armée dans les pays de plaine, mais non en pays de montagnes, et ce n'était que lorsque les soldats avaient détruit ou franchi les premières difficultés que les machines devaient avancer à leur suite. Cette méthode devait être lente pour des passages comme ceux qui nous occupent, mais une fois l'obstacle franchi, les choses devaient singulièrement se simplifier pour des forces envahissantes, supérieures à celles de l'assiégé.

La tactique des forces résistantes était, à l'approche de l'ennemi, d'occuper les hauteurs des défilés et de là, avec des roches lancées du haut des positions, occasionner de grands ravages dans les rangs des envahisseurs. Si dans la combe de Lourmarin, dans la partie supérieure de la vallée d'Aigues-Brun et dans les vallons secondaires qui se ramifient à cette vallée, les défilés sont nombreux, si les difficultés de toute nature se rencontrent à chaque pas, les projectiles ne manquaient jamais aux défenseurs du pays ; en effet, toutes les crêtes sont garnies de roches à profusion qui se détachent naturellement en blocs de toutes dimensions. Si malgré le nombre et la valeur, l'ennemi continuait sa marche, les indigènes défendaient alors le terrain pied à pied jusqu'au premier retranchement fortifié. Là, protégés par une ceinture de murailles massives élevées sur les escarpements naturels du sol, ils défendaient encore chèrement leur vie et leur indépendance. Le premier retranchement enlevé, il en restait un autre à prendre ; enfin, quand tout espoir

de résistance était perdu, les assiégés s'enfermaient dans le donjon situé sur le point le plus escarpé de la position, où tout en continuant à combattre, ils pouvaient traiter avec leurs vainqueurs.

Il semble au premier abord que cette multiplicité de forts, peu éloignés l'un de l'autre, devait nécessiter de nombreuses garnisons, qu'à cette époque il était d'ailleurs facile de recruter, mais qui auraient pu être désastreuses en cas d'invasion, parce que les défenseurs auraient été disseminés quand, au moment opportun, il aurait fallu opérer des sorties. Point n'était là, croyons-nous, la tactique des peuples primitifs pour la défense de leur territoire, et si leurs ouvrages fortifiés étaient multiples, ainsi que nous venons de le faire remarquer, ils étaient trop exigus pour donner place à un nombre considérable de combattants. Leur but était bien plutôt de créer de nombreux obstacles sous les pas de l'envahisseur que de faire une parade excentrique de forteresses plus ou moins utiles. L'utilité de ces nombreux forts ne saurait ici être contestée ; en effet, en étudiant le terrain où ils ont été édifiés, on remarque qu'ils avaient spécialement à défendre, soit dans la vallée du Caulon, soit dans celle d'Aigues-Brun, l'entrée des petits vallons ou défilés qui viennent tous aboutir sur un plateau commun, le plateau de Claparèdes, point stratégique par excellence, parce que de ce point l'armée ennemie avait le choix d'opérer sa descente, dans l'une comme dans l'autre vallée, suivant la position où elle supposait la plus faible résistance, ce qu'elle pouvait obtenir, du reste, par des feintes habilement concertées. Le rôle de la défense devait se borner, ainsi que nous le supposons, à arrêter par tous les moyens possibles la marche de l'armée, à abandonner un fort sur le point d'être investi par elle pour se replier en toute hâte sur un des forts en arrière ou parallèle à la ligne de défense, et au moyen de signaux convenus donnés du poste d'observation situé au sommet du Luberon, avertir les garnisons des forts qui n'avaient rien à craindre à aller donner main-forte à ceux qui étaient ou allaient être attaqués. Ces forts étant à de faibles distances les uns des autres, ce système

était généralement bon, soit que les secours arrivassent avant ou pendant l'action prévue ; il n'y avait dès lors qu'à déjouer les feintes de l'ennemi, ce qui était toujours le plus difficile.

De la position toute exceptionnelle de ces forts, aux extrémités des vallons secondaires, on doit conclure, ainsi que nous l'avons déjà dit, que sauf les vallées, tout le pays était couvert de forêts impenétrables, ou tout au moins d'un accès très-difficile et que seules ces vallées étaient habitées et formaient entre elles un faisceau continu permettant un libre passage de l'une dans l'autre par des cols plus ou moins abordables ; elles recelaient, en outre, dans leur sein toutes les richesses agricoles et industrielles des populations , de là l'impérieuse nécessité de les protéger. Il s'en suit donc que ces forts, détachés du groupe principal, avaient chacun pour but immédiat de défendre la vallée contre un voisin turbulent ; de plus tout le système de défense était disposé de manière à garder le passage d'un pays dans un autre, de quelque côté que vint l'envahisseur. Rien ne prouve mieux la grande solidarité qui devait exister parmi les diverses peuplades de la vaste confedération celto-ligurienne.

On infère encore de la construction uniforme des châteaux-forts que l'attaque et la défense devaient présenter aussi une même uniformité que le génie guerrier de la race gauloise ne modifiait en aucune façon. César (Guerre des Gaules, liv. II) nous apprend lui-même que pour attaquer les places, les Celtes les entouraient avec toutes leurs troupes, et aussitôt, lançant une grande quantité de dards et de pierres, ils écartaient les défenseurs des murs, puis, formant la tortue, c'est-à-dire, se couvrant la tête de leurs boucliers, ils montaient à l'assaut, rompaient les portes et sapaient les murs des remparts. Cette tactique, uniforme peut-être dans le plat pays, devait être différente ou recevoir de nombreuses modifications dans les contrées montagneuses et les terrains accidentés.

Dans le moyen-âge, on trouve généralement les châteaux construits sur des hauteurs et on les voit fortifiés contre une attaque fortuite- Le seigneur du lieu y fait

sa demeure comme un aigle dans son aire. En temps de guerre, les vassaux vont, dans l'enceinte du château, se mettre à l'abri des fureurs d'un implacable ennemi et payent cet abri en aidant à la défence du château, Ce château où se trouvait réuni tout le confortable de l'époque, était spacieux et n'avait qu'un but, celui de mettre en sûreté le seigneur et les siens, sauvegarder sa personne et ses richesses pendant les incursions de l'étranger ou lors des brigandages des partis. On comprend dès lors que plus l'escarpement du sol était considérable et plus les abords en étaient difficiles, moins il fallait de fortifications et plus en sûreté était le seigneur qui pouvait quelquefois sans aucun danger attendre la fin de l'orage, Donc pendant le moyen-âge les châteaux féodaux ne furent destinés qu'à défendre la personne des seigneurs. Mais les forts qui nous intéressent, sauf quelques rares exceptions, n'occupent pas toujours le faîte des lieux où il sont situés, et, s'il en avait été ainsi, ces forts auraient complétement manqué au rôle qu'ils étaient destinés à jouer, c'est-à-dire à la défense du passage des vallées. Les armes de l'époque celtique ou précéltique, comme celles de l'ère gallo-romaine, n'avaient pas une grande portée, et si on avait toujours choisi, pour établir le château-fort, le point le plus escarpé, il eût pu se faire que l'ennemi fut passé sans encombre sous les yeux mêmes de ceux qui avaient pour mission de les arrêter au passage.

Durant la période de calme qui suivit la conquête romaine, des personnes de condition, transformèrent en *villa* ceux de ces forts situés dans des sites pittoresques, car nous avons remarqué, d'après les traces laissées sur le sol, que les Romains avaient une prédilection bien marquée pour les beautés de la nature. Dans la suite des temps, ceux de ces forts placés dans des conditions où se trouvaient réunis tous les éléments nécessaires à l'agglomération des individus, toutes les conditions désirables de commodité et de sécurité, furent l'origine de centres de population qui existent encore de nos jours. D'autres forts placés dans de moins heureuses conditions, soit qu'ils fussent construits sur les escarpements du sol, soit qu'ils fussent trop rapprochés des

centres déjà établis, devinrent l'apanage des personnes de haute condition et se sont perpétués sous la dénomination de châteaux. D'autres enfin sont devenus des fermes, des prieurés ou ont donné retraite à quelques pieux anachorètes ; quelques-uns ont complètement disparu.

Nous avons dit plus haut que dès le principe du Christianisme, on avait placé peu à peu sous le vocable d'un saint particulier, chacun des châteaux-forts faisant partie du système de défense du passage du Luberon, mettant ainsi ces forts sous la protection divine. Cette pratique fut-elle générale ? La forme typique des forts dont nous venons de nous occuper fut-elle identique dans tous les pays des régions montagneuses ? Nous nous plaisons à le croire, et naturellement des chapelles en l'honneur du saint titulaire durent être construites dans les dépendances du donjon principal ; or, ainsi que nous l'avons reconnu dans le système d'architecture militaire de cette première époque, la tour ou donjon principal est généralement situé à l'est, et, nous concluons de cette orientation des châteaux-forts, qu'ils ont été l'origine de l'orientation des premières églises qu'on dût librement construire en dehors de toute espèce de fortifications.

Si l'on résume les principales observations que nous venons de présenter, l'on trouve en outre, et cela aussi bien pour la contrée qui vient d'être décrite que pour d'autres :

1° Qu'une grande partie des villes, des villages, des châteaux, suivant leurs positions, ont été construits en principe pour défendre et commander l'entrée des vallées, et que leur multiplicité dans une même contrée est en raison directe de l'importance du passage qu'ils étaient destinés à défendre. Nous croyons que le système doit partout s'observer ainsi dans les contrées montagneuses ;

2° Que dans ces contrées, l'origine des villes et villages a été d'abord le château-fort créé pour les besoins de la défense générale, et qu'à des époques différentes pour les uns et les autres, les populations y sont venues agglomérer leurs demeures pour les mettre à l'abri et sous la protection de la forteresse :

3° Enfin, qu'en raison de la forme toute particulière de ces châteaux, les celtes et après eux les romains, semblent avoir eu une tactique uniforme et générale pour défendre et attaquer les places fortes.

Disons en terminant que pour une plus grande intelligence de notre étude, il est nécessaire d'avoir sous les yeux une carte du pays où sont situés les lieux qui viennent d'être décrits. On peut avoir recours à la carte de Cassini (feuille n° 122) ou mieux à celle (feuille n° 223) que vient de publier l'Etat-Major et qui se trouve partout. Ces deux cartes, assez développées, donnent l'emplacement de tous les points que nous venons de citer.

C. MOIRENC.

DE LA SCIENCE DANS L'ART

MEYERBEER ET LE GRAND OPÉRA.

Lorsqu'on voit dans le monde un savant et un artiste, on est frappé de la différence d'allures qu'offrent ces deux personnages. Chacun d'eux parait représenter une individualité tout à fait distincte; il semble qu'aucun point de contact ne peut les rapproeher; différence de pensées, de style, d'opinions, de vie; différence même de vêtements et de tenue.... Placez-les à côté l'un de l'autre, ils s'observeront avec une secrète défiance. Le sentiment des convenances, les habitudes de la bonne société feront le plus souvent que cette demi-hostilité ne sera pas visible; mais le diable n'y perdra rien et dans son for intérieur chacun d'eux sera persuadé qu'il appartient à un monde tout à fait différent que celui dans lequel gravite *l'astre* dont on lui impose le contact.

Que l'on prenne le savant où l'on voudra, parmi les hommes de science, parmi les philosophes, les historiens ou les érudits, et qu'on l'abandonne à lui même, il se placera toujours *à droite* et restera toujours savant. Que l'artiste soit fourni par le monde des musiciens, des peintres ou des sculpteurs, il se dirigera invariablement vers *la gauche* drapé dans ce manteau assez étrangement taillé qu'il conserve toujours.

Entre ces individualités si distinctes se placeraient naturellement les hommes de lettres, qui tiennent un peu des deux. Mais la même différence s'observerait encore pour ceux-ci. Car parmi les littérateurs, les uns, se rapprochant du savant, formeraient comme une sorte de *centre droit;* les autres, ayant en eux quelque chose de l'artiste, occuperaient naturellement *le centre gauche*. De telle sorte que dans la grande assemblée des penseurs comme dans celle des hommes politiques les mêmes

partis existent entraînant avec eux les mêmes défiances, les mêmes divisions, parfois le même antagonisme.

Nous laisserons de côté dans cette étude le *centre* occupé par la république des lettres. Nous bornant à examiner les régions opposées, nous nous efforcerons de faire voir que le savant et l'artiste ont une origine commune, qu'ils offrent entre eux de nombreux points de contact et qu'au lieu de s'éviter ils devraient souvent confondre leurs travaux et réunir leurs efforts. En un mot nous tâcherons d'opérer non pas la *conjonction des centres* mais — chose bien plus difficile à obtenir — *la fusion des deux groupes extrêmes*, essayant de prouver que la science est indispensable à l'art et que l'union de ces deux éléments est la condition nécessaire pour la production des grandes œuvres artistiques.

I.

Pour bien des gens l'art ne peut être soumis à des règles fixes ; il constitue un ensemble de moyens dont la mise à exécution est tout à fait spontanée ; il est entièrement dominé par un élan de l'âme vers le beau, que l'on ne saurait mesurer sans interrompre son essor et amoindrir ses résultats. Ceux qui tiennent un pareil langage confondent *l'art* avec *l'inspiration*, la nature avec ce qui est destiné à la parer, à l'idéaliser, à la faire mieux comprendre. L'art n'est pas l'inspiration ; il peut exister sans elle. Nous ne voulons pas dire par là que l'on puisse devenir un grand artiste sans ressentir — au moins par intervalles — cette flamme sacrée qui s'empare de l'être, le transporte au delà du monde réel et pendant cette fièvre presque surnaturelle lui permet de tirer un parti souvent merveilleux de l'art lui-même. Mais l'inspiration est le propre du génie ; elle est le fait des âmes privilégiées. Dans le sens qu'on lui donne généralement, elle n'a rien à voir avec l'art considéré comme un ensemble de moyens. (1). Tous les jours nous la

(1) Nous verrons plus loin que l'*inspiration* peut être entendue dans un sens plus large que celui qu'on lui attribue d'ordinaire. Nous croyons qu'on peut l'appliquer dans une certaine mesure à l'intuition des *moyens* artistiques.

voyons se manifester chez des esprits qui n'entendent rien à l'art et tous les jours aussi nous voyons des artistes qui en sont complétement dépourvus.

C'est qu'en effet n'est pas artiste qui veut. Il est facile d'appliquer l'art c'est-à-dire *la chose ;* il est plus malaisé d'en faire une application remarquable. Un peintre, par exemple connaît admirablement les lois du dessin ; il fait un usage très-régulier des couleurs, il connaît son art, en somme, et en tire un parti irréprochable ; en dépit de ces bonnes qualités on sent que le souffle lui manque ; l'inspiration fait défaut ; évidemment cet homme n'est pas artiste Un musicien plaque un certain nombre d'accords réguliers au dessus desquels il fait planer une mélodie lourde et banale ; celui-là encore fait de l'art, mais mal,

Il en est de même de certains exécutants qui sont parvenus à triompher de toutes les difficultés mécaniques. La virtuosité est loin d'indiquer toujours un tempérament d'artiste : souvent même elle se lie à un manque complet d'intelligence artistique. Avec des dispositions naturelles et beaucoup de travail on peut devenir virtuose ; on naît artiste ; et tel qui n'a pas reçu au berceau ce don précieux d'une bonne entente de l'art ne l'acquerra jamais en dépit d'une virtuosité modèle et du jargon artistique le plus correct.

Le virtuose ne sera jamais un homme supérieur s'il ne possède deux qualités indispensables : la simplicité d'abord, puis cette fidèle soumission au génie du maître qui empêche l'exécutant de mettre sa propre pensée à la place de celle du compositeur. Combien n'avons nous pas vu de pianistes — ou d'amateurs réputés tels — exécuter un morceau sans songer à s'inspirer de l'âme du maître, substituant leur médiocre individualité à celle de Rubenstein ou de Chopin, n'animant pas ce qu'ils jouent, n'échauffant ni leur instrument ni leur public, croyant suppléer par leurs contorsions bizarres et par une confiance absolue en eux-mêmes à l'inspiration qui leur manque totalement... ! Evidemment ces hommes sont artistes dans l'acception littérale du mot puisqu'ils font de l'art ; ils le sont de par le dictionnaire de l'Académie française, mais ils ne le sont pas, ils ne

le seront jamais pour les âmes sensibles que fait vibrer la moindre impression du beau.

Pour étudier l'art en lui-même il n'est donc pas nécessaire de s'occuper de l'inspiration puisqu'elle est tout à fait distincte de l'art. Ce dernier est fixe dans ses applications, quoique variable dans ses procédés. L'inspiration au contraire est un élan irréfléchi, entièrement spontané, irrégulier dans ses allures, illimité dans son essor et complétement soustrait à l'empire de la volonté.

Mais pourquoi l'art, variable à l'infini dans ses manifestations, est-il immuable dans son essence?

Si, laissant de côté l'inspiration, nous essayons de pénétrer dans la constitution intime de l'art, nous nous trouvons en présence de trois éléments distincts : les *procédés*, qui varient ; les *lois*, qui sont fixes mais suffisamment connues : le *fond* même de l'art qui est à la fois absolument mystérieux et absolument immuable.

En faisant un tableau le peintre use de certains *procédés*. Il groupe, par exemple, plus de personnages sur la partie de la toile qui doit, de préférence, attirer l'attention du public ; il dirige le flot principal de lumière dans un sens plutôt que dans l'autre, multipliant à dessein les ombres dans cette zône, les tons clairs dans celle-ci ; peut être néglige-t-il les derniers plans afin de faire mieux ressortir le fini des détails placés en avant ; quelquefois même, suivant l'effet qu'il voudra produire et suivant la position que la toile devra définitivement occuper, exagère-t-il les raccourcis ou augmente-t-il l'intensité des couleurs.

En dehors de ces procédés, éléments que l'on pourrait appeler *tertiaires* et qui varient à l'infini, existent les *lois* ou éléments *secondaires*, lois en vertu desquelles le peintre ne peut s'affranchir de certaines nécessités du coloris ou du dessin. Il ne dépend pas de l'artiste, par exemple, d'établir qu'une tête placée de travers soit une tête droite ou de faire que tel mélange de couleurs ne produise pas telle teinte ; il ne lui est pas permis d'attacher selon son caprice les membres au corps ni de diriger à son gré le tronc d'un arbre. Des lois absolument

fixes régissent ces divers ordres de choses; car les membres devront toujours être reliés au tronc d'après les conditions naturelles et le jaune mêlé au bleu produira invariablement du vert.

Mais au-dessus des lois se trouve une région mystérieuse et essentiellement *primitive*. C'est celle dans laquelle réside la raison même des lois que nous venons d'indiquer. Pourquoi la tête ou les membres doivent-ils avoir une position donnée ? Parce que le centre de gravité, l'équilibre du corps — la *pesanteur* en un mot — le veulent ainsi. Pourquoi tel mélange de couleurs produit-il telle teinte ? Parce que les conditions qui régissent la *lumière* établissent le fait d'une façon absolue.

Pesanteur, *lumière*, forces mystérieuses, agents insondables... ! Voilà donc le dernier terme, ou pour mieux dire la première raison, de la toile que le public admire, Ces agents physiques sans lesquels le tableau ne pourrait exister constituent une région établie primitivement par le Créateur et absolument immuable.

Si au lieu d'un tableau nous examinons un opéra les trois éléments seront encore facilement trouvés. Le *procédé*, dans cette œuvre d'art, consistera, par exemple, à placer à l'orchestre un motif qui rappellera un ordre d'idées que la situation exige ; à faire répéter un chant par les violoncelles après l'avoir confié d'abord aux violons ; à ramener de loin en loin l'attention du public, sur la principale pensée musicale de l'opéra ; à presser ou ralentir le mouvement ; à faire accompagner un chant en sourdine ou à découvert ; à produire tel effet de timbre, etc., etc. La *loi* sera constituée par l'enchaînement des accords, par leurs dispositions nombreuses mais mathématiques, par leur résolution réglée selon des préceptes fixes ; en un mot la loi ce sera *l'harmonie*..

Les procédés de composition seront tout à fait imprévus ; l'harmonie au contraire sera toujours soumise à des règles connues d'avance. Seulement, comme les accords sont nombreux ils donnent lieu à des dispositions d'ensemble qui varient, à des marches d'harmonie très-différentes. La difficulté pour le compositeur est de choisir, au milieu des abondantes ressources qu'offre cette partie de la musique, le genre d'accord qui convient le mieux

à la situation ; elle consiste aussi parfois à trouver une disposition d'accords nouvelle ; mais soit qu'il invente, soit qu'il applique ce qui est déjà connu, il n'en reste pas moins soumis aux lois fixes qui constituent l'harmonie générale.

Au-dessus de ces lois nous trouvons encore, comme nous l'avons déjà vu lorsqu'il s'est agi de la peinture, un élément premier ; c'est la raison de l'accord lui-même : c'est cet agencement mystérieux qui fait que « *do, mi, sol*, », c'est-à-dire trois notes de la gamme, constituent un tout essentiellement harmonieux. Or, « *do. mi, sol*, » — *l'accord parfait*, — représente une loi physique. L'acoustique, qui n'est en somme que l'étude d'une série particulière de mouvements, donne la raison scientifique de la disposition des notes dans la gamme et régit l'accord parfait (duquel découlent tous les autres accords), de même que la pesanteur ou la lumière règlent les conditions du dessin ou de la couleur.

Remarquons maintenant que la pesanteur et la lumière, de même que la chaleur et l'électricité, ne paraissent être que des manifestations diverses d'un élément unique appelé *mouvement*. Cet élément, pris dans son sens le plus large et avec ses modifications nombreuses est la base même de la science. Nous avons vu aussi qu'il se montre au fond de la musique et de la peinture. C'est donc la science qui régit l'art, c'est elle qui en constitue la base, et il n'y aurait pas d'art s'il n'y avait pas de science

Ce qui s'applique aux deux arts principaux dont nous venons de nous occuper est également le fait de la sculpture et de l'architecture. La sculpture est soumise aux mêmes lois fondamentales que le dessin. Bien asseoir un buste, équilibrer un groupe, animer une série de statues c'est appliquer les lois de la pesanteur et de la mécanique, c'est-à-dire du *mouvement*. Impossible d'être bon sculpteur sans connaître à fond cette « machine animale » sur laquelle M. Marey, professeur au Collège de France, vient d'écrire un si remarquable volume; impossible de rien comprendre au fonctionnement de cette dernière si l'on ne connaît pas à fond les lois du mouvement.

Lorsqu'il est question de l'architecture la question est encore plus simple. Les proportions d'un édifice seront toujours harmonieuses si le centre de gravité de l'ensemble et celui des parties sont régulièrement placés, si le haut n'écrase pas les parties basses. Or, quelle est la loi qui règle ces conditions diverses ? L'attraction universelle, ou pour mieux dire la pesanteur. Lorsque la vue d'une construction laisse en nous l'idée de quelque chose de massif, cette réflexion tient uniquement à ce que l'esprit observe que l'air ne circule pas librement, que la *matière* est abondante, compacte et serrée. Nous trouvons alors que l'ensemble *pèse* trop. Ceci est tellement vrai que pour traduire notre pensée nous disons que l'édifice *est lourd*, exactement comme si nous le portions sur nos épaules. Ne pas accumuler sur une colonne plus de poids que celle-ci ne peut en porter, tel nous paraît être en somme le premier mot de l'architecture ; et ce mot est exclusivement scientifique.

Il existe donc pour tous les arts une origine commune qui est la science. Le *lieu* même de cette origine est le mouvement. Par là s'explique pourquoi l'*art* envisagé dans son essence est immuable comme la *science*, dont il découle. Par là s'affirme une fois de plus cette admirable unité du monde en vertu de laquelle tout est ramené à un point unique. Dieu source du mouvement est la base de l'art comme il est la base de la science. *Le beau est la splendeur du vrai*, a dit Platon. Pensée remarquable et profonde ! *Vérité absolue*, Dieu se manifeste dans la science ; *beauté souveraine*, il devient la source de l'art par l'application idéale de la science elle-même. . . . .

Lorsqu'on veut donner une signification exacte à cette pensée « De la science dans l'art » deux solutions se présentent à l'esprit. En premier lieu le mot *science* est pris dans le sens absolu et le problème se pose alors de la façon suivante : la science générale exerce-t-elle une influence quelconque sur l'art ? Nous venons de trancher la question par l'affirmative en essayant de prouver que cette influence est telle que l'on ne pour-

rait comprendre — si elle était supprimée — comment l'art existerait.

En second lieu le même mot peut servir simplement à désigner le savoir, l'érudition, le travail ; et alors il reste à examiner si cette *science* et ce savoir sont utiles ou nuisibles à l'art. C'est cette deuxième phase de la question que nous allons maintenant examiner.

En laissant de côté la nécessité scientifique qui domine tous les arts il y a deux façons de comprendre l'art en général. Pour les uns une œuvre artistique naît d'un seul jet sous l'influence de l'inspiration ; elle doit rester, à peu de choses près telle que cette dernière l'a faite ; si l'on touchait à ce mouvement divin on l'arrêterait, ou du moins on s'exposerait à l'altérer profondément. Pour les autres le travail reprend l'œuvre lorsqu'elle sort des mains de l'inspiration et la modifie par la réflexion, l'étude, les rapprochements ingénieux, au point de la rendre plus grave peut-être, mais à coup sûr plus complète. Dans le premier cas le travail n'a pas à intervenir : ou du moins il n'intervient que pour donner à la pensée *inspirée* une forme sensible par l'application des lois fixes qui régissent l'harmonie musicale, le dessin ou la couleur. Dans le deuxième cas il joue un rôle important. Quelle est de ces deux voies la meilleure ? Pour notre part nous n'hésitons pas à affirmer que c'est la dernière ; car en la suivant l'artiste, sans interrompre l'élan qui lui permet de fixer sur la toile ou la partition, la pensée fondamentale de l'œuvre, développe celle-ci complètement par un effort laborieux et lui donne une portée que précédemment elle n'avait pas. Tous les artistes d'ailleurs — nous parlons de ceux qui sont réellement dignes de ce nom — suivent cette voie ; ils s'y engagent plus ou moins selon leur tempérament, mais tous s'efforcent de rendre leur œuvre accessible au public à l'aide de divers *procédés.*

Ce dernier mot sert à désigner des moyens très différents. Tout d'abord il faut établir une distinction entre les *procédés scolastiques* — c'est-à-dire les méthodes de convention que la routine, la tradition, le respect de certains noms illustres maintiennent chez les hommes

appartenant à une même école — et les procédés que chacun applique librement en ne prenant pour règle que sa fantaisie, ses goûts, ses dispositions propres.

Les premiers sont évidemment les moins sérieux. Ce sont, par exemple, ces règles illogiques — dont nous aurons à nous occuper plus tard — que l'école italienne applique avec une si déplorable monotonie dans la confection d'un grand opéra. Ces procédés, et tous ceux qui leur ressemblent, ont eu probablement à un moment donné leur raison d'être, non vis-à-vis de l'art dont ils sont souvent la négation la plus absolue, mais par rapport à l'époque qui leur a donné naissance. Les modes ridicules et scandaleuses du Directoire s'expliquent par un besoin effréné de jouissances, par un entraînement à la fois irréfléchi, vulgaire et brutal de tous les esprits vers le plaisir. Notre siècle, qui est loin cependant de rappeler la simplicité austère des premiers âges, les considère à bon droit comme surannées et licencieuses. Il en est probablement de même des *procédés* de l'école italienne A l'époque où l'on donnait à Rossini 400 francs pour l'opéra de *Tancredi* et 50 fr. (!) pour la *Pietra del paragone* les formes ampoulées étaient très en vogue ; elles sont, de nos jours, complétement démodées.

La situation est tout autre lorqu'il s'agit des procédés que l'auteur imagine lui-même. Alors il ne saurait y avoir de règles fixes ; chacun suit ses inspirations et souvent on voit un artiste user d'un moyen qu'un autre ne saurait appliquer.

On ne saurait croire le soin que certains hommes apportent à la *préparation* de leur œuvre. Il est tel peintre qui, ayant à exécuter une vaste composition, se livrera avant de se mettre définitivement au travail, à une série d'études se rapprochant du sujet qu'il doit traiter — copiées au besoin sur les grands maîtres — et cela dans le seul but d'entretenir sa main tout en nourrissant son esprit d'idées grandes et élevées. Tel compositeur, avant de prendre la plume, se livrera à une étude approfondie de l'époque à laquelle se rattache l'épisode qu'il est chargé de traduire dans le langage musical. Ces réflexions, ce travail, ces

études préliminaires, font germer dans l'esprit une masse de pensées et inspirent souvent de nombreux procédés; mais des procédés entendus dans le sens large, utile, réellement sérieux du mot. C'est en appliquant ceux-ci que l'artiste se révèle lui-même et qu'il donne à une œuvre ce cachet personnel sans lequel l'originalité n'existe pas; c'est grâce à eux qu'il travaille l'ensemble et les détails d'un sujet; c'est à eux que s'applique en grande partie le mot placé en tête de ce travail « De la science dans l'art. » *La science* c'est alors — outre la connaissance des lois fixes propres à chaque art en particulier — la philosophie, l'histoire, la connaissance des sentiments et des passions, etc., etc., éléments nombreux qui donnent à l'art une portée plus sérieuse sans rien lui faire perdre de sa grâce attrayante ou de ses charmes naturels.

Seulement, redisons-le encore, sans l'inspiration la science la plus réelle, le travail le plus obstiné, les procédés les meilleurs ne pourront donner de résultat complet. Pour être un véritable artiste il faut joindre la science à l'art et réchauffer le tout au contact de cette flamme bénie que Dieu réserve à quelques âmes d'élite.

Il semble au premier abord que de tous les arts la peinture soit celui dans lequel le travail et la science jouent le plus grand rôle. En effet, en dehors soit de l'inspiration créatrice, soit de l'application des lois qui donnent au dessin et au coloris leur régularité, il y a tant d'éléments dans un tableau! L'ordonnance des groupes, la variété dans les attitudes, — qui ne doit pas nuire cependant à l'unité de l'ensemble — l'exactitude historique manifestée par la physionomie des personnages, les costumes, les accessoires, etc., etc. Ajoutons à ce qui précède les procédés d'école qui contribuent à augmenter l'effet général de l'œuvre et lui donnent souvent un caractère tout spécial. La vieille école flamande de Van Eyck et de Memling, si remarquable par la simplicité de l'action, la naïveté du sentiment, le soin avec lequel les plus petits détails sont traités, diffère essentiellement de celle de Rubens, Jordaens et Craeyer, dans laquelle l'effet réside surtout dans la puissance de la

mise en scène, la vigueur de l'attitude et l'intensité du coloris.

Cependant la musique, qui parait être l'art spontané par excellence, se prête autant que la peinture à la réflexion et au travail. Lorsqu'on parle de musique il semble que ce mot entraîne uniquement après lui l'idée de mélodie. Qu un compositeur accumule dans un opéra un grand nombre d'airs faciles, de motifs — selon le cas — légers ou majestueux, gais ou tristes, il aura fait, pour le plus grand nombre, un vrai chef d'œuvre. C'est là une erreur. Nous verrons dans le cours de ce travail que la musique est un art des plus complexes. L'idée fausse que l'on se fait souvent à ce sujet vient de ce que les compositions musicales d'ordre inférieur — romances, chansonnettes, scènes, petits opéras-comiques — sont beaucoup plus nombreuses que les grandes œuvres. Dans ces dernières elles-mêmes, représentées par la *symphonie*, la *musique religieuse*, *l'oratorio* et le *grand opéra*, rien n'indique, le plus souvent, à l'auditeur les difficultés de toutes sortes que le compositeur a surmontées et les étapes diverses par lesquelles il a dû passer avant de faire parvenir son œuvre à un degré suffisant de perfection. Bien plus ; de ces divers genres de compositions l'opéra seul est celui dans lequel le maître peut avoir en vue un but nettement déterminé et s'efforcer, par conséquent, de le faire entrevoir au public.

Dans la *symphonie* il est très difficile, l'action n'existant pas, de reconnaître — de suivre surtout —la pensée du maître. Celle-ci reste forcément enfermée dans un ordre d'idées tout à fait générales, et il résulte de ce vague qui envahit l'esprit de l'auditeur une impression très-vive du beau, mais du beau idéal, du beau incomplètement défini quoique très-profondément senti.

Dans la *musique religieuse* la pensée est toujours la même. Il n'en saurait être autrement. Pour bien apprécier le *Stabat* de Palestrina ou le *Requiem* de Mozart il faut élever son âme jusqu'au Créateur. On est touché avec le maître, on prie comme lui, mais on ne peut faire autre chose. Pas de luttes, pas d'anxiété ; c'est une élévation sublime mais vers des hauteurs qui restent forcément immobiles.

L'oratorio présente un peu plus de variété. Mais pour l'esprit humain, qui n'est convaincu des choses matérielles que lorsqu'il les voit, il est difficile de pénétrer intimément dans une action qui ne se déroule pas sous les yeux du public. L'oratorio est un beau récit dans lequel les passions — toujours maintenues d'ailleurs à un niveau grave et modeste — s'agitent, qui peut mettre en scène bien des sentiments divers ; mais enfin ce n'est qu'un récit. Il y a parfois une grande vérité descriptive ou historique dans ces pages majestueuses; le public l'entrevoit très difficilement parce que les personnages n'accomplissent pas eux même l'action. Quelque émus que nous puissions être, par exemple, par la splendeur avec laquelle Mendelssohn nous raconte l'épisode d'*Elie*, nous sommes évidemment beaucoup moins impressionnés que si nous voyions le fils de la veuve de Sarepta, ressuscité par la parole du prophète, sortir devant nous du tombeau.

Le *grand-opéra*, tel que nous l'ont donné le siècle dernier et les premières années de celui-ci, était presque exclusivement une école de chant ou un recueil de mélodies. Un grand souffle animait souvent ces pages ; de puissants effets étaient parfois obtenus : mais ces résultats étaient isolés. En général le maitre se préoccupait peu de l'ensemble de l'œuvre et il ne songeait pas à faire comprendre sa pensée au public, attendu que le plus souvent celle-ci était très vague ou même n'existait pas du tout.

Et cependant, s'il est une œuvre pour laquelle la réflexion, le travail, les procédés puissent donner un résultat complet, c'est bien le grand opéra. Là l'action est précise ; l'époque est nettement indiquée : les passions sont nombreuses, diverses, puissamment mises en relief; les sentiments varient à l'infini. Que de ressorts à mettre en jeu ! Et pour faire marcher cet ensemble que de ressources ! Les voix de femme, d'homme, d'enfant ; le timbre si varié des instruments d'orchestre ; les combinaisons infinies de l'harmonie, les richesses de la mélodie, la variété des mouvements, le puissant effet des nuances, etc., etc. Tous ces éléments sont entre les mains du compositeur qui peut à son gré les faire mar-

cher ensemble ou s'en servir isolément, les faire mouvoir parfois comme s'ils allaient se heurter, puis empêcher la collision par un brusque changement d'allure. En vérité quand on songe à cette abondance les moyens dont dispose le peintre paraissent bien mesquins ; d'autant plus que lui, est obligé de songer à tout ; il lui faut créer l'action puis se préoccuper des moyens de la représenter, voir d'abord puis faire voir aux autres. Sur la scène au contraire l'action marche ; elle se déroule d'elle-même et le compositeur peut alors, à propos de ce mouvement qui est tout indiqué, faire intervenir sa science, mettre en œuvre ses meilleurs procédés, grouper enfin une masse de pensées qui convergent vers l'action centrale et la font palpiter, pour ainsi dire, sous les yeux du spectateur.

Nous affirmions tantôt que la musique peut être, autant que la peinture, assujetie à la réflexion et au travail. Ce n'est point assez dire. La musique nous parait être de tous les arts celui qui profite le plus des ressources de la science. Qu'est-ce en effet que le grand opéra sinon un immense tableau vivant ? Les nombreuses combinaisons de cette toile véritablement animée permettent de produire des effets bien autrement *visibles* que ceux obtenus à l'aide de la peinture.

Mais pour bien comprendre toute l'importance *musicale* du grand opéra il faut étudier soigneusement ce genre de composition lyrique et examiner quelles doivent être ses qualités fondamentales.

II.

Qu'est-ce qu'un opéra ?

Beaucoup prononcent à tout propos *le mot* qui ne savent pas en quoi consiste *la chose*. Composer une œuvre de ce genre n'est point aussi simple que certaines personnes ont l'air de le croire. Tel a écrit plusieurs partitions qui ne s'est jamais donné la peine, avant de prendre la plume, de réfléchir à ce qu'il allait faire. Il est des auteurs — il est même des maitres — qui ne voient dans la composition d'un grand opéra qu'un certain nombre d'airs à mettre sur des paroles données. Ils

accueillent toutes les mélodies qui se présentent à eux, ils fouillent au besoin dans leurs cartons, ils mêlent à ces produits jeunes ou vieux certains airs de *sorcière*, ils ont soin d'étaler devant le public les pittoresques haillons d'une troupe de *Bohémiens*; et pourvu que le *baryton* ait une poitrine de taureau et une constitution d'hercule, pourvu que les *marteaux* des bohémiens frappent en cadence, ils se déclarent complètement satisfaits. Les masses qui en général n'approfondissent rien et ne voient pas au-delà du présent, applaudissent à outrance; le triomphe est assuré.

Devant ce succès qui compromet l'art les gens sérieux se sentent mal à l'aise et la partie éclairée du public se demande ce que signifie tout ce bruit.

L'art, en effet, n'est pas seulement destiné à reposer l'esprit ou à parler aux sens : il a un rôle plus noble. Un siècle mauvais produit un art dégénéré. De même, lorsque les productions artistiques deviennent vulgaires ou malsaines, elles contribuent dans une large mesure à augmenter la dépravation d'une époque. L'art n'est grand que lorsqu'il développe tous les beaux sentiments de notre nature, lorsque, tout en charmant. il instruit et améliore.

La musique est de tous les arts celui dont les effets se font le plus nettement sentir parce que c'est celui qui pénètre le plus profondément dans les masses. L'*opéra*, en particulier, est appelé à exercer sur l'esprit du public une influence extraordinaire. C'est en effet le seul genre musical destiné à peindre les grandes passions, à donner un corps visible aux divers sentiments, à montrer les effets de l'amour, de la haïne, de la foi. du patriotisme ; c'est le seul qui expose sous les yeux du spectateur le dévouement aux grands principes, les nobles et fortes luttes de la passion et du devoir. La symphonie poursuit aussi ce but, mais elle l'atteint moins ; elle ne peut être, par sa nature, essentiellement populaire. Les masses ont besoin de spectacles ; avant d'être convaincues elles demandent à être attirées et éblouies. Le grand-opéra, comme nous l'avons déjà fait remarquer, a sur la symphonie l'avantage incontestable de joindre à l'effet de la musique celui des paroles,

des décors, de la mise en scène, du jeu des personnages, de l'*action*, en un mot, dans ce qu'elle a de plus complet.

Ces divers moyens ont une utilité réelle ; ils donnent une forme matérielle à la musique et rendent plus sensible son action. On a dit à tort que dans un opéra la musique était tout ; elle en est l'élément principal sans doute, mais elle n'est pas tout. Un acteur, parce qu'il sait chanter et qu'il est bon musicien, n'a pas le droit d'oublier qu'il est sur la scène et par conséquent tenu à rendre avec toute la fidélité possible le rôle dont il est chargé. De même un directeur est fautif si, lorsqu'il monte un opéra, il néglige la mise en scène, les costumes ou les décors. Dans une grande œuvre tout doit être grand. Mais le compositeur, lui, n'a pas à trop se préoccuper de ces détails ; il doit s'efforcer de suppléer à tout par lui-même ; ce qui est possible, car la musique est une langue véritable à l'aide de laquelle on peut retracer des sentiments divers, exposer une situation, développer une pensée.

Le grand-opéra se prête merveilleusement à un développement pareil et à une exposition de cet ordre. Ce genre de composition lyrique est à la musique ce que la haute comédie est à la littérature. Aussi le maitre chargé d'écrire un opéra devra-t-il tout d'abord se pénétrer de l'idée qui domine dans le libretto : il s'occupera ensuite de faire graviter autour de l'épisode qui est le point central de la pièce, les passions, les intérêts, les mobiles de toutes sortes que le sujet peut comporter ; il devra s'efforcer enfin de relier sans effort les diverses parties les unes aux autres, de revêtir le tout d'une couleur uniforme, d'envelopper l'ensemble, en un mot, dans cette unité de pensée et de composition sans laquelle une œuvre possède bien difficilement un caractère d'originalité propre.

Mais, direz-vous, il existe peu de librettos faits sur le modèle que vous indiquez. C'est possible ; mais pourquoi ? Parce qu'il y a peut-être peu d'hommes de lettres qui se donnent la peine de soigner un poëme d'opéra et — il faut bien le dire — peu de compositeurs qui comprennent la valeur d'un libretto sérieuse-

ment conçu. Meyerbeer était, sous ce rapport-là, un homme unique. Le parti qu'il savait tirer de situations même indécises et d'événements souvent mal liés était réellement prodigieux. Nous verrons tout à l'heure, en étudiant de près ce puissant génie, les modifications profondes qu'il introduisit dans le grand-opéra et les raisons pour lesquelles ses œuvres sont tout-à-fait différentes de celles des compositeurs qui l'ont précédé.

Laissons de côté le *Trouvère*, *Ernani*, *Rigoletto*, *Les Vêpres Siciliennes*, *Pierre de Médicis*, œuvres sans unité réelle dans lesquelles quelques éclairs de beauté et de grandeur véritable ne peuvent faire oublier le vide de la pensée, le peu de consistance du fond et les défauts de la forme; parlons d'œuvres plus sérieuses, de *Lucie de Lamermoor*, de la *Favorite*, de la *Juive*, de *Moïse*, de *Guillaume Tell*. Certes, ces opéras contiennent des beautés de premier ordre et cependant peut-on dire qu'ils soient complets, uns, parfaitement liés d'un bout à l'autre? Apercevons-nous dans chacune de ces grandes compositions une série de caractères nettement dessinés? Sommes-nous émus par le choc des passions, par l'opposition des contrastes? Pouvons-nous réunir les diverses parties de l'œuvre de manière à en faire un tout qui réponde à une pensée bien nette? Dans *Guillaume Tell*, par exemple, l'ouverture, le solo du baryton, le quatuor et le duo du 1er acte, le trio et la splendide conjuration du 2e acte, la poignante prière de Guillaume prêt à accomplir un terrible sacrifice sont des pages admirables, mais isolées, trop distinctes les unes des autres, nullement reliées à l'idée générale. Et d'abord, y a-t-il dans cet opéra *musicalement parlant*, une idée générale? La grande figure de Guillaume domine-t-elle assez tout l'ouvrage? Le contraste entre l'oppression et la servitude est-il assez habilement rendu? Sentons-nous tressaillir ces âmes aux prises avec deux sentiments contraires, le patriotisme d'une part, la crainte des tyrans de l'autre? L'amour de la patrie enfin se montre-t-il à chaque page, résumant dans le triomphe de Guillaume, ce qui aurait dû être la pensée dominante du compositeur? Evidemment non.

Guillaume Tell c'est la Suisse assurément avec sa nature admirable, sa poésie émouvante et naïve, mais c'est la Suisse de toutes les époques, non celle de la délivrance, celle qui se montre pendant un instant trop court dans l'imposante conjuration du 3ᵉ acte, celle enfin que Goethe reprochait à Schiller de n'avoir pas fait encore — dans son drame immortel — assez grande, assez austère, assez préoccupée de l'idée de la patrie.

Moïse est plus complet peut-être que *Guillaume Tell*. En tout cas le caractère général de la musique est très-différent dans ces deux compositions. *Moïse* est une œuvre sévère, large, religieuse. Le caractère du prophète juif y est tracé de main de maître. Mais nous nous permettrons de dire que Rossini est allé, cette fois, au-delà du but qu'il fallait atteindre. Toute l'œuvre se résume dans Moïse ; lui seul est un, grave, religieux ; effacez cette puissante personnalité et plus rien ne reste. Nous voulons dire plus rien de distinct et d'original. Marie pense comme Pharaon, Sinaïde comme Aménophis, les Hébreux comme les Egyptiens. De plus, en dehors de Moïse, tous les autres personnages sont enveloppés dans cette atmosphère italienne, lourde et ampoulée qui étouffe l'inspiration et empêche le souffle puissant du maître de parvenir librement jusqu'au public.

Ce dernier défaut est encore plus apparent dans *Sémiramis* et dans *Otello*. La musique de ces deux opéras est un spécimen parfait du genre adopté par l'ancienne école italienne. Pas de caractère approprié au sujet de l'opéra, pas la moindre couleur locale. Sémiramis et Otello sont deux personnages coulés dans le même moule ; Babyloniens et Vénitiens ont mêmes mœurs, mêmes instincts, même apparence, de telle sorte que l'on pourrait transporter Otello en pleine Babylonie et Sémiramis au milieu de la place Saint-Marc sans les étonner le moins du monde ni les obliger à modifier leurs habitudes. A ce point de vue ces deux opéras, et dans certains passages *Moïse* lui-même, présentent un caractère d'uniformité qui enlève à l'œuvre une grande partie de son intérêt.

Le même reproche pourrait être adressé à la *Faro-*

rite et à *Lucie*. Il y a dans ces deux compositions beaucoup de sentiment, de l'ardeur, de la passion, une couleur dramatique très-vraie; mais manque complet de caractère, point d'originalité, rien qui annonce la différence de milieu et de temps. Est-ce Lucie ou est-ce Léonor? Sommes-nous en Ecosse ou en Espagne? On ne sait. Ces deux œuvres, malgré des pages de premier ordre, ne sont pas véritablement belles, car elles manquent d'unité : et sans cette dernière la beauté n'existe pas.

Le voyageur qui visite la cathédrale d'Anvers s'arrête émerveillé devant un immense tableau placé dans le transsept méridional. Cette toile, signée Rubens, est la fameuse *Descente de croix*. Où réside le mérite de cette œuvre colossale? Est-ce dans le dessin, dans l'harmonie des couleurs, dans l'attitude des personnages, dans le jeu des physionomies? Non. Tous ces détails sont rendus avec un talent prodigieux, mais ce n'est dans aucun d'eux pris isolément que réside la beauté du tableau. Cette œuvre est admirablement belle parce qu'elle est admirablement une. Avant de voir aucun détail on est saisi du premier coup par la majesté de l'ensemble; on sent là le souffle divin qui inspire les grandes épopées; on se tait, on admire, on se prosterne.

Il devrait en être ainsi de ce tableau vivant et passionné qu'on appelle *un opéra*. Ce n'est le cas malheureusement ni de *Guillaume Tell*, ni de *Moïse*, ni de la *Favorite*, ni de tant d'autres œuvres remarquables à plus d'un titre, dont les diverses parties ne se relient pas suffisamment entre elles et qui présentent parfois, à côté de pages splendides, des inégalités choquantes. Redisons-le encore, redisons-le toujours : la beauté est inséparable de l'unité.

Cependant, il faut bien le reconnaître, si cette dernière qualité est exagérée, l'auteur s'expose à un danger sérieux. De même que le sublime est bien près du ridicule, l'unité conduit quelquefois à la monotonie. Il est des maîtres en musique qui n'ont pas su se tenir en garde contre cet écueil. *Alceste* et *Orphée*, par exemple, deux œuvres qui auraient suffi pour illustrer Gluck et

légitimer les réformes que le maître allemand introduisit dans la vieille musique française, sont pleines d'accents pathétiques et de sentiment vrai ; mais le premier de ces opéras par trop de majesté, le second par trop de douceur et de délicatesse maintiennent l'esprit de l'auditeur dans une atmosphère uniforme qui finit, à la longue, par le saturer et l'engourdir. Ne pouvons-nous pas en dire autant d'une œuvre moderne trop louée par les uns, trop critiquée par les autres? *Mireille*, chef-d'œuvre de poésie, de grâce, de tendresse délicate, manque trop de ton et de vigueur. Faire du sentiment pendant un acte c'est bien, pendant deux c'est trop pendant trois ce n'est pas admissible. Le poète a été ici plus heureux que le musicien, car les douze chants de *Mireïo* contiennent çà et là des épisodes d'une virile énergie qui reposent l'attention, stimulent l'esprit et permettent à l'auditeur d'aborder de nouveau sans fatigue les scènes de rêverie sentimentale. Dans *Mireïo* la scène se passe en Provence, c'est-à-dire sous le chaud soleil du Midi. Notre roi des *félibres* Frédéric Mistral n'a eu garde d'oublier ce détail important auquel Gounod — cette âme rêveuse perdue dans les brumes du Nord — ne paraît pas avoir assez pris garde.

L'unité est donc voisine de la monotomie ; mais y conduit-elle forcément? Nous ne le croyons pas. Elle ne s'adresse qu'à l'ensemble et constitue, pour ainsi dire, le fond du tableau ; mais il faut qu'en avant se montrent des plans bien accusés, il faut que des reliefs tranchent sur ce fond qui pourrait être trop uni ; d'où, pour le compositeur, la nécessité de connaître le jeu des passions humaines afin de savoir habilement opposer les contrastes. *L'unité* de pensée et de composition, première qualité, qualité d'ensemble sans laquelle il n'y a pas d'opéra sérieux ; *l'opposition des contrastes*, seconde qualité, qualité de détails celle-là, mais non moins indispensable que la première. Sans l'unité, une œuvre est disparate, sans contrastes, elle est monotone. *Alceste*, *Orphée*, *Mireille* fatiguent l'esprit — de même que beaucoup d'autres œuvres — parce que l'unité qui relie les diverses parties de l'opéra ne sert pas de cadre au développement de caractères habilement opposés les

uns aux autres. Il n'y a pas de contrastes, pas de lutte, partant peu de mouvement, peu de vie.

A côté de ces deux qualités indispensables doit se placer un troisième élément qui tient à la fois de l'une et de l'autre, c'est la *fidélité des caractères.* Si dans un opéra, chaque personnage est nettement dessiné et possède une physionomie particulière ; si surtout d'un bout à l'autre de l'œuvre il se maintient avec ses allures propres, cette fidélité servira à augmenter l'unité de l'ensemble. D'un autre côté, la différence existant entre chaque personnage ainsi compris fera que chacun d'eux sera facilement distingué des autres ; d'où, la force plus grande donnée à cet élément si puissant déjà que nous avons appelé l'opposition des contrastes. Pour arriver à une grande fidélité de caractères, le compositeur doit être suffisamment versé dans la science de l'histoire. Chaque épisode doit apparaître à son esprit avec le caractère spécial que lui donne *le temps* et que modifie si puissamment *le milieu.* Chaque personnage historique devra revivre dans la pensée de l'auteur d'abord, puis dans le portrait que celui-ci exécute pour le public.

La fidélité des caractères suppose *le vrai dans l'expression.* Un païen ne peut prier comme un martyr des premiers âges du christianisme ; un démon ne saurait aimer à la façon d'une jeune vierge ; Faust ne peut s'exprimer comme Pharaon et Christophe Colomb ne saurait avoir le langage de Bonaparte Ceci est bien évident. Mais pour posséder cette qualité du vrai dans l'expression mélodique, il faut être remarquablement doué. Que sera-ce donc lorsqu'il faudra rendre dans le langage musical les nuances de pensée que comportera la situation ; peindre le dédain, la vanité, l'ironie, la piété, le fanatisme, etc., etc. Cette *intelligence des nuances*, peu d'hommes la possèdent : c'est là une qualité réservée aux êtres réellement supérieurs. Sans elle cependant, la langue musicale reste forcément incomplète, sans elle, il est difficile de s'adresser à l'esprit et le côté le plus élevé de la musique reste forcément dans l'ombre. Aussi faut-il qu'un compositeur d'opéra soit philosophe, historien, poëte, autant que musicien.

On dira sans doute qu'en soutenant des idées semblables. nous poursuivons une véritable utopie : que *l'unité de pensée. l'opposition des contrastes. la fidélité des caractères, la vérité dans l'expression, l'intelligence des nuances*, sont du domaine de la littérature, mais ne peuvent être obtenues à l'aide de notes et de sons. Nous maintenons pourtant notre opinion et nous démontrerons par des exemples qu'elle a sa raison d'être. On ajoutera peut-être que l'inspiration musicale ne saurait être ainsi dirigée, soutenue, soumise à des lois fixes. Nous croyons que c'est là une erreur. D'abord l'inspiration ne s'adresse pas uniquement à la mélodie ; c'est à tort qu'on lui attribue en général un sens aussi restreint ; elle peut intervenir également pour la conception d'un plan, pour la combinaison des idées, pour la disposition des ressources harmoniques, etc. : on est inspiré quand on trouve un air et on l'est également lorsqu'on a l'intuition subite du résultat que doit avoir à un moment donné tel effet d'orchestre ou telle combinaison d'accords. En second lieu, nous ne nous contenterons pas de dire que l'opéra doit être tel que nous avons essayé de le décrire ; nous dirons qu'il a été compris et réalisé de cette façon là. Un certain nombre d'œuvres modernes présentent les caractères généraux que nous venons d'indiquer ; et parmi celles-ci, au-dessus de toutes, se font remarquer les opéras de Meyerbeer.

Il faut arriver en effet jusqu'à cet homme extraordinaire pour voir le grand opéra se développer dans toute sa puissance et révéler son infinie variété de moyens d'action. Meyerbeer nous appartient bien plus qu'à la Prusse. Ses cendres sont à Berlin, mais son âme s'est épanouie en France, et c'est parmi nous qu'elle est restée. De tous les hommes qui se sont illustrés par leurs compositions musicales, c'est peut-être celui qui nous fait le mieux comprendre comment l'inspiration la plus pure peut s'allier au travail le plus acharné, comment on peut retracer des caractères, peindre des passions, s'assimiler une époque, en un mot trouver dans la langue musicale des *signes sensibles* pour développer toutes les pensées, pour rendre toutes les nuances.

Le *grand opéra*, réellement digne de ce nom, est de

toutes les œuvres d'art sans exception, celle qui nous parait se prêter le mieux à l'union de la science et de l'art. C'est parce que Meyerbeer nous semble représenter plus que tout autre compositeur l'idée que l'on peut se faire de cette union féconde que nous consacrerons à l'auteur des *Huguenots* la dernière partie de cette étude. Nous essayerons d'analyser les procédés du maitre, de pénétrer, s'il est possible, dans sa pensée la plus intime, de prouver enfin que toutes les qualités que nous avons réclamées d'un compositeur d'opéra, Meyerbeer les possédait au plus haut degré et qu'il a su en faire une magnifique application.

Dr SEUX Fils

(*La suite au prochain numéro*).

LA MÉDECINE SOUS FRANÇOIS Ier.

Qu'est-ce que la médecine ? Qu'est-ce que la science ? Jusqu'à quel point la folie et la crédulité humaines peuvent-elles aller ? Où est le tiers-arbitre qui nous dira si nous ne sommes pas aussi fous et aussi crédules, aussi ignorants en sciences et en médecine, que ces hommes qui nous ont précédés de quelques siècles sur la terre ; qui comme nous affirmaient leur savoir au nom de la raison et de l'expérience ; qui étaient, au même titre que nos savants d'aujourd'hui, en possession des honneurs et de la renommée, et dont les savants ouvrages, monuments de toute une vie de travail et de conviction, ne sont plus bons qu'à faire rire ?

Si chacun des siècles à venir doit amener dans les sciences un progrès seulement égal à celui qui a marqué chacun des siècles passés, que penseront de nous nos successeurs dans deux ou trois cents ans d'ici ? Or, comme le progrès va s'améliorant toujours, on peut dire que sous ce rapport deux siècles d'avenir représentent comme perspective l'effet que produit sur nous un passé de quatre ou cinq siècles. D'où l'on peut conclure, je le crains, que de toutes nos sciences d'aujourd'hui il ne restera dans ce temps-là qu'un recueil de plus à ajouter à l'histoire des erreurs de l'esprit humain.

On se sent pris de découragement lorsqu'on jette un regard désenchanté sur ce domaine intellectuel où tout nous semblait si magnifiquement vrai. On a peine à se résoudre à ne voir dans tout cela que des illusions et des apparences ; il en coûte de confesser à quoi se réduit le nombre des choses que l'homme sait réellement.

Mais ce découragement devient de l'effroi lorsqu'il s'agit de cette science ou de cet art qui s'appelle aujourd'hui la médecine, et dont on ne sait encore si c'est une science, si c'est un art, ni même s'il y a une science ou un art qu'on puisse appeler « la médecine. » Il s'agit

ici de notre santé, de notre vie, et le doute est d'autant plus poignant, que si on peut se passer de science, on ne peut pas se passer de médecin. Nous rions lorsque nous voyons sur la scène les médecins de Molière débattre dans un langage barbare leurs burlesques consultations ; à la réflexion, nous ne rions plus et nous nous demandons ce que nous deviendrions si nous voyions des médecins de cette espèce se diriger du côté de notre lit lorsque nous sommes malades.

N'insistons pas plus longtemps sur ces réflexions inquiétantes. Faisons comme faisaient nos pères : honorons le médecin, et, comme nos pères aussi, tenons que notre médecin est un homme qui soulage les maux. guérit ce qui est guérissable et, dans les cas d'incurabilité ou de mort inévitable, aura toujours fait pour le mieux.

Ces réflexions et ces réserves faites, ouvrons, avec tout le respect que mérite un vieux livre de médecine, LA PHARMACOPÉE DES DOGMATIQUES RÉFORMÉE ET ENRICHIE *de plusieurs remèdes excellents*, *choisis et tirés de l'art spagyrique*, AVEC UN TRAITÉ FAMILIER *de l'exacte préparation spagyrique des médicaments prins d'entre les minéraux. animaux et végétaux Et une breuve réponse au livret de Jacques Aubert, touchant la génération et les causes des métaux, par* JOSEPH DU CHESNE, SIEUR DE LA VIOLETTE, *conseiller et médecin du roy*.

En tête est le portrait de l'auteur, où deux distiques latins expliquent qu'en joignant l'âme à cette image du corps, on aura sous les yeux la peinture complète de l'homme. Ce complément est ici d'autant plus nécessaire, que cette image représente un gentilhomme à la mine haute et quelque peu rébarbative, et point du tout un personnage à l'air obséquieux, aux joues rebondies, au nez pointu, aux petits yeux souriants, insinuant et lénitif comme un clystère, enfin, en qui se résume pour nous le type de l'apothicaire d'autrefois.

Le premier besoin du disciple, la première inquiétude du malade, c'est de savoir où le médecin a pris le titre en vertu duquel il enseigne l'un et guérit l'autre.

Pour le présent, c'est le diplôme qui habilite nos médecins. Du Chesne, lui, nous apprend qu'il est devenu

médecin « par veilles et travaux assidus... en pratiquant et exerçant la médecine avec heureux succès l'espace de quarante ans continuels, en conversant et communiquant avec les plus doctes et célèbres personnages de toute l'Europe...»

Nous avons donc affaire à un savant, à un « apothicaire diligent : diligent, dit-il, et observateur de l'art et des anciens médecins, non pas comme ces vendeurs de bagatelles, qui aiment mieux vendre des chandelles et des flambeaux, et ainsi je ne sais quoi de ridicule, et emplir leurs boutiques de mercerie que de s'adonner aux vraies opérations de leur art et en conserver la dignité et leur honneur... marchands mécaniques et qui mettent leur espérance au lucre et à la pompe. J'aimerais mieux voir, dit-il, l'ennemi dans cette ville que ces coquins, c'est qui empêchera leur perfidie... sinon ceux qui les chasseront hors la ville et les extermineront ? »

Voilà qui est vigoureux et rassurant pour les malades qui se confieront à un apothicaire si vertueux, apothicaire impartial d'ailleurs, et non moins enthousiaste pour le beau que sévère pour les charlatans. Il faut lire ce qu'il dit de « la boutique de Cassel, la mieux polie et la plus exquise de l'Europe, » où il a « avec plaisir vu plus de mille sortes d'extraits, magistères, essences et autres préparations chimiques, » et où « le prince même, à savoir Maurice, landgrave de Hesse, ce grand et puissant prince, ne dédaigna point d'y mettre la main. »

Voilà l'homme ; et connaissant l'étendue de sa science et la droiture de son cœur, on serait tenté d'ajouter aux vers latins du portrait ces mots où se résume l'âme du personnage : VIR PROBUS, CLYSTERIZANDI PERITUS.

Il sait qu'il y a des charlatans, il les voue au mépris des honnêtes gens; mais tout savant qu'il soit, il ne prétend pas que la science ait dit son dernier mot ; c'est folie de croire que la médecine soit parvenue à une telle perfection qu'on n'y trouve rien à changer, à ajouter ou diminuer. Sans donc qu'on puisse l'accuser d'être si audacieux, connaissant sa petitesse, que de s'opposer et contredire aux opinions reçues et approuvées par les savants de l'antiquité, « nous toutefois, dit-il, comme petits nains assis sur les épaules des géants, et par leur

moyen élevés en lieu plus haut, apercevons et voyons de loin les choses beaucoup plus exactement que les anciens mêmes.»

Soyons donc attentifs à l'exposé que nous fait Du Chesne, de la doctrine spagyrique et des ressources de la polypharmacie dogmatique.

Le médicament est tout ce qui peut changer et en quelque façon que ce soit vaincre notre nature.

Le médicament est opposé diamétralement à l'aliment, car l'un change et l'autre se rend semblable.

Changer et rendre semblable sont contraires. Doncques et les choses qui ont cet effet.

Pour rendre la cure des maladies plus commode, plus prompte, plus assurée et plus allègre, on a dû recourir nécessairement aux remèdes composés, parce qu'il faut agir diversement sur les divers organes à la fois pour vertueusement combattre la cause morbifique; pour quoi il faut repousser la matière encore coulante, empêcher celle qui est à naître, cuire la crue, inciser et atténuer la grossière, extirper et libérer la farcie, comme l'explique élégamment Galien.

Par la combinaison savante des actions locales de chaque spécifique, on arrive à diriger le médicament principal sur la partie souffrante, en forçant par l'effet des médicaments accessoires, les autres parties du corps à coopérer à la guérison.

Que si l'on demande comment on peut arriver à ce merveilleux résultat, l'école dogmatique répond, par l'organe de Du Chesne, que c'est par l'alchimie ou la spagyrie, qui est racontée d'aucuns entre les quatre colonnes de la médecine, qui aussi ouvre les compositions et dissolutions, préparations, altérations et exaltations de tous les corps ; qui est l'inventrice et la maîtresse de la distillation, car elle use de sept œuvres ou degrés, par l'opération desquels elle parfait la transmutation des choses. Ainsi arrive-t-on, par exemple, à neutraliser, par des combi naisons avec d'autres corps non moins énergiques qu'eux, les propriétés vénéneuses du mercure, de l'arsenic, du vitriol, de l'antimoine.

Aussi il faut voir comme Du Chesne triomphe lorsqu'il pousse Aubert, l'auteur du « petit livret » :

« Autrement, pourquoi diriez-vous que le gravier des éponges, le verre brûlé, le sang de bouc fort séché, la cendre de limaçons ou escargots, la pierre Judaïque calcinée et l'os de seiche subviennent si puissamment au calcul ? »

Je ne sais si un médecin d'aujourd'hui serait moins embarrassé pour répondre que le malheureux Aubert : et Du Chesne lui dirait : Je sais bien que vous auriez recours à l'encre sacrée des ânes, c'est-à-dire aux propriétés occultes ; et toutefois la raison montre que cela provient du sel qui le fait résoudre et sortir par l'urine. »

Les lumières de la physiologie sont d'ailleurs là pour diriger le médecin dans l'application des principes. Or le ventricule est si fort allié et a une si grande convenance avec les autres parties du corps, que s'il est tant soit peu dévoyé, il tire incontinent après soi jusqu'aux plus petites parcelles, et ainsi s'engendrent presque infinis maux : c'est donc là que doit se porter tout l'effort de la médecine.

Ces principes ainsi solidement établis, on comprend que la médecine spagyrique est contenue presque tout entière dans la matière médicale, c'est-à-dire dans les remèdes. Mais ce qu'il faut noter, avec ou sans étonnement, selon qu'on est pour ou contre l'homœopathie, c'est que pour les spagyrites « les médicaments de parties subtiles ont plus d'efficace que ceux dont les parties sont plus grossières : et encore, ajoute-t-il, apprendrez-vous que *la cure ne se fait par contraires, mais par semblables*. » Exemple, les écrevisses calcinées, qu'on emploie pour détruire les matières limoneuses et l'humeur tartarée.

Au reste, pour faire voir sans doute que le principe *similia similibus* n'est pas un tyran aveugle auquel on obéisse sans raisonner, Du Chesne, une page plus loin, rappelle à Aubert que si les yeux d'écrevisse calcinés subviennent à ceux qui sont mordus d'un chien enragé, c'est que la rage est une maladie très-sèche, et que l'écrevisse est un animal d'eau. C'est le principe *contraria contrariis* : et si l'on doit admirer ici l'élasticité de la doctrine spagyrique, on ne peut s'empêcher de rendre

justice à l'éclectique impartialité, en même temps qu'au dévouement héroïque de cette écrevisse, qui se laisse calciner les yeux en honneur de l'allopathie, et le corps pour la gloire de l'homœopathie.

La matière médicale est prise dans la nature entière : animaux, végétaux, minéraux. Il faut ajouter à ces ressources l'influence des corps célestes, qui modifie les propriétés de certaines substances, et l'action de l'homme, qui par des opérations appropriées dégage et exalte les propriétés du médicament.

Il y a douze ou treize opérations mécaniques : expression, trituration, mixtion, conservation, etc. ; sept degrés d'opération ; 1° la calcination ; 2° la digestion ; 3° la fermentation ; 4° la distillation ; 5° la circulation ; 6° la sublimation ; 7° la fixation. Quatre degrés de feu, qui sont : « premier, second, troisième, quatrième. Le premier est lent, comme le feu vaporeux ; le second, des cendres ; le troisième, du sable ou de limaille de fer ; le quatrième, est un feu nu qu'ils appellent, nous distillons par ascension au moyen du premier et du second degré du feu. Et par descente et concours avec le trois et quatrième. »

Tel est l'œuvre spagyrique, et voilà par quelle série de manipulations les matières diverses empruntées à la nature entière vont passer, pour sortir des alambics et des serpentins, sous mille formes et sous mille noms.

D'abord les eaux, qui entre toutes liqueurs s'attribuent le premier lieu. Elles sont simples ou composées. On les divise en chaudes, froides et tempérées.

Les chaudes servent « pour préparer l'humeur pituiteux et mélancolique (qu'ils croient être froid) ; les froides, pour la préparation de toutes les espèces de bile (qui sont chaudes et sont estimées retenir la nature de feu dans l'homme comme la pituite celle d'eau et la mélancolie celle de la terre)

Il n'y a pas moins de cent dix-neuf espèces d'eaux simples. Chacune guérit une ou plusieurs maladies. Citons, dans le nombre, l'eau de vers de terre, « excellente pour le sang grumolé par chute, » et « l'eau de la semence de grenouilles distillée au mois de mars,

avant que d'éclore leurs œufs, excellente pour tous phlegmons de face et de toutes parties du corps. »

Après les eaux simples, cinquante-deux espèces d'eaux composées, en tête desquelles est le grand élixir de vie, composé de cinquante-sept ingrédients, et dont la recette n'occupe pas moins de quatre pages. Puis, entre autres, l'eau d'hirondelles, l'eau de pies, l'eau de chapon, la décoction d'un vieux coq.

Voici la recette de l'eau d'hirondelles, par exemple :

« Prends six ou sept, ou davantage, si vous voulez, nids d'hirondelles en leur temps, savoir lorsqu'elles commencent à se couvrir de duvet. Jette-les tout entières dans un alambic propre, distille-les et en garde l'eau qui tombera. Puis réduis les forces en cendres selon l'art, desquelles tu en prendras demi-livre.

De cendres de crâne d'homme non inhumé s'il est possible.	3 *onces.*
De castor	1/2 *once.*
Poudre de gui de chêne	1 *once.*
Suc de racines et feuilles de pivoine	6 *onces.*
Eau de fleurs d'hyssope	1 *livre.*
» *de l'arbre tilian* (tilleul)	1 *livre.*
» *de muguet*	1 *livre.*
Vinaigre scillitic	1/2 *livre.*

auxquelles tu infuseras toute l'eau que tu auras tirée de tes hirondelles, etc. »

Eugène MOUTON.
Membre de la Société de médecine légale.

(La fin au prochain numéro).

Nous donnons aujourd'hui, ainsi que nous l'avions annoncé dans la livraison précédente, le second extrait du livre que **M. G. Lucas de Montigny** a publié récemment sous ce titre : ***Récits variés*** (1).

L'action, cette fois, se passe non plus à Marseille, mais sur les bords de la Durance. Nous ne doutons pas que *Ganagobie* n'obtienne auprès de nos lecteurs le même succès que *Marius* a déjà obtenu.

LA DIRECTION.

GANAGOBIE.

C'était un grand gaillard sec, nerveux, hâlé, tanné, brûlé ; ses muscles semblaient des cordes, sa peau du parchemin. Il pouvait avoir de quarante-cinq à cinquante ans. Des mèches de cheveux gris s'échappaient de dessous son bonnet de laine brune. Ses yeux n'annonçaient rien de bon et ses dents aiguës et blanches faisaient penser à un carnassier. Ce n'était pourtant point un méchant homme malgré sa mine et sa sauvagerie. Je l'ai vu cent fois en chassant, du haut des bois de Saint-Eucher. La route, en ce temps-là, ne passait point le long de la Durance et ce pays était un véritable désert. On n'entendait d'autre bruit que le cri des faucons, des martinets, la plainte du vent dans la pinède, ou le grincement du torrent, lavant jour et nuit le pied du roc roux et chaud, d'une onde aussi rapide que la meule, aussi tranchante que le couteau.

Ganagobie était mineur et tailleur de pierres de son état. Il façonnait des moellons piqués, ou débitait à grands coups de bourre les blocs de pierres brutes pour les entrepreneurs de Manosque ou de Pertuis. Il préparait ces sortes d'auges ou de baignoires que les Provençaux nomment encore des piles. C'est πυελος

(1) In-4° de près de 500 pages. Aix, Makaire, libraire.

des Grecs, le *pyelum* des Latins *(Ibo lavatum in pyelum*, dit un personnage de Plaute). C'était à lui qu'on s'adressait de tous les environs, quand on voulait un rouloir pour les foulaisons ou des marches d'escalier; pour tout cela, il payait à Mesté Tisté, de la Gargasselle, un droit de carrière, et comme c'étaient, chacun dans son genre, deux hommes justes, ils n'avaient jamais été en désaccord

Pourquoi ce nom de Ganagobie? Probablement parce que avant de se fixer à Saint-Eucher, il avait travaillé de son état dans ce pays situé au-delà de Manosque, sur le territoire de Peyruis. La vérité c'est qu'il était étranger, que personne ne savait son nom, et que comme il ne causait guères, il n'y avait pas moyen de lui tirer les vers du nez. Il n'avait donc ni parents ni amis et s'en passait très-bien. D'ailleurs, il ne courait point d'histoires sur son compte. Il paraissait avoir vécu un certain temps avec ces pionniers piémontais, qui font en général, dans nos contrées les durs travaux d'endiguement et d'enrochements; il avait peut être pris quelque chose de leur tournure et de leur accent, mais non de leurs habitudes, car il ne buvait que de l'eau et se refusait jusqu'au tabac, ce *laudanum* quotidien, qui engourdit tant de fatigues et de souffrances. Il passait donc communément pour un transfuge d'au-delà des monts, qui avait enjambé la frontière, après avoir fait quelque mauvais coup dans son village D'autres le disaient Auvergnat. Auvergnats, Piémontais, c'est tout un. De part et d'autre, quand on joue aux cartes après boire, les couteaux sont piqués sous la table, pour marquer les points; à cela près, bons ouvriers les uns et les autres.

Ganagôbie occupait un galetas qui faisait le dessus de la chapelle rurale de Saint-Eucher, et dans lequel l'ermite attitré du lieu avait déjà dû se retirer jadis, après l'incendie de l'ermitage, au temps de la Ligue. Il y rentrait et il en sortait, par une haute fenêtre, au moyen d'une échelle qu'il emportait, et contre laquelle il adossait la sparterie destinée à le défendre un peu du terrible soleil de Provence, pendant les mois d'été. Tous les quinze jours il allait au hameau des Cabroles pour

faire sa provision de pain. Ce pain, par le temps de mistral, devenait si dur vers la fin, qu'il fallait le rompre à coups de hache ; mais comme la pierre froide était bien autrement récalcitrante, et que d'ailleurs il n'avait à faire ni tartines ni mouillettes, Ganagobie ne songeait point à s'en plaindre. Il ne s'amusait pas non plus à faire la soupe. Des oignons, un peu de fromage bleu, c'était son ordinaire. A moins de se nourrir de sauterelles, comme les solitaires de la Thébaïde, il était difficile d'être plus féroce pour soi-même.

Son costume et le barbier ne lui coûtaient pas plus que sa nourriture. D'abord, il couchait sur une trousse de paille, sans draps ni couvertures, si ce n'est un vieux balandran qu'il ramenait sur lui pendant les gelées. Tous les ans, à la foire de la Notre-Dame, il achetait une blouse, un pantalon de grosse toile bise et un tricot. Ce n'était pas fameux, mais ça n'était pas cher, et les paysans courent toujours au bon marché, encore que l'étoffe ne soit pas la meilleure. Il ne portait pas de chemise, se rasait avec une paire de ciseaux et faisait sa toilette, matin et soir et très-exactement, quelque temps qu'il fît, dans le bief du moulin. Il allait à la messe aux grandes fêtes. Il se tenait alors, humble, absorbé, comme le Publicain de l'Evangile, dans le coin le plus obscur. — Hydrothérapie et remords! disait le clerc qui était facétieux et parlait joliment.

Les gardes forestiers, les acquéreurs de coupes, les charretiers qui venaient charger de la pierre, les pâtres, les chasseurs, les braconniers, les piétons prenant d'habitude le raccourci à travers bois n'y faisaient pas tant de façons et ne le nommaient que le loup de Ganagobie, mais à demi-voix, car on savait sa force, son adresse peu commune et on soupçonnait sa détermination ; et pour tout dire, sa mauvaise mine imposait à ce point, que des fiers à bras et des lutteurs de profession, nul ne se serait risqué à lui vouloir plumer la barbe ; autant prendre un ours par ses moustaches ; il y aurait eu mort d'homme

Si Ganagobie vivait d'une façon si rude, ce n'était pas qu'il fût misérable. On évaluait, en moyenne, ses journées à quatre francs et sa dépense n'allait pas à dix

sous. Peut-être était-il avare et aimait-il ses écus, sans trop savoir s'il les emporterait ou non avec lui, quand il ferait la Saint-Michel finale? En tout cas, il s'occupait uniquement de ses affaires, laissant au rebours des politiqueurs de petite ville, celles de l'Etat en croupe. Il y avait quinze ans déjà qu'il s'était établi dans les rocs de Saint-Eucher, sans y avoir été un instant malade, sans avoir mis aux Cabroles, le pied au café, ni touché un jeu de cartes. On ne le voyait, et rarement, qu'à la Forge, quand il allait faire rhabiller ses outils et alors il payait toujours comptant. Les curieux qui savent que maille à maille on fait l'haubergeon, se disaient bien qu'il enterrait ses écus et qu'il devait avoir sinon des louis à lunettes, comme au temps des deux écussons accolés de France et de Navarre. au moins des louis à barbe, tant ils étaient vieux; mais personne n'allait lui demander des comptes.

L'habitation la moins éloignée de la carrière était la Gargasselle, bastide de paysan, élevée au sortir de la Révolution avec des matériaux provenant des ruines du château des Cabroles, mais située au milieu d'un assez beau tènement et de bois étendus. Mesté Tisté, le propriétaire, avait au moins cent ou six vingt mille livres de bien, d'un seul morceau et n'en mettait pas plus grand pot au feu pour cela. Il restait à la Gargasselle, comme un patriarche, avec sa vieille, deux ou trois valets pour mener les bêtes et le troupeau et sa fille Rosette, qu'on nommait la Gargasselle, du nom du domaine dont elle était la seule héritière. C'étaient de braves gens, tous, maîtres et serviteurs, dans la force du terme, des bastidans de la vieille Provence, simples, droits, sensés, faisant un peu les humbles et les pauvres, alors que tant de va-nu-pieds prennent à l'heure qu'il est des airs arrogants. Quant à Rosette, jolie Provençale de vingt ans, aux yeux pers, ainsi que Minerve Athènè, elle semblait une Mireille fleurissant dans son désert, comme le cyste des montagnes, nullement coquette et laissant aux morveuses qui vont en journée et qui courent les romérages, les gros chignons, la crinoline, les jupes éclatantes balayant le fumier et les bottines à talons. Le bruit commun était qu'elle n'at-

tendait que la mort de ses parents, pour se faire religieuse et entrer dans la plus grande maison de toutes, celle du Bon-Dieu Elle était encore petite, quand Ganagobie était venu dans la contrée, et jamais elle n'avait eu peur de cette espèce de bête fauve que chacun redoutait. Les enfants et les chiens ont le don de seconde vue. Parfois elle allait, tout en tricotant son bas, jusque dans le cirque de blocs, au milieu duquel il frappait à grands coups comme un Cyclope. Lui, se relevant et se baissant, à intervalles égaux, mu par une force interne, comme le piston d'une machine, il ne semblait pas la voir. Il assommait le rocher, qui volait en éclats, les yeux protégés par des conserves de filigrane, les jambes défendues par des plaques en tôle. Il la regardait pourtant, et cela lui faisait frais sur le front de la savoir là, repliée sur elle-même, comme une chevrette, mâchonnant un bout de genêts ; puis, quand décidément le soleil devenait trop violent, elle lui disait de sa voix de musique : *Adiousias, Ganagobie !* et s'en revenait placide, souriante, presque fière de rentrer saine et sauve de l'antre du lion.

Un jour, elle allait porter un peu de vin et de bouillon de mouton à la femme d'un cantonnier qui était malade, du côté de la Combe. Le malheur voulut qu'elle rencontrât en plein bois un de ces méchants pâtres de la Crau, qui nous font dévorer, à nous autres cultivateurs et ménagers, nos vignes et nos blés. quand ils montent dans les Alpes, avec leurs troupeaux pour y passer l'été et n'en redescendre que chassés par les neiges et talonnés par les loups. Celui-là était ivre, ainsi qu'il leur arrive souvent, de chaleur, de poussière, et aussi de gros vin frelaté de gypse et de colombine. Il avait laissé son troupeau se débander dans une coupe de l'an passé, et dame ! les pauvres bêtes affamées s'en donnaient à cœur joie La Rosette n'avait pu voir ce pillage de sang froid, car une coupe ne se relève jamais, attendit on vingt ans, d'une pareille aubade. Elle avait donc fait quelques reproches à ce mauvais homme, qui plein de colère et de boisson lui avait répondu par des jurements et des menaces et on sait si ces gens-là s'en aident ! puis, s'animant à sa pro-

pre voix, il était parti, courant après elle et ruant dans l'air de grands coups de bâton. A ce moment la Gargasselle avait eu peur pour tout de bon et s'était sauvée de vitesse. L'autre n'en courait que plus fort, quand soudain il se trouva en face d'un jeune gars de bonne mine et bien découplé qui cheminait lestement, le sac au dos, et faisant sans paraître y songer sa petite étape de trente-six kilomètres, de Meyrargues à Manosque. En un tourne-main, le pâtre avait reçu, de son propre bâton, cinq ou six gourmades. Il aurait peut-être fait plus de résistance, mais la vue de Ganagobie, qui aux cris de la Gargasselle, accourait, escaladant les rochers, comme les *praticables* d'un théâtre et dont l'aspect n'avait rien de rassurant, vint dissiper ces velléités belliqueuses. Il eut vent de la fricassée et détala, ramassant comme il put son troupeau, sans regarder derrière lui.

Rosette, plus blanche qu'un linge, avait *pris mal*, et s'était affaissée sur ses genoux. Les deux hommes la relevèrent et l'emportèrent jusqu'au Ménage. L'effroi des vieux fut grand en apercevant ce convoi, Tisté voulait courir après le pendard avec sa vieille espingole. On l'apaisa non sans peine. Sa femme lançait des malédictions à la *couquinerie dou maou*. Peu à peu tout se calma. Tant tués que blessés, il n'y avait personne de mort, et l'on avait eu plus de peur que de méchef. Le voyageur ne put se refuser à rester à souper, puis à coucher ; c'était un gavot, — un gavot de la Saulce, comme les montagnards des Basses-Alpes savent bien le dire, gentil garçon, de belle humeur, bon sujet, rangé, poli. Il parla de sa mère, dont il était le soutien, de ses frères, de ses sœurs, dont il était l'aîné. Il retournait au pays après avoir passé la saison d'été dans la Basse-Provence, travaillant un peu de chaque métier, finalement homme de ressource et bon à tout faire. Quand Ganagobie eut regagné sa carrière sans vouloir prolonger la veillée, la causerie devint encore plus amicale. L'eau de coing et les prunes confites avaient de plus en plus délié les langues. Le lendemain il fallut partir ; ce ne fut pas sans être chargé de provisions par Rosette, qui le remerciait encore, toute rouge et toute émue. Le

père et la fille l'acompagnèrent un bout de chemin. En se touchant une dernière fois la main, Tonin Amouroux ne put s'empêcher de pousser un petit soupir de regret. Il promit vingt fois de s'arrêter à la Gargasselle, au printemps prochain, en redescendant à Marseille.

Au bout de cent pas, il se trouva nez à nez avec Ganagobie. Dans toute autre circonstance la rencontre lui eût semblé fâcheuse, car le tailleur de pierres ne payait pas de mine. Contre son habitude, il était causeur ce jour-là ; on eut dit un loup qui portait la sonnaille de la *capoulière* du troupeau. Il s'enquit à son tour du jeune homme, de son nom, de son pays, de son état, de sa famille. L'autre répondait avec une grande ouverture de cœur : il se sentait heureux. Il parla beaucoup de la Gargasselle qu'il trouvait ce qu'elle était, avenante et jolie ; mais pourtant il dit que sans doute, il ne repasserait point par là, comme il l'avait promis. Il avait trop grand peur de se mettre la belle en tête ; cela le rendrait songeur, sans pouvoir le mener à rien. Les héritières comme celle-là n'étaient pas faites pour lui, et il ne manquait pas de partis, pour courir une telle proie.

Il aurait bien voulu que Ganagobie lui apprît quelque chose de ce qui en était, mais celui-ci, revenu de son accès de loquacité, l'écoutait avec attention, sans rien répondre. Il lui avait pris des mains la corbeille que la jeune fille avait forcé le Gavot d'emporter avec lui, et il y glissa cinq pièces d'or, enveloppées dans un petit morceau de papier ; puis il lui souhaita bon voyage et revint lentement sur ses pas. Il songeait à part lui, à cette rencontre. Depuis lors, il alla plus souvent au Ménage ; la Gargasselle de son côté, venait une fois ou deux par semaine à la carrière. Ils ne s'étaient rien dit. mais ils sentaient, je ne sais comment, qu'ils avaient une pensée commune, et ils se comprenaient.

Au printemps, Tonin Amouroux reparut. Il rapportait la *banaste* et les cinq pièces d'or, et se plaignit d'un ton honnête et reconnaissant, mais un peu froissé néanmoins, de l'*étrenne* qu'on avait voulu lui faire accepter bon gré mal gré. La Gargasselle absolument décontenancée, jura par la Bonne Mère et par sainte Madeleine. qu'elle n'était pour rien dans la chose. Le vieux et la

vieille protestèrent également de leur innocence, se la reprochant peut-être un peu, mais on ne s'avise jamais de tout, principalement quand on est Provençal, cultivateur et qu'il s'agit de donner de l'argent. Le Gavot resta vingt-quatre heures. La Rosette alla chercher Ganagobie qui vint un moment. Quant à Tonin, il était comme l'Ascension qui n'avance ou recule qu'avec le jour de Pâques. Il ne savait s'il devait rester ou partir? Il s'en alla pourtant, s'engageant à reparaître après les vendanges. En pensant à ces cinq pièces d'or, la Gargasselle en avait d'abord fait honneur à l'intervention de son ange gardien. Un éclair lui traversa l'esprit. Elle courut à la carrière : elle y trouva comme de raison Ganagobie qui n'en bougeait guères. Elle lui raconta tout, en pleurant d'attendrissement, de honte et aussi d'amour. Ganagobie l'écoutait la tête baissée sur son ouvrage ; mais tout d'un coup, ses lèvres s'entr'ouvrirent, ses dents blanches éclairaient sa figure sombre. Il souriait.

A partir de ce jour, les visites de la Gargasselle à la carrière devinrent quotidiennes. Toujours, suivant la saison, elle apportait quelque chose à Ganagobie, des amandes, des pêches dures, des raisins, des figues, du fromage de brebis, des pois pointus, le dimanche des Rameaux. A la Sainte Catherine, quand on commence à cueillir les olives, elle avait beau avoir les doigts engourdis à force de fouiller dans le feuillage maigre et glacé de l'olivier, elle mettait de côté les plus belles pour les lui préparer. Le vieux et la vieille en grondaient même un peu, mais elle les laissait dire. Elle se mit à lui tricoter des bas de laine, elle trouvait toujours moyen par ci par là de lui parler du Gavot. Il la regardait de temps à autre, répondait de loin en loin un mot et la laissait dire. On voyait qu'il songeait. Un jour, il l'avertit qu'il avait à faire sauter le lendemain un fort quartier de rocher, pour une pile de grande dimension ; qu'en conséquence, il partirait de bonne heure pour aller quérir de la poudre de mine en ville, sa provision étant épuisée. Il rentra tard. Tout le monde soupait à la Gargasselle quand on entendit l'explosion. Elle parut sourde, le vent tirant du sud. Le lendemain, de bonne

heure, Rosette s'en fut à la carrière ; elle ne vit point Ganagobie et ne l'entendit point travailler comme à l'accoutumée. En approchant, elle l'aperçut sans vie, écrasé sous un bloc. D'énormes corbeaux tourbillonnaient en l'air, à une grande hauteur, hésitant à s'approcher. Elle poussa des cris affreux, s'élança vers la bastide. En deux minutes elle avait rallié, Dieu sait où ! cinq ou six paysans, expédié le pâtre à la recherche d'un médecin, le valet de labour aux Cabroles, tandis qu'un autre allait prévenir le curé. Avec des leviers, des pinces, un cric, on dégagea le corps de Ganagobie. Il avait les deux jambes brisées, la poitrine effondrée, mais il respirait encore. On le transporta au Ménage sans qu'il reprît connaissance. Une saignée dégagea le cerveau, une heure après. Sa première parole, mais impétueuse, irrésistible fut : Un notaire !

On courut quérir Me Lartigues, à Corbières. Dès qu'il fut arrivé, Ganagobie voulut rester seul avec lui. L'entrevue dura deux heures : quand le tabellion sortit de la chambre du moribond, il avait la figure renversée. Il allait et venait d'un air irrésolu, ahuri. On aurait dit qu'une question insoluble le mettait au supplice et qu'il ne savait à quoi se décider, de parler ou de se taire. De temps en temps, il se levait comme mu par un ressort électrique ; il faisait précipitamment quelques jetés battus, qui scandalisaient les bonnes gens, puis il se rasseyait, consterné de son peu d'empire sur lui-même et de son incongruité. Il ouvrait son cartable, le refermait, frappait du dos de la main sur ses papiers, grommelait des mots sans suite. Le docteur et le curé le regardaient d'un air stupéfait. Ces trois hommes avaient accoutumé de se rencontrer dans ces heures solennelles, et s'étaient toujours vus, les uns et les autres, graves et dignes. La façon d'être de Me Lartigues ne les choquait pas moins que les gens du Mas.

Quand ce fut au curé d'entrer, le notaire s'approcha du médecin :

— Croyez-vous qu'il puisse en revenir ? demanda-t-il tout bas.

— Qui ? Ganagobie ? S'il en a pour une heure, c'est le bout du monde, et encore faut-il qu'il soit dur à mourir.

— Mon cher, ce qui arrive est trop fort. J'en suis *époustouflé* ; sortons un moment, lui dit le notaire dans l'oreille. Il faut que ça parte, sans quoi je deviens fou. Vous connaissez le proverbe, n'est-ce pas ? L'habit ne fait pas le moine ! et pas d'héritier ; rien ! Ganagobie n'est pas Ganagobie. C'est le baron du Blé, un baron du premier Empire.. .. il laisse ... ah ! mais non, Saint-Eucher en fait une, aujourd'hui, qui pourra compter.. .. il laisse soixante mille livres de rentes, — j'ai bien dit, soixante mille livres de rentes, — cinq mille francs par mois ! à la Gargasselle !

— Ah ça ! notaire, interrompit le médecin dont le sang froid fut légèrement ébranlé, que me contez-vous-là ?

— La vérité pure, saperlipopette ! allez, tout est en règle. Le pauvre diable, — je veux dire ce baron qui tombe du ciel, — et sur qui le ciel tombe, — pas tout-à-fait le ciel pourtant, a bien fait les choses, je vous en réponds. Son testament est déposé à Zaï (à Aix) dans l'étude de Me Beraud, qui faisait ses affaires et correspondait avec son fondé de pouvoirs, à Paris. C'est un roman !

Peu à peu l'homme de loi parvint à débrouiller son étrange récit.

Des faits qu'il raconta un peu en désordre, il résultait que Charles du Blé, à peine âgé de vingt ans, s'était trouvé subitement, vers 1835, à la tête d'une grande fortune, que lui laissait son père, le baron du Blé, ancien régent de la Banque de France. Ce jeune homme, égaré par de mauvais exemples et de pires conseils, exaspéré par la sévérité de son père qui connaissant les mauvais instincts de son fils, lui tenait la dragée haute, avait célébré, au Café de Paris, par un repas qui fit scandale, même dans le monde des viveurs et des filles, ce malheur immense pour tant d'autres que lui. Pendant dix années, il avait mené avec les extravagants de l'époque, une vie désordonnée, inepte, abrutissante, ahurissant le boulevard de ses mascarades, scandalisant les restaurants en vogue de ses orgies, faisant révolution au bal de l'Opéra par sa turbulence, son luxe, son humeur violente et batailleuse, jetant sur tous les tapis-

verts de l'Europe, son fond avec son revenu ; mais un jour, à la suite d'une série de débauches plus prolongées, il avait eu une attaque d'apoplexie. Il avait senti sa tête lui échapper. Ce premier rappel à la faiblesse humaine avait été suivi de bien d'autres. Le *spleen*, une maladie moins particulièrement anglaise qu'on le croit en général, car toutes les aristocraties la connaissent, comme la connaissaient déjà les anciens, — c'est leur *Livor*, le monstre du baillement et de l'ennui, — s'était emparé de lui : il sentait qu'il déraillait de plus en plus. Les médecins lui déclarèrent qu'il était à bout et qu'il pouvait faire ses paquets. Sès gens d'affaires lui en dirent autant. Il lui restait à peine quatre cent mille francs de la fortune paternelle. Un d'entre eux, qui cumulait les deux professions, eut pitié de lui et hasarda qu'il lui restait *peut-être* encore une chance de salut, c'était de vivre avec trente sous par jour, et de les gagner ; ainsi avait fait, ajouta-t-il, trois cents ans auparavant Luigi Cornaro, Vénitien, qui après avoir détruit sa santé par toute sorte d'excès s'imposa un régime de vie si sobre et si réglé, qu'il vécut près d'un siècle. Le *condamné* pâlit, hésita, puis résolut de tenter, quoi qu'il en pût coûter, cette dernière chance. Il avait entrepris, vers ce temps, une spéculation, pour tenter de se refaire un peu, c'était d'ouvrir une rue qui traversait le vaste jardin de son hôtel, rue de Larochefoucauld : les terrains devenant terrains de façades et propres aux constructions, acquéraient une plus-value énorme. A ce moment-là, l'on n'avait point encore commencé ces percements qu'on a vus depuis et qui ont changé la face de Paris. Le baron du Blé débuta par se mêler aux paveurs de sa rue, à travailler avec eux, à vivre comme eux. Il n'en mourut pas ; il dépassa même le terme fatal assigné à son existence. C'était déjà quelque chose, mais ce n'était pas là qu'il pouvait pousser son expiation à outrance. Les remords le bourrelaient plus encore que ne le chagrinaient le dépérissement de sa santé, l'amoindrissement de sa fortune. Tout à coup, il se précipita dans une résolution extrême. Il disparut sans retour, sans laisser de traces derrière lui. Un homme de confiance, muni de pleins pouvoirs prit la direction de ses affaires,

liquida tout, voitures, bijoux, chevaux, livres, argenterie, tableaux, meubles, immeubles et jusqu'au linge de corps. Pendant quinze ans, Charles du Blé ne toucha pas un sou de ses revenus, qui s'accumulèrent, se doublèrent, se triplèrent par une direction intelligente et par des placements avantageux. On parla de son plongeon, pendant huit jours, au club, à la salle d'armes, chez les restaurants des boulevards, chez les marchands de chevaux, et ce fut tout.

Les masques à la longue, collent à la peau. Le masque de Ganagobie était devenu la figure de Charles du Blé. Ganagobie, qui avait tué la névrose et l'anémie, nourrissait le baron, qui s'était refait, ainsi qu'il se l'était promis, une existence, une santé, une fortune, et ce qui vaut mieux encore, *une âme* nouvelle.. ..

Tout à coup on entendit un appel étouffé : Rosette !

On se précipita dans la chambre. La mort était entrée la première. Rosette à genoux près de la couche funèbre, tenait la main calleuse de Ganagobie et la baisait en sanglottant ; le cœur lui crevait. Le curé récitait le *De Profundis* .

— Eh bien ! dit tout bas le notaire, en poussant le coude au médecin, qu'en dites vous ?

— Je dis.... — et il prenait une prise de tabac, — que malgré son régime, le pauvre Ganagobie devait mourir de la pierre....

G. LUCAS DE MONTIGNY.

BIBLIOGRAPHIE.

LES ÉLÉVATIONS (1859-65), nouvelle édition, revue et corrigée, par Emmanuel DES ESSARTS. 1874. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 27, 29, passage Choiseul.

Il faut le dire : l'heure est aux poëtes, et c'est avec une douce émotion que nous venons rappeler ici un nom cher et très-justement aimé. En héritant de ce nom deux fois noble, deux fois glorieux, M. Emmanuel Des Essarts a également reçu comme apanage ce lyrisme idéal et spiritualiste qui console et fait espérer, en un temps de scepticisme railleur, d'incrédulité idiote, qui ne saurait que mener ses adeptes au désespoir, au suicide, pour le moins à la folie.

Ce livre, qui comporte six années de la vie de l'auteur, et qui ne ressemble en rien à celui qui fut publié en 1865, débute par une courte préface, dont les dernières lignes sont vraiment attendrissantes. — En nous donnant cette seconde édition. M. Emmanuel Des Essarts remplit un devoir de piété conjugale et de tendre souvenir. C'est sous l'invocation de celle qui fut la compagne de sa pensée autant que de sa vie, c'est sous le patronage de « cet être si cher et si cruellement ravi » qu'il se plaît à placer les destinées de ce nouveau volume Ce dernier hommage, cette couronne de poëmes jetée sur une tombe qui a toutes nos sympathies, allègera sans doute à celui qui reste le lourd fardeau de l'existence, et lui portera bonheur pour le succès de son charmant recueil.

Dans la dédicace à Alfred Des Essarts, strophes remarquables par leur exaltation poétique, l'auteur célèbre les grandes qualités qui ont fait la réputation de son père, tout en proclamant ses vertus privées, ses douleurs, ses tristesses « qui n'ont jamais pu courber son mâle dévouement. »

Les *Océanides* sont un véritable morceau de maître ; il y avait bien longtemps que nous n'avions entendu des sons aussi larges, aussi pleins de splendeur et d'harmonie, nous rappelant l'idéal et le culte que nous devons à la femme :

> O bontés qui pourriez seulement être belles,
> Vous êtes la lumière et la chaleur du jour,
> Femmes, anges gardiens de tous les grands rebelles,
> Compagnes des martyrs superbes, éternelles
> Océanides de l'amour !

Maintenant, si de vous-mêmes vous voulez revenir à ces fleurs printanières qui ont couronné votre jeunesse et embelli votre esprit alors que vous aviez vingt ans, voici qu'avec le monde de l'âge d'or, vous pouvez assister à la naissance de l'Amour :

> Il allait voltigeant dans sa grâce enfantine,
> Comme le frère aîné des lys et des oiseaux ;
> Il écoutait la voix de la source argentine ;
> Il se laissait charmer par la chanson des eaux.

Mais bientôt apparaît une vierge plaintive,

« Ombre mystérieuse et sévèrement belle : »

c'est la Souffrance, compagne et sœur de l'Amour, qui lui dit :

Partout où deux baisers s'appelleront dans l'ombre,
Nous nous rencontrerons dans notre mission,
Toi pour verser au cœur les délices sans nombre,
Moi pour lui révéler la chaste passion.

La Pourpre est une fière revendication de la dignité des poètes. Ils sont les rois de la pensée et leur dénomination s'étend au-delà des âges, planant au-dessus des religions et des gouvernements ; car la pourpre qui les revêt est teinte avec le sang de l'âme.

Il faudrait citer tout entier le *Rêve de Platon*. Rien n'égale en poésie, et depuis bien des années, cette vision sublime et mystique du Rédempteur se révélant au monde comme la voie, la vérité, la vie. Le grand philosophe dit à ses disciples :

Voyez-vous se dresser au loin la croix infâme ?
Les bourreaux sont tremblants et le peuple éperdu ;
Un grand mugissement dans l'air s'est répandu,
Pareil à la rumeur qui gronde sous la lame.
C'est que sur ce gibet un juste est étendu ;
Calme comme un enfant et doux comme une femme.

C'est le révélateur des clartés éternelles
Aux proscrits de la terre ouvrant les cieux fermés ;
C'est le libérateur qui vient donner des ailes
A l'esprit retenu dans les prisons charnelles ;
C'est le consolateur de tous les opprimés ;
Sa tendresse est clémente aux âmes fraternelles,
Et rendant l'espérance aux grands cœurs consumés,
Il n'a jamais maudit ceux qui se sont aimés !

Belle leçon que donne un Sage du paganisme à ces fous énergumènes que nous avons vus brisant le Christ dans les écoles, sous le fallacieux prétexte qu'il inculque à l'enfance des idées subversives et rétrogrades.

Hélas ! si la misère et la souffrance, de même que les martyrs et les persécutés, sont de tous les règnes et de tous les temps, ne faut-il pas que tous les peuples, et dans tous les siècles, s'en viennent les uns après les autres, demander humblement aux pieds de cette croix réparatrice indulgence et consolation ?....

L'*Hymne à la Beauté* est un enthousiasme d'artiste qui sait découvrir la beauté parfaite incarnée tour à tour dans l'art ou dans la vie : « ou de marbre, ou de chair, ou de couleur vêtue. »

Le *Plongeur* est un fragment de beau lyrisme, qui se soutient jusqu'à la fin et nous donne une idée du grand amour que doit avoir l'auteur pour l'antique poésie grecque.

Tels sont les morceaux à signaler dans les *Chercheurs d'Idéal*. La seconde partie, *Symboles et tableaux*, nous offre un tout autre intérêt, et paraît surtout consacrée au genre gracieux.

Ce sont autant de perles rares échappées à l'écrin de l'Amour et de la Beauté : ici la *Boite de Psyché;* là, *le Parc;* tantôt nous entendons le *Rossignol* exalter son amour pour la *Rose*, tantôt l'*Hymne à la Provence* qui nous rappelle les splendeurs de la nouvelle Attique.

Dans une gamme plus élevée : *Le Promontoire*, le *Veilleur de nuit* nous ramènent vers des pensées plus graves, mais toujours à la clarté d'un style dont les phrases et les idées flamboient comme les feux mystérieusement imagés de nos vitraux gothiques, alors que le soleil se joue à déteindre sur eux ses rayons embellis de toutes les couleurs du prisme.

Le *Triompheo de Shakespeare* est un véritable poëme avec personnages, et chant alterné. C'est un torrent d'éloges qui rompt ses digues et déverse, en guise de flots murmurants, tous les mérites du grand poète qui appartient à l'humanité. C'est une pièce savante, travaillée avec le plus grand soin.

Aussi, le dirons-nous : comme en l'échelle de Jacob, plus le livre touche à sa fin, plus les aspirations sont élevées. Ce sont des effluves de sentiments exquis, délicats, tout à la fois mystiques et d'une haute philosophie.

Excelsior ! c'est le sommet de la montagne, c'est la haute solitude, où les âmes libres des liens charnels chantent ce divin langage dans le rhythme de l'immortalité. L'harmonie n'y saurait être plus sublime, l'idée plus consolante pour la triste humanité.

Un volume suffirait à peine, s'il fallait dire à nos lecteurs toutes les tendres émotions que nous a value cette élévation du sentiment poétique chez M. Emmanuel des Essarts. Et cependant, bien à regret, nous devons nous restreindre ; ce ne sera pas, toutefois, sans citer deux strophes, parmi les plus belles, dédiées à cette jeune femme tant regrettée du poète :

Epanche tes clartés sur celui qui te pleure ;
Donne-lui pour son temps d'exil et de tourments.
L'illumination de quelque œuvre meilleure.
Fais passer dans mes vers tous les rayonnements
Et les parfums ravis aux roses respirées
Des Edens qu'aujourd'hui foulent tes pieds charmants.

O divine fidélité du mariage, chaste union de deux âmes, de deux cœurs, comme ces invocations de la fin, — cri de l'âme restée veuve et désolée vis-a-vis de celle qui fut *l'inspiratrice*, l'épouse, la sœur bien-aimée, — comme ce dernier élan nous a sincèrement attendri, et quelle leçon il nous donne, à tous, en résolvant cette brûlante question qui a grandi, avec nos drames domestiques et qui semble s'être insinuée dans nos mœurs, au contact persistant des appétits lubriques et matériels !

« Unis dans la vie, unis dans la mort. »

Telle est l'inscription gravée profondément sur la face de ce bijou artistique, où la foi et le talent du ciseleur égalent, pour nous, la solidité et l'originalité incontestables du burin.

FRANCISQUE DE BÉOTIÈRE.

LE SCARABÉE.

N'apercevez-vous pas au cœur de cette rose
Et si fraîche et si belle, un point étincelant ?
Est-ce la goutte d'eau que l'aurore y dépose,
Mais qui doit au soleil ce reflet scintillant ?

Est-ce un duvet d'oiseau que secoua la brise ?
Est-ce une larme d'or de quelque ange des cieux ?
Non... ce beau diamant que le soleil irise,
Dont la vive clarté vient éblouir vos yeux.

Ne devinez-vous pas ? c'est une frêle mouche
Se nourrissant de fleurs, y faisant son butin,
Si bien que l'on dirait, quand parfois on la touche,
Que d'une fleur encore on touche le satin.

Un jour, sur une rose aux pétales de flamme,
J'en vis une et la pris... Vous dites : C'est cruel !
Mais j'avais mon projet qui, me venant de l'âme,
Devait, je le croyais, venir aussi du ciel.

Je fis dans un coffret dont la soie était douce, —
Hélas ! le pauvre insecte était presque mourant, —
Un moelleux petit lit de feuilles et de mousse,
Et je l'y déposai. Bientôt, la nuit venant,

Pour qu'il eût un air pur, nécessaire à sa vie,
Au bord de mon balcon je plaçai le coffret,
Sûre — tant de l'insecte était l'aile affaiblie —
Qu'au réveil du matin on le retrouverait.

Et je disais, pensant au bel enfant que j'aime,
Il sera bien surpris, demain en arrivant ;
Je voyais son sourire et puis sa joie extrême,
Ses regards curieux et son étonnement,

Devant ce scarabée aux ailes de lumière,
Qu'il ne connaissait pas : — C'est pour moi? quel bonheur!
S'écriera-t-il. Ainsi je sentais la première,
Déjà, ce que bientôt devait sentir son cœur.

L'enfant vint le matin, et je lui dis, heureuse:
« Prends garde... pas de bruit... Attends... Viens... tu vas voir.»
Sa figure s'anime, attentive et joyeuse,
Car l'inconnu, pour nous, est toujours plein d'espoir.

J'allai vers le balcon ; mais le malin zéphyre
Avait à mon captif donné la liberté.....
Des lèvres de l'enfant je vis fuir le sourire,
Et regardant son front par la peine attristé :

Pourquoi donc, me disais-je, est-ce ainsi dans la vie?
On cède au mouvement que commande le cœur,
On accomplit le bien... notre âme en est ravie,
Mais arrivent bientôt et regrets et douleur,

C'est que, peut-être, un mal d'un plus grand nous allége :
Un jour, l'être éprouvé verra le ciel vermeil,
Comme ce grain de blé sommeillant sous la neige
Et qui s'éveillera souriant au soleil.

C^tes S....

Le Fondateur-Directeur : Auguste LAFORET.
Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Secrétaire-adj^t :* L^t DE GAVOTY.
Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE, — TYP. MARIUS OLIVE, RUE SAINTE, 39

MONUMENTS MARSEILLAIS.

LA MAJOR.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

LUE A LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DANS SA SÉANCE DU 4 MARS 1873.

Il n'est aucun ancien Marseillais, aucun savant ou archéologue provençal, qui n'ait entendu avec douleur donner le premier coup de marteau à notre ancienne cathédrale ; non qu'ils ne fussent satisfaits de la voir remplacer par un édifice qui sera certainement beaucoup plus en rapport avec l'importance de notre ville et surpassera en grandeur et en beauté celles que possèdent les principales villes de France ; mais ce qui occasionne leurs regrets, c'est pour le Marseillais de voir disparaitre peu à peu presque tous ses anciens monuments, et niveler, pour faire place à une grande route, le sanctuaire où de temps immémorial ses aïeux allaient prier à la suite de leurs premiers pasteurs, l'église des Gault, des Belzunce et de tant de saints et illustres prélats ; c'est pour le savant et l'archéologue la perte d'une des églises de France dont la construction remonte aux époques les plus reculées et qui aurait dû être conservée tant sous le rapport de la science que sous celui des souvenirs.

Si, comme bien d'autres, qui y ont moins de droit, notre cathédrale eût été classée parmi les monuments historiques, elle eut échappé, peut-être, à sa malheureuse destinée. Grâce à cet avantage et à sa position aussi, nous voyons avec bonheur les restes de l'abbaye de Saint-Victor et son église enlevée à la rage des niveleurs, au prétendu génie moderne qui, sous prétexte de progrès, voudrait effacer de notre ville tout ce qui se rattache aux temps anciens.

La première Révolution, pour le motif le plus ridicule et le plus stupide, fit abattre notre église des Accoules,

chef-d'œuvre du style ogival du XIII[e] siècle : notre indifférence, après nous avoir privés de nos ruines romaines les mieux conservées, a voué à la destruction notre plus ancien édifice chrétien. Les sans-culotes insensés ne raisonnaient pas, ils étaient plus pardonnables.

Désormais si, toutefois, il ne surgit quelque révolution, Saint-Victor sera le seul édifice qui rappellera que Marseille n'a pas été fondée au XIX[e] siècle.

Nous n'avons point à rechercher si notre cathédrale a été élévée sur l'emplacement du temple de Diane, selon que le veut la tradition et contrairement à notre sentiment particulier, sur celui d'une première église construite sous Constantin, comme nous le croyons, ou d'une ancienne basilique romaine. La question serait oiseuse et sans importance ici. Nous la prendrons telle qu'elle était avant le malheureux décret qui prononça son arrêt de mort.

Nous devons tout d'abord combattre l'affirmation de divers auteurs qui, trompés, peut-être, par d'anciens plans informes, ont soutenu qu'il y avait, peu de siècles avant le nôtre, une place devant le côté ouest de la Major, que là était la principale entrée, que l'église était plus longue de deux travées, et que tout cela aurait disparu emporté par les flots. Il est reconnu maintenant par la plupart des hommes versés dans l'archéologie et la géologie, au nombre desquels nous citerons M. le comte de Villeneuve-Flayose, que la mort nous a naguères enlevé et dont personne ne peut contester la science, que si la mer a envahi quelques parties du rivage entre la pointe de Saint-Jean et celle de la Joliette, cela n'a pu être qu'à des époques très-éloignées, préhistoriques peut-être.

Mais sans nous livrer à une discussion qui nous mènerait trop loin, deux raisons péremptoires viennent contredire l'opinion dont nous sommes les adversaires. La première est la présence de l'habitation des chanoines réguliers dans l'emplacement occupé par la prévôté dès 1204, et même probablement avant cette époque. Nous trouvons la deuxième dans le cérémonial de la Major qui date à peu près du même temps et indique que l'aspersion se faisait dans le réfectoire des chanoi-

nes, en passant par la porte qui communiquait avec la cathédrale. Quant à l'entrée, elle s'est toujours trouvée sur le côté, là où elle est encore aujourd'hui, suivant l'usage des églises de Marseille et de beaucoup d'autres localités, en Provence surtout.

Il est donc bien avéré qu'au commencement du XIIIe siècle, c'est-à-dire 150 ou 200 ans après sa construction présumée, la Major était telle que nous l'avons vue de nos jours, sauf quelques additions et changements dont nous parlerons plus tard.

Ce vieux monument a peu attiré l'attention des archéologues, cela n'a rien d'étonnant. Jusques à ces derniers temps, l'archéologie était peu cultivée dans notre province, et tout savant a pour son pays une prédilection naturelle. Nous croyons cependant que sous le rapport historique et archéologique, il vaut beaucoup d'édifices plus en renom parcequ'ils ont eu le bonheur d'être prônés par des savants attitrés.

On ne connaît pas exactement l'époque de la construction de la Major, ce qui est certain c'est que cette église ou, pour mieux dire, celle qui la précéda, fut ruinée par les Sarrasins dans leurs dernières incursions vers 923, sous l'épiscopat de Drogon Mais depuis cette époque, pendant surtout la deuxième partie du Xe siècle, l'Eglise de Marseille fut gouvernée par de pieux et riches prélats presque tous de la famille des vicomtes, tels que Honoré III, Honoré IV, Pons Ier, tous très zélés pour la religion, qui comblèrent de leur largesses les églises et notamment l'abbaye de St-Victor, peut-on supposer qu'ils oublièrent la leur et que la cathédrale soit restée bien longtemps abandonné par eux ? certainement s'ils n'ont pas eux-même travaillé à sa reconstruction, ils en ont au moins préparé les voies.

L. A. Ruffi, dans son histoire de Marseille, dit que Pons II fit rebâtir, en 1050, la voûte du chœur ; mais il ne cite aucune autorité où il ait puisé cette assertion. Dans celle des évêques, qu'il nous a laissée manuscrite, en parlant de ce prélat, il revient sur ce fait : *De vieux mémoires, écrit-il, disent que cet évêque fit rebâtir l'église cathédrale ou pour le moins la voûte.* Cette histoire étant postérieure de vingt ans au moins à la précédente,

il est certain que l'auteur à pu recueillir dans l'intervalle de nouveaux documents, parmi lesquels les vieux mémoires dont nous venons de parler. Quel sens devons-nous attacher à ces paroles de l'auteur du mémoires ? C'est, si nous ne nous trompons, qu'il est en doute que Pons ait rebâti l'entière église, ou seulement l'ait fait achever, car la voûte est le dernier œuvre d'un pareil édifice.

Le plan de la Major n'est point, comme pour la plupart des églises de Provence du XII[e] siècle celui de la Basilique de Constantin. Notre église est à trois nefs, dont les deux latérales ont leurs voûtes en plein cintre. Dans celle du milieu, l'abside et le chœur sont à plein cintre, les trois travées qui suivent se dirigeant vers l'occident et qui forment le corps de l'église, ont les arcades qui séparent la grande nef des bas côtés en ogive, ainsi que la voûte principale. La nef du milieu est terminée par un abside en cul-de-four, les absides latérales paraissent avoir été carrées et surmontées de calotes à pans coupés que soutenaient des trompillons dont on voit les restes à l'entrée des chapelles qui ont été établies sur le prolongement de ces collatéraux. Les calotes existent encore.

Il est certain que l'abside et la travée du chœur ne sont point du même temps que le reste de l'église, elles accusent une époque antérieure, mais moins qu'on ne pourrait le croire et que nous pensons devoir être les dernières années du X[e] ou le commencement du XI[e] siècle. En effet la construction en est, il est vrai, moins grossière que celle de la plupart des églises du centre et du Nord de la France en ce temps-là ; mais il faut observer que le Midi n'a jamais perdu la manière de bâtir et l'appareil des Romains Cependant la simplicité qui règne dans notre église, la forme carrée des nervures de l'abside et de la coupole, ainsi que celles des consoles qui leur servent d'appui, nous font croire que notre appréciation doit être vraie. C'est pourquoi nous attribuons cette partie de l'église aux prédécesseurs de Pons II et son achèvement à ce prélat ainsi que le disent les vieux mémoires de Ruffi.

On va nous opposer la forme ogivale des arcades qui

forment les travées et de la voûte principale, système, dira-t-on, qui ne date que du milieu du XIIe siècle. C'est là une erreur que nous pourrions facilement relever ; mais, sans entrer dans de longs développements qui nous mèneraient beaucoup trop loin, nous nous contenterons de dire que l'ogive, ou pour être plus corrects, l'arc brisé, ne constitue point l'architecture ogivale, qui comprend les voûtes d'arêtes, les formerets, les colonnettes en faisceaux, ou flamquant les pieds droits et autres détails qu'il serait trop long d'énumérer. L'arc en tiers points n'est qu'une des parties adoptées par ce système architectonique.

Nous ne discuterons pas l'origine de l'ogive qui a été l'objet de tant de controverses parmi les savants archéologues. Nous dirons cependant que la plupart des antiquaires Anglais et une grande partie des Français, parmi lesquels MM. Violet Leduc et Lenormand affirment qu'elle vient de l'Orient. Bien qu'un des maîtres en archéologie, M. de Caumont, ne veuille pas se prononcer catégoriquement, il n'est point opposé à cette opinion. Tous cependant pensent comme l'abbé Bourassé qui, quoique d'un avis tout à fait contraire à celui de ces savants, convient que l'arc en tiers point a été employé dans plusieurs constructions antérieures au XIIe siècle.

Rien donc ne s'oppose à ce que dès le XIe siècle on ait mis en œuvre à Marseille qui était aux portes de l'Orient, et peut-être pour la première fois en France l'arc en tiers point simultanément avec le plein cintre ; car si la voûte principale et les arcs des travées affectent la forme ogivale, les lunettes et les voûtes des bas côtés sont en plein cintre. Or, on ne peut mettre en doute que ces dernières constructions n'aient marché ensemble, les voûtes des collatereaux n'auraient pu se soutenir privées des arcs qui séparent ceux-ci de la grande nef et qui sont en ogive, ainsi que nous venons de le dire.

Rien d'ailleurs dans cette partie de l'église n'indique le moindre détail du système ogival, ni même de l'époque de transition. L'architecture de la Major est des plus simples, pas un seul ornement, pas une seule sculpture qui dénote une construction du XIIe siècle et celui-ci

cependant en usait à profusion. Le triangle même sur lequel est tracé l'ogive est loin d'arriver à l'équilatéral qui fut dépassé au XIIIe siècle.

Deux faits viennent à l'appui de notre opinion. Le premier est l'absence de tout document à partir du XIIe siècle sur la reconstruction d'une partie quelconque de la Major, tandis que nous en possédons sur Saint-Victor, les Accoules, Saint-Laurent. Certainement si un pareil fait eût lieu il ne serait pas resté inaperçu, on en trouverait quelques traces dans les chartes du temps.

Le second fait est l'habitation des chanoines réguliers dont nous avons déjà parlé, que nous connaissons avec certitude avoir existé dès 1204, et probablement bien avant ; car ces chanoines vivaient déjà en commun en 1163 et il est naturel de penser que dès cette époque ils étaient établis dans le même local.

Enfin, si l'on supposait que la partie de la Major qui a des ouvrages à arcs brisés, c'est-à-dire plus de la moitié de l'église, était l'œuvre du XIIe ou XIIIe siècle, il faudrait en conclure que la cathédrale a été bornée pendant ce laps de temps, c'est-à-dire deux ou trois siècles, à l'abside et au chœur, ce qui n'est pas admissible, ou bien qu'elle fut tombée en ruine depuis la reconstruction, ce qui, vu l'extrême solidité de la partie dont nous venons de parler, paraît tout aussi improbable.

En dehors des faits historiques et archéologiques, nous nous permettrons deux observations, la durée du pontificat de Pons II qui fut de près de 60 ans, et la richesse particulière de ce prélat et celle de l'Evêché. A cette époque, les manses du chapitre et de l'Evêque étant encore communes, celui-ci avait l'administration sans contrôle de la totalité des biens et pouvait en disposer en maître. Tout se réunissait donc en lui pour exécuter une œuvre aussi importante que la construction de la cathédrale.

Quelque ressemblance qui paraît se trouver entre la voûte de la Major et celle de Saint-Victor pourrait faire croire qu'elles sont du même temps : mais une inspection un peu attentive vous détrompera bientôt. La

seule analogie qui existe entr'elles est le berceau et le plein cintre des lunettes ; mais le tiers point de celle de St-Victor est bien plus élevé, il affecte la forme du triangle équilatéral au moins. Les piliers sont ornés de colonnettes, les bas côtés à voûte d'arêtes, toutes choses qui dénotent un siècle plus avancé que celui où fut construite la Major. D'ailleurs il ne faut pas conclure de la ressemblance de quelques parties de deux monuments qu'ils datent de la même époque. Pendant que Saint-Victor était bâti dans le genre un peu lourd que nous lui connaissons, les Accoules s'élevaient dans le style le plus pur du XIIIe siècle.

Une particularité des nefs latérales de la Major est que la partie des voûtes correspondant à la travée du chœur est plus élevée, et que celle du nord a son axe suivant celui de l'église, du couchant au levant, tandis que celle du midi l'a du nord au sud, c'est-à-dire, transversal. Cette anomalie est certainement postérieure. Qu'elle a été l'intention qui a dicté ce travail ? il est très difficile de le dire ; peut-être a-t-on voulu donner des jours lorsqu'on a fait les bâtisses voisines, comme cela apparaît par les fenêtres qui y sont percées. Le poids de celle du midi a endommagé l'arcade de la dernière chapelle, que l'on a été obligé de renfoncer et de diminuer.

Nous croyons inutile de parler des diverses chapelles à voûtes d'arêtes que renferme la Major ; ainsi que de celle de la Vierge qui est du XVIIe siècle, personne au monde n'en contestera la postériorité à la construction primitive, qui se composait de 3 nefs seulement comme toutes les églises de l'époque.

La coupole repose sur 10 arcs longitudinaux à plein cintre en encorbellement (5 de chaque côté) qui sont appuyés aux grands arcs doubleaux de la travée du chœur ; cela afin d'arriver à un carré parfait ; à l'intérieur de ce carré 4 trompes forment un octogone, elles sont ornées de têtes d'animaux attributs des 4 évangelistes ; sur cette base s'élève la coupole octogone, aussi, sans autre ornement que d'épaisses nervures soutenues par des consoles, nervures répétées à l'abside ou imitées de celles-ci. Quoiqu'il ne s'y voit plus de

lanterne, nous croyons qu'il en a existé une, non seulement parce que généralement les lanternes faisaient partie des coupoles ; mais encore parce que la forme de la naissance des nervures à l'intérieur et celle de la couverture à l'extérieur, nous donnent des indices qui le font présumer.

La disposition de notre coupole se retrouve à Notre-Dame des Doms à Avignon, avec beaucoup plus d'ornementation.

Ces deux coupoles, les seules qui à notre connaissance existent dans de semblables conditions, ont-elles été établies après coup, comme l'on fait croire à divers savants les arcs en encorbellement qui les soutiennent? Il est bien difficile de le décider, peu importe d'ailleurs que celle de notre cathédrale ait été bâtie après ou en même temps que l'église, elle n'en est pas moins un gracieux spécimen des premiers édicules de ce genre qui aient été faits en France et a précédé probablement celles dont les provinces occidentales nous donnent tant d'exemples et auxquelles on a accordé l'antériorité parce qu'elles sont sur pendentifs et que l'on croit que les trompes ont remplacé ces derniers au commencement du XIIme siècle seulement.

C'est, croyons nous, une erreur d'affirmer que les coupoles sur trompes ont été l'ouvrage des occidentaux. Toutes les coupoles, tant celles sur pendentifs, que celles sur trompes sont originaires de l'Orient. N'est-il pas plus naturel de penser que Marseille ait employé des architectes de ce pays, comme le firent les Pisans et les Vénitiens, ou tout au moins imité leur mode de construction? plutôt que d'aller chercher dans une partie de la France, alors fort éloignée d'elle sous tous les rapports, des modèles que lui fournissait un pays avec lequel elle avait des relations continuelles.

La forme de cette coupole, l'analogie qui existe entr'elle et l'abside, nous portent à croire qu'elle date de la même époque que celle-ci ; car il était rare, alors surtout, qu'à un laps de temps assez éloigné on imitât des ouvrages plus anciens ; néanmoins nous n'osons l'affirmer et il serait possible que ce fut là la voûte du chœur que fit refaire Pons II en 1050 selon l'histoire de Mar-

seille de Ruffi. Ce qui n'empêcherait pas que cet évêque n'eut fait aussi achever le reste de l'édifice, comme le dit cet auteur dans l'histoire des évêques.

L'extérieur n'a rien de remarquable aujourd'hui. Il paraît qu'il était en forme de forteresse et son abside surmonté d'une tour. L'épaisseur des murs le dirait assez, quand bien même nous n'aurions pas des dessins et des gravures qui nous le représentent ainsi. Il y avait aussi deux autres tours sur les façades nord et midi, cette dernière servait de clocher et aurait été construite d'après Ruffi au XIVme siècle. Le clocher que l'on voit aujourd'hui est moderne.

Le portail a été rebâti trois fois au moins. Le dernier que nous avons vu, était du XVIIe siècle. Il est fâcheux cependant qu'il ait été démoli sans nécessité ; il présentait un certain intérêt.

Peu d'églises en France accusent une époque aussi reculée.

Il est vrai qu'au premier aspect la Major ne présente rien de bien attrayant, mais il en est des édifices comme des médailles . ce ne sont point celles d'or ou d'argent qui sont les plus recherchées ; leur mérite est dans la rareté et surtout dans le souvenir historique qu'elles rappellent.

Certainement il eût été très-facile de sauver de la destruction notre ancienne église, *Ecclesia sanctæ Mariæ antiquæ fedis* ; mais si la chose ne peut plus avoir lieu aujourd'hui pour le monument entier, puisque la moitié a été démolie, ne pourrait-on pas dérober au marteau la portion encore existante et qui renferme les parties les plus intéressantes, l'abside, le chœur, l'autel de Saint-Lazare, etc.? Outre le souvenir et l'intérêt scientifique qui s'attachent à sa conservation, il y aurait encore pour nos descendants l'avantage de rencontrer l'art ancien à côté de l'art moderne, et notre siècle ne pourrait que s'énorgueillir du parallèle qui résulterait d'entre le magnifique monument qu'il vient d'ériger et l'humble cathédrale de nos pères.

Nous pensons que la chose est d'autant plus facile que, d'après les plans de la nouvelle cathédrale, la sacristie doit former un aile parallèle à notre ancienne

église et d'une profondeur à peu près égale. Il serait donc possible ds renfermer ces deux monuments dans une même enceinte, en les entourant de jardins et de grilles.

On objectera peut-être les exigences de la ligne droite à propos de l'exécution projetée des diverses voies de ce quartier. Nous pensons que ces exigences, qui n'ont pas toujours été satisfaites sans que l'intérêt public en ait souffert, pourraient ne l'être de nouveau qu'en partie dans cette circonstance. Les lignes courbes ou brisées ne sont pas toujours dépourvues de charme. M. Espérandieu eût été de cet avis, lui qui avait à un si haut degré le sentiment du pittoresque. Quant à M. Révoil, son successeur, ses goûts. ses études. ses travaux, tout ce qui, en un mot, lui a valu la juste célébrité dont il jouit, nous est un sûr garant que notre vieille cathédrale trouvera en lui le plus autorisé des défenseurs.

Plusieurs de nos sociétés savantes, les archéologues, les esprits qui ont le respect des traditions historiques et religieuses, ont tenu à honneur de protester contre le projet de démolition de la plus vieille cathédrale de nos provinces méridionales. Il faut espérer que cette protestation sera entendue et favorablement accueillie.

Alfred VERDILLON.

Notre collaborateur M. Alfred Saurel donne à la *Revue* la primeur de l'une des études des quartiers ruraux de Marseille. Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs ce specimen du *Dictionnaire des villes, villages et hameaux du département des Bouches-du-Rhône* dont M. Saurel a commencé la publication. Cet extrait suffira pour faire apprécier l'importance de l'œuvre à laquelle notre collaborateur a consacré dix ans de patientes et consciencieuses recherches, et lui attirera, nous n'en doutons pas, de nombreuses adhésions (1).

La Direction.

BANLIEUE DE MARSEILLE

BONNEVEINE

Cette agglomération rurale, située à 5 kilomètres *environ* au Sud de Marseille, est au nombre de celles que les cartes communales et départementales devraient, à l'aide d'un signe particulier, indiquer comme tellement fractionnées qu'il serait très-mal aisé d'en déterminer exactement le point central.

Les maisons qui constituent le village, éparpillées le long de nombreux chemins qui vont s'entrecroisant de la manière la plus inattendue, se cachent en quelque sorte, et il faut les chercher péniblement quand on va à leur découverte pour la première fois.

L'Eglise elle-même ne se trouve pas dans un des principaux chemins ; il est bien difficile, malgré le clocher en pyramide qui la signale à grande distance, d'arriver jusqu'à elle sans quelque hésitation.

Un tel cahos de lignes brisées, de tournants de routes et de tronçons de boulevards, bordés d'habitations d'une manière plus ou moins suivie, parait d'autant plus singulier, qu'on est près du Château-Borély dont toutes les voies d'accès, du côté du Prado, sont si régulières, si bien ménagées, et l'on serait porté à rechercher les

(1) Le montant de la souscription est payable par fraction à mesure de la réception des volumes.

causes de cette différence entre l'ordonnance large et grandiose du Nord, et celle du Midi qui est étroite, mesquine même.

Quoi qu'il en soit, il faut convenir que les moindres constructions des petits propriétaires bien pourvues d'ombrages, de jardins et de vergers témoignent isolément l'aisance et le bon goût.

Si l'histoire du quartier de Bonneveine comporte des développements étendus, comme on pourra s'en convaincre par la suite qu'aura l'article actuel, il y a peu à dire sur la collectivité des habitants, car cette histoire se borne à ce que nous pouvons savoir d'une église ou chapelle reconstruite plusieurs fois dans une période de temps assez rapprochée de nous.

Nos recherches, quant à l'ancienneté de cette chapelle, n'ont pas été plus fructueuses que celle de M. l'abbé Daspres, qui, dans sa notice savante sur le quartier de Saint-Giniez, ayant occasion de traiter des édifices religieux les plus voisins, déclare que la Charte de de fondation de l'Eglise de Bonneveine n'est pas connue, mais qu'il n'est pas moins certain qu'il y avait, au XVI[e] siècle, dans l'intérêt des habitants de ce quartier, une petite chapelle tombant de vétusté. Nous trouvons, en effet, dit-il, à la date du 28 juin 1677, dans les registres des visites pastorales de l'Abbaye de Saint-Victor, un procès-verbal relatif à la chapelle de Notre-Dame du Mont Serrat, au quartier de *Bonne vene*, signé par Louis de Saint-Jacques, agissant comme vicaire général du prince Louis de Vendôme, alors abbé de Saint-Victor.

Le visiteur, après avoir décrit un rétable *où était dépeinte* la Vierge du Mont-Serrat avec Saint-François et Saint-Antoine, donne comme dimensions de cette chapelle, 22 pans longueur, 20 pans largeur et 18 pans hauteur, mesurée sous-voute. Cette minime construction lui parait tellement en mauvais état qu'il ordonne qu'elle soit démolie avant l'expiration d'un délai de quinze jours.

C'est probablement de la chapelle nouvelle, édifiée peu après la visite pastorale de 1677, que parle le Calendrier spirituel, comme ayant été mise sous le vocable

de Notre-Dame des Neiges, et comme relevant, à titre de succursale, de la paroisse de Saint-Ferréol de Marseille.

Il ne s'agissait même pour Bonneveine que d'une simple chapelle de secours, car on sait que, dès avant 1699 les mariages et les baptêmes devaient avoir lieu à Saint-Ferréol et les enterrements à Saint-Giniez.

La chapelle construite vers 1677, quarante ans plus tard, fut reconnue insuffisante par Mgr de Belsunce qui aida largement les habitants à la remplacer par une autre dont il fit la consécration en 1724.

Pendant la révolution, l'édifice religieux, dû à la libéralité de Belsunce, la maison curiale et ses dépendances, furent vendus, comme domaine national, au citoyen Thomas Tobie Boisselin, suivant acte du 10 mai 1796 (22 Brumaire an V).

L'aliénation, soit de l'église soit du presbytère et du jardin attenant, n'avait eu d'autre résultat que leur conservation, car l'exercice du culte fut rétabli à Bonneveine dès que la tranquillité reparut et un desservant vint y habiter.

La succursale de Bonneveine fut même érigée canoniquement le 5 juin 1822, comme devant comprendre tout Montredon, ce quartier si intéressant du *Podium Rotondum* qui en a été détaché depuis, et qui a maintenant une église particulière, comme nous l'avons raconté ailleurs, en traitant de ce quartier.

L'accroissement momentané de la juridiction spirituelle de la succursale de Bonneveine fut l'occasion, de la part des architectes de la ville de Marseille, d'adjonctions et d'accroissements considérables à l'édifice de 1724. On en vint même à compromettre ainsi la sécurité à un point tel que à la fin de la Restauration, ne conservant rien de l'église consacrée par de Belsunce, on voyait sortir de terre l'église actuelle.

Lors de la consécration, Monseigneur de Mazenod, le 28 juillet 1833, conservant à Bonneveine comme titulaire la Vierge, sous le vocable de Notre-Dame des Neiges, lui donna à la demande des habitants, comme premier patron Saint-Joseph et comme second patron Saint-Roch.

L'église actuelle, avec abside et transept, n'a qu'une nef, mais les dispositions sont prises pour pouvoir lui donner au besoin des bas-côtés. La construction entière est de ce style néo-grec, dont on a tant abusé il y a quarante ans.

Une place complantée d'ormeaux d'une belle venue précède l'église et donne entrée vers le levant à une voie assez large, qui après avoir contourné plusieurs jolies maisons de campagnes conduit au boulevard Lan, ou longue allée d'arbres en partie bordée d'habitations de petits propriétaires et de marchands, qui débouche tant bien que mal sur le chemin (embranchement de Montredon) à quelques pas de la cour d'honneur du Château-Borély.

C'est joignant ladite cour d'honneur qu'une maison d'école pour les garçons vient d'être élevée aux frais de la ville. Bientôt, à l'aide d'un legs particulier assez considérable, les jeunes filles confiées à des religieuses auront aussi une maison d'école des plus convenables en échange d'un local trop étroit.

La population de Bonneveine est officiellement de 1040 habitants, presque tous agriculteurs. Ce chiffre pourra s'accroître par suite du développement des cultures maraîchères comme primeurs et surtout de sa plus grande facilité de communications avec la ville qui résultera du fonctionnement des tramways.

On sait en effet que l'une des voies qui s'établissent doit aller de la place Castellane à la mer par le Prado, et arrivée sur la plage, se bifurquer d'un côté jusqu'à l'entrée du chemin de la Corniche et de l'autre atteindre les terrains de la Société des Docks, à l'avenue de Bonneveine, près le collet de Montredon, où l'entreprise des tramways aura des écuries et des magasins pour son matériel roulant.

Pendant que les botanistes quitteront le tramways pour aller récolter sur les terres de Bonneveine la *Mallhiola Sinuata* et le *Carex Linkii*, les biographes qui aiment à écrire après avoir vu, iront à la recherche de l'humble habitation dans laquelle naquit, le 20 janvier 1756, Jean-Antoine Constantin, paysagiste remarquable.

Directeur de l'école de dessin d'Aix, dès 1787, il forma

entre autres peintres le comte de Forbin et Granet. On a de lui des dessins à la plume des principaux monuments de Rome et des plus beaux sites de la Provence, d'une très-grande exactitude et exécutés avec une grande intelligence des premiers plans et des ombres. Constantin était d'une modestie extrême et il fallut lui faire violence, vers la fin de sa vie, pour l'obliger à accepter la croix de la Légion-d'honneur ; le même sentiment le portait à ne point faire payer ses travaux suivant leur valeur.

Aussi, mourut-il peu riche, à Aix, âgé de 80 ans, redisant toujours volontiers à ses amis qu'il avait eu pour père un simple jardinier de Bonneveine.

Oublions maintenant le village de Bonneveine et avant d'entreprendre de parler du château Borély et de quelques autres bastides chères en souvenirs aux Marseillais, revenons en arrière de plusieurs siècles pour retrouver l'embouchure de l'Huveaune, telle qu'elle était durant les premières périodes de notre histoire.

Or, cette embouchure ne se trouvait pas jadis à l'endroit où on la voit de nos jours ; au lieu d'arriver directement à la mer par un cours d'eau d'une certaine profondeur, la rivière serpentait vers le Nord au milieu de marais et de nombreux monticules de sable et de gravier. Son lit actuel est trop direct et trop encaissé, depuis Sainte-Marguerite jusqu'à la mer, pour n'avoir pas été fait de main d'homme, et nous attribuons ces travaux à l'abbaye de Saint-Victor, ainsi que la colonisation de la plus grande partie de la vallée de l'Huveaune, comme accomplis, après les guerres d'invasion qui signalèrent les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Quelques preuves peuvent être fournies ici même, en cherchant l'explication du mot de Bonneveine et en examinant les principales modifications qu'il a subies.

M. Mortreuil cite un acte notarié du 19 septembre 1310, où il est question de *Bonavena*.

Dès l'année 1333 on trouve le nom de *Bona avena* dans une charte des archives municipales,

Dans la bulle d'Urbain V, de 1368, on a écrit *Bone avena*.

En 1459, Alaranus, aumônier de Saint-Victor, achète une terre à *Bonavena*.

En 1662. on passe un acte de reconnaissance d'une terre située à *Buonoveno*, appartenant à Saint-Victor.

La diversité des formes du nom de Bonneveine, loin de nous jeter dans l'embarras, nous aide à formuler notre opinion et à trouver les véritables étymologies qui sont d'une simplicité primitive : *Bona vuelva*, ou *Buou de vuelve*.

Nous avons eu l'occasion ailleurs de suivre les diverses transformations qu'à subies le nom de la rivière depuis l'*Ubelka* de l'inscription de la *Mauricaude* (*Matribus Ubelkabus*) actuellement en possession de M. Trabaud, (rue Ste-Victoire), jusqu'à l'*Huveaune* de nos jours, mais si nous nous arrêtons à la forme la plus généralement adoptée durant le moyen âge, nous nous contenterons de l'appeler *Vuelne*, soit en la françisant comme le Calendrier de 1713 : la *Veine*.

Est-ce aller trop loin que de donner le titre de *Bonne*, *bona*, à la rivière que les Romains avaient vénérée en élevant des monuments à ses sources et en les appelant *mères*, *matribus?* Ou bien ce mot de *Vena* est-il tout simplement le terme auquel Pline, Tête-Live et Martial donnent la signification de *filet d'eau artificiellement dérivé (Vena lucrina* par exemple) ?

Pour accepter cette version, il faudrait admettre que la masse de la population ne mêlait pas la langue latine à l'idiome local qui a dû subsister et qui subsiste encore en dépit de toutes les conquêtes.

C'est ce qui fait qu'à cette interprétation nous préférons celle de *Buou* de *Vuelne*, le béal ou l'embouchure de l'Huveaune, nous basant sur ce fait acquis que les populations appliquent généralement aux localités et aux accidents de terrains les noms qui dépeignent le mieux leur situation ou qui expliquent plus nettement ce qu'elles croient y voir, en se servant pour cela de termes plus généralement locaux.

Très-anciennement, pour aller de Marseille à Montredon et à *Romagnac*, on franchissait la rivière à gué ; mais ce gué devait se trouver en deça du béal supérieur, lequel fut creusé, selon toute probabilité, par les moines de Saint-Victor, antérieurement au XI[e] siècle, puisqu'il en est question dans un acte de l'an 1020.

Que l'on prenne le mot de *Buou* qui est un terme éminemment provençal pour la traduction de ceux de *Bedale*, Béal ou de *Buca*, bouche, l'interprétation reste la même ; il s'agit de l'endroit où la rivière se perdait dans la mer ou dans les marais qui, à cette époque, se trouvaient à la place qu'occupe aujourd'hui le parc et le champ de course du Château-Borély.

Etablir des champs d'avoine, de *bonne avoine* dans des terrains envahis par les eaux presque jusqu'à nos jours, (la *plaine des joncs* est là pour venir à l'appui de notre dire), c'est, croyons-nous, oublier trop complaisamment la topographie durant les siècles passés, et pour notre part, nous ne saurions nous ranger à cette opinion.

Et si quelqu'un trouve que c'est tourmenter beaucoup la langue provençale de changer les trois mots de *Buou de Veine* en Bonneveine, nous n'aurons qu'à le prier de jeter les yeux sur la carte des environs de Marseille et il y verra des localités dont les noms ont subi de bien plus étranges modifications, sans qu'on puisse donner la plus légère justification de ces métamorphoses.

Et, pour n'en citer qu'une, bien voisine de Bonneveine, sur laquelle un doute ne soit pas admisible, qu'on nous dise, par exemple, pourquoi le *Marzanèges* du XIIe siècle et le *Massanègues* du XIIIe sont devenus le *Mazargues* du XVIIIe ? — Qu'on nous explique pourquoi le *maris guadium*, le gué de la mer, dont nous aurons à nous occuper un jour, est aujourd'hui *Sainte-Marguerite ?*

Deux noms de localités que nous traiterons volontiers de propriétés particulières sont contemporains de celui de Bonneveine : ce sont *Romagnac* et *Arcollens*.

Dès l'année 945, Boson fut obligé de restituer à l'abbaye de Saint-Victor la terre de *Romagnana prope fluvium Vuelne*. Romagnana devint plus tard le *Gas* ou *Gast de Romagnac*. Que l'on préfère *Gas* ou *Gast*, rien ne dit que la terre fut ensemencée de cette *bonne avoine* que l'on veut absolument voir dans le quartier.

De l'aveu de M. l'abbé Daspres, le mot de *Gas* est un vieux terme provençal qui signifie *gué* d'une rivière et

celui de *gast* désigne une terre inculte ou en friche, d'où est venue l'expression de *terre gaste* si répandue en Provence (*terra gasta*).

Or, pour bien établir qu'il n'y a pas de malentendu spécifions qu'un registre de 1666, cité souvent par M. l'abbé Daspres, porte : Bonnevene sive *Gast* de Romagnac.

Le moulin et le béal de Barral sont postérieurs à tout le reste, et les quelques documents que nous possédons servent à établir l'état marécageux des terrains du quartier.

Les terrains de la rive droite étaient encore en marais en 1302, sous le nom de marais d'Antignana, d'après les chartes de l'église de la Major. Les terrains de la rive gauche, à la même époque, devaient avoir le même sort et ce ne fut qu'au XVe siècle qu'ils furent transformés généralement en agréables bastides.

Pour ajouter aux avantages du quartier, le 3 février 1514, la puissante famille des Lacépède, qui deux ans plus tard donnait un échevin à la ville de Marseille, obtenait des Maîtres-rationnaux de la Cour des Comptes de Provence, *la licence* de dériver les eaux d'Huveaune, un peu avant leur jonction avec Jarret et de les conduire de là à la mer, à travers les campagnes.

C'est le béal (*Bedale*) dit de Barral qui a son écluse sur la propriété Renoux et qui après avoir servi à l'irrigation des terres et avoir mis en mouvement un moulin à blé, le long du chemin de Bonneveine, entre dans le parc du Château-Borély.

Un acte de procédure du 27 août 1562 dit que le moulin de Bonneveine fut construit par Honoré Barral en un lieu appelé *Arcollens*. Encore un nom absorbé par celui de Bonneveine ! En effet, dans le *Levadou* de Saint-Victor pour l'année 1630 on trouve Bonnoveno-Arcolens et dans des registres de la même abbaye pour 1666 et 1696 : *Arcolens sive Bonevene*.

Le béal de Barral n'a pas peu contribué à rendre le quartier de Bonneveine fort agréable, aussi, dès le XVIe siècle, ses bastides étaient recherchées et la meilleure compagnie s'y donnait rendez-vous.

La propriété connue sous le nom de *Beauvoisin* était

si bien habitée qu'on eût pu l'appeler indifféremment *Bonvoisin*

A côté d'une chapelle dont il avait peint les murs, et sur le chemin de Bonneveine, on voyait, au commencement du siècle dernier, la maison de campagne du peintre Michel Serre, que l'on considère comme Marseillais, bien qu'il soit né en Catalogne. Serre, dont le pinceau fécond remplit les églises et les couvents de tableaux de grande dimension, acquit des droits de cité par le dévouement et le courage qu'il déploya pendant la peste de 1720 et mourut en 1733, âgé de 75 ans.

Les besoins beaucoup trop réalistes de notre époque ont fait convertir cette maison de campagne en cabaret.

C'est sur la partie de la route de Montredon qui aboutit à la porte méridionale du Château-Borély que se trouve *Bel-Ombre* dont il est question dans les lettres de Madame de Sévigné.

Ce joli domaine avait appartenu au XVIe siècle au capitaine Sampietro Ornano qui avait armé à ses frais deux navires pour aider son pays natal à l'émancipation de la domination génoise, et qui tua sa femme, croyant avoir été trahi par elle dans l'exécution de ses projets.

Il était aux mains de la famille de Boniface, lorsque, en 1668, le comte de Grignan l'acheta. L'année suivante le comte épousait la fille de Madame de Sévigné, et le château recevait le nom de *Bel-Ombre*, de l'illustre écrivain.

Les limites de la propriété devaient s'étendre loin, dit M. Meynier de Saint Louis, en citant un arrêt du Parlement de Provence, daté de 1730, d'après lequel il fut défendu de chasser sur les bords de l'Huveaune et ce à la requête de la Dame de Grignan, marquise de la Garde, à cause du danger que présentaient les coups de fusil en ce lieu.

Nous craignons quelque confusion soit de la part de M. Meynier, soit de la part de feu M. Augustin Fabre qui a écrit un article sur *Bel-Ombre*, article publié dans la *Revue de Marseille* (année 1872).

N'auraient-ils point été induits en erreur au sujet d'une simple application d'un droit de chasse *juridictionnel* que la famille de Grignan avait sur tout le

quartier de Bonneveine, comme une dépendance de la seigneurie de Mazargues qui été, à la même époque que Bel-Ombre, la propriété de la famille de Grignan ?

Ce sera à de plus habiles clercs d'en décider.

Françoise-Pauline de Castellane Adhémar de Grignan, petite fille de Madame de Sévigné, avait épousé Louis de Simiane, marquis d'Esparron, gentilhomme provençal, qui devint lieutenant-général en 1715. Celui-ci étant mort en 1718, après avoir gaspillé son temps et sa fortune, la belle Pauline vint régulièrement toutes les années passer la belle saison à Bel-Ombre, ne le quittant à l'entrée de l'hiver que pour retourner à Aix.

Il se forma autour d'elle un petit cercle d'amis dévoués et de quelques protégés, parmi lesquels il faut citer Toussaint Gros, fabuliste naturel et aimable qui témoigna sa reconnaissance par des pièces de poésie provençale dans lesquelles il célèbre les charmes de l'Huveaune et de son hôtesse.

Durant les dernières années de sa vie, la marquise de Simiane, atteinte de cet amour de luxe dans les habitations qui fut à la mode en Province, aussi bien qu'à Paris, embellit considérablement sa bastide. Ces modifications commencées en 1732 n'étaient peut-être pas terminées quand elle mourut en 1737, âgée de 63 ans.

Les documents ne nous manqueraient pas pour faire connaître le sort de Bel-Ombre, depuis la petite fille de Madame de Sévigné jusqu'à l'époque actuelle, mais nous ne saurions tarder davantage de conduire nos lecteurs au Château si remarquable à tant de titres.

Alfred SAUREL.

Auteur du *Dictionnaire Topographique et Historique* du département des Bouches-du-Rhône.

(*La fin au prochain numéro.*)

DE LA SCIENCE DANS L'ART

MEYERBEER ET LE GRAND OPÉRA.

(Suite).

III.

Meyerbeer n'appartient à aucune école : il a un genre à lui, une méthode qui n'est point celle des autres. L'originalité la plus vraie est sa qualité dominante. Pendant la première partie de sa carrière il subit, il est vrai, l'influence artistique du milieu dans lequel il vivait. Encore sous l'impression des leçons de fugue et de contrepoint que l'abbé Vogler lui avait données à Darmstadt, il composa, à l'âge de 18 ans, d'après les principes de l'école allemande, son premier opéra. Un séjour de plusieurs années en Italie le porta ensuite à abandonner les traditions nationales. Pendant ce laps de temps il écrivit un certain nombre de pièces toutes marquées au sceau de l'école italienne et qui obtinrent un certain succès. Mais Meyerbeer n'était point à l'aise dans ces divers genres. Il cherchait sa voie. Les fortes qualités dont il sentait en lui le germe ne pouvaient se développer dans une imitation servile. Il aspirait à des succès plus réels, plus durables surtout, que ceux qu'il avait obtenus. Et de fait qui connait aujoud'hui la *Fille de Jephté*, *Abimelek*, *Romilda* et *Costanza* ? C'est à peine si le *Crociato* exécuté à Venise en 1824 — œuvre qui annonça chez Meyerbeer un grand compositeur — a dépassé les limites de la région réservée aux érudits et aux archivistes.

Cependant le contact prolongé avec les maîtres des diverses écoles ne fut pas perdu pour Meyerbeer ; il eut pour résultat de lui faire acquérir une souplesse qui lui manquait et de développer cette prodigieuse faculté d'assimilation qui devait lui permettre plus tard de pénétrer au cœur de chaque sujet et de produire des chefs-d'œuvre si différents Mais tout en s'inspirant des uns et des autres, tout en empruntant aux Allemands leur

profondeur, aux Italiens leur fougue, aux Français leur grâce et leur délicatesse, Meyerbeer ne perdait rien de son originalité native ; il restait absolument lui-même, et lorsqu'après de longues années d'étude il se révéla enfin sous son véritable jour au public, le public ne put voir en lui que Meyerbeer.

Meyerbeer, c'est-à-dire la personnification la plus complète du grand opéra ! *Classique* par la largeur de ses vues, la puissance de ses moyens, le sérieux de son caractère, le maître était attiré vers le *romantisme* par un goût très vif pour les situations dramatiques et par le coloris tout particulier de ses inspirations. Il tenait à la fois de Shakespeare et de Gœthe, d'Ingres et de Delacroix. La symphonie allemande était pour lui à la fois trop idéale et trop austère ; l'opéra italien le choquait par sa monotonie et son manque de sérieux ; l'opéra comique français manquait à ses yeux de netteté et de puissance. Il ne pouvait réussir que dans le grand opéra, c'est-à-dire dans un genre lyrique qui est une sorte de fusion entre la tragédie ancienne et le drame contemporain.

Meyerbeer se rapproche cependant plus de l'école allemande que de toute autre école. Certes il y a loin de la manière de l'auteur des *Huguenots* à celle d'Haydin, de Mozart ou de Beethoven. Entre les symphonies de ces grands maîtres et les opéras de Meyerbeer, la distance est énorme ; on n'oserait essayer de la franchir si Mendelssohn ne se trouvait là servant, pour ainsi dire, de trait-d'union entre ces deux termes si éloignés.

L'auteur d'*Elie*, par son génie à la fois sévère, passionné et dramatique, est moins éloigné qu'on ne croit de l'auteur des *Huguenots*. Sans doute Mendelssohn est allemand. Quoique le grand oratorio d'*Elie* n'égale point en harmonie la *Symphonie pastorale*, ni surtout en majesté la *Symphonie héroïque*, cette œuvre magistrale assure à son auteur une des premières places parmi les compositeurs classiques. Mais Mendelssohn ne conserve pas dans toutes ses compositions une physionomie aussi sévère, un style aussi élevé. Quelques-unes de ses œuvres, entre autres la *Symphonie en la mineur,* se font remarquer par une certaine indépendance

d'allures, une sorte de rêverie à la fois mystique et passionnée, une vague aspiration vers l'idéal, qui ne sont pas précisément le fait de la pure école allemande. Ces œuvres, toujours grandioses et belles, sont en même temps plus délicates ; elles tiennent moins du philosophe et plus du poète ; elles s'adressent au cœur plus qu'à l'esprit. Si ces qualités ne sont point celles qui caractérisent en propre la *Symphonie* elles conviennent singulièrement à l'opéra. Aussi Meyerbeer, très éloigné de Beethoven et de Mozart, semble-t-il se rapprocher de Mendelssohn. Tout en restant parfaitement original, il a certains effets d'orchestre, certains éclats de style qui rappellent ce dernier. Nous citerons, en particulier, parmi les œuvres les plus connues de Mendelssohn qui nous paraissent se prêter à ce rapprochement, l'ouverture de *Ruy-Blas* et la grande symphonie le *Songe d'une nuit d'été*.

Meyerber, compositeur d'opéras, devait avoir une musique plus précise, plus démonstrative, plus applicable — si nous pouvons ainsi parler — que celle de Mendelssohn Aussi le maître se préoccupait-il surtout de l'idée générale contenue dans le poëme dont il devait écrire la musique. Avant de se mettre au piano il réfléchissait longuement, se pénétrait de son sujet, étudiait l'époque, les personnages, la pensée dominante de l'opéra ; puis il se mettait a l'œuvre, et alors son principal souci était de rester *vrai*, sans perdre de vue l'idée aperçue par lui ou mise en relief par le poète. Dans chacune de ses œuvres il ne se proposait pas seuseulement, comme la plupart des compositeurs (nous parlons des plus illustres), d'émouvoir le public ; un opéra était pour lui plus qu'une scène de passion ; il prétendait en faire une étude du cœur humain, une page d'histoire, une feuille détachée du grand livre des pensées universelles.

Meyerbeer possédait au plus haut degré les qualités nécessaires pour atteindre ce but difficile et élevé. Observateur des hommes et des choses, penseur profond, savant érudit, il savait donner à chaque sentiment sa nuance, à chaque personnage sa couleur, à chaque époque son caractère spécial. C'est pour cela que ses œu-

vres ont une unité admirable et que chacune d'elles possède une physionomie tout à fait distincte.

Les *Huguenots* diffèrent absolument de l'*Africaine*, et la musique de *Robert le Diable* n'a pas la moindre analogie avec celle du *Prophète*.

Le premier de ces opéras fait passer sous nos yeux toutes les agitations du règne de Charles IX ; c'est une œuvre d'opposition, de lutte, de fanatisme et de sombre énergie ; c'est une musique ardente, passionnée et dramatique, comme le siècle qu'elle représente. âge de fer et de feu où les passions religieuses se mêlent dans un perpétuel conflit aux ambitions politiques et aux intérêts privés pour faire de cette époque une des plus tourmentées de notre histoire. La supériorité du protestantisme sur le catholicisme, telle est la pensée générale qui remplit l'opéra. Cette idée, évidente déjà dans l'*introduction* où le choral, constamment en opposition avec une mélodie légère, finit par éclater triomphalement, est largement developpée dans la partition et elle reçoit sa réalisation la plus complète dans le sombre épisode de la Saint-Barthélemy qui nous montre les protestants vaincus, martyrs et remportant par cela seul un magnifique triomphe moral. La Saint-Barthélemy, c'est-à-dire la *bénédiction des poignards*. c'est-à-dire cet admirable 4me acte dans lequel se résume tout l'ouvrage !

Les Huguenots, nous semblent réaliser le type le plus complet du grand opéra ; car, en dehors de ses qualités d'ensemble, cette œuvre présente des caractères tracés de main de maître, aussi remarquables par la vigueur que par la diversité de leurs allures, et qui, tous, contribuent à faire marcher l'action vers un but déterminé.

Marcel est tout dans ce grand drame lyrique ; le vieil huguenot, dévoué jusqu'à la mort et croyant jusqu'au martyre, agit sans cesse ; sur la scène, à l'orchestre, dans les chœurs, partout nous voyons se dessiner sa personnalité puissante. Cependant Marcel n'attire pas l'attention au point d'effacer les autres personnages de la pièce. Saint-Bris, sombre politique, catholique ardent et ambitieux ; Valentine, jeune fille passionnée, tout entière à son amour, dévouée à sa religion tout juste

assez pour la sacrifier à celui qu'elle aime ; Nevers, seigneur débauché, fat, amoureux du plaisir, catholique de nom. blasphémant Dieu après boire et sachant pourtant, quand il le faut, retrouver la loyauté chevaleresque de sa race : Raoul, âme rêveuse et poétique égarée dans cette époque de luttes ; tous ces types frappants de vérité historique passent devant nous, s'agitent, se heurtent, *vivent* en un mot, puissamment incarnés dans la musique de Meyerbeer et nous représentent sous ses divers aspects la société française du milieu du XVI[e] siècle.

Le Prophète est une œuvre essentiellement biblique. Très différente des *Huguenots*, elle présente moins de diversité peut-être dans les caractères, mais plus d'unité encore dans l'ensemble. Puissante parfois jusqu'à la fureur, comme dans le chœur de révolte des paysans, majestueuse et émouvante jusqu'aux limites du possible dans la marche de la cathédrale, la musique du *Prophète* a presque toujours des accents pénétrants, graves, recueillis, mélangés d'une sorte de mysticisme vague qui caractérise particulièrement cette œuvre étrange et saisissante. *Les Hugenots* vous font palpiter au contact des grandes luttes d'ici bas ; le *Prophète* vous élève au delà de ce monde jusque dans ces régions inconnues où l'âme seule peut pénétrer.

Dans *Robert le Diable* il y a à la fois de la légende, de l'histoire et de la philosophie. C'est le spectacle de la vie humaine ; c'est la lutte perpétuelle du bien et du mal, représentée au X[e] siècle, c'est-à-dire à une époque où le démon exerçait sur la sociéte et sur l'individu une influence considérable. Aussi que de contrastes dans cette musique ! Quelle couleur sombre quand le diable apparait, et comme on sent que Bertram est toujours là s'efforçant d'anéantir par ses accents diaboliques le sentiment de douce piété que révèlent les moindres phrases musicales sorties de la bouche d'Alice ! Car Bertram c'est l'ange des ténèbres, dont les machinations se dévoilent dans ce 3[e] acte si large et si dramatique ; Alice c'est le génie du bien ; Robert c'est la rude société de cette époque avec sa chevalerie, ses légendes, sa foi grossière et naïve, ses passions indomptables, oscillant sans cesse — comme nous le représente l'admirable trio qui termine

l'opéra — entre le bien et le mal, subissant tantôt l'influence de Satan, tantôt celle de Dieu et finalement se sauvant par la prière.

Demandera-t-on quelle est la pensée dominante de *l'Africaine*? Mais c'est le réveil de l'esprit humain vers la fin du XV[e] siècle, réveil se manifestant par la passion des découvertes, l'amour des expéditions lointaines, l'attrait de l'inconnu et ne pouvant s'effectuer qu'au prix de luttes incessantes contre la jalousie, la superstition l'ignorance, les obstaclest matériels, les éléments déchaînés, la fureur des peupladessauvages, bref contre les difficultés de toutes sortes accumulées par les hommes et par la nature elle-même! Faut-il donc être surpris si la musique de l'Africaine est majestueuse, puissante, fougueuse, tourmentée parfois jusqu'à la fureur? Comment rendre la grandeur et les agitations du 1[er] acte dans cette fameuse séance où les membres du conseil se partagent en deux camps, pour et contre Vasco de Gama? Quel élan, au 2[e] acte, dans cette passion de travail qui saisit le navigateur portugais, lumière bénie qui brille comme un rayon d'espérance dans le cachot du prisonnier! Quelle haine dans les chants de Nélusko, que de passion et en même temps quelle grâce sauvage et native dans les mélodies de Sélika; que de hauteur méprisante dans les phrases *chantées* par l'amiral! Et dans la ballade d'Adamastor, dans les cris de mort poussés au 4[e] acte contre Vasco de Gama, dans la scène du naufrage, que de force, que de passion brutale, que de haine farouche, quel désir de vengeance, quel amour du sang! C'est bien là le tableau des obstacles effrayants que les premiers chercheurs durent surmonter pour parvenir à la conquête *Les Huguenots* resteront le chef-d'œuvre de Meyerbeer « l'opéra du siècle ». Par la majesté de la conception, la lutte des passions mises en jeu, la luxuriante richesse de l'orchestre, *l'Africaine* — malgré ses défauts, ses longueurs, cette absence de modelé, qui résultent de la mort prématurée du maître — donne l'idée la plus vraie de la puissance à laquelle peut atteindre le génie d'un homme.

Si maintenant nous laissons de côté les grands ouvrages de Meyerbeer où trouverons-nous plus de vérité

descriptive que dans *l'Etoile du Nord*, cette œuvre si fortement empreinte de la sauvage rudesse des populations slaves, plus de couleur locale que dans *le Pardon de Ploërmel*, ce tableau vivant de la vieille Armorique avec ses farfadets, ses coutumes, ses pèlerinages, ses cantiques à la Vierge et sa brumeuse atmosphère de piété naïve et de religieuse poésie ?

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer nous permettent déjà de mettre en relief quelques-unes des qualités du grand compositeur, qualités — remarquons-le bien — qui sont exclusivement musicales. Le librettiste a un langage, le musicien en a un autre ; c'est de ce dernier, de celui-là seul que nous nous occupons. A l'aide de cette langue sublime Meyerbeer donnait à chacune de ses œuvres un cachet remarquable d'unité ; il savait de plus s'en servir admirablement pour *manier les contrastes* et *peindre les divers caractères*.

Ces deux dernieres qualités, naturelles chez lui, provenaient surtout des idées exactes qu'il avait sur la nature des choses. Il savait que chaque sentiment, quoique absolu et immuable dans son essence, diffère dans ses manifestations selon les dispositions, le caractère, le penchant de chaque individu. Pour Meyerbeer, Valentine ne pense point comme Sélika, Fidès comme Alice; la haine, le sentiment religieux, le patriotisme ont un langage différent chez ses divers personnages, Marcel, Saint-Bris, Jean de Leyde, Vasco de Gama.

Sans doute pour écrire d'une façon aussi remarquable, tout en se maintenant dans les limites d'un libretto d'opéra, il faut des aptitudes particulières. Tous les compositeurs ne pourraient se prêter à ces exigences. Certains d'entre eux ont besoin d'avoir devant eux un horizon sans limites : ils étoufferaient entre les bornes d'un poème, même d'un poème compris à la façon élevée de Meyerber. A ceux là la *symphonie allemande* se présente, large, puissante, infinie. D'autres, au contraire, se plaisent dans les sujets simples, dans les scènes de genre ; leur musique est facile, délicate, gracieuse, légère comme le sujet qu'ils traitent ; tels sont les représentants de *l'école française* qui tend actuellement à

s'élever plus haut, mais qui pendant longtemps a été surtout une école d'opéra-comique. Il en est d'autres enfin dont le pouvoir créateur ne peut s'élever au dessus des sentiments isolés et qui souvent même ne se préoccupent pas de rendre un sentiment quelconque d'une façon bien nette ; ils écrivent un peu au hasard, sans lois ni mesure, sans autre préoccupation que celle de plier leurs mélodies aux exigences traditionnelles d'un système. Ceux là sont les adeptes de cette *école italienne* dont le passé est si long et dont le règne est près de finir parce que le bon sens public proteste de plus en plus contre elle.

S'il est, en effet, un système faux et déraisonnable, c'est bien celui qu'a suivi de tout temps cette école. Elle n'a réussi que dans un seul genre — créé et, de plus, développé par elle jusqu'à la perfection — le genre bouffe ; enlevez lui ses effets comiques, son style ampoulé et grotesque, ses charges ébourriffantes, elle reste à peu près dénuée de tout ; le sentiment artistique se fait bien jour encore de loin en loin, mais il meurt étouffé par le procédé. Aussi les compositeurs italiens de nos jours ne sont-ils plus guère italiens que de nom et s'efforcent-ils de suivre l'exemple de Meyerbeer.

Ce qui caractérisait surtout cette ancienne école c'était l'absence de réflexion. On écrivait pour les chanteurs, non pour le public ; ou, pour mieux dire, on s'efforçait de cultiver la voix — avec le plus grand soin, nous le reconnaissons volontiers — sans comprendre que le chant est un moyen, non un but, que la voix par elle-même est peu de chose, si elle ne sert à rendre une description plus exacte, une peinture plus fidèle et plus animée.

Boileau, s'il eût vécu de leur temps, aurait dit sans doute aux chefs de cette école :

Avant donc que d'écrire, apprenez à penser.

Ce vers a été mis en prose et appliqué de la façon suivante par M. J. d'Ortigue. « Le théâtre italien et le théâtre bouffe sont une seule et même chose.........
Dès qu'il s'agit d'un opéra italien, que le sujet soit bouffe, de demi-caractère ou sérieux, il n'importe !

C'est toujours *l'opéra bouffe*..... Un italien ne peut pas *musicalement* garder son sérieux deux heures desuite.

. . . .

La prédominance, non du *chant*, mais, ce qui est bien différent, de l'art du chanteur étant posée en principe par l'école italienne, l'art vrai, le grand art, l'expression, la passion, le pathétique, la vérité en un mot disparait... Au lieu du sentiment, des nuances, de la passion, vous avez des exercices de solfège. » (1)

Au milieu de ce chaos allez demander aux compositeurs italiens de mettre en relief une pensée ; rouillés par les procédés et la routine, ils ne pourront, la plupart du temps, y parvenir. Ce n'est point chose aisée, nous le reconnaissons, que de faire comprendre, à l'aide du langage musical, sa pensée au public. Meyerbeer, dont c'était la grande préoccupation, employait, dans ce but, avec un art merveilleux, les ressources diverses de l'orchestre et du chant ; tout lui servait, un trait de violon, une phrase de violoncelle, une note de flûte, un pizzicato de contre-basse ; tantôt il faisait intervenir le chant seul, tantôt l'orchestre, tantôt à la fois la voix et les instruments. Il résultait de l'emploi un peu irrégulier de ces moyens divers une originalité de facture à laquelle le public n'était pas habitué et qui le surprenait tout d'abord.

Nous entendons dire chaque jour : « l'opéra italien m'enchante ; là tout est simple, *tout est mélodie* ; les œuvres de Meyerbeer, au contraire, manquent de fraicheur et d'inspiration ; elles sont trop travaillées ; je cherche en vain un *air* au milieu de cette science. » Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de la « pauvreté mélodique » de Meyerbeer ; disons dés à présent que ceux qui tiennent un pareil langage montrent, à leur insu, le côté faible des opéras italiens.

Qu'est-ce, en effet, que la musique ? Les lois invariables qui régissent la nature — avons-nous dit dans la première partie de cette étude — font que trois ou quatre notes choisies forment en se réunissant un *tout*

(1) Les royautés musicales à propos de la décadence du théâtre italien, par J. d'Ortigue.

dont l'oreille est absolument satisfaite. Cette satisfaction de nos sens est si complète que le nom d'*accord* a été donné à cet ensemble. Ce sont les accords qui constituent toute la musique ; car ils renferment en eux toute mélodie. Un air quelconque est toujours le développement des notes constitutives d'un accord. Si celui-ci — qui est la loi fondamentale et scientifique de la musique — n'existait pas, la mélodie ne pourrait naître. C'est l'application de cette loi qui constitue l'*accompagnement* de l'air. Chose étrange ! Ce dernier mot qui semble désigner un élément secondaire indique au contraire, en fait, un état primitif.

La mélodie est donc l'ornementation, l'harmonie est la charpente; et de même que dans un édifice on ne pourrait sculpter le faîte avant d'avoir assis les fondations, de même dans une composition lyrique les parties chantées doivent se développer sur une orchestration soutenue. Conséquemment un opéra dans lequel *tout est mélodie* représente une œuvre scientifiquement absurde. Voilà pourquoi l'école italienne, indépendamment des procédés vicieux de composition dont elle fait usage, se trouve en désaccord formel avec les lois fondamentales de la musique. Mais, dira-t-on, vous avez toujours dans un opéra italien des accords, un accompagnement ; la charpente existe donc. Nous répondrons que les proportions doivent toujours être gardées et que la riche ornementation de Notre-Dame de Paris ne saurait avoir pour support la façade d'un châlet suisse. Un musicien nous avouait qu'il ne pouvait entendre *Norma* sans éprouver une fatigue extrême : il attribuait cette impression désagréable à la disproportion existant, dans l'ouvrage de Bellini, entre l'accompagnement qui est d'une extrême pauvreté et les phrases musicales qui sont fort belles.

La mélodie est fille de l'harmonie ; fille charmante, adorable jusque dans ses caprices, toujours jeune, éternellement belle ; mais enfin elle ne saurait avoir le pas sur sa mère et si elle la précède souvent c'est afin d'être surveillée par elle. Voilà ce qu'a merveilleusement compris M. Baudry dans les peintures décoratives du nouvel Opéra que Paris et la province ont pu admirer naguère au Palais des Beaux-Arts. Impossible de voir

ces grandes compositions sans avoir l'idée qu'on est devant l'œuvre d'un maître. Dans le grand plafond du milieu le peintre nous représente l'Harmonie et la Mélodie sous la forme de deux jeunes filles montant dans un ciel plein de lumière. La Mélodie s'abandonne à son inspiration ; elle prend au hasard son vol. L'Harmonie, plus assurée dans son élan, la suit et l'encourage ; c'est très beau, très idéal ; c'est aussi très vrai.

La mélodie et l'harmonie sont donc intimement liées l'une à l'autre et, en thèse générale, on ne peut les séparer. Toutefois, comme elles impressionnent différemment l'esprit, le maître peut, selon les besoins de la situation, insister, à certains moments, plus sur l'une que sur l'autre. Il est même des cas dans lesquels la vérité exige que la mélodie ou l'harmonie figure seule. Lorsque dans *Robert-le-Diable*, Alice, s'adressant à Robert prononce ces paroles : « pour accomplir l'ordre de votre mère », l'air est insignifiant ; la phrase mélodique tient à peine quatre mesures ; toute la pensée est dans l'orchestration ; rien ne peut donner une idée plus solennelle de la dernière volonté de la mourante que les accords larges et religieux qui soutiennent la parole d'Alice.

Lorsqu'au contraire, au 3e acte de l'*Africaine*, Nélusko appelle aux voiles l'équipage, l'orchestre se tait et le pilote, seul en scène, fait entendre le magnifique appel : « Holà matelots... » La situation musicale est ici très bien comprise ; car la voix du pilote doit pouvoir au besoin dominer les vents et la tempête et pour qu'elle puisse parvenir aux oreilles de l'équipage, il importe qu'elle n'ait point à lutter contre les mille bruits d'un orchestre.

Voulons-nous voir maintenant la mélodie et l'harmonie se soutenant mutuellement et se développant l'une par l'autre ? Examinons, au 1er acte du *Prophète*, le récit du songe de Jean de Leyde : « Sous les arceaux d'un temple magnifique ». La mélodie est belle, majestueuse : mais que deviendrait la pensée du maître si nous supprimions cette riche orchestration, surtout ces accords de la fin qui éclatent comme la trompette du jugement dernier donnant au mot « maudit » que laisse

échapper Jean, une religieuse et terrible signification ? Sans doute si l'on cherche dans ce morceau de l'inspiration — dans l'application que l'école italienne fait de ce mot pour désigner un air complètement développé — on pourra n'en point trouver. Mais pour le compositeur d'opéra, avons-nous déjà dit, l'inspiration n'est pas renfermée dans le chant ou dans une phrase musicale ; elle s'adresse aussi à la façon de développer une idée, de retracer une situation ; et si, à un moment donné, le compositeur trouve sa pensée mieux rendue par un gémissement de violoncelle ou une note de cor que par un motif mélodique, qui poura lui en faire un crime ?

Quiconque, dans un opéra de Meyerbeer, ne fait attention qu'à la voix, s'expose à ne rien comprendre à l'ouvrage. Dans les œuvres du maître, chaque partie d'orchestre a son but, son utilité particulière ; toutes se relient au chant et concourent à faire marcher l'action. Très souvent il nous arrive de ne comprendre qu'à la troisième ou à la quatrième audition le sens d'un passage parce que, tout entiers au chant, nous n'avons point pris garde jusque là à une courte phrase de la flûte ou du hautbois sur laquelle se reporte tout l'intérêt du moment. Lorsque Nevers, l'homme aux bonnes fortunes, a le désagrément de voir sa fiancée le supplier de renoncer à elle, il sent la rage le mordre au cœur ; d'autant plus qu'il est obligé de subir les félicitations de ses amis qui, le croyant en amoureuse entrevue, célèbrent son retour au milieu d'eux par le chant. « Honneur au conquérant. .» La situation est bien comprise et elle fait honneur au librettiste. Mais ce qui est bien autrement piquant, c'est de voir plus loin l'orchestre reprendre ironiquement cette phrase de triomphe au moment où Nevers, abusé par sa fatuité, se présente pour recevoir des mains du page de la reine Marguerite un billet doux destiné à un autre que lui. Supprimez l'orchestre à ce moment, la situation reste froide. Quoi de plus émouvant que le chant de la ballade de Raimbaud revenant en sourdine à l'orchestre, au 3me acte de *Robert le Diable*, au moment où Bertram se faisant reconnaître de son fils, lui dit : « N'as-tu pas entendu ce matin ce Raimbaud et ce récit funeste ? »

Connaissons-nous rien de plus dramatique que la phrase du Choral répétée par Marcel au milieu du finale du 2e acte des *Huguenots* et ramenant l'esprit de l'auditeur vers la pensée dominante de l'opéra ? Tout le monde est en colère ; le vieil huguenot, froid et calme, songe à Dieu et l'invoque pour Raoul.

Deux notes suffisent, à la rigueur, à Meyerbeer pour rendre sa pensée. Citons comme exemple le passage où Nevers annonce à ses amis que Coligny et Médicis ont signé « une éternelle paix.... qui durera fort peu. » Chacun de ces noms propres « Coligny.... Médicis » est précédé de deux notes qui augmentent singulièrement la portée des paroles prononcées sur la scène. Ces deux simples notes « ré, mi » coulées en mourant par les violons expriment le doute le plus vrai, le plus ironique et font comprendre, mieux que ne pourrait le faire une longue phrase, l'importance attachée par les gentilshommes de la Cour à de pareilles promesses échangées entre de tels adversaires. Le moyen est des plus simples ; il produit cependant beaucoup d'effet. La musique de Meyerbeer est pleine de ces détails là. En trouve-t-on beaucoup de semblables dans les opéras italiens ?

Sans doute l'auteur des *Hugnenots* n'est pas compris de tout le monde. C'est là le sort de ceux qui rompent ouvertement avec les traditions du passé. Mais ce que les adversaires les plus systématiques de Meyerbeer ne pourront lui refuser, c'était d'avoir au plus haut degré l'intelligence des situations, le sentiment des nuances et la notion du vrai.

La vérité dans l'expression mélodique, Meyerbeer la possédait naturellement. La facilité avec laquelle il trouvait pour chaque sentiment la note vraie, la teinte particulière et caractéristique, tient réellement du prodige. Bertram, cette vivante incarnation du diable, se révèle à nous sous mille aspects. Le duo avec Alice « Triomphe que j'aime » nous le montre tel qu'il est en réalité, sombre, terrible, heureux de faire le mal et dans toute la joie de la victoire. Dans la phrase « le bonheur est dans l'inconstance » c'est le tentateur, l'éternel tentateur du genre humain, à la voix entrainante, aux paroles pleines de séduction. Dans l'air du 3me acte : « Ah !

Robert, ah ! mon fils, » c'est encore Satan, mais c'est le Satan de la légende, à la fois homme et diable, aimant son fils avec toute la passion d'un père et l'arrachant au ciel avec toute la rage d'un démon.

Le sentiment religieux varie dans ses manifestations selon l'âge, les croyances, les dispositions particulières de chaque individu. Les « litanies des femmes catholiques, » pleines d'une dévotion si pure, si fraîche, si naïve, forment, dans les *Huguenots*, un contraste frappant avec le Choral, chant empreint d'une austère piété. De même rien ne ressemble moins à l'exaltation enthousiaste de Jean de Leyde dans l'air sublime « Roi du ciel et des anges » que l'accent mystérieux et prophétique du vieil huguenot apprenant à Raoul qu'un « ange est descendu annonçant la tempête. » Rien ne rend mieux le dédain méprisant d'un grand seigneur que la phrase de don Pédro, au 1er acte de l'*Africaine*. « Et qui donc de ces gens inconnus prend souci ? » Le fameux « j'espère » d'Inès est un de ces mouvements passionnés, un de ces élans du cœur qui se passent de tout commentaire. Quant au point d'orgue de Sélika « malgré moi je regrette, » qui éclate comme un coup de foudre après le morceau du sommeil, c'est une de ces rudes aspirations vers la vie sauvage que n'aurait pas désavoué le farouche Nélusko lui-même ; rien ne peut rendre l'effet de ce cri de la nature qui vous saisit jusqu'à l'âme par sa vérité et son ardeur étrange.

Voilà des sentiments très différents, tous rendus avec un égal bonheur par Meyerbeer. Chacun est à même de constater l'évidence de ce fait. Ce sont là des détails, dira-t-on. Soit ; mais en eux réside l'art sérieux, le grand art. Remarquons d'ailleurs que chez Meyerbeer le *beau* s'allie toujours au *vrai*. Car pour être vrai dans l'expression mélodique il faut au moins que la mélodie ne fasse pas défaut. Or les diverses phrases musicales citées précédemment ne sont pas seulement l'expression de la vie réelle; elles constituent encore de ravissantes mélodies. Quelques-unes d'entre elles sont des *airs* complétement développés ; les autres doivent prendre place parmi ces pensées musicales courtes et passagères dont Meyerbeer a le secret, véritables étoiles

filantes qui illuminent tout d'un coup l'horizon et dont l'effet est d'autant plus surprenant que rien n'annonce leur venue. Ce dernier caractère est un des traits les plus saillants de la musique du maître.

En effet, indépendamment des principaux motifs, on voit apparaître à chaque pas dans les opéras de Meyerbeer ces phrases précises de forme, mais nées à l'aventure, capricieusement dissséminées au milieu des effets d'orchestre, dans les chœurs, en plein récitatif. Elles passent souvent inaperçues du public tant leur apparition est brusque et éphémère. Et cependant combien elles sont gracieuses ! Citerons-nous la phrase d'Alice : « l'esprit vient aisément quand on sert ceux qu'on aime, » celle de Robert « le chevalier Bertram, mon plus fidèle ami, » celle de Raoul « de Luther c'est le chant protecteur, » etc., etc. ? Ces phrases seules suffiraient pour détruire l'idée que les œuvres de Meyerbeer manquent de mélodie.

Cette opinion, hâtons-nous de le dire, n'est plus répandue de nos jours comme elle l'était autrefois et elle tend à disparaître de plus en plus devant une meilleure appréciation des œuvres du maître. Cependant il est encore des gens qui soutiennent avec beaucoup de bonne foi que *Robert le Diable* est la seule œuvre véritablement mélodique de Meyerbeer. Sans doute dans *Robert le diable* les mélodies abondent ; mais nous soutenons qu'elles sont plus nombreuses, plus naturelles surtout, dans les *Huguenots*, le *Prophète* et l'*Africaine*. Seulement ces trois chefs-d'œuvre représentant la véritable manière de Meyerbeer, doivent être forcément moins accessibles à des oreilles habituées aux mélodies italiennes, c'est-à-dire à des airs taillés tous à peu-près sur le même modèle (1). Si *Robert* est mieux apprécié par

(1) Ne l'oublions pas, ce qui a tué l'école italienne, c'est la monotonie du style autant que la fausseté de l'expression. « L'air italien fut construit sur une mélodie principale à laquelle « succédait un second et même un troisième motif nécessaire « pourvu qu'il correspondit au premier. Ces motifs, traités diffé- « remment étaient écrits dans des tons divers, en relation entre « eux. Ils étaient présentés une fois dans le ton principal ; après « quoi la première partie de l'air était terminée par ce qu'on appe- « lait la cadence à laquelle était jointe une petite symphonie le « plus souvent composée du motif de la ritournelle primitive

une partie du public que les *Huguenots*, le *Prophète* ou l'*Africaine*, c'est que, dans plusieurs de ses parties, il a des allures tout à fait italiennes. Cette œuvre est en effet une sorte d'opéra de transition ; plus complète, mieux réussie que le *Crociato*, elle conserve encore l'empreinte du long séjour fait en Italie par l'auteur des *Huguenots*. Nous citerons en particulier, parmi les morceaux les plus *italiens* de cet opéra, la *Stretta*, finale du 1er acte; au 2e acte l'air d'Isabelle « Idole de ma vie, » le duo « Avec bonté voyez ma peine » et l'air de bravoure « La trompette guerrière »; au 4me acte le chœur des femmes d'Isabelle, l'air de Robert « Ah ! qu'elle est belle » et le duo « Crains ma fureur. »

Le 3me acte seul est pur de tout mélange. Là notre grand compositeur s'est révélé tout entier avec ses procédés, sa puissance, sa manière large et dramatique. Cet acte forme un contraste si complet avec les autres parties de l'opéra, Meyerbeer s'y montre si grand si réellement en possession de lui-même, que l'on ne peut s'empêcher de croire que s'il a donné à Robert, dans certains passages, une sorte de désinvolture italienne, il a agi en toute connaissance de cause, et afin de faire accepter plus facilement du public les réformes qu'il commençait déjà à mettre à exécution.

Dr SEUX Fils

(La fin au prochain numéro).

« La seconde partie consistait en une période assez courte qui, « pour l'ordinaire, était prise dans les motifs de la première. Cette « période séparée se présentait dans un ton différent bien qu'ap- « parenté au ton principal. Enfin après la cadence qui terminait « le tout, arrivait le *da capo* ou répétition de la première partie.

« *Ne reconnaît-on pas, dans ce qui précède, ce cadre, moule invaria- « ble dans lequel les compositeurs italiens jettent leurs inspirations, « quelles que soient la situation de la scène et les variétés, les nuances « de sentiment, de passion, d'expression qu'ils ont à peindre?* Elle fut « la forme qu'adoptèrent, quelquefois avec de légères modifica- « tions sollicitées par la mode ou le goût des époques, mais qui « ne tenaient pas au fond des choses, Porpora, Sarti, Vinci, Par- « golèse, Duni, Terradeglias, puis Jomelli, Saccini et Piccini dans « leurs opéras, Anfossi, les deux Guglielmi, Cimarosa, Paisiello, « Zingarelli, Paër et enfin Rossini et ses imitateurs. Cette forme « devint, avec de légers changements, le type que suivirent les « compositeurs italiens ou autres; elle se maintint même très-long- « temps *et se trouve encore aujourd'hui presque sous le même aspect.* » (Les royautés musicales à propos de la décadence du théâtre italien, par J. d'Ortigue.)

LA MÉDECINE SOUS FRANÇOIS Ier.

(Suite et fin.)

Ce qu'il y a de remarquable dans la pharmacopée de Du Chesne, c'est une distinction, aujourd'hui abandonnée par la pratique, entre les médicaments destinés aux petites gens et ceux qui s'adressent à des malades plus favorisés de la fortune. Nous voyons, parmi les eaux composées, « l'eau thériacale commune pour les goujats ou malotrus » ; plus loin nous verrons : « le petit antidote céphalique, pour le menu peuple ; le grand antidote pectoral, dédié aux riches ; le petit antidote pectoral pour les gens de basse condition ; le petit antidote cordial pour les pauvres ; le grand antidote stomachal pour les plus riches ; le petit antidote hépathique pour gens de moyenne condition. » Ici l'art spagyrique s'élève à une hauteur vraiment vertigineuse. Si Du Chesne renaissait parmi nous, nous assisterions à l'une des expériences les plus curieuses de l'histoire de l'humanité : Du Chesne serait-il enrichi par les riches et assassiné par les gens de basse et de moyenne condition, ou les gens de basse et de moyenne condition assassineraient-ils les riches pour leur prendre leur argent et se faire soigner par Du Chesne ? La chose serait jugée diversement, sans doute, et les avis se partageraient ; mais, même en admettant qu'il y eût unanimité dans un sens ou dans l'autre, resterait à savoir si les remèdes préparés pour les riches ne seraient pas un poison pour les pauvres et réciproquement. Autre difficulté : le procureur impérial n'élèverait-il pas une question préjudicielle, celle de savoir si le sieur Du Chesne ne serait pas un escroc ?

Les vins, les hydromels, les oxymels, les sirops, les élixirs, complètent la série des médicaments liquides.

Viennent ensuite les médicaments demi-liquides : apophlegmatismes ou masticatoires, confitures, opiats et conserves, loochs, qui se mâchent, se mangent ou s'avalent. Un des plus appétissants et des plus utiles est « la confiture pour fortifier le cœur », et dans laquelle je vois figurer, parmi les quinze ingrédients

dont elle se compose, du corail, des perles (1), de l'os de cœur de cerf, de la corne de licorne, de la pierre de bézoard, de l'ambre, et quelques feuilles d'or. Ici la pharmacopée n'est plus seulement hardie, elle est fantaisiste et même mythologique, car jamais cerf n'a eu d'os dans le cœur, et jamais il n'a existé de licorne. Il faut, toutefois, reconnaître qu'il y avait réellement des produits appelés « os de cœur de cerf » et « corne de licorne » : l'un était un cartilage ossifié, l'autre, la défense du narval.

Les médicaments solides affectaient toutes espèces de formes : poudres, tablettes, dragées, pilules, confections, trochisques. Du Chesne en énumère plus de vingt-deux espèces, avec des noms effroyables : diatriasantalon, diatrionpiperçon, etc.

A la suite de la recette d'une dragée contre la jaunisse, l'auteur indique comme « souverain et très-sûr remède » la fiente blanche de poussins ou de poules, recueillis séparément.

Qui en veut ?

Les pilules, comme on doit penser, occupent une place proportionnée à leur importance. Chacune purge une certaine humeur, quelquefois deux ; chacune a juridiction curative sur telle ou telle partie du corps ; chacune est l'ennemie jurée, et toujours victorieuse, de quelque effroyable maladie.

Les errhins, purge-chef ou purgations du cerveau, qui attirent et font descendre les humeurs et les saisissent au passage pour les évacuer par les narines ; les vomitoires, qui évacuent les humeurs superflues et malignes adhérant aux taies de l'estomac ; les purgatifs, benins, médiocres ou violents suivant le cas, forment une autre classe nombreuse et redoutable de la pharmacopée de Du Chesne. Remède puissant que la purgation ! Car, ainsi que le fait savamment remarquer notre auteur : « comme ainsi soit doncques que la vapeur de ces remèdes (laquelle nous appelons essence), émue

(1) Dans le *Médecin malgré lui*, Sganarelle donne à Perrin pour guérir sa mère hydropique, un morceau d'un fromage préparé où il entre de l'or, du corail et des perles, et quantité d'autres choses précieuses.

par la chaleur naturelle, se levant de la partie terrestre atténue l'humeur croupissante, et par son adverse qualité provoque la nature de la partie, et l'incite à évacuer la substance terrestre ou la lie demeurant aussi attachée en l'estomac et ès intestins ». On peut voir, par ce passage pris entre cent, si Molière a exagéré lorsqu'il fait parler les médecins.

Les remèdes animaux réclament à leur tour notre attention.

En outre des pies, des hirondelles, des écrevisses, de la licorne, du crâne d'homme « non inhumé s'il est possible », des vers de terre, nous voyons dans le livre de Du Chesne la recette des médicaments tirés de la momie sèche ou liquide, des limaces, des colimaçons, de la grenouille, des cigales, du foie de veau, des poumons de renard, etc.

Mais où la science spagyrique devient tout à fait effrayante, c'est lorsqu'elle nous dit :

L'eau de fiente de bœuf amassée durant le mois de mai est propre aux hydropiques ;

L'eau de vers terrestres distillée subvient à l'hydropisie;

La poudre des vers à mille pieds sert aux maladies des yeux ;

Le plus facile remède pour chasser les vermines du corps « se fait des vers que rendent les petits enfants, vers lavés dans du vin blanc et mis à sécher dans un pot de terre bien bouché, dans un four où on aura cuit du pain. »

Ces détails pharmaceutiques, dont une partie sans doute était connue du vulgaire, expliquent la répulsion que bien des gens éprouvaient et éprouvent encore pour tous les remèdes en général. Il est de fait que s'il y avait, dans une ville où je passerais, un seul apothicaire ayant préparé une seule fois un seul des remèdes ci-dessus, non-seulement je ne consentirais pas à y avaler même une cuillerée de la plus simple tisane, mais je ferais venir mon pain d'une autre ville, de peur d'en acheter chez le boulanger où l'apothicaire envoie cuire ses vers de petits enfants.

Nous entrons maintenant dans le règne minéral. Voici les extraits, les essences, les safrans, les soufres,

les rubins, les beurres, les huiles, les teintures, les sels, les crêmes, les fleurs,de tous les métaux et de tous les minéraux connus ou inconnus. Nous trouvons la recette pour faire, par exemple, le magistère de perles et de coraux, qui corrobore à merveille notre nature ; celui d'hyacinthe, qui arrête les spasmes et convulsions; celui de rubis, qui est contraire aux venins ; celui d'émeraude, qui subvient particulièrement aux épilepsies. Et ainsi du lait de soufre, du safran de fer, de l'huile de soufre convertie en safran. Puis, la teinture d'or, qui évacue par sueurs les humeurs superflues et malignes de tout le corps, et le corps blanc de l'or (qui est vraie lune fixe) ; l'huile fixe d'argent, contre le mal caduc ; le safran de fer, contre les hémorrhagies ; le spodium et pompholix, et l'argent vif, et le turbitte minéral, et le vitriol et l'arsenic. Chaque remède est l'ennemi personnel d'une ou de plusieurs maladies déterminées.

Enfin, et c'est par là que se termine l'ouvrage, la recette pour faire de l'or ! calcination, solution, séparation des éléments, conjonction, putréfaction, coagulation, cibation, sublimation, fermentation, exaltation.

Eh bien ! au-dessus de l'épouvante que nous inspirent ces remèdes ridicules ou effroyables, il y a quelque chose de plus effrayant encore peut-être : c'est qu'ils guérissaient ! C'est là le comble, car de tous les dangers de la fausse médecine, le plus irrémédiable c'est la cure.

Du Chesne a guéri de l'épilepsie le fils de l'imprimeur Eustache ; il a guéri M. de Luynes, conseiller au Parlement : il a guéri une dame du Poitou, un gentilhomme d'Armagnac, et de quelles maladies et avec quels remèdes ! Tout cela à moitié mort, n'ayant plus qu'un petit souffle, prêt à passer, et se levant, comme par l'effet d'un miracle, là, à l'instant, le temps de vomir quelque ver phénoménal ou quelque matière horrifique !

Et c'est ainsi que tous les charlatans peuvent se vanter d'avoir fait des cures. Supposez en effet, une maladie quelconque et un remède quelconque : un homme a cette maladie, il prend ce remède, il guérit, le remède l'a guéri. Le médecin, le malade raisonnable, se demande si c'est « parce que » ou « quoique » ; mais le

fait est là, et qu'un second fait pareil arrive, voilà un charlatan de plus qui réussit.

Et maintenant fermons ce vieux livre, et remettons-le pieusement sur ce rayon où se pressent à côté de lui d'autres livres, monuments aussi de la folie et de la crédulité des hommes. En feuilletant ses pages jaunies par les siècles, nous avons commencé par le rire, pour continuer par le dégoût et pour finir par la pitié. Mais nous-mêmes médecins ou malades d'aujourd'hui, que savons-nous ?

Nous rions des médecins de Molière, nous rions des recettes de Du Chesne, et nous élevons des statues à Bichat, des monuments à Broussais ; et nos amphithéâtres retentissent encore des disputes vaines de l'animisme et du vitalisme ; et plus d'un parmi nous porte encore les cicatrices où la lancette et le cautère ont gravé l'histoire de tant de doctrines médicales, qui, sont allées rejoindre dans l'autre monde tant de malades qu'elles y avaient envoyés.

Les systèmes passent, emportant leurs morts, mais les malades restent et les médecins aussi ; ceux-ci, de plus en plus pénétrés du sentiment de leur responsabilité, ceux-là, de plus en plus indociles.

Au milieu de cette anxiété, rassurons-nous du moins à voir avec quelle franchise noble et fière la médecine d'aujourd'hui reconnaît la vanité de toute doctrine générale et l'impuissance du génie individuel à créer de toutes pièces une science médicale complète et définitive. Ce simple aveu en vaut plus à lui seul que tous les systèmes pris ensemble ; car, en ramenant l'esprit humain au pied de la question qui domine toutes les autres, il le met en demeure de résoudre pour la médecine le théorème fondamental de toute science, à savoir : Qu'est-ce que la médecine ?

Et comme on s'est aperçu, alors, que ce qu'on avait jusqu'ici appelé de ce nom n'est en réalité qu'une vue de l'esprit sur un ensemble de faits et de principes ressortissant à la plupart des sciences connues, on peut dire qu'au XIXe siècle appartient la plus grande découverte qui ait été faite en médecine : celle de la médecine.

EUGÈNE MOUTON.

Membre de la Société de médecine légale.

BIBLIOGRAPHIE.

I.

ALMANACH DU SONNET (1).

L'année dernière, à pareille époque, on disait dans cette Revue que, contrairement à une opinion trop facilement admise, la poésie n'était pas morte en France. On en donnait, entre autres preuves, le mouvement littéraire si remarquable qui s'est produit à l'occasion du cinquième centenaire de la mort de Pétrarque. Voici aujourd'hui, en faveur de la même thèse, un nouvel argument. S'il est moins concluant que le premier, sa portée n'est certes pas sans valeur, et il convient de la signaler aussi. C'est la publication de l'*Almanach du Sonnet*, *2e année*, 1875, sonnets inédits dus à *deux cents poètes* français et aux principaux Félibres. Rien d'aussi démonstratif que les chiffres. L'*Almanach du Sonnet* de 1874 comptait cent quarante collaborateurs, celui de cette année en compte soixante de plus. *Crescit eundo.* L'Almanach de la première année fut épuisé le lendemain de son apparition, celui de la seconde obtient le même succès. D'un autre côté, et d'une manière générale, les ventes de livres, qui sont le meilleur thermomètre des valeurs littéraires, ont constaté, depuis quelque temps, une hausse très-marquée sur tous les ouvrages qui se rattachent au *Sonnet*.

Que conclure ? — Ceci, nous semble-t-il : Si ce petit poème en quatorze vers, malgré « les rigoureuses lois » qui le régissent, voit son culte s'étendre de plus en plus parmi les favoris des muses, si les masses le recherchent et l'apprécient de préférence à toute autre œuvre littéraire, c'est une preuve évidente que la poésie en France ne se meurt pas d'anémie.

Ajoutons, heureux de le constater, que les deux affirmations de sa vitalité : le concours pour le Centenaire de la mort de Pétrarque, et la création de l'*Almanach du Sonnet* ont eu lieu dans notre chère Provence, et qu'elles sont dues à la féconde initiative et à l'énergique persévérance d'un Provençal : M. de Berluc-Pérussis (A. de Gagnaud).

La publication de tout almanach, proprement dit, coïncide avec le commencement de l'année. Plusieurs même pour prendre place, devancent le premier janvier. Tout au rebours, l'*Almanach du Sonnet* pour l'année 1875, comme l'avait fait celui de 1874, n'a paru qu'après le premier trimestre. M. de Gagnaud en donne, dans son avant-propos, les raisons matérielles auxquelles il ajoute ce gracieux motif : « Un livre de poésie, qui « n'est un *almanach* qu'au figuré, ne saurait trouver pour pren-

(1) Aix en Provence, chez la veuve Remondet-Aubin.

« dre, chaque année, son essor, une heure plus propice que « celle où la nature en fête chante à Dieu l'hymne de son « réveil. »

Pour donner à nos lecteurs une idée de ce recueil poétique. quelle partie en détacher? Le *Sonnet* de M. de Berluc-Pérussis (A. de Gagnaud — Page 90). Au droit que lui donne la création de l'*Almanach*, s'ajoute le mérite intrinsèque de la pièce et son à-propos. C'est une charmante actualité. Le poète a peint une scène conjugale, au temps des moissons, celui dans lequel nous venons d'entrer:

AUX CHAMPS.

Ils étaient unis du printemps à peine :
Jean fauchait mes blés, vaillant moissonneur,
Annette habitait la lande prochaine ;
Et leurs cœurs, de loin, ne faisaient qu'un cœur.

Amour ! oh ! combien légère est ta chaîne !...
Dès le premier jour, le front en sueur,
Je la vis venir à travers la plaine,
Puis, d'un pied hâtif, gravir la hauteur.

— « Où donc courez-vous si vite, brunette? »
— « Je viens réclamer, dit-elle, une dette
« Qu'on doit, sur ma joue, acquitter recta. »

Comme elle achevait, sur sa lèvre rose
Jean mit un baiser. — C'était peu de chose ;
Pourtant une larme à mes yeux monta.

L'*Almanach du Sonnet*, avons-nous dit, est publié avec la collaboration de deux cents poètes français et des principaux félibres. Le contingent de ceux-ci est « une grappe appétissante « ajoutée à la gerbe des sonnets français, » comme le dit très-bien l'un d'eux : M. J.-B. Gaut, dans une étude pleine d'intérêt sur le sonnet provençal, étude placée au commencement du livre dont nous parlons. Le vaillant groupe des félibres, on le sait, n'est jamais en retard, lorsqu'il s'agit de contribuer au progrès de la décentralisation littéraire. — Forcalquier va bientôt nous en donner une nouvelle preuve.

II.

DOUZE SONNETS EN L'HONNEUR DE LA VIERGE MARIE.

PAR ÉMILIEN DE BÉROY.

---

17 juillet 1875. Au moment où la Revue allait être mise sous presse, nous recevons d'Aix également un autre recueil de sonnets. Cette fois, en considérant le but de l'auteur, ce n'est plus

une pièce seulement, c'est le livre qui, outre son mérite littéraire, est aussi une actualité. Il se vend au profit des inondés (1).

L'épigraphe heureusement choisie a été habilement appliquée : *Mulier..... in capite ejus Coronna stellarum duodecim (Apoc. 12. v. 1.)*

Dans ces douze étoiles, ces douze sonnets, comme aperçu de l'œuvre poétique et charitable — n'ayant ni l'espace, ni le temps pour faire plus — je choisis celui qui est intitulé :

L'ANNONCIATION.

Aux temps marqués par Dieu, la Vierge devient mère,
Son enfant, comme nous, devra vivre et souffrir.
Nul ne peut pénétrer l'insondable mystère
D'un Dieu qui vient de naître et qui pourra mourir.

Il veut dans sa bonté descendre sur la terre,
Sauver le genre humain sur le point de périr,
Mais pour le recevoir est-il un sanctuaire ?
Et quel cœur assez pur à ses yeux peut s'offrir ?

Le Seigneur lit d'en haut les secrets de notre âme,
De l'amour de Marie il voit la chaste flamme,
Il se rend aux désirs enflammés de son cœur.

Qu'ils sont forts dans le Ciel les vœux de l'innocence;
La servante de Dieu reçoit sa récompense
Et la Vierge Marie est mère du Sauveur !

Puissent aux généreuses intentions du poète, beaucoup de cœurs s'associer ! Puissent, grâce à lui, beaucoup de lèvres émues, saluer bientôt la Vierge Marie (non pas à titre d'invocation, mais de reconnaissance, cette fois) de ce cri touchant : *Consolatrix afflictorum* !

AUGUSTE LAFORET.

III.

CAUSERIES SUR TOUS LES TONS

PAR M. ANTONY RÉAL (2).

Vous souvenez-vous d'avoir parcouru, enfant, les agrestes sentiers rendus plus étroits par les épis blonds, et d'avoir folâtré dans les prés fleuris? Vous faisiez votre butin de toutes les

(1) Aix. — veuve Remondet-Aubin. Prix : 50 centimes.
(2) Paris 1875, Casimir Pont, libraire éditeur, 97, rue Richelieu.

fleurs des champs. Le délicat bleuet, le rouge coquelicot et la marguerite aux doux mystères s'entassaient entre vos bras avides, pêle-mêle avec les chrysanthèmes et les centaurées. Ces odorantes gerbes, simples et frêles il est vrai, avaient plus de charmes que les bouquets savants exigés par l'orgueil des villes; ils exhalaient aussi de plus poétiques senteurs.

C'est ainsi que M. Antony Réal (Fernand-Michel) a composé son dernier livre *Causeries sur tous les tons*. Il a butiné dans ses notes d'écrivain. Histoire, philosophie, politique, antiquités, légendes, agriculture, poésies, rien ne manque. L'auteur a réuni cent sujets divers ornés de ce style naturel qui lui est propre et il les a reliés par des transitions faciles. Il a même négligé quelquefois cette précaution littéraire, et telle page se détache du livre comme ces fleurs capricieuses qui pendent hors du bouquet, et qui n'en sont pas moins belles.

M. Antony Réal est nôtre. Comme il aime son village provençal! Il a connu Paris et s'y est fait connaître; mais les régions du Mont-Ventoux sont si belles! Il y est revenu. Il nous raconte l'histoire d'un désillusionné : ce n'est pas la sienne assurement, mais c'en est peut-être un reflet. Ils sont ainsi, les poètes : ils donnent un corps à leurs rêves, à leurs sentiments, et le lecteur les croit. Le lecteur a raison, parce que l'idéal est à la fois le principe et le but de toute saine activité. Notre auteur le sait bien. Chaque jour il en demande de nouvelles preuves à la vraie nature qu'il aime et qu'il sait apprécier dans ses beautés et dans ses bienfaits. Virgile serait content de lui :

O fortunatos nimium sua si bona norint.....

disait-il ; et, certes, M. Antony Réal s'y connaît.

Mais cet amour des champs ne lui défend pas toute gloire. Emu devant les restes imposants du théâtre romain d'Orange, il a voulu en ressusciter les splendeurs. Il y a réussi. De ses efforts et de ses tribulations il nous fait une amusante histoire. Enfin, le 21 août 1869, on donnait sur cette scène antique, et presque à la manière antique, une représentation qui a fait époque. Un dithyrambe, *les Triomphateurs*, que M. Antony Réal composa pour cette circonstance, fut vigoureusement applaudi. Or, comme l'idée était bonne, elle a duré. D'autres représentations ont suivi, et, ces jours-ci encore, les journaux annonçaient qu'on y jouait la *Fille de Roland* au profit des inondés de Toulouse. Ils auront fait belle figure, les preux, dans ces romaines murailles!

Les *Causeries sur tous les tons* se terminent par quelques pages intéressantes sur les fêtes du Centenaire de Pétrarque à Vaucluse. Ce sujet appartient de droit à un auteur provençal. Notre Province, l'antique Province par excellence, s'est retrouvée, ce jour-là, grande comme autrefois. Les *Causeries* ne pouvaient mieux finir : c'est l'auteur qui le dit ; et l'on voit que jamais titre d'ouvrage ne fut plus complètement réalisé, ni d'une plus avenante manière.

EUMENIS.

A MON FIANCÉ.

BALLADE.

I.

Le ciel est bleu ; calme est la nuit :
Et, dans l'espace,
On entend à peine le bruit
Du vent qui passe!...

Le chêne, l'ormeau, l'olivier
Font grand silence!..
Le haut sommet du peuplier
Seul se balance!..

Et le saule incline, en pleurant.
Sa chevelure,
Qu'il laisse flotter au courant
De l'onde pure,

Comme s'il voulait déposer,
Sur son passage,
Avec un triste et long baiser,
Un long message!...

II.

Mais écoutez le vague son
Et le ramage,
Dont s'anime chaque buisson
Dans le bocage!..

***

Vous voulez que, sur ce balcon,
Pour vous complaire,
J'essaie aussi d'une chanson
A ma manière!...

⁂

Que dirai-je ?... Du firmament
L'azur sans voiles,
Lançant les feux de diamant
De ses étoiles ?...

La suave sérénité,
Le doux mystère,
Que répand ce globe argenté
Qui nous éclaire ?...

Ou la rosée, humble vapeur,
Qui, goutte à goutte,
Jusqu'au calice de la fleur
Poursuit sa route ?...

Ou ce bourdonnement lointain,
Ce grand murmure,
Qui, le soir, s'élève du sein
De la nature ?...

Ou bien encor du clocheton
Le timbre grêle,
Tintant, toujours du même ton,
Pour le fidèle ?...

Vous dirai-je par quel soupir.....
Emue, éprise,
Répond la feuillée.... au zéphyr
Qui la courtise ?...

III.

Mais.... qu'est-ce donc ?... Au fond du bois
Comme il fait sombre !...
Je crois ouir d'étranges voix
Là-bas, dans l'ombre !...

Il me semble voir... des lutins
La farandole !...
De leurs yeux brillants et mutins
L'ivresse folle !....

Plus loin, sont les spectres blafards,
Hideux, farouches,
Qui vont porter les cauchemars
Sur maintes couches !...

*
* *

De frayeur je me sens trembler,
Rien qu'à le dire ;
Et je n'y voudrais pas aller
Pour un empire !...

IV.

Pourtant, je prendrais ce chemin
Sans peur ni peine,
Si je sentais que votre main
Pressât la mienne !!....

Cœlestina C..s.

Le Fondateur-Directeur : Auguste Laforet.
Le Secrétaire : H. Matabon. | *Le Secrétaire-adj*t : Lt de Gavoty.
Le Gérant : J. Mathieu.

Marseille. — Typ. Marius Olive, rue Sainte, 39

DOCUMENTS HISTORIQUES.

MARSEILLE — MARTIGUES.

Deux de nos collaborateurs MM. E. de Barthélemy et Tamizey de Larroque, qui se livrent dans les bibliothèques publiques de Paris à de patientes et fructueuses recherches, nous ont adressé l'un une lettre de Henri III relative à l'histoire de Marseille et trouvée dans un volume de dépêches de la bibliothèque de la Sorbonne, l'autre une lettre d'un poète provençal, Bernard Turc, lettre faisant partie de la collection Clairambault à la bibliothèque nationale. Ces deux pièces sont inédites et nous pensons qu'il y a quelque intérêt à les faire connaître.

I.

C'était en avril 1585, le parti de la Ligue avait pour chef à Marseille, Louis de La Motte Dariés, second consul, mais momentanément à la tête de l'administration municipale, en l'absence d'Antoine D'Arène, premier consul.

Dans l'intérêt de son parti, Dariés avait annihilé tous les pouvoirs autour de lui et faisait tout trembler sous son despotisme. Cependant quelques citoyens énergiques, sûrs de l'assentiment de la population qui était dévouée à la cause royale, le sommèrent de convoquer une assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville.

A la suite de cette assemblée où les projets ambitieux de Dariés furent complètement mis à découvert, l'un des partisans les plus prononcés de la cause royale, François Bouquier, arma secrètement mille royalistes, prit ses mesures habilement et arrêta sur le port Dariés et le principal instrument de ses violences, Claude Boniface, l'un des capitaines de quartiers.

Un comité fut chargé de diriger les affaires et de veiller à la sûreté de la ville. Le gouverneur, Henri

d'Angoulême, arriva d'Aix, accompagné d'une Chambre du Parlement : Dariés et Boniface furent jugés, condamnés et pendus le 13 avril 1585, à minuit, aux flambeaux, en face du Palais-de-Justice.

Deux jours après, les consuls de Marseille adressèrent une lettre au roi, pour lui faire connaître les faits que nous venons de rapporter et protester de leur fidélité et de celle de leurs concitoyens. Le roi leur répondit le 27 du même mois d'avril, (1) mais la veille, il avait envoyé à M. de Dinteville, son lieutenant-général en Champagne, la dépêche que M. de Barthélemy a trouvée et qu'il a bien voulu nous communiquer. Tout indique que cette dépêche est, en quelque sorte, une circulaire qui dut être envoyée dans toutes les provinces pour y faire connaître l'heureux événement arrivé à Marseille. On ne comprendrait pas pourquoi le lieutenant-général de Champagne aurait été avisé de préférence aux autres.

La Rédaction.

Lettre inédite de Henri III. (2).

« Monsieur de Dinteville, je vous envoye la présente pour vous advertir comme ma ville de Marseille a cuydé naguère estre distraite de mon obéissance par la perfidie et trahison du second consul Dariés, lequel abbusant du pouvoir de son magistrat en l'absence du premier consul, s'estait emparé de ladite ville et de l'entrée du port en intention d y introduire des forces estrangères et la mettre entre les mains des perturbateurs du repos public de mon royaulme, sous pretexte néanmoins de procurer le bien et le salut d'icelle et le soulagement des habitans. Aucuns desquels il aurait fait massacrer inhumainement pour eschauffer davantage le peuple à sédition. Mais il est advenu tout autrement, graces à Dieu ; car lesdis habitans ayant recongnu la méchanceté dudict Consul et que souls pretexte de leur bien faire, il tendoit à se faire maîstre de leurs biens et les mettre à la mercy et discrétion des dites forces estrangères, ont unanimement tourné leurs armes contre luy et ses adhérens et se sont saisis de sa personne, et l'ont déposé entre les mains de la justice ; par sentence des officiers de laquelle (ayant confessé la conspiration) il a esté condamné a estre pendu et estranglé, et, a la-

(1) La lettre des Consuls et la réponse du Roi se trouvent dans l'*Histoire de la commune de Marseille* par MM. Méry et Guindon : Tome 5., Pag. 86 et 89.

(1) **Bibliothèque de la Sorbonne, côté M. S. H. I. 32.**

dite sentence esté exécutée au grand plaisir et contantement de tous les habitants de ladite ville, lesquels ayant en cette occasion rendu tesmoignage de leur loyaulté et constance, ont, avec leur honneur, biens et vye conservé en mon obéissance non seullement ladite ville, mais toute nostre province de Provence. Chose que je désire estre sceu de tous mes bons subjets et serviteurs, afin qu'à l'exemple desdits Marseillois, ils ouvrent les yeux et recongnoissent à temps le but auquel tendent les fauteurs de ces troubles. Priant Dieu sur ce, etc., à Paris, le 26e d'apvril 1585. HENRY. »

II.

Une lettre inédite de Bernard Turc.

Quelqu'un a-t-il jamais entendu parler d'un poéte provençal du XVIIe siècle, nommé Bernard Turc ?

Pour moi, j'avoue que je n'ai trouvé son nom nulle part, et je crains bien que ce pauvre abbé n'ait été aussi inconnu de ses contemporains que de nous-mêmes. Quoi qu'il en soit, et en attendant que le hasard, qui vient si souvent au secours des curieux dans l'embarras, nous apporte quelques renseignements sur le chantre de Louis XIII et de Louis XIV, je donne ici une douzaine de lignes (non datées, mais de 1676 environ) qu'il écrivit à Colbert, en lui adressant une inscription destinée à cette magnifique colonnade du Louvre qui restera un des plus beaux monuments de notre architecture.

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

MONSEIGNEUR,

Ayant appris que sa Majesté vonloit que ses subjects qui ont quelque disposition à la poésie fissent une inscription propre a éstre mise sur la porte du Louvre, j'ay pris la hardiesse d'y travailler, porté plus tost par mon zèle que par ma suffisence, et de vous envoyer diverses pencées *(sic)* conçües en vers latins sur ce subject, avec un sonnet que je fis à Rome à l'honneur de sa Majesté et du feu Roy son père, priant vostre grandeur de les recevoir, et de vouloir accorder sa protection à celuy qui est d'un profond respect,

Monseigneur
Vostre très humble et très obeissant serviteur

BERNARD TURC prestre de Martigues. (1).

(1) Bibliothèque Nationale, collection Clairambault, vol. 793. folio 251. (papiers de Colbert).

DE LA SCIENCE DANS L'ART

MEYERBEER ET LE GRAND OPÉRA.

(Suite et fin.)

Les *Huguenots*, le *Prophète*, l'*Africaine*, compositions colossales dans lesquelles la grande âme du maître a passé tout entière ! Est-ce bien lorsqu'il s'agit de pareils chefs-d'œuvre qu'on a pu accuser Meyerbeer de n'avoir pas d'inspiration métodique, pas de fraîcheur, pas de jeunesse ? Mais elle se montre à chaque instant cette mélodie qui vous laisse insensibles. A chaque page de nouvelles idées apparaissent. Les motifs se pressent nombreux et variés. Il y a souvent plus de mélodie dans une scène de Meyerbeer que dans un acte entier d'opéra italien. Ah ! sans doute vous ne rencontrerez pas dans les œuvres du maître ces airs construits sur un type identique dans lesquels l'idée — ravissante parfois — ne peut se faire jour librement ; vous ne trouverez pas ces éternelles reprises du même motif, ni ces longs et interminables *finals*, négation à la fois de l'art et du bon sens. Non ; les mélodies de Meyerbeer ont une allure plus indépendante ; affranchies des vieilles traditions du passé, elles se montrent facilement à nous, sans enveloppe, sans lourds vêtements qui dissimulent leurs formes. Si nous n'avions déjà fait trop de citations nous pourrions montrer, par un grand nombre d'exemples, qu'en fait d'inspiration Meyerbeer n'a rien à envier à personne. Et nous ne parlons plus ici de cette inspiration, pour ainsi dire « d'ensemble », sous l'influence de laquelle l'auteur des *Huguenots* concevait le plan grandiose de ses œuvres ; nous voulons désigner uniquement l'inspiration des idées, le don de trouver des airs, le mouvement spontané qui transporte l'âme jusque dans les régions de l'éternelle mélodie. Cette faculté divine Meyerbeer la possédait autant que

Mozart ou Rossini. Sous le raport de la pureté ou de la poésie, de la fraîcheur ou de la majesté, de l'ampleur ou de la délicatesse les mélodies des *Huguenots*, du *Prophète* ou de l'*Africaine* ne le cèdent à rien à celles de *Don Juan* ou de la *Flûte enchantée*, de *Moïse*, du *Barbier* ou de *Guillaume Tell*.

Mais s'il en est ainsi, dira-t-on, pourquoi cette musique est-elle si difficile à comprendre? La réponse est simple. Ce n'est point l'inspiration qui fait défaut à Meyerbeer, mais bien l'intelligence au public. Nous reprochons aux œuvres du maître d'être sans mélodie, parce que nous ne savons pas la trouver. Les ouvrages tels que *Norma* ou la *Somnambula* sont saisis par le public, dès la première audition, par la raison très-simple qu'il n'y a dans ces opéras que de la mélodie. L'esprit frappé par le vide de l'orchestration et la maigreur des effets harmoniques conçoit *instinctivement* que la pensée est toute dans le chant; l'attention se porte alors exclusivement sur les *motifs* et il en résulte que la mélodie pleine et entière envahit l'âme du spectateur. Le public ravi d'avoir si facilement compris ces opéras ne manque pas de s'écrier dans son enthousiasme: Voilà de la véritable musique. En effet c'est de la musique, mais ce n'est pas assurément du grand opéra.

Dans une œuvre de Meyerbeer au contraire — nous l'avons vu — la pensée du maître est partout, dans la mélodie et dans l'harmonie, sur la scène et à l'orchestre; l'oreille envahie par une multitude de sons différents est attirée à la fois par l'orchestration, par les motifs, par les morceaux d'ensemble et il résulte de toutes ces forces réunies un tout colossal que notre esprit ne peut immédiatement analyser et comprendre; à peine sommes-nous sur la trace d'une mélodie perdue dans l'immensité d'un chœur qu'un puissant effet d'orchestre détourne notre attention; celui-ci n'est point encore terminé, qu'une délicieuse phrase du ténor nous reporte sur la scène. Comment résister à cet ensemble? Au bout d'un certain temps l'esprit fatigué ne perçoit plus que des sons se perdant confusément dans le vague. Mais dans les représentations suivantes nos impres-

sions se modifient ; l'oreille s'habitue de plus en plus à cette musique ; l'esprit laisse de côté les effets connus et se dirige, attentif, vers les parties moins bien comprises ; peu à peu nous finissons par ne plus laisser échapper aucun des innombrables détails de cette œuvre grandiose et si mélodique. Ce résultat n'a pu être obtenu dès le premier jour ; mais à qui la faute? Avouons-le franchement ; nous ne pouvons accuser que nous-mêmes et nous aurions mauvaise grâce de mettre sur le compte de la musique ce qui doit être attribué à l'insuffisance de nos moyens intellectuels.

Du vivant de Beethoven le public restait froid devant les admirables compositions du maître. Si à cette époque on fût venu dire aux Parisiens que quelques années plus tard ils se presseraient en foule aux *Concerts populaires* pour applaudir avec enthousiasme la *symphonie en ut mineur* ou la *symphonie pastorale*, ils auraient sans nul doute accueilli par un formidable éclat de rire une aussi amusante facétie. Il en est ainsi toutes les fois qu'un changement complet se manifeste dans les habitudes d'un peuple. L'esprit humain marche constamment vers le progrès, mais d'une manière lente et graduelle. Lorsqu'apparaît un de ces génies au vol rapide qui franchissent d'un seul coup d'aile des espaces immenses, le public ne le comprend pas tout d'abord.

Meyerbeer, comme Beethoven a devancé son siècle et nous avons eu besoin d'un certain temps pour nous habituer à sa manière. Il y a vingt ans nous faisions peu de cas du *Prophète* ; aujourd'hui nous l'admirons comme une des plus belles compositions du maître. Notre intelligence musicale a donc progressé. Ceci est tellement vrai que l'*Africaine* dès son apparition s'est établie dans l'opinion publique comme une œuvre de premier ordre. Notre Provence si attachée aux traditions artistiques, si fidèle au culte de la musique, n'est pas restée en arrière de ce mouvement général ; nous n'en voulons pour preuve que l'enthousiasme avec lequel notre population marseillaise saluait, il y a quelques années, l'apparition du dernier chef-d'œuvre de Meyerbeer.

Nous ne doutons pas que les esprits réellement im-

partiaux ne reconnaissent, après examen, que la musique de Meyerbeer possède des qualités tout à fait exceptionnelles. Ils accorderont aussi au maître ce don de l'inspiration mélodique qu'on lui avait, au début, si injustement refusé. Mais ils ajouteront peut-être que ces qualités précieuses ne peuvent faire oublier un grand défaut. La musique de Meyerbeer, diront-ils, est bruyante, *tapageuse*, au point qu'on ne peut l'entendre sans fatigue.

Le reproche est-il fondé? L'accusation est-elle sérieuse? Examinons.

Le mot *tapage* a pris depuis une quinzaine d'années une signification tout a fait spéciale. Dans notre siècle de bruit et d'éclat il devait être appliqué à la musique comme il l'a été aux fortunes et aux toilettes. Et de fait c'est une singulière musique que celle de l'époque actuelle. Le triomphe de l'*opérette* a coïncidé avec celui des comédies *à robes* et des pièces à femmes. Offenbach a malheureusement fait école; et encore peut-on dire que de tous ceux qui se sont groupés autour de lui c'est encore l'auteur d'*Orphée aux enfers* qui possède le plus d'originalité dans l'invention et le plus de délicatesse mélodique.

Il faut bien le reconnaître, la musique comique est véritablement amusante lorsqu'elle est réussie. La parodie est un genre que les classiques les plus sévères ont admis de tout temps. Mais la parodie suppose toujours une composition sérieuse que l'on tourne momentanément en ridicule; elle ne peut pas exister par elle-même. La traiter comme une œuvre en quelque sorte primesautière, l'envisager en dehors du tissu dense et serré sur lequel elle doit figurer à titre de curieuse broderie, c'est aller contre les lois de la nature.

Offenbach a créé la caricature musicale. Sa musique contient quelquefois des effets du plus haut comique. Les amateurs qui — il y a trente ans environ — suivaient le mouvement parisien, n'ont certainement pas perdu le souvenir d'une amusante parodie du *Désert* composée en quelques heures par Offenbach, exécutée

dans un salon semi-officiel et qui obtint un succès de très-bon aloi.

Malheureusement la caricature musicale a été élevée à la hauteur d'un genre. L'opérette, excellent comme lever de rideau, a perdu tout son cachet par la faute de ceux qui ont voulu en faire le type d'une école et comme le spécimen de notre musique nationale. Car, sachons l'avouer, pour beaucoup d'étrangers le niveau musical de notre pays, à l'heure actuelle, est représenté par la *grande opérette* (!!) avec son cortége habituel et presque obligé de scandale, de décolletage, d'allusions graveleuses, d'esprit douteux et d'invraisemblances fantastiques.

Offenbach a exercé une influence plus grande qu'on ne croit sur la musique et même sur la littérature de notre époque. Un artiste, de nos jours, ne sent pas en lui l'élan nécessaire pour écrire un grand-opéra. Réussirait-il dans l'opéra comique? C'est possible, car le talent ne lui fait pas défaut. En tout cas il aurait bien tort de se lancer dans cette voie. A notre époque l'opéra-comique est passé de mode. Que fera donc le jeune compositeur pour avoir un succès? Il se procurera un libretto de haut goût (Dieu sait si les épices manquent à notre époque!); il coudra sur ce scenario quelques airs à l'allure vive, au rhythme populaire; il aura soin d'écrire un ou deux *finals* qui puissent être.... *dansés* sur la scène....; à l'aide de ces moyens il est sûr de tenir l'affiche pendant au moins cent représentations. Est-ce là de l'art ou de la science? Nous n'en savons rien; mais en tout cas ce n'est pas à l'art entendu d'une pareille façon que la science peut prêter son appui.

Cet appas du succès — succès facile, il est vrai, mais obtenu au prix d'un relâchement prévu dans le style et d'un abaissement bien marqué dans la composition — devait séduire les littérateurs comme les musiciens. De là ces innombrables féeries bâties, toutes sans exception, sur une donnée absolument incomplète, écrites sans goût, hérissées de locutions triviales et percées à jour par ces mots à double sens qui font le bonheur des forts de la halle. De là, ce qui est plus fâcheux encore, ce laisser aller qui s'est introduit jusque

dans la grande comédie. Il est certain théâtre de la capitale dans lequel les pièces, signées des noms les plus célèbres, sont l'occasion d'une ovation pour les couturières bien plus que d'un succès pour l'auteur ou ses interprètes.

Gilberte, qui a été jouée l'été dernier à Paris, au théâtre du Gymnase, a produit un triomphe de ce genre. Le mot « triomphe » n'est pas trop fort lorsqu'on se rappelle certain costume de chasse du premier acte et cette invraisemblable toilette japonaise portée d'ailleurs avec beaucoup de goût, au deuxième acte, par l'actrice chargée d'interpréter le personnage de Gilberte.

Alors où allons nous? *Tapage* dans la musique des petites scènes lyriques, *tapage* dans les féeries des boulevards, *tapage* dans nos meilleures pièces littéraires, *tapage* même jusque sur la grande scène de la Comédie Française. Qu'est-ce en effet que ce succès malsain obtenu par Mlle Croizette dans *le Sphynx*, si ce n'est le tableau repoussant d'une mort horrible faisant, par son réalisme brutal, scandale dans le cœur et tapage dans l'esprit?

Où nous allons? A la décadence, à l'abîme.

Oui, nous irions tout droit à cette décadence musicale et littéraire si nous n'avions les *anciens* pour nous montrer la grande voie, quelques *jeunes* pour s'y engager résolûment, et Meyerbeer — français par le cœur, par les idées, par la gloire — pour nous donner l'exemple du résultat que l'on peut obtenir à l'aide d'un labeur incessant.

Est-ce le « tapage » à la façon dont nous venons de l'envisager, que l'on pourrait reprocher à la musique de Meyerbeer? A Dieu ne plaise! Il s'agit ici d'un bruit véritable, du tapage produit par la grande voix des instruments. Or, le bruit chez Meyerbeer a toujours sa raison d'être. Nous laissons de côté ces éclats passagers, ces couleurs un peu vives qui se montrent çà et là dans les œuvres du maître; souvent alliés à des jeux de scène bizarres, à des apparitions plus ou moins fantastiques qui ne brillent pas toujours par le bon goût, ces motifs trop nuancés ont été trouvés avec raison peu en harmonie avec l'ensemble de l'œuvre. Telles sont par exemple

les phrases qui signalent l'apparition des démons, dans la scène des nonnes de *Robert le Diable*, et l'invasion des sauvages sur le vaisseau de *l'Africaine*. Mais ces taches disparaissent dans l'harmonie générale. D'ailleurs ce n'est point à ces passages isolés et assez courts que l'on fait allusion lorsqu'on reproche à Meyerbeer de faire trop de bruit. Non ; on veut parler de sa manière, de son style, de sa musique, de ses allures.

Sans doute la musique du maître est souvent bruyante, moins souvent qu'on ne croit cependant. Si elle est parfois rude, violente, pleine de bruit et d'éclat, c'est qu'elle est souvent appelée à retracer les situations les plus passionnées, à montrer les fluctuations qui agitent les masses, à peindre les convoitises, les haines, les colères d'un parti. Que le bruit soit déplacé lorsqu'il s'agit de retracer la vie calme de Philémon et Baucis, la rêverie de Mignon, les pensées de Marguerite, nous le concevons. Meyerbeer ne s'est point avisé d'accompagner d'une façon éclatante les regrets de Sélika, au dernier acte de *l'Africaine*, ou la douleur de Fidès. Ces scènes, et tant d'autres, se font remarquer par une douceur et un velouté qui reposent l'esprit. Mais est-il possible de retracer sans tumulte les révoltes suscitées par les anabaptistes ou les haines des guerres de religion ? Lorsque, par exemple, à la fin du deuxième acte des *Huguenots*, Raoul inflige devant toute la cour un sanglant outrage à l'orgueilleux Saint-Bris, croit-on que les seigneurs présents, amis de Saint-Bris et de Raoul, vont rester là se regardant froidement en face, immobiles ou échangeant quelques gestes silencieux ? Ce serait le comble de l'absurde. Ce qui doit éclater à ce moment, c'est le tonnerre sur la scène, le tonnerre à l'orchestre, ce sont des cris de rage, des malédictions, des insultes. C'est la colère, en un mot, arrivée à son paroxysme ; et c'est ce que rend admirablement le beau final « O transport ! O démence ! » qui faisait, avec Mlle Falcon, palpiter la salle entière et que la Patti — ce doux rossignol auquel on a voulu mal à-propos donner le vol d'un aigle — a osé naguère effleurer à peine d'une aile timide. Le tumulte, dans cette scène, doit être soutenu, car la toile baisse au milieu des malédic-

tions, et ce qui doit rester dans l'esprit du spectateur, c'est le sentiment vif de cette colère formidable.

Voilà du bruit sans doute ; mais du bruit absolument vrai. Nous pourrions en dire autant du chœur « Dieu le veut, Dieu l'ordonne », dans la bénédiction des poignards, du tumulte qui éclate pendant la séance du conseil, dans *l'Africaine*, et de la scène qui précède l'attaque de Munster, au deuxième acte du *Prophète*.

Ah ! sans doute, pour donner à tous ces *bruits* leur valeur réelle, il faut autre chose qu'un gracieux visage, une voix charmante et une âme d'enfant. La Patti est une ravissante somnambule, une spirituelle Zerline, mais elle devait être écrasée — comme elle l'a été en effet — par la musique colossale de Meyerbeer, qu'elle ne comprend pas, qui répugne à ses instincts et dans laquelle elle erre comme une âme en peine, souriant lorsqu'il faut des larmes, *chantant* lorsqu'il faut des cris d'amour, de haine ou de désespoir, touchant à peine du doigt de manière à en tirer un faible gémissement cette harpe gigantesque que la passion fortement ressentie peut seule faire vibrer. Le mot « gigantesque » est-il exagéré ? Oublie-t-on que la puissance est la qualité dominante de Meyerbeer ? C'est en unissant une incomparable largeur de phrase aux ressources les plus dramatiques de l'orchestration que le maître atteint ce degré de force qui par moments nous donne l'idée d'un immense fleuve se précipitant, tumultueux, entre des parois trop resserrées pour le contenir.

A côté de ce tapage logique et indispensable, voyons ce qui se passe dans la plupart des opéras. Examinons le *Siège de Corinthe*, *Otello*, *le Trouvère*, *Sémiramis*, *Guillaume Tell*. Dans ces œuvres, dont nous ne voulons aucunement déprécier le mérite, l'oreille est souvent frappée par des sons bruyants qui sont dépourvus de toute signification. L'esprit fatigué cherche la raison de ces cuivres, de ces éclats prolongés, de cette agitation dépensée en pure perte et il ne la trouve pas.

Meyerbeer, dit-on, a abusé de la grosse caisse, du cornet à piston ; il a écrit un solo de basson et — chose plus effroyable — un *solo de timbales !* Que nous importe à nous, si nous ne voyons dans l'usage de ces

instruments qu'un effet de timbre parfaitement approprié à la circonstance ? Tout est moyen d'expression pour l'art.

Sans doute Meyerbeer est allé un peu loin dans cette voie. Nous n'avons jamais voulu dire que cet illustre compositeur fût absolument sans défaut. Ainsi rien de plus étrange et dont l'utilité soit moins prouvée que cet accompagnement de la ballade d'Adamastor fait par les violons *avec la baguette de l archet*. Là où le maître entrevoyait un effet puissamment sauvage, on ne voit qu'une étrange bizarrerie. Mais enfin il n'en est pas moins vrai que Meyerbeer connaissait à merveille le timbre instrumental et qu'en parvenant à plier ce puissant moyen d'expression aux exigences de la situation scènique ou de la pensée de l'auteur, il a su en tirer — dans *l'Africaine* en particulier — des effets prodigieux.

Que si l'on objecte que Meyerbeer a obtenu la plupart de ses effets au prix d'efforts surhumains, en forçant la voix des chanteurs, en faisant pousser au ténor des notes suraiguës, nous répondrons d'abord que le génie doit conserver toute liberté d'allures. Lorsque Beethoven écrivait ses symphonies il poursuivait sa pensée en se préoccupant parfois si peu des moyens matériels dont il disposait pour la rendre, que les contrebasses sont obligées, dans certains passages, d'exécuter leur partie à l'octave au-dessus. Lorsque Weber composait un opéra, il n'est pas d'écart de voix qu'il ne se permît. Les chanteurs étaient pour lui des instruments ; aux ténors, aux basses de se tirer d'affaire comme ils pouvaient. C'est un défaut, si l'on veut. Mais nous estimons qu'il pouvait être permis à Meyerbeer de s'inspirer d'aussi illustres exemples et de se tromper en aussi bonne compagnie.

Du reste on a singulièrement abusé de ce dernier reproche à l'égard de Meyerbeer. De même qu'il a été longtemps de mode de dire que sa musique était bruyante et tapageuse, de même on a soutenu que ses parties de chant détruisaient les voix les plus robustes.

C'est toujours le même reproche et c'est au moins une grande exagération. Meyerbeer n'a jamais songé à

présenter ses partitions comme une « école de chant ». Sa musique c'est la passion prise sur le fait ; ce n'est pas une série de pages écrites pour la voix (comme ces opéras italiens dans lesquels les notes scabreuses sont préparées avec un soin infini) Dans un opéra du maître on n'oublie pas ce qui a été enseigné au conservatoire ; mais si l'on ne connaît pas l'art du chant, ce n'est pas là évidemment qu'on peut l'apprendre. Nous convenons très-volontiers de ce fait. On conviendra, d'un autre côté, qu'il serait tout à fait absurde de confier à des écoliers l'interprétation d'une œuvre sérieuse comme doit l être tout grand opéra.

Maintenant, dire qu'en jouant Robert ou Raoul on s'expose à perdre la voix en cinq ou six ans, c'est soutenir une opinion peu justifiée. Ces deux rôles, comme ceux de Jean de Leyde et de Vasco de Gamma, ne manquent pas, que nous sachions, de passages pleins de douceur ; et ces divers personnages, il nous semble, ne sont pas obligés de chanter tout le temps à pleine voix. Quand les ténors de Meyerbeer crient c'est qu'ils doivent crier ; lorsque leur partie domine l'orchestre c'est qu'elle ne peut rester au second plan A qui la faute si l'artiste échoue? A la voix, aux médiocres chanteurs que nous avons, non au compositeur. Nourrit ne s'est pas ménagé dans sa vie d'artiste ; *Robert le Diable* et les *Huguenots* auraient suffi pour immortaliser son nom. La fatigue produite par l'exécution fréquente de ces œuvres colossales l'empêcha-t-elle de créer les rôles de tous les opéras de son temps, la *Muette de Portici*, *le Comte Ory*, *Guillaume Tell*, *la Juive*.... et tant d'autres ? Il n'y a eu qu'un Nourrit, dites-vous. Sans doute. Mais nous répondrons : pour le grand opéra il n'y a eu aussi qu'un Meyerbeer.

Certes, s'il est une partie qui doive céder le pas à l'autre, c'est bien l'exécution à la composition elle-même. Faudra-t-il enchaîner la pensée du maître, l'empêcher de produire des chefs-d'œuvre, par la raison qu'ils ne pourront être que rarement exécutés. Laissez au génie tout son essor. Quand l'œuvre trouvera des interprètes dignes d'elle, on l'exécutera, sinon non. Mais par grâce, n'empêchez pas l'œuvre de naître.

Est-ce que par hasard le *si bémol* de Raoul dans ces mots « Dieu secourable » qui terminent le dramatique duo du quatrième acte des *Huguenots*, n'est pas dans la situation ? Oui, en effet, on l'a trouvé. Il y a des gens qui ont eu l'air de dire que Raoul, partagé entre le devoir et l'amour, affolé par les cris de ses frères et obligé de courir au combat en laissant mourante celle qu'il aime, devait donner une note bien correcte, prendre sa respiration à l'aise et filer un son comme s'il était dans une classe de solfège. En vérité c'est absurde. Quoi ! Ce désespoir vous étonne, cette exclamation qui est à la fin un cri d'amour, de douleur et de rage, vous surprend ! Alors vous devez être bien plus étonné en entendant Jean de Leyde pousser à pleine voix le cris de « maudit, maudit » lorsqu'il raconte son rêve, et Robert, dans la strette finale du premier acte, arrivé au paroxysme de rage qui saisit un joueur constamment malheureux, dominer de sa fureur chœur et orchestre.

Hâtons-nous de le dire. Si l'on a reproché à Meyerbeer de « tuer ses ténors » la faute n'en est pas seulement au public, qui ne comprend pas toujours l'œuvre du maître ; une bonne part doit en revenir aux ténors eux-mêmes. Qu'un artiste ait une de ces voix qui résistent à tout, il sera sûr, en poussant des notes très-élevées et les soutenant longtemps, de satisfaire la partie bruyante du public, surtout dans nos villes du Midi. Il en résulte, qu'applaudi à tout rompre, le ténor se lance dans les éclats de voix les plus compromettants ; il force la note, la jette comme un coup de canon au lieu de la donner comme l'indique le maître ; il la prolonge outre mesure ; parfois même il prend une note supérieure à celle indiquée dans la partition, et, si le cœur lui en dit, il ne se gêne pas pour transposer le morceau. Tous ces procédés inqualifiables ont pour résultat de dénaturer complétement l'œuvre du maître, et alors on entend dire parfois : « Quelle musique fatigante ! » On ferait mieux de s'écrier : « Quel chanteur maladroit ! »

Le bruit, le tapage, les cris, nous les trouvons dans certains opéras italiens bien plus que dans ceux du maître. Les œuvres de Verdi, par exemple, sont pleines de

notes heurtées et discordantes. Enlevons quelques morceaux de premier ordre, comme l'air de basse de *Don Carlos*, le *Miserere* du *Trouvère*, ls septuor d'*Ernani*, le quatuor de *Rigoletto*, que reste-t-il dans les partitions de ce maître ? C'est du bruit sans raison d'être ; ce sont des cris au rebours de la situation et du bon sens ; c'est moins de l'élan qu'une fougue sans frein ; c'est de la passion souvent, nous le voulons bien, mais c'est presque toujours de la passion vulgaire ; c'est l'amour... ressenti par un fort de la halle ; c'est la haine... exprimée par un boucher ; c'est un volcan parfois, mais combien de scories ! En entendant cette musique on est étonné, non séduit ; on se sent parfois remué, mais rarement on entre, avec l'auteur, dans la situation ; plus rarement encore l'esprit s'élève et atteint ces régions sereines où plane le grand art, où l'on retrouve — avec l'idéalisation des sentiments — l'intelligence du beau et la source des émotions sérieuses.

Lorsque l'art n'améliore pas l'esprit, il l'abaisse. La mauvaise peinture peut faire autant de mal que la littérature dégénérée ; et la musique réaliste, terre à terre, consacrée aux sensations, non aux sentiments ou aux idées, peut exercer la plus fatale influence sur les masses. Qui niera l'émotion malsaine déterminée par les *cascades* de nos opérettes, ou le sentiment de profonde lassitude engendré par l'audition de certain opéra italien ?

La musique de Meyerbeer produit un effet tout opposé. Un artiste qui s'est fait un nom dans la peinture de genre nous disait un jour qu'après avoir entendu le *Prophète*, il sentait en lui tous les bons sentiments surrexcités ; l'ambition légitime de parvenir, le goût du travail, l'amour de l'art, ces nobles pensées envahissaient son âme et le portaient à bien agir.

C'est qu'en effet, on peut dire de la musiqne du maître qu'elle est sérieuse, instructive, morale au premier chef. Avec Meyerbeer pour le grand opéra, comme avec Beethoven ou Mozart pour la symphonie, l'art musical atteint son idéal le plus vrai qui est de reposer l'âme en l'ennoblissant et l'élevant jusqu'à Dieu.

Résumons en quelques phrases les principales pensées développées dans le cours de ce travail :

La SCIENCE — prise dans son sens le plus général — est le fond même de l'art, la base solide sur laquelle celui-ci s'élève, de telle sorte que l'art ne pourrait exister sans la science.

Entendue dans le sens de réflexion, de travail, de combinaisons variées, de procédés divers, la science est très-utile à l'art, car elle permet de développer dans des proportions considérables l'idée première fournie par l'inspiration.

De toutes les œuvres d'art, le *grand opéra* est celui qui paraît se prêter le mieux à cette union de l'art et de la science. Pour réussir dans ce genre de composition lyrique, cinq qualités sont indispensables : *l'unité de composition*, *l'opposition des contrastes*, *la fidelité des caractères*, *le vrai dans l'expression mélodique* et *l'intelligence des nuances.*

L'homme qui semble avoir compris de la façon la plus complète le grand opéra est Meyerbeer. Ce compositeur possédait à un haut degré les cinq qualités précédentes. Il savait, en outre, mettre au service d'une érudition remarquable et d'une connaissance approfondie du cœur humain ce génie à la fois familier et sublime que l'on appelle l'*inspiration.*

C'est donc Meyerbeer qui nous paraît offrir la réalisation la plus complète de cette idée : *Union de l'art et de la science.*

Pendant le courant de l'été de 1864 je parcourais l'Allemagne. Berlin — que les Français visitaient volontiers à cette heureuse époque — n'avait pas été oublié dans mon itinéraire. Indépendamment de l'intérêt qu'offre toujours une grande capitale, surtout lorsqu'elle est aussi une ville de science, un motif particulier m'y attirait. Meyerbeer venait de mourir. Ses restes avaient été transportés à Berlin. Une visite au tombeau du compositeur qui m'avait si souvent charmé était pour moi un pélérinage pieux que je tenais à accomplir.

J'arrivai dans l'après-midi au cimetière juif. Le tom-

beau de la famille Beer s'offrit bientôt à moi avec son tertre gazonné, entouré de verts arbustes et limité par de larges plaques de marbre blanc. Sur le sol même qui recouvrait les restes du maître une main pieuse avait planté un rosier. Une fleur fraîchement épanouie étalait à l'air ses riantes couleurs, reposant la vue et donnant à cette place de deuil je ne sais quel air frais et jeune qui éloignait la tristesse tout en laissant l'esprit grave et recueilli. Je restai là longtemps, seul, profondément ému, songeant à tout ce que cet homme avait produit, aux tempêtes qu'il avait soulevées, à l'enthousiasme qu'il avait fait naître, aux sensations profondes et nouvelles qu'il avait déterminées en moi. La nuit me surprit au milieu de ces pensées.

Naguère, en sortant d'une représentation de l'AFRICAINE je me rappelais cette fleur que j'avais aperçue sur le tombeau de Meyerbeer, suave et gracieux symbole de la DERNIÈRE PENSÉE du maître développée dans une ŒUVRE IMMORTELLE.

Dr SEUX FILS

LE BATON.

ETUDE HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

(Suite). (1)

PREMIÈRE PARTIE:

LE BATON INSIGNE D'AUTORITÉ ET DE PUISSANCE.

CHAPITRE VIII.

Le Bâton du chef d'orchestre.

Ce bâton aurait pu prendre place dans le chapitre précédent dont le titre ne le repoussait pas, bien loin de là. En effet, le bâton du chef d'orchestre est un bâton de commandement, un bâton autoritaire, le plus autoritaire de tous. Il n'admet ni hésitation, ni moyen terme, ni demi-mesure. Ceux qui sont placés sous ses ordres doivent porter la plus grande attention à ce qu'il indique, à ce qu'il marque, et l'exécuter avec la plus rigóureuse exactitude. Cependant, comme il appartient à un ordre de choses spécial, j'ai cru devoir lui consacrer un chapitre à part, encore bien que peu nombreux soient les documents qu'il m'a été possible de réunir sur la matière.

Le mot orchestre, on le sait, a une double signification. Il sert à désigner, d'une part, une masse d'instrumentistes, exécutant une composition musicale. sous la direction d'un chef, qui en marque la mesure, et d'autre part, la place qu'occupent ces mêmes musiciens rangés dans un ordre déterminé et rationnel. — Le mot orchestre désigne donc le contenant aussi bien que le contenu. Parlons d'abord du contenant, en remontant aux temps anciens.

Chez les Grecs, l'orchestre était la partiè du théâtre destinée aux mimes, aux chœurs et aux musiciens, il

(1) Voir les livraisons de février, juillet, septembre 1873, mai, novembre, décembre 1874, avril et mai 1875.

était donc distribué en trois divisions : la plus vaste portait spécialement le nom d'*orchestre*. Là, dans les entr'actes, mimes et danseurs remplissaient, par des jeux et des exercices de tous genres, les vides du spectacle.

La seconde division, ou *thymélé*, était la place des chœurs, dont les chants étaient liés à l'action du drame.

La troisième, appelée *hyposcénion* (*sous-scène*), et située presque au pied du théâtre, était affectée aux symphonistes, qui accompagnaient aussi les chants des chœurs.

L'orchestre du théâtre grec avait le demi-diamètre de tout l'édifice ; sa largeur était toujours le double de sa longueur.

Chez les Romains, l'orchestre eut une tout autre destination : légèrement incliné vers la scène et pavé de carreaux de marbre, il était garni de sièges pour les sénateurs, les édiles et les vestales.

Le maître de musique, chez les anciens, battait la mesure de plusieurs façons. La plus ordinaire était opposée diamétralement à la nôtre, c'est-à-dire qu'il employait le mouvement du pied qui s'élevait de terre et la frappait alternativement, selon la mesure des deux temps égaux ou inégaux. Chez les Grecs on appelait ce maître de musique *coryphée* « Κορυφαιος » parce qu'il était placé au milieu du groupe des musiciens, et dans une situation élevée pour être vu et entendu plus facilement.

Chez les Romains, on le nommait *pedarius*, parce qu'il garnissait ordinairement son pied d'une certaine chaussure ou sandale de bois ou de fer, pour rendre la percussion rhythmique plus sonore. Le maître de musique, dans l'antiquité, battait aussi la mesure de la main droite, dont il réunissait les doigts pour frapper dans le creux de la main gauche ; alors le chef-d'orchestre s'appelait *Manuductor*. Les anciens avaient enfin, pour battre la mesure, le claquement des coquilles, des écailles et des ossements d'animaux, qu'on frappait l'un contre l'autre, comme on fait aujourd'hui pour les castagnettes. C'est probablement le tibia d'un quadrupède qui a donné l'idée du petit bâton d'ivoire employé de nos jours par les chefs d'orchestre.

Dans nos théâtres modernes, l'orchestre n'est qu'une enceinte plus ou moins grande qui règne autour de ce qu'on appelle la *rampe* de la scène. Cette enceinte, réservée aux musiciens, est construite d'un bois sonore, de sapin ordinairement, afin de faire vibrer les sons des instruments. C'est absolument la table d'harmonie d'un piano ; car cette espèce de grand coffre sans couvercle est établie sur un vide avec des arcs-boutants.

L'orchestre français — non pas le contenant, mais le contenu — ne date que du siècle de Louis XIV. Aux vingt-quatre violons de la chambre du roi, Lulli ajouta une bande appelée les *petits violons* qui surpassèrent bientôt les grands, Tous les violonistes qui se sont fait un nom à cette époque et à celle qui suivit immédiatement avaient appartenu à la bande des *petits violons*.

Les musiciens de la chambre du roi avaient un privilège consigné dans le cérémonial de la maison royale. Lorsqu'ils allaient jouer, par ordre de Louis XIV, devant des princes étrangers, ils se couvraient si ces princes venaient à se couvrir ; c'est ce qui arriva à Oantes, en 1642, devant le duc de Lorraine. Quelques années plus tard, à Perpignan, le prince de Morgues, averti de ce privilège, aima mieux entendre la musique découvert (1).

User de ce privilège était pour ces musiciens une chose plus facile qu'acquérir le sentiment de la mesure. Lulli, ne sachant comment le leur inculquer, s'était armé d'un bâton haut de six pieds avec lequel il frappait rudement le plancher.

Un jour, il frappa si rudement de ce bâton, non pas sur le plancher, mais par mégarde sur son pied, qu'il s'y fit une blessure légère, d'abord ; mais, faute de soins ou par suite d'un vice dans le sang, elle devint gangréneuse. Lulli refusa de se laisser amputer et mourut, le 22 mars 1637. Ainsi le bâton de mesure a donné la mort au premier qui en ait introduit l'usage pour diriger un orchestre.

Ajoutons que, du reste, Lulli était d'un caractère très violent. Ses biographes rapportent qu'il lui était arrivé

(1) *L'état de la France*, par Besongne, page 143.

plus d'une fois de casser son violon sur le dos de celui de ses musiciens dont le jeu était fautif.

Au siècle dernier, encore, rien de plus défectueux et de plus désagréable que ce qui se passait pour la direction de l'orchestre; à l'Académie royale de musique. Rousseau en a qualifié le chef d'orchestre de *Bûcheron*, à cause des coups redoublés qu'il frappait sur son pupitre avec un gros bâton de bois très-dur. On comprend à quel point le bruit de ce bâton, tombant à coups égaux, détruisait l'illusion et contrariait l'amateur attentif.

C'était l'avis de Grétry : « un batteur de mesure est « ordinairement le destructeur de toute illusion, écrit-« il dans ses mémoires. On me demandait un jour, « ajoute-t-il, si je désirais qu'on en mît un au Théâtre « Italien, où sont presque toutes mes pièces; retranchez « plutôt les décorations, répondis-je, l'illusion y per-« dra moins (1). »

On comprend qu'alors encore, à la fin du XVIIIe siècle, c'était toujours la manière de Lulli, seulement un peu modifiée. On ne marquait pas, comme de nos jours, la mesure des temps, on la battait véritablement. Dans tous les livres de cette époque qui traitent de la musique, le chef d'orchestre est appelé le *batteur de mesure*, comme dans l'ouvrage de Grétry.

Grimm, dans sa *Correspondance* en 1766, qualifie de *frappe-bâton*, Le Berthon qui conduisait l'orchestre de l'Opéra à Paris (2).

Dans ce temps-là, du reste, il était d'usage qu'excepté pour les chants et les danses, il ne devait point y avoir de mesure au théâtre. C'étaient les acteurs et les actrices qui donnaient eux-mêmes aux morceaux qu'ils chantaient le mouvement qui leur convenait. Aussi Rousseau disait-il dans son *Dictionnaire de musique* : « En France, on bat la mesure sans la suivre ; partout « ailleurs, on la suit sans la battre (3). »

Grétry reproduit daus son livre, en preuve de ce fait, un dialogue qu'il entendit à la répétition de l'une de ses

(1) *Mémoires ou essais sur la musique*, tome III. P. 424.

(2) *Correspondance littéraire*, tome V. p. 297.

(3) Au mot : *Batteur de mesure.*

pièces : *Céphale et Procris*, jouée à Paris, le 2 mai 1775. Ici encore le chef d'orchestre n'est pas appelé autrement que le *batteur de mesure.*

L'ACTRICE SUR LE THÉATRE. — Que veut donc dire ceci, Monsieur ? Il y a, je crois, de la rébellion dans votre orchestre !

LE BATTEUR DE MESURE (*dans l'orchestre*). — Comment, Mademoiselle, de la rébellion ? Nous sommes tous ici pour le service du roi, et nous le servons avec zèle.

L'ACTRICE. — Je voudrais le servir de même, mais votre orchestre m'interloque, et m'empêche de chanter.

LE BATTEUR DE MESURE. — Cependant, Mademoiselle, nous allons de mesure.

L'ACTRICE. — De mesure ! Quelle bête est-ce là ? Suivez-moi, Monsieur, et sachez que votre symphonie est la très-humble servante de l'actrice qui récite.

LE BATTEUR DE MESURE. — Quand vous récitez je vous suis, Mademoiselle ; mais vous chantez un air mesuré, très-mesuré.

L'ACTRICE. — Allons, laissons toutes ces folies, et suivez-moi (1).

Il y a aussi des batteurs de mesure qui, bien qu'ils n'aient pas de bâton et ne soient pas placés au pupitre, n'en sont pas moins des voisins fort incommodes. Il en existait autrefois, et il n'en manque pas de nos jours. Rousseau n'en parle pas, mais un poëte les a dépeints dans les vers suivants :

Un certain fat ivre de sa parure,
Assis auprès de moi, sans cesse fredonnait,
Et, de l'index battant faux la mesure,
Criait bravo, lorsque l'on détonnait.

Rousseau, que nous citions tout à l'heure, n'avait pas, du reste, à se reprocher ce qu'il blâmait si sévèrement chez les autres.

A Lausanne, en 1732, à l'âge de 20 ans, il se fit maître de chant, sachant à peine, lui-même, déchiffrer un air. Puis, ayant composé un morceau de musique, quoiqu'il n'entendit rien à la composition, il voulut le faire exécuter. « Tout étant prêt, dit-il dans ses Confes-« sions, je frappe avec un *beau rouleau de papier*, sur « mon pupitre magistral, les cinq ou six coups du : « Prenez garde à vous ; on fait silence ; je me mets gra-« vement à battre la mesure... on commence. . . non,

(1) Grétry, loc. cit. tome I, p. 280.

« depuis qu'il existe des opéras français, on n'entendit « jamais un pareil charivari (1). »

De nos jours, les orchestres sont ordinairement dirigés avec l'archet que le chef violoniste promène dans l'espace pour marquer les premiers temps de la mesure. Dès que le mouvement est bien senti et l'impulsion donnée, il abandonne les chanteurs et l'orchestre pour se joindre aux premiers violons et jouer leur partie, jusqu'au moment où il jugera nécessaire d'intervenir pour hâter ou retarder la marche de l'exécution.

Le personnel d'un orchestre, les divers instruments dont il se compose et les mouvements du chef, ont été décrits d'une manière très-plaisante, en vers provençaux, par un poète marseillais, Fortuné Chailan.

La description dont il s'agit se trouve dans un recueil intitulé *Lou Gangui*, et sous ce titre particulier : *Leis amours de Vanus, vo lou paysan oou tiatre*. Un propriétaire marseillais a conduit son *méger* (métayer) au théâtre, où celui-ci n'est jamais allé. *Zozé* (Joseph) le *méger* rend compte de ses impressions de la manière suivante en ce qui a trait à l'orchestre :

De musiquo jamaï si veira la parièro :
L'avie trento vioulons d'avan d'une barriero ;
Et puis dougè plus gros que, per pas s'allassar, (2)
Leis rasclairé (3) avieu souin d'entré cambo plaçar ;
Eroun pas tant fada de leis mettre à l'espalo,
Lou pès ourié pousqu' li desmountar uno alo ;
Dins seis cambo en travers fasien ana l'arquet,
Semblavoun à prèfa, fasien lou moulinet.
L'avié un jouine prin, une facho d'arleri,
Qu'arma d'un tirevin (4), cresiè faïre l'emperi,
De soun ooutil luzen, escura, ben couroux,
Avalavo un gros pan, puis n'en racavo doux.
N'aviè puis encaro un eme un gros emboutaïre (5),
Que fasiè lou grapaou, maï s'alassavo gaïre.
L'aviè leis cabusselo (6) et puis uni tres pès (7)
Puis un parcou de fifre eme quaouqueis siblés (8).

(1) *Confessions*. — Livre.
(2) Les basses.
(3) Les joueurs de violon.
(4) Trombone.
(5) Ophycléide.
(6) Les cymbales.
(7) Triangle.
(8) Clarinettes.

L'avié fouesso instrument d'uno espoço nouvello,
Un surtout que semblavo à uno taravello (1).
Davan douis gros peyroous (2), un vieil, dins un cantoun,
Sus d'uno peou de bouc tiravo lou canoun.
Aqui, toutis enson, cadun fassiè soun rôle;
Oh! vous serias viouta, n'avié un quero drôle,
Eme soun habit nègre, un barroun (3) à la man,
Menave l escaboue comme un troupeau d'enfant.
Quand leis avié bandis, d'un coou leis arrestavo;
Surviavo de l'uil se degun s'applantavo.
Quand tous leis gros vioulons anavoun en bouon trin,
Leis pichouns fasien arto et dourmien en camin,
Maï lou mestro ero aquit, l'oourien pas fa la niquo,
Eou. que va visiè tout, à la pichoune cliquo
Disiè (tiran iroou, vo ben mandan à dias) (4)
« Mi fouti que jugues coumo se juguas pas. »
Alors zou leis bassets; acré, fasien de guerro
Lou vieil sus leis peyroous ti fasiè lou tonnero,
Tout lou mounde jugavo, ero un bousin d'infer,
Cresieou veire venir Satan vo Lucifer!! (5)

Au dire d'un célèbre compositeur de notre temps, qui, dans l'un de ses nombreux ouvrages, prohibe tout bruit quelconque pour marquer la mesure, et cela comme étant « plus qu'un mauvais moyen, mais un « crime, une barbarie (6) » au dire de Berlioz, l'archet, dans les mains du chef d'orchestre de l'Opéra de Paris, serait, depuis une cinquantaine d'années, devenu aussi criminel que le *bâton de bûcheron* l'avait été du temps de Jean-Jacques Rousseau et plus tard de Grétry. — Berlioz appelle cet état de choses l'*institution du Tack* et l'attribue au chef d'orchestre Habeneck.

Habeneck, dit-il, ayant remarqué que les gens de la scène prêtaient peu d'attention à ses mouvements, ne les regardaient même presque jamais, et, par suite, manquaient fort souvent leurs entrées, imagina, faute de pouvoir parler à leurs yeux, d'avertir leur oreille, en frappant avec le bout de l'archet dont il se servait pour conduire, ce petit coup de bois sur bois: tack! qui se distingue au milieu de toutes les rumeurs plus ou moins harmonieuses des autres instruments. *Ce temps* précédant le *temps* du début de la phrase, est devenu maintenant le plus im-

(1) Basson.
(2) Les timbales.
(3) Bâton de mesure.
(4) Battant la mesure tantôt à droite, tantôt à gauche.
(5) *Lou Ganqui*, p. 42.
(6) *Le chef d'orchestre. Théorie de son art*, p. 32.

périeux besoin de tous les exécutants du théâtre. C'est lui qui avertit chacun de commencer, qui indique même les principaux effets qu'il s'agit de produire et jusqu'aux nuances de l exécution. S'agit-il des soprani, tack! a vous, mesdames! Les ténors ont-ils à reprendre le même thème deux mesures après, tack! A vous, messieurs! Les enfants, rangés sur le milieu de la scène, ont-ils à entonner un hymne, tack! allons, enfants. Faut-il demander à un chanteur ou à une cantatrice de la chaleur, tack! de la sensibilité, tack! de la rêverie, tack! de l'esprit, tack! de la précision, de la verve, tack! tack!... Le premier danseur n'oserait prendre son vol sans le tack! La première danseuse ne se sentirait ni jarret ni ballon, son sourire aurait l'air d'une grimace sans le tack! Tout le monde attend ce joli petit signal; sans lui rien ne pourrait aujourd'hui se mouvoir ni se faire entendre sur la scène; chanteurs et danseurs y resteraient silencieux et immobiles comme la cour de la *Belle au bois dormant* (1).

Toujours au dire de Berlioz, l'archet de Habeneck marquant la mesure aurait fait une victime, comme le bâton de Lulli, dans la même circonstance; seulement, par un point tout opposé : en atteignant la tête au lieu du pied. J'emprunte l'anecdote au livre que je viens de citer.

Le souffleur de l'Opéra de Paris se nommait Moreau. Ce brave homme remplissait ses fonctions avec une exactitude exemplaire et une parfaite tranquillité d'esprit, quand Habeneck, pour suppléer à l'insuffisance des signes télégraphiques, inventa le signe téléphonique, dont il est question et le mit en usage en frappant ses tack sur le couvert de la caisse qui cache le souffleur aux regards du public. Moreau supporta d'abord patiemment la chose, mais la fréquente répétition de ce coup sec, presque mécanique, qui atteignait sa tête par dessus, par côté, par devant, par derrière finit par ébranler le système nerveux, qui chez lui était fort développé. Laissons Berlioz raconter lui-même le fatal dénouement;

Dés lors, Moreau devint triste, taciturne; ses cheveux de blonds qu'ils étaient, devinrent blancs; peu après ils tombèrent. Avec les cheveux, la mémoire disparut, la vue s'affaibit. Alors le souffleur en vint à commettre des fautes énormes. Le jour de la reprise d'*Iphigénie en Aulide*, au lieu de souffler : « Que de

(1) *Les Soirées de l'Orchestre*. Paris, 1854. p. 142.

grâces! que de majesté! » il s'écria : « Grâce! que de cruauté! » Dans un autre ouvrage, au lieu de: « Bonheur suprême! » il laissa échapper: « Douleur extrême! » et depuis ce *lapsus*, de mauvais plaisants sans cœur l'appelèrent le *souffle douleur* de l'Opéra. Puis il tomba malade tout-à-fait, et dut garder le lit. Son état empira rapidement; il cessa de parler. Nul médecin ne put obtenir de lui l'aveu de ce qu'il ressentait. On le voyait seulement, pendant ses longs assoupissements, faire par intervalles un petit soubresaut de la tête, comme s'il eût reçu un coup sur l'occiput. Enfin un soir, après avoir été parfaitement calme pendant quelques heures, quand ses amis commençaient à croire à une amélioration dans son état, il fit encore une fois le petit soubresaut dont je viens de parler, et prononçant d'une voix douce ce seul mot: tack! il expira (1).

Dans les exécutions d'apparat, le bâton de mesure remplace l'archet dans la main du chef-d'orchestre; il vaut mieux en effet. L'archet est un peu flexible; ce défaut de rigidité et la petite résistance qu'il offre, en outre, à l'air, à cause de sa garniture de crins, rendent ses indications moins précises que celles du bâton de mesure. Mais ce n'est plus, tant s'en faut, le bâton haut de six pieds de Lulli, ni le bâton de bûcheron dont parle Jean-Jacques Rousseau. Le bâton de mesure actuel est mince et court; sa longueur ne dépasse pas un demi-mètre environ, c'est à vrai dire une baguette, d'ébène ordinairement. Lorsqu'on veut récompenser un chef-d'orchestre ou lui faire honneur, on lui fait don d'un bâton de mesure avec bouts d'argent, et on inscrit sur une plaque de même métal, qui se trouve au milieu, la mention du don, la date et le motif qui y a donné lieu, comme on le fait sur la garde des épées d'honneur.

A la mort de Strauss, qui avait joui d'une vogue sans précédent, comme directeur des concerts populaires de Vienne, les musiciens de son orchestre désignèrent pour lui succéder, Jean son fils aîné, l'auteur de tant de valses charmantes et dont la célébrité contemporaine a déjà dépassé de beaucoup celle de son père. Au premier concert que Jean dirigea, le doyen des violonistes de l'orchestre s'avança vers lui, et, aux acclamations

(1) *Les Soirées de l'Orchestre*. Paris 1854. P. 142.

enthousiastes de trois mille spectateurs, lui remit le bâton de mesure que son père avait si glorieusement tenu.

Quelquefois, les bâtons de mesure sont fort riches. Celui de Meyerbeer, qu'il tenait de la munificence d'un souverain étranger, était d'argent massif.

A l'exposition pour l'Alsace-Lorraine, en juin 1874, à Paris, on voyait dans une vitrine un bâton de mesure en ébène, enrichi d'or, d'émail et de pierres précieuses; il portait cette inscription : *Hommage de reconnaissance, Adolphe Samuël, à son illustre maître Fétis*. Ce bâton est aujourd'hui en la possession d'un riche amateur, M. Jubinal, qui l'a acheté, après la mort de Fétis, en 1873. La même vitrine contenait un bâton de mesure beaucoup plus simple, mais bien autrement précieux, une petite baguette d'ivoire avec laquelle Mozart conduisait des chœurs à Salzbourg, sa patrie. Le même amateur l'a acheté à une société chorale de cette ville. Quand les masses instrumentales ou chorales à conduire sont très nombreuses et occupent un vaste espace, le chef-d'orchestre s'arme d'un bâton de mesure d'une plus longue dimension que celle indiquée ci-dessus, puisqu'il doit être aperçu de plus loin.

Quelquefois, en pareil cas, on place dans l'orchestre plusieurs sous-chefs qui tiennent également le bâton, et dirigent le groupe auquel ils sont préposés, en réglant leurs mouvements sur ceux du principal chef-d'orchestre.

Castil-Blaze raconte qu'il vit Méhul conduire dans l'église des Invalides, trois orchestres dont l'un était placé au haut du dôme. Méhul marquait la mesure, non plus avec l'archet, ni avec son bâton ordinaire qu'on n'aurait pas suffisamment distingués d'un point aussi élevé, mais avec son bras entouré d'un mouchoir blanc.

Il est des cas où la mesure marquée par la main du chef-d'orchestre, ne pourrait être vue, quelque moyen qu'on employât d'ailleurs.— C'est lorsque des instrumentistes ou des chanteurs doivent exécuter leur partie hors la scène, derrière les coulisses. Pour ce cas, on a imaginé d'abord un moyen aussi simple qu'ingénieux :

C'est une pédale que le chef-d'orchestre presse et qui fait mouvoir un marteau de bois, battant la mesure sous le parquet du théâtre, à l'endroit même où se trouvent les chœurs ou les instrumentistes.

Grétry avait proposé, pour le cas dont nous parlons, un moyen moins mécanique, un orchestre *ad hoc*, en quelque sorte. « Il faudrait, écrit-il, dans le livre que « j'ai déjà cité, placer quelques gros tuyaux d'orgue, « sous le théâtre, en pratiquant des ouvertures aux en- « droits où aboutiraient les tuyaux. Le clavier serait « dans l'orchestre, et un organiste toucherait pour ac- « compagner et guider les chœurs (1). »

Un compatriote de Grétry, M. Verbrugghe, a inventé, il y a déjà un certain nombre d'années, toujours dans le but de communiquer la mesure aux exécutants placés derrière la scène, un mécanisme qui a parfaitement atteint le résultat qu'il s'agissait d'obtenir. C'est le *métronome électrique*, établi d'abord au théâtre de Bruxelles et adopté plus tard dans les théâtres lyriques de Paris. Voici la description qu'en donne Berlioz :

Ce métronome consiste en un appareil de rubans de cuivre, partant d'une pile de Volta placée sous le théâtre, s'attachant au pupitre-chef, et aboutissant à un bâton mobile fixé par un de ses bouts sur un pivot, devant une planche, à quelque distance que ce soit du chef-d'orchestre. Au pupitre de celui-ci est adaptée une touche en cuivre assez semblable à une touche de piano, élastique et armée à sa face inférieure, d'une protubérance de trois ou quatre lignes de longueur. Au-dessous de la protubérance se trouve un petit godet en cuivre également et rempli de mercure.

Au moment où le chef-d'orchestre, voulant marquer un temps quelconque de la mesure, presse avec l'index de la main gauche (la droite tenant comme à l'ordinaire le bâton conducteur), la touche de cuivre, cette touche s'abaisse, la protubérance entre dans le godet plein de mercure, une faible étincelle électrique se dégage et le bâton placé à l'autre extrémité du ruban de cuivre, fait une oscillation devant la planche. Cette communication du fluide et ce mouvement sont tout-à-fait instantanés, quelle que soit la distance parcourue. Les exécutants groupés derrière la scène, ayant les yeux fixés sur le bâton du métronome électrique, subissent en conséquence directement l'action du chef, qui pourrait ainsi, s'il le fallait, diriger, du milieu de l'orchestre de l'Opéra de Paris, un morceau de musique exécuté à Versailles. Il est

(1) *Mémoires ou essais sur la musique.* Tome 1. P. 41.

important seulement de convenir d'avance avec les choristes ou avec leur conducteur (si par surcroit de précaution ils en ont un), de la manière dont le chef-d'orchestre marquera la mesure, s'il marquera tous les temps principaux ou le premier temps seulement : Les oscillations du bâton mu par l'électricité étant toujours d'arrière en avant, n'indique rien de précis à cet égard (1).

Il me reste à parler d'un batteur de mesure beaucoup plus simple, mais très-ingénieux aussi et qu'on pourrait appeler le chef-d'orchestre domestique. C'est le métronome Maëtzel qui porte le nom de son inventeur, célèbre mécanicien allemand. Il est d'un usage très répandu ; cependant j'en donne ici la description pour ceux de mes lecteurs auxquels tout ce qui touche à l'art musical n'est pas familier, et parceque d'ailleurs, j'y trouverai l'occasion de citer un fait qui n'est pas très-connu.

Dans la partie inférieure d'une petite caisse de forme pyramidale et faite d'un bois très-mince, se trouve un mécanisme qu'on monte comme celui d'une pendule, et qui met en mouvement une petite tige de métal. Sur une planchette placée derrière cette tige, est marquée une série de chiffres ou degrés comme sur un thermomètre; mais au lieu des mots : *tempéré — vers à soie — bains — Sénégal*, correspondant à tel ou tel degré, la planchette du métronome porte ceux-ci en commençant par le bas: *Presto — Allegro — Andante — Adagio — Larghetto — Largo.*

A la petite tige dont je viens de parler est adaptée une lentille de métal, lentille mobile, et que l'on place à volonté, en regard de tel ou tel des mots ci-dessus. Cela fait, on donne l'impulsion à la tige, espèce de balancier, qui marche suivant celui des mouvements vis-à-vis duquel la lentille a été placée : très-vite, vite, lentement, très-lentement. Cet ingénieux mécanisme agit non seulement pour les yeux, mais pour l'oreille aussi. Chaque oscillation de la tige est accompagnée d'un tic-tac pareil à celui que fait entendre le balancier d'une pendule de grande dimension.

Ainsi toute réunion de musiciens peut avoir son chef d'orchestre, et même tout musicien isolé son batteur de mesure, indiquant de la manière la plus exacte le mou-

(1) *Le Chef-d'orchestre. — Théorie de son art.* P. 33.

vement dans lequel est écrit le morceau qu'il s'agit d'exécuter.

Voici maintenant le fait auquel a donné lieu le tic-tac du métronome.

En 1812, Beethoven dînait un jour chez un ami commun avec Maelzel. Celui-ci présenta son battenr de mesure à l'illustre maître et le fit agir. Beethoven apprécia fort cette invention, et au dessert, improvisa une chanson dont le refrain imitait le tic-tac du métronome. Cettechanson est devenue plus tard l'allegretto de sa symphonie en *fa* dont les connaisseurs apprécient à un si haut degré l'orchestration et l'originalité de la pensée.

Grétry employait, pour son usage personnel, un mètronome beaucoup plus simple encore que celui dont Maelzel est l'inventeur. Il le portait toujours sur lui. Il mettait trois doigts de sa main droite sur l'artère de son bras gauche. Il chantait alors intérieurement un airdont le mouvement habituel de son sang était la mesure. Après quelques moments, il chantait avec animation un air d'un mouvement différent, et alors, il sentait distinctement son pouls qui accélérait ou retardait son mouvement, pour prendre peu à peu celui du nouvel air (1).

J'ai dit que des bâtons de mesure plus ou moins riches sont offerts, à titre d'hommage, aux chefs d'orchestre ; ceux-ci, quelquefois, échangent les leurs entre eux, à titre d'estime réciproque. En voici un exemple tiré des mémoires de Berlioz. Le fait et la manière dont il est raconté peignent bien l'homme, et sa nature enthousiaste.

Berlioz éprouva un vif sentiment d'admiration, en entendant, pour la première fois, *la Nuit du Sabat* que Mendelsshon avait composée et dont il avait dirigé l'exécution.

Au moment où il descendait du pupitre, Berlioz alla vers lui et lui dit : Je vous prie de me faire un cadeau auquel j'attache le plus grand prix.

— Qu'est-ce donc ? fit Mendelsshon.

— Donnez-moi le bâton avec lequel vous venez de conduire la répétition de votre nouvel ouvrage.

(1) Loc. cit. Tom. 1. Pag. 44.

— Volontiers, à condition que vous m'enverrez le vôtre.

— Je donnnerai ainsi du cuivre pour de l'or ; n'importe.

« Et aussitôt, dit Berlioz, le sceptre musical de Men-
« delsshon me fut remis. Le lendemain, je lui envoyai
« mon morceau de bois de chêne, avec la lettre suivan-
« te que *le Dernier des Mohicans*, je l'espère, n'eût pas
« désavouée.

« Grand chef ! nous nous sommes promis d'échan-
« ger nos tomahawchs (*massues des sauvages.)* Voici le
« mien ! il est grossier ! le tien est simple : les *Squaws*
« (les femmes) seules et les visages pâles (*les Européens*
« *les blancs)* aiment les armes ornées. Sois mon frère !
« Quand le Grand Esprit nous aura envoyés chasser dans
« le pays des âmes, que nos guerriers suspendent nos
« tomahawchs unis à la porte du Conseil (1).

Dans les pages qui précédent, j'ai décrit la forme matérielle du bâton de mesure et ses transformations successives Il faut maintenant le voir en action, et pour employer une locution vulgaire, indiquer la manière de s'en servir.

Etre bon chef d'orchestre est une qualité rare. Il ne suffit pas, en effet, de battre la mesure ; il faut communiquer à la masse chorale ou instrumentale qu'on guide, le sentiment de la précision dans le rhythme, l'attention pour les rentrées qu'on indique d'un coup d'œil, l'entraînement, le feu qu'on doit éprouver soi-même, sans pourtant se laisser emporter.

Cette dernière qualité manquait à Beethoven. Les sons dominaient tellement sa nature physique, que lorsqu'il dirigeait l'orchestre, au *decrescendo*, il se baissait et se ramassait peu à peu sur lui-même jusqu'à s'accroupir, pour se relever graduellement au *crescendo*, et finir au *forte* par un bond, parfois accompagné de quelque cri sauvage.

Un jour, raconte Sporh, il jouait un nouveau mor-

(1) *Mémoires de Berlioz*. Pag. 264.

ceau pour piano, violon, alto et violoncelle, devant une nombreuse et brillante assemblée. Au premier *tutti*, il s'imagine diriger un orchestre, se lève et pour marquer un *rinforzando*, il croise, selon son habitude, ses bras sur sa poitrine, puis les écarte avec violence. Les bougies du piano sont lancées au loin, et les bobêches volent en éclats. Le public rit.

Beethoven en colère recommence tout le morceau. Par précaution, on avait placé deux garçons qui tenaient les bougies à ses côtés. En effet, au *tutti*, il ne peut se retenir, se remet à diriger, et au malencontreux *rinforzando*, envoie ses bras de côté avec une violence extrême. L'un des garçons avait su se garer, mais l'autre reçut un soufflet retentissant qui le fit rouler à dix pas avec la bougie. Explosion de rires formidables, qui agacèrent tellement Beethoven qu'à la reprise du piano, il brisa, de fureur, cinq à six cordes, dès les premiers accords (1).

Nous venons de voir quel effet produisait chez Beethoven la sonorité musicale. — Voyons-le, maintenant — triste contraste — privé de toute perception par le sens de l'ouïe.

En 1823, sa surdité qui datait depuis quelque temps déjà, avait pris un caractère plus prononcé. Cependant, se trouvant à Vienne, il voulut conduire l'orchestre pour la représentation de son *Fidelio*. Mais ce fut une résolution bien fâcheuse. Ecoutons l'auteur de sa vie raconter ce qui arriva :

L'ouverture marcha on ne peut mieux. Le valeureux orchestre se comporta vaillamment, malgré quelque incertitude du directeur dans les mouvements. Mais, dès le premier duo, on s'aperçut que Beethoven n'entendait rien de ce qui se passait sur la scène, d'après le mouvement qu'il imprimait. L'impossibilité de marcher avec lui fut évidente. Mais comment lui faire entendre la vérité? Chacun semblait dire: Cela ne va pas, éloigne-toi, malheureux homme! — Beethoven, inquiet à sa place, se tournait tantôt à droite, tantôt à gauche, épiant les visages pour savoir quel était l'obstacle à la marche de la pièce ; mais partout un silence profond. Il m'appela alors et me passa son agenda pour que j'y écrivisse la cause de ce qui se passait. J'écrivis à la hâte ces mots à peu près : « Je vous prie de ne pas continuer: je vous en donnerai l'explication à la maison. » — Là-dessus, il

(1) Sporh : *Souvenirs*.

sauta dans le parterre en s'écriant : « Allons, vite, dehors ! » et courut, sans s'arrêter, à sa demeure.

Cet accident causa le plus vif chagrin à Beethoven, mais il fut le dernier de ce genre. Depuis ce moment, il ne fit plus aucune tentative pour reparaître en public, et se soumit avec résignation à la position que lui faisait sa triste infirmité (1).

L'impression que, par suite de l'habitude de conduire un orchestre, Beethoven ressentait au piano, Jean Strauss, dont nous parlions tout à l'heure, l'éprouve également, sans qu'elle produise toutefois des effets aussi accentués. L'un des rédacteurs du journal le *Figaro* y racontait au mois d'avril dernier, qu'il avait assisté à une soirée où se trouvait Jean Strauss. On pria celui-ci de jouer un morceau de sa composition. Il se mit au piano et exécuta la première partie de sa valse : le *Danube bleu,* avec un entrain extraordinaire ; puis, tout-à-coup, il s'arrêta ; son front était inondé de sueur et sa respiration oppressée ; il ne put aller plus loin. On croit à un malaise subit, on l'interroge... « Ce n'est « rien, répondit-il, mais je ne puis pas jouer longtemps « du piano. J'ai tellement l'habitude de conduire mon « orchestre, que je me retourne malgré moi, pour cher- « cher mes musiciens et leur absence m'inquiète (2). »

Il y a eu beaucoup de chefs d'orchestre réunissant toutes les qualités voulues ; on peut citer, entre autres, Habeneck, dont l'influence a si bien contribué, de nos jours, au développement de la grande musique en France, bien qu'il ne fût pas du tout compositeur. D'un autre côté, de grands compositeurs ont été aussi d'excellents chefs d'orchestre. Dans le nombre, il faut placer au premier rang Berlioz et Mendelsshon. L'habileté de ce dernier, à ce point de vue, était, du reste, si grande, qu'un de ses biographes a dit de lui : « Au seul aspect « de son bras agitant le bâton, on se sentait comme « traversé par un fluide électrique, et envahi par des « nuées d'harmonie (3). »

(1) *Histoire de la vie de Beethoven écrite en allemand par Schindler et traduite en français par Sowinski,* p. 188.
(2) *Le Figaro,* n° du 27 avril 1875.
(1) *Revue nationale et étrangère,* 17 mars 1856, p. 101.

Berlioz excellait aussi à conduire, à donner la vie aux masses énormes qu'il réunissait sous son bâton. Il définissait lui-même sa supériorité, à cet égard, en disant qu'il *jouait de l'orchestre*.

Il aimait à joindre, sur ce point, le précepte à l'exemple, et la recommandation à la pratique.

« Je n'ai jamais senti de plus grand bonheur, dit-il
« dans ses mémoires, que celui de conduire moi-même
« l'exécution de ma musique.

« Pauvres compositeurs ! Sachez vous conduire, et
« vous bien conduire ! (avec ou sans calembour) car, le
« plus dangereux de vos interprètes, c'est le chef d'or-
« chestre ; ne l'oubliez pas. »

Berlioz ne l'oublia pas pour son compte, et bien lui en prit. Voici ce qu'il raconte, à ce sujet, dans ses mémoires.

Il avait composé un *Requiem* qui devait être chanté aux Invalides, pour le service funèbre célébré à l'occasion de la mort du maréchal Damrémont. Berlioz avait l'habitude de diriger lui-même l'exécution de ses œuvres musicales. On lui fit observer que dans cette circonstance, il s'agissait d'une cérémonie officielle; qu'en pareil cas, Habeneck avait toujours conduit l'orchestre, que ce serait un mauvais procédé de le laisser en dehors, cette fois, et qu'on ne pouvait en agir ainsi avec un homme de son âge et de son mérite.

Bien qu'il fût en très-mauvais termes avec Habeneck, Berlioz se rendit à ces observations et consentit à lui céder le bâton.

On avait beaucoup parlé d'avance de ce *Requiem*, et l'auteur était tenu d'obtenir un grand succès, le jour de l'exécution, dans l'église des Invalides, devant les princes, les ministres, les pairs, les députés, toute la presse française, les délégués des presses étrangères et une foule immense. Or, voici ce qui arriva. Je laisse Berlioz le raconter lui-même; les détails techniques dans lesquels il entre sont indispensables pour comprendre quel cruel moment il eut à passer, par suite du mauvais vouloir d'Habeneck dont il n'indique pas, du reste, la cause.

Mes exécutants, dit-il, étaient divisés en plusieurs groupes assez distants les uns des autres, et il faut qu'il en soit ainsi pour les quatre orchestres d'instruments de cuivre que j'ai employés dans le *Tuba mirum*, et qui doivent occuper chacun un angle de la grande masse vocale et instrumentale.

Au moment de leur entrée, au début du *Tuba mirum* qui s'enchaîne sans interruption avec le *Dies iræ*, le mouvement s'élargit du double ; tous les instruments de cuivre éclatent d'abord à la fois dans le nouveau mouvement, puis s'interpellent et se répondent à distance, par des entrées successives échafaudées à la tierce supérieure les unes des autres. Il est donc de la plus haute importance de clairement indiquer les quatre temps de la grande mesure à l'instant où elle intervient. Sans quoi ce cataclysme musical préparé de si longue main, où des moyens exceptionnels et formidables sont employés dans des proportions que nul n'avait tentées jusqu'alors et n'a essayées depuis, ce tableau musical du jugement dernier, qui restera, je l'espère, comme quelque chose de grand dans notre art, peut ne produire qu'une immense et effroyable cacophonie.

Par suite de ma méfiance habituelle, j'étais resté derrière Habeneck; et, surveillais les groupes des timballiers qu'il ne pouvait pas voir. Le moment approchait où ils allaient prendre part à la mêlée générale. Il y a peut-être deux mille mesures dans mon *Requiem*. Précisément sur celle dont je viens de parler, celle où le mouvement s'élargit, celle où les instruments de cuivre lancent leur terrible fanfare, sur la mesure *unique*, celle enfin dans laquelle l'action du chef-d'orchestre est absolument indispensable, Habeneck *baisse son bâton, tire tranquillement sa tabatière et se met à prendre une prise de tabac*. J'avais toujours l'œil de son côté ; à l'instant je pivote rapidement sur un talon, et m'élançant devant lui, j'étends mon bras et je marque les quatre grands temps du nouveau mouvement. Les orchestres me suivent, tout part en ordre, je conduis le morceau jusqu'à la fin, et l'effet que j'avais rêvé est produit (1).

Dans un autre de ses ouvrages, Berlioz revient encore, en termes généreux mais chaleureux et colorés comme il en a l'habitude, sur les conséquences que peuvent avoir pour un compositeur l'incapacité ou la malveillance du chef-d'orchestre.

Un mauvais chanteur, dit-il, ne peut gâter que son propre rôle, le chef-d'orchestre incapable ou malveillant ruine tout ; rien ne résiste à sa pernicieuse influence. Sous une pareille direction les plus nobles hardiesses de l'auteur semblent des folies, l'enthousiasme voit son élan brisé, l'inspiration est violemment ramenée à terre, l'ange n'a plus d'ailes, l'homme de génie devient un extravagant ou un crétin, la divine statue est précipitée de

(1) *Mémoires d'un musicien*. Page 200

son piédestal et traînée dans la boue ; et qui pis est, le public et les auditeurs même doués de la plus haute intelligence musicale sont dans l'impossibilité, s'il s'agit d'uu ouvrage nouveau qu'ils entendent pour la première fois, de reconnaître les ravages exercés par le chef-d'orchestre, de découvrir les sottises, les fautes, les crimes qu'il commet (1).

Par ce qui précède, on comprend facilement la part qu'aurait prise Berlioz à la controverse qui vient de s'élever dans le monde musical, sur le point de savoir si un chef-d'orchestre doit céder son bâton au compositeur désireux de diriger l'exécution de l'une de ses œuvres.— Les musiciens de l'Opéra ont opposé à cet égard un refus formel à M. Gounod ; même refus avait été fait à Wagner lors de la première représentation du *Tannhauser* à Paris, en février 1861.

La question a donné lieu, au mois de juillet 1873, à un échange de lettres entre MM. Gounod et Dancla, le premier plaidait pour les compositeurs et le second pour les chefs d'orchestre. Ces lettres ont été reproduites à l'époque par tous les journaux de musique. Ceux de nos lecteurs qui seraient désireux de connaître et d'apprécier les raisons données de part et d'autre, peuvent consulter ces feuilles spéciales.

Il me suffit d'indiquer les sources ; y puiser serait dépasser les données de mon sujet.

J'ajoute seulement cette remarque. Ce qui est formellement refusé en France, est accordé avec empressement en Allemagne. Là, quand un musicien de quelque renom, désire diriger lui-même l'exécution de l'une de ses œuvres, le chef-d'orchestre le conduit au pupitre et lui remet courtoisement le bâton de mesure.

En Russie, il existe un corps de chanteurs fort habiles et parmi lesquels, la question dont nous nous occupons n'est jamais résolue dans un sens ou dans l'autre; elle ne peut même pas être posée. Ces chanteurs n'ont pas de chef pour les conduire.

Voici ce qu'on lit dans le dictionnaire numéro 29 de la collection Migne :

(1) *Le chef-d'orchestre.— Théorie de son art.* P. 6.

Le rituel de la religion chrétienne grecque, dit l'auteur de l'article que nous citons, interdisant l'emploi des instruments de musique et même celui de l'orgue dans les églises, les choristes russes chantent en conséquence toujours sans accompagnement. Ceux de l'empereur ont même voulu éviter qu'un chef leur fût nécessaire pour marquer la mesure, et ils sont parvenus à s'en passer.

S. A. I. M[me] la Grande Duchesse de Leuchtenberg m'ayant fait un jour à Saint-Pétersbourg, l'honneur de m'inviter à entendre une messe chantée dans la chapelle du palais, j'ai pu juger de l'étonnante assurance avec laquelle ces choristes, ainsi livrés à eux-mêmes, passent brusquement d'une tonalité à une autre, d'un mouvement lent à un mouvement vif, et exécutent jusqu'à des récitatifs et des psalmodies non mesurées avec un ensemble imperturbable.

Les quatre-vingts chantres revêtus de leur riche costume, étaient disposés en deux groupes égaux, debout de chaque côté de l'autel, en face l'un de l'autre. Les basses occupaient les rangs les plus éloignés du centre; devant eux étaient les ténors, et devant ceux-ci les enfants, soprani et contralti. Tous immobiles, les yeux baissés, attendaient dans le plus profond silence le moment de commencer leur chant.

A un signe, fait sans doute par l'un des chefs d'attaque, signe imperceptible pour le spectateur, et sans que personne eût donné le ton ni déterminé le mouvement, ils entounèrent un des plus vastes *concerts à huit voix* de Bartniansky.

Il y avait dans ce tissu d'harmonie des enchevêtrements de parties qui semblent impossibles, des soupirs, de vagues murmures comme on en entend parfois en rêve, et de temps en temps de ces accents qui, par leur intensité, ressemblent à des cris, saisissent le cœur à l'improviste, oppressent la poitrine et suspendent la respiration. Puis, tout s'éteignait dans un *decrescendo* vaporeux, céleste. On eût dit un chœur d'anges partant de la terre et se perdant peu à peu dans les hauteurs de l'empyrée.

J'ai dit au Chapitre IV de cette étude, chapitre consacré au bâton cantoral, que, jadis, dans certains couvents de femmes, on comptait parmi les dignitaires : *La Chantre*. C'était la religieuse qui, douée d'une belle voix et connaissant la musique, dirigeait, au chœur, le chant des offices.

Je ne dois pas oublier de mentionner ici, que l'on a vu, dans ces derniers temps, une dame, *une* chef-d'orchestre, diriger, avec beaucoup d'habileté, une réunion d'instrumentistes du sexe féminin qui parcourait les grandes villes de l'Europe et y donnait des concerts sous cette dénomination : *L'orchestre des dames Viennoises.*

(A suivre). Auguste LAFORET.

BIBLIOGRAPHIE.

ANALYSE ET APPRÉCIATION
DE LA
VIE DU P. LACORDAIRE
PAR M. FOISSET

I

Il est difficile d'écrire l'histoire de son temps ; c'est une tâche délicate pour les esprits même les plus probes, les plus fiers, les plus indépendants. Comment s'isoler des évènements auxquels on a souvent pris une part active ; comment se placer et se maintenir dans ces hauteurs sereines, où, sans autre passion que celle du bien public et de la vérité, l'esprit juge avec calme les faits, les hommes, leurs aspirations vers le bien, leurs défaillances, et pèse le mérite de chacun dans une balance que la flatterie, la malignité ou l'indulgence ne fait jamais incliner plutôt d'un côté que de l'autre ?

Cette difficulté s'accroît encore si l'on entreprend de retracer la vie d'un homme qui, depuis sa jeunesse jusqu'au terme de son existence, nous fit le confident de ses pensées les plus intimes. On est entraîné à son insu, à exagérer l'éloge. à excuser les défauts, à les présenter sous un jour favorable. Il faut une fermeté rare de principes et de caractère pour maintenir intacts les droits de la vérité.

L'historien du P. Lacordaire a su éviter les différents écueils d'une biographie contemporaine. Avec une connaissance approfondie des questions religieuses qui ont occupé ou agité la première moitié de notre siècle, avec une respectueuse indépendance dans l'appréciation des hommes qui ont pris part à ces luttes, à ce grand mouvement des esprits, M. Foisset montre qu'il aime, qu'il admire Lacordaire ; jamais il ne le flatte ; il le juge avec l'impartialité d'un magistrat qui décide de la vie

et de l'honneur des citoyens, avec la religion d'un témoin qui va déposer en justice.

Dans une introduction brève et concise, M. Foisset esquisse, à traits rapides, l'état de l'Eglise dans les premières années du XIXe siècle. L'autorité du Saint-Siége, ébranlée au XVIe siècle par la Réforme, avait été plus tard ruinée en France par les subtilités du jansénisme, puis par les attaques opiniâtres du gallicanisme parlementaire: enfin l'école philosophique l'avait renversée avec le culte.— L'Eglise de France, à la chute de Robespierre, ne présentait qu'une vaste ruine. Les prêtres erraient en exil ; les temples étaient abandonnés ou profanés. Cependant au milieu de ce bouleversement universel, l'erreur n'avait pu rien produire. Le premier consul répondit à une secte de déistes qui demandaient à recueillir l'héritage de l'Eglise romaine : « Vous n'êtes que quatre cents ! » — Le concordat de 1804 fut conclu avec le Saint-Siège. Mais qu'on ne s'y trompe pas, Napoléon voulait moins servir la religion qu'il n'entendait s'en servir. Les lois et les décrets montrent qu'à ses yeux les évêques (ou plutôt ses évêques) n'étaient que des préfets ecclésiastiques, chargés d'administrer le clergé. C'était, en religion, la suprématie absolue de l'Etat.

Dans la position effacée qui lui était faite, le clergé reprit sa mission avec un zèle qui n'avait d'égal que ses vertus. Toutefois les grands caractères faisaient défaut. Après les fatigues de l'exil, on avait plutôt le courage de souffrir que celui de combattre. Le nouvel épiscopat ne garda pas toujours la mesure dans la louange.— Sous le Consulat, l'Etat ouvrait des écoles, mais il acceptait la libre concurrence. Napoléon empereur confisqua la liberté de l'enseignement. Le droit d'enseigner devint le monopole exclusif de l'Etat.

Un vieillard, Pie VII, ne consentit pas à livrer la hiérarchie ecclésiastique à l'omnipotence impériale. Il fut jeté en prison, mis au secret durant quatre ans ; libre en 1814, il s'empressa de rétracter la signature que lui avaient arrachée les caresses et les menaces de Napoléon.

Sous la Restauration, l'Eglise, traitée avec égard, crut

pouvoir saluer sa délivrance. Cependant, protégée par le roi, comme on disait alors, la religion vit s'accroître l'hostilité anti-chrétienne. Loin de pénétrer dans les masses d'une bourgeoisie sceptique, plus elle obtint de priviléges, de faveurs, plus elle excita la défiance : mieux valait pour elle la persécution que l'attache officielle.

Le nombre des évêques fut augmenté par le concordat de 1817. On choisit pour les nouveaux siéges, non des hommes ayant l'intelligence du présent, de l'activité, de l'énergie, mais presque tous des vieillards recommandables par leurs vertus et leur naissance. — A cette époque, une vie nouvelle circulait dans la France avec la paix et la liberté politique. La jeunesse des écoles se passionnait pour la poésie, pour l'éloquence : elle aspirait à de nouveaux rivages.

La sénilité des anciens partis ne suffisait pas à cette exubérance de vie. Tous sentaient que la religion, qui est de tous les temps, pouvait vivre en harmonie avec les institutions d'une société nouvelle. — Voilà dans quelles dispositions d'esprit Lacordaire passa des bancs du barreau dans la cellule du séminariste. — Tel est le résumé des prolégomènes qui ont paru nécessaires à M. Foisset : Il les a exposés avec cette netteté, cette bonne foi, cette impartialité qui sont le caractère distinctif de la biographie du P. Lacordaire.

Jean-Baptiste-Henri Lacordaire naquit à Recey-sur-Ource en Bourgogne, le 12 mai 1802. Orphelin à quatre ans, il fut élevé par sa mère, femme d'une piété simple et forte, d'un courage viril. A dix ans il entrait avec une demi-bourse au lycée de Dijon. L'enfant à l'œil noir, aux longues paupières, unissait une grande douceur à je ne sais quoi d'ardent et d'indomptable. Il travaillait peu, sinon dans les trois derniers mois de l'année. Sa mémoire était merveilleuse. Dans l'intervalle d'une récréation il apprenait facilement un acte d'*Athalie*. Ce n'est qu'en réthorique qu'il prit le vol de l'aigle. Il conquit dès lors une supériorité telle, qu'il vint s'asseoir avec une sorte de célébrité sur les bancs de l'école de droit, au mois de novembre 1819.— Il retrouva la petite maison de sa mère et le charme d'une vie tendre et modeste. « Il n'y avait dans cette maison rien de su-

perflu, mais une simplicité sévère, une économie arrêtée à point ; le parfum d'un âge qui n'est plus le nôtre, et quelque chose de sacré qui tenait aux vertus d'une veuve, mère de quatre enfants. »

M. Foisset eut le bonheur de l'avoir pour condisciple à l'école de droit. Il reconnait qu'Henri Lacordaire fut toujours des premiers parmi les premiers. Les jeunes gens d'élite à l'école formaient uue société d'études ; ils voulurent bien l'admettre parmi eux, quoiqu'à cette époque il fût loin de toute idée religieuse. A la première lecture qu'il fit, on sentit la supériorité de sa pensée, et il révéla l'éclat de son style. — Dans les conférences il étonnait plus encore.

Nous écoutons encore, écrivait après 25 ans, un membre de la société d'étndes, nous écoutons encore cette improvisation pleine d'éclairs, ces arguments remplis d'agilité, de ressources inattendues, de souplesse et de saillies ; nous voyons cet œil étincelant et fixe, pénétrant et immobile ; nous entendons cette voix claire, vibrante, frémissante, haletante, s'enivrant d'elle-même, n'écoutant qu'elle seule et s'abandonnant sans réserve et sans contrainte à la verve intarissable de la plus riche nature. O belles années si vite écoulées, ô précieux et magnifiques jeux d'esprit, vous prédisiez à la cause de Dieu un incomparable athlète !

Lacordaire était sorti du collège avec un cœur honnête sensible à l'honneur, mais fort éloigné de toute idée religieuse. Par ses traditions de famille, il regrettait l'Empire ; par amour de la liberté, il se trouva naturellement *libéral*. La majorité de ses amis était franchement catholique et franchement royaliste. Des discussions chaleureuses s'élevaient dans la société d'études. Lacordaire faisait tête à tous. Un jour il déclara que, persuadé par quatre mois de débats, il se ralliait à la Restauration complétée par la liberté. — L'acclamation fut unanime. Par un élan presque électrique, tous les membres présents se jetèrent l'un après l'autre dans les bras de Lacordaire.

A partir de ce moment, Henri fut ce qu'on appelait alors un royaliste constitutionnel. La conversion religieuse suivit la conversion politique. Jusque là, Lacordaire avait professé le déisme, son intelligence était en travail, lorsqu'il quitta Dijon pour aller faire son stage

à Paris. Il plaida plusieurs fois et avec succès devant le tribunal de la Seine. M. Mourre, procureur général à la Cour de cassation, aimait à le charger de lui préparer des projets de réquisitoire. Un jour il plaida devant Berryer ; ce célèbre avocat voulut le voir, causa avec lui pendant une heure et lui dit : « Vous pouvez vous placer au premier rang. »

Henri aimait déjà la religion sans s'en douter. Les spectacles l'ennuyaient. « Il était fatigué de tout sans avoir rien connu. » La pensée chrétienne remuait le fond de son âme : il se faisait en lui un travail mystérieux. — Il écrivait à un de ses amis le 7 février 1824 : « Croirais-tu que je deviens chrétien tous les jours? C'est une chose singulière que ce changement qui se fait dans mes opinions. » Un peu plus tard, il achevait ses confidences à un ami. « Mon sacrifice religieux t'a surpris sans doute, ce n'est pas, mon cher ami, que j'aie lu beaucoup d'ouvrages propres à former ma conviction. Je n'en ai pas touché un seul, j'ai trouvé la foi dans mon âme, plus comme un souvenir, que comme un don nouveau, comme une conséquence de principes antérieurement acquis que comme une création nouvelle de ma pensée. »

Là ne devait pas s'arrêter le miracle. Selon la judicieuse expression d'un de ses amis, M. Lorrain, être chrétien, c'était être prêtre : c'était se dévouer à l'apostolat de la vérité reconquise. Il lui restait à obtenir le consentement de sa mère. Après une résistance de cinq semaines, elle se rendit aux vœux de son fils en mère chrétienne, courageuse et forte ; bientôt il obtenait un exéat de l'évêque de Dijon, et il rentrait au séminaire de Saint-Sulpice.

Là il apprit à maîtriser les saillies, l'indépendance de son caractère ; il se livra avec passion aux études théologiques : déjà il sentait naître dans son cœur les premiers instincts de vocation monastique. Enfin, après un long temps d'épreuve, il fut ordonné prêtre le 25 septembre 1827. On lui offrit les fonctions d'auditeur de Rote à Rome. Sa modestie lui fit préférer une aumônerie dans un couvent, il n'aspirait qu'à une obscurité qui lui laissât des loisirs pour commencer un cours immense d'étu-

des théologiques et philosophiques ; il joignit à cette humble position celle de deuxième aumônier du collége Henri IV. Dans un mémoire sur les colléges de Paris, il regarde comme le plus efficace de tous les essais l'émancipation de l'enseignement déjà souvent réclamée. Lacordaire n'était pas seulement un homme d'études, il était avant tout homme d'action. Au séminaire, et depuis qu'il était prêtre, une question l'avait toujours préoccupé. « Le monde étant ce qu'il est, que doit penser un prêtre sur les rapports de la religion avec le nouvel ordre social ? » La charte lui paraissait un compromis nécessaire entre les temps anciens et les temps nouveaux. « J'étais demeuré libéral en devenant catholique, a-t-il dit lui-même. En entrant à Saint-Sulpice, je n'avais rien abandonné des opinions qui demeurent libres pour tout chrétien. »

Deux mois avant la révolution de 1830, pensant que sa carrière sacerdotale n'aurait jamais son libre développement en France, il résolut de chercher aux Etats-Unis un théâtre d'action analogue à ses sentiments sur l'indépendance absolue de l'Eglise. Il alla à La Chênare visiter dans sa retraite l'abbé de La Mennais : il subit le prestige de la gloire et l'ascendant du génie.

La chute de Charles X, arrivée dix jours après, vint changer ses projets. Un journal, *l'Avenir*, jeta Lacordaire dans une polémique ardente. La Mennais avec ses idées exclusives et ses illusions étranges sur le mouvement révolutionnaire, Lacordaire et bientôt de Montalembert, avec l'ardeur de ses vingt ans, donnèrent aux débuts de *l'Avenir* un éclat incomparable. Victorieux dans un premier procès politique en Cour d'assises, Henri ouvrit à Paris une école sans autorisation en vertu de la Charte. Il avait avec lui pour professeurs MM. de Montalembert et de Coux. Justiciable de la Cour des pairs à cause du titre de M. de Montalembert (investi de la pairie à la mort de son père), il étonna la noble assemblée par le sérieux, la dignité et le charme de sa parole. Convenons toutefois que la polémique de *l'Avenir* fut souvent virulente et dépassa le but.

L'admiration de M. Foisset n'ôte rien à la liberté de ses jugements. Il apprécie en ces termes *l'Avenir*, qui

voulait séparer l'Eglise de l'Etat d'une manière absolue.

« Il n'était pourtant pas difficile de voir que, dans un pays où la foi catholique est encore celle de l'immense majorité de ceux qui ont une religion, c'est la déclarer déchue que de la réduire officiellement à l'état où elle existe aux Etats-Unis, c'est-à-dire, à l'état de secte. Le catholicisme n'a rien à y perdre au sein d'une nation où il a toujours été en minorité. Mais qui ne sent qu'aux yeux des peuples, il s'en trouverait diminué, abaissé dans les pays où, sans perdre son caractère de religion universelle, il a toujours été la religion nationale ? Et, de plus, c'était une grande naïveté de se persuader qu'un accroissement de liberté serait toujours pour lui le prix de cet abaissement ; l'Etat certes n'a pas besoin de nommer les évêques et de salarier les prêtres pour trouver les moyens d'opprimer la religion. Demander la séparation au nom de l'Eglise, c'était d'ailleurs, demander qu'elle rentrât spontanément dans les catacombes ; c'était réclamer pour elle, en son nom, la situation que voulaient lui infliger ses ennemis ; « c'était, a dit admirablement M. de Montalembert, comme si nous demandions aujourd'hui l'abolition du pouvoir temporel par amour pour la liberté du Pape. »

L'Avenir fut volontairement suspendu. Lacordaire se mit en route pour Rome avec MM. de La Mennais et de Montalembert.

L'état des esprits à Rome, l'obstination de La Mennais, la sagesse et la mansuétude de Grégoire XVI, la foi, la docilité de Lacordaire, ses dissentiments et sa rupture avec l'auteur de l'*Essai*, l'éclat, le scandale des *Paroles d'un Croyant*, la soumission de Montalembert, la douce et généreuse influence de Mme Swetchine, tout est retracé par M. Foisset avec une plume fidèle et souvent éloquente. Je ne cite qu'une page (267). *Paroles d'un Croyant.*

« L'éclat fut énorme, le peuple des ateliers, la jeunesse des écoles, s'enivrèrent jusqu'au transport de ce vin fumeux ; c'est par les *Paroles d'un Croyant* que M. de La Mennais, suivant un mot qui restera, tomba parmi les malfaiteurs intellectuels de son temps. Chez les catholi-

ques, le scandale fut grand; l'Apôtre leur avait appris que le Pouvoir vient de Dieu : un prêtre de Jésus-Christ se levait pour enseigner que le Pouvoir est fils de l'Enfer. La forme même de l'ouvrage était un scandale de plus. C'était un pastiche de style biblique, bariolé de prières et de blasphèmes; les rois sont tous des monstres; les prêtres sont les séides des rois; seulement M. de La Mennais faisait sur ces lieux communs démagogiques le signe de la croix. M. Royer-Collard avait dit : « C'est Quatre-vingt-treize faisant ses Pâques. » Et plus loin page 282 : — « L'apostasie de La Mennais est le suicide d'âme le plus éclatant peut-être qu'on rencontre dans l'histoire; mais c'est aussi le seul, l'unique exemple d'un homme qui ayant en lui toute l'étoffe du plus redoutable hérésiarque, n'a pas même réussi à détacher du centre de l'unité le moindre des acolytes. »

Que l'on partage ou non cette appréciation, convenons qu'elle est ferme et vigoureuse.

Après l'orage, nous trouvons Lacordaire dans une rue étroite et tortueuse du pays latin, étudiant les Pères de l'Eglise, rassérénant son âme dans le travail, dans la solitude d'une vie retirée et recueillie. Lacordaire, malgré sa nature impétueuse, savait être patient; il essaya de prêcher à Saint-Roch; il échoua complètement; il n'en fut ni surpris, ni découragé. — Après mûre réflexion, il avait compris que l'apostolat de la jeunesse était sa vraie vocation. C'était le genre apologétique, « c'est-à-dire, cette forme où l'on rassemble les beautés, les grandeurs, l'histoire et la polémique religieuse, pour agrandir le christianime dans les esprit et y engendrer la foi. »

On connaît l'élan qui emportait la jeunesse catholique à cette époque. La Société de Saint-Vincent-de-Paul venait de naître et était une réponse éloquente à un défi du Saint-Simonisme. Pour contrebalancer les leçons de Jouffroy, on reconnaissait le besoin d'un grand enseignement catholique. La jeunesse des écoles, Ozanam en tête, s'était adressée à Mgr de Quélen qui donna des espérances et rien de plus. L'idée fit son chemin. Le préfet des études, à Stanislas, M. l'abbé Bnquet, pria Lacordaire de donner aux élèves des conférences reli-

gieuses. La première eut lieu le 19 janvier 1834 : il ne s'y trouva que les élèves et quelques amis. Au mois d'avril, les hommes les plus éminents dans le barreau, la politique et les lettres, accoururent à ces conférences. Dans cette chapelle d'enfants on vit réunis : MM. Chateanbriant, Berryer, Lamartine, Odillon Barrot, Victor Hugo. — Lacordaire improvisait toujours.

Qu'allait-on donc chercher — dit M. Foisset -- dans l'étroite chapelle du collége Stanislas ? On allait y chercher la parole vivante ; une parole qui fût l'homme même, une parole spontanée, soudaine, palpitante, jaillissant de l'âme et allant à l'âme, parole pleine d'imprévu, de saillies, d'élan, toute de flamme ardente, impétueuse, étincelante, émouvante surtout au-delà de toute idée ; une voix déchirée et parfois déchirante, qui faisait vibrer à un point qu'on ne saurait dire toutes les fibres de la nature humaine.

C'était là une grande nouveauté dans la chaire, telle que Bourdaloue et Massillon l'avaient faite. Les conférences de Stanislas ne ressemblaient á rien de ce qu'on avait entendu. Toute forme conventionnelle avait disparu ; plus de texte en tête du discours sacré, plus de divisions, presque plus de citations de Pères et de Docteurs. Le moule ancien de la prédication volait en éclats. On se sentait en plein XIXme siècle. Jamais orateur sacré ne fut plus complètement de son temps. Tout en Lacordaire, les défauts comme les qualités, était exclusivement de notre époque.

On a pu admirer la vigueur de touche de l'historien du P. Lacordaire. Enfin l'heure avait sonné pour lui : il avait trouvé sa voie.

La contradiction ne se fit pas attendre. L'esprit de parti, de routine, se scandalisa : la police s'inquiéta : il ne put reprendre ses conférences à Stanislas. Dans cette épreuve, sa conduite avec Mgr de Quélen fut pleine de soumission, de dignité. Il ne tarda pas à en recueillir le fruit. Au mois de janvier 1835, l'archevêque lui offrit brusquement la chaire de Notre-Dame. Après quelque hésitation, Lacordaire accepta. Il avait réussi devant un auditoire restreint ; il était facile d'échouer devant une assemblée de 4,000 âmes. L'épreuve était formidable. Quinze années durant, tout avait été une arme contre le christianisme : la tribune, la presse, l'enseignement public. Comment reconquérir la popularité pour l'enseignement religieux ? M. Foisset juge ainsi la situation.

Humainement, il ne faut pas se lasser de le redire, humainement, rien ne servait mieux la vérité, rien ne contribua plus à

son triomphe, que d'être proclamé par un vrai fils du XIXme siècle, complètement élevé à l'école de la pensée moderne, hautement fidèle à toutes les idées généreuses, à tous les nobles sentiments de son pays et de son temps, ayant traversé les erreurs de l'époque sans se souiller, et les attaquant de front sans insulter et sans maudire. Qui peut s'en étonner? Pour avoir prise sur les hommes, ne faut-il pas les connaître, les comprendre, savoir leur langue, avoir des points de ressemblance avec eux? Les fautes même de la vie politique de Lacordaire semblent n'avoir été permises que pour donner à l'orateur de Notre-Dame une action personnelle toute puissante sur un grand nombre d'âmes égarées par le libéralisme contemporain.

La première fois qu'il parut dans la chaire de Notre-Dame, 6,000 auditeurs se pressaient dans la grande nef.

Avec M. Foisset, laissons Lacordaire faire le récit de cette premiére bataille.

Le jour venu, Notre-Dame se remplit d'une multitude qu'elle n'avait point encore vue. La jeunesse *libérale* et la jeunesse *absolutiste*, les amis et les ennemis, et cette foule curieuse qu'une grande capitale tient toujours prête pour ce qui est nouveau, s'étaient rendus à flots pressés, dans la vieille basilique. Je montai en chaire, non sans émotion, mais avec fermeté, et je commençai mon discours, l'œil fixé sur l'Archevêque, qui était pour moi, après Dieu, mais avant le public, le premier personnage de cette scène. Il m'écoutait la tête un peu baissée, dans un état d'impassibilité absolue, comme un homme qui n'était pas simplement spectateur, ni juge, mais qui courait des risques personnels dans cette solennelle aventure. Quand j'eus pris pied dans mon sujet et mon auditoire, que ma poitrine se fut dilatée sous la nécessité de saisir une si vaste assemblée d'hommes, il m'échappa un de ces cris dont l'accent, lorsqu'il est sincère et profond, ne manque jamais d'émouvoir. L'Archevêque tressaillit visiblement, une pâleur qui vint jusqu'à mes yeux couvrit son visage, il leva la tête et jeta sur moi un regard étonné. Je compris que la bataille était gagnée dans son esprit; elle l'était aussi dans l'auditoire. (1).

L'éloquence de Lacordaire est appréciée par M. Foisset avec un rare bonheur d'expression et de justesse.

Le P. Lacordaire possédait au plus haut point la grande éloquence; l'émotion soudaine, profonde, communicative, électrique. Ce qui mettait le comble aux transports de l'auditoire, c'é-

(1) Ce cri la sténographie l'a conservé.
Assemblée, assemblée, que me demandez-vous? que voulez-vous de moi? la vérité?. . Vous ne l'avez-donc pas en vous! vous la cherchez donc, vous voulez la recevoir, vous êtes venus ici pour être enseignés.

tait d'assister à l'improvisation -- si impossible à nier -- du prédicateur, au jet incessant, impétueux, et pourtant contenu, de sa parole comme de sa pensée ; c'était de voir jaillir d'une poitrine sacerdotale, ainsi que du rocher frappé par la verge divine, ce fleuve bouillonnant, irrésistible, comme un torrent des Alpes.

Qui nous rendra ces surprises, ces hardiesses, ces familiarités, ces élans aventureux, où semblait se jouer un génie aussi audacieux que sûr de lui-même, côtoyant, rasant le précipice sans y tomber jamais, puis planant au haut des cieux d'un essor que Bossuet seul a surpassé dans la chaire française?

Le sujet des conférences était une *préparation* et non une *démonstration* évangélique. M. Foisset expose le plan en homme à qui sont familières toutes les questions sociales, politiques et religieuses. Ce plan peut se résumer ainsi : le christianisme est aussi une société qui, comme nous, s'occuppe de la dignité, de la liberté, du bonheur des hommes ; le Christ est aussi un législateur, l'Evangile est aussi une charte constitutionnelle.

Les fruits des conférences furent controversés par la jalousie, l'esprit de rivalité et surtout l'esprit de parti. Mgr de Quélen soutint longtemps et noblement Lacordaire contre ces attaques : il l'appela publiquement « ce fidèle ami qui faisait la consolation et la joie de son cœur. » Il le nomma chanoine honoraire de Notre-Dame-de-France.

Une grande douleur vint frapper Lacordaire quelques mois après. Sa mère à laquelle Henri avait plu par-dessus tous ses frères, expira entre ses bras. L'impression fut terrible. Il songea à se retirer à Rome, immédiatement après la seconde station de Notre-Dame. Cette station s'ouvrit le 21 février 1836. L'enthousiasme ne s'était point refroidi, l'épreuve fut décisive.

Toutefois les contradicteurs de Lacordaire dénonçaient ses conférences, les censuraient. Il se demanda alors s'il ne valait pas mieux écrire que de parler et exposer dans un grand ouvrage toute la suite de la doctrine catholique.

En se rendant à Rome, il s'arrêta dans sa Bourgogne bien-aimée, puis il prit le bateau à Marseille, débarqua à Gênes et s'en alla par Sienne à Rome, où il arriva le 21 mai.

Grégoire XVI le reçut avec affection. Tout le monde à Rome lui fit un accueil parfait. Pendant que Mgr de Quélen voulait n'opposer que le silence à la nouvelle publication de La Mennais, *Les Affaires de Rome*, Lacor-

daire, engagé par conscience et par honneur, encouragé par le pape, écrivit sa *Lettre sur le Saint-Siège*.

Toutefois, il renonça d'abord à la publication par déférence pour l'archevêque, auquel il écrivit une lettre pleine de noblesse et de dignité. Enfin un incident qui émut toute l'Allemagne, l'enlèvement à main armée de l'archevêque de Cologne, et son emprisonnement par ordre du roi de Prusse, levèrent les scrupules de Lacordaire ; il publia son opuscule, et Mgr de Quélen n'en témoigna aucun déplaisir.

Le succès, dit M. Foisset, fut aussi rapide que considérable; et il était mérité. La *Lettre sur le Saint-Siège* est un des meilleurs écrits de Lacordaire, ce n'est pas un traité, c'est un chant. « Non s'écriait l'auteur, non, quand je ne croirais pas, quand jamais un rayon de la grâce divine n'aurait illuminé mon entendement, je baiserais encore avec respect les pieds de cet homme qui, dans une chair fragile et dans une âme accessible à toutes les tentations, a maintenu si sacrée la dignité de mon espèce et fait prévaloir pendant dix-huit cents ans l'esprit sur la force. » chacun de nous se dit — avec M. Foisset, n'est-ce pas aussi vrai du temps de Pie IX que du temps de saint Pierre ?

Lacordaire ne se reposait pas ; il allait ouvrir à Metz les stations de la province. Metz, dont le nom éveille en nous de si patriotiques, de si douloureux souvenirs, Metz à une physionomie à part. C'était une place de guerre de premier ordre avec une population militaire et une école d'application pour l'artillerie et pour le génie. Quatre mois durant, il y eut aux conférences, autant d'empressement qu'à Notre-Dame et plus de recueillement.

A la dernière conférence, le prédicateur devait monter en chaire à une heure et demie. Beaucoup de places étaient occupées dès cinq heures du matin. Le Père laissa à Metz des traces durables de son apostolat, des conversions notables et une œuvre nouvelle, celle de Saint-Vincent-de-Paul, qui eut pour premier président un officier d'artillerie. L'impulsion donnée avait été forte, elle fut durable.

Plusieurs années après, à la solennité de Pâques, plus de 1200 hommes appartenant tous aux classes intelligentes, et, parmi eux, beaucoup d'élèves de l'école d'application, témoignaient publiquement de leur foi catholique.

Un travail intérieur se faisait dans l'esprit de Lacordaire. Déjà dans son premier voyage à Rome, étant en retraite chez les Jésuites, il avait senti les premiers indices de sa vocation pour la vie monastique. Longtemps il pesa les raisons et les difficultés de se décider. A son retour en France, quand l'avenir était pour lui plein de promesses, il fit ses premières confidences à quelques amis qui combattirent ses projets : il les ouvrit à Mgr de Quélen qui le reçut d'abord avec tristesse et qui finit par l'encourager d'une manière charmante dans son dessein.

De suite il partit pour Rome, et, là, chose merveilleuse, tout fut conclu en huit jours : il repartait pour la France le 15 septembre.

Restait l'exécution. Comprenant la faute des Jésuites qui s'étaient introduits en France sans oser porter hautement leur nom, Lacordaire s'adressa hardiment au pays dans un mémoire célèbre où il disait ce qu'étaient les Dominicains, et réclamait sa part dans les libertés conquises. Il réclamait hautement la liberté, ou plutôt le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui. Il put s'applaudir d'avoir eu foi dans son pays. A la tribune, dans la presse, pas une voix ne s'éleva pour contredire la sienne.

Voici les paroles de son judicieux historien.

« J'insiste sur cette attitude, parce qu'elle a fait non seulement l'originalité du rôle public de Lacordaire, mais son succès. Certes, le mémoire pour le rétablissement des Frères Prêcheurs est admirable ; de bons juges ont pensé que c'est ce que l'auteur a écrit de mieux. Mais ce qui imposa silence au préjugé public contre les moines, ce ne fut pas le tableau, si éloquent qu'il soit, que fait Lacordaire de l'ordre des Frères Prêcheurs, ni le portrait si suave de son patriarche saint Dominique, ni cette longue et splendide série d'apôtres, docteurs, d'artistes, qui lui font cortège ; ce ne fut rien de tout cela, ce fut la revendication pour les moines du droit commun, du droit naturel, du droit d'association sous des conditions égales pour tous, sous la surveillance ordinaire des magistrats, comme sous la responsabilité légitime qui, dans tout pays policé, incombe à chaque citoyen. »

Le mémoire avait paru le 3 mars 1839 ; le 7 du même mois, Lacordaire reprenait le chemin de Rome, avec deux compagnons pour revêtir l'habit de saint Domini-

que, l'un deux, Requédat, était riche et n'avait pas vingt ans ; il eut la gloire d'être le premier compagnon de l'œuvre. Mais toute entreprise doit passer par l'épreuve. Lacordaire surmonta courageusement les difficultés suscitées contre son projet. Le noviciat n'eut pas lieu à Rome. C'est une concession qu'il fallut faire au cardinal Sala. C'est dans une même pensée de condescendance et de circonspection, qu'au lieu de recevoir l'habit avec une certaine solennité dans l'église de la Minerve, il fut décidé que Lacordaire et ses compagnons le prendraient dans une chapelle intérieure.

On cédait, en ces deux points, à une influence puissante dont on espérait désarmer ainsi la secrète hostilité. L'éclat ne fut que différé, comme on le verra plus tard. La prise d'habit s'accomplit le 9 avril 1839. Quelques amis étaient présents ; Requédat était dans une pieuse exaltation, embrassant les religieux dominicains et se prosternant à leurs pieds pour les remercier de son bonheur. Lacordaire, au contraire, paraissait admirablement calme, acceptant virilement, chrétiennement, sans trouble aucun, toutes les difficultés de l'avenir. Quand il revint vers ses amis avec sa robe blanche et sa couronne monastique, il distribua entre eux, avec une cordiale simplicité, les objets qui ne devaient plus lui servir dans le cloître. Son cœur débordait. « Le souvenir de mon sacerdoce, s'écrie-t-il, est bien vivant en moi et je m'en rappelle tout le bonheur. Mais ce qui manquait à cette première fête s'est trouvé ici dans une plénitude tout-à-fait enivrante, je veux dire l'effusion autour de moi d'une fraternité admirable. Jamais je n'ai reçu de si tendres embrassements.

Le lendemain les trois novices partaient pour la Quercia près de Viterbe.

La Quercia était un des monastères d'Italie où la règle de saint Dominique était le plus sévèrement observée. Lacordaire édifia la communauté par sa ferveur et par son son esprit d'abnégation.

Cependant son mémoire pour le rétablissement des Frères Prêcheurs faisait son chemin. Malgré la crise politique, il était lu et plaisait à tout le monde. Le suffrage qui le flatta le plus fut celui de Mgr de Quélen

qui mourut quelques mois après, et dont il honora toujours pieusement la mémoire.

Mais pour rétablir en France la famille de saint Dominique, bien des difficultés se présentèrent. Lacordaire se sentait insuffisant par lui-même et voulait étudier à fond la doctrine de saint Thomas. Il obtint de passer trois ans à Rome au cœur de l'ordre, au couvent de Ste-Sabine. Il prononça ses vœux avec Requédat, le 12 avril 1840, et le lendemain il était sur la route de Rome. A peine arrivé, il fut obligé de céder aux instances les plus pressantes et de prêcher à Saint-Louis-des-Français, le jour de Pâques, sans aucune préparation. Dans son sermon, il montrait la *valeur logique, morale et sociale* de la Résurrection : *logique*, en ce qu'elle seule explique bien le mystère de la mort ; *morale*, en ce qu'elle fait naître la vie de la mort ; *sociale*, en ce qu'elle crée le martyre, seule force de la tyrannie des pouvoirs temporels. L'impression fut énorme. Le corps diplomatique, qui était en entier au pied de la chaire, en fut ému. Le comte de Spaur s'écria que ce n'était pas là prêcher la Résurrection, mais l'insurrection.

M. Foisset, juge impartial, apprécie sagement la situation :

Heureusement, dit-il, il y avait dans l'auditoire un cardinal, quatre évêques, plusieurs prélats, des Jésuites, des Dominicains, et il fut impossible de signaler dans le sermon une seule proposition théologiquement répréhensible.

Ce n'en était pas moins, je le reconnais, une imprudence. Les temps étant donnés, cet anathème lancé à la tyrannie dans un sermon sur la résurrection, réveillait, sans nécessité aucune, dans un auditoire anssi prévenu que l'étaient les conseillers d'ambassade, les souvenirs mal assoupis du journal *l'Avenir*. Le Cardinal Lambruschini n'était pas homme à en savoir gré à Lacordaire. Ne trouvant pas, dans les rapports qui lui avaient été faits, des motifs canoniques de blâme, il dissimula ; mais l'imprudence avait porté coup, et Lacordaire, plus tard, en ressentit cruellement les effets.

Le 25 mai, Lacordaire s'installait dans le convent de Sainte-Sabine : six jeunes gens, qui s'associaient à son œuvre, y formaient ce qu'on appelait le Collége Français. C'est à Sainte-Sabine qu'il acheva la *Vie de Saint Dominique ;* elle fut accueillie avec transport. « C'est

immense, comme beauté, s'écria Châteaubriant, je ne sais pas un plus beau style. »

Lacordaire avait suivi de près à Paris la publication de son livre. Il habitua le public à voir son habit de dominicain ; dîna *en froc* chez le garde-des-seaux, avec le nouvel archevêque, Mgr Affre et plus de quarante convives.

Cela ne suffisait pas ; il fallait inaugurer la prise de possession en froc de la chaire de Notre-Dame, c'est ce qui fut accompli. Je laisse la parole à notre biographe, si vrai, si simple, si saisissant dans son récit.

Dès sept heures du matin, une foule de jeunes gens se pressaient au pied de la chaire. A dix heures, il n'y avait plus de place dans la grande nef. A onze heures, les nefs latérales et jusqu'aux chapelles à droite et à gauche étaient remplies. A midi et demi, l'archevêque, prenant place au banc d'œuvre, trouvait rassemblé dans l'église métropolitaine, un auditoire de dix mille personnes. Le prélat avait à ses côtés le ministre de la justice et des cultes avec des ambassadeurs, des pairs de France, des membres de la Chambre des Députés, M. de Châteaubriant, M. Molé, M. Guizot, M. Berryer, M. de Lamartine et beaucoup d'autres se cachaient dans l'assemblée au milieu d'une foule qui débordait de la porte au sanctuaire. A une heure, le Frère prêcheur se lève, avec sa tête rasée, sa tunique blanche, et, pendant une heure et demie, sa parole improvisée tient captive et recueillie, bien que frémissante d'émotion, toute cette multitude.

Le sujet était la *Vocation religieuse de la nation française*. Le nouveau moine, il l'a dit lui-même, avait voulu couvrir de la popularité des idées l'audace de sa présence. L'effet fut immense.

Lacordaire reprenait bientôt le chemin de Rome, emmenant avec lui cinq nouveaux compagnons.

Bientôt, dans un voyage à la Quercia, il faillit perdre la vie ; une éruption, la petite vérole mit ses jours en danger ; il resta maître du champ de bataille. Chose digne de remarque : sa complexion jusqu'alors délicate, acquit une vigueur singulière.

Le Père revint en toute hâte à Rome et s'installa à Saint-Clément, couvent qu'il venait d'acheter et qu'on avait préparé pour ses nouveaux hôtes. Le 19 avril, Lacordaire fut accueilli avec bonté par le Pape, qui lui promit d'approuver tout ce que déciderait la congrégation de la discipline régulière.

Il était donc en instance pour que le monastère de Saint-Clément fût érigé en noviciat français. Le 29 avril, l'autorisation fut refusée. Le 5 mai, un nouvel ordre

portait injonction aux Français de Saint-Clément de se séparer en deux bandes et de se rendre dans des noviciats différents. Il était ordonné à Lacordaire de rester seul à Rome.

Le coup était rude ; il fut supporté avec une douceur, une constance et une paix vraiment admirables.

Préparé par toute sa vie à souffrir l'injustice, Lacordaire n'avait rien subi avec plus de mansuétude.

Toutefois, il restait là un mystère. La cause secrète de cette mesure était une communication faite par le cabinet de Vienne au cardinal Lambruschini. M. de Metteruich avait pris ombrage d'une brochure imprimée à Paris en 1840 : — *Du Clergé français à Rome* — par Georges Dacly. Dans cette brochure on représentait Lacordaire comme continuateur des idées de l'abbé de La Mennais. Et sur une chimère, un homme d'Etat, qui depuis trente ans avait la haute main dans les plus grandes affaires des gouvernements de l'Europe, empêchait dix Français de prendre l'habit dominicain à Rome. Singulière préoccupation pour ce grand politique ! — Lacordaire n'avait pas tardé à connaître le secret de cette énigme. Il recommanda à ses amis le silence le plus absolu sur cette affaire, voulant par dessus tout sauvegarder l'honneur du Saint-Siége.

Les paroles, la tenue du Père en cette occasion furent très-belles. Il fit ses adieux à ses compagnons au pied de l'autel : tous pleuraient. Pour lui, son visage rayonnait comme à ses plus beaux jours ; simple dans son humble soumission, s'abandonnant à la Providence, goûtant avec délices la joie et la paix de l'âme promises au vrai renoncement à soi-même.

Du reste, Grégoire XVI s'était déclaré parfaitement content de la conduite de Lacordaire, n'ayant rien, absolument rien contre lui. Le Père recevait ainsi sans retard la récompense de sa vertu : au fond, jamais sa situation n'avait été meilleure à Rome.

Arrêtons-nous un instant, jetons un regard en arrière et retraçons-nous rapidement par la pensée, les traits principaux sur lesquels, suivant pas à pas M Foisset, nous avons essayé de fixer l'attention de nos lecteurs.

QUESNAULT DES RIVIÈRES

(La fin au prochain numéro).

LA FOI ET L'IMPIÉTÉ.

SCÈNE DE LA FIN DES TEMPS.

ORATORIO.

PERSONNAGES :

Le chef des chrétiens.	Troisième chrétien.
Le chef des impies.	Premier impie.
Une jeune fille chrétienne.	Deuxième impie.
Une jeune femme impie.	Première jeune fille impie.
Un prophète.	Deuxième jeune fille impie.
Premier chrétien.	Choeur des chrétiens.
Deuxième chrétien.	Choeur des impies.

La scène se passe sur une place publique ; les chrétiens paraissent les premiers, peu à peu les impies arrivent et il se forme alors deux camps au-devant desquels se tiennent les chefs. A la fin, les deux camps se confondent autour du prophète et derrière lui.

LE CHEF DES CHRÉTIENS.

Les temps sont arrivés prédits par le prophète ;
Chrétiens, il faut choisir ou la vie ou la mort,
Ou le mal ou le bien, le calme ou la tempête,
Ou l'enfer ou le ciel, ou l'abîme ou le port.
Qui ne sert pas son Dieu combat contre Dieu même ;
Plus de ces faux-fuyants et de ces compromis ;
Suivez la vérité. Dans cet instant suprême,
Le Christ sera pour vous contre vos ennemis.

Armez-vous d'une foi sincère,
Suivez la route du devoir.
Il faut lutter par la prière
Et mettre au ciel tout votre espoir.

Si vous tombez dans la carrière
Par un martyre glorieux,
Votre nom, obscur sur la terre,
Brillera plus pur dans les cieux.

PREMIER CHRÉTIEN.

Le soleil brillant dans l'espace
De Dieu raconte la grandeur ;
La nuit dit à la nuit, le jour au jour qui passe
La volonté du Créateur.

DEUXIÈME CHRÉTIEN.

Qui ne veut pas voir la lumière
A dit : Je ne servirai pas ;
Nous, Seigneur, nous voulons te servir et te plaire ;
A toi nos cœurs, à toi nos bras.

TROISIÈME CHRÉTIEN.

Que le méchant tremble et frémisse
Devant le Dieu de vérité !
Seigneur, à l'univers dispense ta justice ;
Tes arrêts sont pleins d'équité.

LE CHEF DES CHRÉTIENS

Qu'un serment solennel en ce moment vous lie
Et jurez d'aimer Dieu qu'ici bas on oublie.

COEUR DES CHRÉTIENS.

Avec amour en inclinant nos fronts,
Nous le jurons.

LE CHEF DES CHRÉTIENS.

Avec l'antique erreur jamais de pacte infâme :
La vérité du Christ doit régner dans votre âme.

COEUR DES CHRÉTIENS.

Avec ardeur en inclinant nos fronts,
Nous le jurons.

LE CHEF DES CHRÉTIENS.

O Seigneur, qui nous voit combattre pour ta gloire
Dirige nos efforts, donne-nous la victoire !

COEUR DES CHRÉTIENS.

Seigneur, que notre chant
S'élève de la terre ;
Toi seul es la lumière.
Toi seul es tout puissant.

Ainsi que la flamme
Monte vers le ciel,
Les vœux de notre âme
Vont à l'Eternel ;

Et notre prière
Apaise, Seigneur,
La juste colère
Qui gronde en ton cœur.

Combattre pour ta gloire
Est un honneur pour nous,
Ah ! donne la victoire
Au peuple à tes genoux.

Le cœur se met à genoux et reprend

Seigneur, que notre chant
S'élève de la terre ;
Toi seul es la lumière,
Toi seul, Seigneur, es grand.

UNE JEUNE FILLE CHRÉTIENNE.

Doux est à l'exilé l'air pur de la patrie,
Au passant altéré le murmure de l'eau,
Doux est le long baiser d'une mère chérie,
Et l'œil bleu de l'enfant qui veille en son berceau.

Douce est au voyageur la cloche de l'ermite
Quand le tonnerre gronde et sillonne les airs ;
Douce est au prisonnier l'heure qui précipite
Le désiré moment ou tomberont ses fers.

Douce est pendant la nuit à la fleur la rosée,
Douce au cerf fatigué la source au fond des bois
Qui répare sa force un moment épuisée ;
Mais à Dieu se donner est plus doux mille fois.

CHOEUR DES CHRÉTIENS (*Reprise*).

Seigneur, que notre chant
S'élève de la terre ;
Toi seul, Seigneur, es grand,
Toi seul es la lumière.

LE CHEF DES IMPIES.

Quels sont ces chants que j'entends retentir?
Seraient-ce des chrétiens les jeux et la licence?

PREMIER IMPIE.

Il est des lois dont on peut se servir
Pour les réduire à garder le silence.

DEUXIÈME IMPIE.

Nos vœux sont pour la liberté,
Mais nous l'établirons quand nous serons les maîtres,
Quand la moderne humanité
Ne croira plus aux dieux, aux prêtres.

PREMIER IMPIE.

Nous ne pouvons laisser insulter la raison.

DEUXIÈME IMPIE.

Quiconque est contre nous n'est-il pas un rebelle?

LE CHEF DES IMPIES.

De ces chrétiens, amis, craignez la trahison.
Le peuple est souverain, sa justice immortelle.

La prison pour les dangereux,
Qu'à l'exil le reste s'apprête.

CHOEUR DES IMPIES.

La liberté n'est pas faite pour eux;
Allez, soldats, qu'on les arrête.

LE CHEF DES IMPIES.

Nous n'avons pas besoin de dieux,
Le nombre est tout, c'est la justice.

CHOEUR DES IMPIES.

Oui, le droit du plus fort vaut mieux;
Allez, soldats, qu'on les saisisse.

LE CHEF DÈS IMPIES.

Et si quelque moine odieux
A la révolte les entraîne?

CHOEUR DES IMPIES

Sans vains discours courez sur eux ;
Allez, soldats, qu'on les enchaîne.

UNE JEUNE FEMME IMPIE.

Premier Couplet.

Assez longtemps dans l'esclavage,
La femme a dû ronger son frein,
Nous proscrivons le mariage,
Au nom du peuple souverain.

La femme libre se révèle,
Subir un maître est un affront :
Voici l'ère nouvelle,
Les dieux s'en vont.

CHOEUR DES IMPIES.

Voici l'ère nouvelle,
Les dieux s'en vont.

Deuxième Couplet

Il faut abolir la famille
Et l'héritage son soutien ;
Non, plus de père, plus de fille,
L'état seul et le citoyen.

La femme libre se révèle,
Subir un maître est un affront :
Voici l'ère nouvelle,
Les dieux s'en vont.

CHOEUR DES IMPIES.

Voici l'ère nouvelle
Les dieux s'en vont.

PREMIÈRE JEUNE FILLE IMPIE.

Plus de douleurs, plus de misère,
Plus de paradis ni d'enfer !

DEUXIÈME JEUNE FILLE IMPIE.

Ils vont venir ces temps prospères,
Où nous pourrons briser nos fers.

PREMIÈRE JEUNE FILLE IMPIE.

La femme libre se révèle.

DEUXIÈME JEUNE FILLE IMPIE.

Subir un maître est un affront,

PREMIÈRE ET DEUXIÈME ENSEMBLE.

Voici l'ère nouvelle,
Les dieux s'en vont.

CHOEUR DES IMPIES.

Voici l'ère nouvelle,
Les dieux s'en vont.

(*Le chœur des Chrétiens et le chœur des Impies tantôt alternants, tantôt ensemble.*)

CHOEUR DES CHRÉTIENS.

Ecoute-moi, Seigneur, et du fond de l'abîme,
Que ma voix suppliante arrive jusqu'à toi !
Qui pourra subsister si tu juges le crime
Avec la rigueur de ta loi ?

Mon Dieu, j'ai mis en toi mon unique espérance ;
Ta parole est ma loi, laisse ton serviteur
S'abriter sous ta main ; à toi, Dieu de clémence,
Ma foi, mon amour et mon cœur !

Oui, le Seigneur viendra nous racheter lui-même ;
C'est l'Homme-Dieu qui s'offre au courroux éternel ;
C'est lui qui vient souffrir, mourir pour ceux qu'il aime
Et pour le salut d'Israël.

CHOEUR DES IMPIES.

Nous sortirons enfin tous armés de l'abîme
Où l'on nous enchaînait. Ils trembleront d'effroi
Tous nos vieux ennemis, nous jugerons leur crime
Avec la rigueur de la loi.

Qui pourrait empêcher notre juste vengeance ?
Quels sont ces insensés ? Quel est cet imposteur ?
Ils doivent perdre tout, tout, jusqu'à l'espérance
De pouvoir toucher notre cœur.

Le peuple désormais gouvernera lui-même,
Seul il est souverain, son trône est éternel;
Heureux qui voit son jour, et que celui qui l'aime
Chante son triomphe immortel.

LE CHEF DES IMPIES.

Plus d'Eglise et plus de mystère.
Qui nous parle de charité
Et de pauvreté volontaire ?
Ces mots sont trop vieux pour l'humanité.

Arrière les vieilles croyances !
Nous voulons notre égalité,
Nous abolissons les souffrances
Par un décret sur la fraternité.

La raison voilà notre Bible,
Nous sommes rois, nous sommes dieux !
Le philosophe est infaillible :
Nous ne croyons qu'à ce qu'ont vu nos yeux.

LE CHEF DES CHRÉTIENS (*s'adressant au Prophète*).

Prophète dont la voix console,
De ce peuple exauce le vœu.

PREMIER CHRÉTIEN.

L'Esprit-Saint guide ta parole,
Dévoile les secrets de Dieu.

CHOEUR DES CHRÉTIENS.

Prophète dont la voix console,
De ton peuple exauce le vœu !
L'esprit-Saint guide ta parole,
Dévoile les secrets de Dieu.

LE PROPHÈTE

Peuple, c'est Dieu lui-même
Qui nous donne sa loi,
Et cet instant suprême
Va raffermir ta foi.

Du fond de la plaine
Accourt l'ouragan :
Sous la chaude haleine
Gémit le torrent.
Dans la forêt sombre,
Bruits mystérieux ;
Eclatant dans l'ombre,
Etonnant les cieux,
La tempête augmente,
Sévit en fureur,
Sème l'épouvante
Et glace le cœur.

L'eau comme une trombe
S'échappe des airs,
Et la foudre tombe
Des cieux entr'ouverts.

(*Le tonnerre éclate, la foudre tombe, le chef des impies est foudroyé.*)

CHOEUR DES IMPIES.

Il est renversé sur la terre ;
Notre valeureux chef est mort ;
Il est frappé par le tonnerre ;
Leur Dieu serait-il le plus fort ?

CHOEUR DES CHRÉTIENS.

Votre valeureux chef est mort.
Entendez la voix du tonnerre !
Oui, notre Dieu c'est le plus fort.

LE CHEF DES CHRÉTIENS.

Frères, prions pour notre frère ;
Que Dieu ne le condamne pas ;
Seigneur, entends notre prière
Et pour bénir étends ton bras.

CHOEUR DES CHRÉTIENS.

Seigneur, épargne-nous dans ta juste colère
Et ne nous reprends pas dans ta sainte fureur ;
Souviens-toi du pardon conquis sur le Calvaire ;
A la mort éternelle arrache le pécheur !

LE CHEF DES CHRÉTIENS.

Sans savoir ce qu'il fait, le méchant t'abandonne
Dans l'éternel combat du mal contre le bien,
Nous avons pardonné, mais toi, Seigneur, pardonne !
Dans le sang de ton Fils qu'il trouve son soutien !

CHOEUR DES CHRÉTIENS.

Seigneur, épargne-le dans ta juste colère
Et ne le reprends pas dans ta sainte fureur
Souviens-toi du pardon conquis sur le Calvaire ;
A l'éternelle mort arrache le pêcheur !

PREMIER IMPIE.

En priant pour celui qui vous faisait la guerre,
Chrétiens, vous touchez notre cœur ;
De ce Dieu méconnu la charité m'éclaire,
Frères, prions tous le Seigneur.

(Les chœurs des Chrétiens et des Impies se réunissent et chantent la reprise du premier chœur).

AU PREMIER CHOEUR.

Seigneur, que notre chant
S'élève de la terre,
Toi seul es la lumière,
Toi seul, Seigneur, es grand !

Ainsi que la flamme
Monte vers le ciel,
Les vœux de notre âme
Vont à l'Eternel,

Et notre prière
Apaise, Seigneur,
La juste colère
Qui remplit ton cœur.

Combattre pour ta gloire
Est un bonheur pour nous ;
Tu donnes la victoire
Au peuple à tes genoux.

Baron DE MEYRONNET-ST-MARC.

PENSÉES.

Les hommes, en général, aiment peu les femmes sérieuses. Auprès d'elles leur supériorité trouve moins d'occasions de se produire et de s'établir. Ils sont, pour la plupart, comme de grands enfants ou de grands fous, se plaisant au jeu des poupées et des marionnettes.

*
* *

On accuserait moins les femmes de faiblesse, si les plus faibles n'étaient pas si souvent les mieux servies et les plus aimées.

*
* *

« La fortune ne fait pas le bonheur! » fiche de consolation que les bien pourvus distribuent assez généreusement aux deshérités du sort.

*
* *

Si l'habit ne fait pas le moine, du moins, il est rare que le caractère des gens ne se révèle pas un peu dans leur manière de se vêtir.

*
* *

La bourse et la conscience d'autrui sont deux choses si difficiles à bien connaître, qu'on n'en devrait jamais juger.

*
* *

Il en est du vice comme de l'ivresse que procure l'opium : quels qu'en soient les funestes effets, on ne résiste guère au désir de se la procurer de nouveau, quand une fois on en a goûté.

*
* *

La patience est, dit-on, une vertu difficile. La vertu facile est-elle donc une vertu ?

*
* *

La solitude est le temple où l'esprit va le plus directement à Dieu.

THÉRÉSINE FAMIN.

Le Fondateur-Directeur : Auguste LAFORET.
Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Secrétaire-adj[t] :* L[t] DE GAVOTY.
Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — TYP. MARIUS OLIVE, RUE SAINTE, 39

LES ÉCHEVINS

GEORGES DE ROUX ET JUSTINIEN DE RÉMUZAT.

ÉTUDE SUR LA CONSTITUTION MUNICIPALE

DE LA VILLE DE MARSEILLE

PENDANT LE XVIII° SIÈCLE.

(Suite).

Délibérations du Conseil de la Communauté 1765-1766

SÉANCE DU 29 MARS 1765.

Le conseil communal ne se réunissait que lorsqu'il y avait un certain nombre d'affaires à examiner. Après la séance du 1er janvier 1765, entièrement consacrée à l'installation des échevins, des conseillers et des autres officiers municipaux nouvellement élus, il n'y eut plus de réunion jusqu'au 29 mars. Je transcris ci-après la formule placée en tête de toutes les délibérations, afin de donner au lecteur un spécimen des formes administratives en usage à cette époque.

Au nom de Dieu, l'an 1765, et le 29 mars, après-midi, l'honorable conseil de cette ville de Marseille, a été assemblé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, ensuite de la convocation générale faite, en la manière accoutumée, par mandement de haut et puissant seigneur Messire Alphonse de Fortia, chevalier, marquis de Pilles, baron de Baumes, Peyruis, Pieuzin, Montfort et autres places, capitaine, gouverneur-viguier de cette même ville, et de messieurs Georges de Roux, chevalier, marquis de Brue, François Clary, Noël-Justinien Remuzat et Antoine-Etienne Escallon, échevins, conseillers du roi, lieutenants-généraux de police, protecteurs et défenseurs des privilèges, franchises, libertés et immunités de cette ville ; auquel conseil, écrivant nous notaire royal (Me Aubin), secrétaire de la communauté, ont été présents :

Noble Antoine Aillaud, écuyer, sub-délégué en cette ville de l'Intendant, tenant le bâton du roi, présidant audit conseil, et l'autorisant en empêchement dudit seigneur Viguier, en vertu de l'ordre du roi, du 19 septembre 1756 ; les dits sieurs :

Georges de Roux, marquis de Brüe ; François Clary ; Noël Justinien Remuzat ; Antoine Escallon, échevins ;

Et les sieurs conseillers dont les noms suivent, Messieurs :

Joseph Aubert ; André-François Bayon ; Jean-Baptiste Catelin ;

Jean-Honoré Bourguignon ; Barthélemy Martin ; Jean-Baptiste Caillol de Poncy; Joseph-André Manen ; Claude Ollivier ; Jean-François Cablat ; Antoine Revel ; Pierre Regaillet · Roland, fils de Barthélemy ; Mathieu Salze ; Jean-Baptiste Martin ; Victor Paillès ; Pierre Magy ; André Campian ; Jean-François Boyer ; Jérôme Eydin ; Michel Marie ; Joseph Porry ; André Jullien ; Jacques de Lon ; André Cauvin ; Jean-Paul-Antoine Molineuf ; Joseph Rozan ; Honoré d'Antoine ; Mathieu Lombardon.

Le premier échevin (M. le marquis de Roux), prenant la parole, énumère les affaires soumises aux délibérations du conseil. Il lit sucessivement dix propositions :

1° Sur la réclamation des administrateurs du chapitre de Saint-Victor, et des autres habitants du quartier de Rive-Neuve, les échevins ont fait étudier un projet de réparation du pavé des rues *Sainte* et de *Sainte-Catherine* ; le premier échevin propose, au nom de ses collègues, de faire exécuter ces travaux, dont la dépense s'élèvera à la somme de 6,599 livres, d'après le devis qui a été dressé par l'inspecteur communal.

Le Conseil décide que l'affaire sera examinée par une commission composée de quatre membres : MM. les conseillers Joseph Rosan, Pierre Regaillet, Jérôme Eydin et Mathieu Lombardon.

2° Les échevins, faisant droit aux plaintes réitérées qu'ils ont reçues des habitants de la rue *de Paradis* (1), au sujet du mauvais état du pavage de cette rue, ont fait dresser par sieur Bourre, inspecteur des travaux publics, un devis des réparations à exécuter, s'élevant à la somme de 3,937 livres ; ils prient le conseil de délibérer sur cette dépense.

L'affaire est renvoyée à la même commission.

3° Les habitants de la rue de Casteauredon, nouvellement ouverte, se plaignent de ce que, contrairement à ce qui s'est fait pour les autres rues, on n'a jamais songé à la niveler, et qu'elle est devenue impraticable à la suite des pluies de l'hiver ; les échevins soumettent un devis de travaux, donnant lieu à une dépense de 420 livres.

Le conseil délégue MM. Barthélemy Martin, Jean-Baptiste Catelin, André Cauvin et Victor Paillez, pour se transporter sur les lieux, constater l'opportunité des travaux proposés et vérifier l'exactitude du devis.

(1) Il est à remarquer qu'à cette époque on écrivait rue *de Paradis* et non *rue Paradis* ; en effet, c'était l'ancien chemin de la chapelle de *Sainte-Marie de Paradis*.

4° La rue de Paradis devant être élargie, il y a lieu de déplacer l'aqueduc qui longe cette rue, afin de permettre aux propriétaires de bâtir leurs immeubles sur le nouvel alignement. Ce travail est évalué 2450 livres.

Le conseil approuve le devis qui a déjà été examiné par une commission, et délégue MM. Regaillet et Jullien pour surveiller la construction des canaux et celle des maisons, qui doivent être élevées dans cette partie de la rue de Paradis.

5° L'adjudicataire des travaux d'entretien de la rue et du chemin d'Aix et des rues latérales du Cours, demande une réduction de 900 livres sur le prix de sa soumission, à cause des pluies torrentielles qui sont tombées pendant l'hiver et du charroi extraordinaire occasionné par le transport des blés envoyés par le vice-legat d'Avignon sur des charrettes attelées de 4 et 5 colliers.

Les échevins sont d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande, mais le conseil décide, à une faible majorité, que l'adjudicataire sera tenu de se conformer à son traité.

6° La communauté a été condamnée, par un arrêt du Parlement, à verser deux acomptes de 30,000 livres entre les mains du recteur de l'Hôtel-Dieu, pour les besoins journaliers de cet hôpital. Les échevins ont fait un premier versement, et se sont adressés au contrôleur général des finances pour savoir s'il fallait opérer le second.

Le conseil délibère à l'unanimité d'exécuter comme contraints et forcés les arrêts du Parlement.

7° La Chambre de Commerce a le projet de construire à ses frais, sur la place Neuve, un édifice pour y établir *La Bourse* ou Salle d'assemblée pour les négociants; elle demande en conséquence la cession gratuite du sol de cette place.

Les échevins proposent d'accueillir la demande des membres de la Chambre de Commerce, ce qui permettrait à la communauté de disposer pour sa plus grande commodité de l'emplacement actuel de la salle de la Loge ou soit de *La Bourse*.

Le Conseil approuve, mais à une simple majorité.

8° Un arrêt du conseil d'Etat, du 4 avril 1758, avait autorisé l'élargissemement de la rue Paradis et la formation d'une place vis-à-vis le pavillon de l'arsenal des Galères ; M. de Montolieu, propriétaire d'une partie des terrains nécessaires pour l'exécution de ces travaux, les avait cédés au prix de 425 fr. la canne carrée. Un second arrêt du 6 février 1764, rapportant le premier, ne permit que l'élargissement de la rue de Paradis, en

sorte que la ville n'eût à conserver qu'une partie des terrains àcquis. Dans l'intervalle, M. de Montolieu avait fait abandon à son fils de tous ses droits sur les terrains de la rue de Paradis. Le nouveau propriétaire voulait revenir sur la vente faite par son père, demandant un prix plus élevé des terrains cédés, soit 822 livres la canne carrée, somme allouée à M. Estelle pour un emplacement situé dans le même quartier.

Les échevins ont appelé en garantie M. de Montolieu, le père, et ont plaidé contre le fils.

Le Conseil approuve à l'unanimité la marche adoptée par les échevins, et leur donne pleins pouvoirs pour continuer la procédure jusqu'au jugement définitif.

9° L'adjudicataire des fermes réunies de la communauté n'a pas rendu des comptes suffisamment détaillés de sa gestion, les échevins proposent de nouveau une commission pour les vérifier et les faire établir d'une manière plus correcte.

Le Conseil délègue les mêmes conseillers qui ont été chargés de la vérification des comptes du précédent adjudicataire.

10° Une délibération du 26 novembre 1759, avait décidé que l'avenue de la porte de Rome aurait 10 cannes de largeur, et l'administratiou s'était entendue à cet effet avec Mme Vve Martin, qui était, parait-il, propriétaire des terrains nécessaires pour exécuter ce projet. Les fils de cette dame avaient commencé de construire sur le nouvel alignement, lorsque des observations furent faites à la Communauté sur l'insuffisance de la largeur adoptée. Le dernier Conseil, par une délibération du 20 décembre 1764, avait fait droit à ces observations en portant la largeur de l'avenue à 13 cannes. Mais cette modification devant entraîner une augmentation de dépenses de 5,000 livres, les échevins proposent au Conseil de délibérer de nouveau sur le projet.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'agrandissement proposé et désigne quatre conseillers : MM. Jérôme Eydin, Joseph Guérin, J.-B. Rebuffel et J.-B. Arnaud, pour examiner les devis et faire un rapport sur les travaux à exécuter.

Avant de se séparer, le Conseil entend la lecture de la situation financière de la communauté ; de laquelle il résulte qu'il a été perçu, depuis le commencement de l'année 231,164 livres et dépensé 227,430 livres, ce qui fait ressortir un restant en caisse de 3,743 livres.

Séance du 16 avril 1765

La réunion est composée comme la précédente de

M. Aillaud, sub-délégué de l'Intendant, de quatre échevins, de quarante deux conseillers et du notaire greffier.

Le Conseil a été convoqué dans un but spécial que M. le Marquis de Roux, premier échevin, fait connaitre en ces termes :

« Il a été écrit le cinq de ce mois aux sieurs échevins, par M. de Latour, premier président et intendant, une lettre portant que le roi ayant nommé MM. D'Arcussia, d'Hostager et Des Pennes pour dresser des mémoires sur la Municipalité et l'administration actuelle de la communauté de cette ville, M. le Comte de Saint-Florentin et M. le Contrôleur général, lui ont marqué que ne pouvant se procurer trop d'éclaircissements et d'observations pour être en état de faire un bon réglement, ils ont pensé qu'il était convenable d'avoir un Mémoire, contenant les vues et les différentes idées de personnes qui, ayant eu part à l'administration ont été plus à portée d'en connaître les abus ou les inconvénients ; ils ont même jugé ce parti nécessaire, afin qu'il soit bien constant que la ville et ses administrateurs ont été entendus par la voix de ses anciens officiers ; les Ministres ayant ajouté que sur le compte qu'ils en ont rendu au roi, Sa Majesté a déclaré que son intention est qu'il soit convoqué une assemblée générale de tout le conseil municipal pour procéder à la nommination de six anciens échevins ou conseillers de ville, sortis de place, dont les lumières et le zèle pour le bien public soient connus, parmi lesquels Sa Majesté en choisira trois qui seront chargés de rédiger ensemble et d'envoyer à M. le Comte de Florentin et à M. le Contrôleur général un mémoire détaillé de tout ce qui leur paraîtra convenable de proposer pour l'avantage de la communauté, sur tous les objets qui s'intéressent ; observant qu'il ne sera fait aucune communication, ni instruction contradictoire sur les mémoires qui leur seront adressés, lesquels ne sortiront pas de leurs mains. C'est pour procéder à la nommination prescrite de six anciens échevins ou conseillers de ville que le Conseil a été convoqué, à l'effet de quoi le sieur Marquis de Roux (premier échevin ancien), a requis être fait lecture de la lettre de M. de Latour premier Président et Intendant. »

Le Conseil procède en conséquence à la nomination, au scrutin secret, des délégués demandés par l'Intendant.

La majorité des suffrages se porte sur les noms suivants : MM. Ange-Toussaint-Simond Rolland, Nicolas Samatan, Pierre-Joseph Remuzat, anciens premiers échevins ; Pierre Gouffre, Nicolas-Jacques Ferrari et Hypolitte Etienne, anciens conseillers.

Séance du 20 mai 1765.

Conseil composé des quatre échevins et de vingt-sept conseillers, sous la présidence de M. Aillaud, sub-délégué de l'Intendant, remplaçant le marquis de Pilles, Gouverneur-Viguier.

1° En exécution de deux délibérations des 25 février et 22 avril 1761. la communauté avait obtenu l'abonnement, moyennant 20,000 livres, du droit imposé sur les cuirs par l'édit du mois d'août 1759, et il avait été décidé que la Chambre de Commerce payerait la moitié de ces abonnements. Mais le ministre ayant refusé d'autoriser la Chambre de Commerce à faire cette dépense, la ville avait dû supporter tout le poids de l'abonnement. Le controleur général des finances, averti de ces faits, venait de défendre aux échevins de continuer l'abonnement. Les échevins, par l'organe de M. le marquis de Roux, rendent compte de cette situation au Conseil, et lui demandent de prendre une détermination au sujet du paiement du nouvel impôt, que l'on ne veut pas laisser à la charge de la Communauté.

Le Conseil nomme une commission pour examiner la question et chercher le moyen de pourvoir à l'abonnement du droit sur les cuirs, sans recourir aux deniers de la communauté.

2° Les directeurs de l'hôpital Saint-Lazare ont dépensé 709 livres pour réparer le mur de clôture de leur établissement, ils en demandent le remboursement.

Dépense approuvée, sous la reserve de l'autorisation de l'Intendant.

3° Les échevins et la communauté ont été condamnés par la Cour des comptes, aides et finances, à payer 8,000 livres à titre de dommages-intérêts, au sieur Auberton, sous-fermier des abattis ou tombades, pour l'indemniser de la perte qu'il a faite, à la suite d'une réduction de taxe, publiée par les échevins, le 18 septembre 1761.

Le Conseil délibère qu'il y a lieu d'exécuter l'arrêt de la Cour des comptes.

4° Le cimetière de la paroisse Saint-Martin est trop petit, les échevins ont fait dresser le devis des travaux nécessaires pour l'agrandir ; ils proposent au Conseil d'autoriser cette amélioration, qui donnera lieu à une dépense de 760 livres.

Approuvé à l'unanimité, toujours sous la reserve de l'autorisation du seigneur Intendant.

M. le marquis de Roux donne lecture ensuite de la

situation financière, de laquelle il resulte qu'il a été recouvré 448,669 livres 10 sous et dépensé 448,301 livres 18 sous, et que le solde en caisse est de 361 livres 12 sous.

Les conseillers Joseph Rozan et Jean-Baptiste La Salle, chargés par leurs collègues d'étudier un projet tendant à régulariser les avenues de la porte des Fénéants et de celle de Noailles, font connaître qu'ils ont traité avec Mlle de Lisle pour l'acquisation des terrains, moyennant un prix total de 23, 420 livres. Le Conseil approuve à l'unanimité cette dépense, qui sera soumise à la sanction de l'Intendant.

Sur le rapport des membres d'une autre Commission, le Conseil décide que l'avenue de la porte de Rome aura treize toises de largeur, pourvu toutefois que le terrain destiné à la voie publique soit abandonné gratuitement par son propriétaire.

Séance du 28 juin 1765.

Cette séance est également présidée par le sub-délégué de l'Intendant, qui, suivant l'usage, fait prêter aux membres du Conseil un serment, dont la formule n'est pas indiquée. Ce serment est mentionné au commencement de toutes les délibérations.

1° Le premier échevin fait connaître au Conseil que sur les très-humbles et très-respectueuses représentations de la Communauté, les dépenses qu'elle avait faites pendant la dernière guerre pour le service du roi, ont éte liquidées par arrêt du Conseil d'Etat du 5 mai, à la somme de 211,452 livres, et qu'une partie de cette somme a été déjà affectée au paiement, par compensation, de l'abonnement de la ville, dans le don gratuit. Il ajoute que la Communauté doit à la protection de l'Intendant de Provence, M. le premier Président de Latour, la liquidation des dépenses de la guerre et l'abonnement du don gratuit extraordinaire; en un mot, tous les avantages resultant de l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 mai.

Le Conseil approuve tout ce que les échevins ont fait dans cette circonstance et les prie d'adresser, au nom de la Communauté, des remerciments à M. l'Intendant.

2° Le clergé de France et la province trouvent journellement à emprunter au denier vingt-cinq (4 %) ; les échevins ont pensé que la communauté dont le Crédit est au moins aussi solide, trouverait facilement à emprunter quatre ou cinq millions pour le remboursement des avances de la ville réglées à 5 % — ce qui lui procurerait un avantage de 40 à 50,000 livres annuellement.

Ils en ont entretenu l'Intendant qui a loué leur zèle et leur a répondu qu'il était persuadé que la délibération qui serait prise à ce sujet serait autorisée par un arrêt du conseil d'Etat.

Séance du 10 octobre 1765.

Les premières affaires traitées dans cette réunion ont pour objet l'expropriation des terrains affectés à l'établissement d'une place devant l'ancien arsenal, à l'ouverture de la promenade des allées et à diverses amélioration des autres voies.

Le premier échevin rend compte ensuite du recensement de la population qui vient d'être fait, conformément aux ordres transmis en même temps à toutes les communautés de Provence. Quelques citoyens dévoués ont opéré gratuitement le dénombrement des habitants, mais il reste des écritures et quelques autres frais qui pourront s'élever à 700 livres environ. Le conseil approuve cette dépense.

Les membres du conseil délégués pour examiner la proposition, de paver les rues de Paradis, Sainte et de Sainte-Catherine, étant d'avis d'y donner suite, le conseil délibère d'exécuter ces travaux immédiatement et sauf l'autorisation du seigneur Intendant.

Situation financière : Recettes, 931,402 fr. — Dépenses, 920,640 fr. — Il reste en caisse 10,762 fr.

Séance du 28 octobre 1765.

Le conseil procède, dans la forme accoutumée, à l'élection de deux échevins, de vingt conseillers et des autres officiers municipaux qui doivent remplacer ceux dont le mandat expire à la fin de la deuxième année de leur exercice, et ceux qui ne fonctionnent que pendant une année.

MM. Nicolas-Jacques Ferrary et Jean-François Cassard sont élus échevins en remplacement de MM. le marquis Georges de Roux et François Clary, pour prendre rang après MM Noël Justinien Remuzat et Etienne Escalon, qui deviennent les deux échevins anciens.

Aucun incident ne s'est produit pendant l'élection de ces magistrats et celle des autres officiers municipaux. Seulement, M. Escalon, deuxième échevin, s'est abstenu de voter au moment de l'élection du capitaine de

quartier, André Fabre, son cousin germain ; du juge consul Etienne-André Magallon, et de l'intendant de la santé, André Magallon, ses deux beaux-frères.

Séance du 23 décembre 1765.

Cette séance, la dernière que préside M. le marquis de Roux, est consacrée à l'examen de quelques affaires en retard et auxquelles il parait urgent de donner une solution. Aucune d'elles, d'ailleurs, n'offre un intérêt particulier.

Séance du 22 février 1766.

Après la séance du 1er janvier, en tièrement affectée à l'installation de la nouvelle municipalité, M. Remuzat, premier échevin ancien, ne put présider que celle du 22 février ; la mort devait le surprendre en plein exercice de son mandat dans les premiers jours du mois suivant.

Cette séance du 22 février était bien chargée ; il résuma dix affaires et en proposa la solution avec une grande clarté. En voici la rapide analyse :

1° Il rend compte de la mise aux enchères des vastes terrains de Camp-Major, situés près de l'arsenal, « MM. les échevins, dit-il ; ont passé le 23 janvier, l'adjudication definitive des places et terrain champ Major, appartenant à la communauté, en faveur de Me Salomé, notaire, agissant pour compte d'amis, au prix de 85,000 livres payables comptant, et la superficie des terrains est de 2111 cannes carrées » déduction faite du sol des rues à ouvrir en exécution de l'arrêt du Conseil du 30 septembre 1755.

Avant de soumettre cette opération au contrôleur général des finances, les échevins désirent savoir si le Conseil lui-même est d'avis qu'il y a lieu de donner suite à l'adjudication. Le Conseil approuvet à l'unanimité le procès-verbal des enchères qui lui est présenté.

2° M. Remuzat fait connaître que, par un arrêt rendu en Conseil d'Etat le 24 janvier, le roi a bien voulu homologuer la délibération par laquelle le Conseil de la Communauté dans sa séance du 28 juin 1765, avait voté un emprunt dé 4 à 5 millions au 4 0/0 pour être employés au remboursement des sommes précédémment empruntées au 5 0/0.

Le Conseil donne pouvoir aux échevins d'exécuter cet arrêt dans le plus bref délai.

M. Remuzat soumet ensuite la proposition suivante aux délibérations de ses collègues :

3° Les commissaires du Concert ou Académie de musique ont exposé que le propriétaire de la salle, dans laquelle l'académie donne ses concerts refuse de leur continuer la location ; qu'il se présente des entrepreneurs qui offrent d'en faire bâtir une à leurs dépends sur le sol de l'île située vis-à-vis l'arsenal des galères sous diverses conditions, et entr'autres l'abandon gratuit par la ville de la jouissance de 12 cannes de terrains lui appartenant et qui sont nécessaire pour l'emplacement de la nouvelle salle. Ces entrepreneurs s'engagent à en payer le prix à raison de 400 livres la canne dans le cas ou l'académie abandonnerait la salle, où si eux-mêmes la destinaient à un autre usage. »

Le Conseil accepte cette proposition, sans la reponse du premier Président et Intendant.

4° Le Conseil approuve, sur la proposition que lui est faite par M. Remuzat, la conférence tenue à Aix entre le prémier Président, M. Escalon échevin, et les deux directeurs de l'Hôtel-Dieu, au sujet du règlement de compte de cet établissement.

5° M. Remuzat dit que les directeurs de l'Hôtel-Dieu ayant présenté à la Chambre de Commerce un mémoire sur les abus qui se commettent à la vente et fourniture de la *brusque* ou bois de chauffage pour les bâtiments de mer qui sont en carêne, et sur les moyens d'y remédier, MM. les députés de la Chambre de Commerce ont tenu et comparait à la ville pour attester les mêmes faits, adhèrer aux fins prises par les directeurs dans leur mémoire, tendant à requerir d'accorder, par une délibération la faculté exclusive à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, de vendre et fournir ladite *brusque* au taux qui sera fixé par une ordonnance de police, eu égard à l'intérêt des pauvres et à celui des armateurs, requérant que le mémoire et le comparant soient lus et examinés pour y être ensuite délibérés par l'assemblée.

Le Conseil décide à l'unanimité que l'hôpital général de l'Hôtel-Dieu, aura seul à l'avenir la faculté de faire venir, acheter et fournir exclusivement à toutes personnes, le bois ou *brusque* nécessaire pour le chauffage des bâtiments de mer qui seraient en carêne, suivant le poids et au prix qui sera fixé et trouvé juste et convenable par une ordonnance de police.

Cette délibération ne sera exécutée que lorsque le Parlement l'aura approuvée par un arrêt.

6° M. Remuzat expose qu'il n'est que trop connu, que le 11 de ce mois, jour de mardi-gras, il y eut a la comédie un désordre et un tumulte sans exemple ; que les officiers de ville de garde ce jour-là au spectacle ayant dressé leur procès-verbal de ce

qui s'était passé, et le procureur du roi en la police ayant requis l'information, la procédure se prenait, lorsque ses collègues et lui eurent connaissance que le lieutenant Grimaud faisait une semblable procédure à la requête du procureur du roi en la sénéchaussée, ce qui leur parut attentatoire aux droits de leur charge de lieutenants généraux de la police, à la connaissance exclusive des troubles apportés au spectacle, et de tout ce qui y arrive; que dans cette occasion, ils ont cru devoir consulter d'anciens avocats de la ville d'Aix au désir du règlement de 1717, s'agissant d'une affaire très importante, pour savoir la route qu'ils auraient à tenir, afin d'arrêter l'entreprise d'un tribunal notoirement incompétent; qu'en conséquence, cinq avocats des plus célèbres ont été d'avis par leur consultation du 15 de ce mois de février, que les échevins et communautés doivent présenter une requête à la Cour, pour demander des inhibitions et défenses au lieutenant criminel de continuer la procédure, à peine de 3,000 livres d'amende et d'en être informé. Cette requête est sortie répondue d'un décret portant qu'il sera poursuivi en conformité de l'arrêt rendu sur la requête du procureur général. »

Le Conseil a unanimement délibéré d'approuver comme il approuve la conduite tenue par MM les échevins, et d'attendre que l'arrêt dont il s'agit soit plus particulièrement connu, pour consulter ensuite les mêmes avocats et sur leur consultation rapportée être définitivement délibéré.

7° M. de Remuzat rend compte d'un conflit soulevé par le chapelin de la Cathédrale parce que les échevins ont fait célébrer un service funèbre pour le Dauphin dans l'église des Accoules; le lieutenant général de la sénechaussée, sur la requête du chapitre, a rendu un jugement par defaut, condamnant la communauté à 1,000 livres de dommages-intérêts dans le cas où elle ferait célébrer à l'avenir un service religieux ailleurs qu'à la Cathédrale.

Le Conseil approuve la conduite des échevins et décide qu'il sera formé appel au jugement rendu, sans compétence par le Tribunal de la sénéchaussée.

8° M. Remuzat dit qu'en exécution de l'arrêt du parlement du 20 décembre 1765, qui adjuge à la communauté de Marseille, les biens, meubles et immeubles du collége de St-Jaume (ayant appartenu aux jesuites), il a été ordonné que la communauté sera mise en possession de ces biens; mais l'avis du premier échevin est qu'il faut établir une comptabilité particulière pour la gestion de ces propriétés, qui ne sauraient être confondues avec les autres biens de la communauté. Il pense que cette affaire est de la nature de celles qui exigent d'être discutées et

examinées en particulier et avec attention par quatre de MM. les conseillers joints à MM. les échevins pour en donner leur avis au Conseil.

Le Conseil décide qu'il sera tenu un compte à part des sommes déjà reçues, s'élevant à 17,000 livres, et délègue quatre conseillers, MM. André Beaussier, Jean-François Maria, Jean-François Conil et Balthazar Rouvière, pour se joindre à MM. les échevins et rechercher le meilleur usage à faire des biens attribués à la communauté.

9° Deux négociants refusent de payer le droit imposé sur toutes les farines, sous prétexte qu'une exception a été faite pour les marchandises qui arrivent en transit; M. Remuzat explique au Conseil que les réclamants ne sont pas dans le cas prévu par les arrêts, et qu'il y a lieu de repousser leurs prétentions.

Le Conseil renvoie l'affaire au bureau de la régie des fermes.

10° M. Remuzat donne connaissance d'une lettre par laquelle le contrôleur général des finances engage les échevins à terminer, par un arbitrage, un procès intenté aux anciens fermiers de la communauté, parce que cette procédure donnerait lieu à de grands frais.

Le Conseil adopte cet avis et autorise les échevins à transiger après avoir choisi des arbitres parmi les magistrats de la Cour des Comptes.

. . . .

Les autres séances furent présidées jusqu'à la fin de l'année par M. Etienne Escalon, en remplacement de M. Noel-Justinien Remuzat qui mourut quinze jours après la séance du 22 février, soit le 7 mars 1765.

OCTAVE TEISSIER.

(*A suivre.*)

BANLIEUE DE MARSEILLE

BONNEVEINE

(Fin).

Durant la période où la marquise de Grignan et sa fille, la belle Pauline, attiraient l'attention publique sur le frais et riant quartier de Bonneveine, les Borély, déjà divisés en plusieurs branches, prenaient volontiers, eux aussi, habitation en été et en automne dans diverses bastides qu'ils possédaient entre *Bel Ombre* et la mer, le long de l'Huveaune.

Intelligents et honorables, les divers membres de cette famille s'adonnaient au commerce lointain avec assez de succès ; comme hommage rendu à leur honorabilité, l'un d'eux avait été nommé premier échevin en 1686 et un autre en 1692.

Louis Borély qui était né précisément en 1692, lorsque son oncle Joseph remplissait les fonctions d'échevin à Marseille, eut l'esprit encore plus porté que ses parents vers les grandes spéculations, et étant allé se fixer à Alexandrie d'Egypte, vers 1717, il ne tarda pas à se trouver à la tête d'une fortune considérable.

Dans un de ses voyages en France, sur la résignation de François Borély, il fut pourvu d'un office de conseiller secrétaire du roi près la Cour des Aides à Aix, charge honorifique qu'il conserva jusqu'au moment où il entra dans ses convenances, aussi bien que dans les convenances du souverain, de la transmettre au célèbre armateur de Marseille, Georges Roux, en l'année 1745 (1).

Le frère aîné de Louis, Nicolas Borély, dont la petite-fille devait être mariée plus tard au marquis de Demandolx, fut premier échevin en 1747 et ennobli en 1750 par Louis XV, pour services rendus au pays, aussi bien par lui que par ses auteurs.

Louis Borély, de retour à Marseille quitta le commerce

(1) Voir : *Roux de Corse*, ou *Notice historique et biographique sur Georges de Roux marquis de Brue*, par Alfred Saurel. Marseille, 1870.

et ayant réalisé des sommes des plus considérables dont une partie lui servit à faire contracter de beaux mariages à ses filles, se complut de 1755 à 1760 à faire de grandes acquisitions de terrains auprès de la bastide que ses parents lui avaient transmise à Bonneveine et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour avoir sur ce point même la belle demeure qui charme aujourd'hui nos regards, sous le nom de Château-Borély.

Un plan de construction avait été demandé à l'architecte Clérisseau avec injonction de s'inspirer à Paris et à Versailles de tout ce qui se produisait alors de plus parfait en architecture et décors intérieurs et extérieurs.

Il fut mis la main à l'œuvre en 1766 sous la surveillance de l'architecte provençal Brun, et le gros-œuvre était à peine achevé, en 1768, quand Louis Borély mourut.

Une fin aussi prématurée qu'inattendue aurait pu rendre inutiles tant de brillants préparatifs si le fils aîné de Louis Borély, Louis-Joseph-Denis, impressionné de la manière la plus vive de la perte de l'auteur de ses jours, ne s'était pas proposé, comme adoucissement à sa douleur, la réalisation la plus entière et la plus complète des projets en cours d'exécution pour la bastide favorite à Bonneveine.

L'architecte Brun eut plus que jamais liberté de modifier les plans de Clérisseau, ce qu'il fit heureusement comme on put en juger d'après le plan de l'année 1767.

Le peintre Chaix, qui avait été envoyé en Italie pour y étudier, aux frais de Louis Borély, les modes les plus brillants de décoration, pût à son retour, étaler sur les plafonds et sur les lambris toutes les conceptions et imitations venant du delà des Alpes.

Pendant ce temps, en 1770, les jardins étaient dessinés par Ombry, ingénieur et architecte en renom pour ce genre de travail.

Le Château-Borély, à peine terminé en 1778, fut somptueusement habité, comme il aurait pû l'être par Louis Borély.

Celui qui avait été le continuateur de ses projets ne se contenta pas de réunir tout d'abord à Bonneveine des objets d'arts et des tableaux ; bien plus, dans

l'intervalle d'une fête à l'autre, il se complut à accroître ces collections.

Membre de l'Académie de Marseille et de celle des Arcades de Rome, il fut artiste dans l'âme, et admirateur de peinture et de poésie, il favorisa de sa protection et de sa fortune tous ceux qui cultivaient les arts à Marseille.

Mais cette heureuse et brillante manière d'être ne dura que peu d'années; le 25 avril 1785, les collègues de Louis-Joseph-Denis Borély à l Académie de Marseille eurent à entendre son éloge funèbre.

Ce Mécène était mort en 1784 laissant, tous ses biens à un plus jeune frère, Honoré, à la condition de payer des rentes viagères à divers artistes et même à de simples ouvriers qui avaient pris part à la création de son château de Bonneveine.

Est-il nécessaire de dire que les malheurs du temps ne furent pas capables d'empêcher l'acquittement exact de pareils legs?. . Le peintre Chaix jouissait encore au commencement de ce siècle de la pension qu'il devait à la générosité de la famille Borély.

Louis-Joseph-Denis Borély n'avait jamais été marié et il s'était toujours complu à voir son successeur et son héritier dans son frère cadet Honoré, aimant à partager avec lui ses jouissances intellectuelles et son affection traditionnelle pour Bonneveine.

Honoré Borély, marié en 1773 à Catherine de Surian, femme de la plus grande distinction, et veuve de François-Toussaint Borély, son cousin germain, habita le Château-Borély avec tout le luxe voulu, ce qui ne manqua pas de plaire à la haute société de Marseille.

Il avait fait confirmé en 1771 pour son frère aîné et pour lui tous les priviléges de noblesse accordés à son père, lequel, bien qu'il eût résigné son office en 1745, avait été autorisé à se qualifier dans tous les actes de Conseiller secrétaire maison couronne de France.

Personne n'avait trouvé à redire à cette démarche que comportait la position sociale des heureux habitants du Château Borély, et ce ne fût qu'aux approches de 1793 qu'Honoré de Borély dût s'éloigner de Bonneveine et de Marseille, d'abord pour voyager en Suisse

avec sa famille, et peu après pour aller planter sa tente à Montpellier, où il passa les plus mauvais jours de la Révolution sans être troublé.

Sa fortune se trouvait désormais fort diminuée, mais le Château Borély revenait en sa possession intact, sauf la mutilation du bel armorial qui surmonte la porte d'entrée de la cour d'honneur ; mutilation inutile, car tout homme instruit saura toujours rétablir là, par la pensée, un *écu de gueules à trois pals d'or, au chef de gueules chargé de trois besans d'or*, et les mots *alliora vincit*, comme devise.

Peu d'objets mobiliers manquaient, malgré les visites domiciliaires dont on n'avait pas fait grâce à la demeure des Borély à l'occasion de cette prétendue recherche d'armes qui dans tous les temps de troubles sert de prétexte au pillage et au vol. Les civiques d'alors avaient cependant laissé comme trace de leur passage dans l'intérieur du château ces coups de bayonnette que nous voyons encore sur une des portes simulées à gauche en entrant dans la chapelle.

Honoré de Borély ne négligea rien pour remettre tout en ordre, soit en dedans, soit en dehors, car, en souvenir de son père et de son frère, il aimait le château Borély d'une façon toute particulière, se plaisant à y résider toute la belle saison. Il mourut en 1802, deux ans après avoir marié, à sa grande satisfaction, sa fille unique au comte Pierre Léandre de Marck Tripoly de Panisse-Passis.

Le gendre d'Honoré de Borély avait des goûts artistiques et les habitudes du grand monde ; le château Borély fût apprécié par lui ; il en compléta les collections et y donna des fêtes dont le souvenir est encore vivant.

Le comte de Panisse y résida surtout d'une manière suivie avec ses enfants, après que le gouvernement de 1830 l'eût dépouillé de la Pairie, et il transmit en mourant cette belle habitation à son fils aîné avec la pensée qu'elle serait conservée religieusement.

Le comte Gaston de Panisse suivit d'abord les intentions de son père ; mais ayant trouvé, plus tard, la belle terre de Lamanon dans le riche héritage du chef de la

maison de Panisse Passis. il crût devoir borner là ses jouissances. — Ainsi le château Borély fut vendu, en 1856, à M. Paulin Talabot.

L'acquéreur se proposait de morceler le parc et de réduire la belle construction de Louis Borély à un simple jardin pour toute jouissance extérieure.

Les matériaux pour l'établissement des murs de clôture étaient déjà apportés à pied d'œuvre et le partage allait être commencé, lorsque, providentiellement, la même année 1856, M. Paulin Talabot trouva convenance à mettre la ville de Marseille, comme propriétaire, à son lieu et place du château Borély.

Au moment où la ville voulut racheter ce domaine, son étendue était évaluée à 46 hectares 25 ares, mais elle n'acquit réellement, par décision du 3 novembre 1866, que 19 hectares ; plus tard elle acheta encore 8 hectares 1/2, et, par délibération du 2 janvier 1860, elle fit une nouvelle acquisition de 18 hectares.

Nous résumons en peu de mots cette longue histoire de cessions et de rétrocessions.

En vertu de la loi du 10 septembre 1854, l'Etat ayant concédé à la ville l'établissement et l'exploitation d'un docks entrepôt à la Joliette, le 4 octobre 1856, la ville en fit rétrocession pour 99 ans à une compagnie représentée par M. Paulin Talabot, moyennant une redevance annuelle de 50,000 francs pour les trente premières années et de 100,000 francs pendant le reste de la concession. Mais le premier accord fut modifié par des actes et des délibérations du conseil municipal, en date du 30 octobre 1856, du 2 janvier 1860, du 13 décembre 1862, et ce n'est que par suite d'achats successifs que la ville est enfin devenue propriétaire de tous les terrains qui constituent les dépendances du château Borély.

La surface du terrain est aujourd'hui de 47 hectares 1/2, dont 28 environ, soit dit dès ce moment, ont pu être affectés à un champ de course sans nuire à la belle ordonnance de l'ensemble.

Le parc et les jardins qui ne disposaient que des eaux de l'Huveaune provenant de la dérivation faite pour le moulin de Barral, ont été, tout naturellement dotés des eaux de la Durance de la manière la plus large, ce qui a

donné une nouvelle vie aux plantations anciennes et a permis d'en opérer de nouvelles dont la réussite était certaine. Il a même été possible de creuser un lac, d'établir une cascade et de multiplier les bassins de toute forme et grandeur.

Le bassin qui est au-dessous du perron de la grande terrasse du château n'est pas seulement à signaler à cause de ses vastes dimensions, mais bien parce qu'il est décoré de très-belles sculptures.

Le groupe du milieu, dû au ciseau de *Travaux*, est en pierre de Calissane. Il représente Marseille, assise sur une proue, se tournant vers la mer Rouge, couchée à ses pieds sur un dauphin, pendant que de l'autre côté, la Méditerranée confiante attend en souriant le rapprochement préparé. (Allusion à l'isthme de Suez). Deux griffons ailés, figures décoratives, sont placés aux deux extrémités de ce même bassin pour compléter l'ornementation.

Il faut savoir oublier que ces embellissements furent inaugurés le 9 septembre 1860, par la fameuse fête de nuit qu'une municipalité, peu avare des fonds de la ville, et d'un césarisme par trop docile, crut devoir donner à Napoléon III et à l'imperatrice Eugénie. La dépense avouée de cette fête dépassa 1,700,000 fr.

C'est aussi lors des fêtes données par la ville, le 9 septembre 1860, que fut construit le pont et ouverte l'avenue, longue de 250 mètres et large de 45 mèt., qui met en communication le Prado et le château. Les travaux, nécessités pour l'appropriation du champ de courses, datent de 1862. Le 15 août 1863, le parc fut enfin ouvert à la population marseillaise.

La Société hippique, secondée par la ville, se trouve avoir établi son champ de courses, dont la piste a un développement intérieur de 1550 mèt., et de 1800 mèt. à l'extérieur, sur 15 mèt. de largeur. Trois pavillons élégants renferment les tribunes; des banquettes, on embrasse une vaste étendue de terrain: le château et ses dépendances, le village de Bonneveine, les montagnes de Marseilleveyre et de la Gineste, et mieux que tout cela encore, le mouvement, l'étendue, les teintes si vives de la Méditerranée, la plus fréquentée de tou-

tes les mers, celle qui donne lieu au commerce le plus riche.

Si le parc, les jardins, les pelouses et les eaux en font le rendez-vous de la population marseillaise en été, et si pendant l'hiver même les courses de chevaux y attirent les simples curieux autant que la riche fashion, le musée d'archéologie que renferme le château mérite une visite spéciale, surtout de la part des hommes érudits et sérieux.

Belles proportions, lignes simples, ouvertures sveltes, attiques à balustres, frontons à figures allégoriques, tel est le château au dehors. La façade nord regarde l'avenue qui s'ouvre sur le Prado et donne sur la terrasse. La façade du midi, presque semblable à celle du nord, est au fond de la cour d'honneur, du côté du village de Bonneveine.

C'est au midi que se trouve la véritable entrée.

Le savant qui en franchit le seuil se trouve dans un vestibule très-vaste où il remarque bien vite, à droite en avant du grand escalier et au milieu d'autres objets, attendant classement, une masse de vieilles charpentes en bois de cèdre ayant 4 mèt. 60 c. de longueur sur 4 mèt. 50 c. de largeur. Ce sont les restes d'une galère massaliète trouvée à 60 mèt. du quai actuel, en avant, dans les terres, non loin de l'église Saint-Ferréol, à 7 mèt. environ de profondeur, quand on creusa les fondations des maison à l'entrée de la rue Impériale, aujourd'hui rue de la République. Cette épave est, au point de vue archéologique, une relique précieuse.

Les bordages sont retenus par des clous de bronze et quelques assemblages laissent voir le trait au crayon d'un constructeur qui opérait il y a plus de 2,000 ans !

Prenant à gauche, on entre dans la première salle du musée lapidaire. Une ancienne salle d'attente où l'on examine tout d'abord des plans en relief — des restes de la *galère* massaliète et des terrains dans lesquels ils ont été retrouvés ; — du *cimetière* gallo-romain découvert à 4 mèt. de profondeur, au haut de la rue de la République ; — du *cimetière* de même caractère du cours Lieutaud ; — de la place des fouilles de *Trinque-*

taille (faubourg d'Arles), etc. Tous ces plans, si parfaits, sont l'œuvre de M. Augier, premier employé du musée Borély, qui en a fait don à la ville.

Les tombeaux et les autres objets adossés aux murs proviennent presque tous des fouilles de la rue Impériale.

La deuxième salle, l'ancienne salle à manger d'hiver, à gauche, est remplie de monuments de différentes grandeurs. On y trouve divers *cippes* grecs et romains recueillis en grande partie sur le sol marseillais et quelques restes de monuments chrétiens, entre autres l'*autel* majeur *de l'abbaye de Saint-Victor*, du IVe ou Ve siècle.

La troisième salle, l'ancienne grande galerie de tableaux, renferme une magnifique série de *sarcophages* païens et chrétiens découverts à Marseille, à Arles, à Tegulata, à Tauroentum, etc.; diverses *inscriptions* grecques, romaines, païennes et chrétiennes, — une de ces dernières est en caractères carlovingiens ; — on y voit en outre différents *bustes, bas-reliefs, mosaïques*, etc.

Cette salle ouvre sur le *Salon doré*, qui est un magnifique appartement Louis XVI, richement meublé, avec divan à la turque recouvert de gobelins.

On arrive ensuite dans une *cinquième salle* assez vaste, l'ancien vestibule du côté du nord, renfermant le *musée lapidaire égyptien*, composé en grande partie des objets acquis par la ville, au prix de 45,000 francs, du regretté et savant docteur Clot-Bey. Citons d'abord une pierre chronologique du plus haut intérêt, contenant trente-quatre cartouches royaux qui ont été publiés par M. de Saulcy, de l'Institut ; deux magnifiques sarcophages en basalte, puis des statues et fragments de statues en nombre considérable, de grands vases balsamaires ou canopes recouverts d'inscriptions, etc.

Après avoir admiré ces volumineux débris égyptiens déposés dans cette pièce, on passe successivement dans la salle 6, l'ancienne salle à manger d'été, où se voient de *menus objets* en bronze, albâtre, pierre dure, terre cuite, etc. (statuettes, scarabées, colliers, bijoux. terres émaillées, papyrus), le tout dans un état de conservation admirable.

Puis, dans un ancien cabinet de repos, salle n° 7,

renfermant une riche collection de linges et tissus égyptiens, des *momies*, et enfin dans une dernière salle nº 8, autrefois cabinet de bain que nous décorerons du nom de musée Phénicien, lequel est composé de la belle inscription phénicienne, décrite par M. de Saulcy, de curieuses stèles trouvées au haut de la rue Negrel, et, comme terme de comparaison, de diverses statuettes en marbre, pierre ou calcaire, phéniciennes, venant en grande partie de Chypre.

L'exploration du rez-de-chaussée étant terminée, on monte au premier étage, et l'on en parcourt les diverses salles.

Première salle, en face de l'escalier, à la place des tableaux les plus précieux des anciens propriétaires, tableaux dévolus au musée de peinture de Longchamp : *Verreries antiques*. — La collection est si complète, qu'il ne sera plus désormais possible de douter de la connaissance avancée qu'avaient les anciens de cette fabrication, et du parti qu'ils savaient en tirer pour les bijoux, etc.

Deuxième salle dite la *Bibliothèque*. — Elle renferme les faïences provençales. On remarque un magnifique plat de Moustiers représentant le *bon Samaritain*, un *Christ* et une *sainte Claire* en relief (fabrique d'Aubagne) qui rappellent les Lucca della Robia, et divers autres pièces de grand prix provenant de dons faits par plusieurs habitants de Marseille.

De la bibliothèque on passait autrefois dans une chambre de garçon très-coquette qui est fermée momentanément pour l'utilité du service.

Revenant alors sur le palier de l'escalier on doit suivre à gauche, comme formant la salle nº 3, un long corridor dont les murs étaient naguère couverts de gravures et qui en ce moment offre un échantillon *ethnologique* des peuples des bords de l'Amazone, leurs armes, leurs parures et leurs meubles ou ustensiles.

Ces sauvages qui en sont encore à l'âge de pierre, employant des cailloux taillés comme instruments de travail, ont une idée première des arts, du dessin et de la ciselure dont on admire les produits dans les autres parties du musée.

Salle n° 4 : *Objets de bronze, de plomb, d'argent, d'or, d'ivoire*, etc., grecs, romains, gallo-romains et bas-empire : statuettes, ustensiles nombreux, urnes funéraires, coupes, armes et surtout bijoux.

Salle n° 5 : l'ancienne chambre d'apparat dont la décoration et l'ameublement n'avaient jamais été terminés pas plus que pour le cabinet de travail et de toilette que nous venons de quitter, est consacrée à l'*art céramique*. — La collection est des plus riches : vases phéniciens, étrusques, campaniens, grecs et romains, et surtout provençaux : terres cuites, statuettes, débris de sépultures, nombreuses lampes, dont plusieurs chrétiennes trouvées à Marseille et à Arles.

Salle n° 6, l'ancienne anti-chambre. — Plan en relief de Marseille par Ducros, fait en 1821, qui peut donner une idée des changements opérés depuis et même permettre de se rendre compte des agrandissements successifs de la ville. — Deux autres plans en relief, la vieille église de La Major et le fort de Notre-Dame de la Garde avant la construction du sanctuaire actuel, dus l'un et l'autre,.à l'habileté de M. Augier. — Il y a contre les murs de cette salle des bustes et des armoiries en marbre, des armes, des armures de chevaliers, enfin, comme remplissage momentané, des objets dits de curiosité : porcelaines de Chine de la famille verte, trouvées dans le château, statues de l'extrême Orient.

Là s'arrête en réalité l'investigation archéologique, car la salle n° 7 fait retomber dans le XVIIIe siècle. On trouve là une *chambre à coucher* Louis XVI que l'on a eu le bon esprit de laisser intacte comme le salon doré que nous avons déjà vu au rez-de-chaussée. On a placé dans cette chambre le portrait de Louis-Joseph-Denis de Borély, le principal créateur du château.

De là, après avoir traversé un petit cabinet de repos qui a conservé son ancien ameublement, on arrive à *la chapelle,* oratoire privé des plus parfaits, bijou d'élégance et de richesse, d'où l'administration a eu le grand tort de retirer trois tableaux précieux, pour les transporter au musée de peinture de Longchamp. — Pour diminuer les regrets des visiteurs, deux de ces tableaux

viennent d'être remplacés par des copies parfaitement réussies dues au pinceau de M. Desmarets.

Lorsqu'on revient, pour la seconde fois, sur le palier de l'escalier, on peut prendre le long corridor de gauche sur les murs duquel sont appendus le portrait de l'ingénieur Brun qui a fait exécuter tous les travaux du château Borély, un plan de construction par Clerisseau, un plan des jardins et du parc, par Ombry, une vue à vol d'oiseau des arsenaux qui devaient être exécutés à Marseille, sous Louis XIV, et deux tableaux du même genre représentant Marseille au xv[e] siècle.

Au fond de ce corridor, à droite, se trouve une pièce dans laquelle on a réuni une partie des anciens meubles retirés des appartements entièrement consacrés à l'archéologie. Un petit édifice en bois des Iles, chef-d'œuvre exécuté, avant 1779, par des compagnons menuisiers ; plus, des bustes historiques qui furent chers aux anciens propriétaires de ces lieux.

Comme on le voit, le château Borély est digne d'être visité dans ses moindres détails ; les collections qu'il renferme sont assurément des plus remarquables de France.

Le musée d'archéologie, accessible au public tous les jeudis, dimanches et jours fériés, depuis deux heures de l'après-midi, reste ouvert presque jusqu'au coucher du soleil. — Les étrangers y sont reçus tous les jours, durant la même période de temps.

En sortant de visiter le château, on se retrouve volontiers au milieu d'une magnifique promenade vraiment digne d'une grande cité : jardins français et anglais, ponts, kiosques, allées assez larges pour circuler en voiture, massifs d'arbres et de fleurs, prairies, bassins, lacs, cascades, fontaines, statues, rien n'y manque. On apprécie plus que jamais sa position au bord de la mer, qui est unique, car quelques mètres à peine la séparent de la plage si animée du Prado.

Ce n'est pas sans raison, dirons-nous en terminant, que la population marseillaise s'énorgueillit de posséder le chateau Borély et ses dépendances.

Etan donné, en effet, qu'une population aussi intelli-

gente que celle de l'antique cité Massaliète dût avoir une bastide digne d'elle, il n'était pas possible, tout en immortalisant l'œuvre primitive d'une famille modèle comme la famille Borély, d'embellir davantage cette bastide et plus encore de la choisir dans un quartier mieux pourvu de doux souvenirs, mieux doté quant aux agréments naturels et d'un accès aussi facile que celui de Bonneveine.

Lorsque de courageux entrepreneurs songèrent, en 1840, à créer le Prado, la mer était le seul but auquel ils pouvaient songer de conduire les promeneurs. Depuis lors des créations nouvelles se sont opérées; la mer demeure toujours la plus séduisante des merveilles naturelles à contempler, mais aux deux extrémités de la plage les touristes peuvent admirer des beautés entièrement dues à la main de l'homme.

Quand la foule se presse sur la plage, envahit le champ de courses du château Borély ou se porte sur le chemin suspendu de la Corniche, entre l'établissement de bains du Roucas-Blanc et le château Talabot, l'humble village de Bonneveine s'oublie; comme opposition aux tableaux grandioses qui l'environnent notre dernier regard doit lui être réservé.

Alfred SAUREL.

Auteur du *Dictionnaire Topographique et Historique* du département des Bouches-du-Rhône.

BIBLIOGRAPHIE.

ANALYSE ET APPRÉCIATION
DE LA
VIE DU P. LACORDAIRE
PAR M. FOISSET

(Suite et fin.)

II

Nous avons vu Henri Lacordaire virilement élevé sous les yeux de sa mère, allant s'asseoir sur les bancs du collége, arrivant à l'Ecole de droit de Dijon avec une espèce de renommée, débutant au barreau de Paris avec éclat, cherchant avec sincérité la vérité religieuse, la trouvant, l'embrassant avec ardeur dans la foi catholique, et, bientôt de disciple devenant apôtre, nous avons entendu sa parole, dominant, entraînant un immense auditoire dans la vieille basilique de Notre-Dame; nous l'avons suivi dans sa retraite à Rome, puis dans sa brillante et fructueuse station à Metz; nous avons admiré l'abnégation de cette riche nature qui cherche dans la vie religieuse une consécration plus complète à la défense de la vérité, sa soumission quand il lui faut subitement disperser ses compagnons réunis à Saint-Clément.

Il nous reste à voir le Père reprenant avec le même succès ses stations en province, à Bordeaux, à Nancy, à Strasbourg, à Dijon, remontant dans la chaire de Notre-Dame avec un talent mûri par l'étude, le travail et l'expérience, faisant admettre à l'Assemblée Nationale en 1848 son froc de Dominicain, fondant au nom de la liberté un couvent à Flavigny, à Paris même, joignant à la gloire de fondateur d'ordre celle d'éducateur de la jeunesse à Sorrèze et couronnant sa carrière en donnant à son habit droit de cité sur les bancs de l'Académie Française.

Telles sont les matières exposées par M. Foisset dans le second volume de sa biographie, elles vont être l'objet de la seconde partie de cette étude.

Un des reproches le plus justement adressés à notre siècle, c'est l'affaiblissement des caractères et, à la suite, les accommodements avec la conscience, les transactions faciles avec le devoir : Je ne parle pas de ces apostasies morales et politiques dont le scandale révolte autant les gens de bien qu'elles avilissent leurs auteurs. Nous avons eu des hommes habiles, des poètes, des historiens, des orateurs ; mais, combien sont rares ces hommes qui, fermes dans leurs principes, inébranlables dans leurs convictions, offrent au milieu des vicissitudes de la fortune, des secousees et des troubles de l'ordre social, cette *unité* de conduite, premier attribut d'une âme grande et virile, en un mot, d'un homme d'*honneur*. Grand par l'esprit, plus grand encore par le caractère, Henri Lacordaire fut toujours fidèle à sa mission qui peut se résumer dans ces deux mots : liberté religieuse, liberté d'enseignement. C'est ce que montre avec éclat le second volume de sa biographie.

Une réaction anti-cléricale se manifestait à Paris. Elle avait pour organe à la tribune M. Isambert, conseiller à la Cour de Cassation et député. On ne cessait de persécuter le ministre pour arrêter les *empiètements* du clergé. Les dix députés de la Gironde se présentèrent à la chancellerie, déclarant qu'ils dénonceraient le ministre devant la Chambre, s'il laissait s'introduire dans leur département l'ordre de Saint-Dominique. — Le directeur des cultes avait dit à M. de Montalambert que si Lacordaire revenait en France prêcher avec son froc, on serait forcé de procéder contre lui.

En voyant cette recrudescence de défiance et de haine, on comprend combien l'entreprise de Lacordaire était hasardeuse, combien il était osé dans son plan de restauration dominicaine.

Ses amis lui conseillaient de prolonger son absence. Malgré leurs avis, il se rendit à Bordeaux, où, depuis quatre ans, il était désiré. Par concession, il devait en chaire couvrir d'un rochet son habit dominicain. Mais, dès le premier jour, la faveur publique fut si manifeste

que le rochet sembla une précaution inutile, et, le second dimanche, le prédicateur parut en chaire dans toute la sévérité du costume de son ordre. La Cour royale tout entière, par l'organe de son premier président, l'état-major des deux régiments de la garnison, l'Académie, le Conseil municipal, tous les corps constitués avaient demandé avec instance des places réservées. On avait élevé dans la cathédrale un amphithéâtre avec deux immenses tribunes. L'église se trouva pleine d'auditeurs depuis le pavé jusqu'au faîte. La bataille était gagnée.

Je laisse parler M. Foisset : « Après la première conférence de Lacordaire, l'archevêque, qui ne l'avait invité que pour la moitié de l'hiver, le supplia de demeurer jusqu'à Pâques. Le lendemain, le prédicateur dînait *en froc* chez le préfet, qui était protestant. Bordeaux, ville d'affaires et de plaisirs, ne semblait guère mieux préparée à l'évangilisation de Lacordaire que l'opulente et voluptueuse Corinthe à celle de saint Paul. Et pourtant, dès le premier jour, plus de cinq mille âmes, étrangères pour la plupart à toute pratique religieuse, étonnées de se rencontrer au pied d'une chaire, subitement enlevées aux préoccupations d'esprit du prétoire, du barreau, des lettres, du négoce, de l'administration, de l'armée. fondues en une seule âme à la flamme d'une incomparable éloquence, ondulaient sous le souffle dominicain comme les vagues d'un Océan. Et cette émotion se prolongeait d'une conférence à l'autre, dans tous les cercles, au théâtre, dans les cafés, dans les comptoirs, Bordeaux ne pouvait plus parler d'autre chose, et la noble cité, qui depuis un demi-siècle surtout, avait entendu tant de voix éloquentes, Vergniaud, Ferrère, Lainé, Martignac, était, par sa promptitude à s'éprendre des choses de l'intelligence, digne, il faut le reconnaître, de l'orateur que Dieu lui envoyait. »

Une démonstration sans exemple eut lieu le 9 janvier. Quinze cents jeunes hommes, appartenant à l'aristocratie, au barreau, au commerce, allèrent à l'Archevêché remercier Lacordaire de s'être dévoué à compléter l'éducation religieuse de la jeunesse française. — Le premier dimanche de Carême, le frère prêcheur reprit ses conférences interrompues quinze jours durant. La station se

termina le lundi de Pâques devant 6,000 auditeurs. Vingt ans après, Mgr Bonnet écrivait : « Les effets produits par cette parole ont été immenses et durables. L'esprit public de Bordeaux est changé depuis cette époque. »

Lacordaire quitta Bordeaux pour aller à Tours. Dans une allocution qu'il y prononça à la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, plus tard, à Paris dans quelques paroles qu'il adressa au Cercle Catholique, il froissa, malgré sa réserve, les préventions politiques coalisées contre sa personne. Le Père en éprouva quelque ennui.

Impatient d'ailleurs de revoir ses enfants en saint Dominique, il repassa les Alpes, traversa laborieusement le Saint-Gothard, et atteignit Bosco. Il y demeura six mois, heureux dans la solitude avec ses frères en Dieu, vivant comme le plus humble religieux, aimant avec passion toutes les austérités de l'ordre. Bien décidé à éviter Paris, il prit la route de Genève, entra en France par Strasbourg, et, le 17 novembre, en présence de tout Nancy, ouvrait une station dominicaine.

Avec les esprits froids et sérieux du Nord, le succès fut d'un autre nature qu'à Bordeaux. mais aussi prompt et aussi complet. Il fit au gouvernement la concession de ne point prêcher en chape noire. Parmi les auditeurs du Père se trouvait un jeune homme, maître de sa personne et de sa fortune, M. de Saint-Beaussant, mort au collège d'Oullins en 1852. Il acheta une petite maison pour l'ordre de Saint-Dominique qui n'avait pas en France un pouce de terre. On s'habituait à supporter la présence de quelques religieux sous le même toit.

Lacordaire devait prêcher la station de l'Avent à Notre-Dame. Les passions religieuses s'étaient ranimées jusqu'à l'exaspération, parce que les catholiques réclamaient la liberté de l'enseignement et les droits civils de la religion. Quand ils invoquaient la liberté de conscience ou la charte de 1830, un de nos futurs législateurs, Armand Marrast, dans le *National*, disait brutalement : « On ne vous doit, à vous, que l'expulsion. »

Louis-Philippe manda Mgr Affre aux Tuileries et, pendant une heure, il essaya d'obtenir que Lacordaire ne remontât point dans la chaire où il était attendu.

L'archevêque résista courageusement : le roi finit par lui dire : « Eh bien ! s'il arrive malheur, vous ne serez pas défendu. »

Par obéissance au maître général des Frères Prêcheurs, le Père consentit à cacher sous le manteau de chanoine de Notre-Dame la robe de Saint-Dominique. Dès qu'on le vit, il se fit un grand silence. Il n'y eut aucun désordre : la liberté et l'intelligence eurent gain de cause : on écouta avec un respect digne de l'orateur, digne du lieu Cette station se termina le 11 janvier 1844. Lacordaire l'appelait la plus périlleuse, la plus décisive de ses campagnes. Elle réussit au-delà de toute attente.

Selon la judicieuse remarque de M. Foisset, « il n'y avait pas là seulement un grand spectacle : il y avait la révélation d'une puissance morale considérable, dont les hommes politique d'alors n'avaient eu aucun soupçon et avec laquelle, à leur grande surprise, il fallut compter sérieusement désormais. »

Dans les questions brûlantes de la liberté d'enseignement, le Père qui avait fait ses preuves à l'occasion du procès de l'Ecole libre, se tenait à l'écart de la mêlée, tout entier à l'œuvre si épineuse de la restauration de son ordre; il déférait en cela aux conseils de l'archevêque. Mais il encourageait du geste et de la voix M. de Montalembert, accouru de Madère à Paris pour soutenir cette grande cause à la Chambre des Pairs : il lui disait le 16 avril 1844 : « Il était impossible de mieux dire et de mieux faire ; c'est la première fois, ce me semble, que la question de la liberté catholique a été aussi nettement, aussi courageusement présentée au pays dans l'une des Chambres. »

Lacordaire continuait, lui, son combat en travaillant avec un jésuite, le P. Ravignan, à la reconstruction et à l'affermissement du principe le plus solide sur lequel puisse s'établir et vivre la société.

Le dimanche 4 février 1844, il ouvrait la station de Grenoble. Le Père parut en chaire avec son habit sans atténuation aucune : première conquête dans cette route difficile de la liberté. Il faut attribuer ce résultat au calme de l'opinion publique et à la modération du gouvernement qui, Lacordaire le reconnaît, tenait à ne pas

être persécuté. Encouragé par le succès, il achète l'ancienne Chartreuse de Chalais, à trois lieues de Grenoble, Il installe à la hâte trois dominicains français, au milieu des rochers, des prairies, des précipices et des forêts séculaires. Le gouvernement ferma les yeux sur ce qui se passait dans le désert de Chalais.

Cependant la station de Grenoble suivait son cours. « Aucune ville ne m'a ému comme Grenoble, écrivait Lacordaire : le peuple est ouvert, bon, généreux. » A l'issue de la dernière conférence, quatre cents des auditeurs, ayant à leur tête M. de Ventavon, bâtonnier de l'ordre des avocats, vinrent remercier le prédicateur.

A peine de retour à Nancy, chargé de prononcer l'oraison funèbre de Mgr de Forbin-Janson, il se surpassa lui-même par son habileté à tourner les difficultés du sujet, et il releva l'admiration de toutes les opinions. Sans trêve, sans repos, il publia le premier volume de ses conférences, éprouvant une satisfaction bien naturelle en voyant l'ordre et l'enchaînement qui régnaient dans ses pensées.

Le tome premier des conférences paraissait à la fin de novembre 1844, et le 1er décembre l'athlète infatigable remontait dans la chaire de Notre-Dame, station de l'Avent 1844-1845.

Au milieu de l'agitation des esprits toujours divisés et toujours impatients à propos de la question de la liberté d'enseignement, Lacordaire s'interdit en chaire toute allusion aux préoccupations publiques : il n'en sut pas moins captiver son auditoire. En 1843, il avait traité des effets de la doctrine catholique sur l'esprit : celles de 1844 traitèrent de ses effets sur l'âme. Dans ces conférences immortelles, Lacordaire signalait les vertus réservées à la doctrine divine ; il montrait combien toute autre doctrine que la foi catholique est impuissante à les produire.

Le 30 janvier 1845, il prêchait à Saint-Roch en faveur de la colonie agricole, dont M. Portalis, ancien garde des sceaux, était président et, le 9 février, il ouvrait à Lyon la station du carême dans l'église primatiale de Saint-Jean. Cette station fut suivie avec une sorte de

frénésie. Dès le matin cinq heures, l'église était remplie par une foule pressée, silencieuse et sympathique.

A la fin de la station, le prédicateur fut conduit en triomphe de l'église à l'archevéché : un grand nombre d'officiers en uniforme grossissait le cortége. L'Académie de Lyon lui offrit un banquet. Spontanément et à l'unanimité elle décerna à Lacordaire le diplôme d'associé, ce qu'elle n'avait fait que deux fois en un siècle ; la première fois en faveur de Châteaubriand, puis pour M. de Sèze, le défenseur de Louis XVI.

De Lyon, le Père alla voir ses religieux à Chalais, et après, il fit une visite au curé d'Ars qui donna sa bénédiction à l'illustre religieux agenouillé devant lui.

Du jour où les catholiques avaient revendiqué avec énergie la liberté d'enseignement, la haine anti-cléricale avait fait explosion. M. Guizot fut assez habile pour détendre la situation par le succès d'une négociation auprès du Saint-Siége. Par une espèce de concession à ce qu'on appelait le pays légal, les jésuites, sans abandonner la France, diminuèrent leurs maisons, et fermèrent quelques-uns de leurs noviciats. Une lutte à outrance aurait compromis l'existence des ordres religieux, devenue fait acquis. Le péril fut flagrant et ne pouvait être conjuré que par une extrême prudence. Il a fallu une révolution en 1848 et par contre-coup une rénovation complète de l'esprit public dans notre pays pour que les jésuites, comme les autres communautés d'hommes, puissent avoir leur place au soleil de la liberté.

Cependant l'œuvre dominicaine avançait avec une sage lenteur à Chalais et dans la maison de Nancy. L'essai d'un couvent à Paris était tenté, le peuple s'habituait à voir parler les Dominicains sans s'émouvoir.

L'Avent de 1845 rappela le P. Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame. Il parla magnifiquement de l'organisation de la société chrétienne et de son influence sur la société naturelle.

De Paris, il passa à Strasbourg pour y prêcher le Carême. « Je suis allé à Strasbourg, disait le Père, avec une grande peur, pensant que c'était là un pays froid, germanique, juif et protestant : mais j'ai été bien récompensé de ma confiance en Dieu, car, en vérité, je ne

pense pas avoir rencontré nulle part plus de sympathie, plus de cœurs chauds. » Qu'eût dit le Père si, plus tard, il avait vu la grande chose qu'on appelle la défense de Strasbourg, et que moi j'appelle son immortel triomphe ?

Un grand événement était proche. M. de Rossi écrivait le 1er juin 1846 : « Le Saint-Siége est vacant. » Le conclave s'ouvrait le 15 juin, et, le 16, Pie IX était élu. Lacordaire, avec un pressentiment que nous admirons, écrivait, le 28 juin, à Madame Swetchine.

« Je partage votre joie sur l'élection si prompte du Souverain Pontife, dont j'ai été touché jusqu'aux larmes. Il faudrait un homme plus énergique que Sixte-Quint, capable de tout perdre pour tout sauver. Mais la terre possède-t-elle aujourd'hui de tels hommes, et est-elle mûre pour les porter ? Ne faut-il pas de grandes ruines avant de grandes résurrections ? Il me vient une pensée que peut-être Pie IX est destiné à être le Louis XVI de la papauté. Rome doit-elle se renouveler par une catastrophe, ou se rajeunir sous la main puissante d'un pontife élu de toute éternité pour l'heure présente ? Qui le sait ? »

Après un séjour prolongé à Chalais, le Père commençait à Notre-Dame, le 29 novembre, ses magnifiques conférences sur Jésus-Christ. Au témoignage de M. de Montalembert et de M. Foisset, c'est dans les huit discours sur Jésus-Christ que le Père a rassemblé les meilleurs trésors de son éloquence. Qui ne sait par cœur cette page inoubliable ? « Il y a un homme dont le sépulcre n'est pas seulement glorieux, comme l'a dit un prophète, mais dont le sépulcre est aimé. Il y a un homme dont la cendre, après dix-huit siècles, n'est pas refroidie, qui chaque jour renaît dans la pensée d'une multitude innombrable d'hommes... Il y a un homme dont chaque mot qu'il a dit vibre encore et produit plus que l'amour, produit des vertus fructifiant dans l'amour... Il y a un homme enfin, le seul qui a fondé son amour sur la terre et dont le nom seul, en ce moment, ouvre mes entrailles et en arrache cet accent qui me trouble moi-même et que je ne me connaissais pas. » Je me souviens encore, dit M. de Montalembert, je me

souviens encore, avec un frémissement intime, de l'intonation désespérée de sa voix longue, dans le tableau de la fragilité des affections d'ici-bas, il prononça ces mots : « C'est fini, à jamais fini ! »

A Liège, seconde capitale du rationalisme belge, placé sur un terrain nouveau, sur un autre champ de bataille, le Père y eut un succès complet : pas une voix dissidente ne s'éleva. L'Université de Liège, usant pour la première fois d'un principe qu'elle tient de la loi, conféra au P. Lacordaire le diplôme d'honneur de professeur de philosophie, et cela à l'unanimité des voix de toutes les Facultés.

Pendant la station de Liège, il vint prononcer à Nancy l'éloge funèbre du général Drouot. C'est la pièce la plus achevée des œuvres du Père Lacordaire. — Une éloquence simple et mâle, l'expression sobre : nulle déclamation. — « A quarante-deux ans, Drouot avait gagné la bataille de Wagram et avait tiré le dernier coup de canon à Watterloo. — Il avait tout refusé pour rester fidèle à l'exil... Il avait vécu trente ans aveugle, infirme et oublié. — Modèle de l'idéal pour Lacordaire, « un grand cœur dans une petite maison. »

Dans son sixième voyage à Rome, au mois de septembre 1847, Lacordaire fut reçu avec bienveillance par le Souverain Pontife. Tout en jugeant nécessaire une réforme politique, il vit le péril qu'offrait une réforme en présence d'une faction révolutionnaire ardente. « La tâche du Saint-Père, disait-il, paraît supérieure aux forces humaines. »

A son retour d'Italie, appelé par Mgr Affre à prêcher à Notre-Dame le Carême de 1848, Lacordaire donna le reste de l'année 1847 à la ville de Toulon. — La station s'ouvrit le 7 novembre. — Même enthousiasme qu'à Metz. Quand il descendait de chaire, les officiers supérieurs de marine se précipitaient sur ses pas et le suivaient pour lui exprimer leur admiration. — En quittant Toulon, il prêcha à Marseille. Cette ville, s'en souvint quatre mois après en le choisissant pour l'un de ses représentants à l'Assemblée constituante.

L'année 1848, un tremblement de terre avait renversé un trône et une dynastie. Le 10 février, Lacordaire

prononçait à Notre-Dame l'oraison funèbre d'O'Connell ; c'était dans la vieille besilique un spectacle imposant et solennel — La nouvelle révolution ne fut point un signal de persécution contre l'Eglise. Le 24 février même, le Père, obéissant à une inspiration soudaine, avertit le Gouvernement provisoire que dès le 27 février il ouvrirait une station du Carême. Le sujet de la première conférence fut l'existence de Dieu; une allusion à l'incident du Crucifix de la chapelle des Tuileries porté en procession par les insurgés à l'église Saint-Roch, fut couverte d'applaudissements.

Cédant aux supplications de ses amis, entre autres d'Ozanam, il se mit à la tête d'un journal, l'*Ere nouvelle*. Lacordaire avait été monarchiste, républicain jamais. A ce moment, il accepta la république comme un essai. Tout s'enchaîne dans la vie politique : du journal à la tribune il n'y a qu'un pas. Deux fois il condescendit à se montrer dans les clubs. — Pressé, interrogé par le citoyen Barnabé, il répondit : « Parmi tous ceux qui sont morts de 89 à 93, je distingue ceux qui mouraient pour la liberté, et ceux qui faisaient mourir pour anéantir et reculer cette même liberté. »

Combattu à outrance par les rouges à Paris, il fut nommé par 200,000 voix à Marseille où il ne savait pas même que sa candidature fût posée. — On ne saurait lui faire un reproche d'avoir siégé dans un corps politique qui comptait trois évêques et vingt prêtres.

Il ne se montra que deux fois à la tribune, et sans éclat. Il parut vêtu de la robe blanche des Frères-Prêcheurs, et à partir de ce moment le port du costume religieux fut libre de fait. C'était bien quelque chose.

Le 15 mai, la salle des séances fut violée par les clubs. Il conserva un calme intrépide. Mais son parti fut bientôt pris : le 27, il donna sa démission. Sa retraite de l'*Ere nouvelle* ne se fit pas attendre. Sous la présidence napoléonienne, au point de vue politique, il ne fut que spectateur de la lutte des partis.

La république de 1848 avait, par l'article 8 de la constitution, abrogé implicitement les décrets révolutionnaires contre les Ordres religieux. La loi du 15 mars 1850 fut, a-t-on dit, sur la liberté de l'enseignement l'édit

le Nantes du XIXme siècle. Il avait fallu trois révolutions pour amener ce résultat.

Nous avons parlé à la hâte de la vie politique de Lacordaire. Le moine, on l'a vu, n'oubliait pas sa vocation. La révolution est du 24 février, et le 27 il reparaissait dans la chaire de Notre-Dame, où il traitait les questions les plus hautes, les plus abstraites du christianisme ; et il était écouté et admiré. Une seule fois, le 26 mars, il se laissa aller à une allusion politique. « L'auditoire, transporté, se leva comme un seul homme, et des applaudissements passionnés interrompirent l'orateur. » — Dans la conférence suivante, il pria ses auditeurs de ne l'applaudir jamais, leur rappelant que la parole de Dieu doit être écoutée dans le silence de l'amour et l'immobilité du respect.

Dijon, que le Père n'avait cessé d'aimer, et où il avait passé seize ans de sa première jeunesse, Dijon désirait ardemment entendre sa parole. Cette station fut la dernière des stations de province de Lacordaire ; il voulait réserver ses forces pour Notre-Dame et pour les établissements de son Ordre. Cette station, qui fut bénie entre toutes, eut d'ailleurs un résultat considérable, en permettant au Père de fonder un troisième couvent, nombre nécessaire pour l'érection de la France en Province des Frères Prêcheurs.— Ce fut à Flavigny, qui se trouvait à une égale distance de Chalais et de Nancy.

Le successeur de Mgr Affre, Mgr Sibour, voulut continuer l'œuvre des conférences de Notre-Dame, et le 25 février 1849, Lacordaire commençait ses conférences sur les rapports de l'homme avec Dieu. — Le sujet était magnifique. Jamais orateur ne fut plus sympathique, plus pénétré. — Entrant complètement dans les vues de Frères Prêcheurs, Mgr Sibour leur offrit l'église des Carmes avec une partie de l'ancien couvent. C'était une occasion désirée d'avoir au cœur de Paris un monastère de l'ordre de Saint-Dominique. Le Père accepta avec bonheur l'offre de l'archevêque et prit possession le 15 octobre.

Sans tenir compte d'une inculpation dirigée contre la doctrine du Père, et satisfait de la docilité surabondamment prouvée par sa venue à Rome toute spontanée,

le Pape rétablit en France la Province dominicaine avec ses droits et privilèges, le 14 septembre, et le lendemain il nomma le P. Lacordaire provincial de France pour quatre années : P Jandel était promu au généralat de l'ordre : ces résultats d'une si haute importance furent obtenus en quatorze jours. Ce voyage fut providentiel.

Le Père remonta plein d'élan et de courage dans la chaire de Notre-Dame, le 9 mars 1851. Le sujet des conférences était : « Le gouvernement de la Providence dans l'ordre surnaturel. » Il posait ainsi le couronnement de son enseignement dogmatique. Jamais il ne fut aussi éloquent. Toutefois il ne put désarmer les hostilités systématiques auxquelles il était en butte de la part de ceux mêmes dont il partageait la foi. On l'accusait de soulever les pauvres contre les riches : on se scandalisait de son sermon sur le petit nombre des élus ; et cependant l'admiration allait croissant. Quand l'orateur sacré, près de descendre pour la dernière fois de la chaire métropolitaine, laissa tomber de ses lèvres et de son cœur ses adieux, l'immense auditoire de Notre-Dame avait, à grand'peine, retenu ses acclamations.

Sept mois après le 2 décembre, le gouvernement de la France était changé. Le Président de la République disait à la nation : « Choisissez entre l'anarchie et moi. » — Au jugement du Père, rien ne pouvait contrebalancer la violation de l'ordre moral et du droit civil. « Le Père était, comme Alexis de Tocqueville, un homme qui n'a point de *cause* si ce n'est celle de la dignité humaine ; mais, ainsi qu'on l'a dit de Tocqueville, cette cause était pour lui une religion. La cause de la dignité humaine, voilà ce qu'il voyait compromis par le succès de l'acte du 2 décembre. » — Pressé de s'expliquer, M. de Montalambert, dans une lettre célèbre, disait : « Mon choix est fait : je suis pour l'Autorité contre la révolte, pour la société contre le socialisme. »

Le journal l'*Univers* s'élevait violemment contre ce qu'il appelait le parlementarisme. En voyant mettre en cause des hommes tels que M. Molé, M. Berryer, M. Thiers, les généraux Changarnier, de Lamoricière, le duc de Broglie, Alexis de Tocqueville, Lacordaire s'indignait en silence. — Renonçant à la chaire de Notre-

Dame, il se fit donner par le général de l'Ordre une mission en Belgique, en Hollande et en Angleterre.

Le 24 mars, le Père était de retour à Flavigny : il avait traversé Paris sans s'y arrêter. — Mgr Sibour le pressait de reprendre ses conférences. — Il consentit à prêcher à Saint-Roch pour l'œuvre des Ecoles chrétiennes. — Le Père prit pour sujet de son discours : la virilité de caractère : *Esto vir*. L'auditoire tressaillit quand l'orateur parla de Napoléon Ier : « Un homme qu'on appela grand, mais qui n'était pas assez grand pour ne pas abuser de sa puissance, entra en lutte avec un vieillard auguste et, dans cette lutte, le glorieux captif resta l'immortel vainqueur. » Le Père continua dans un langage mesuré, inattaquable, mais avec une énergie qui contrastait avec le prosternement universel. — Le Gouvernement eut le bon goût de ne pas se croire offensé. Lacordaire conserva toujours intactes sa dignité et son indépendance. Dans son opinion, l'Eglise ne doit au pouvoir de fait rien autre chose qu'une soumission entière avec des prières. — Il importait de faire connaître la pensée intime du Père sur le coup d'Etat et sur l'Empire. On ne pouvait laisser dans l'ombre cette partie de sa vie.

Faisons quelques pas en arrière, et reportons-nous à son retour à Flavigny, au printemps 1852. C'est de cette solitude qu'il dirigeait les couvents de France et de Belgique. C'est là que la même année il jeta les premiers fondements du Tiers-Ordre enseignant dominicain ; c'est à Flavigny qu'il écrivit un de ses chefs-d'œuvre, le *Panégyrique de saint Thomas d'Aquin*. Il le prononça en présence de plusieurs archevêques et évêques, dans la basilique de Saint-Saturnin qui, depuis le jour où Reymond de Saint-Gilles y prit la croix pour aller la planter sur les murs de Jérusalem, n'avait jamais offert un plus émouvant spectacle. — Ce panégyrique détermina la fondation d'un couvent à Toulouse, ville chère entre toutes aux enfants de saint Dominique ; elle avait été le berceau de l'Ordre et elle possédait le tombeau de saint Thomas d'Aquin.

Le Père allait continuer et reprendre à Toulouse la suite des conférences de Notre-Dame. Le jour venu (8

janvier 1854), il retrouva toute la plénitude de son génie. Si la voix était un peu plus faible, l'âme n'avait fait que grandir. L'un des endroits les plus éloquents est celui où, contemplant le naufrage des âmes dans le délire de la volupté, il laissait tomber de la chaire ces palpitantes paroles : « Moi, comme vous, fils de la liberté et fils de la passion, un pied sur cet abîme qui a été le mien, qui peut le devenir tout-à-l'heure, si la grâce de Dieu m'abandonnait, je me sens étourdi et tremblant ; mon regard se trouble, et ma main cherche à terre le caillou dont saint Jérôme frappait sa poitrine lorsque ce grand homme, au fond du désert, mal assuré par le travail et la solitude contre les souvenirs de sa jeunesse, croyait voir les beautés de Rome païenne passer et repasser devant ses cheveux blanchis pour les solliciter encore et les déshonorer... » C'était le chant du cygne. — Au milieu des conférences de Toulouse, on offrit au Père la direction du plus grand établissement d'instruction secondaire que possède le Midi de la France, Sorrèze. Après quelque hésitation, il s'en remit à la décision du Maître-Général, le P. Jandel ; elle ne se fit pas attendre. Le 8 août, le jour de la distribution des prix de l'Ecole, le Père Lacordaire prenait possession de Sorrèze.

Dès le premier jour, il s'attacha à Sorrèze avec passion, renonçant à tout pour cette œuvre, au gouvernement de la province dominicaine, même à la prédication et à ses conférences. Cette résolution était grave. Peut-on dire que ce fut une faute ? M. Foisset le pense et nous nous rangeons à son opinion.

Le Père d'Anzas fut élu provincial : le Père Lacordaise rendit compte de son administration au Chapître provincial. Il le fit avec une noble simplicité. Cinq couvents avaient été fondés et, de plus, Oullins et Sorrèze appartenaient au Tiers-Ordre enseignant. Il dit en finissant : « Une nouvelle mission m'éloigne de vous. Je l'accepte de Dieu, soit qu'il veuille par nos mains fonder le Tiers-Ordre enseignant, soit qu'il ait d'autres desseins impénétrables à nos courtes pensées. Je m'éloigne de vous sans vous quitter, priant Dieu de maintenir dans vos maisons et dans vos cœurs la paix et l'union. »

On conçoit que Lacordaire ait préféré ou plutôt ait uni l'apostolat de l'éducation à celui de la prédication, c'était une action permanente et continue : la parole d'un prédicateur n'est que d'un jour. Il avait compris pour la France la nécessité d'une éducation virile ; il fallait former des hommes de conviction et d'énergie. Pour cette tâche, à son avis, les maîtres manquaient plutôt que les méthodes. Dans le plan d'étude point d'innovation ; il se contenta de celui qu'il avait suivi au collège de Dijon. Le point essentiel, selon lui, consistait à donner aux enfants une religion solidement assise sur un enseignement historique et philosophique approfondi. Aux prêtres il demande *dévouement* et *travail*. Sans travail, disait-il, point de puissance dans l'enseignement, les idées sont simples et pratiques, et c'est ce qui fait honneur au jugement de Lacordaire. Laissant la tradition du système bénédictin, il voulut donc qu'on en revint purement et simplement au plan d'études consacré par l'usage. Il trouvait un grand charme dans la retraite de Sorrèze, tout entier au soin de faire revivre les mœurs, la discipline et le travail, en ennoblissant tout par le sentiment du devoir, de la dignité personnelle, et organisant tout un ensemble de moyens d'émulation capables de jeter dans l'âme des jeunes hommes les fondements de l'honneur, de la fermeté, de la loyauté.

Les *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne* sont le complément de la grande éducation que Lacordaire donnait à Sorrèze. Avec quels accents il y parle de la vérité, de la foi, de la patrie, de l'honneur !

Pendant quatre années le Père se livra sans réserve à l'œuvre du Tiers-Ordre enseignant.

La Mennais était mort le 27 avril 1854. On connait le premier cri de Lacordaire à cette nouvelle : « Quelle mort ! aucune dans l'histoire ecclésiastique ne m'a fait une aussi douloureuse impression, pas même celle d'Arius. » Il avait précédé de trois ans dans la tombe Madame Swetchine qui fut pour le Père une Providence dans les moments difficiles de sa carrière, pendant 25 ans ; elle mourut à 75 ans; elle avait pendant 40 années exercé parmi l'élite de la société *l'ascendant d'une âme où la vertu sert le génie*. Par dessus tout, la sainte

la plus gaie, la plus sensée, la plus aimante qu'on ait jamais rencontrée.

Plus tard, la province dominicaine de France se partagea en deux branches, Lyon devint le berceau d'une province nouvelle, dite de la *Stricte Observance*, c'est-à-dire où la règle était plus sévère. Lacordaire fut réélu provincial de la province où était établie la réforme mitigée. Le Pape, d'ailleurs, s'était prononcé pour la réforme mitigée, pensant qu'on pouvait sacrifier les avantages d'une règle plus sévère au trésor de la paix et de l'union.

Un débat plus grave allait s'ouvrir.

Le 1er janvier 1859, Napoléon, à la réception du corps diplomatique, adressait des paroles courtes et sévères à l'ambassadeur d'Autriche. Un mois après paraissait un écrit — *Napoléon III et l'Italie* — que recommandait le *Moniteur officiel*. L'auteur, quel qu'il soit, proposait une modification profonde dans les gouvernements de la péninsule. Constitution d'Etats fédératifs sous la présidence du Pape. Le 7 février s'ouvrait la session législative et, bien qu'on donnât l'espoir que la paix ne serait pas troublée, au mois de mai la guerre était déclarée à l'Autriche. Le gouvernement donnait l'assurance que le Pape serait respecté dans tous ses droits de souverain temporel.

Les défiances des catholiques ne furent point partagées par Lacordaire, tout entier à ses souvenirs de 1832 et à sa vieille sympathie pour l'Italie. Du reste, quel que fût l'événement, il voulait, avec l'indépendance de l'Italie, la conservation pleine et entière du domaine du Pape. Bientôt détrompé par les événements, il publia enfin la fameuse brochure : *De la liberté de l'Eglise et de l'Italie*. Cet écrit fit une sensation très-vive ; douze mille exemplaires s'en écoulèrent en moins de quinze jours. M. Foisset, avec une grande élévation de pensée et de style, résume ainsi la question : « l'Eglise est la société des âmes. La liberté de l'Eglise est la liberté de l'âme ; la liberté de l'âme est celle du monde.

« Or, cette liberté tient à un seul homme, un seul ici-bas est le gardien de la liberté des âmes et, s'il vient à tomber en servitude, c'en est fait de toute conscience

devant la *force*. Caton pourra mourir à Utique, Brutus à Philippe, Thraséas aux portes du sénat ; ce seront d'illustres morts protestant contre la défaite du *droit*, mais laissant le monde aux pieds de César et de Néron. Jusqu'ici, un seul homme a pu sauver le genre humain de l'asservissement de la force, c'est le Pontife romain. » Que l'on partage ou non cette appréciation, on est forcé d'y reconnaître nne grande hauteur de style et de pensée.

Trois semaines avant cette publication, Lacordaire avait été nommé membre de l'Académie française. A la mort d'Alexis de Tocqueville, M. Cousin et M. Guizot furent des premiers à produire sa candidature. Le Père hésita. On finit par vaincre ses scrupules. Il se résigna à la formalité traditionnelle des visites ainsi que l'avaient fait Bossuet, Massillon, Mgr de Quélen. Au premier tour de scrutin, 21 suffrages se déclarèrent pour lui. Dans ce nombre étaient, Willemain, Lamartine, Thiers, de Montalembert, Mignet, Ampère, de Broglie, Berryer, Cousin, etc., etc. ; les esprits les plus distingués, toute la grande littérature. Cela se passait le 2 février 1860.

Onze mois plus tard, le 24 janvier 1861, M. Guizot recevait Lacordaire à l'Académie française. C'était la dernière fois que la voix du Père, cette voix si admirée, si discutée se faisait entendre. Dès les premiers mots il s'était concilié la faveur de l'Assemblée. Après avoir salué de ses hommages Alexis de Tocqueville, quand il résume son ouvrage sur l'Amérique, le Père se hâte d'arriver à l'examen du grand problème que s'était proposé son prédécesseur « sur l'avenir de la liberté dans notre Europe vieillissante. » L'Amérique, dit-il, présente au monde le drame vivant de la liberté la plus absolue dans l'égalité la plus entière. Mais, quand on vient à considérer les choses dont l'histoire est proche de nous, on s'aperçoit que la démocratie, lorsqu'elle n'est plus contenue par elle-même, tombe aisément dans un excès qui est la corruption, et qui appelle, pour la sauver, le contre-poids d'un despotisme à qui tout est permis, parce qu'il fait tout au nom du peuple. Or, M. de Tocqueville voyait, en France, en Europe,

la démocratie, toute jeune encore, pencher déjà vers sa décadence et revêtir ce caractère sans frein qui ne lui laisse plus d'autre remède que de subir un maître tout-puissant. »

Les acclamations se firent entendre à trois reprises. L'orateur venait de dire tout haut ce que tout le monde observait en silence depuis huit ans, et l'auditoire éclatait en témoignages d'adhésion à une vérité si saisissante et si courageuse.

Le parallèle du démocrate américain et du démocrate européen, ou plutôt la démocratie naturelle opposée à la démagogie révolutionnaire, tint constamment l'Assemblée frémissante.

Les dernières paroles du Père furent celles-ci :

« Quand vos suffrages m'ont appelé à l'improviste parmi vous, je n'ai pas cru entendre la simple voix d'un corps littéraire, mais la voix même de mon pays, m'appelant à prendre part entre ceux qui sont comme le sénat de la pensée et la représentation prophétique de son avenir. J'ai vu les préjugés qui m'eussent séparé de vous il y a vingt ans ; et ces préjugés vaincus par votre choix m'ont fait entendre les progrès accomplis en soixante ans d'une expérience pleine de périls, de retours dans la fortune, de sagesse trompée, de courages impuissants, mais glorieux. M. de Tocqueville était au milieu de vous le symbole de la liberté magnifiquement comprise par un grand esprit : J'y serai, j'ose le dire, le symbole de la liberté acceptée et fortifiée par la Religion. Je ne pouvais recevoir sur la terre une plus haute récompense que de succéder à un tel homme pour l'avénement d'une telle cause. »

Le discours de M. Guizot ne fut ni moins admiré, ni moins applaudi. La majesté de l'âge rehaussé par la dignité du caractère, par l'ascendant du génie, par les lointains souvenirs du triomphe de l'orateur, tout concourait à l'effet du discours. On applaudit beaucoup l'éloge du Père. Des acclamations ardentes accueillirent le paragraphe sur l'Italie, paragraphe si courageux, si beau dans la bouche de l'homme le plus éminent du protestantisme français.

Lacordaire ne devait point occuper une seule fois sa

place dans les séances ordinaires de l'Académie : ses jours étaient comptés. Depuis plus d'une année, un mal inconnu minait ses forces. Il avait à supporter un triple fardeau : il conservait la direction du service du tiers-ordre enseignant et de la province dominicaine ; partout le Père paraissait l'homme nécessaire, l'homme désigné par la Providence. Il n'avait que quelques mois à vivre, et son activité ne connaissait point de bornes, point d'obstacles. Il établissait à Dijon, sa patrie, une maison professe, fondait à Saint-Maximin dans la Provence un grand couvent d'études, ressuscitait le culte de sainte Madeleine dans des pages admirables, où son talent se révélait sous un esprit nouveau, l'onction, la douceur d'une âme tendre.

Le jour fixé pour la translation des reliques de sainte Madeleine, le Père ne put se rendre à la Sainte-Baume pour y prêcher. Mgr de Nîmes prié, au dernier moment, de prononcer le panégyrique de la sainte, tint, pendant une heure, la foule captivée sous le charme d'une éloquente improvisation (1).

Tant de soins, tant de fatigues avaient épuisé les forces du Père ; sur l'avis unanime des médecins, dans l'impuissance de suffire à toutes les charges du gouvernement qui lui était confié, il dut s'adjoindre un vicaire provincial. Après plusieurs traitements suivis d'une amélioration passagère, toute espérance fut bientôt perdue.

Il ne se levait plus que vers onze heures, mais l'énergie de l'âme le soutenait, le ranimait, « la pâleur de son visage amaigri lui donnait l'expression d'une navrante majesté. » — Au mois de septembre il reçut la visite du comte de Montalembert qui se jeta dans les bras de son ami. « De ma vie, disait-il, je n'ai vu de plus effrayante beauté. » Et cependant, le 30 septembre, le Père commençait à dicter sa notice sur le rétablissement des Frères Prêcheurs : il cessa le 24 octobre.

Cette notice est peut-être ce que le Père a écrit de

(1) Les restes de sainte Madeleine avaient été déposés dans un reliquaire en bronze doré et ciselé, exécuté dans les ateliers de M. Didron, sur les dessins de M. Révoil, architecte du diocèse.

plus parfait. « Il faut, dit M. Foisset, avoir vu l'auteur comme je l'ai vu au moment même où, de ses lèvres flétries, il laissait tomber ces pages merveilleuses; il faut avoir contemplé ce visage devenu méconnaissable aux amis les plus chers, ce corps déjà réduit à l'état de cadavre, pour concevoir quel prodige ça été que le contraste d'une telle ruine physique avec une splendide possession, dans toute leur plénitude, des dons les plus rares de l'intelligence.

Le 6 novembre, il reçut l'extrême-onction. Tout le monde éclatait en sanglots, lui seul était calme et répondait à toutes les prières; il bénit les religieux et les embrassa tous. Le 10, il y eut un mieux inattendu qui dura jusqu'au 15 novembre. A partir de ce jour, les forces diminuèrent, et le 21, après les angoisses de l'agonie, il expirait.

Le jeudi, 23, eurent lieu les funérailles. La manifestation de la douleur publique dépassa toute attente : plus de vingt mille personnes assistèrent à ses obsèques. C'est en cette occasion qu'une paysanne de l'Albigeois proféra cette belle et naïve parole : « *Abion un Rey, l'aben perdut !* Nous avions un Roi, nous l'avons perdu ! »

M. Foisset a retracé avec un fidèle pinceau cette belle et grande figure, ce noble caractère, fier et modeste, humble, mais digne. C'est une gloire de l'avoir fait revivre dans toute sa splendeur, dans tout son éclat, dans son incomparable beauté morale. Notre biographe a surtout peint dans Lacordaire le côté agissant de la vie publique, ses luttes, ses combats, ses triomphes. Il ne nous a pas, j'en conviens, initiés avec détail aux secrets de la vie intime, des affections si vives et si profondes du Père. Le comte de Montalembert s'est chargé de ce pieux devoir, et il l'a fait avec la délicatesse, le tact, le cœur d'un ami. — Quant à la vie de mortification et à ses sacrifices, peu connus du monde, mais qui aux yeux de l'Eglise catholique sont un des titres de gloire les plus précieux de Lacordaire, M. Foisset ne les a touchés que comme appréciation générale. Cette tâche a été pleinement remplie par le P. Chocarne. Si Lacordaire était le plus grand orateur des

temps modernes, il était aussi le religieux le plus fervent de son ordre. Peu de personnes savent par quelles mortifications il croyait devoir expier le moindre sentiment d'amour-propre, l'imperfection la plus légère. Comme je viens de vous le dire, M. Foisset s'est occupé avant tout de l'homme public; il n'avait pas à nous parler des austérités du moine.

Au reste, nous aimons à reconnaître dans l'œuvre de M. Foisset un des meilleurs ouvrages qu'ait publiés la critique contemporaine. On peut le proposer comme un modèle de biographie. La diction est calme, tempérée, souvent éloquente et émue, l'exposition fidèle et complète, les faits sont présentés avec un parfum d'honnêteté et de droiture qui plaît et qui captive. — Jugement ferme et sain, esprit courageux, caractère indépendant, libre de tout préjugé : en un mot, travail consciencieux qui atteste une connaissance approfondie des hommes et des choses de notre temps.

QUESNAULT DES RIVIÈRES.

UN ROMAN DE LA VIE RÉELLE

AU XVIIme SIÈCLE

Il existe un volume, excessivement rare aujourd'hui, qui a pour titre : « Recveil de lettres qui pevvent servir « à l'histoire et diverses poësies » imprimé « à Roven « avx despens de l'avthevr par Lavrens Mavrry, impri- « meur et libraire, rüe avx Juifs. près le Palais, « M. DC. LVII. » Il est publié sans nom d'auteur et dédié à Mme L. C. D. F.. La dédicace est des plus galamment tournée : (1)

« Vous voyez par le présent que je vous fay, que vous n'aviez pas raison de douter du pouvoir que vous avez sur moy ; rien n'estoit capable de m'obliger a produire mes folies en public, et j'estois si esloigné d'une telle pensée, que je n'ay plus que celles que vous avez veues, qui ne font pas la dixième partie de ce que j'ay escrit ; et mesme si ce qu'il y a de lettres à feu Monsieur le Comte, n'eut pas esté entre les mains d'une de mes amies, en la maison de qui j'allois escrire, de peur qu'on ne saisit mes papiers chez moy, et qui les a gardées dix ans depuis, je les eusse bruslées à mon retour de Sedan avec plus de trois cents autres que j'avois. Pour celles de la galanterie que vous demandiez, outre que je n'en ay point conservé, vous n'en auriez pas grande satisfaction, estant peu capable d'en écrire de divertissantes; et nonobstant votre commandement, si je n'avois espéré que celles qui parlent d'affaires, vous consoleront du chagrin que vous recevrez de la lecture des autres, je ne scay si je ne vous aurais pas désobéy cette seule fois en ma vye. Je ne conte point le péril auquel je m'expose sur ce qu'en diront les critiques, ne me mettant pas en peine de leurs censures, pourveu que j'ay votre approbation. Je n'ay point cette faiblesse, de prétendre plaire à tout le monde, estant bien assuré de n'avoir pas les talens qui sont nécessaires pour y réussir; c'est assez que mes amis ne soient pas contre moy, et que je puisse vous estre agréable ; je me serois bien empesché d'y laisser quelques lettres de bagatelles, que vous y reconnoistrez, mais suivant vostre commandement, je n'en ay point esté de celles que vous trouvastes dans la cassette, et que j'ay données à l'imprimeur sans les revoir, afin de vous faire connoitre par là, jusques où va mon obéissance. Quant aux vers, je vous avoüe que j'en ay retranché deux fois plus qu'il n'y en a ; mais vous n'eussiez pas trouvé bon

(1) L'exemplaire qui nous a servi, est a la Bibliothèque de l'Arsenal, 18954 bis B. L.

d'y voir des railleries, dont l'application eust esté dangereuse ; des vérités qui m'eussent fait des puissans ennemys; des épistres familières capables de découvrir une partie des commerces que je puis avoir avec des femmes du monde ; des pièces hardies, par lesquelles l'on eust veu que j'ay eu des emportements qui sont à présent fort contraires à mon humeur ; outre plusieurs autres que vous n'eussiez osé lire, que j'ay jettée au feu, du nombre desquelles il est demeuré un bout-rimé, dont je ne me suis apperceu qu'après l'impression, qui méritoit le même traitement, comme une des folies de ma jeunesse. J'adjouterai bien encore à tout cela une élégie et deux sonnets, que vous avez veu imprimés sous des noms si fameux, que je n'oserois les avouer, de peur de passer pour ridicule. Enfin si toutes ces pièces, dont je parle, sont fort médiocres, jugez le cas que l'on fera de celles que je mets au jour, qui leur sont beaucoup inférieures. Tout cela n'est rien. Madame, vous m'assurez qu'elles vous plaisent et c'est assez pour moy; j'avoue que n'y mettant point mon nom, j'aurois bien voulu qu'on ne l'eust pas découvert; mais estant impossible à cause que mes lettres parlent d'affaires, dans lesquelles j'ai été employé, j'ai trouvé le secret de ne faire imprimer qu'un petit nombre de livres que je vous donne tous, afin que personne n'en puisse avoir que par votre moyen : Si vous ne me commandez de permettre à l'imprimeur d'en remettre sous la presse, en cas que vous les jugiez dignes, après en avoir fait la lecture ; estant bien différent d'entendre lire des vers à celui qui les a fait, ou de les lire soy-mesme dans un livre ; souvenez-vous seulement que tout a esté fait, sans croire que personne le deust voir, que ceux à qui on l'adressoit. Enfin, Madame, je n'ay point de regret de m'estre exposé puisque vous me l'avez commandé ; et quoyqu'il puisse arriver, je me tiens trop heureux de vous avoir plû en cette occasion, et j'en ay receu des asseurances si glorieuses pour moy, que bien loin de présumer faire valoir le chetif présent que je veux faire, je vous remercie très-humblement de m'y avoir engagé, puisque par là vous m'avez donné un moyen de vous faire voir que je n'ay point menty, lorsque je vous ay dis que rien ne pouvoit égaler mon respect et mon obéissence et que vous aviez un pouvoir absolu sur la personne de votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Cette épitre explique suffisamment les causes de la rareté de ce volume. Il est probable que la belle dame à laquelle il était dédié ne jugea pas utile de faire de nouveaux gémir les presses de l'imprimeur Maurry, ce qui dut singulièrement contrister l'auteur et augmenter son désir si vivement formulé de demeurer inconnu. Mais même ce vœu si modeste n'a pas été exaucé. Nous savons en effet que Mme L. C. D. F. est la fameuse comtesse de Fiesque, la vaillante Gilonne d'Harcourt qui accompagna en qualité d'aide de camp Mademoiselle dans son

expédition d'Orléans en 1652 : que le feu comte est le comte de Soissons, et que l'auteur des lettres est Alexandre de Campion, frère de Henri dont M. Moreau a récemment réimprimé les mémoires si curieux sur le Fronde.

Alexandre de Campion était fils aîné d'un brave et loyal gentilhomme normand qui mourut en 1616, après avoir gagné le brevet de capitaine, au prix de longs services. Il fut élevé au collége de La Flèche, et il y reçut une éducation soignée; à vingt ans, il fut attaché comme gentilhomme au comte de Soissons et il sut devenir son confident le plus intime. A ce titre, sa correspondance offre un véritable intérêt et fait connaître bien des détails qui corroborent et complètent les mémoires de son frère. Quand le comte de Soissons dut se retirer prudemment à Sedan à la suite de ses entreprises contre le cardinal Richelieu, Campion demeura à la cour pour s'occuper de ses intérêts et il y acquit une sérieuse importance. Après la mort de son patron, il s'attacha aux princes de Vendôme et se lia particulièrement avec la duchesse de Chevreuse dont il devint le véritable complice politique. D'une humeur frondeuse comme son frère, mais plus entêté, plus ardent, Alexandre de Campion passa sa vie à conspirer ; il aida le duc de Beaufort dans son complot contre Mazarin, il s'associa au duc de Longueville pendant la Fronde et il se battait bravement quand il le fallait, mais il aimait encore mieux les intrigues, et, depuis son entrée dans la maison de Vendôme, le libertinage, qui lui valut de sévères admonestations. Le duc de Longueville le nomma major de la place de Rouen, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée en cette ville en 1670. Le volume que nous signalons au public lettré et curieux renferme un certain nombre de lettres fort tendres adressées par Alexandre de Campion à une femme simplement désignée par ces initiales : M. D. R. — Tallemant nous apprend qu'il faut lire derrière ce voile passablement épais Mlle de Roche, et avec les renseignements piquants qu'il fournit et ceux qu'on peut tirer de l'étude de cette correspondance, on parvient facilement à reconstituer un petit roman d'autant plus intéressant que son héroïne est elle-même digne d'attention.

Marie Galateau (1), demoiselle de Roche, appartenait à une famille de robe de Bordeaux : son père était écuyer de Mme de Retz, ce qui la faisait vivre dans ce milieu élégant et intelligent où elle paraît avoir fait bonne figure. Tallemant nous dit « qu'elle estoit une des plus aimables personnes du monde. Elle avoit d'esprit, disoit les choses fort agréablement, estoit belle comme un ange et point coquette. » Ce dernier trait nous paraît passablement douteux, rapproché d'un passage malheureusement tronqué des premières pages des *Mémoires de Retz* qui ne la représente pas sous des couleurs aussi favorables, quant à la réputation du moins. Le futur coadjuteur qui la voyait chez Mme de Retz se prit à l'aimer assez vivement pour songer à elle plus qu'à son avenir ; il reproduit en effet les observations que ses projets lui valurent de la part d'un ami; mais, comme nous l'avons dit, nous n'avons que ce court passage sans connaître ni ce qui précède ni ce qui suit. « Si vous prenez l'épée, comme je le crois, me dit-il, à quoi vous exposez-vous ? Pouvez-vous répondre de vous-même à l'égard d'une fille aussi brillante et aussi belle qu'elle est ? Dans six mois elle ne sera plus enfant ; elle sera (sifflée) par Epineville qui est un vieux renard, et par sa mère qui paraît avoir de l'entendement. Savez-vous ce qu'une beauté comme celle-là, qui sera bientôt instruite, vous pourra mettre dans l'esprit ? »

Ce portrait corrobore la beauté et l'intelligence que Tallemant prête évidemment avec justice à Mlle de Roche, mais il en résulte clairement qu'elle avait une mère peu recommandable et toute disposée à profiter des heureuses qualités naturelles de sa fille, et qu'elle ne décourageait nullement le bouillant abbé de Retz, et cela précisement au moment où elle commençait à peine à figurer comme jeune fille dans le monde. Ses parents tenaient maison ouverte et y attiraient des beaux-esprits, ou plutôt c'est elle-même qui recevait, car Tallemant dit

(1) L'auteur du *Recueil des plus belles poésies des poètes français* (Barbin, 1692) la nomme Galtelle des Roches : Titon du Tillet et Saint-Marc, éditeur des poésies de son mari, Gastelle des Roches : nous préférons nous en rapporter pour son nom à Tallemant qui l'a connue personnellement avant son mariage.

très-nettement que « c'est chez Mlle de Roche » que Lozières, son neveu, fit la connaissance du coadjuteur alors abbé de Retz. Mlle de Roche était bien connue à la cour où sa beauté lui attira de préjudiciables jalousies. La reine entendit si souvent parler d'elle qu'elle voulut la voir : elle fut donc présentée, mais elle eut beaucoup à souffrir des hauteurs des dames d'Anne d'Autriche et surtout des taquineries de filles d'honneur qui « la traitoient fort de bourgeoise » et lui ôtèrent certainement l'envie de revenir.

Campion arriva à Paris au moment où l'on commençait à parler de la beauté et de l'esprit de Mlle de Roche : Il comptait parmi les protégés de l'hôtel de Soissons, et malgré son jeune âge, il se maria en arrivant. Une lettre qu'il écrivit le 5 février 1631 à M. de Fontaine, ne laisse aucun doute à cet égard puisqu'il y dit : « Je suis fort satisfait depuis huit jours que j'ai goûté du sacrement. » Ce mariage déplut à la comtesse de Soissons, car elle menaçait d'enlever à la jeune femme une terre qui faisait « la principale partie de ses trésors, mais le comte témoignoit de l'inclination » pour Campion, ce qui le rassurait. Cette union ne parait pas avoir tenu une grande place dans l'existence de Campion, car il ne parle jamais de sa femme dans sa correspondance sinon pour dire un jour à Mlle de Roche, que le comte de Soissons avait enfin assuré la conservation de ce domaine (avril 1636.)

C'est peu de temps après son mariage qu'il fit la connaissance de Mlle de Roche, et sa première lettre nous prouve quel cas il faisait de son jugement. Il cherchait alors une position, paraissant être sorti au moins temporairement de la maison du comte de Soissons. Mlle de Roche lui conseilla d'y rentrer en s'appuyant sur M. de Senneterre, mais Campion trouvant que ce dernier « se persuade qu'un cavalier qui n'a point esté nourry dans la cour ne peut estre qu'un provincial, sans esprit et sans conduite, » préférait s'adresser à la duchesse de Longueville qui avait « beaucoup de bonté » pour lui. « Toutefois, ajouta-t-il dans sa lettre, comme je soumets tous mes sentiments aux vôtres, j'attends demain réponse à l'ordinaire en vous donnant la main pour aller de la

messe à vostre carrosse, et j'auray plus d'obéissance pour vos commandements que de considération pour ma raison. » L'éloignement de M. de Senneterre donna raison à Campion qui redoubla d'efforts pour rentrer à l'hôtel de Soissons, d'autant plus, montre-t-il dans une seconde lettre, « que vous témoignez le désirer, ce qui est tout dire pour moy. » Dans la lettre suivante, la chose est faite : « J'ai suivis vostre conseil : je m'attache auprès de M. le comte ; je le suis à Paris et dans la cour » (13 juin 1692) ; mais ce début fut d'abord assez ingrat, car le seul avantage que Campion en retirait fut qu'il lui adressait souvent la parole, jouait à la paume avec lui, « mais ne parle de rien sérieux. » L'année suivante, les choses sont plus avancées, et Campion part pour l'armée avec le prince qu'il ne quitta plus. Il commença alors avec Mlle de Roche une correspondance très-suivie, dans laquelle il lui rend compte de ses moindres actions avec un soin que peut seulement expliquer une très-étroite intimité : les lettres cependant ne renferment jamais aucune trace de passion vive, car l'amitié est la seule chose dont le vaillant capitaine se permet de parler. Il y revient par exemple souvent : « Vostre inquiétude me fait veoir que je suis mieux dans vostre esprit que je n'avois espéré et cela me ravit. Je vous proteste que cette dernière idée effacerait cent déplaisirs. » (16 novembre 1635) ; il rentra peu après à la cour, mais il dut en repartir précipitamment, « même sans vous dire adieu. Vous pouvez croire que ce n'est pas de mon bon gré et que j'ai enragé d'aussi bon cœur que je faisois dernièrement quand je rompis notre conversation. Mais ma consolation à tous mes maux est l'assurance de votre amitié, de laquelle je ne douteray jamais, non plus que vous faites de la mienne (12 décembre). » Mlle de Roche lui écrivait non moins souvent : « Vos lettres, lui dit-il (2 septembre 1635), sont la meilleure partie de mon divertissement. » Elle le tenait au courant de ce qui se passait à la cour, et exigeait qu'il lui envoyât d'exactes relations des opérations militaires ; elle le grondait sur ses goûts exagérés de dépense, à quoi il lui répondait qu'il devait essayer de se rendre digne « de quelque peu d'approbation que

j'ai déjà acquise dans le monde et surtout à soutenir l'honneur que j'ai d'y avoir gagné la vostre » (4 juin 1636). Il lui obéissait fidèlement ; car un jour, après être resté trente heures à cheval dans la campagne de Picardie, il « dompta une furieuse envie de dormir » pour lui rendre auparavant compte de ce qui s'était passé.

A la suite de la prise de Corbie (novembre 1636), Campion vint à Paris, et au moment de repartir, il tenta vainement trois fois de voir sa belle amie ; il lui laissa un billet pour lui exprimer ses regrets, lui recommandant l'exactitude dans leur correspondance par l'intermédiaire d'une « bonne amie » et l'asseurant de sa « respectueuse amitié. » (18 novembre). A ce moment, le comte de Soissons avait dû se retirer à Sedan et Campion, devenu son chargé d'affaires, menait une vie assez aventureuse et passablement périlleuse. Le 30 janvier 1637, il adressa de Condé à Mlle de Roche un billet des plus affectueux, lui annonçant qu'il allait venir en secret à Paris et qu'il prend ce chemin surtout pour avoir le plaisir de la voir « ne fut-ce qu'une heure seulement. Donnez cette consolation à un homme qui le désire fort et qui souhaite que vous y preniez autant de part que luy. » Peu de jours après, il lui adressait une longue lettre dans laquelle il lui déclarait cette fois sans mystère son amour, mais dans les termes les plus respectueux (1).

La dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, je vous dis un ancien couplet de chanson, assez conforme à l'estat auquel j'estois auprès de vous :

Parlez mes yeux, car ma bouche discrète,
Ne s'ouvre qu'aux soupirs,
Et ma langue muette
Se repose sur vous du soin de mes désirs.

A présent la sincérité de mes intentions me rend plus hardy et me fait dire :

Vous dont la beauté sans exemple
Se fait autant de serviteurs
Que la vertu d'adorateurs ;
Vous que chacun icy contemple,

(1) Cette lettre est évidemment celle « en prose et vers » dont Campion parle dans la lettre qu'il écrivit en apprenant le mariage de Mlle de Roche, et que nous reproduisons plus loin.

Comme celle à qui tous les cœurs
Dresseroient volontiers un temple.
Voyez l'excès de mon amour,
Permettez que je mette au jour
Ma passion et ma souffrance ;
Pourquoy vous cacher mes desseins,
Vous voyez trop ce que je pense
Puisque mon cœur est en vos mains.

En effet, il seroit ridicule de vouloir cacher ce que vous savez mieux que moy et je serai fou de faire comme un crime, une pensée dont vous ne sauriez vous facher à moins d'estre aussi injuste que je suis malheureux. Vous n'estes pas capable de condamner des sentiments raisonnables comme ceux que j'ay pour vous : C'est pourquoy, je lui dois bien expliquer par une lettre afin de vérifier :

Que c'est une chose possible
D'avouer que l'on est sensible
A l'objet le plus scrupuleux,
Qui ne sauroit trouver à dire
Que je lui parle de mes feux
Et lui découvre mon martyre.

Oui, mon affection est si pure que je ne crains point que vous la condamniez. Je sçais bien que vous estes prévenue de maximes assez particulières qui vous mettent en garde contre tous les hommes qui vous protestent ; mais je sais aussy qu'ayant beaucoup d'esprit vous ne sauriez me haïr pour avoir des sentiments tendres et désintéressés pour vous. Si le mot d'amour, quoyque avec des pensées innocentes, embarrasse d'abord celles qui comme vous ont déclaré la guerre à cette charmante passion sans la connoitre ; ceux de respect, d humilité et de dévouement touchent d'ordinaire les cœurs généreux comme le vostre. Ainsi m'exposant d'un costé, j'ay lieu d'espérer de l'autre, mon soin seul est de cacher à tous ce que je veux vous découvrir, à quoy je réussis si bien.

Qu'en vain un chacun m'examine
Pour découvrir à qui j'en veux.
Je sçais si bien cacher mes feux,
Que jamais on ne les devine.
A plusieurs je fais bonne mine,
Je rends des soins presqu'en tous lieux,
Et sans offrir encens ni vœux,
Je laisse douter la plus fine.
Je suis un amant fort discret,
Et garde si bien mon secret,
Qu'avec raison je pourrois dire,
Qu'on ne soupçonne aucunement,
Que je vive sous vostre empire.
En qualité de vostre amant.

Mais pour entrer en matière, je vous diray que dans mon amour, loin d'avoir pour objet principal des plaisirs qui contentent les sens, je suis incapable d'en goûter aucun que de mériter vostre estime. Ceux qui ont un but sensuel, cherchent la passion de ce qui est beau : au lieu que dans le véritable amour, on n'a de plaisir qu'à cause que l'on aime : En l'un on se veut contenter, en l'autre on désire satisfaire autruy ; enfin au premier l'on aime parceque l'on est sensuel ; avec l'autre on devient sensuel, à cause que l'on aime. Mais pour ne pas faire un livre au lieu d'une lettre, je finiray la mienne en vous assurant que j'ai en vous la dernière confiance, sans prétendre vous contraindre de l'avoir en moy, quoyque je présume la mériter ; je vous aime non seulement plus que tout le monde ensemble, mais plus que moi-mesme sans espérer que vous ayez un sentiment réciproque, quoyque je le désirasse passionnément. Je me donne tout-à-fait à vous sans exiger que vous soyez à moy, quoyque ce me fut un bonheur inestimable, enfin j'ay tout l'amour dont un homme est capable, sans vous presser d'y répondre, quoyque ce fut une action de justice ; mais je vous demande la grâce de ne me préférer personne, et de m'accorder la première place dans votre cœur, à condition que je n'exigeray rien de vous et que si je reçois jamais des témoignages de vostre affection, grands ou petits, je les devrai tous à vostre bonté et non à mes services. Ce sont les véritables sentiments du plus passionné de tous les hommes. Je vous conjure de me dire la vostre et de m'avouer franchement si le bon visage que vous me faites

Est seulement une souffrance,
Pensant soulager mes douleurs :
Ou pour adoucir mes malheurs,
Un simple effet de complaisance.
Si c'est par adresse ou pitié,
Par estime ou par amitié,
On peut entretenir ma flamme,
J'adjouterai le mot d'amour,
Si je pouvois croire vostre âme
Capable d'en avoir un jour.
Quoyqu'il en soit belle inhumaine,
Vous devez avoir la bonté
De déclarer la vérité,
Pour soulager un peu mes peines :
Permettez de me secourir,
Ou dites si je dois mourir :
Prononcez, j'en brûle d'envie.
Mais hélas ! où va mon désir.
Il faut que je perde la vie,
Ou de joye ou de déplaisir.

Mais à ce moment la belle Marie Galateau pensait à toute autre chose, et elle laissait sans scrupule le pauvre Campion se morfondre. Nous avons vu que sa mère

était une gardienne peu scrupuleuse de la vertu de sa fille qui, heureusement, y faisait plus attention. Sa beauté avait frappé M. de la Meilleraye, alors grand-maître de l'artillerie avant de devenir maréchal de France, et ce noble personnage n'imagina rien de mieux que de la marier à l'un de ses officiers, L'Escossois, qui demeurait avec lui à l'Arsenal. Mme Galateau, en mère avisée et sans préjugé, approuva fort ce projet, car L'Escossois était riche ; mais il paraît, toujours d'après Tallemant, que la belle eut peur « de la violence de M. le grand-maître. » Parmi les jeunes hommes qui l'entouraient et rendaient hommage à ses charmes, Mlle de Roche avait distingué un de ses compatriotes, Pierre de la Lane, fils d'un garde-note du conseil privé, et, comme elle, appartenant à une famille parlementaire de Bordeaux, bel esprit, poète passable et très-galant homme. « Voyant sa mère gagnée, » dit Tallemant, devinant le sort qui dans ce cas l'attendait et sans s'arrêter un instant aux soucis que sa complaisance pourrait lui procurer, ce qui est tout-à-fait à son avantage, Mlle de Roche s'ouvrit à lui de ses tourments et le décida à l'enlever et à l'épouser.

Nous ferons remarquer à ce propos qu'une lecture peu attentive de la correspondance de Campion a fait tomber le savant et spirituel commentateur de Tallemant dans une étrange erreur. Il représente, en effet, Mlle de Roche et Campion comme à peu près engagés mutuellement et s'étant au moins promis de ne pas se marier sans se prévenir l'un l'autre, et nous voyons que Campion avait pris femme dès son arrivée à Paris : il en parle rarement, à la vérité, et il paraît s'en préoccuper modérément, mais enfin il n'était pas libre de disposer de son avenir à ce point de vue, et il n'y a pas lieu par conséquent de montrer Mlle de Roche désabusée sur son compte, le trouvant plus ambitieux que sentimental et donnant sa main à la Lane, en quelque sorte par dépit. Les termes mêmes des lettres d'Alexandre de Campion témoignent d'une amitié relativement réservée et toujours très-respectueuse pour sa belle amie, qui cependant n'eut pas le courage de le prévenir de sa résolution. La lettre que Campion lui écrivit à cette occasion et qui doit être du milieu de l'année 1637

d'après ce qu'il rappelle de sa triple visite inutilement répétée au mois de novembre précédent, montre cependant une passion plus vive et renferme quelques passages difficiles à expliquer bien clairement : il en résulte du moins que M[lle] de Roche lui présenta sa résolution comme motivée par sa douloureuse situation et aussi comme nécessitée par la publicité d'un attachement qui les compromettait l'un et l'autre. Nos lecteurs en jugeront mieux en l'ayant sous les yeux.

(XXXVII DU RECUEIL). A M[me] de R.

« Par la douleur que vous me témoignez dans vostre lettre vous pourrez juger de la mienne. Hélas! je savois bien que vous estiez malheureuse, mais je pensois aussi que vous fussiez coupable, cependant je trouve que c'est moi. Quoy! ce changement de condition que je vous reprochois comme un crime, est la plus grande marque que vous m'ayez donnée de votre affection; et ceste action extraordinaire que je pensois que vous eussiez faite par inconstance et par emportement, est un glorieux témoignage de la passion de la plus accomplie personne du monde. J'avoue que vous vous estes vengée excellemment de vous et de moy, sans que nous ayons péché ny l'un ny l'autre. J'ay esté fourbé par une personne que je croyois ma bonne amie, et vous avez esté trop crédule, faute de me bien connoistre: enfin nostre malheur est certain. Je le pleure depuis deux jours, que j'ay lus cent fois vostre lettre, où je cherche inutilement ce que je n'y trouveray pas, estant impossible de rappeler le passé. Jugez combien d'ennuis la réponse me coute : ils iroient jusque au désespoir, sans ce que vous me mandez à la fin que vous serez toujours la mesme pour moy et que vous n'aimerez jamais la cause de mon malheur. Vous savez bien à présent que j'ay pris congé de vous en partant de Paris, en vers et en prose, après vous avoir esté chercher trois fois, quoyque je n'eusse qu'un jour à me préparer, dont j'employay la meilleure partie auprès de Monsieur, et de Monsieur le Comte, lorsqu'ils se séparèrent l'un pour aller à Blois, l'autre à Sedan, et mesme estant incertain de la longueur du voyage, et ne pouvant me résoudre à partir sans vous voir, je fus à minuit à vostre porte un moment avant que de monter à cheval. Vous savez bien aussi que je vous ay écrit trois fois en divers tems, puisque vous me mandez que vous avez reçus mes vers, et mes quatre lettres huit mois depuis et quinze jours après le beau marché que vous avez fait. Je ne puis plus vous écrire tous les jours comme je faisois, mais je puis bien aller à Paris dans peu, où je vous donneray un chiffre et un moyen d'avoir des lettres l'un de l'autre à de certains jours, sans que personne s'en puisse douter, ny qu'on les pût entendre, si elles estoient trouvées, c'est l'unique consolation que j'espère dans le malheur qui nous est arrivé et qui m'accable. » (Sans date.)

(A suivre). EDOUARD DE BARTHÉLEMY

SOUVENIRS MARSEILLAIS.

LA RUE MAYOUSSE.

Sous ce titre : *Les Petits Coins de Marseille*, M. Horace Bertin a publié récemment un volume dont la presse locale et la plupart des organes parisiens se sont empressés d'enregistrer le brillant succès. En quelques jours l'édition a été épuisée : c'est dire avec quelle faveur le public a accueilli l'œuvre de notre spirituel compatriote. Ce livre, d'un format élégant, écrit dans un style pittoresque et imagé, est destiné à faire revivre un jour les rues de notre vieux Marseille fatalement vouées au marteau rénovateur. De ce nombre est la rue Mayousse. Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux ce croquis charmant plein de couleur et de vie. Qu'on en juge :

LA DIRECTION.

I.

Le vieux Marseille — il faut le reconnaître — renferme de petits coins, des bouts de rue, des pâtés de maisons, des hasards d'architecture qui feraient les délices d'un aquarelliste. Mais, c'est surtout dans ce petit coin sacré de Saint-Laurent, dans ce charmant pays qui confine à la Consigne, que l'on trouve encore aujourd'hui le vieux Marseille de la tradition, avec sa couleur franchement locale et son peuple classique de pêcheurs, de marins, de bateliers et de raccommodeurs de filets. Il est notamment, non loin de l'église Saint-Laurent, de cette petite église ouverte à toutes les brises de la mer, comme l'a dit Méry, une vieille rue qui eût fourni à Ziem un de ses plus jolis motifs. Nous voulons parler de la rue Mayousse, une rue dont le nom est sans doute inconnu parmi nos élégants de la rue Saint-Ferréol et du café Bodoul. Cette petite rue, que nous n'avons pas la prétention d'avoir découverte, n'a jamais cependant — on en conviendra — fait parler beaucoup d'elle. C'est à peine si de loin en loin un archéologue en quête de vieux

murs, un étranger au pourchas du pittoresque, un fantaisiste ivre de couleur, un Marseillais convaincu, se sont inquiétés de son existence et ont songé à lui donner un regard en passant. A vrai dire, elle n'est peut-être pas fâchée d'être à l'abri de certaines indiscrétions et de demeurer une sorte de *terra ignota*, de petite contrée jalouse de son obscurité et de son abandon.

La rue Mayousse est tout au plus large comme la main. Elle dégringole du haut de Saint-Laurent jusqu'au quai du vieux Port dans un désordre charmant, qui laisse deviner de véritables surprises. C'est une rue tortueuse, abrupte, extravagante, comme nous les aimons, plutôt faite pour les chèvres que pour les hommes, et dont les maisons baignées d'ombre semblent s'appuyer nonchalamment les unes sur les autres pour mieux voir les barques des pêcheurs danser le long du quai et les poissons luire dans les corbeilles d'osier. Et si l'on gravit l'escalier de cette petite rue provençale, toute parfumée de l'odeur de la mer, quelle amusante perspective, quelle turbulence de détails, quel joyeux fouillis, quel précieux ragoût pour un coloriste. C'est vraiment une bonne fortune que de paresser le long de ces vieilles maisons culottées, noires, gercées, portant fièrement leurs rides héréditaires, et dont les fenêtres toujours ouvertes laissent pendre des bouts de filets, des linges de lessive et toutes sortes de guenilles pittoresques. Parfois, des petits pans de ciel bleu qui se montrent entre les toits, tombent mille paillettes de lumière qui vont s'accrocher aux moindres saillies, illuminer les plus vieilles enseignes, les auvents les plus crasseux, les morceaux de façade les plus encroûtés et donner ainsi je ne sais quel air de fête et de belle humeur à ce dernier asile de purs Marseillais.

Nous ne savons rien également de plus gai et qui présente une plus piquante originalité que ce fond de petite rue où, à côté d'un escalier en ruines, s'allonge un lavoir aux pierres disjointes, qui domine une grande niche vide et qui ne cesse d'entendre, du matin au soir, le joyeux bourdonnement et les éclats de rire de nos jeunes *sanjanenques*. Il n'est pas enfin jusqu'à ces vieilles madones, grossièrement coloriées et placées aux

angles des maisons, qui ne nous ramènent en pleine tradition et en pleine couleur locale.

II.

Tout est profondément marseillais, en effet, dans la rue Mayousse. Son nom lui-même lui vient d'une famille de patrons pêcheurs. — En 1611, Antoine Mayousse, disent les vieilles chartes, était l'un des prud'hommes de sa communauté. — Et depuis cette époque, la petite rue, loin de renier son origine, a su demeurer en pleine possession d'elle-même et rester fidèle au culte du passé. On chercherait vainement, à l'heure qu'il est — il faut le confesser — un quartier où l'on pût retrouver avec autant de netteté les mœurs, la langue et le costume du temps. Il n'y a qu'à jeter, d'ailleurs, un simple coup d'œil sur le petit nombre de mariniers, de pêcheurs, de bateliers, de marchandes de poissons qui monte et descend sans cesse entre les maisons de cette ruelle escarpée, pour s'en convaincre aisément. Ces pêcheurs brunis, hâlés, bien connus des *calanques* de Saint-Estève et du Pitoulier, on continue à les rencontrer, le tuyau de pipe au coin de la bouche, avec leur vêtement en *drap d'Azai*, leur bonnet couleur de tabac râpé, penché sur l'oreille ou le plus souvent planté droit sur la tête, la *taïole* rouge autour des reins et leurs longs bas de laine noire perdus dans des sabots. Ils ont conservé le costume classique et l'ont préservé de toute altération.

Les naturelles de la rue Mayousse se sont bien gardées également de sacrifier au goût et aux exigences du jour. Rien d'éclectique ni de compliqué dans leur toilette. Elles sont toujours là, sur le pas des portes, à leurs fenêtres ou le long du quai, portant la casaque d'indienne, le *coutilloun desepara* et la coiffe de mousseline négligemment posée au sommet de la tête et les brides pendant le long des joues. C'est parmi elles encore que l'on retrouve la beauté et la finesse de la race provençale, de cette race qui a eu de si grandes affinités avec la race grecque. Combien de fois, arrêté devant le lavoir en ruines dont nous avons parlé, il nous a semblé voir revivre le beau type ionien chez ces

jeunes filles pleines de santé et de grâce, dont la vigueur s'allie si bien à la finesse. Ce n'est pas sur le pavé montueux de la petite rue Mayousse que l'on rencontrerait ces corps grêles, menus, énervés, qui font plus loin l'admiration de nos galantins. La vie provençale est là, encore aujourd'hui, dans toute son exubérance et sa jeunesse.

La rue Mayousse n'a point non plus, à l'exemple de certains coins de la ville, fait table rase de sa langue et de ses habitudes. Vers les cinq et six heures du soir, quand les barques reviennent de Sormiou, de Niolon ou du Podestat, que les pêcheurs traînent leurs filets sur les dalles du quai, que femmes et enfants courent, vont et viennent autour des larges paniers de poissons, il y a un véritable régal à entendre, dans un pur provençal, les cris, les jurements, les plaisanteries, les propos gaillards, les réflexions bouffonnes, l'explosion de gaîté et de verve, en un mot, de tout ce petit peuple.

Le pur provençal, maltraité, altéré, corrompu, appauvri, par la population affreusement mêlée des autres quartiers, a dû, en effet, se réfugier dans la rue Mayousse et en faire, en quelque sorte, sa dernière citadelle, son lieu de prédilection.

De même qu'à Athènes, une simple marchande d'herbes reconnaissait le philosophe Théophraste pour étranger, les jeunes filles de la rue Mayousse haussent volontiers aujourd'hui les épaules, en entendant bavarder leurs voisines de la Grand'Rue ou de la paroisse Saint-Martin. Et, déclarons-le, ce ne sera pas plus tard, pour nos vrais Marseillais, un de leurs moindres sujets de tristesse que la complète disparition de cette langue latino-grecque qui, comme l'a si bien constaté l'auteur de la *Chasse au chastre*, se prête si merveilleusement à la raillerie et peut faire tout accepter, même les choses les plus folles et les plus fortes.

C'est encore dans la petite rue Mayousse qu'éclatent les habitudes, ou plutôt les antiques vertus provençales. La sobriété, la philosophie traditionnelle, la pauvreté insouciante y sont toujours en honneur. On y dîne encore en plein air d'un oignon, d'une tomate ou d'une sardine. On y surprend de vieux pêcheurs qui, tout en

raccommodant les mailles de leurs filets, mordent à pleines dents dans un morceau de pain frotté d'ail et vont ensuite sur la petite place Saint-Laurent se rôtir avec délices au soleil et fumer lentement leur longue pipe d'un sou. Plaisirs bien maigres, bien modestes, il est vrai, mais qui suffisent à cette population paisible et sereine de purs Marseillais, pour lesquels la liberté de vivre en face de la mer, dans un air transparent, léger, lumineux, et loin de la vie factice et agitée du reste de la ville, paraît être le suprême contentement et l'unique ambition.

Quant à nous, on nous pardonnera, sans doute, de nous être attardé dans des parages aussi charmants et d'avoir voulu surtout marquer notre émotion et notre ravissement, en visitant cette joyeuse et poétique rue du vieux Marseille, la dernière — hélas ! — de nos petites rues franchement provençales.

Horace BERTIN.

ORIGINES — ÉTYMOLOGIES — LOCUTIONS.

Se pavaner.

La pavane est une danse espagnole, tirant son nom de ce que les danseurs faisaient une espèce de roue à la manière des paons. Le cavalier se servait, pour exécuter cette roue, de sa cape et de son épée. C'est par allusion sans doute à la vanité ridicule de cette attitude, qu'on a fait le verbe *se pavaner*. La pavane et la bourrée étaient les deux danses favorites de la reine Marguerite de Valois, la fille de Catherine de Médicis et la femme de Henri IV, la danseuse par excellence, et celles dans lesquelles elle se plaisait à figurer. Ajoutons que cette locution : *la cape et l'épée* nous vient aussi d'Espagne. Dans le théâtre espagnol, on distinguait les comédies en divines et humaines : les premières se subdivisaient en vie des Saints et actes sacramentaux ;

les autres en comédies héroïques, historiques ou mythologiques et enfin en comédies de cape et d'épée qui représentaient les mœurs élégantes et les manières du jour.

Prendre la mouche.

C'est se fâcher aisément. Le mot *prendre* est souven employé dans le sens de : *être pris*, de *contracter*. On dit : *j'ai pris un rhume, il a pris froid, il a pris la fièvre*. De même, celui qui *prend la mouche* la reçoit, est pris, est piqué par elle.

Prendre sans vert.

Cette expression qui signifie : *prendre au dépourvu*, vient d'une coutume qui remonte au XIIIe siècle. Il fallait, pendant les premiers jours du mois de mai, porter à la main une branche garnie de verdure. Celui qui négligeait cette précaution s'exposait à recevoir sur la tête un sceau d'eau qu'on lui jetait, en s'écriant : *Je vous prends sans vert*. Suivant quelques-uns, l'arbre que l'on plante dans les campagnes et qu'on appelle *le mai*, serait un reste de cette coutume.

Elle n'est pas tombée complètement en désuétude. Dans plusieurs provinces du nord de la France, il existe des sociétés dont les membres prennent l'obligation de porter toujours sur eux, au commencement de la belle saison, quelque feuille verte. « *Je vous prends sans vert*, » disent en s'abordant, les personnes qui font partie de ces sociétés, et celle qui ne peut pas répliquer en montrant quelque feuille de verdure, doit payer une amende convenue. Le montant de ces amendes sert à payer les frais d'un repas que les sociétaires font entre eux.

Ce jeu, qui était fort en usage du temps de La Fontaine, lui a donné l'idée d'une comédie assez médiocre intitulée : *Je vous prends sans vert*.

On disait aussi, mais dans un tout autre sens : *prendre sur le vert*. « Ceux-ci ont été pris sur le vert, explique « Richelet, qui sont morts fort jeunes encore. » Ainsi *prendre quelqu'un sur le vert*, c'est s'emparer de lui avant que ses goûts, ses idées changent.

Noel DESCOINS.

UN SONNET !...

SONNET.

A Yvon Valer-Hapensol.

Un sonnet, cher cousin !... Mais ce n'est pas facile !...
A vous croire, il faudrait en faire un, chaque jour !...
Pensez-vous qu'Apollon, souriant et docile,
A mon foyer profane ait fixé son séjour ?...

S'il suffisait du moins de lui faire la cour !...
Mais qui reçoit ses dons ?... Un peut-être sur mille !...
Du Parnasse orgueilleux ce dieu jaloux m'exile :
A peine mon esprit s'aventure à l'entour.

Sans prendre aucun repos, sans clore la paupière,
Du matin jusqu'au soir, pendant la nuit entière,
Travaillant, et mettant ma cervelle à l'envers,

Je parviendrai sans doute à fournir la carrière ;
Mais, quand viendra le tour de ma rime dernière,
Nommerez-vous *Sonnet* quatorze méchants vers ?.....

HENRI SILVA.

Marseille, 2 Juillet 1874.

MES VOYAGES !

Sous la feuillée, — au coin du feu, —
J'explore une zone choisie,
Vers les confins du pays bleu
Où croît la fleur de poésie.

Franchir l'espace n'est qu'un jeu,
A cheval sur la fantaisie.
Hiver, été m'importent peu :
Je nargue fièvre et pleurésie.

En route, par le clair-obscur,
Nul bandit ! le chemin est sûr ! —
Sans bagage ni gêne aucune,

Je pars, j'arrive librement :
Les seuls voyages d'agrément
Sont les voyages dans la lune.

HIPPOLYTE MATABON.

Le Fondateur-Directeur : Auguste LAFORET.
Le Secrétaire : H. MATABON. | *Le Secrétaire-adj*[t] *:* L[t] DE GAVOTY.
Le Gérant : J. MATHIEU.

MARSEILLE. — TYP. MARIUS OLIVE, RUE SAINTE, 39

LA CHASSE EN PROVENCE.

LA BATTUE AUX MACREUSES.

Après avoir marché longtemps à travers des vallons sauvages, des rochers abruptes, des collines désertes, quelle joyeuse émotion n'éprouve-t-on pas en apercevant tout à coup la mer ?

Cette émotion nous l'avons toujours ressentie quand, parcourant pédestrement, au bon temps de la jeunesse, les chemins rocailleux qui conduisent de Saint-Henri aux Pennes, nous découvrions au détour d'un vallon, dans l'atmosphère lumineuse du matin, les deux magnifiques étangs de Berre et de Marignane, dont l'un, l'étang de Berre, par sa largeur nous rappelait la mer que nous venions de quitter. Nous ne croyons pas, et beaucoup de gens seront de notre avis, qu'il y ait en France un paysage plus original que celui que présente cette partie du territoire des Bouches-du-Rhône qui s'étend du Pas-des-Lanciers aux Martigues, la ville aux désopilantes naïvetés.

D'un côté, les hautes collines couronnées par les pins touffus de la sombre forêt de Carri, qui a sept lieues de tour : de l'autre, les bois de Mont-Vallon, la plaine de Vitrolles, les rocs escarpés et argileux de Rognac : devant soi, une plaine immense d'une incomparable fertilité (1) presque entièrement complantée des plus

(1) Autrefois, les fièvres intermittentes désolaient la population de ces contrées, mais une grande amélioration s'est opérée dans la santé publique depuis qu'on enlève pour servir d'engrais jusqu'au dernier filament des algues de l'étang.

La commune de Marignane était propriétaire d'un vaste marais contigu à l'étang de Marignane ou Boïmon dont il n'est séparé que par une chaussée.

Les communes de Château-Neuf et de Carri-le-Rouet étaient également propriétaires d'un autre vaste marais faisant suite à celui de Marignane et bordant la partie de l'étang dit de Chateau-Neuf.

Le 28 fructidor an XII, un arrêté concéda l'entreprise de desséchement de ces marais à une société de spéculateurs qui réussit à mettre à sec une partie des terrains aujourd'hui en pleine culture.

riches vignobles de la Provence. Au fond du tableau, les deux étangs limités par les petites villes de Marignane, Berre, Saint-Chamas, les hautes collines de Saint-Mittre et enfin Martigues.

On se rend sur ce point par la station du chemin de fer nommée Pas-des-Lanciers.

Ce nom singulier a donné lieu à diverses recherches étymologiques. La plus curieuse est celle-ci ; c'est Méry qui l'a trouvée:

On prétend, dit-il, qu'à l'époque du siége de Marseille par le connétable de Bourbon en 1524, le marquis de Pescaïre qui aidait le traître gentilhomme de ses conseils et de ses soldats, avait promis l'arrivée prochaine d'un fort contingent de cavalerie.

Le prince, l'ayant vainement attendu à l'endroit dont nous parlons, se serait écrié :

Pas de Lanciers !

Tout récemment une polémique s'est élevée à ce sujet, entre plusieurs savants étymologistes de notre ville, dont aucun n'a admis, bien entendu, l'étymologie fantaisiste du poëte.

Les uns ont prétendu que le passage, étant autrefois dangereux, excitait l'anxiété des voyageurs, d'où l'appellation provençale *lou Pas dé Lancié*, le pas de l'inquiétude. D'autres ont dit, au contraire, que c'était tout bonnement le nom d'une ferme appartenant à un M. d'Alancier, etc., etc.

Quoiqu'il en soit de ces diverses opinions, nous ne comprenons guère l'intérêt historique d'une telle discussion à propos d'une aussi insignifiante localité.

Le Pas-de-Lanciers est, en effet, un tout petit hameau de 5 ou 6 maisons auxquelles il faut ajouter les constructions de la gare du chemin de fer et un ou deux restaurants. A part le mouvement et l'animation que lui donne, pendant quelques mois de l'année, le voisinage du camp d'instruction militaire établi depuis l'empire, rien ne trouble la tranquillité de ce lieu presque désert, si ce n'est la foule innombrable de chasseurs marseillais venant, chaque dimanche, pendant la saison de chasse, exercer leurs jambes à la poursuite du petit gibier.

C'est surtout à partir du mois de novembre, que les déplacements de ce genre sont les plus nombreux parmi nos compatriotes.

On vient, à cette époque, relancer dans les vastes terres du *Plan*, les petits oiseaux qui ont traversé nos contrées sans s'y arrêter.

Les alouettes fournissent la plus grande part de victimes. On les chasse dans la plaine au miroir et au cul-levé.

Mais indépendamment de ce menu fretin dont se contentent les chasseurs modestes, le pays compris entre Marignane, Martigues, Rognac et Berre, est, en outre, très-fourni en gibier d'eau.

Ce gibier, dont le passage en France, a lieu par bandes innombrables, à l'entrée de l'hiver, comprend les variétés nombreuses de canards, bécassines, râles, poules-d'eau, macreuses, sarcelles, etc., etc.

Les canards et les macreuses s'arrêtent de préférence sur les deux magnifiques étangs de Berre et de Marignane, ce qui est pour les habitants du voisinage une récolte attendue, car ces oiseaux sont l'objet d'un commerce important.

C'est le soir à l'affut que l'on tue le plus de canards. Ils quittent les étangs par volées, se dirigeant vers les marais éloignés. Ils débarquent alors sur le rivage; c'est le moment que le chasseur choisit pour les tirer au passage. Mais cette chasse n'a de succès qu'avec un grand vent, qui oblige les canards à passer bas.

Les macreuses, au contraire, ne quittent jamais l'étang, les braconniers ne peuvent les surprendre que la nuit, à l'aide du *barco*, petit bâteau plat dans lequel un homme se couche et, se servant de ses mains en guise de rames, arrive sans bruit jusque sur le vol de macreuses et tire dans le tas.

La foulque-macroule, scientifiquement *fulica-atra*, en français macreuse et en provençal *fraouquo*, est un beau canard, d'un noir brillant et légèrement ardoisé ; il a les pattes garnies de membranes noires. Le bec est blanc en dessus, nuancé de rouge en dessous, sa chair n'est guère estimée des gourmets à cause de son goût marécageux, néanmoins, s'il faut en croire certaines

recettes culinaires qu'on lira plus loin, elle n'est point à dédaigner. Elle possède toutefois un mérite certain, aux yeux des catholiques pratiquants, c'est celui de pouvoir être mangée les jours maigres.

La Foulque est herbivore en été, granivore en automne, piscivore en hiver.

Elle est très répandue en Europe où elle se reproduit en Hollande et dans le nord de la France.

Cet oiseau vole très-bas, en rasant la surface des eaux ; il est aussi difficile à approcher que le canard sauvage.

En automne il en arrive en quantité sur nos étangs de Provence, et notamment à Marignane et à Berre, où il en reste beaucoup pendant tout l'hiver.

C'est contre les bandes réunies de ces oiseaux, dont le chiffre atteint souvent plusieurs milliers d'individus, que s'organisent, à des époques fixées à l'avance, les battues aux macreuses dont nous avons fait le sujet de ce chapitre.

La battue aux macreuses ! en provençal *la Coucho*. . . . .

Certes, voilà encore un plaisir cynégétique spécial à nos contrées que les chasseurs du Nord ont raison de nous envier et qui démontre, une fois de plus, la vérité de la thèse que nous soutenons, à savoir : l'incomparable richesse de notre Faune Ornithologique

Rien ne saurait exactement rendre l'effet pittoresque, l'animation sans pareille, de ces réunions auxquelles prennent part des gens de toutes conditions venus des quatre coins de l'horizon, et qui souvent ne sont chasseurs que ce jour-là.

Dès le premier train du matin, la Station du Pas-des-Lanciers voit arriver plus de 600 chasseurs Marseillais.

A voir ces phalanges d'hommes armés de plusieurs fusils, courbés sous le poids d'un carnier bourré de munitions, on croirait qu'ils marchent à quelque expédition belliqueuse.

Ils sont suivis par d'autres voyageurs que le spectacle d'une battue attire toujours en grand nombre.

C'est sur l'étang de Bolmon (1), autrement dit de Marignane, que la battue se fait.

Une partie des eaux de l'étang est la propriété particulière d'un ou deux propriétaires, tandis que le reste appartient en propre à la commune de Marignane, petite ville située non loin de l'étang et qui n'a de remarquable qu'un vieux château, ancienne demeure du tribun Mirabeau.

Il faut, pour que la battue puisse avoir lieu, que les deux propriétaires s'accordent ensemble sur les diverses conditions relatives au partage des profits de la journée, car n'oublions pas de noter que le principal revenu de l'étang est celui qui résulte de la vente du droit de chasse octroyé pour un jour aux chasseurs de Macreuses.

Les choses étant réglées, les propriétaires font publier et afficher dans toutes les petites villes et villages environnants, et notamment à Marseille, une affiche ainsi conçue :

Nous la reproduisons telle quelle pour ne rien changer à la couleur locale.

GRANDE BATTUE AUX MACREUSES

SUR L'ÉTANG DE BOLMON

MM. les chasseurs sont prévenus que tous ceux qui voudront assister à cette chasse de grande renommée devront se conformer au règlement suivant.

Art. Premier. — Les embarcations qui devront faire

(1) L'étang a toujours été propriété privée, c'est le contraire pour l'étang de Berre qui est domanial. Le Jay, grande chaussée en terre ferme, ayant plus d'une lieue en longueur, sépare les deux étangs.

Dans l'année 1418, en vertu des lettres patentes des Comtes de Provence, les Seigneurs de Marignane mirent en communication l'étang de Bolmon avec celui de Berre par deux coupures faites à la barre des Graviers de la chaussée de Jay. Par l'effet de ces coupures faites à main d'hommes les eaux d'un étang refluent dans l'autre et réciproquement.

partie de la battue devront être rendues à la fabrique (1) de l'étang de Bolmon à 8 heures 1/2.

Art. 2. — La distribution des pavillons sera faite au même endroit à 9 heures.

Art. 3. — Le départ de la battue est fixé à 10 heures, le signal sera donné par les bâteaux faisant la police de l'étang qui hisseront à l'arrière leurs drapeaux.

Art. 4. — La première anglade aura lieu dans l'étang de Château-neuf.

Art. 5. — Les bateliers devront prendre la ligne et marcher le plus en ordre possible afin de ne pas dépasser la limite qui leur sera indiquée par les bâteaux de service.

Art. 6. — La deuxième anglade aura lieu dans l'étang dit de Marignane.

Art. 7. — Les bateliers, au retour de la première anglade, devront s'arrêter à la séparation des deux étangs, indiquée par un pavillon, et attendre que la ligne soit reformée, pour marcher en avant

Art. 8. — A deux heures après-midi, la chasse sera facultative pour les embarcations munies de leur pavillon.

Art. 9. — MM. les chasseurs sont priés d'éviter toute discussion ou à défaut faire régler leur différend après les deux anglades par MM. les gendarmes.

Art. 10. — Toute embarcation à la voile est interdite sur l'étang de Bolmon.

Art. 11. — Les embarcations venant pour assister à la battue devront, en traversant l'étang, éviter de déranger le gibier.

(1) La grande batisse sise tout-à-fait au bord de l'étang et connue dans le pays sous le nom de la Fabrique — a été construite vers 1824; elle avait pour objet la fabrication de la Soude. Cet établissement a cessé de fonctionner lors de la coalition entre les fabricants de Soude, qui donna lieu aux poursuites du Parquet sous le règne de Louis-Philippe. Il est aujourd'hui la propriété d'un riche industriel de Marseille M. Louis Baudouin, directeur de la Raffinerie de sucres de Saint-Louis.

Grand amateur de chasse, M Baudouin a eu la bonne fortune, en acquérant ce vaste domaine, qui comprend entr'autres dépendances près de 40 hectares de marais ou terre gaste, d'avoir à demi-heure de notre ville, en chemin de fer, une des plus splendides chasses aux gibiers d'eau qui se puisse rencontrer.

Art. 12. — A partir de 9 heures du matin, toute embarcation qui viendra pour assister à la battue ne pourra circuler sur l'étang.

Art. 13. — Toute embarcation qui n'aura pas été louée ou qui stationnerait au bord dudit étang devra rester sur place et ne pourra circuler pour se rendre à sa destination que d'après l'avis de la Police.

Art. 14. — Toutes les embarcations devront avoir à l'arrière, placé très apparent, leur pavillon qui leur donne le droit de chasse.

Art. 15. — Il est expressément défendu aux bateliers d'embarquer aucun chasseur, s'il n'est muni de son pavillon.

Art 16. — Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus sera sévèrement poursuivi conformément à la loi et le montant de l'amende donné aux pauvres de la commune.

Art. 17. — Le prix du pavillon ou droit de chasse pour chaque embarcation est fixé à 10 francs.

C'est vers les premiers jours de novembre qu'est fixée d'ordinaire la première réunion de ce genre. Il y en a trois au plus, et toujours deux — La première battue est naturellement celle où l'on abat le plus de gibier, lequel nouvellement arrivé n'est pas encore effarouché.

La principale manœuvre de la journée consiste à enfermer peu à peu les troupes de macreuses dans un cercle formé moitié par les bateaux marchant régulièrement l'un ne dépassant pas l'autre, et moitié par le rivage garni d'une foule innombrable de chasseurs. — De cette façon les oiseaux, effrayés, en prenant leur vol, sont obligés de passer au-dessus de la ligne de bateaux formant un arc de cercle parfait : c'est ce qu'on appelle l'anglade.

Quand l'anglade est bien faite, qui sait le nombre de victimes abattues par le plomb des chasseurs ?

Mais c'est là que gît la grande difficulté, car il n'est pas facile de régler avec méthode et d'une manière régulière, la marche de 150 à 200 bateaux montés chacun par 3 ou 4 chasseurs animés du feu sacré et dont l'impatience naturelle d'une part et la vue du

gibier de l'autre surexcitent au plus haut point la rage de destruction.

On y arrive cependant quand la police est bien faite et que le personnel des chasseurs est composé, en majorité, de gens de bonne éducation ; ce qui arrive souvent. Alors si le temps s'y prête, la fête est magnifique.

Par un temps calme, rien ne saurait rendre le splendide coup d'œil de l'étang, dont la surface légèrement ridée par la brise est couverte de milliers d'oiseaux qui plongent, nagent, prennent leurs ébats et semblent défier le chasseur qui les contemple avec des regards de convoitise.

Bientôt le signal est donné, les embarcations, pourquoi ne dirions-nous pas leurs noms techniques ? — *lei bèto* — sorte de bateaux plats, s'éloignent du rivage. la ligne se forme non sans peine — le silence est recommandé, mais bah ! c'est chose impossible à obtenir d'un pareil personnel — les cris joyeux d'une part, et furieux de l'autre s'entrecroisent ; on s'interpelle de tout côté ; cette embarcation va trop vite ! celle-ci reste trop en arrière ! bref, c'est un tohu-bohu général — Enfin, peu à peu on se rapproche des macreuses qui, loin de se douter de ce qui les menace, surtout lors de la première battue, continuent à prendre joyeusement leurs ébats.

Les premiers en tête parmi les chasseurs, commencent à tirer posés ceux d'entre ces oiseaux placés en avant-garde.

C'est la bataille qui commence, car c'en est une véritable.

Les macreuses ne s'épouvantent pas le moins du monde des premiers coups de feu tirés — semblables à une ligne de vieux soldats aguerris, elles attendent sans bouger l'attaque de l'ennemi.

Arrivés à peu de distance des macreuses, 20 ou 30 pas, les chasseurs se préparent, le silence se rétablit ; seul parfois un loustic doué d'une voix de stentor trouble le calme solennel qui règne en ce moment en simulant le commandement militaire.

Tout à coup la première bande noire formée par les

macreuses s'élève avec un grand bruit d'ailes et dans un ensemble parfait à 15 ou 20 mètres au-dessus des eaux et planant indécise sur la ligne des bateaux reçoit, dans cette position, les décharges successives de chaque groupe de chasseurs qui, armés de fusils Lefaucheux, tirent rapidement le plus de cartouches possibles — dès que les premières décharges ont eu lieu — le flot de macreuses se précipite sur le point où le tir s'est le plus tôt ralenti et passe à travers pour se réfugier au bout opposé de l'étang.

Chose singulière, les milliers de détonations qui viennent d'éclater n'ont point épouvanté la deuxième ligne de macreuses. Immobile et silencieuse, elle attend pour prendre son vol, que les bateaux aient eu le temps de se remettre en ordre, de sorte qu'elle subit le même sort en jonchant les eaux de l'étang de nombreuses victimes. Il en est ainsi de la troisième ligne.

Les macreuses s'étant réfugiées à l'autre bout de l'étang, les bateaux font volte-face et on recommence quelques temps après la même manœuvre, mais avec moins de succès que la première fois, parce que le gibier étant effarouché se laisse moins facilement approcher. On fait ainsi trois anglades. C'est la première qui est la plus meurtrière pour les macreuses et la plus amusante pour les chasseurs.

Le chiffre des victimes varie, cela va sans dire, suivant le plus ou moins d'habileté des tireurs ; il est calculé par bateau. Quand le gibier est abondant, il arrive que tel bateau compte pour sa part jusqu'à 50 pièces abattues. — La moyenne est ordinairement de 15 à 20 macreuses par bateau. Les chasseurs réunis sur le rivage ont une part plus mince dans le résultat de la journée, à moins que le vent ne se mette de la partie en soufflant tout à coup très fort dans leur direction. Dans ce cas, une bonne partie des macreuses se laissant aller au vent franchit les bords de l'étang, passe au-dessus de la tête des chasseurs et va se perdre au loin dans les terres.

Bien que les canards soient quelquefois en très grand nombre sur l'étang au début de la journée, il est rare qu'on en tue plus de 4 ou 5. Dès les premiers coups de

fusil on les voit s'élever dans les airs à une très grande hauteur, puis, disparaître entièrement.

Comme toutes les choses de ce monde, cette fête charmante a parfois des revers de médaille — c'est le chapitre des accidents, volontaires ou non, qui bien souvent ont ensanglanté ces rivages. Nous ne parlerons pas de ces malheurs imprévus qui trop souvent à la chasse viennent soudain jeter la consternation et l'effroi là où, naguères, régnait entre amis la plus franche gaieté. Exemple : le procureur-général Thourel, fusillant à bout portant, un de ses amis, il y a quelques années.

Non, ce que nous rappellerons pour le flétrir avec indignation, ce sont ces altercations et ces disputes entre chasseurs réclamant chacun la propriété d'une macreuse et ne craignant pas pour l'obtenir, dans leur fureur sauvage, de menacer de leur fusil, une poitrine humaine !

Honte à ces misérables, indignes de porter un fusil et du nom de chasseur !

Toutefois, hâtons-nous d'ajouter que des faits de ce genre deviennent chaque jour plus rares, bien que sous ce rapport, les mesures de police laissent encore trop à désirer.

Il n'en était pas ainsi sous le premier empire, alors que Thibaudeau était préfet de Marseille. Cet ancien conventionnel qui, pour complaire à son maître Bonaparte, déclarait bons pour le service même des bancals et des bossus, et dont le despotisme brutal est resté légendaire en Provence, aimait beaucoup la chasse.

Aussi avait-il été séduit par le côté grandiose des battues dont nous parlons et il les organisa de telle façon qu'aucun des inconvénients, cités plus haut, ne pouvait se produire.

D'abord, il déployait un grand luxe de gendarmes et de gardes-champêtres.

De plus, il convoquait extraordinairement tous les maires de Berre, Martigues, Rognac, Vitrolles, Marignane. Ceux-ci, ceints de leur écharpe, avaient pour mission non-seulement d'en imposer à leurs administrés par l'effet moral de leur présence mais encore de verbaliser contre tous ceux qui enfreindraient les or-

dres donnés. Les bateaux étaient réunis en trois divisions ou trois escadres. Les mouvements étaient indiqués par des petits drapeaux servant de signaux que l'on hissait au haut du mât du commandant, absolument comme dans un combat naval.

Malheur au bateau qui volontairement ou par maladresse aurait contrevenu à la manœuvre ordonnée : il était aussitôt accosté par la gendarmerie et impitoyablement exclu de la chasse. — Au signal convenu les trois escadres s'avançaient silencieusement vers les macreuses et le feu ne commençait que sur l'ordre donné par le préfet.

Un certain nombre de bateaux suivaient les escadres et étaient chargés de ramasser les macreuses abattues qui étaient ensuite partagées le soir par les soins des maires entre tous les chasseurs admis à la battue.

On comprend qu'ainsi réglée, la journée se passait admirablement et le résultat de la chasse, au dire des gens du pays, atteignait des chiffres qui, aujourd'hui, paraîtraient fantastiques !

Nous serions curieux de voir une expérience semblable se faire de nouveau — ce qui ne serait pas absolument impossible à réaliser, puisque c'est une affaire entre les propriétaires des étangs. — Je suis convaincu qu'en l'état de l'armement actuel à tir rapide des chasseurs on obtiendrait des résultats également fabuleux.

Manière de faire cuire les macreuses.

Si, comme on vient de le voir, les chasseurs marseillais tuent volontiers les macreuses, beaucoup, nous l'avons dit, ne les mangent pas avec plaisir.

Or, voici qu'un de nos amis, chasseur émérite, prétend que cela tient à la manière de les préparer, il ajoute que si on suivait ses conseils, ce gibier deviendrait le plat favori de chaque famille.

Nous ne saurions donc mieux terminer ce chapitre qu'en donnant aux lecteurs cette recette merveilleuse, que notre ami a déjà publiée dans le journal la *Gazette du Midi*.

Voici cette recette :

Ecorchez les macreuses, au sortir de la gibecière ; retranchez cette peau, le croupion, la tête et le cou. Car ces parties de l'oiseau aquatique conservent et communiquent à sa chair le goût désagréable d'huile marécageuse et saumâtre qui, d'ordinaire, les rend immangeables.

Videz avec soin, nettoyez les entrailles que vous mettrez à part avec le foie : la macreuse, ainsi dépouillée, doit rester pendant deux ou trois jours, suivant la température, afin de se mortifier.

Hâchez les intestins et le foie avec un peu de lard, fines herbes assorties, un soupçon d'ail, sel, poivre et une pincée de piment kari, ou autres épices au choix. Les truffes ne sont pas de refus ; ayant fait passer au beurre ce hachis, vous le placez dans le ventre de l'oiseau et cousez les chairs.

Vous mettez alors la macreuse dans une *cloche* avec beurre, lard en quantité suffisante ; quelques petites carottes, navets et petits oignons autour, ne gâtent rien ; laissez mijoter tout doucement pendant trois quarts-d'heure et servez en entrée.

Remarque :

L'ustensile de cuisine, désigné ici sous le nom de *cloche*, est peu usité dans les ménages marseillais. C'est une marmite en fonte, ayant forme de daubière, et que le couvercle du même métal emboîte complétement ; le dessus de ce couvercle étant destiné à recevoir une braise ardente a ses bords relevés pour la contenir. Il y a donc, pendant la cuisson, feu dessous et feu dessus, et, par suite de la fermeture presque hermétique du couvercle, l'effet de la chaleur est identique à celui d'un véritable four. On peut donc suppléer à l'absence d'une *cloche* par tout autre ustensile de cuisine en terre cuite ou en métal, fermant bien et pouvant supporter feu dessous et dessus.

EDMOND LACHAMP.

LE BATON.

ETUDE HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

(Suite). (1)

PREMIÈRE PARTIE:

LE BATON INSIGNE D'AUTORITÉ ET DE PUISSANCE.

CHAPITRE IX.

La Baguette divinatoire.

Jusqu'ici nous avons vu dans le bâton, l'attribut d'une autorité plus ou moins grande, mais certaine, incontestée et incontestable. Nous allons y voir, maintenant, l'instrument d'une force mystérieuse, l'agent d'une puissance occulte, puissance reconnue par quelques-uns, niée par le plus grand nombre.

Quant à moi, je n'ai pas à me prononcer sur ce qu'il faut admettre ou repousser dans la matière que je vais traiter. Le titre de ce livre m'indique la voie à suivre. C'est une étude *historique* et *littéraire* et non pas *critique*, que j'ai entreprise. Je me bornerai donc à exposer les faits qui se rapportent à la *baguette divinatoire*. Le lecteur déterminera le caractère appartenant à chacun de ces faits, à l'aide de ses connaissances scientifique ou de la simple raison. Un grand esprit l'a dit, il y a longtemps : *Bene adhibita ratio cernit quid optimum sit, neglecta, multis implicatur erroribus* (2). « Employez sagement les lumières de la raison, et vous distinguerez ce qui est bien ; mais si vous en usez sans discernement, vous tomberez d'erreur en erreur. »

La Rabdomancie ou la divination par le bâton — du grec Ραβδος *baguette* et Μαντεια divination — remonte à la plus haute antiquité dans l'Orient. Il en était

(1) Voir les livraisons de février, juillet, septembre 1873, mai, novembre, décembre 1874, avril mai et août 1875.

(2) Cicéron. — Tuscul.

sans doute de même chez les peuples occidentaux dont l'antiquité nous est moins bien connue.

On se rappelle les prodiges qui, d'après les livres saints, préparèrent et accompagnèrent la délivrance des Israélites: les baguettes des magiciens de Pharaon transformées en serpents et dévorées par celle de Moïse. On se rappelle ce chef des Hébreux frappant les eaux de son bâton, les changeant en sang et présidant à toutes les catastrophes destinées à agir sur l'esprit du souverain de l'Egypte; puis tenant son bâton élevé pour se frayer un chemin au milieu des vagues de la mer Rouge, et frappant de ce bâton le rocher d'Horeb pour en faire jaillir une source.

Moïse donnait lui-même à son bâton le nom de bâton de Dieu (1); mais, Dieu, par la bouche du prophète Osée, reproche à son peuple de croire au pouvoir d'un bâton entre les mains de ceux qui ne le tiennent pas de lui: *Populus meus in ligno suo interrogavit et baculus ejus annuntiavit* (2) « mon peuple interroge le « bois, un bâton lui fait des prédictions. » On voit par là à quel point la croyance à la puissance surnaturelle du bâton était répandue chez les Israélites.

Quant à son emploi dans les opérations magiques, chez les Egyptiens, il ne nous a rien été révélé jusqu'à présent par aucun texte hiéroglyphique. Le fait des magiciens de Pharaon transformant leurs baguettes en serpents est le seul que l'on connaisse d'après les livres saints.

Pour ce qui est du paganisme, il est peu de divinités qui n'opèrent des prodiges au moyen d'une baguette.

Si Pallas donne à Ulysse tantôt la forme d'un jeune homme et tantôt celle d'un vieillard, c'est en le touchant avec une baguette. Neptune est inséparable de son trident, Bacchus de son thyrse.

Au dire des poètes, Mercure ne fait souffler les vents, n'excite des tempêtes, n'envoie les âmes aux enfers ou ne les en retire, que par la vertu de son caducée qui lui

(1) Exode. Chap. IV, V, 17.
(2) Osée. chap. IV, V, 12.

servait, avec les ailes qu'il portait aux talons, à traverser les airs. Ecoutons Virgile et Horace :

Tum Virgam capit ; hâc animas ille evocat Orco,
Pallentes, alias sub tristia Tartara mittit ;
Dat somnos adimitque, et lumina morte resignat,
Illâ fretus agit ventos, et turbida tranat
Nubila (1) . . . .

Tu pias lætis animas reponis
Sedibus, virgâ que levem coërces
Aureâ Turbam (2)

. . . .
Non vanæ redeat sanguis imagini
Quam virgâ semel horridâ
Non lenis precibus fata recludere,
Nigro compulserit Mercuriers gregi. (3)

On sait que la baguette portée par Mercure comme symbole de la paix, s'appelait caducée, *caduceum ;* mais d'où venait ce mot, et pourquoi les deux serpents qui décoraient ce symbole? Le voici : Un jour, Mercure aperçut deux énormes serpents qui se battaient ; il jeta sa verge entre deux, et ils s'appaisèrent à l'instant. Dès lors, cette verge fut nommée *caduceum*, de *cadendo*, tomber, parce qu'elle avait la vertu de faire cesser toute rixe.

En dehors de l'Olympe, voici la grande magicienne de la Fable : Circé, fille du Soleil et de la nymphe Persea. A l'aide de sa baguette, elle a fait descendre les étoiles du ciel, changé en rocher la belle Scylla et en oiseau le roi Picus, elle a rendu à la forme humaine les compagnons d'Ulysse qu'elle avait d'abord changés en pourceaux.

On sait que dans nos légendes modernes, les magiciens, les astrologues, les fées et les sorciers se servent toujours d'une baguette pour opérer leurs charmes. Rien d'étonnant dès lors, si, par suite de cette idée de puissance attachée, de toute antiquité, à la baguette, les charlatans et les faiseurs de tours de notre temps ont cherché dans cet objet un auxiliaire propre à en imposer aux masses.

(1) *Virgile, Eneide*, liv. II, v. 242.
(2) *Horace*, liv. I, ode IX.
(3) Ode XX.

Dans la langue du théâtre, les rôles des magiciens et des magiciennes sont appelés *rôles à baguette*.

Il y a plus, au figuré, le mot baguette et le nom de Circé sont encore, à notre époque, synonymes de puissance surnaturelle.

« Il n'y avait plus rien à craindre, a dit Saint-Simon « en parlant de Mme de Maintenon — de cette fée « presque octogénaire ; sa puissante et pernicieuse ba- « guette était brisée, et elle était redevenue la vieille « Scarron. »

Et pour citer des écrivains de nos jours, « à la mau- « vaise Circé qui change les hommes en bêtes, — « lit-on dans le livre intitulé : *L'Amour*, de M Mi- « chelet, — il faut opposer la bonne qui changerait les « bêtes en hommes. »

M. Emile Augier a dit à l'Académie, le jour de sa réception : « Un peuple semblable à ces nations récen- « tes que l'industrie, la magicienne du XIXe siècle, « semble avoir frappées avec la baguette de Circé. »

Remontons au XVIIIe siècle. Circé a inspiré à Demoustier une des rares épigrammes qu'on trouve dans *Les lettres à Emilie sur la Mythologie*, au milieu de tant de quatrains, de madrigaux un peu musqués sans doute, mais toujours gracieux. Encore cette épigramme ne vise-t-elle personne ; c'est une généralité. Demoustier était incapable de blesser volontairement qui que ce soit. Aussi aurait-il pu dire comme l'auteur de Rhadamiste :

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume.

Voici la remarque qu'il fait en parlant de Circé :

Circé qui rendit des oracles,
Et qui par ses enchantements,
En bêtes changea bien des gens,
Sans opérer de grands miracles (1).

Après Demoustier, citons Jean-Baptiste Rousseau, à la suite du quatrain piquant, la strophe lyrique. Les extrêmes se touchent. Voici comment les effets que

(1) *Lettres à Emilie sur la mythologie*. Lettre XIII.

produisaient dans la nature les enchantements de Circé sont dépeints par le premier des lyriques français :

Pour rappeler l'objet de ses tristes amours,
Elle invoque à grands cris tous les dieux du Ténare,
Les Parques, Némésis, Cerbère, Phlégéton,
Et l'inflexible Hécate et l'horrible Alecton.

Sa voix redoutable
Trouble les enfers ;
Un bruit formidable
Gronde dans les airs ;
Un voile effroyable
Couvre l'univers ;
La terre tremblante
Frémit de terreur ;
L'onde turbulente
Mugit de fureur ;
La lune sanglante
Recule d'horreur ! (1)

Il ne faut cependant pas attribuer au bâton plus qu'il ne lui est dû ; il est assez riche de son propre fond. Ainsi la magicienne Circé n'employait pas seulement sa baguette pour les enchantements qu'elle opérait. Elle usait aussi de sucs empoisonnés et de paroles magiques. Ovide nous l'apprend. A-t-elle une vengeance à exercer :

Protinus horrendis infamia pabula succis
Conterit ; et tristis Hecateia carmina miscet.
. . . .
Elle broie aussitôt des plantes infernales,
Prononce en les broyant des paroles fatales (2).

Pour ce qui est des compagnons d'Ulysse, ils ne sont changés en pourceaux qu'après qu'ils ont bu le breuvage que Circé leur présente et qu'elle les a ensuite touchés de sa baguette.

. . . *Accipimus sacrâ data pocula dextrâ.*
Quæ simul arenti sitientes hausimus ore,
Et tetigit summos virgâ diva capillos...
. . . .
Mais pressés par la soif, dans le vase enchanté,
Chacun de nous à peine eut abreuvé sa bouche,
A peine sur son front sa baguette nous touche...

(1) *Œuvres de Jean-Baptiste Rousseau* : cantate VII. Circé.
(2) *Métamorphoses d'Ovide traduites en vers par Desaintange*, chant XIV

Même procédé pour rendre à leur forme primitive les compagnons d'Ulysse.

Spargimur innocuæ succis melioribus herbæ
Percutimur que caput conversæ verbere virgæ.

. . . .
Elle répand les sucs d'une herbe salutaire,
Sa baguette sur nous se tourne en sens contraire (1).

Chose singulière. La fable mythologique de Circé, née dans la Grèce payenne, se retrouve, de nos jours, dans une des légendes d'une peuplade idolâtre habitant le sud de l'Afrique. La grande magicienne des Bassoutos métamorphosait les hommes en animaux sauvages et leur rendait ensuite, quand l'idée lui en venait, leur forme primitive. Mais, à la différence de Circé, elle avait deux baguettes, l'une pour le premier cas, l'autre pour le second.

Cette magicienne, qui était une puissante reine, emmena un soir sa belle-fille avec elle dans un lieu rétiré. Celle-ci, à la suite de signes mystérieux que fit sa belle-mère, vit arriver une foule de gens, hommes et femmes arrachés de leurs couches par un charme tout puissant. Ce furent d'abord des danses furibondes, des scènes de désordre impossibles à décrire, et auxquelles ne prirent bientôt part que des loups, des singes, des chiens, remplaçant danseurs et danseuses qui avaient pris la forme d'animaux de toute espèce. Cependant la reine se sentant fatiguée s'approcha de sa belle-fille et lui remit ses deux baguettes en disant : « Nous avons besoin de repos ; « vous allez faire un signe avec cette baguette et nous « nous endormirons tous. Lorsque nous aurons suffisam- « ment reposé, vous agiterez l'autre, et nous nous réveil- « lerons. »

La bru fit le signe convenu, et tous les êtres rassemblés sur ce lieu, les chiens, les loups et les singes furent aussitôt ensevelis dans un profond sommeil. La jeune princesse, effrayée des scènes qui venaient de se passer sous ses yeux, se hata de regagner sa demeure

Le lendemain matin, la reine ne se trouvait nulle part. Cette disparution ne fut pas la seule. Dans telle

(1) Ibidem.

maison manquait le mari, dans telle autre la femme; ailleurs mari et femme étaient absents. On ne savait comment expliquer un événement aussi extraordinaire, lorsque la jeune princesse alla raconter au roi ce qui s'était passé. « Vous avez négligé, lui dit celui-ci, de « faire usage de la seconde baguette; menez-nous sans « retard au lieu où vous avez laissé la reine. » Toute la ville suivit son souverain. La princesse agita la baguette du reveil. Aussitôt plus de singes, plus de loups, mais les absents et les absentes sortant d'un pénible sommeil et reprenant, la reine à leur tête, le chemin de leurs demeures (1).

Ce qui précède se rapporte surtout à la baguette magique; revenons à la baguette divinatoire qui est le sujet de ce chapitre.

Dans l'histoire de la plupart des peuples anciens, mais dont l'origine est moins reculée que celle des Egyptiens, on trouve l'usage de la divination par le bâton.

Hérodote rapporte que les devins étaient en grand nombre chez les Scythes, et qu'ils se servaient de baguettes de saule pour faire leur divination. Cet historien ajoute que les Scythes comptaient si fort sur la connaissance que leurs devins pouvaient avoir des choses cachées, qu'ils leur faisaient découvrir si quelqu'un avait juré, et que sur leur témoignage on mettait à mort les parjures (2).

La Rabdomancie était aussi en usage, au dire d'Ammien Marcellin, chez les Alains, les Illyriens et les Esclavons (3). — Elle se répandit ainsi peu à peu dans toute la Germanie. Tacite nous apprend qu'elle était très usitée chez tous les peuples de cette contrée. On la pratiquait au moyen d'une baguette qu'on divisait en plusieurs parties, sur lesquelles on faisait quelques signes particuliers (4).

(1) *Les Bassoutos ou Vingt-trois années de séjour, au Sud de l'Afrique*, par Casalis. Paris 1859. Page 289.

(2) Livre IV § LXVII.

(3) Liv. 31. P. 21.

(4) De moribus Germ.

Pour ce qui est des Romains, nous avons parlé au chapitre 1er de cette étude des augures et de leurs fonctions (1). Comme nous l'avons dit, les signes d'après lesquels ils rendaient leurs décisions étaient : 1° les phénomènes célestes, tels que le tonnerre et les éclairs ; 2° le chant et le vol des oiseaux ; 3° l'appétit des poulets. Mais ces prêtres, dans toutes leurs pratiques, tenaient toujours en main le *lituus*, le bâton augural, recourbé dans sa partie la plus épaisse, le *lituus* que Cicéron appelle l'instrument le plus auguste de la divination : « *Clarissimum insigne auguratûs.* » (2).

Ceci tenait à la religion ; mais dans la vie privée, et d'après un proverbe que rapporte encore Cicéron, l'usage de deviner avec une baguette était fort répandu parmi les Romains. Il faudrait, disait ce proverbe, avoir le secret de la baguette, pour pouvoir s'enrichir sans peine et se livrer tout entier à l'étude des sciences.

Quod si omnia nobis quæ ad victum vel habitum pertinent, quasi VIRGULA DIVINA UT AIUNT, *Suppeditarentur, tunc, optimo quisque ingenio, negotiis omissis omnibus, totum se in scienciâ collocaret* (3).

Lorsque les divers peuples que je viens de citer eurent embrassé le christianisme, ils ajoutèrent quelques cérémonies religieuses à leurs coutumes païennes, notamment à l'usage de la baguette divinatoire. Ainsi un article d'une ancienne loi des Frisons porte que, pour découvrir l'auteur d'un homicide, *l'épreuve des baguettes* se fera désormais dans l'église, et, qu'auprès même de l'autel et des saintes reliques, on demandera à Dieu un signe évident qui fera discerner le vrai coupable d'avec ceux qu'on accuserait faussement. Cela s'appelait le sort de la baguette, ou d'un seul mot : *Tan-Teen* ou *Tenus* : la baguette ou les baguettes.

Quelques chercheurs d'origine, Saumaise, entr'autres, ont pensé que de là venait l'usage de tirer à la baguette ou à la courte-paille (4).

(1) Page 25.
(2) Lib. 1. *de Divinatione.*
(3) Lib. 1. *de Offic.*
(4) *In Tertu.* P. 164.

Une ignorance grossière ou une trop grande simplicité faisait tolérer cette pratique et bien d'autres encore. Pourvu qu'elles fussent revêtues de quelque marque de religion, elles séduisaient la piété des fidèles et celle même des pasteurs.

Qu'on nous permette d'intercaler ici une autre épreuve qui n'est pas, du reste, une digression et rentre dans notre sujet, puisqu'il s'agit toujours du bâton.

Lorsqu'un vol avait été commis dans le village de Mandeure, près Montbéliard, tous les habitants étaient tenus de comparaître, le dimanche suivant, après les vêpres, sur le lieu du jugement. Là. le maire ordonnait au voleur de restituer l'objet volé, et d'éviter, pendant six mois, le commerce des honnêtes gens. Si le coupable ne se montrait pas, on en venait à la *décision du bâton*. Le maire de Mandeure et celui de la commune la plus voisine faisaient passer tous les habitants sous un bâton qu'ils tenaient chacun par une extrémité. Il n'y avait pas d'exemple que le coupable eût osé subir cette épreuve, il restait seul et se trouvait ainsi découvert. Si, ayant eu l'audace de passer ainsi sous le bâton, il eût plus tard été reconnu coupable, toute communication aurait été à jamais rompue avec lui (1).

Dans les premières pages de ce chapitre nous avons parlé de la baguette divinatoire employée, au temps passé, à pénétrer les secrets de l'avenir, à connaître la bonne ou la mauvaise fortune future. La citation que nous venons de faire des épreuves pratiquées chez les Frisons et en France, nous a rapproché des temps modernes. En même temps elle nous amène à montrer la baguette divinatoire servant à un tout autre usage que dans les temps anciens, usage qui prit à partir du XVIe siècle, un très-grand développement, et n'est pas, de nos jours encore, tombé complètement en désuétude.

En 1630, arrivèrent de Hongrie en France un baron de Bertereau et sa femme. Le but de leur voyage était de chercher des mines. Ils publiaient hautement qu'ils

(1) *Dictionnaire géographique des Gaules*, par Expilly.

avaient de merveilleux instruments pour connaître tout ce qu'il y a de caché dans la terre, et, entre autres, sept verges au moyen desquelles ils prétendaient découvrir les métaux et toutes les différentes sortes d'eaux.

En 1640, les époux de Bertereau dédièrent au cardinal de Richelieu un livre qui portait ce titre à effet : *La Restitution de Pluton*. Ils y énuméraient les diverses mines qu'ils prétendaient avoir découvertes dans diverses localités de la France, et sollicitaient du Cardinal une allocation de fonds pour poursuivre leurs recherches sur une grande échelle. Cette demande n'eut aucun résultat. Cependant, comme le baron et sa femme avaient parcouru plusieurs de nos provinces et que l'on avait entendu dire de divers côtés qu'on cherchait de l'eau avec certaines baguettes, la curiosité et la cupidité plus encore poussèrent un grand nombre de personnes à découvrir un secret inconnu jusqu'alors. Les uns prirent une baguette toute droite qu'ils portaient sur la paume de la main, les autres une baguette fourchue qui devait tourner entre leurs doigts. Chacun suivait ce qu'il avait entendu dire ou ce qu'il croyait plus raisonnable ; mais c'était au coudrier que tous empruntaient l'instrument divinatoire.

Pendant longues années, les choses en restèrent là, à l'état d'essais et de tâtonnements, lorsqu'en 1688, Jacques Aymar parut sur la scène. Jacques Aymar, la grande figure de la rabdomancie à la fin du XVII[e] siècle, époque à laquelle cette science occulte atteignit son apogée, émut l'opinion publique, passionna les esprits et compta parmi les savants et les écrivains autant de plumes pour la défendre et la prôner qu'elle en trouva pour l'attaquer et la tourner en ridicule. « Jamais chose ne fit tant de bruit et ne donna occasion à tant de livres » dit Bayle dans son *Dictionnaire historique et critique* (1). Entrons donc dans quelques détails sur Jacques Aymar et sur ses faits et gestes. C'est le point le plus saillant du sujet auquel ce chapitre est consacré.

Les agissements des *hommes à baguettes* comme on

(1) Tome 1[er], page 13.

disait à l'époque dont nous parlons, n'avaient eu d'abord pour objectif que la découverte des eaux souterraines; ils en vinrent à rechercher les bornes des champs qui avaient été déplacées. Dans le Dauphiné notamment, beaucoup de gens de la campagne tiraient un petit revenu de leur baguette, et de nombreux différends touchant les limites des héritages se terminaient par cette voie. On avait volontiers recours à ces juges qui portaient en leur main toutes les lois à appliquer. La sentence était, en outre, promptement expédiée et le coût des frais bien modique. Cinq sols étaient le prix fixé de la découverte d'une borne et du rétablissement d'une limite.

Plus tard, dans cette même province du Dauphiné, le bruit se répandit que ceux qui retrouvaient les bornes savaient aussi découvrir les vols On désignait notamment un nommé Jacques Aymar, simple paysan, qui habitait la paroisse de Crole près Grenoble. Un des habibants de cette ville avait été victime d'un vol assez considérable de linge et de hardes. On résolut de recourir à un *homme à la baguette*, et Jacques Aymar est appelé. Il est conduit dans la maison où la soustraction avait eu lieu, sa baguette tourne ; elle tourne encore en sortant du logis et en avançant dans les rues. Elle tourne surtout au moment où l'on arrive devant la prison. Le lieutenant criminel est prévenu de ce qui se passe, il veut être témoin de l'expérience, se rend à la prison et en fait ouvrir les portes. Aymar, guidé par sa baguette, s'avance vers quatre fripons qu'on avait enfermés depuis peu de jours, il les fait ranger sur une même ligne et met son pied sur le pied du premier, la baguette ne remue pas ; il le met sur le pied du second, la baguette tourne. Aymar assure que c'est là un des voleurs, quelque négation que cet homme oppose pour se disculper. On passe au troisième, la baguette reste immobile, mais elle tourne rapidement sur le quatrième. Celui-ci, tout tremblant, avoue le fait et déclare que le second est en effet son complice. Tous deux désignent une grange, aux environs de la ville, comme le lieu où ils avaient caché le produit de leur vol. On y va, et, à l'aide de sa baguette, Aymar découvre bientôt l'endroit où les objets volés avaient été cachés avec soin.

Le père Lebrun de l'Oratoire qui a consacré à la baguette divinatoire de nombreuses pages, dans son *Histoire des pratiques superstitieuses*, déclare, en rapportant le fait qui précède, qu'il le tient du lieutenant criminel lui-même, magistrat de grand mérite « examinant toutes choses avec tant de discernement et « d'exactitude qu'il ne lui est pas possible de conserver « le moindre doute sur la réalité du fait dont il s'a-« git. » (1)

Bientôt, un nouveau fait entouré de circonstances plus extraordinaires encore accrut au dernier point la réputation de Jacques Aimar et de sa baguette.

Le 5 juillet 1692, à Lyon, on avait assassiné dans une cave un marchand de vin avec sa femme, et on leur avait volé leur argent. Toutes les recherches de la justice étaient demeurées infructueuses ; dans cet embarras, on eut l'idée de recourir à l'intervention de Jacques Aymar dont le talent merveilleux était déjà connu au loin.

Arrivé à Lyon, Aymar, armé de sa baguette, se fit conduire dans la cave où le crime avait été commis. Lorsqu'il fut sur le lieu où l'on avait trouvé les cadavres, son pouls s'éleva et la baguette tourna rapidement. Quand il se sentit suffisamment électrisé, il se mit en chemin, parcourut quelques rues et arriva à l'une des portes de la ville qui se trouva fermée, car il faisait son expérience de nuit. Aymar n'opérait jamais de jour, de peur, disait-il, d'être assommé dans les rues par les voleurs et les filous.

En sortant de la ville, Aymar suivit la rive droite du Rhône et s'arrêta dans la maison d'un jardinier. On trouva sur la table trois bouteilles. Aymar affirma que les assassins s'étaient reposés dans cette maison et que des trois bouteilles ils en avaient vidé une sur laquelle la baguette tournait visiblement. Cette circonstance fut confirmée par deux enfants de neuf à dix ans qui déclarèrent qu'en effet trois hommes de fort mauvaise mine étaient entrés chez leur père et avaient vidé la bouteille désignée.

Cette première découverte inspira aux gens de jus-

(1) *Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples et embarrassé les savants.* Tome II. liv. VII. Page 351.

tice une grande confiance dans Aymar qui coutinua à suivre les bords du Rhône jusqu'à Vienne. Là il prit un bateau, affirmant que les assassins s'étaient embarqués et qu'il allait les suivre aussi activement sur l'eau que sur terre.

Dans le cours de sa navigation, Aymar relâchait tantôt dans un port, tantôt dans un autre. Il parcourait les villages, visitait les cabarets; il reconnaissait les lieux où les assassins s'étaient arrêtés, les lits où ils avaient couché, les verres dans lesquels ils avaient bu. Chaque découverte était un nouveau sujet d'admiration pour ceux qui l'accompagnaient. Enfin, il arrive au camp de Sablon ; sa baguette tourne plus vivement, le battement de son pouls augmente ; il est fortement convaincu que les meurtriers sont au camp, mais il n'ose s'expliquer devant une si nombreuse compagnie, et revient à Lyon. Les magistrats émerveillés, lui donnent des lettres de recommandation ; il revient au camp ; les assassins étaient déjà partis, il les suit jusqu'à Beaucaire ; sa baguette le conduit à la porte de la prison, on la lui ouvre, et le gardien lui présente douze à quinze prisonniers. Il essaye sur eux son redoutable instrument ; il ne tourne que sur un petit bossu qu'on venait d'arrêter pour un délit commis à la foire.

Le bossu soutient en vain que la baguette ment, qu'il n'a aucune connaissance du crime dont on parle, Jacques Aymar persiste à l'accuser, et les commissaires le font saisir. On le confronte dans tous les lieux qu'Aymar a indiqués, il est reconnu partout. Enfin il confesse son crime, et déclare qu'il a servi dans cette malheureuse affaire comme espion et domestique, que ses complices se sont embarqués avec lui sur le Rhône, qu'il a bu dans la maison du jardinier, s'est rendu au camp de Sablon, et de là, à la foire de Beaucaire.

Aymar reprend aussitôt la piste des meurtriers, les suit jusqu'à Toulon, arrive à une hôtellerie où ils avaient dîné la veille, s'embarque pour les poursuivre sur mer, s'aperçoit qu'ils avaient relâché de temps en temps sur les côtes, et ne renonce à ses recherches que lorsqu'il est arrivé aux dernières frontières du royaume.

Quant au bossu, il passa en jugement, fut condamné

à mort et exécuté ; il renouvela l'aveu de son crime avant de mourir.

Une nouvelle circonstance accrut encore l'admiration générale. — En faisant des recherches dans la maison où le crime avoit été commis, on avait découvert trois serpes, dont l'une était ensanglantée. On les cacha soigneusement, on banda les yeux à Aymar, et on lui fit chercher l'instrument homicide. La vertu de sa baguette ne se démentit point ; elle tourna sur la serpe sanglante, et resta immobile sur les deux autres (1).

Le bruit de tant de prodiges se répandit dans toute la France. On ne parlait plus que de la baguette merveilleuse et de la puissance de Jacques Aymar. Ce n'était pas là, disait-on, un conte populaire, une historiette imaginée à plaisir pour en imposer à la crédulité publique. C'étaient des faits notoires et positifs, attestés par des actes authentiques et surtout par une exécution capitale. Indiquer des sources, des bornes, des trésors, au moyen d'une baguette de coudrier, c'était déjà extraordinaire, ajoutait-on; mais trouver des voleurs, des meurtriers, quelle étonnante découverte ! quelles suites elle pouvait avoir ! Rien de si facile désormais que de purger la société de tous les malfaiteurs, puisque le mouvement de la baguette divinatoire suffirait pour les désigner.

Le théâtre, qui sait tirer profit des actualités dont le public s'engoue, ne pouvait oublier Jacques Aymar et sa baguette.

Deux auteurs dramatiques de cette époque composérent en 1693, un an après l'affaire de Lyon, une comédie en un acte, en prose et en vers, qui eut un grand succès. Son titre était : *la Baguette de Vulcain*, mais c'était, à ne pas s'y tromper, la baguette de Jacques Aymar. En effet, dès la première scène, l'acteur porteur de la baguette disait · « avec cette baguette dont Vul-« cain m'a fait présent, je découvre les eaux et les tré-

(1) Voir la relation détaillée de cet événement dans le livre intitulé : *Dissertation physique sur la baguette* par Garnier. Lyon, 1692, in-12. Page 78.

« sors les plus cachés ; avec cette baguette je suis les « meurtriers à la piste par terre et par mer, et je décou- « vre enfin les maris perdus. »

Ajoutons que cette pièce est assez faible et ne répond que très incomplètement à son titre et à la circonstance qui lui avait donné naissance. Il n'y a qu'une seule scène où on voit la baguette réaliser ce qu'on a dit d'elle, et cela en dernier lieu encore, c'est la scène où elle fait retrouver le mari de Mélisse (1).

Une chose bien autrement difficile que de composer une bonne pièce de théâtre sur Jacques Aymar et sa baguette, c'était de donner la cause, l'origine des prodiges opérés. On ne s'épargnait pas à les chercher. Une vive polémique ne tarda pas à s'élever à cet égard entre les savants. Il n'y a là qu'un effet naturel, disaient les uns, c'est une suite nécessaire des lois du mouvement et de la théorie des émanations corpusculaires, c'est le résultat d'un courant sympathique établi entre la baguette et les matières subtiles s'échappant des fontaines, des métaux, et du corps des voleurs et des meurtriers.

Mais, disaient d'autres, est-il possible que les vapeurs d'un filet d'eau enseveli à trente pieds sous un rocher, que les émanations de quelques parcelles de métal cachées dans les entrailles de la terre, que la transpiration d'un assassin ou d'un voleur ayant traversé une localité quinze jours, un mois auparavant, puissent faire tourner une baguette ? Le vol, le meurtre ne changent rien à la constitution physique de ceux qui les commettent ; donc les émanations d'un homme doivent toujours être les mêmes, soit qu'il ait volé, assassiné, soit qu'il n'ait rien fait de pareil.

Et puis, comment expliquer cette circonstance : la baguette tourne pour les choses que l'on cherche et ne tourne pas pour les mêmes choses, dans le cas contraire. On fait chercher dans une maison, dans une chambre une pièce de métal que quelqu'un a cachée à dessein ; la baguette ne tourne que pour indiquer cette pièce. Cependant, on est quelquefois tout auprès d'une

(1) *Œuvres complètes de Regnard.* — Tome II pag. 66, Paris. Sautelet 1826.

personne qui a de l'argent dans la poche, on passe près d'une porte où il y a beaucoup de fer, mais comme ce n'est pas ce qu'on cherche, la baguette ne tourne pas.

La controverse continuait ainsi, et une solution rationnelle de la difficulté paraissait fort éloignée encore, lorsque ceux qui ne croyaient pas, apportèrent aux débats une autorité qui a toujours un grand poids dans quelque discussion que ce soit : l'autorité des faits. Aymar n'était pas infaillible, il s'était trompé, et trompé grossièrement dans plusieurs circonstances.

En 1694, parut un livre ayant pour titre : *Lettre à M. l'abbé D. sur les véritables effets de la baguette de Jacques Aymar* (1). L'auteur, attaché à la maison du prince de Condé, y déclarait que ce prince, frappé des récits qui lui venaient de toutes parts, avait voulu voir l'auteur de tant de prodiges, l'avait fait venir à Paris et logé chez son concierge pour mettre sa science à l'épreuve. On fit creuser cinq trous dans le jardin, et l'on y mit de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer et des pierres. On proposa ensuite à Aymar d'en faire la découverte ; mais la baguette opéra avec une telle confusion que sa perspicacité commença à devenir fort suspecte. En effet, elle avait pris des pierres pour de l'argent, et indiqué de l'argent là où il n'y en avait point..

On avait volé à la princesse du Condé deux petits bougeoirs d'argent. Aymar fit tourner sa baguette, parcourut quelques rues et s'arrêta à la boutique d'un orfèvre qui nia énergiquement le vol et se trouva fort offensé de l'accusation. Le lendemain, on reçut à l'hôtel de Condé le prix des bougeoirs soustraits. Or ils n'avaient coûté que vingt-huit livres et on en avait rapporté trente-six. Cette différence fit penser qu'Aymar lui-même avait envoyé cet argent pour rétablir son crédit.

Un des hommes d'affaires du prince feignit qu'un vol eût été commis chez lui, et cassa à dessein un des carreaux de vitre de sa fenêtre. Aymar arriva avec sa baguette, déclara que le voleur s'était évadé par cette fenêtre, le suivit dans la rue, et probablement l'aurait désigné, si

(1) Par P. B. à Paris, 1694.

on ne lui avait pas dit qu'on ne voulait pas, pour le moment, pousser les recherches plus loin.

L'auteur de cet écrit réservait pour trait final et décisif : *habemus confitentem reum.* Aymar, disait-il, avait avoué sa fraude et déclaré qu'il n'avait agi que pour gagner sa vie, ajoutant, pour son excuse, que sa hardiesse avait eu moins de part sur sa conduite que la crédulité générale.

Ce livre, on le comprend, produisit une grande impression et amena de très nombreuses défections parmi ceux qui croyaient à la puissance de la baguette divinatoire. Il lui resta cependant encore bien des partisans, non-seulement dans les masses populaires, mais aussi dans les classes élevées et même parmi les savants.

Les faits qui se seraient passés dans l'hôtel du prince de Condé, disait-on, n'ont aucun caractère authentique, et ne peuvent être mis en parallèle avec ceux qui ont eu lieu à Grenoble et à Lyon : ils n'ont pas, comme ces derniers, la sanction de la publicité et de la foi que la justice leur a accordée. Ici, des enquêtes, des procès-verbaux, une procédure criminelle, un arrêt de parlement suivi d'une exécution capitale; là, des expériences dans une habitation privée, de rares témoins et pas de contrôle. On dit qu'Aymar a avoué qu'il n'était qu'un imposteur... Mais comment cet aveu a-t-il été fait ? qui l'a entendu ? qui l'a consigné ? — Pour croire à la non réussite de ses expériences et à l'aveu de sa supercherie, il n'existe que la relation d'un écrivain qui n'a pas même fait connaître son nom (1).

C'étaient là les raisonnements des gens du monde. Voici maintenant ce qui m'a paru le plus sérieux dans la défense scientifique d'Aymar et de la baguette divinatoire à l'époque dont je parle.

« Si Jacques Aymar n'a pas toujours réussi, on ne doit point s'en étonner, pour peu qu'on se soit formé une juste idée de la conduite de la nature et qu'on ait étudié la physique par les ex-

(1) Ce ne fut que plus tard qu'on sut que les initiales P. B. sous lesquelles avait paru la *lettre sur les véritables effets de la baguette de Jacques Aymar* désignaient un nommé *Buissière*, apothicaire de M. le prince de Condé. — Voir le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle. Tome 1er pag. 15.

périences. On doit savoir alors que le mécanisme de la nature demande une proportion si exacte dans l'arrangement, dans la force et dans le mouvement des causes, que le moindre obstacle en renverse les effets. Les meilleurs chiens de chasse ne tombent-ils pas quelquefois en défaut? Pourquoi donc veut-on qu'Aymar ait toujours été également sensible aux impressions de l'air? Pour rectifier les idées des gens qui auraient voulu qu'il ne se trompât jamais, il n'y a qu'à les renvoyer à l'*inclinaison* de la verge de fer aimantée. Ils verront que la méthode dont on se sert pour trouver cette inclinaison demande une exactitude si scrupuleuse, que d'ordinaire sur vingt expériences, il ne s'en rencontre pas quatre qui soient entièrement semblables. Ainsi le bon sens veut que les essais qui ne réussissent pas ne fassent point de préjugé contre les expériences constantes. (1)

Nous venons de résumer l'opinion des savants sur la baguette divinatoire. Les théologiens, notamment les Pères Menestrier, jésuite, Alexandre, dominicain, Le Brun et Malebranche de l'Oratoire n'hésitaient pas à voir là une œuvre très-répréhensible qui supposait un pacte plus ou moins implicite avec le démon. Il y avait donc lieu, disaient-ils, de la défendre sous peine d'excommunication. C'est du reste ce qu'avait déclaré, dès 1690, un synode réuni à Grenoble sous la présidence du cardinal Le Camus. L'usage de la baguette divinatoire s'était répandu surtout dans le Dauphiné, et la plupart de ceux qui s'en servaient étaient persuadés que c'était un don du Ciel.

On comprend facilement du reste la sévérité de l'Église, quand on connaîtra quelques-unes des pratiques superstitieuses qui accompagnaient l'emploi de la baguette divinatoire.

Il fallait que la branche fût coupée un dimanche, avant le soleil levé, à la pleine lune, ou bien le vendredi-saint, ou encore dans la nuit de Noël, et que cette branche n'eût pas plus d'une année. Les uns laissaient l'écorce à la branche, les autres l'en dépouillaient entièrement. Les paroles le plus habituellement prononcées étaient celles-ci : « Coudrier ! je te romps et te conjure par la « vertu du Dieu tout puissant de me montrer où est l'eau, « où est l'or, où est l'argent ! »

(1) *La Physique occulte ou traité de la baguette divinatoire*. La Haye 1762.

Quand la baguette tournait en tel ou tel endroit, dans les mains de celui qui la tenait, on l'entourait d'un linge mouillé ; si alors elle continuait à tourner, c'était la preuve qu'il y avait là une source. Si elle ne tournait plus, on en concluait qu'il y avait autre chose, et on adaptait successivement à la tête de la baguette de petits morceaux d'or ou d'argent. Cette pratique était fondée sur la croyance que la baguette tournait lorsqu'elle touchait du même métal que celui qui était dans la terre, et qu'elle cessait de tourner si on lui faisait toucher un métal différent. Les uns gravaient sur la baguette des croix, d'autres des figures mystérieuses. Au moment de s'en servir, ceux-ci récitaient l'évangile de saint Jean : *In principio* ; ceux-là le psaume *De profundis* ou simplement ce verset : *Credo videre bona Domini in terrâ viventium*.

Le père Lebrun de l'Oratoire rapporte avoir vu dans un cabinet de curiosités, à Paris, quatre baguettes anciennes et sur lesquelles on avait écrit : *Baltazar*, *Gaspard* et *Melchior*. C'était sans doute, dans le but d'invoquer les rois mages dont il est dit dans l'Evangile: « Ouvrant leurs trésors, ils offrirent des présents. »

On se servait d'une branche de coudrier de préférence à toute autre essence d'arbre, parce que le coudrier est un bois poreux et porte un grand nombre de branches régulièrement fourchues en forme d'un grand Y. Cette fourchure paraissait plus efficace et plus commode dans l'emploi de la baguette divinatoire. D'après la donnée que la main communiquait quelque vertu à la baguette, on estimait qu'en tenant de chaque main une des branches, l'impression qui se réunirait à la pointe de la baguette, serait d'autant plus puissante. La commodité s'y trouvait aussi, en ce qu'une baguette fourchue désignait plus précisément par la pointe ce que l'on cherchait.

On tenait cette baguette de trois manières : élevée, la pointe en bas ou bien on lui faisait garder le milieu, la pointe à l'horizon.

Lorsqu'on tenait la baguette de la première façon, elle s'inclinait vers la terre, si on la tenait de la seconde, elle remontait ; si enfin de la troisième, elle tournait indiffé-

remment d'un côté ou de l'autre Entre les mains de quelques personnes, elle tournait si vivement, qu'elle roulait, s'ils ne la tenaient pas très serrée, et qu'elle se rompait, s'ils la serraient trop.

Mais en dehors de la divination, voici, aux siècles passés, le coudrier livrant ses branches pour un usage dont le sens n'a pu être encore expliqué.

Dans un remarquable article sur « *Quelques particularités relatives à la sépulture chrétienne au moyen-âge* (1), » M. l'abbé Corblet rapporte que dans un grand nombre de tombeaux de cette époque découverts dans diverses églises on a trouvé des bâtons verges ou roseaux que les squelettes semblaient tenir dans leurs mains, et notamment de longues baguettes de coudrier. La particularité la plus remarquable, c'est que dans le tombeau de la reine Bilichilde, épouse de Childéric II, découvert en 1645, dans le chœur de Saint-Germain-des-Près, on trouva un bâton de coudrier rompu en deux et quelques herbes odoriférantes.

Le savant archéologue ajoute, et on doit le regretter, qu'il ne peut comprendre quel pouvait être le sens de ces bâtons et le motif d'un pareil dépôt dans des sépultures chrétiennes.

L'idée de divination par le bâton, comme celle de commandement, a existé de tous les temps et chez tous les peuples. Nous l'avons établi à l'égard de quelques-uns ; continuons nos recherches, en nous rapprochant des temps modernes.

Les Turcs, pour leur divination, se servent de flèches ; mais la différence n'est pas grande entre une baguette simple et une baguette dont le bout est garni de fer pointu, et cela tient toujours au bois. Voici ce qu'on lit dans un *Voyage au Levant*, de Thévenot :

Il n'est pas rare de voir dans les coins de rues des hommes assis à terre, sur un petit tapis, avec une quantité de livres étalés autour d'eux. Ce sont des devins dont la science s'occupe aussi bien des intérêts de l'Etat que des intérêts des simples particuliers. Le gouvernement n'entreprend jamais une guerre et le

(1) *Revue de l'art chrétien*, tome 4. 1860, page 433 et suiv.

simple particulier un voyage ou une affaire importante, sans avoir préalablement consulté ces devins. Voici comment ils procèdent : ils prennent quatre flèches qu'ils dressent en pointe l'une contre l'autre, et les font tenir à deux personnes. Puis, ils mettent sur un coussin une épée nue et lisent un certain chapitre de l'Alcoran. Alors ces flèches se battent pendant quelque temps ; enfin les unes montent sur les autres. Si les victorieuses sont celles auxquelles a été donné le nom de l'ennemi, c'est une preuve que la guerre sera malheureuse ; ce sera le contraire, si les victorieuses sont celles qu'on a nommé *les Turques*. Si telles flèches sont victorieuses, dit le simple particulier, j'entreprendrait tel voyage ou telle affaire ; si elles sont vaincues, je n'en ferai rien (1).

Nous trouvons dans nos livres saints un exemple de cette interrogation de l'avenir au moyen de flèches.

Un roi de Babylone se trouvant à l'entrée de deux chemins dont l'un allait à Jérusalem. l'autre à Rabbath, métropole des Ammonites, et ne sachant lequel il devait prendre, voulut que le sort en décidât, il mêla ses flèches, les jetta et elles tombèrent du côté de Jérusalem. *Stetit rex Babylonis in capite danerum viarum, divinationem quærens, commiscens sagittas...... ad dexteram ejus facta est divinatio super Jerusalem* (2).

Gonzalès de Mendora rapporte dans son *Histoire de la Chine* que les Chinois pratiquent leurs divinations avec des morceaux de bois disposés de différentes manières (3) ; mais voici un voyageur, notre contemporain, qui raconte ce qu'il a vu lui même; écoutons-le :

Un Chinois était occupé à consulter le sort sur le jour heureux où il devait entreprendre un voyage ; à cet effet, les deux morceaux d'une racine de bambou refendue, avaient été rapprochés par lui et placés au-dessus de sa tête ; après plusieurs génuflexions devant l'autel de la vierge Kouan-yn, il les laissa tomber à terre, en examinant soigneusement la position que ces deux morceaux de bois prenaient l'un par rapport à l'autre. Il parait que le sort faisait difficulté pour se prononcer, car il dut répéter plusieurs fois cette opération ; enfin il obtint une corrélation de position convenable. Alors il se saisit d'une boîte cylindrique déposée sur l'autel et renfermant soixante-trois petits bâtonnets à l'extrémité desquels étaient des caractères numériques. Il les secoua vivement, de manière à faire tomber à terre l'une de ces baguettes, dont il nota soigneusement le caractère.

(1) *Voyage du Levant*, ch. XXVI.
(2) *Ezéchiel*, ch. XXI, v. 22.
(3) *Histoire de la Chine*, liv. II, ch. IV.

Quatre bâtonnets sortirent ainsi successivement de l'urne et note en fut prise. Puis il passa derrière l'autel, où un bonse lui expliqua au moyen d'un tableau contenant les arrêts irrévocables du sort, ce qu'il avait à espérer de la clémence des Dieux. Bref, il lui fut remis, contre une poignée de sapecs (monaie du pays) un gros cahier de papiers dorés et argentés renfermant des prières que le Chinois s'empressa de brûler devant l'autel pour les expédier au ciel sur les ailes de la fumée (1). »

D'un autre côté, et comme pouvoir surnaturel du bâton, voici ce qu'on lit dans un livre plus moderne encore :

L'Unicorne, le grand chef des Comanches au Mexique brandissait de la main droite la longue lance, marque distinctive de sa puissance ; c'était une perche ayant la forme d'une houlette, recouverte de peau de loutre et garnie dans toute sa longueur de plumes de chat-huant.

Ce talisman qu'il possédait par héritage avait, disait le chef, le pouvoir de ramener sous ses ordres tous les guerriers de la nation épars dans les prairies ; aussi, dans les grandes occasions, il ne manquait jamais de le porter (2).

Mais rentrons en France.

Le bruit qui s'était fait autour de Jacques Aymar et de sa baguettte, à la fin du XVII[e] siècle, s'éteignit peu à peu dans les dernières années du siècle suivant. La baguette de coudrier cessa d'être un précieux auxiliaire pour la justice criminelle ; il ne lui fut plus donné de rechercher les voleurs et les meurtriers ; son rôle se borna à la découverte des sources et des métaux.

Un siècle s'écoula, et le public se prit d'un nouvel engoûment. A Aymar et à la baguette divinatoire succédèrent Mesmer et la baguette magnétique. Ce fut une fièvre générale dont le paroxysme dura sept ans environ, de 1778 à 1785. Là aussi il s'agissait d'un trésor et du plus précieux de tous, la santé.

Mesmer, en publiant sa découverte, indiqua comme moyens indispensables pour la mettre en pratique un baquet et une baguette. Le baquet était le réservoir où devait se concentrer le magnétisme animal, cette pa-

(1) *Journal d'un voyage en Chine de* 1843 à 1846, par Jules Itier. vol. I. P. 247. Paris. 1848.

(2) *Le Chercheur de pistes*, par Gustave Aymard, P. 131, Paris 1872. 10[e] édition.

nacée universelle. Mesmer faisait placer autour de ce baquet les personnes qui avaient recours à lui. Il appuyait sur la partie malade la baguette qu'il tenait à la main et qui possédait la propriété de condenser le fluide magnétique dans sa pointe et d'en rendre ainsi les émanations plus puissantes.

La baguette magnétique était de fer ou d'acier, et nous aurions, dès lors, à nous excuser d'être sorti de notre sujet pour en parler, si nous n'avions à ajouter que, dans l'application du magnétisme, le minéral fut remplacé par le végétal, la baguette de fer non-seulement par une branche d'arbre, mais par un arbre tout entier.

Il vint un moment où la crédulité fut si grande dans toutes les classes de la population parisienne, que Mesmer ne put trouver un local assez grand pour contenir toutes les personnes qui accouraient autour de son baquet. Que fit-il pour sortir de cet embarras? il disposa dans les meilleures conditions, un arbre au bout de la rue de Bordy; et l'on vit des milliers de malades venir s'attacher à cet arbre et en attendre, avec une foi stupide, la guérison de leurs maux.

A propos de guérison, nous ne devons pas oublier de consigner ici à l'honneur de la baguette de coudrier que jadis en Flandre, un médecin nommé Laigneau l'employait pour remettre les os cassés et étancher les hémoragies. Lui-même, disait-on, s'était remis ainsi un de ses bras écrasé sous les roues d'une charrette.

Lorsque le soleil entrait dans le signe du Bélier, ce médecin coupait une certaine quantité de branches de coudrier, et immédiatement en scellait les deux bouts avec de la cire d'Espagne pour que la vertu du bois ne s'évaporât pas. Il lui suffisait de frotter le membre lésé avec l'une de ces baguettes pour faire rentrer les os en leur place... (1)

Un autre bois que celui du coudrier, les branches du figuier ont, en Syrie, la propriété de guérir les verrues. C'est une croyance populaire. Voici comment on pro-

(1) Borellius. Observ. 77.

cède à cet égard : on coupe, le premier ou le second mercredi de la lune, une petite branche de figuier ; la personne qui veut être débarrassée de ses verrues déclare le nombre qu'elle en a aux mains, aux pieds, sur le corps ; là-dessus, on fait à la branche du figuier autant d'entailles qu'il y a eu de verrues déclarées. Cette branche est ensuite exposée au soleil, et avant la fin du mois, la guérison est complète (1).

D'un autre côté, on lit dans un voyage publié en 1817, que les pauvres gens des Highlands, très-superstitieux, combattent les mauvais génies à grands renforts d'amulettes et de talismans. Un des remèdes les plus efficaces consiste dans une baguette de chêne dont on se ceint le corps (2). Ajoutons que ce moyen est aussi très employé dans la Basse-Bretagne qui fut autrefois le foyer du druidisme.

Revenons à la baguette de coudrier. En France, cette baguette n'a jamais eu comme en Flandre de vertu médicale. Découvrir les voleurs et les meurtriers, les bornes des champs, les métaux, les trésors, les sources souterraines, tel est le rôle qu'elle y a rempli, rôle que le temps a successivemet amoindri, et qui, dès le commencement de ce siècle, se trouvait réduit à une spécialité : l'indication de sources cachées dans les profondeurs de la terre. Il y avait cependant à cette époque encore, quelques personnes, même parmi les hommes instruits, persuadées que la baguette de coudrier n'avait rien perdu de ses anciennes propriétés, et que, notamment, elle indiquait non-seulement les sources, mais aussi les mines et les métaux. Salgues, dans son livre intitulé : *Des erreurs et des préjugés répandus dans la société*, cite des physiciens et des médecins qui, soit en France, soit en Italie, professaient hautement cette opinion, dans des écrits publiés en 1807 (3). C'est dire que dans les classes ignorantes, cette croyance avait aussi des adeptes ; quelquefois, elle y faisait des victimes.

(1) *Un derviche d'Alger à Alep*, par Guys.
(2) *Voyage dans les mers du Nord*, par M. Charles Edmond.
(3) Tome 1er, p. 142.

Un journal du Midi, du mois de juillet 1825, rapportait qu'on avait trouvé mort, dans son écurie, un nommé Tissinié, homme aisé, exerçant la profession de charron dans le faubourg Saint-Cyprien, à Toulouse. Il s'était étranglé volontairement avec les rênes de son cheval. Ce malheureux faisait depuis longtemps, dans son jardin, des fouilles considérables pour y trouver un trésor que la baguette divinatoire lui avait indiqué. L'inutilité de ses recherches l'avait réduit au désespoir, et il s'était donné la mort. (1)

Vers l'époque que je viens d'indiquer — 1825-1830 — apparut dans le Midi de la France un *devinaïre d'aiguo*, comme dit la langue d'Oc, un devineur d'eau, dont le nom fut bientôt dans toutes les bouches, ainsi que l'avait été, deux siècles auparavant, celui de Jacques Aymar. Ce devineur d'eau qui vient de mourir à un âge fort avancé, c'était l'abbé Paramelle (2).

L'abbé Paramelle était en 1818 curé de Saint-Jean-d'Espinasse, dans le Lot. Il paraît que l'eau manquait absolument dans cette commune. Les habitants étaient obligés, dans les grandes chaleurs, d'employer plusieurs heures à aller chercher de l'eau pour abreuver leurs bestiaux. En certains endroits, le sceau d'eau se payait de 20 à 30 centimes. A force de sasser et de ressasser ce problème qu'il tombe autant de pluie sur les terrains calcaires que sur les autres, l'abbé Paramelle posa l'axiome scientifique suivant :

« Dans chaque vallon, vallée, défilé, gorge ou pli de terrain, il y a un cours d'eau apparent ou caché. Le volume de chaque source est généralement proportionné à l'étendue de son bassin. Dès qu'on peut déterminer le périmètre de chaque bassin et en mesurer la surface, on connaît approximativement le volume de la source qu'il contient. »

L'abbé Paramelle se mit alors à l'œuvre et conquit en peu de temps, dans ces sortes de recherches, une précision étonnante. En 1843, sur 308 fouilles pratiquées

(1) *Journal de la Méditerranée du 2 juillet* 1825 — 1re page, 2e col.

(2) L'abbé Paramelle est mort le 20 août 1875 à Saint-Céré, petite ville du département du Lot. Il était né en 1790 à Figeac.

dans le but de découvrir des sources, il n'y en eut que trois qui échouèrent.

Dans une notice biographique qu'une feuille quotidienne vient de lui consacrer, on évalue à près de douze mille les sources qu'il a découvertes, et on regrette que le gouvernement ne l'ait pas mis à même de diriger une école où il aurait professé les éléments de sa science. On ajoute qu'en Espagne, les ouvrages qu'a composés l'abbé Paramelle sont étudiés dans les écoles, comme le sont en France les livres d'histoire et de chimie.

Il est inutile de dire dès lors que la *baguette de coudrier* de l'abbé gascon — M. Paramelle l'employait dans ses recherches — procédait d'après d'autres principes que la *baguette de coudre* du paysan dauphinois et qu'il y avait entre elles plus qu'une différence de terminaison (1).

Aussi, comme c'est entre les mains de l'abbé Paramelle que, de nos jours, *la baguette divinatoire* a fait ses preuves les plus nombreuses et les plus éclatantes, je crois ne pouvoir mieux faire, pour terminer le chapitre consacré à cette baguette dans mon étude sur le bâton, que de placer ici, en guise de résumé et de conclusion, l'extrait suivant emprunté au *Dictionnaire universel du XIXe siècle* :

Nous ne prétendons pas que l'art de découvrir les sources et les mines soit dénué de fondement. Quelque soit le rocher que la science frappe de sa baguette enchanteresse, nous sommes toujours prêts à boire aux sources qu'elle en fait jaillir. Oui, nous reconnaissons à la science une puissance sans bornes; mais que peut avoir à faire la science, la science vraie, la science sérieuse, avec les jongleries des rabdomanciens? Est-ce que les ingénieurs qui s'occupent de la recherche des couches d'eau et du forage des puits artésiens se sont jamais servis de la *baguette divinatoire?* C'est la géologie seule qui les guide; et soyons bien persuadés que, lorsque cette belle science aura atteint sa dernière limite, on lira dans les entrailles de la terre comme dans un livre ouvert.

Nous objectera-t-on l'abbé Paramelle? Mais qui ignore que le savant abbé était un des favoris de cette science? S'il se servait, dans ses opérations et ses recherches, d'une *baguette* de cou-

(1) A l'époque de Jacques Aymard, on disait plutôt la baguette de *coudre* que la baguette de *coudrier*.

drier, il ne faut voir dans ce fait qu'une faiblesse et peut-être un acte de prudence. Les peuples seront éternellement crédules, le mystérieux aura éternellement sur eux un attrait de séduction irrésistible. Alors, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que Paramelle ait capitulé avec la croyance populaire qui attribue des propriétés mystérieuses à une baguette de coudrier? Peut-être sa conduite était-elle un acte de prudence, comme nous venons de le dire? Personne n'ignore l'état de l'instruction dans certaines de nos communes rurales. L'abbé Paramelle s'y présentait pour leur procurer le bienfait d'une eau pure, salutaire et vivifiante. Or, pour triompher de l'esprit d'inertie des administrateurs peu éclairés comme des administrés ignorants, il se disait en possession d'un pouvoir merveilleux; il se présentait armé de la *baguette divinatoire*. La connaissance des terrains révélait au savant abbé la présence d'une source cachée, et les mouvements de sa baguette confondaient les plus incrédules. La science n'y perdait aucun de ses droits, et le bien-être des populations etait réalisé. (1).

Ajoutons un fait à ces réflexions. L'abbé Richard, le meilleur élève et le successeur de l'abbé Paramelle, a laissé de côté la baguette de coudrier.— Il examine le sol, les accidents du terrain, la végétation de la contrée et à la suite de cette inspection il déclare non-seulement à quel endroit on parviendra à faire jaillir une source, mais encore quelle espèce d'eau y surgira. A cet égard, il est curieux de faire remarquer que dans nos contrées méridionales auxquelles le ciel n'accorde qu'à de longs intervalles la faveur de l'eau bienfaisante que contiennent ses nuées, ce soient deux prêtres qui aient excellé dans l'art si utile d'arracher du moins à la terre, les sources qu'elle retient inutiles dans son sein.

L'abbé Richard est allé du reste encore plus loin que son prédecesseur. Des sources superficielles, il est descendu aux sources profondes, de celles-ci aux puits artésiens et, marchant avec le progrès, il est passé aux réservoirs de pétrole. Il en a revelé un grand nombre en Gallicie, à Cracovie et à Galçowa.

Je ne dois pas terminer ce chapitre sans porter à l'avoir du coudrier un genre de puissance bien autrement extraordinaire que celui dont nous venons de nous oc-

(1) Dictionnaire du XIX[e] siècle au mot: *baguette.*

cuper et qui se trouve décrit dans un livre traitant *des différentes manières de prédire l'avenir, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours* (1).

On achète un chevreau le premier jour de la lune et onl'égorge, le troisième, avec un couteau neuf. Le lendemain, avec ce même couteau, on coupe une baguette fourchue de coudrier et on la ferre aux deux extrêmités. On étend sur une planche la peau du chevreau qui a été soigneusement conservée et on la fixe au moyen de quatre clous *arrachés à la bière d'un enfant*. Au milieu de cette peau on trace un triangle avec une pierre. Cela fait, onprend la baguette en main et on conjure Adonay, Eloïm et Ariel de lui donner les vertus de celles de Moïse, de Josué. Cette conjuration terminée... *les esprits paraissent et obéissent !*

Mais à quoi bon transcrire ici cette recette ? La chose est devenue bien plus simple et bien plus facile. A ce qu'assurent les spirites, il suffit maintenant d'appeler les esprits pour qu'ils paraissent et de les interroger pour qu'ils répondent.

(A suivre).

AUGUSTE LAFORET.

De l'Académie de Marseille

(1) Almanach prophétique pour l'année 1853. Page 49.

UN ROMAN DE LA VIE RÉELLE

AU XVIIme SIÈCLE

(Suite).

Cet événement ne rompit nullement les amicales relations de Campion avec sa belle amie : il y eut cependant un moment de froid motivé par la vivacité dont nous venons de voir Campion faire enfin preuve dans ses lettres. Il paraît que Mme de la Lane, prenant ses devoirs très au sérieux, s'offensa des propositions, bien respectueuses cependant, de son adorateur, et garda d'abord un silence glacial envers lui. C'est alors qu'il lui adressa ces nouveaux billets, en revenant toujours sur ce malencontreux voyage à Paris où il avait cherché vainement à obtenir une entrevue d'un quart-d'heure : il est impossible de ne pas y reconnaître une passion véritable, quoique regrettable de la part d'un homme qui avait femme, mais qui paraissait l'avoir complètement oubliée.

Lettre 97 du Recueil. — Ne soyez point surprise de voir une lettre au lieu des vers que je vous avais promis, et ne condamnez pas l'adresse dont je me sers pour vous dire mes sentiments à fond, du moins donnez-vous la patience de la lire ; et si vous le faites sans aucune prévention d'esprit, je ne m'oppose pas au jugement que vous en ferez : au contraire, j'y souscris et je ne crains point que vous y trouviez à redire. Vous direz, peut-être, qu'ayant la liberté de vous écrire lorsque je suis éloigné, et celle de vous parler quand je vous approche, c'est icy une manière de supercherie. Je vous avoue que j'ay balancé sur tous les deux. J'ay trouvé le premier dangereux, ne croyant point devoir exposer mon unique secret au hasard d'être découvert, et j'ay bien préveu pour le second que le respect et la crainte m'ôteraient la liberté de m'expliquer, outre que j'eusse pu estre interrompu ; et c'est une matière sur laquelle je trouverais dangereux de m'embarquer à moins de la traiter avec loisir pour me mettre à couvert de vostre scrupule, qui est le seul défaut dont raisonnablement on vous peut accuser. Je sais bien, Madame, que je ne vous apprendray rien de nouveau et que vostre esprit est illuminé de telle sorte, que vous savez aussy bien que moy tout ce que je pense. Je sais bien aussy que vous n'ignorez pas à quel point je vous aime et jusque où va cette respectueuse passion. Je suis même assuré que vous allez plus loin et vous m'avez fait connaître délicatement

que vous avez pénétré dans mes sentimonts passés, et que vous seule avez découvert tous les mystères que j'ay toujours si adroitement cachés à tout le monde: enfin, votre esprit pénétrant a prévenu ma langue et ma plume, et comme il n'échappe rien à sa connaissance, quand il s'en veut donner la peine, j'ay été bien aise qu'il me délivrât des soins de m'expliquer. Mais, Madame, quoyque mes pensées soient aussi respectueuses que ma passion est forte, et que l'esprit du monde le plus scrupuleux n'y pût trouver à redire, deux raisons m'ont obligé de vous en parler ouvertement par ma lettre; l'une, la peur qu'après avoir caché trois ans si soigneusement les sentiments que j'ay pour vous, le désir de vous en voir mieux persuadée, ne me fist faire quelque actions qui en donnast connaissance, et que cela ne vous obligeast à m'éloigner de vostre commerce, qui serait le coup de la mort pour moy; la seconde raison a esté pour vous supplier par tout ce que vous avez de plus cher, et par vostre propre générosité, qui est tout dire, de vouloir vous expliquer sincèrement avec moy, afin que vostre franchise me fasse connaître vos sentiments à fond, comme vostre esprit vous a fait découvrir les miens, estant bien aise, lorsque je seray assez heureux pour estre seul avec vous, de n'avoir plus besoin de parler ambigüement, ny de me servir d'adresse dans mes vers et dans mes lettres, pour vous dire toutes mes pensées. Je sais bien que vous m'avez traité plus favorablement que je ne le mérite, et que j'ay reçu de vous toutes les marques de bonté et d'estime possibles, j'oserai mesme y adjouter l'amitié; mais, Madame, les sentiments qu'on a pour ses amis, à l'ordinaire, sont si différents de ceux qu'on doit avoir pour celui qui ne peut avoir de compagnons, qu'encore que les faveurs n'allassent point plus loin pour l'un que pour l'autre, la façon de vivre et d'agir ne laisse pas d'estre tout-à-fait différents; dans l'une on se sert du temps et de l'occasion pour se voir, pour s'écrire, pour se parler; et dans l'autre, on la cherche avec adresse; dans le premier, on veut bien que tout le monde connaisse l'estime qu'en a l'un pour l'autre, et dans le dernier, on s'en réserve plus de la moitié pour soy-mesme: enfin, dans l'un on s'ayme pour se désirer d'heureux succès dans les affaires, de l'approbation dans le monde, une belle fortune pour vivre; mais, dans l'autre, cela doit estre commun; les biens et les maux de la personne aimée sont plus sensibles que les siens propres, et enfin, on n'a rien de secret l'un pour l'autre, et l'on partage les déplaisirs comme les joyes. Parlez donc, Madame, je vous en supplie, et dites-moy franchement si je dois espérer estre le premier dans vostre esprit ou non; si je suis assez heureux pour cela, permettez-moy de m'en expliquer avec vous et de recevoir vos ordres sur la conduite que je dois tenir le reste de ma vie; mais, Madame, si mon malheur veut que je ne sois pas cet heureux, advertissez-m'en charitablement, afin que je ne languisse pas davantage, et que je vous témoigne bientôt par ma mort qu'il ne fut jamais un homme plus passionné, plus respectueux et plus dévoué que vostre, etc.

Lettre 99. — Ce n'est pas pour vous importuner que je prends encore la liberté de vous écrire; mon respect est trop grand pour en avoir la pensée, et j'ay une telle vénération pour vous, que rien au monde ne me peut obliger à vous dire jamais la moindre chose qui puisse vous déplaire ; c'est seulement pour vous témoigner ma douleur d'avoir perdu l'occasion d'un voyage, dans lequel je m'estais promis de régler ma conduite pour la route de mes jours, et mesme de n'avoir pas eu un quart-d'heure de vostre entretien, d'où dépend tout mon repos ; car enfin, vous devez estre persuadée, qne si j'estais libre je serais à vos pieds à vous réitérer la supplication très-humble que je vous ai fait dans ma dernière lettre, vous pouvant assurer que vous avez fait une telle impression sur mon esprit, que je ne veux plus vivre si je n'ay la plus belle place du monde. Je sais la disproportion qu'il y a de vous à moy : je sais que vostre amitié est le plus grand de tous les biens, et je découvre tous les jours de nouveaux trésors dans vostre esprit, qui me ravissent autant qu'ils me surprennent ; mais au lieu que tout cela me fasse peur, c'est ce qui me rassure ; estant impossible qu'avec tant de lumière vous ne connaissiez pas le fond de mon âme, et je ne demande que cela pour m'assurer le bien que je désire : plus je vois de conduite, de jugement, de vertu, plus j'ay de consolation et d'espérance : si vous m'aviez dit le bon mot, soit de bouche ou par lettre, je ne paraîtrait plus stupide devant vous : ma conversation et ma lettre auraient un enjouement qui, peut-être, vous divertirait, enfin, je sortirais du plus grand embarras du monde. Toutefois j'attends vos ordres sans murmurer.

Lettre 100.—Je ne vous écris pas pour contrevenir à la parole que je vous ay donnée dans la fin de ma dernière lettre : j'ay trop le dessein de vous plaire pour y manquer; et quand cela ne serait pas, je m'empêcherait. bien de vous accabler de redites : vous estes mesme trop bien instruite de mes pensées pour avoir besoin de vous les expliquer davantage ; ce n'est pas aussi pour me plaindre de la diminution visible de vos grâces et de vos bontés, il suffit que vous fassiez quelque chose, pour estre persuadé qu'il faut en user ainsi, et puis j'ay tant de confiance en vostre générosité que je ne saurai croire que vous m'éloigniez sans cause de vostre conversation et presque de votre commerce sans me vouloir un peu rapprocher de vostre cœur. Si ma pensée est présomptueuse, elle n'est pas criminelle, puisqu'elle est fondée sur vostre justice en laquelle j'ay beaucoup de confiance; et c'est le sujet de ma lettre, vous suppliant très-humblement de me dire avec sincérité si je puis espérer la première place dans vostre amitié, parce que si cela est vray, je vivray content le reste de mes jours, je perdray les chagrins que j'ay tant de peine à dompter, et je ne vous diray jamais le moindre mot qui puisse blesser vostre honneur un peu scrupuleux, que s'il en est autrement, vous connaîtrez par la malheureuse vie que je méneray, que si ce trésor eust pu s'acquérir par affection, je n'en estais pas tout-à-fait indigne, n'y en ayant pas au monde de si respectueuse, ny de pareille à la mienne.

Lettre 101.—Vous avez trop de marques de mon respect et de mon obéissance pour craindre que je manque à l'un ny à l'autre, et vous ne trouverez à l'avenir dans ma conversation ny dans mes lettres aucune matière de vous plaindre que je vous aye manqué de parole : j'auray tout ce qui me plaira dans le cœur, mais il ne sortira jamais rien de ma bouche qui vous puisse déplaire : je souffriray mesme avec patience l'ignorance où vous me laissez de la part que je dois espérer en vostre amitié : ce m'est trop de grâce d'estre reçu au nombre de vos amis, sans m'informer si je suis à la teste ou à la queue. Traitez-moy comme vous voudrez, ce sera toujours mieux que je ne mérite : la Fortune, qui m'avait fait obtenir jusqu'icy toute la part que je souhaitais et l'amitié des personnes de ma connaissance, m'avait tellement aveuglé que j'avais prétendu la première place en la vostre ; il estait juste, si je devais estre humilié, que ce fust par l'objet le plus accomply du monde, et je ne vous escrit que pour vous advertir du miracle que vous avez fait, et pour vous dire que vous connaîtrez par le reste de ma vie, que si j'ay tout le dévouement possible pour celle qui en sera cause, j'avoue que j'eusse pu estre heureux sans blesser la vertu la plus austère, mais ayant par de là ce que je vaux, il n'est pas question de ce que je désire : agissez donc comme il vous plaira, et soyez persuadée du pouvoir absolu, que vous aurez toujours sur le plus malheureux des hommes.

Mme de La Lane finit par se laisser attendrir par autant de constance et elle consentit à renouer des relations auxquels son ami paraissait tenir aussi vivement, mais qu'elle maintint toujours sur le pied de la plus stricte honnêteté. Campion se lia intimément avec M. de la Lane qui aimait à composer des vers et qui trouva en lui un admirateur résolu. Nous en avons la preuve dans la lettre suivante qui prouve qu'à cette époque il avait acquis de nouveau le droit de correspondre librement avec l'objet de sa flamme, car nous lisons en tête : « Réponse à Amaranthe » C'est un plaidoyer assurément curieux et qu'on pourrait avoir été écrit dans le cabinet de l'hôtel de Rambouillet :

Lettre 98.—Si j'ay esté assez malheureux pour vous déplaire, vous avez esté assez disposée à vous venger et je vous avoue qu'on ne peut estre mieux chastié que je l'ay esté par vostre lettre. Je vous demandais quelque consolation dans un grand voyage où je m'embarquai par honneur pour le service du roy, et vous m'avez donné le plus cruel ennuy qu'on puisse recevoir. Il faut pourtant que je l'ay mérité, vous estes trop équitable pour donner du chastiment sans sujet à un homme qui se croyait digne de quelque récompense, et j'aime mieux demeurer d'accord d'estre coupable que de me voir obligé à vous convaincre d'injus-

tice. J'ay donc, Madame, failly, puisque vous le voulez, et le chagrin que vous témoignez, fût-il le plus injuste du monde, passera dans mon esprit pour un fléau que je me suis attiré par mon imprudence, mais vous me permettrez de répondre à vostre lettre afin d'essayer de diminuer ma faute et à vous faire regretter d'avoir plus de promptitude à punir qu'à reconnaître.

J'ay joye de voir que vos plaintes commencent par un adveu que vous me seriez obligée de ma confiance dans le commencement de mes relations, si je ne l'avais détruite par la fin, et je voudrais que le premier fût aussi vray, qu'il me sera facile de vous prouver que l'autre est injuste. Non, non, Madame, cette confiance dont vous faites quelque cas, que je n'aurais eue à qui que ce soit, et cette confession, que nul des supplices du monde ne m'auraient pas tirée, ni même le commerce que j'avais (en tous lieux), que j'abandonne de bon cœur pour vous, quoique je ne sois pas si avancé dans votre amitié que je me l'étais follement persuadé, tout cela joint aux témoignages que je ne pourrais jamais rendre de la grandeur de ma passion ni la certitude que vous devez avoir que j'aimerais mieux estre berger auprès de vous que roy ailleurs, ne me fait pas présumer d'estre digne de la moindre récompense. Je connais trop la disproportion qu'il y a de vous à moy pour y prétendre ; et mesme à dire vray, je ne serai pas satisfait d'obtenir de vous la plus grande des grâces par reconnaissance, s'il vous en coutait le moindre repentir. Et je ne saurais jamais avoir de satisfaction sans qu'elle vous soit commune. Je ne demande point de marque de vostre générosité, elle m'est assez connue, mais j'ai bien la hardiesse d'en désirer de vostre inclination, dont je suis en doute ; ainsi si j'ay mérité quelque chose envers vous par ma confiance, je vous proteste que ce n'est point ce qui m'a donné la hardiesse d'écrire à cette fin, qui vous déplaît, et de laquelle je veux essayer à me justifier.

J'oseray donc, Madame, vous demander avec le respect que je vous dois, ce que vous avez trouvé à redire : il faut que ce soit la description de la grandeur de mon amour, ou les expédients que je voulais proposer pour vous entretenir un quart-d'heure par jour, ou enfin les chiffres que je vous envoyai pour avoir quelque commerce particulier avec vous ; à quoy vous pourrez peut-estre encore adjoindre des mots, par intervalle, que vous crustes vouloir aboutir à galanterie, ce monstre furieux de qui vous avez peur d'estre dévorée.

Si c'est pour vous avoir exprimé une partie de mon amour, je vous l'ay fait connaistre si fortement depuis trois ans et demy que je vous adore, et je vous l'ay dit de tant de manières que vous n'avez pas du en estre offensée plus cette fois que toutes les autres, et vous seriez la seule au monde qui auriez de l'aversion pour ceux qui vous aimeraient, et qui ne le disent qu'avec l'adresse, dont je me suis servy jusques icy. Mais, Madame, si c'est cette raison, dites-moy de quelle manière vous voulez que je parle, que j'ecrive et que je vive, et vous serez obéie, quand il m'en devrait couster tout mon repos et touste ma joye.

Si c'est parce que j'eusse désiré un commerce secret avec vous, soit par lettres ou autrement, je n'ay point prétendu par là faire galanterie ; mais, au contraire, j'ay cru que c'était le moyen d'en oster la pensée en s'observant, vu qu'elle vient ausssi souvent sans cause qu'avec justice, et que les plus innocentes amitiés ont aussi bien besoin de conduite que les plus criminelles ; il y a même des femmes qui passent pour scrupuleuses, et qui ne laissent pas d'en user de la sorte avec leurs amis particuliers, si pourtant c'eust esté cette raison, le moindre de vos ordres eust esté suivy avec une obéissance aveugle.

Si c'est à cause des chiffres que je vous ai envoyés, le premier estait pour vous faire connaistre le nom des personnes dont je parlais et pour vous en servir en cas de besoin, particulièrement pour entendre une certaine lettre qui m'eust dispensé de vous écrire mes relations que je vous avais promises ; et l'autre pour vous demander un mot dans vostre response qui put me consolor pendant mon voyage, à quoy vous avez si cruellement satisfait par vostre lettre. Mais si ce fust le sujet de vostre chagrin, il eust esté condamné au feu pour vostre satisfaction.

Quand aux bagatelles qui pourraient vous avoir déplu, j'ay deux raisons à vous en dire : l'une qu'il est bien difficile d'écrire si longtemps sur une matière délicate comme celle dont je traitais, sans qu'il échappe quelque chose de puéril ; et l'autre qu'Alcidon parlait à Amaranthe, et que si vous eussiez consulté vostre bonté ordinaire, vous n'auriez pas vengé ses querelles, vu que vous l'avez veue si souvent attaquée de la même manière en prose et en vers.

Vous dites ensuite, Madame, que vous pourriez avoir mieux estably vostre estime auprès de moy après celle que vous m'aviez témoignée, quand vous parlastes sur une lettre que je vous avais donnée, et que je ne vous aimais pas comme je vous l'avais dit ; à quoy vous adjoutez que vous estes une bonne femme, qui aimez vos amis, comme vous devez, sans y chercher aucune galanterie. Je vous diray pour répondre à tout mais par ordre, qu'il est difficile d'establir vostre estime en aucun lieu, au point où elle est chez moy ; je voy, comme les autres, toutes les belles qualités du corps ; j'ose dire que je connais mieux qu'elles celles de l'esprit ; et je pénètre mesme jusque dans l'âme, et je découvre des beautés inconnues à tous ceux qui ne se sont pas estudiés à les rechercher comme moy, qui ay pris ce soin auparavant que de m'oster à tout le reste du monde, pour me donner à vous : cependant, Madame, avec toute cette connaissance, les sentiments que j'ay pour vous, sont si raisonnables, que si vous n'aviez point d'égard à mon peu de mérite, vous ne feriez pas de scrupules d'en avoir de pareils pour moy, puisque vous le pourriez sans crime, et que tout le monde ensemble n'est point capable de vous aimer respectueusement, et dans le dernier abandon de soy-même, comme je fais. Car enfin, Madame, je n'en ay jamais voulu à vostre corps, tout parfait qu'il est ; j'ai trouvé tant d'autres beautés en vous pour m'engager, que s'il m'arrive quelquefois des pensées qui aillent

plus loin, il s'en faut prendre à la nature et non à ma raison, et considérer qu'on n'admire pas son ouvrage sans payer le tribut que tous les hommes lui doivent; et j'oseray vous dire respectueusement que si vous en estes tout à fait exempte, c'est avec raison que je trouve vos qualités toutes divines. Mais pour ce que vous me dites un jour d'obligeant sur la lettre dont vous me parlez, je vous proteste sincèrement que j'estais tellement transporté que je perdais jusqu'à l'usage des sens ; c'est pourquoy je ne sais ce que vous me dites, ce que je vous répondis, et je ne me souviens de rien de cette conversation, sinon que vous et moy connumes le plus prodigieux effet d'un amour extraordinaire que l'on ait jamais veu paraistre dans le monde.

Pour le surplus, je sais bien que vous estes bonne; mais ce n'est pas assez : il faut estre juste, et puisque vous aimez vos amis, vous me permettrez de dire que vous estes obligée d'en faire distinction depuis le temps que j'ay l'honneur d'en estre, je n'ay pu savoir de vous à quel degré; et cette ignorance me semble si rude, que souvent je me trouverais heureux si vous me disiez: Tous les hommes me déplaisent, mais vous estes celuy que je hay le moins ; quand on aime comme je fais, les termes généraux sont injurieux et la préférence est le seul payement qui puisse satisfaire. Vous penserez peut-estre qu'on accorde rarement cette grâce, vivant dans la haute pruderie, dont vous faites profession, mais c'est une erreur : si j'estais assez heureux pour avoir fait naître en vous une amitié d'estime et d'inclination, vous pourriez me dire qu'estant ennemie de toute galanterie, je ne dois pas attendre que vous changiez d'humeur en ma considération, mais que si vous en estiez capable, vous me préféreriez, estant certain que vous m'honorez de la première place dans vostre amitié, pour marque de quoy vous me promettez une confiance réciproque, c'est ce que j'ose vous demander en toute humilité et avec le dernier respect, et ce qui me rendrait le plus heureux de tous les hommes, si vous aviez la bonté de me l'accorder.

Mais, Madame, en cherchant à me justifier, j'ay peur qu'une si longue lettre ne me rende coupable et que mon importunité ne me soit aussi désavantageuse que mon peu de mérite : je l'ay écrite hardiment, estant la dernière de cette nature dont vous serez importunée, à moins d'en avoir la permission. Aussi bien ne ferai-je que vous réitérer toujours ce que vous savez mieux que moy ; je vous assureray seulement qu'encore que tout ce que je vous demande, me semble raisonnable, si vous m'en croyez indigne, je ne vous en diray jamais rien, que par mon silence et par ma douleur, et je suis certain que vous ne vous plaindrez de vostre côté que je manque d'obéissance à vos commandements: oui, j'obéiray, Madame, et je vous obligeray à ne pas vous repentir du pardon que vous m'avez accordé dont je vous remercie très-humblement, estant constant que j'estais coupable puisque vous le croyez.

Campion continua ouvertement dès lors ses corres-

pondances et n'oubliait jamais de parler de M. de la Lane et de ses vers : il paraît même que celui-ci en composait en l'honneur de l'ami de sa femme : on ne pouvait certes souhaiter une plus galante intimité.

A Madame de la Lane (xliii).

J'ay reçeu les vers que M. de la Lane m'avait promis : ils estaient si beaux, et j'avais tant d'envie de les avoir que je croyais que rien ne pouvait augmenter la joye que j'aurais de les recevoir. Mais vous avez trouvé le moyen de me prouver le contraire en y adjoutant de vostre façon le plus joli madrigal du monde et une si belle lettre que j'advoue n'avoir jamais rien lu de si digne d'admiration. D'abord que je me suis vu environné de tant de biens, je ne savais où commencer : toutefois quand j'ay lu tous les trois, je demande pardon à mon amy si ses vers, qui m'avaient charmé à Paris, ont esté négligés à Sedan. Ce n'est pas qu'ils ayent rien perdu de leurs grâces, mais j'ay donné tant d'attention à ce qui venait de vous que je ne me suis plus souvenu de ce qui faisait tout mon souhait. J'ay béni son absence et l'ordre qu'il vous avait donné de me les envoyer, puisque sans cela je n'aurais point vu les productions du plus bel esprit du monde. J'estais assez persuadé par le récit de tout Paris et par les connaissances que j'en avais, que vostre beauté était accompagnée de toutes les belles qualités que peut désirer une femme : vostre luth, vostre voix, vostre danse, vostre conversation et mille autres perfections que chacun sait m'estaient connues comme aux autres. Mais je vous advoue que je ne croyais pas que vostre esprit allât si loin. Quoi ! joindre les jolies pensées et la délicatesse du style à l'élégance et aux belles expressions ; accorder le savant avec le délié et faire voir dans une seule lettre ce que les plus grands escrivains peuvent donner dans tout un livre, cela me semble si beau que j'ay peine à cesser de le louer. Je says bien que vostre modestie aura peine à souffrir ce que je dis : je says bien aussy que vostre sagesse est telle qu'on ne parlera jamais de cette manière qu'en vostre absence et je suis mesme assuré que ces louanges que la vérité me force de vous donner, me priveront à l'avenir du bonheur qui m'est aujourd'hui donné. Mais ce serait estre stupide que d'avoir des jugements en ceste occasion, et quoyqu'il m'en puisse arriver, la vérité me contraint à vous donner ce petit chagrin pour ne pas perdre la satisfaction de vous faire voir que je vous connais. Et puis, Madame, à quoy servirait de m'épargner ? puisque vous m'avez fait une grâce par complaisance, qu'on n'exigera peut-être jamais de vous et que je n'oserai vous demander à l'avenir : si quelque chose me retient, c'est la peur d'altérer vostre haine par mon importunité, qui serait un mal dont je ne serais jamais consolé, si mesme ce que je vous escris estait capable de vous déplaire. J'ay assez de confiance en l'amitié de M. de la Lane, et assez de certitude de celle que vous avez pour luy, pour ne point douter que vous ne pardonnassiez de

bon cœur à sa considération les fautes qu'aurait faites par un juste emportement, vostre, etc.

Campion lui-même, faisait des vers et naturellement il les dédiait à sa belle amie : mais il écrivait moins bien la poésie que la prose, et dans les nombreuses pièces qui accompagnent ses lettres, le mieux est de se montrer assez oublieux de ses œuvres. Nous y ferons quelques rares emprunts pour montrer à quel degré de vivacité désormais se maintint constamment sa passion.

Un jour après avoir mis Amaranthe en carosse, il lui décrocha une pièce en plusieurs strophes de laquelle nous citerons seulement celle-ci :

C'est assez de près de trois ans
Sans expliquer ce que je sens
Que par des termes équivoques ;
Je veux savoir certainement
Si nos flammes sont réciproques.
Afin de vivre heureux ou mourir promptement.

Une autre fois il s'écrie :

Ma foy, vous vous mocquez de nous,
De vouloir qu'on soit près de vous
Plus froid que n'est une statue :
Quoy ! tant de charmes et d'appas
Seroient toujours à nostre veue
Et pourroient ne nous toucher pas !

Une autre fois il est plus raisonnable :

Ces galants près de ta personne
Dont le grand nombre t'environne ;
Tous ces gens qui suivent tes pas,
Sont à la mode du vulgaire
Et comme moy ne savent pas
Souffrir, adorer et se taire !

Campion, cependant, ne paraît pas avoir été attaché au seul char de Mme de la Lane : il aimait passionnément la société des femmes, et nous voyons que grand fut le nombre des correspondantes avec lesquelles il se montra également aimable. Il paraît même qu'au début de ses relations avec Mlle de Roche, Campion était engagé dans des liens beaucoup plus tendres avec une belle

Philis : lui-même nous le raconte (1). Mais dans les vers qu'il a laissés, Philis et Amaranthe ne semblent plus désigner que la même personne, comme le prouve la strophe suivante dont on reconnaîtra la parfaite similitude avec l'une de celles que nous venons de citer :

Quoy ! m'éprouver deux ou trois ans,
Ma foy, Philis, c'est trop longtemps.
Vous n'avez point de conscience :
Qui diantre le trouverait bon ?
Proposer cette patience
A moy, misérable Barbon !

Et comme Philis prétendait aimer passionnément Brutus tel qu'il était peint dans le roman de Clélie, Campion s'écrie :

Rends-toy, ma Philis, il est temps,
Afin que mes vœux soient contens :
Fais-moy Brutus et sois Lucrèce :
Puis, nous goûteront des plaisirs
Avec tant d'esprit et d'adresse
Qu'ils passeront tous nos désirs !

(1) Dans la première élégie, Campion fait l'historique complète de ses amours : elle est adressée à Philis. — la première : — il lui parle des vifs sentiments qu'elle lui inspira dès qu'il la vit, malgré une coquetterie qu'il lui reproche très-plaisamment, mais en proclamant son bonheur complet.

.... nous aimant, sans aucune amertume,
Ce qu'amour donne ailleurs se faisait par coustume,
Et sans jamais avoir des désirs trop pressants,
Nous nous laissons toujours gouverner par nos sens.

Mais « quelqu'un plein d'audace » le supplanta, ou du moins il le crut, et s'éloigna de Philis, « tous deux n'ayant plus la mesme pensée », et il avoue qu'alors il se mit à aimer « une rare beauté », Aminthe, qui au bout de peu de temps mourut enlevée par un horrible mal. Après trois ans de douleurs.

Le sort me conduisit, sans l'avoir désiré,
Au païs où depuis j'ai toujours demeuré.

Et il trace d'Amaranthe le plus adorable portrait, en avouant qu'il ne franchit jamais avec elle les bornes de l'amour le plus chaste, car

C'est sa seule amitié que l'on peut souhaiter.

De sa femme par un mot qui y touche ni de près ni de loin.

Un beau jour Campion demanda à sa belle amie lequel était le plus aisé de fixer une coquette ou de gagner une prude, et Amaranthe lui répondit elle-même ; cette pièce est très jolie et a le mérite d'être la seule que l'on ait conservée d'elle.

« Response à son amy, qui demandoit lequel estoit « plus aisé de fixer une coquette, ou de gagner une « prude ; et vouloit qu'on prist l'advis de deux dames « qui possédoient chacune une de ces deux qualités. »

Amy, j'ay consulté Philis comme Amaranthe
Sur le point où tu veux un éclaircissement,
Toutes deux ont esté d'un mesme sentiment,
Bien qu'elles soient d'humeur tout à fait différente.

Conquérir une prude adorable et charmante,
Est un heur qu'on obtient bien difficilement ;
Mais fixer la coquette est un événement
Qui n'arriva jamais à personne vivante.

Philis se fait justice et dit la vérité,
Son cœur s'est découvert avec sincérité,
Je sais que l'arrester n'est pas chose possible :

Si j'estois d'Amaranthe aussi bien éclaicy,
Hélas! en me prouvant qu'une prude est sensible,
Elle découvriroit que je le suis aussi.

Nous ne pouvons nous dissimuler que Campion, en résume, a joué un assez triste rôle, car il essaya évidemment longtemps de séduire la belle Marie Galateau, aussi bien avant qu'après son mariage, et durant cette dernière période, il ne se fit aucun scrupule d'augmenter ses chances en se faisant le meilleur ami du mari. Il échoua constamment dans sa campagne amoureuse, toute longue qu'elle fut. Nous enregistrons ce fait au plus grand honneur de Mme de La Lane qui n'avait certainement pas reçu de sa mère des principes assez sévères pour n'avoir pas personnellement un mérite réel à l'excellente conduite qu'elle observe toujours. Elle vécut peu du reste. « Les enfants l'ont fait mourir toute jeune, dit Tallemant ; et ce fut grand dommage. »

Elle laissa un fils comme le constate cette épitaphe que Chapelain composa en son honneur :

Vénus repose en ce tombeau,
Du nom d'Amaranthe couverte ;
Le monde a perdu dans sa perte
Ce qu'il eût jamais de plus beau.
Toutes les grâces, de tristesse
Sont mortes avec la déesse ;
Son fils voit encore le jour,
L'amour reste encor de la belle ;
Mais ce ne peut être l'Amour,
Il est aussy mort avec elle.

M. de La Lane consacra à la mémoire de sa femme plusieurs pièces de vers beaucoup meilleures que celle que nous venons de donner de Chapelain : nous citerons ce sonnet, comme un des mieux tournés de son recueil :

Amaranthe n'est plus, et ce parfait modèle,
Ce chef-d'œuvre accomply de la terre et des cieux,
Comme un brillant éclair a passé dans ce lieu
Y laissant de regrets une source éternelle.

Si son corps était beau, son âme était plus belle,
Un feu pur, un feu doux anima ses beaux yeux,
Son esprit égala même celui des dieux
Et rien ne lui manqua sinon d'estre immortelle.

Daphnis, son cher époux, Daphnis qui de son cœur
Fut le chaste souhait et l'unique vainqueur,
En des larmes de sang et se plonge et se noye ;

Il sçait qu'en ce malheur les pleurs sont superflus,
Et qu'enfin Amaranthe est dans le lieu de joye ;
Mais il sçait qu'en ces lieux Amaranthe n'est plus. (1)

Campion adressa plusieurs pièces de vers à la duchesse de Longueville dont le mari devait être son protecteur après le comte de Soissons : il rima également une ode à l'occasion de ce prince ; nous le voyons encore adresser des rondeaux à M[lle] de Lason, l'une de ses correspondantes, un madrigal à Chapelain, l'ami

(1) M. de La Lane a laissé un certain nombre de poésies qui ont été recueillies par Le Fèvre de Saint-Marc et publiées en 1759, par lui, à Paris, en un volume in-12

de Mme de La Lane et un sonnet à Corneille que nous croyons devoir reproduire :

L'on peut dire sans avoir tort,
Que Corneille est incomparable,
Tout ce qu'il fait est admirable,
Chacun en demeure d'accord.

La scavante reyne du Nord,
De qui l'esprit est adorable,
Faisant un jugement semblable,
Le soutient et l'estime fort.

L'antiquité que l'on nous vante,
N'eust point de plume si charmante,
Ny d'autheur qui pust l'égaler.

Nos nouveaux ne paraissent guère,
Et si tost qu'il a sceu parler,
Il ont tous appris à se taire.

Après avoir bataillé, négocié, conspiré et courtisé toute sa vie, Alexandre de Campion finit par se retirer dans son commandement de Rouen, où, comme nous l'avons dit, il mourut, après être revenu depuis assez longtemps, ce semble, à de bons sentiments religieux. C'est évidemment durant cette période qu'il composa la dernière des trois élégies du volume dédié à la belle comtesse de Fiesque : dans cette pièce adressée à un ami, Campion déclare nettement :

Il est temps cher amy, de sonner la retraite,
La course de nos jours qui semble quasi faite
Doit disposer nos cœurs à changer de désirs...

Il y démontre l'inanité de ses brillantes campagnes amoureuses, en ayant soin de faire observer qu'il était encore d'un âge

A pouvoir espérer que quelque objet charmant
Daigne me recevoir pour son fidelle amant.

Mais il trouve plus sage de se ranger pendant qu'il est temps encore de le faire avec quelque mérite, d'autant plus que

Le mestier de galant me semble ridicule.

A cette époque, Campion parle avec dédain de toutes les peines qu'on prenait si souvent pour conquérir les

cœurs des belles, et il déclare vivement regretter les faiblesses qu'il eût à cet égard : il termine cette pièce par une profession de foi qui prouve que la religion avait repris tous ses droits sur lui :

.. Dieu doit justement estre seul écouté ;
C'est l'unique motif de tout homme bien sage.
Et qui doit faire agir un généreux courage.
Je serai trop heureux si j'avais fortement,
Quoique ce fust bien tard, un si bon sentiment.
Hélas ! puissant moteur de la terre et de l'onde,
Qui fistes du néant la matière du monde,
. . . .
Pardonnez-moy, grand Dieu, mes faiblesses passées !

Nous avons dit que M. Moreau avait publié dans la *Bibliothèque Elzévirienne* une édition des mémoires de Henri de Campion et qu'il y avait joint la plupart des lettres écrites par Alexandre. Il a cru cependant devoir en laisser un certain nombre de côté comme dépourvues sans intérêt. Le jugement nous semble sévère ; la correspondance de M. de Campion comprend cent vingt lettres; M. Moreau en a réimprimé quatre-vingt-huit, et nous sommes persuadé que nos lecteurs prendront avec plaisir connaissance des trente deux omises volontairement, qui ne sont ni des moins curieuses, ni des moins piquantes. La première, — la seconde du recueil — est adressée, de Paris, le 2 janvier 1632, à M. de Fontaine, le même qui l'avait félicité au sujet de son mariage, l'année précédente :

A M. de Fontaine.

Je vous avoue que vous avez eu de grands plaisirs, tant que *** vous a aimé, mais il faut que vous demeuriez d'accord que vous aurez eu bien du chagrin depuis que vous estes persuadé de son inconstance. Il n y a que vous qui puissiez juger lequel l'emporte, le pis que j'ay trouvé, c'est que les joyes sont passées et que le mal est présent. vous estes bien obligeant de me demander mon avis, et d'autant plus que n'ayant jamais esté touché de cette belle passion à qui vous donnez tant d'éloges, il m'est bien difficile de consoler un homme qui en est accablé comme vous, je diray pourtant avec liberté que vous n'avez pas eu raison d'en parler et que vous devez estre plus sage à l'advenir. Je says bien qu'elle a tort et qu'elle s'expose de perdre sa réputation, qui dépend de vous ; mais si elle a eu assez de faiblesse pour vous manquer, vous n'en devez pas avoir assez pour la perdre. Il me semble que la moindre récompense qu'elle

puisse prétendre pour s'estre donnée à vous, doit estre celle de ne le pas publier et de parler comme d'un crime d'une complaisance qui fit tout vostre bonheur, et dont vous m'entreteniez autrefois, comme de la plus généreuse et de la plus ebligeante action du monde. Je vois bien qu'elle eust mieux fait d'estre fidelle, et qué vous ayant changé, *** ne sera pas traité plus favorablement, et qu'enfin elle sera décriée tost ou tard. Vous ne pouvez empescher qu'elle ne se perde, mais vous pouvez bien n'y pas contribuer, ainsi je vous conseille d'avoir autant de générosité qu'elle a de faiblesse, et puisque vous avez pris de l'employ d'aller où est vostre régiment, afin d'oublier dans la guerre les déplaisirs que vous avez reçus dans l'amour; Mars vous sera peut-estre plus favorable que Vénus, au moins si vous estes traité selon vostre mérite et selon mes souhaits.

A Paris, ce 2 janvier 1632

A LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE (XXXVe DU RECUEIL).

« Pour obéir au commandement que vous m'aviez fait en partant de Paris, je n'ay rien oublié pour la justification de celuy que vous prenez présentement en vostre protection. D'abord, j'en ay parlé à Mgr vostre frère, comme de moy-mesme ; il m'a dit deux fois que je ne le connaissais pas et à la troisième que j'estais pour tout le monde, et il m'a déffendu de continuer ; sur quoy je luy ay dit que je ne me serai pas émancipé de pousser l'affaire si loin, à moins d'en avoir reçu ordre de vous. Il m'a réparty que vous estiez bien changée, vu que c'estait vous qui l'aviez accusé vers luy, et qu'à présent vous preniez sa protection ; que la vérité vous avait obligé à faire l'un, et que vostre bonté voulait réparer l'affaire; mais qu'il estait assuré qu'il n'avait point esté accusé à faux. Sur quoy, n'ayant plus rien à répartir, je vous rands seulement compte de ce qui s'est passé, prenant la liberté de vous dire avec le respect que je vous dois, qu'il est plus aisé de faire du mal à quelqu'un auprès de luy, que de le réparer lorsqu'il est fait. Cela ne m'empeschera pas, Madame, d'obéir ponctuellement à vos commandements, si vous avez la bonté de m'en honorer à l'avenir, vostre, etc.

De Sedan, septembre, 1637. »

A LA MÊME (XXXVIe DU RECUEIL).

« J'ay esté plus heureux à la négociation de la dernière affaire que vous m'aviez commandée, que je ne l'avais esté à la première. Tout a réussy à souhait, et j'ay esté chargé de faire expédier les ordres, ce que j'ay exécuté à l heure mesme, afin que vous les rescussiez avec ma lettre. Je ne sçaurai vous représenter la joye que j'ay de vous avoir rendu ce petit service. Lorsque Mgr vostre frère n'est point prévenu par des personnes en qui il a créance, il est si raisonnable qu'on n'aura jamais pensé à luy persuader les choses justes, particulièrement si vous les appuyez. Si bien que quand vous permettez qu'on se serve de vostre nom, il n'y a pas grand mérite à emporter

quelque chose auprès de luy, qui que ce soit quy fut d'un parti contraire. Enfin, Madame, je vous seray infiniment obligé si vous me faites l'honneur de m'adresser vos ordres qui seront fidellement exécutées par vostre, etc.

De Sedan, septembre 1637. »

AU DUC DE GUISE (LXIe DU RECUEIL).

« J'ay reçu par M. Compagnon celle dont il vous a pleu m'honorer : je suis bien fâché que vous vous estes embarqué pour le voyage d'Aire sans que j'aye eu l'honneur de vous voir ; ce n'est pas que je n'espère cette satisfaction, si vostre marche n'est point trop précipitée, voyant bien qu'il sera nécessaire que je fasse un voyage à Bruxelles pour les intérêts du party. Mais comme j'attends les ordres de M. de Bouillon, je ne sçaurois vous répondre du temps, et puis, il n'y aura plus moyen de vous arrester, puisque vous serez embarquée. M. Compagnon vous témoignera qu'il n'a pas tenu à moy que vous n'ayez en tout contentement sur ce que vous m'avez commandé par luy, vous protestant, Monseigneur, que j'achesterais une occasion de vous témoigner avec combien de respect, etc...

A Sédan ce 24 *juillet* 1641.

A M. LE DUC DE LA VALETTE (LXIII)

L'obligeante lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire par la voye de Madame de Chevreuse, il y a cinq semaines, me rendait assez vostre redevable, sans y adjouter, tous les témoignages de bonté que je voy dans vostre dernière sur la perte que j'ay faite. Ils sont tels, Monseigneur, que encore que ma reconnaissance soit au plus haut point, elle est néanmoins beaucoup au-dessus. Je ne sçais de quelle manière vous voudriez récompenser les services essentiels, puisque vous témoignez tant de reconnaissance pour la simple volonté que j'ay eue de vous en rendre. Après cela, je ne sçais point de paroles capables d'exprimer le ressentiment que j'ay eu. M. de Valliquerville m'a promis de m'assister en ce besoin et de vous faire connaistre une partie du zèle, du respect et de la gratitude de vostre, etc...

De Lisle ce janvier 1641.

EDOUARD DE BARTHÉLEMY.

(A suivre).

A LA SALETTE

Illic sedimus et flevimus.

I

Au lever du soleil, par un rude chemin,
Il s'en allait pensif, soulevant d'une main
Son baton et de l'autre égrénant le rosaire.
Il suspendait parfois sa marche solitaire
Pour essuyer son front ruisselant de sueur,
Respirer un air pur, debout sur la hauteur,
Regarder en arrière et reprendre courage.
Il va bientôt toucher au terme du voyage,
Et, pour calmer sa soif, recueillir dans sa main
L'eau sainte qui jaillit par un ordre divin.
Il pourra prolonger son ardente prière
Ou Marie apparut et dans le sanctuaire
Elevé par la foi sur ce plateau lointain,
Dont la cloche a sonné l'angelus du matin.
A l'horizon déjà que les Alpes sont belles,
Dressant leurs pics blanchis de neiges éternelles!
Là-bas le jour à peine envoie un rayon d'or,
Le paisible vallon semble dormir encor,
Caché par la forêt et voilé par la brume.
Près du ravin le toit d'une chaumière fume,
Sur l'herbe qui verdit les abruptés coteaux
Les petits patres vont conduire leurs troupeaux.
Comme on entend le bruit des cascades prochaines,
Du torrent descendant de la montagne aux plaines !
Vives senteurs des bois, frais parfums du matin,
Dans les sentiers bordés de fougère et de thym,
Arômes pénétrants mêlés par le zéphyre
Sur ces rochers bénis heureux qui vous respire !

II

Plus haut ! toujours plus haut !..Les brouillards, près de lui,
Des flancs de la montagne où le soleil a lui
Descendent pour s'étendre en nappe vaporeuse.
Son pied glisse souvent sur la route pierreuse.

Plus d'arbres, plus d'ajoncs, un mince gazon vert
Est le seul ornement de cet apre désert.
L'aigle des Alpes seul vient construire son aire
Sur ces blocs de granit fendus par le tonnerre,
En ces creux de rocher où séjourne parfois
La neige qu'amoncelle un hiver de six mois.
« Dans cet isolement de toute créature,
Dans cette nudité morne de la nature
Un mystère d'amour s'est pourtant accompli.
Le ciel, ayant pitié de ce monde avili,
Et voulant l'arracher à sa fange néfaste,
A permis un moment à la Vierge très-chaste
De poser ici-bas ses pieds immaculés.
Elle est venue un jour sur ces pics reculés
Annoncer les malheurs suspendus sur la France!... »
Le voyageur soupire, à ce nom, il s'avance
A pas précipités. De détours en détours
Il entrevoit l'église élançant ses deux tours.
Derrière elle se dresse un double monastère.
« O sombre escarpement, o solitude austère,
J'arrive! c'est là-haut, entre ces prés en fleurs,
Dans un pli de terrain perdu sur ces hauteurs,
Sur ces cailloux, tout près d'une source tarie
Que vous avez daigné vous montrer, ô Marie
A deux petits bergers, enfants de ces hameaux,
Qui jouaient en gardant ensemble leurs troupeaux! »
Haletant de fatigue et d'émotion sainte
Il aperçoit enfin la sinueuse enceinte,
Dont les barreaux de fer et les lances d'airain
Indiquent, aux transports du pieux pélerin,
Le sol sacré touché par les pieds de Marie.
Il court, tombe à genoux. cueille un herbe fleurie
Qu'il gardera longtemps comme un cher souvenir,
Et laisse en paix son âme à l'extase s'ouvrir.
Il ne se sent point las, après sa longue course;
Il est heureux, il boit à longs traits a la source
Qui verse aux pélerins ses flots miraculeux.
Il y plonge son front, il y baigne ses yeux,
Il voit dans cette eau pure une image fidèle
De l'onde qui jaillit pour la vie éternelle.

Il s'en va maintenant, joyeux, désaltéré,
S'asseoir près de la place où Marie a pleuré.
C'est donc ici, dit-il, qu'en sa douleur amère
Ses larmes ont coulé comme sur le calvaire !

III

« Des cantiques de joie et des hymnes d'amour
Montent vers vous du fond de ce triste séjour,
O Vierge, à toute heure qui sonne.
Quand le printemps répand ses dons à pleines mains
Nous allons moissonner les prés et les jardins
Pour vous tresser une couronne.

Quand Mai revient partout on vous dresse un autel
Humble image du trône où vous régnez au ciel;
On y suspend des draperies,
A ses pieds jour et nuit se consume un flambeau,
On le pare de fleurs et pour qu'il soit plus beau
On l'enrichit de pierreries.

Quel nom est plus aimé que votre nom si doux?
Quel autre est répété plus souvent à genoux?
C'est le premier nom que la mère
Apprend à murmurer à ses petits enfants,
En tournant vers le ciel leurs regards innocents.
Votre nom est une prière.

Ne vous offrons-nous pas les plus beaux de nous jours,
Et n'est-ce pas de vous que nous parlons toujours?
N'est-ce pas en vous que nos âmes,
Plus la vie est trompeuse et plus le monde ment,
Mettent tout leur espoir? N'êtes-vous pas vraiment
Bénie entre toutes les femmes?

Oui, les beaux nouveaux-nés sous le lin du berceau,
Les vieillards à pas lents marchant vers le tombeau,
Tout subit votre aimable empire,
Tout vous aime, vers vous tout se sent attiré,
O vierge, d'où vient donc que vous avez pleuré?
Ne deviez-vous pas nous sourire? »

IV

Il lui sembla qu'une ombre obscurcissait les cieux.
D'étranges visions passaient devant ses yeux,
L'enceinte s'effaçait, la fontaine, l'église
S'éloignaient en prenant une forme indécise.
Dans le vide de l'air il se crut transporté.
Sous ses pieds s'étendait une immense cité
D'où montaient jusqu'à lui les clameurs de la foule,
Un grondement de flots agités par la houle,
Des cris contre le ciel, des blasphèmes hideux,
Le nom sacré de Dieu joint à des mots affreux,
Insulte épouvantable, horrible excès d'outrage
Par l'impie inventé pour assouvir sa rage,
Et que la terre ingrate écoute sans douleur.
Ces malédictions le font frémir d'horreur;
Pour ne plus les entendre il se ferme l'oreille,
Malgré lui dans ses yeux une larme s'éveille.
Soudain il voit flotter une blanche vapeur,
L'encens fume au saint lieu, c'est le jour du Seigneur,
Le jour où Dieu suspend la fatigue et la peine,
Pour que le laboureur puisse reprendre haleine,
Oublier un moment la terre pour le ciel
Et rafraîchir son âme à l'ombre de l'autel.
Il voit que nulle part le travail ne s'arrête :
La terre ne veut plus avoir des jours de fête.
Elle semble tourner sous ses yeux attristés
Lui montrant tour à tour ses plus riches cités.
Les temples sont déserts; folle et de vin rougie
La foule court aux lieux où l'attire l'orgie;
Les chaudières sans fin bouillonnent sur le feu,
L'usine tous les jours enfume le ciel bleu.
Le retour du dimanche, au sein des grandes villes,
C'est le retour du crime et des passions viles.
Dans le hameau, jadis d'humbles vertus orné,
Le dimanche est aussi tristement profané.
Vainement par la voix de la cloche sonore,
Dieu dans son temple appelle un peuple qui l'adore.
Quelques rares élus accourent au saint lieu,
Mais la foule le fuit, car elle vit sans Dieu.
A cette vue il joint les mains pour la prière,
Une nouvelle larme a mouillé sa paupière.

La vision devient plus triste, il voit du sang,
Des martyrs, des cachots où gémit l'innocent,
Le Christ persécuté du couchant à l'aurore
Par les puissants, jaloux de ce qu'il vit encore,
Le méchant triomphant, le juste désarmé,
La force tyrannique et le droit opprimé.
De pièges, de périls l'Eglise environnée
Semble à ses ennemis, pour l'heure, abandonnée.
Que de pasteurs captifs, de troupeaux dispersés!
Que d'autels profanés, de temples renversés!
Dans un pays de lacs, de vallons, de montagnes
Qui des bords du Jourdain rappelle les campagnes,
Il voit un groupe affreux de prêtres apostolats
Qui livrent aux bourreaux le Christ, comme Judas,
Non une seule fois mais toujours, les infâmes,
Pour avoir de l'argent et pour avoir des femmes.
Devant tant d'impudeur, tant de lâches complots,
Tant de crimes sans nom, il éclate en sanglots.

V

« O mère dont le fils fut couronné d'épines
Et mourut sur la croix, les pieds percés de clous,
Je ne m'étonne plus de vos douleurs divines
Et je veux pleurer avec vous.

La terre maintenant se révèle à ma vue,
Comme vous la voyez du céleste séjour :
Pas un coin, pas une île au sein des flots perdus
Qui soit digne de votre amour.

C'est donc en vain que Dieu, déployant sa puissance,
Pour combler de bienfaits des hommes trop ingrats,
Ne demande en retour qu'un peu d'obéissance ;
Sa bonté ne les touche pas.

C'est en vain que Jésus souffre, s'immole, expie,
Et dans le tabernacle habite près de nous,
L'homme devant la croix et l'autel reste impie
Et ne fléchit pas les genoux.

On veut empêcher Dieu de régner sur la terre.
Il gêne les puissants ; aux peuples enivrés
Ils ont dit : Chassez Dieu, si de votre misère
Vous voulez être délivrés.

Sans songer qu'à la fin il faut que Dieu punisse
Ces indignes affronts répétés tous les jours.
Nous courons éperdus, provoquant sa justice
A nos plaisirs, à nos amours.

Nous faisons de la vie une enivrante fête
Nous ne voulons passer sans joie aucun moment,
Et, pour rire toujours, nous chassons le prophète
Qui nous prédit un chatiment.

Le rire est insensé, la joie est défendue
Lorsqu'on entend partout blasphémer les pécheurs.
Pour nous le rappeler vous êtes descendue
Sur ce roc mouillé de vos pleurs.

Que je pleure avec vous, que mon cœur se déchire,
Qu'il pousse les soupirs plaintifs de l'exilé,
Car je comprends pourquoi vos larmes ont coulé,
Et je sens que ce n'est qu'au ciel qu'on peut sourire. »

VI

La sombre vision s'effaça lentement.
Le voyageur sortit de son ravissement ;
Il revit le pré vert, l'église, la fontaine.
Il se mit à genoux palpitant, l'âme pleine
D'une sainte espérance et d'un grand souvenir.
Lorsque, au déclin du jour, vint l'heure de partir,
Il murmura tout bas : « Heureux celui qui pleure
Les crimes dont la terre est coupable à toute heure !
Ses larmes laveront peut-être un cœur souillé.
Heureux celui qui pleure ! Il sera consolé ! »

Un Pelerin.

ORIGINES — ÉTYMOLOGIES — LOCUTIONS.

LE CHIEN DE JEAN DE NIVELLE.

De toute personne peu complaisante et qui refuse, sans motif, de faire ce qu'on lui demande, on dit communément : « *C'est le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle.*

Voici l'origine de ce proverbe :

Jean de Montmorency, seigneur de Nivelle, était d'un caractère très-violent. Dans une querelle qu'il eut avec son père, il lui donna un soufflet. Cité pour ce fait devant la cour du Parlement, il n'eut garde de comparaître. En vain fut il sommé, selon l'usage, à son de trompe, par tous les carrefours de Paris, « tant plus on l'appelloit, dit un auteur, tant plus il se hastoit de courir et de fuir du costé de la Flandre. »

Et le peuple qui d'ordinaire, ne manque pas d'expressions énergiques à appliquer aux objets de son amour ou de son mépris, l'appela « *Chien* de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle ! »

Cette version est la plus accréditée, mais d'aucuns veulent que le chien de Jean de Nivelle soit un vrai chien et voici ce qu'ils racontent d'après une légende du XIIe siècle.

Jean de Nivelle était, en ce temps-là, l'un des religieux du couvent d'Oignies, en Picardie. Il tomba malade, le mal fit de rapides progrès et on comprit qu'il allait mourir. Les austérités l'avaient tellement endolori, qu'il ne pouvait supporter, sans souffrance, tout bruit un peu vif, tout mouvement imprévu. On crut devoir éloigner son chien, qu'il aimait beaucoup, mais dont les jappements et la vivacité augmentaient ses douleurs. Le chien qui était très-attaché à son maître, revenait toujours et il fallait le battre à toutes les heures du jour et de la nuit, pour le tenir éloigné du couvent. Cela dura trois jours. Le malade avait demandé de son chien ; on lui avait expliqué ce qu'on avait cru devoir faire, en lui recommandant de supporter cette privation en esprit de pénitence.

Le matin du quatrième jour, Jean sentant la mort venir et ne pouvant plus parler, étendit la main pour carresser une dernière fois son fidèle compagnon. Un des religieux voulant donner satisfaction à ce désir du mourant alla appeler le chien. Mais ce fut peine inutile. On avait battu tant de fois la pauvre bête que, bien qu'il rodât encore autour du couvent, il n'osa plus s'approcher, et s'enfuyait au contraire à mesure qu'on l'appelait. Ce manége dura deux jours, autant que l'agonie de Jean de Nivelle.

A l'heure ou le maître trépassa, le chien, s'élançant au loin, s'enfuit et ne reparut jamais. »

Cette légende justifie le sens dans lequel La Fontaine paraît avoir entendu le proverbe, dont nous nous occupons :

Une traîtresse voix bien souvent nous appelle ;
Ne vous pressez donc nullement.
Ce n'était pas un sot, non, non, et croyez m'en,
Que le chien de Jean de Nivelle.

(*Le Faucon et le Chapon*, Livre VIII, fable XXI).

Un savant critique a imputé à tort au fabuliste d'avoir adopté cette origine. Voici la vraie, d'après M. Walcknaer : Jean II, duc de Montmorency voyant que la guerre allait se rallumer entre Louis XI et le duc de Bourgogne, fit sommer, à son de trompe, ses deux fils, Jean de Nivelle et Louis de Fosseuse, de quitter la Flandre, où ils avaient des biens considérables et de venir servir le roi. Ni l'un ni l'autre ne voulut se rendre à cette sommation. Leur père irrité, les traita de *chiens* et les deshérita.

Remarquons que cette version est incomplète à deux points de vue. D'abord, on y voit bien que Jean de Nivelle a été appelé, mais il n'est pas dit qu'il ait fui. En outre, Louis de Fosseuse est laissé complètement de côté, quoique son père l'ait qualifié de chien aussi bien que son frère Jean de Nivelle. A moins qu'on ne doive chercher dans la rime le motif de cette différence. Nous avons, et nos pères, plus que nous encore, avaient un grand faible pour la rime. *Nivelle* rimait avec *appelle* ; et il n'en a pas fallu peut-être davantage, pour que la phrase quoique incomplète devînt une locution proverbiale.

Quant à nous, dans le doute, nous préférons : *Le chien de Jean de Nivelle* à *Jean de Nivelle le chien*. A choisir entre le récit de la légende et celui de la chronique, nous aimons mieux arrêter notre pensée sur l'attachement d'une bête que sur la désobéissance d'un fils.

Noel DESCOINS.

Le Fondateur-Directeur : Auguste Laforet.
Le Secrétaire : H. Matabon. | *Le Secrétaire-adj*t : Lt de Gavoty.
Le Gérant : J. Mathieu.

MARSEILLE. — TYP. MARIUS OLIVE, RUE SAINTE, 39.

COURONNES ACADÉMIQUES

DE LA REVUE DE MARSEILLE.

1875.

L'an passé, à la suite du concours poétique ouvert pour le cinquième anniversaire de Pétrarque, nous constations avec bonheur, dans la livraison de juillet, les nombreux succès obtenus par nos collaborateurs. Cette année, notre bonheur est plus grand encore. La moisson de lauriers l'emporte en quantité et en qualité sur celle de l'année dernière : neuf prix répartis entre MM. Hippolyte Matabon, Aimé Giron, baron de Saint-Marc et Jean Monné.

Nous avons cité M. Hippolyte Matabon en première ligne ; cette place lui est due à tous égards. L'un des prix qu'il a obtenus figure dans la liste de ceux que l'Académie Française vient de décerner dans sa séance publique du 11 courant. D'un autre côté, ce n'est pas seulement une pièce du secrétaire de notre rédaction qui a été couronnée, mais le livre de poésies publié par lui, l'année dernière, sous ce titre : *Après la Journée.* Ce recueil a été jugé digne par l'illustre compagnie, de recevoir l'une des récompenses accordées aux ouvrages d'*utilité morale* et connues sous le nom de prix Monthyon.

Donner ici notre appréciation personnelle sur le livre de M. Hippolyte Matabon nous embarrasserait fort, à cause de la position que ce poète occupe dans la direction de notre *Revue.* Aussi, prenons-nous le parti de nous abstenir et de transcrire seulement le passage du rapport de M. l'académicien Patin qui a trait au volume de poésies de M. Matabon. Le lecteur y gagnera et notre cher secrétaire n'y perdra rien : assurément nous ne pourrions pas dire aussi bien, et peut être n'aurions-nous pas osé dire autant.

Après avoir fait connaître que l'Académie a reçu cette année cent quinze ouvrages pour concourir au prix d'*utilité morale* fondé par M. de Monthyon, M. Patin

ajoute « qu'à la suite d'un travail d'élimination plusieurs fois recommencé, il ne s'en est pas trouvé moins de trente-neuf généralement dignes d'estime entre lesquels ont été choisis à grand'peine les dix qui ont été couronnés. »

Pour ce qui est du livre de M. Matabon, M. Patin s'exprime ainsi :

« Vient maintenant un volume de poésies, dont le titre : *Après la Journée,* annonce le caractère modeste et touchant. Les pièces qu'il contient ont été en effet composées, au retour de l'atelier, dans les courts moments qui séparent les heures du labeur journalier et les heures du sommeil. L'auteur, M. Hippolyte Matabon, dont une agréable préface, écrite par un de ses compatriotes de Marseille, M. A. Bayle, fait connaître l'intéressante histoire, a exprimé dans ses vers, au cours des accidents de sa vie, naïvement et non sans charme, ses pures affections de famille, ses joies faciles et les douleurs qui s'y sont mêlées, les sentiments d'une âme honnête, satisfaite à peu de frais, résignée sans peine à la médiocrité, sachant y trouver un bonheur à sa portée, exempte surtout de ces mouvements de tristesse et d'envie, qui trop souvent tourmentent et aigrissent les humbles fortunes.

« C'est de bonne heure que la vocation poétique s'est révélée chez M. Matabon, lorsque attaché encore enfant à une imprimerie, il préludait à ses futures fonctions de compositeur et de prote en portant des épreuves. Des vers qu'il y lut en chemin faisant, éveillèrent sa jeune imagination : ses essais, longtemps cachés parvinrent enfin à la connaissance de ses camarades qui en furent à la fois charmés et honorés ; applaudis dans des réunions populaires, ils le furent bientôt dans les cercles lettrés de la poétique Marseille ; deux pièces même, pièces d'élite, expression agréable et touchante d'affections, de souvenirs domestiques, *le Vieux Fauteuil*, *les Lunettes de ma grand'mère,* s'aventurant au dehors, s'en allèrent disputer et conquérir à Toulouse, dans les joûtes littéraires des Jeux Floraux, les fleurs de Clémence Isaure. Elles sont le principal ornement du recueil de M. Matabon, avec une autre pièce qu'il nous appartenait surtout d'y distinguer comme procédant

d'une haute inspiration morale. Sous ce titre : *Les Champs et l'Usine*, et dans un récit d'une invention heureuse, le poète y a éloquemment combattu cet attrait funeste qui entraîne loin des campagnes, vers les villes, leurs séductions malsaines, leur corruption, leur misère, tant d'infortunés travailleurs. »

Voici maintenant une autre pièce de vers de M. Hippolyte Matabon qui a été couronnée au concours ouvert par la Société scientifique et artistique d'Apt, à l'occasion de la fête seculaire de Saboly, le 1er août dernier. Cette pièce a reçu une médaille d'argent.

LE MAL DU SIÈCLE.

Dans les premiers siècles, des athées
devenaient chrétiens : maintenant,
des chrétiens deviennent athées.

Le mal s'étend rapide et la plaie est profonde ;
Jusqu'au cœur le poison ira rongeant toujours,
Si des adversités l'amertume féconde
Ne vient régénérer le sang des anciens jours.

Ce vieux sang des Croisés bouillonnant dans les veines,
Hier, les fils l'ont versé, dignes de leurs aïeux ;
Nos champs, où l'Allemagne a semé tant de haines,
Ont bu les flots vermeils de ce sang généreux.

Dans leur foi de guerriers que l'honneur électrise,
Au devant du trépas les voyez-vous courir ?
« Sauve la France, ô Christ ! » c'est leur noble devise.
Avec Dieu l'homme est fort : il apprend à mourir...

Mais d'autres, attisant nos haines intestines,
Dans Paris assiégé promènent leurs fureurs ;
Ils décrètent le meurtre, entassent des ruines,
Et semblent, souriants, marcher parmi les fleurs...

Toi, des grands citoyens religion dernière,
Liberté ! ces cruels se disent tes amants,
Eux qu'on vit allumer la torche incendiaire
Et du sang des martyrs teindre les murs fumants !

Frères ! s'appellent-ils... Leur haine vengeresse
En quoi ressemble-t-elle à la Fraternité ?
L'Emeute aux bras sanglants qu'ils invoquent sans cesse,
Qu'a-t-elle de commun avec la Liberté ?

Leur hautaine Raison qu'un dogme faux proclame,
Entre l'homme et Dieu creuse un abîme effrayant ;
Elle insulte le ciel, elle se rit de l'âme
Et veut que le tombeau soit le seuil du néant...

Foi, libre arbitre, amour, espérance ? — Chimère !
— La justice ? — Vain mot ! — La conscience ? — Instinct !
L'Evangile répond : Cette vie éphémère
De la vie à venir n'est qu'un pâle matin !

Pouvons-nous étouffer ces accents redoutables,
Venus on ne sait d'où, que tous nous entendons,
Accents pleins d'épouvante aux oreilles coupables,
Pleins de mansuétude à l'oreille des bons ?

Et nos âmes, ouvrant vers l'infini leurs ailes,
N'ont-elles pas toujours des plaintes dans la voix ?
Ce qui leur manque, hélas ! en vain le cherchent-elles
Sous l'humble toit du pauvre ou les lambris des rois !

L'ardeur de nos désirs, soif jamais assouvie,
S'accroît même en vidant la coupe du bonheur,
Et les larmes aux yeux nous entrons dans la vie
Pour en sortir un jour la nostalgie au cœur...

Naître, vivre, mourir, puis un peu de poussière,
Est-ce tout l'homme ? — Non ! Comme le Fils de Dieu,
Notre âme du tombeau doit fendre aussi la pierre
Pour s'envoler au Ciel sur des ailes de feu !

O ma patrie ! avant de fermer la blessure
Ouverte par le glaive à ton flanc maternel,
Du mal qui tue il faut guérir la flétrissure
Avec le repentir, ce dictame éternel !

Retrempe au feu divin ton antique héroïsme :
Pour qu'à ton esprit mâle obéisse un bras fort,
France ! il faut de ton sein arracher l'athéisme,
Ce cancer de l'orgueil qui te donne la mort !

Toi que l'Eglise encor nomme sa fille aînée,
Qu'on appelait, hier, la Grande Nation,
Viens dans les bras du Christ, ô France ! et, pardonnée,
Tu verras s'accomplir ta résurrection !

Les pièces couronnées de MM. Giron, de Saint-Marc et Mounné l'ont été aux Jeux Floraux de Toulouse, à la Société d'Apt au mois d'août dernier, et enfin au concours ouvert pour l'inauguration à Forcalquier de la statue de Notre-Dame de Provence. Nous les insèrerons dans notre livraison prochaine : ces diverses pièces de poésie française et provençale, sont — sauf d'eux d'entre elles — des noëls ou des chants en l'honneur de la Sainte-Vierge. Elles coïncideront donc très-heureusement avec les fêtes des 8 et 25 décembre.

Auguste LAFORET.

Fondateur-Directeur de la Revue de Marseille et de Provence.

LES ÉCHEVINS

GEORGES DE ROUX ET JUSTINIEN DE RÉMUZAT.

ÉTUDE SUR LA CONSTITUTION MUNICIPALE

DE LA VILLE DE MARSEILLE

PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE.

(Suite).

IV

Correspondance des Echevins de Marseille 1765-1766

La correspondance de 1765 s'ouvre par des souhaits de bonne année, échangés entre les échevins et les principaux fonctionnaires de la ville et de la province : M. le duc de Villars, gouverneur-général; M. de La Tour, premier président du Parlement et intendant de Provence ; M. le marquis de Pilles, gouverneur particulier de Marseille, etc., etc.

La première question un peu intéressante mentionnée dans cette correspondance, est relative à la sequestration d'une jeune femme, qu'un amant jaloux, d'accord avec la mère et l'époux, aurait fait renfermer dans une maison de refuge de Marseille. M. de Monclar, procureur-général, demande à ce sujet des explications, qui lui sont fournies, en ces termes, par les échevins, le 18 janvier 1765.

Nous ignorions parfaitement s'il y avait une demoiselle Ortigues, qui eut présenté requête ponr obtenir une sauvegarde, prétendant que nous avions donné des ordres pour la faire enfermer au refuge, et au sujet de laquelle vous nous demandez quelques instructions. Néanmoins, MM. les Directeurs de la maison du refuge viennent de nous donner les renseignements suivants: La prévenue dont il s'agit, s'appelle Claire-Rose Ortigues, fille d'un pilote en second des galères. — Sa mère, désirant la corriger de son libertinage, et munie à cet effet, d'une procuration de son mari, qui se trouve absent, a présenté, avec quelques autres parents, un comparant aux sieurs directeurs, pour la faire enfermer au refuge, et le bureau a pris, le 17 novembre dernier, une délibération pour l'y recevoir et la garder tout le temps qu'il jugera à propos, conformément à l'article 5 des lettres patentes du mois d'octobre 1668.

« Nous ne devons pas vous dissimuler que c'est autant pour corriger sa fille, qui vit dans la débauche depuis plusieurs années, que pour suivre le ressentiment d'un premier amant délaissé, que la mère s'est engagée dans cette démarche. »

Le 24 janvier, les échevins ont encore l'occasion de s'occuper d'une intrigue galante. Ils écrivent aux consuls de Nice : « La femme du sieur Lemoine, une des premières actrices de la troupe de comédiens de cette ville, a abandonné sa famille qui consiste en trois petits enfants, pour suivre un homme qui l'a débauchée. Sur les indices qu'a eu le sieur Lemoine, son mari, qu'elle s'était rendue à Nice, il nous a prié de vouloir bien vous demander votre protection pour le besoin qu'il peut en avoir dans ses poursuites. C'est un homme désolé, qui court après son bien, et il n'y a rien que de juste dans ses démarches ; ce qui nous engage à lui donner cette lettre, afin que vous vouliez bien lui accorder tous les secours qu'il peut désirer dans ses recherches. »

La ville avait fait, pendant la dernière guerre, de grands sacrifices pour nourrir les troupes et leur procurer des approvisionnements. Le roi s'en était montré fort reconnaissant et avait envoyé son portrait à la municipalité. MM. les échevins, profitant de ces bonnes dispositions, avaient demandé le remboursement des sommes considérables que la ville avait avancées à l'Etat, et l'intendance de Provence les avait encouragés à poursuivre cette affaire. Ils lui écrivent le 11 février 1765, pour le prier d'intervenir activement en leur faveur :

Etant informés, Monseigneur, que nos prédécesseurs avaient obtenu par le secours de votre protection cette première compensation (ils demandaient de compenser avec les impôts qui leur étaient réclamés), nous vous supplions de nous la continuer et de vouloir bien observer à M. le contrôleur général, que la situation est toujours plus étroite et que Sa Majesté avait daigné, par le don précieux de son auguste portrait, donner la plus éclatante marque de satisfaction des services que cette ville avait rendus.

Nous avons vu dans les délibérations que cette compensation et le remboursement total des dépenses faites pour le compte de l'Etat leur furent accordés.

Le duc de Villars écrivait assez souvent aux échevins, pour leur recommander ses protégés et ceux de ses correspondants, mais il savait parfaitement nuancer ses recommandations ; voici deux lettres dans lesquelles il s'exprime de la manière la plus précise, je les transcris comme des modèles du genre :

Aix, le 9 *février* 1765.

Mme Mallard, messieurs, nourrice de M. le duc de Berry, que je ne connais pas, vient de m'écrire pour me recommander le sieur François-Jouve pour lequel elle demande la place de capitaine général des fermes de la viande à Marseille : je ne sais point si cette place est vacante, ni si cet homme est en état de la remplir, je n'y prends pas beaucoup d'intérêt : je vous fais part seulement de la sollicitation qui m'a été faite,pour que vous y ayez tel égard que vous le jugerez à propos. Soyez, je vous prie, bien assurés du désir que j'ai de vous donner, messieurs, en toute occasion, des preuves de mon amitié.

Les échevins répondent le 13 février au bienveillant duc, que le bureau d'administration des fermes se serait empressé d'accorder cette place à M. François Jouve si elle avait été vacante, mais qu'elle était remplie depuis quelque temps.

Voici la seconde lettre du duc de Villars, elle est autrement pressante :

Aix, le 20 *février* 1764.

M. Tronchin, messieurs, à qui je dois la vie, et à qui dans toutes les occasions je serai très-aise de témoigner ma reconnaissance, vient de me recommander le sieur Duval, apothicaire, qui souhaite de s'établir en cette qualité à Marseille ; il m'assure que c'est un très-honnête homme, qu'il est très-instruit, très-éclairé et qu'il lui en a donné des preuves pendant qu il a été chef des hôpitaux de Bordeaux, de Bayonne, de l'escadre de M. de la Galissonnière et apothicaire aide-major de l'armée du roi de Wesphalie ; il semble qu'avec tant de titres le sieur Deval ne devrait point trouver d'obtacles à son établissement à Marseille, et cependant ses confrères lui en opposent ; j'ignore quels ils peuvent être, et je vous serai très-obligé de vouloir bien m'en informer, en me marquant s'il ne serait pas possible de les lever, et de faire obtenir à un si bon sujet le succès qu'il désire,— Soyez toujours bien assurés, etc., etc.

Malgré la toute puissante protection du gouverneur général, et le désir sincère que les échevins avaient de lui être agréable, il ne fut pas possible de vaincre la résistance des apothicaires, qui s'en tinrent à la stricte

observation de leurs statuts. Les échevins répondent, en effet, le 4 mars, à M. le duc de Villars :

Nous avons fait venir les syndics de ce corps, qui nous ont dit qu'aussitôt que le sieur Duval produira son contrat d'apprentissage et un certificat de catholicité, ils ne sauraient s'opposer à son établissement ; ce sont-là les lois et les usages auxquels sont soumis tous les aspirants et dont le corps ne peut s'écarter.

L'intendant transmet vers cette époque, aux échevins, une réclamation de M. le marquis de Forbin Gardanne, contre un arrêt du conseil d'Etat, obtenu le 11 mai 1727 par les anciens administrateurs municipaux, et en vertu duquel il était interdit, à tous les propriétaires des terres situées dans l'arrondissement de la commune de Marseille, d'entretenir des moutons dans leurs propriétés. Cet arrêt avait pour objet d'empêcher l'introduction des bestiaux autres que ceux acquis par la communauté pour l'usage de ses boucheries, ce qui, d'après les échevins, aurait ruiné la régie communale.

Les échevins répondirent dans le même sens, le 13 mars 1765 à l'intendant :

Nous ajouterons, disaient-ils, que le produit de notre ferme des boucheries eût été anéanti entièrement sans le secours de cet arrêt et qu'il le serait bientôt si les dispositions en étaient changées.

Il est certain qu'on ne pouvait imaginer un meilleur moyen pour assurer le monopole de la vente de la viande de boucherie à la communauté ; mais c'était faire bon marché des intérêts de la population agricole.

Les réparations des pavés ou l'élargissement des rues de Paradis, d'Arményet de Sainte-Catherine, et le projet d'ouverture des allées, donnèrent lieu à une longue correspondance que je n'analyserai pas ici ; mais qui mérite d'être lue. Les religieuses capucines s'étaient adressées à l'intendant, qui transmit leurs réclamations aux échevins le 27 mars 1765. Elles se plaignaient du préjudice que devait leur causer « la promenade projetée au devant de leur maison, par le coupement du logement de leurs domestiques, d'une écurie et d'une grange ».

C'était le moment, en effet, où les administrateurs Marseillais s'occupaient le plus activement de deux pro-

jets d'embellissement qui ont ensuite été exécutés et qui témoignent du bon goût de MM. Georges de Roux et de Remuzat, les deux premiers échevins des années 1765 et 1766.

Les échevins reçurent, le 1er avril, une lettre fort intéressante de M. l'abbé Expilly, auteur du *Dictionnaire des Gaules*. En leur offrant les trois premiers volumes de son ouvrage, ce savant ecclésiastique crut devoir leur donner quelques détails sur l'œuvre qu'il avait entreprise, et à laquelle il se dévouait tout entier. Je transcris ci-après cette lettre, qui mérite d'être conservée :

Messieurs,

Mon ambition s'est trouvée remplie, en apprenant de M. Aillaud de Montmartin que vous voudriez bien agréer un exemplaire des trois premiers volumes de mon dictionnaire des Gaules et de la France.

Cet ouvrage est le fruit de mon amour pour le roi et de mon zèle pour la patrie. J'y prouve et j'y démontre même, j'ose m'en flatter, que la France est plus fertile en ressources et plus peuplée de plusieurs millions d'habitants qu'on ne l'a jamais cru. Les Français, jaloux de leur réputation, y trouveront certainement de quoi se confirmer dans la bonne opinion qu'il est nécessaire qu'ils ayent d'eux-mêmes ; et les étrangers y voudront bien reconnaître aussi que, malgré les coups qu'ils nous ont portés dans ces derniers temps, il s'en faut encore de beaucoup qu'ils ayent obtenu, je ne dis pas cette supériorité pretendue, mais même l'égalité qu'ils affectent.

Il suffira que nous le voulions bien, pour que la France ne puisse jamais être entamée. Sa situation est admirable, et ses ressources sont immenses et inépuisables.

Quel autre Etat jouit de tant d'avantages dont nous sommes en possession? Par quelle voye pourrait-il se les attribuer ? Nous les tenons de la nature, et il est par conséquent autant qu'impossible qu'ils puissent nous échapper.

Quelle confiance doit donc être la nôtre ! Mais nul bonheur n'est parfait : le nôtre ne l'est point uniquement parce que nous refusons de le reconnaître.

Que notre sort serait délicieux, si nous voulions seulement nous replier un peu plus souvent sur nous-mêmes ! Habitants d'un royaume favorisé par le climat, gouvernés par des lois les plus sages et qui s'étendent sur tout, n'ayant jamais obei depuis l'établissement de la monarchie qu'à des princes nés Français, et qui par conséquent dégagés de tous préjugés, ne peuvent que nous affectionner, quel autre peuple put nous être comparé?

Vous ne désapprouvés pas sans doute, Messieurs, cet épanchement de mon cœur ; je le fais avec confiance à une ville telle que celle de Marseille, qui se distingue toujours par son

zèle, et qui mérita si souvent des marques de bonté de ses maîtres. Les beaux exemples de patriotisme que cette ville a donnés en tant d'occasions! Qu'ils me touchent ! Que ne puis-je, Messieurs, en ce moment que je me les rappelle, vous exprimer le sentiment qu'ils m'inspirent ! Je vous présente mon livre, je vous donnerais volontiers mon cœur, si cela était possible partout où je trouve des *citoyens*, je reconnois des pères que j'honore et que j'adore.

Dans mon quatrième volume, que je publierai cette année, sera comprise la description de la ville de Marseille. Je me flatte, Messieurs, que vous voudrez bien m'aider de vos lumières en cette occasion. Ce n'est que par ce moyen que je puis me promettre de donner un article digne de votre ville. J'embrasse tous les détails et j'insiste principalement sur le commerce. Celui que fait votre ville, est si brillant que je ne craindrai jamais d'être trop long en le traitant. Vous pouvés donc, Messieurs, si vous le jugés à propos, faire rédiger un mémoire des plus étendus, et soyés bien persuadés, je vous prie, que je l'emploierai avec toute l'attention requise. Ce mémoire devrait, ce me semble, commencer par une description de la ville, et être terminé par ce qui concerne le commerce. J'ai en mon pouvoir tout ce qui appartient à l'histoire de Marseille ; ainsi je traiterai cette partie de mon chef. Dans la description, on pourrait entrer dans les plus grands détails sur les édifices publics, les maisons religieuses et autres choses de cette nature. Devraient ensuite venir les éclaircissements sur l'administration économique et civile; j'aurois besoin de ce mémoire avant le premier du mois de juillet prochain

Au reste, que je n'oublie pas, Messieurs, de vous observer que je n'ai nulle vue d'intérêt dans la démarche que je fais, en vous offrant les trois premiers volumes de mon ouvrage. C'est un *présent* que je vous prie de vouloir bien accepter, comme un hommage que je me fais un honneur et un devoir de rendre à la ville de Marseille. Je remplis cette obligation d'autant plus volontiers, que je suis plus persuadé des sentiments que je dois à la ville de Marseille, pour l'intérêt qu'elle prend a la gloire et au bonheur de la nation, ainsi qu'à la conservation de notre bon et adorable Maître. Quel Maître, Messieurs que ce Roi s. digne de l'être !

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux dévouement, Messieurs,

Votre très-humble et tres obéissant serviteur,

L'Abbé Expilly.

A Avignon, ce 3 *avril* 1765.

Le Gouverneur général de Provence, M. le duc de Villars n'écrivait guère aux échevins que pour leur recommander ses protegés, et il en avait de toutes qualités; le 28 avril, il demande, par la lettre suivante,

l'expulsion d'un charlatan dont la concurrence portait préjudice à un autre « marchand de drogues. »

Le sieur Greci, Comospolite, est venu, messieurs, se plaindre à moi que le sieur Benoit lui porte un grand préjudice par le sejour qu'il fait en même temps que lui à Marseille, l'un et l'autre sont munis de mon privilége, mais comme j'affectionne plus particulièrement le sieur Greci, qui est très aimé et considéré dans cette province, vous voudrez bien conseiller de ma part au sieur Benoit de s'absenter pendant environ trois mois de la ville de Marseille, et d'aller débiter ses drogues dans tout autre endroit qu'il lui plaira ; ainsi, ces deux opérateurs ne se nuiront pas l'un à l'autre par la concurrence, et après les trois mois le sieur Benoit, qui est le dernier venu à Marseille, sera maître d'y revenir et de prendre la place que le sieur Greci lui cédera.

J'ajoute que s'il est vrai que le privilège du roi qu'avait le sieur Benoit soit expiré le mien ne doit plus lui servir, tandis que celui qu'ont les sieurs Greci et Reyer leur conserve le droit de travailler comme opérateurs.

Les échevins repondent, le 2 mai, à M. de Villars qu'ils ont engagé le sieur Benoit, opérateur, à s'absenter de Marseille pendant trois mois.

Ces opérateurs, qui vendaient des drogues, étaient sans doute des pédicures, et le duc de Villars tenait à conserver celui des deux qui le faisait le moins souffrir en lui coupant les cors.

Le 25 juillet 1765, M. de La Tour invite les échevins à faire procéder au dénombrement de la population de Marseille. L'opération sera commencée le 19 août dans toute la Provence et devra être achevée dans le courant de la semaine. « L'objet que l'on se propose, dit l'Intendant, est de tacher de trouver le moyen de soulager les peuples. »

M. de Monclar, procureur général, écrit le 4 août aux échevins pour leur recommander d'apporter le plus grand soin dans cette opération. Il se rendra du reste le 19 à Marseille, pour surveiller l'exécution des mesures prescrites par l'autorité supérieure. Il engage les échevins à faire choix de personnes zélées et intelligentes pour leur confier la direction du dénombrement dans chaque quartier.

Les échevins repondent d'abord à M. de La Tour ; ils lui disent que ce dénombrement sera long et très dispendieux pour la ville, parce qu'il n'y a ni cadastre ni

rôles de la capitation, et que beaucoup de personnes de passage à Marseille, comme les gens de mer, n'ont aucun domicile.

Cependant, dès le lendemain, 8 août, ils se mettent en mesure d'exécuter les ordres qu'ils ont reçu ; ils écrivent « à MM. les curés et vicaires du terroir » et les invitent à dresser un mémoire, contenant :

Les bourgeois habitant dans la campagne et n'ayant aucun domicile en ville ; leurs noms ; s'il sont mariés, veufs ou garçons : le nombre de leurs enfants mâles et du sexe, en distinguant ceux de l'âge de douze ans en sus et en dessous ; le nombre de leurs domestiques de tout sexe, ensemble le nombre des ménagers habitant dans leurs quartiers et les mêmes renseignements sur chacun d'eux.

Le Procureur général Monclar leur écrit de nouveau le 11 août, et parait avoir eu communication de plusieurs lettres qu'ils ont écrites à l'Intendant ; Il les encourage et leur donne de nouvelles instructions.

L'intervale d'ici au 19 de ce mois, leur dit-il, est destiné aux preparatifs du dénombrement, et je vois que vous en faites bon usage, puis qu'on assure que vous avez fait numéroter les maisons de la ville, ce qui est bien le plus simple et le meilleur expédient ; à l'égard de la campagne on pourrait absolument étendre la huitaine de quelques jours si l'opération l'exige ; la célérité la plus grande est nécessaire ; mais on ne peut rien exiger d'impossible. Je crois qu'il faut qu'il y ait une personne intelligente chargée de dénombrer en particulier tous les bâtiments qui sont dans le port, et les étrangers qui s'y trouvent, qui ne sont point dénombrés dans la ville. J'espère avoir l'honneur de vous voir avant le terme marqué.

Le 30 août, le Procureur général intervient de nouveau, il écrit aux échevins :

Je vous prie de vouloir bien faire remettre à MM. les commandants des forteresses et à MM. les Commissaires de la marine, quelques exemplaires du Mémoire sur le dénombrement et du formulaire, non pour les assujetter à cette forme, mais pour les aider dans les opérations qu'ils voudront bien ordonner de leur côté. J'ai appris avec étonnement que quelques étrangers ont refusé de donner le dénombrement de leurs maisons, croyant que les privilèges dont ils jouissent dans le royaume s'opposent à une demande aussi forte et aussi raisonnable. Jamais on a refusé sur les terres d'aucun souverain de dire son nom et la qualité, le nombre des gens que l'on a à sa suite, et c'est peut-être

la première fois qu'on a fait naître une pareille difficulté. Si ces étrangers s'obstinaient malgré vos observations, il suffira de faire le dénombrement de les familles par estimation et sur le rapport des voisins et de marquer en observation les noms de ceux qui ont persisté dans un refus aussi déraisonnable.

Le dénombrement fut achevé dans le délai prescrit, et M. l'abbé Expilly put le publier dans un des derniers volumes du *Dictionnaire des Gaules* dont il a déjà été parlé. J'extrais de cet ouvrage les renseignements suivants qui font connaître le nombre des maisons habitées et le détail de la population :

Maisons en ville....................	7.458
Maisons à la campagne..............	4.182

Dénombrement des Habitants.

Hommes..............................	22.484
Femmes..............................	21.791
Garçons au-dessus de 12 ans.........	8.530
Filles »	9.762
Garçons au-dessous de 12 ans.........	10.105
Filles »	9.723
Valets, domestiques, garçons de travail, apprentis..........................	3.206
Servantes et autres domestiques du sexe.	4.455
	90.056

Vers le milieu du mois de novembre, les représentations théâtrales furent profondément troublées à la suite d'un conflit qui s'éleva entre le parterre et le directeur du spectacle. Ce conflit donna lieu à un échange de lettres qu'il importe de lire attentivement, pour comprendre l'omnipotence de l'autorité militaire à cette époque. Le duc de Villars traite fort durement les échevins qui avaient à leur tête, en ce moment, Georges de Roux, l'un des commerçants les plus considérés et qui s'était fait une réputation européenne par sa haute honorabilité.

LETTRE DU DUC DE VILLARS

Aix, le 17 novembre 1765.

J'ai appris, messieurs, avec quelque surprise que le parterre de la Comédie de Marseille, est très tumultueux ; qu'il se forme chaque jour différents partis qui troublent le spectacle par des cris ou des coups de sifflet,et qu'en dernier,le Directeur a essuyé des insultes dont il vous a porté sa plainte. Vous voudrez bien me marquer la vérité de tout ce qui s'est passé et les noms des auteurs de ces désordres, dont deux, m'a-t-on dit, ont été reconnus par le capitaine de quartier. Pour cette fois je veux bien user d'indulgence et me contenter quand vous m'aurez nommé les coupables de vous envoyer un ordre pour les faire mettre en prison pour quelques jours ; mais si cet exemple ne suffit pas pour contenir les brouillons, je demanderai les ordres du roi pour les faire chasser de la ville de Marseille et enfermer dans quelque citadelle pour plusieurs années. Je vous exorte, messieurs à m'épargnér ce désagrément, en veillant avec soin sur la police des spectacles, en recommandant aux capitaines de quartier d'être attentifs a tout ce qui peut la troubler, et en faisant connaître l'intention où je suis de faire punir sévèrement à l'avenir ceux à qui la faute en pourra être reprochée Il est honteux que Marseille soit la seule ville du royaume où la haine du parterre ne permette pas de jouir avec tranquilité d'un amusement tout à la fois honnête et agréable, et il est temps d'y mettre des bornes.

Soyez toujours assurés, messieurs, du désir que j'ai de vous donner en toute occasion des marques de mon amitié et de la parfaite estime que j'ai pour vous.

LETTRE DES ECHEVINS AU DUC DE VILLARS (1)

Marseille, 18 *novembre* 1765.

Monseigneur,

Le sieur Duplessis, directeur de la Comédie à Marseille, nous porta ses plaintes, vendredi, au matin, sur le tumulte qui s'était élevé à la Comédie ; après la pièce finie, il déposa même à notre greffe une pencarte qu'on lui avait jeté sur le théâtre, et le capitaine de quartier qui était de service, nous remit le verbal qu'il dressa à ce sujet, dont nous joignons copie. En conséquence, nous avons fait informer pour connaître et réprimer l'insolence de ces tapageurs ; mais il n'est rien résulté de cette procédure qui inculpât nommément personne en particulier. Dans le cas qu'il vint a notre connaissance les auteurs de ce désordre, nous aurions tout de suite l'honneur d'en informer Monseigneur pour les faire punir, nous avons été trop indignés de ce désordre pour n'avoir pas pris les mesures les plus exactes pour les connaître, notre honneur nous y porte comme la paix que nous de-

(1) Je crois que les deux lettres se sont croisées en route.

vons procurer au public ; il n'est rien arrivé de semblable depuis lors et nous espérons que le calme règnera à l'avenir par l'attention particulière que nous y donnerons.

LE DUC DE VILLARS

Aix, 19 *novembre* 1765.

J'ai lieu d'être surpris, messieurs, de l'inutilité des informations que vous avez fait faire pour connaître les principaux auteurs du désordre qu'il y a eu dans la salle de la Comédie, les 13 et 14 de ce mois. C'était le devoir du capitaine de quartier de les remarquer et de vous les nommer ensuite pour les faire punir, s'il n'était pas assez fort pour les faire arrêter ; mais il s'est contenté d'en nommer un dans le verbal dont vous m'avez envoyé copie. Toutes les lettres qui me sont venues de Marseille, m'ont fait aussi connaître ce Ricard, ainsi que le sieur Nouvel, un des chefs de la cabale opposée qui trouble si fort la représentation de *Rose et Colas*, je vous envoie des ordres pour les faire venir ici l'un et l'autre, me rendre compte de leur conduite, et entendre ce que j'ai à leur ordonner. En conséquence, vous voudrez les leur faire rendre et dire aux capitaines de quartier que s'ils n'ont point à l'avenir plus de force d'entretenir le bon ordre et la tranquilité qui doivent régner aux spectacles, je n'en prendrai à eux en même temps que je demanderai des lettres de cacher pour faire enfermer dans quelque citadelle les auteurs du trouble.

Soyez toujours bien assurés, etc.

RÉPONSE DES ECHEVINS A M. LE DUC DE VILLARS

Marseille, 20 *novembre* 1765.

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 19 de ce mois, avec les ordres qui y étaient joints, et que nous avons fait signifier sans délai aux sieurs Ricard et Nouvel.

Nous convenons, Monseigneur, que c'était le devoir du capitaine de quartier de tâcher de connaître les auteurs du tapage et nous lui en avons fait nos reproches ; mais il s'est excusé sur le tumulte et la confusion qui régnait dans la salle ; nous aurions souhaité pouvoir sévir contre ceux qui seraient parvenus à notre connaissance, mais le sieur Ricard seulement désigné et le sieur Nouvel a été entièrement blanchi par la déposition des témoins, si bien que nous avons fait présenter une requête que nous joignons pour vous demander qu'il fut informé contre les auteurs du bruit qui courait sur son compte à ce sujet, nous ne trouvâmes point à propos de la décréter pour la paix.

LE DUC DE VILLARS

Aix, 21 *novembre* 1765.

J'ai reçu, messieurs, avec la lettre que vous m'avez écrite, la

copie de la requête qui vous a été présentée par le sieur Ricard ; il n'est pas difficile de voir que cette requête n'a été faite que pour récriminer et pour vous irriter contre le sieur Patras. ce n'est ni lui, ni le sieur Duplessy, directeur, qui m'ont porté des plaintes contre ce jeune homme ; d'ailleurs quel que soit leur état, ils n'en sont pas moins sous la protection des lois, et ce serait montrer un peu trop de partialité que de les traiter durement sous prétexte qu'ils ont manqué au public, tandis qu'il n'y a des plaintes contre eux que de la part de ceux qui sont à la tête de la cabale, qu'ils auraient pu nommer sans doute sans qu'on dut leur en faire un crime. Quoiqu'il en soit, je veux bien oublier cette fois-ci l'indécence avec laquelle on a troublé le spectacle et insulté le Directeur, et j'espère que par vos soins vous seconderez le dessein que j'ai de rétablir pour toujours et par toute sorte de moyen l'ordre et la tranquilité dans la salle de la Comédie.

Soyez assurés, etc.

P. S.— Je fais écrire en même temps aux sieurs Duplessy et Patras de n'être point inconsidérés dans leurs propos et de ne point manquer au public ; s'ils s'écartent de ce devoir, il est juste, messieurs, que vous les punissiez.

Le 15 décembre 1765, le duc de Villars revenait sur cette affaire et signalait de nouveaux tumultes.

J'apprends, messieurs, que la tranquilité n'est pas encore bien rétablie dans le parterre de la Comédie de Marseille. Ce n'est point du sieur Duplessy que me vient cet avis, son témoignage me serait suspect, mais de quelques personnes plus dignes de foi et qui méritent ma confiance ; elles m'assurent que les capitaines de quartier, loin de remplir leur devoir au spectacle, affectent de s'y cacher, et craignant de se compromettre avec des jeunes gens, dont les uns peuvent entrer dans le conseil de ville, et dont les autres plus important par leur naissance sont aussi plus à craindre par leur conduite. Cette timididité est très-repréhensible et je vous envoie un ordre que vous voudrez bien montrer aux capitaines de quartier, et dont vous leur recommanderez bien l'exécution.

P. S. Si le capitaine de quartier ne se conforme pas à l'ordre ci-joint, je vous autorise à le faire mettre en prison, ainsi messieurs, si ce désordre ne cesse point au spectacle, je serai obligé de prendre d'autres mesures, et j'en serais d'autant plus fâché que cela vous ferait tort à vous-même et qu'il serait désagréable que vous paraissiez négliger cette partie de la police.

Les échevins répondent le 18 décembre qu'ils exécuteront les ordres reçus et font acte de soumission.

ANNÉE 1766.

La première question traitée par M. Rémuzat, devenu premier échevin ancien, depuis le 1er janvier 1766, est une question de préséance, et il faut bien l'avouer, nos administrateurs des derniers siècles étaient extrêmement jaloux de leurs prérogatives ; ils faisaient une affaire d'état du moindre empiétement dont ils croyaient avoir à se plaindre.

Le samedi, 18 janvier, l'évêque fit célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme du Dauphin. Les échevins et les officiers de la sénéchaussée prétendaient, contradictoirement, avoir seuls le droit de donner l'absoute après le clergé.

Dès la veille, M. de la Tour, intendant de Provence, écrit aux échevins : « L'on m'a prévenu qu'il pourrait y avoir quelques difficultés pour l'absoute, entre la sénéchaussée et la communauté ; je ne doute pas que vous ne vous prétiez à tous les moyens qui seront proposés pour les prévenir, et je vous y exorte, il serait indécent que, dans une circonstance pareille, les officiers de la sénéchaussée fussent obligés de se retirer sans participer à l'absoute. »

Les échevins prétendaient que les officiers de la sénéchaussée devaient quitter le chœur et leur laisser le champ libre pour donner eux seuls l'absoute. Le chapitre avait imaginé un moyen terme auquel l'Intendant faisait allusion, et qui ne fut pas du goût des échevins. Ceux-ci, en effet, protestèrent séance tenante dans la forme suivante :

Acte protestatif contre les officiers du Siège et le chapitre de la Major.

Ce jourd'hui, 18 janvier 1766, vers l'heure de midy, dans le chœur de l'église-cathédrale de cette ville de Marseille, MM. Noël-Justinien Remuzat, Antoine-Etienne Escalon, Nicolas-Jacques Ferrari et Jean-François Cassard échevins, conseillers du roi, lieutenants-généraux de police, protecteurs et défenseurs des privilèges, franchises, libertés et immunités de la ville, ont requis, nous notaire royal, apostolique et secrétaire de la communauté, de dresser procès-verbal en présence des témoins soussignés, de l'infraction faite par le chapitre de la dite église au jugement rendu le 27 juin 1716 par nos seigneurs les commissaires députés par lettres pattentes de Sa Majesté, et arrêt du

conseil du 5 février précédent, qui a été intimé et notifié le jour d'hier matin, par nous, notaire et secrétaire au dit chapitre, en la personne de messire Remuzat, chanoine administrateur du dit chapitre et par les officiers de la sénéchaussée au même jugement, en la partie concernant les droits des échevins de donner l'eau bénite à la suite du clergé, à quoi adhérant, nous, dit notaire, certifions qu'étant avec les témoins soussignes dans le chœur de l'église-cathédrale, où le catafalque dressé à l'occasion du service funèbre de Mgr le Dauphin, se trouvait, nous avons vu qu'après la dernière absoute faite par Mgr l'évêque, deux ecclésiastiques en susplis ont présenté l'aspersoir à MM. les chanoines et au reste du clergé sans le présenter à MM. les échevins, lesquels ecclésiastiques ayant reçu les aspersoirs des derniers prêtres les ont remis chacun dans leur bénitier, qui étaient placés des deux côtés du chœur, l'un vis-à-vis MM. les échevins et l'autre vis-à-vis MM. les officiers de la sénéchaussée, sans que l'un des deux ecclésiastiques aye présenté les aspersoirs à MM. les échevins pour donner l'eau bénite à la suite du clergé suivant l'usage et la disposition du susdit jugement; ce que voyant, MM. les échevins. ils ont protesté tout haut de l'infraction faite tant par le chapitre que par les officiers de la sénéchaussée, qui n'étaient point sortis du chœur ainsi qu'il est porté par le dit jugement; lesquels au moment qu'ils ont vu que l'un des valets de ville présentait l'aspersoir à M. Remuzat, premier échevin, qui le lui avait demandé, se sont fait en même temps présenter par un huissier l'autre aspersoir et ont donné l'eau bénite de leur place en même temps que MM. les échevins la donnèrent de la leur.

De tout quoi MM les échevins ont fait protestation contre le chapitre et contre les officiers de la sénéchaussée pour faire réparer l'infraction par eux commise au dit jugement etc etc.

L'Intendant, qui avait su comment le chapitre s'en était tiré, mais qui ne connaissait pas la protestation des échevins, leur écrivit le 21 janvier. pour les engager à ne pas soulever de conflt. « En effet, leur disait-il, la forme qui a été gardée par rapport à l'absoute, me paraît bien concertée ; votre silence me semble annoncer que vous n'en avez pas été mécontent. Je souhaite que vous persistiez dans le même sentiment, d'autant plus que, tout bien examiné, c'était le seul moyen de maintenir l'honorifique dû à la sénéchaussée et au corps de ville, d'une manière à devoir satisfaire l'un et l'autre. »

Les échevins ne suivirent pas ce conseil, ils donnèrent suite à leur protestation, en l'envoyant au ministre, M. le comte de Saint-Florentin, par l'intermédiaire de M. le marquis de Pilles, gouverneur. — Viguier qui prit fait et cause pour eux et leur écrivit le 27 janvier :

M. le comte de Saint-Florentin, messieurs, est trop juste pour ne pas écouter favorablement vos justes représentations. Quoique, assurément, elles n'aient pas besoin d'appui, je lui témoigne bien volontiers par le même courrier tout l'intérêt que je prends à votre satisfaction. J'espère que vous l'aurez entière.

Peu de jours après, les échevins firent célébrer au nom de la communauté, un service funèbre pour le Dauphin dans l'église des Accoules. Le chapitre de la cathédrale s'en formalisa et porta plainte au duc de Villars, qui demanda des explications aux échevins. Ceux-ci lui firent connaitre que la ville avait toujours été libre de choisir l'église qui lui convenait pour faire célébrer des messes et que si on ne s'était pas adressé à la cathédrale, c'était parce que « le Chapitre leur avait essentiellement manqué lors des cérémonies funébres ordonnées par l'évèque. »

Il ne fut plus question de ce conflit, mais le même jour, 12 février, les échevins rendirent compte au gouverneur de Provence d'une nouvelle scène tumultueuse qui s'était produite la veille dans la salle de spectacle :

C'est avec douleur que nous nous voyons obligés de vous informer d'un désordre extraordinaire arrivé hier soir à la Comédie, occasionné par la trop grande quantite des abonnés qui remplissaient le théâtre au point de ne pas laisser de place aux acteurs. Le parterre, jaloux de son amusement, demanda a plusieurs reprises qu'il fut fait place au théâtre ; les officiers du régiment de Médoc dont les places excitaient le plus les plaintes du parterre, bien loin de se ranger affectèrent de morguer le parterre qui ne cessa de demander à grands cris que la scène fut libre ; les esprits s'échauffèrent au point qu il partit du théâtre un coup d'orange sur le parterre ; ce signal fut celui d'un désordre encore plus grand, au moyen des coups d'orange redoubles entre le parterre et le théâtre et ce désordre fut porté à un tel point de fureur que les officiers en vinrent jusqu'a jeter sur le parterre les chandelles, les lampions, les chaises et les planches dont plusieurs personnes furent blessées, et peu satisfaits de ces extrémités ces officiers se lancèrent finalement dans le parterre l'epée nue à la main.

« Malgré le droit que semblait avoir le parterre dans cet exposé, nos officiers de ville, pour tâcher d'amener le calme, avaient déja fait sortir trois personnes du parterre dont les cris étaient mêlés avec les clameurs publiques, et tandis qu'ils continuaient avec tout le zèle imaginable à remplir leur devoir, M. Demande, procureur du roi, ayant pris sur lui de demander à M. le commandeur de Glandevès qui était présent, un détachement de grenadiers qui lui fut accordé, osa s'immiscer contre

nos droits et priviléges de placer ces troupes dans tous les postes et avenues de la salle de spectacle, quoique alors le calme se fut rétabli, néanmoins nos officiers et brigades furent dans ce moment méconnus et consignés au point de ne pouvoir plus continuer leurs fonctions. Nos gardes furent mêmes bourrés par les grenadiers. Cet evénement nous mit dans le cas de donner tout de suite nos ordres pour la suppression du grand bal qui aurait infailliblement fait rallumer le feu qui couvait encore.

Le 13 février 1766, le duc de Villars répond que le récit n'est pas très-exact, que la police du spectacle appartient aux capitaines de quartier et qu'ils auraient dû faire mettre de côté les spectateurs qui gênaient la scène, et s'ils s'y refusaient d'en référer aux échevins ou à lui, gouverneur-général.

Il approuve l'intervention de la force armée. — Il ne veut pas que l'on interrompe les représentations ; on doublera les gardes de la ville et les officiers recevront des ordres pour se mieux conduire.

Les échevins lui écrivent, le 14 février, qu'ils ont porté plainte à M. le duc de Chaiseul contre l'intervention du régiment de Médoc pour mettre l'ordre dans la salle, et à M. le comte de Saint-Florentin contre le procureur du roi de la sénéchaussée, qui a appelé la troupe contrairement aux priviléges de la ville.

Dans l'état des choses ils ne voient d'autre ressource pour ramener la tranquilité que de faire retirer les banquettes du théâtre et de défendre à qui que ce soit d'y prendre place, ainsi qu'il est ordonné à Paris. Ils vont publier avec sa permission une ordonnance à cet effet.

Du reste, les esprits sont si fort échauffés qu'il est impossible d'autoriser le spectacle samedi.

Le duc fait appeler les échevins, MM. Ferrari et Escalon, qui se rendent à Aix et sont fort mal accueillis :

Nous sortons de chez lui ; les plaintes les plus fortes sur le défaut d'exécution des ordres qu'ils vous ont donnés ont fait le sujet de notre visite, qui a été fort disgrâcieuse pour nous ; il a fini, cependant, par consentir sur nos instances les plus pressantes que le théâtre ne s'ouvrit que mardi prochain et par nous dire que, mécontent de votre lettre, il n'y ferait aucune réponse.

Le 19 février 1766, M. de Pilles annonce aux échevins qu'il a écrit au Ministre en leur faveur.

Du reste, M Rémuzat et son collègue avaient fait ouvrir le spectacle et ils en avaient rendu compte à MM. Ferrari et Escalon, toujours à Aix, le 17 février :

« Messieurs nos très-chers collègues,

Rien n'est si gracieux et si obligeant que votre attention à nous donner de vos nouvelles. Vous avez reçu hier, des nôtres avec le retour du messager que vous nous avez envoyé samedi soir.

« Nous avons appris avec chagrin tout ce que vous a dit de disgracieux M. le duc de Villars au sujet de la Comédie qui ne devait représenter que mardi. Elle a cependant représenté hier suivant l'avis que nous vous en avons donné par notre dernière.

« En y arrivant tous les spectateurs ont applaudi des mains en témoignage de la joie qu'ils ressentirent de nous voir. Nous fîmes signe de la main qu'on cessât, en remerciant par une inclination et un salut convenable. On satisfit à nos désir sur le champ. Les comédiens jouèrent leurs pièces qui furent bien exécutées, nous fûmes enchantés du silence et de la tranquilité qui régna. La salle était remplie. Mais ayant défendu qu'on se plaçat sur le théâtre et cette condition ayant été mise sur l'affiche personne n'osa demander d'y aller. »

Le 7 mars 1766, les échevins annoncent, en ces termes à M. le marquis de Pilles, la mort de M. Rémuzat.

M. Rémuzat, notre collègue, vient de mourir, généralement regretté ; nous le regrettons d'autant plus que nous connaissions plus particulièrement l'étendue de son mérite et son zèle pour le bien public.

OCTAVE TEISSIER.

(La fin au prochain numéro).

LE BATON.

ETUDE HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

(Suite). (1)

PREMIÈRE PARTIE:

LE BATON INSIGNE D'AUTORITÉ ET DE PUISSANCE.

CHAPITRE X.

Le bâton arme offensive et défensive.

La force matérielle est une puissance.— Comme moyen d'attaque et défense, et en dehors de toute convention, de tout symbolisme d'autorité et de commandement, le bâton possède cette force matérielle cette puissance, soit par lui-même dans son état brut et primitif, soit grâce aux formes que lui a données successivement la main de l'homme. Je puis donc, en me plaçant à ce double point de vue, parler du bâton dans la première partie de cette étude.

La force opprime souvent hélas ! le droit et la justice. Le bâton en a donné le premier exemple. D'après les livres saints ce fut avec un bâton que fut commis le premier meurtre et que Caïn assomma Abel. — « Pour- « quoi faut-il — s'écrie un écrivain du XVII[e] siècle — « que ce bâton se soit perpétué sur la terre, et que la « tâche de sang originelle en ressorte si souvent ? »

Un auteur contemporain, Jules Janin a commis une inexactitude en écrivant que la pique et la lance étaient les plus anciennes de toutes les armes. La priorité, à cet égard, appartient aux objets que l'homme a trouvés naturellement à sa portée et sans qu'il y ait eu de sa part nécéssité de main d'œuvre : Un bâton, une pierre, l'os et la corne d'un ruminant. La lance et la pique,

(1) Voir les livraisons de février, juillet, septembre 1873, mai, novembre, décembre 1874, avril, mai, août et Octobre 1875.

c'est-à-dire le bâton arrondi, équarri, garni d'une pointe de métal ne sont venus qu'en second lieu, de même que les armes de silex taillé en pointe ou en ovale, ayant dû être emmanchées et que les géologues désignent sous le nom d'*armes fossiles*.

Il faut distinguer une autre époque encore : celle où l'homme éprouva le besoin d'atteindre sa proie de loin et de frapper son ennemi sans en être approché. De là l'invention des armes de jet ou de trait : la pierre lancée par la fronde et la flèche par l'arc, sans oublier dans cette nomenclature, les armes de jet non portatives, telles que les catapultes et les balistes des temps anciens, les premières lançant d'énormes javelots, les secondes des pierres et des torches allumées. Enfin pour les temps modernes et depuis l'invention de la poudre à canon, les armes à feu. Terminons ces généralités par la grande classification des armes offensives et défensives, les armes offensives l'instrument de la force et de la violence, les armes défensives la protection du droit et de la faiblesse.

Plusieurs auteurs regardent, l'arc et les flèches comme la plus ancienne des armes de trait. Dans l'écriture sainte, Esaü prend son carquois et son arc pour aller à la chasse. C'est à Apollon que les payens attribuaient l'invention de l'arc qu'ils mettaient dans la main de ce Dieu, aussi bien que dans celle de l'Amour, de Diane, etc.

On doit ranger aussi au nombre des armes de trait inventées tout d'abord le javelot dont le jet a lieu avec la main seule, sans l'intermédiaire d'aucun instrument. Le javelot, c'est-à-dire le bâton aminci, garni d'un dard, moins grêle que la flèche, moins épais que la lance, moins long que la pique.— Le javelot qui a joué un si grand rôle dans les guerres des temps passés et en joue un très grand encore dans les fantasias des peuples de l'Orient.

Les livres saints nous fournissent des exemples qu'à l'époque où les armes de guerre reçurent un premier perfectionnement, où le javelot, entre-autres, commença à être employé, le simple bâton n'en continua pas moins

à armer la main des combattants. Voici notamment ce qu'on lit dans Ezéchiel :

Egredientur habitatores de civitatibus Israël et succendent et comburent arma, clypeum et hastas, arcum et sagittas et baculos manuum...

« Les habitants des villes d'Israël en sortiront pour « poursuivre leurs ennemis : ils brûleront et réduiront « en cendres les armes, les boucliers, les lances, les « flèches et les bâtons de main ! » (1)

Mais avant de continuer nos recherches dans les annales de l'histoire, empruntons aux légendes de la mythologie une tradition et un rapprochement. Un homme, la personnification de la force matérielle, Hercule parcourait l'Univers pour le délivrer des animaux féroces et des brigands qui désolaient les populations. Afin d'obtenir ce résultat il employait le bâton à sa plus haute puissance : la massue, d'où l'un de ses surnoms : Claviger.

Une femme dont le nom est resté synonyme d'enchanteresse, Circé n'avait besoin que du plus petit des bâtons, d'une baguette et d'une coupe où le poison était mêlé au plus doux breuvage, pour séduire les héros qui abordaient à son île et les transformer en animaux immondes.

On ignore de quel bois était la baguette de Circé, quant à l'arme puissante d'Hercule, sa massue, le héros, d'après la tradition mythologique, l'avait taillée dans le bois d'un olivier sauvage sur les bords de la mer Saronide. Une autre tradition admise par les Trézéniens, racontait qu'Hercule ayant accompli les travaux qu'il s'était imposés, avait déposé sa massue contre une statue d'Hermès, et que cette massue prit racine et poussa aussitôt des feuilles. (2)

On trouve dans *les Mémoires des antiquaires de France* une image fort rare qui répond pleinement à la tradition que nous venons de rapporter d'après Pausa-

(1) Ezéchiel : Chapitre XXXIX. V. 9. — *Sainte Bible* en latin et en français avec commentaire de dom Calmet.

(2) Pausanias : *Corinth*, 11. 12. 13.

nias. Cette peinture trouvée dans les fouilles de Canino représente Hercule debout couvert de la peau du lion Néméen, et ayant le carquois suspendu derrière le dos; le héros tient des deux mains la massue qu'il pose sur un autel; des branches feuillées sortent de chaque coté de l'arme redoutable (1).

De nos jours, Châteaubriand a dit : « L'olivier est « pour ainsi dire immortel, puisqu'il renait de sa « souche. »

Revenons aux faits historiques. Le javelot, avons-nous dit, a joué un grand rôle dans les guerres des temps passés. Ce fut l'arme favorite des Macédoniens : la phalange macédonienne était une armée de Piquiers. Ce fut aussi l'arme habituelle des Romains. On l'appelait *pilum* et les corps de troupe qui en étaient armés *pilani*. Plus fort, plus épais que le javelot des Grecs celui des Romains servait comme le premier de lance et de trait. Cette arme était faite de cornouiller; elle avait 2 mètres 66 cent. de long; la pointe de fer triangulaire descendait fort avant sur le corps du bois (2).

Dans le principe, les soldats romains ne portaient qu'un javelot; sous le Bas-Empire, on leur en donna deux. C'était revenir aux temps antiques. — Les héros d'Homère ne s'avancaient jamais dans la mêlée sans être porteurs d'un double javelot. Quand ils ont choisi leur adversaire, ils dardent contre lui soit un seul trait, soit tous les deux coup sur coup, et c'est seulement après cette décharge qu'ils entament avec le glaive la lutte corps à corps.

Aussi, Racine qui possédait à fond les auteurs classiques, n'a-t-il pas manqué d'employer le pluriel dans le récit que Théramène fait à Thésée de la mort de son fils :

Hippolyte lui seul, digne fils d'un héros
Arrête les coursiers, saisit ses javelots;
Pousse au monstre, et d'un dard lancé d'une main sure,
Il lui fait dans le flanc une large blessure (3).

(1) *Mémoires publiés par la Société des Antiquaires de France* Tome 18, pag. 268.

(2) Nieupoort. *Coutumes des Romains*. Livre V. Ch. III.

(3) *Phèdre*. Acte V. Scène VI.

Les peuples de Mauritanie étaient réputés les plus adroits à lancer le javelot, et c'étaient eux qui, sous l'empire, donnaient des leçons aux Romains. Mais ceux-ci n'avaient pas admis l'arc comme une arme nationale. Les archers qui servaient dans leurs armées étaient des mercenaires. Cependant deux de leurs Empereurs sont cités comme non moins habiles tireurs de flèches que lanceurs de javelot. Domitien se plaisait à abattre, sur ses domaines, des centaines d'animaux. et dirigeait si habilement ses flèches qu'elles restaient plantées symètriquement sur le dos de la bête, une à droite, une à gauche, comme deux cornes naturelles.

Commode faisait lancer des autruches dans le Cirque et les tirait avec des flèches dont le fer formait un croissant. Son tir était si juste qu'il tranchait littéralement la tête à chacune d'elles. Un jour, il fit entrer cent lions dans l'arène et les abattit tous l'un après l'autre avec un nombre égal de javelots. On les laissa couchés sur le sable afin que chacun pût constater, par ses propres yeux, l'adresse de l'empereur.

Si les Romains tenaient l'arc en médiocre estime, ils eurent par contre à combattre un peuple qui ne comptait dans ses armées que des archers et des cavaliers : les Parthes. La tactique de ceux-ci consistait, on le sait, à déborder l'ennemi, à l'entourer, et une fois enfermé dans un cercle qui se rétrécissait toujours, à l'accabler sous une grêle de flèches Pour donner plus de vigueur à leur coup, ils se reculaient à une certaine distance, et c'est cet intervalle que les soldats romains avaient toujours hâte de combler.

D'autres ennemis de Rome plus redoutables que ceux dont nous venons de parler, les Germains usaient peu des piques, des javelots, des flèches, du bâton en un mot garni de pointes de fer. Leur arme habituelle était le bâton dans sa forme primitive. Tacite le dit avec cette concision qui lui est propre : « *rarus ferri, frequens fustium usus.* » (1).

Une singularité à relever. La guerre des Pannoniens et des Dalmates la plus importante et la plus terrible,

(1) *De moribus Germaniæ* — XLV.

au dire de Suétone, que les Romains aient eu à soutenir depuis les guerres Puniques, fut conduite par deux chefs portant l'un et l'autre le nom de Bâton. Ce fut Bâton le Dalmate qui se rendant à Tibère et interrogé par lui sur le motif de sa révolte s'écria : « Romains « qui m'écoutez ! c'est à vous que vous devez vous en « prendre. Pour paître vos troupeaux vous envoyez des « loups et non des pasteurs. » (1). Allusion aux exactions dont ces peuples étaient la victime, et que La Fontaine a longuement paraphrasée dans la fable intitulée le *Paysan du Danube.*

Rien ne suffit aux gens qui nous viennent de Rome ;
La terre et le travail de l'homme
Font pour les assouvir des efforts superflus (2).

Quant à nos ancêtres, les Gaulois, l'exercice de l'arc leur était familier. Après Mercure ils adoraient Apollon, surtout à cause de la protection qu'il accordait aux tireurs d'arc. Le goût pour cet exercice était devenu comme héréditaire dans plusieurs provinces de France, notamment en Bourgogne et en Picardie. De là l'origine de ces compagnies bourgeoises qui subsistaient encore en 89 avec des privilèges accordés par plusieurs de nos rois. Elles étaient considérées comme un corps de réserve prêt à marcher au premier ordre, et, dans tous les temps, comme une garde assurée pour les villes. Le chef des archers et des arbalétriers de Paris avait eu le titre de roi auquel fut substitué plus tard le titre fort pompeux encore de grand-maître. (3)

Ceci nous amène aux temps modernes. Les *armes d'hast* c'est-à-dire les armes emmanchées au bout d'un bâton, n'ont pas figuré avec moins d'honneur dans les guerres de cette époque que dans les anciennes guerres. C'étaient l'arc, l'arbalète, la flèche, la lance, la pique, l'épieu ou le bâton ferré. Le javelot n'était plus en usage.

L'invention de la poudre à canon apporta un très grand changement dans l'art militaire. Rappelons d'a-

(1) *Histoire des Empereurs Romains* par Crèvier, Liv. III.
(2) Livre XI. Fable VII.
(3) Dulaure : *Histoire de Paris* tome III, p. 313.

bord qu'elle inspira la verve des poètes. Hâtons-nous, a dit L. Racine :

Hâtons-nous d'inventer par un sublime effort
L'art de multiplier les foudres de la mort.
Du cruel javelot, de la flèche homicide,
Le vol, à notre gré, n'est point assez rapide ;
Sous nos béliers les murs tombent trop lentement,
Et notre catapulte écrase faiblement.
Servez-nous mieux pierriers, carcasses, couleuvrines,
Mortiers, bombes, canons, infernales machines ;
Renversez ces remparts, rompez ces bataillons
Et soumettez ces mers à nos fiers pavillons (1).

Et Delille :

Jadis sous nos remparts, dans les champs de batailles,
La mort d'un vol moins prompt semait les funérailles.
Les dards, les javelots, donnaient un lent trépas ;
Depuis, un art affreux précipite ses pas.
Plus savamment cruel, par quelques grains de poudre
L'homme imite l'éclair, son bras lance la foudre ;
Et le nitre irrascible, irrité par le feu
Ebranle au loin les airs, et la terre et les cieux. (2).

Ces vers sont beaux assurément ; mais ils n'exposent pas l'état des choses d'une manière rigoureusement exacte ; les derniers surtout. On pourrait croire, en les lisant, que dès l'invention de la poudre à canon, les *armes à feu* avaient exilé les armes d'*hast* dans les galeries des musées. Il n'en est rien ; les unes et les autres concoururent pendant longtemps encore, à l'œuvre commune ; la destruction de l'homme par l'homme. Les piques, l'arc, l'arbalète et les flèches ont de très-beaux états de services consignés dans l'histoire des XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècle A la bataille de Marignan (1515), François I[er] avait parmi ses gardes une compagnie d'archers à cheval qui firent merveille. A cette même journée que le maréchal de Trivulce appelait une bataille de géans, vingt-cinq mille Suisses armés de longues piques de dix-huit pieds, qu'ils poussaient ensemble en bataillons serrés, vinrent fondre, à grands cris, dans le camp du roi, qui, s'emparant lui-même d'une arme pareille, com-

(1) Epitre II. *Sur l'homme.*
(2) *Les trois règnes de la nature*, ch. 1.

battit une heure entière, à la tête d'une partie de sa noblesse (1).

A cette époque, du reste, certains corps de notre infanterie étaient armés de la pique, et Brantôme raconte que Bayard « ayant levé une compagnie de fan-« tassins, plusieurs gendarmes quittèrent la lance pour « prendre la pique avec lui. (2). »

Ce ne fut qu'au commencement du XVIII[e] siècle que la pique fut abolie dans toute notre infanterie et remplacée par la bayonnette au bout du fusil. On dit que le maréchal de Saxe regrettait cette substitution (3). Il ne prévoyait pas sans doute que les piques reparaitraient à la fin de ce même siècle : mais hélas ! pour faire oublier, en versant le sang français cette fois, ce qu'on savait de leurs anciennes prouesses.

Pour ne pas terminer par ce douloureux souvenir ce que j'ai à dire de la pique, rappelons un mot qui peint bien le caractère de l'ambitieux Agésilas : — Où fixez-vous donc les bornes de la Laconie ? lui dit un jour un étranger — au bout de nos piques, répondit-il.

J'ai peu à dire de spécial sur la lance. C'est la seule des anciennes armes d'hast qui existe encore de nos jours dans plusieurs régiments de notre cavalerie, mais avec un fer plus oblong qu'autrefois. Le petit drapeau qui le surmonte et lui sert d'ornement n'est pas d'invention nouvelle. On lit, en effet, dans un vieil auteur : « La lance effraye de loin, quand on la void bransler « avecques sa longue banderolle. »

On sait qu'autrefois lance était un terme collectif qui comprenait souvent dix cavaliers ; de sorte qu'alors cent lances était un corps d'environ mille hommes.

. . . . Dunois, à nous les chances !
Sur Péronne, au galop, cours avec six cents lances. (4).

Je ne dois pas oublier de porter à l'actif de l'arbalète ce fait d'adresse rapporté par Brantôme : « A la « journée de la Bicoque, dit-il, il n'y avait qu'un seul

(1) Voltaire. *Essai sur les mœurs*, ch. CXXII.
(2) *Cap. franc.* tome IV, p. 53.
(3) Saint-Foix : *Essais sur Paris*, tome IV, p. 402.
(4) Cas. Delavigne : Louis XI. art. III. 13.

« arbalétrier, mais si adroit qu'un capitaine espagnol
« Jean de Cardonne ayant ouvert la visière de son arme
« pour respirer, cet arbalétrier tira sa flèche avec tant
« de justesse, qu'il lui donna dans le visage et le tua. »
Adresse moins grande encore cependant que celle de l'empereur Domitien qui faisait placer un enfant à une certaine distance, la main droite levée et les doigts écartés : et telles étaient son habileté et la sûreté de son coup d'œil que ses flèches passaient dans les intervales des doigts, sans même effleurer la peau. Le lecteur a sans doute ajouté à ce fait celui de Guillaume Tell, soumis par l'ordre de Gessler à abattre une pomme placée sur la tête de l'un de ses enfants. Inutile donc d'en parler ici. J'ajouterai seulement que depuis un certain nombre d'années divers ouvrages ont été écrits tendant à prouver que le fait dont il s'agit n'est pas historique, mais légendaire. Tous les écrivains, du reste, s'accordent pour proclamer que, dans tous les cas, reste entier l'héroïsme de tous ceux, quel qu'ils soient, obscurs ou connus, qui prirent part à la révolution suisse et délivrèrent leur patrie d'un joug odieux. (1)

J'ai dit que le bâton brut, l'une des armes des temps primitifs était devenu l'*arme* d'*hast* du moyen-âge par l'effet d'une main d'œuvre qui l'avait aminci, arrondi, équarri et garni à l'une de ses extrémités d'une pointe de métal.

J'ai dit aussi que lors de l'invention de la poudre à canon, les *armes* d'*hast* n'avaient pas été mises de côté ; bien loin de là. Il y a même plus : j'ajoute et je prouve qu'à cette dernière époque, le bois brut, le bâton, était devenu l'arme nouvelle, l'*arme à feu*. Le bâton ne portait plus alors fixée à l'une de ses extrémités la pointe homicide, mais il avait reçu dans ses flancs creusés et évidés le tube au plomb meurtrier. Ce n'est pas tout ; le bâton se prêtait à assurer la justesse du tir de la nouvelle arme, du mousquet, de l'arquebuse et s'appelait

(1) Voir: *Guillaume Tell, myth. et histoire.* Genève, 1843.
Les cantons suisses, 1863 (en allemand), Insbruck.
La legende de la délivrance des cantons (en allemand), Leipzig, 1867.
La Suisse et ses ballades Revue des deux mondes, 15 août 1868.
Merveilles de la force et de l'adresse. Paris, 1869.

leur *fourchette*. Les soldats portaient alors un bâton terminé d'un bout par une pointe qu'ils enfonçaient en terre, et de l'autre par un fer fourchu sur lequel ils appuyaient leurs armes pour tirer plus juste.

Dans l'*Avare* de Molière, on voit figurer dans le fameux mémoire d'Harpagon : « trois gros mousquets « tout garnis de nacre de perle avec les *fourchettes* « assortissantes. » (1)

Le nom de bâton était alors donné à toutes sortes d'armes. On disait *embastonné* pour armé de n'importe quelle arme : piques, arbalètes, lances, pertuisannes etc. et aussi armes à feu, mousquets, arquebuses et fusils. Ces dernières portaient même le nom de bâton ; on les appelait des *bastons à feu*.

On lit dans les archives de la Commune de Marseille :

« 24 décembre 1479, commission au sieur de *Cottignac* « pour aller par les cités, villes et chasteaulx de Prou- « vence, pour trouver jusques au nombre et quantité « de cent trois compaignons armez et *embastonnez*, « et aussi d'avoir des *bastons à feu* et autres, et que les « dits compaignons se rendent dedans le Ve jour de « janvier prouchain, armez, *embastonnez* et en point, à « Marseille. » (2).

Et dans les registres des Clavaires de Tarascon :

« Lettres royaux de l'année 1641 adjugeant à Claude « Artaud la ferme du droit de 2 0/0 imposé sur toutes « les marchandises passant par eau et par terre devant « le fort d'Albaron, et lui reconnaissant la faculté d'en- « tretenir, à ses frais, des commis pour la conservation « de ses droits. Ces commis pourront porter *armes et* « *bastons à feu* sans en abuser, à la charge que le fermier « en réponde civilement. » (3).

On l'a dit avec raison : il est des choses qui persistent à vivre et à durer en dépit du progrès du temps et de l'industrie. Malgré la supériorité des armes à feu sur les armes d'hast, malgré le succès éclatant du fusil à aiguil-

(1) Acte II. scène 1re.
(2) Reg. B. 273, fo 204.
(3) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 98, fo 443.

le, un mouvement très prononcé s'est produit, dans ces dernières années en faveur de l'arc et des flèches. Ceux qui poussaient à cette restauration avaient un organe spécial : L'*Archer français, journal des tireurs d'arc* qui se publiait encore en 1857.

Déjà l'année 1854 avait vu une manifestation dans des circonstances exceptionnelles. Sur cinq cents compagnies d'archers répandues, à cette époque, sur la surface du territoire français, plus de cent vinrent prendre part au concours organisé par la ville de Noyon. Chacune marchait sous sa bannière et son uniforme particuliers sous l'invocation de Saint-Sébastien patron de l'arc. Jadis, les meilleurs archers de nos armées venaient de la Picardie. Au concours de Noyon, ce fut encore cette province qui fournit les plus habiles tireurs. Plusieurs venaient d'Amiens et avaient adopté le costume de Guillaume Tell, sans doute pour justifier le vers des Plaideurs :

Il m'avait fait venir d'Amiens pour être Suisse.

Le concours dura six semaines, et les statisticiens qui supputent tout calculèrent que le nombre de flèches décochées s'était élevé à vingt-deux mille.

En Angleterre, le mouvement dont nous parlons a été plus accentué encore ; d'autant plus que l'arc y fut longtemps une arme nationale. On cite plusieurs souverains et souveraines de ce pays qui s'exerçaient avec ardeur au tir de l'arc, moins peut-être pour satisfaire leur goût personnel, que pour flatter celui de la nation. Dans sa jeunesse et au commencement de son règne, la reine Victoria observa fidèlement cette tradition de ses ancêtres.

C'est du reste un anglais qui a écrit la thèse quelque peu paradoxale que nous reproduisons ici :

Si l'arc a été mis tout à fait de côté, ce n'est pas sans regrets de la part des connaisseurs qui, tout en ne rejetant pas l'usage des armes à feu portatives, leur préfèrent pourtant l'arc de beaucoup. D'abord, à une distance raisonnable, l'arc offre une plus grande sûreté et une plus grande vigueur pour le tir. En second lieu, le coup est plus rapide. Troisièmement, un plus grand nombre d'hommes peut tirer à la fois. Avec les armes à feu, dans un combat, il n'y a que le premier rang qui décharge ;

et il ne fait de mal qu'à ceux qui se trouvent en tête, tandis qu'avec l'arc, dix ou douze rangs peuvent décharger à la fois et atteindre autant de lignes de l'armée ennemie. Enfin, la flèche frappe toutes les parties du corps ; elle agit de haut en bas, et non pas en ligne droite comme la balle. D'où il suit que les flèches en tombant dru comme grêle sur un amas d'hommes rassemblés, et plus légérement vêtus qu'autrefois, doivent causer d'immenses ravages

« Outre ces considérations générales, l'arc peut rendre de grands services en beaucoup de cas particuliers. Un cheval frappé d'une balle, peut encore servir, si la blessure n'est pas mortelle ; mais une flèche s'enfonce dans ses flancs, les efforts qu'il fait pour s'en débarrasser l'irritent davantage ; il cesse d'obéir au commandement, et jette le désordre parmi ceux qui sont autour de lui.

Le bruit des armes à feu, dira-t-on, produit le même effet. Oui, sur les novices ; mais on y est vite habitué. Les hommes, et même les animaux, familiers avec cette musique, n'éprouvent plus aucune émotion, et si, comme tous les gens compétents l'affirment, dans une bataille, c'est l'œil qui est le premier frappé, la vue d'une flèche sera bien plus efficace que le bruit d'une pièce d'artillerie. » (1).

Il est encore un point de vue sous lequel le tir de l'arc peut-être considéré : le point de vue hygiénique. Quelques médecins l'ont introduit dans la gymnastique médicale. Cet exercice, on le comprend, doit produire une influence salutaire sur les parties supérieures du corps, développer le thorax et fortifier les organes respiratoires. Il m'a été rapporté par un témoin oculaire que Mérimée avait été soumis à ce traitement, et que dans les dernières années de sa vie, lorsqu'il venait passer l'hiver à Cannes, on le voyait parcourir les bois d'alentour, armé d'un arc et décocher de nombreuses flèches contre les arbres qu'il choisissait pour but de son tir ; un domestique ramassait ces flèches et les remettait dans les mains *de son maître*. (2)

J'ai eu soin, dans les divers chapitres de cette étude, de rapprocher non seulement les temps anciens des temps modernes, mais aussi les nations civilisées de celles qui étaient dans l'état sauvage. Je vais le faire ici encore à l'occasion de la flèche et du bâton.

(1) *Merveilles de la force et de l'adresse*, p. 345.

(2) Voir du reste ce fait rapporté dans l'étude sur Mérimée par H. Taine en tête des *lettres à une inconnue*. P. 32. Paris, 1874.

On sait quelle était la prodigieuse habileté des Indiens dans le tir de l'arc. Voici des faits qui sont peu connus et qui prouvent que le trait n'était pas lancé par eux, avec moins de vigueur que d'adresse.

C'était à l'époque où les Espagnols pénétrèrent dans la Floride pour en faire la conquête, c'est-à-dire au commencement du seizième siècle. Un jour, l'un de leurs officiers, au moment où il franchissait un cours d'eau, fut atteint par une flèche que lui décocha un Indien caché derrière des buissons. Qu'on juge s'il était à la fois vigoureux et habile. La flèche traversa la cotte de mailles, perça la cuisse droite, rompit l'arçon de la selle et pénétra dans les flancs du cheval qui, rendu furieux par cette blessure, se précipita hors de l'eau, bondissant à travers la plaine et tâchant de se débarasser du javelot et du cavalier. Des soldats accoururent et s'aperçurent que l'homme était rivé à son cheval, tant le coup avait été rude. Le nouveau centaure fut conduit au quartier général ; ses compagnons le soulevant adroitement, coupèrent le trait entre la cuisse et la selle. La flèche n'était qu'un roseau garni d'une pointe de canne. Les Espagnols se demandaient avec étonnement comment un trait aussi léger avait pu percer tant d'obstacles.

Longtemps après cette époque, on vantait encore l'adresse des Indiens de la Floride. Et ce n'était pas sans raison. Ils se réunissaient quelquefois au nombre d'une dizaine ; chacun était muni de son arc et d'un carquois rempli de flèches On formait un cercle au milieu duquel on jetait en l'air un épi de maïs, et cet épi servait de but commun L'habileté consistait à ne pas le laisser tomber à terre tant que toutes les graines n'avaient point été enlevées à coups de flèches. On voyait quelquefois l'épi de maïs rester suspendu pendant un laps de temps considérable, maintenu qu'il était en l'air par les flèches qui le perçaient à la ronde, et dont la dernière retombait avec le dernier grain (1).

Voici une autre preuve de l'habileté des Indiens dans

(1) *Merveilles de la force et de l'adresse.* Liv. III. ch. VI. Page 314.

le tir de l'arc. Ceux du nord de l'Amérique pêchent non pas à la ligne, mais à la flèche. A cette pêche, ils mêlent, à plaisir, des difficultés pour mieux faire ressortir leur adresse. Ils lancent leurs flèches à travers l'espace, dans une direction presque verticale ; et ils ont, d'avance, si bien calculé le vol du projectile dans l'air, ainsi que la marche du poisson dans l'eau, que la flèche retombe d'aplomb sur la proie convoitée (1).

De tous les projectiles employés encore par les sauvages, il n'en est pas de plus curieux que le boomarang.

Le boomarang est un bâton courbé presque à angle droit, uni d'un côté, de l'autre légèrement bombé. Il faut qu'il soit d'un seul morceau, afin de ne pas se déformer ; car en perdant sa forme, il perd tous les avantages qui en font, à la fois, une arme de guerre et une arme de chasse.

Ce qui fait l'intérêt et l'originalité de cet instrument, c'est que, sous la main des indigènes, il décrit les courbes les plus bizarres, il exécute les évolutions les plus extraordinaires.

Quand on veut se servir du boomarang, on le prend dans la main droite par une espèce de poignée ménagée à l'extremité d'une des deux branches et on le lance soit en l'air, à quelque distance du sol, soit à terre.

Dans ce dernier cas, le boomarang après avoir frappé le sol, et grâce à son inflexion et à l'élasticité que lui donne cette forme, rebondit immédiatement et ainsi plusieurs fois de suite.

L'autre procédé est plus curieux et beaucop plus pratique. Il consiste à lancer en l'air le boomarang contre un objet placé quelquefois à une grande distance et à attendre que le corps projeté, après avoir accompli son œuvre, revienne avec une orbite elliptique à son point de départ ou du moins à quelques pas de là.

Les Australiens se servent du boomarang avec une adresse extraordinaire. Ainsi, ils atteignent, de la manière la plus précise, des objets cachés par d'autres corps, par exemple, des oiseaux et de petits animaux blottis

(1) *Exploration of the Valley of Amazon.* Washington, 1854.

derrière un arbre. Le comble de l'adresse, au point de vue guerrier, c'est de frapper son ennemi avec un double boomarang, l'un jeté à droite et l'autre à gauche. L'homme qui sert de but se trouve alors pris entre deux feux, c'est-à-dire entre deux bâtons.

Le commodore Wilkes qui commandait la célèbre expédition scientifique des Etats-Unis autour du monde, a donné des détails fort curieux sur le boomarang avec lequel il fit lui-même des expériences, et il en a expliqué mathématiquement le retour au point de départ après une excursion plus ou moins longue. Nous renvoyons à l'ouvrage du Commodore americain ceux de nos lecteurs qui voudraient étudier à fond cette question (1).

Mais rentrons en France, et rappelons d'autres appellations du bâton que celles citées déjà au cours de ce chapitre.

Dans les joutes et tournois,—les premières duels d'un contre un, les seconds combats de plusieurs contre plusieurs — tantôt la lance ne portait pas de fer ou ne portait qu'un fer rabattu, et alors les armes étaient *courtoises* ; tantôt le fer des lances était *poignant* et *esmoulu*, et les armes s'appelaient armes à *outrance*.

Dans les tournois le bâton jouait en outre un double rôle. Le héraut publiant à haute voix les conditions du combat tenait à la main une verge blanche, et le juge du camp qui voulait faire cesser la lutte jetait entre les combattants un bâton ou caducée doré (2).

Nous avons vu qu'Hercule s'était servi de sa massue pour délivrer les populations des bêtes féroces et des brigands qui les désolaient. Voici, par contre, un géant qui, du temps de Charlemagne, assommait les passants avec une massue. Il habitait aux environs de Florence et s'appelait Mugel. Il avait ajouté à son arme redoutable cinq grosses boules de fer attachées à des chaines. Un

(1) *Narrative of the united states exploring expédition round the World*. — *New-York* 1856.

(2) *Le vray théâtre d'honneur* par Wlson de la Colombière. Tom. II, P. 42.

chevalier français nommé Evrard le vainquit et le tua en un certain lieu appelé depuis Mugello (1).

Puisque je suis entré à l'occassion du bâton dans le camp des tournois, je ne veux pas en sortir sans parler du duel qui eut lieu sous Charles V dit le Sage, entre un gentilhomme armé d'un bâton et un chien. . *Le chien de Montargis*. Le fait est fort connu ; mais comme il est vraiment extraordinaire, et que — dans le livre que je viens de citer — je le trouve raconté par le menu et très naïvement, je transcris ici cette relation :

Il y avoit un gentil-homme que quelques-uns qualifient avoir esté archer des gardes du roy, et que je crois plustost devoir nommer un Gentil-homme ordinaire, ou un Courtisan, pour ce que l'Histoire Latine donc j'ay tiré cecy, le nomme *Aulicus*, nommé par quelques historiens le chevalier Macaire ; lequel estant envieux de la faveur que le roy portoit à un de ses compagnons, nommé Aubry de Montdidier, l'espia si souvent, qu'en fin il l'attrappa dans la forest de Bondis, accompagné seulement de son chien (que quelques historiens, et notamment le sieur d'Audiguier, disent avoir esté un levrier d'attache) et trouvant l'occasion favorable pour contenter sa malheureuse envie, le tua, et puis l'enterra dans la forest, et se sauva après le coup, et revint à la cour tenir bonne mine. Le chien de son costé ne bougea jamais de dessus la fosse où son maistre avoit esté mis, jusques à ce que la rage de la faim le contraignit de venir à Paris, où le roy estoit, demander du pain aux amis de son feu maistre, et puis tout incontinent s'en retournoit au lieu où ce misérable assassin l'avoit enterré ; et continuant assez souvent cette façon de faire, quelques-uns de ceux qui le virent aller et venir tout seul, heurlant et plaignant, et semblant par des abois extraordinaires vouloir descouvrir sa douleur, et déclarer le mal-heur de son maistre, le suivirent dans la forest, et observans exactement tout ce qu'il feroit, virent qu'il s'arrestoit sur un lieu où la terre avoit esté fraischement remuée, ce qui les ayant obligé d'y faire foüiller, ils y trouverent le corps mort, lequel ils honorerent d'une plus digne sépulture, sans pouvoir descouvrir l'autheur d'un si execrable meurtre.

Comme donc ce pauvre chien estoit demeuré à quelqu'un des parens du desfunt, et qu'il le suivoit, il apperçut fortuitement le meurtrier de son premier maistre, et l'ayant choisi parmi tous les autres gentils-hommes ou archers, l'attaqua avec grande colère, lui sauta au collet, et fit tout ce qu'il peut pour le mordre et l'estrangler. On le bat, on le chasse, il revient toujours et comme on l'empesche d'approcher, il se tourmente et abbaye de

(1) *Ibid* p. 209.

loing, adressant ses menasses du costé qu'il sent que s'est sauvé l'assassin Et comme il continuoit ses assauts toutes les fois qu'il rencontroit cet homme, on commença de soupçonner quelque chose du fait, d'autant que ce pauvre chien, plus fidelle et plus reconnoissant envers son maistre, que n'auroit esté un autre serviteur, n'en vouloit qu'au meurtrier, et ne cessoit de luy vouloir courir sus pour en tirer vangeance.

Le roy estant adverty par quelques-uns de siens de l'obstination de ce chien, qui avoit esté reconnu appartenir au gentilhomme qu'on avoit trouvé enterré et meurtry misérablement, voulut voir les mouvemens de cette pauvre beste ; l'ayant donc fait venir davant luy il commanda que le Gentil-homme soupçonné se cachast au milieu de tous les assistans, qui estoient en grand nombre ; alors le chien avec sa furie accoustumée alla choisir son homme entre tous les autres ; et comme s'il se fust senty assisté de la présence du roy, il se jeta plus furieusement sur luy, et par un pitoyable abboy il sembloit crier vangeance et demander justice à ce sage prince. Il l'obtint aussi ; car ce cas luy ayant paru merveilleux et estrange, joint avec quelques autres indices, il fit venir devant soy le Gentil-homme soupçonné, et l'interrogea et pressa assez puissamment pour apprendre la vérité de ce que le bruit commun, et les attaques et abbayemens de ce chien (qui estoient comme autant d'accusations) luy mettoient sus. Mais la honte et la crainte de mourir par un supplice honteux, rendirent tellement obstiné et ferme ce criminel dans la négative, qu'enfin le roy fut contraint d'ordonner que la plainte du chien, et la négative du Gentil-homme se termineroient par un combat singulier entr'eux deux, par le moyen duquel Dieu permettroit que la vérité seroit reconnuë.

En suite dequoy ils furent tous deux mis dans le camp comme deux champions, en présence du roy et de toute la cour, le Gentil-homme armé d'un gros et pesant baston, et le chien avec ses armes naturelles, ayant seulement un tonneau percé pour sa retraite, et pour faire ses relancemens. Aussi tost que le chien fut lasché, il n'attendit point que son ennemy vinst à luy, il sçavoit que c'estoit au demandeur d'attaquer ; mais le baston du Gentil-homme estoit assez fort pour l'assommer d'un seul coup, ce qui l'obligea à courir ça et là à l'entour de luy, pour en éviter la pesante cheute ; mais enfin tournant tantost d'un costé tantost de l'autre, il prit si bien son temps, que finalement il se jeta d'un plein saut à la gorge de son ennemy, et s'y attacha si bien qu'il le renversa parmy le champ, et le contraignit à crier miséricorde, et supplier le Roy qu'on lui ostast cette beste, et qu'il diroit tout. Surquoy les escoutes du camp retirerent le chien, et les juges s'estans approchez par le commandement du roy, il confessa devant tous qu'il avoit tué son compagnon, sans qu'il y eust personne qui l'eust peu voir que ce chien, duquel il se confessoit vaincu. L'histoire dit qu'il fut puny, mais elle ne dit point de quelle mort, n'y de quelle façon il avait tué son amy.

J'oubliois de dire que le combat fut fait dans l'Isle Nostre Dame, en présence du Roy et de toute la Cour (1).

Dans le dénombrement des bâtons désignés par une qualification spéciale, je ne dois pas oublier le bâton dit de *longueur*. C'est en effet une arme essentiellement offensive et défensive dont le maniement constitue un art. Ce bâton est celui des bâtonnistes. Cet art a sa méthode, ses règles, ses professeurs ; il consiste « à donner et à « ne point recevoir » comme Molière le fait dire au maître d'escrime donnant sa leçon à M. Jourdain (2). Ceux qui savent manier habilement le bâton de longueur, se croient en état, en faisant le moulinet, de se tirer d'affaire, quelque soit le nombre des ennemis qui les attaquent.

L'auteur de l'*histoire philosophique et anecdotique* du bâton, M. Antony Réal raconte dans son livre qu'en 184... il avait fréquenté, dans le quartier latin une salle d'armes où le maniement du bâton était particulièrement enseigné par un professeur appelé Gousset qui avait véritablement le fanatisme de son art. Quelques-uns de ses aphorismes que cite M. Réal en donneront une idée :

« L'homme ne fait son chemin et n'arrive que par l'audace. Soyez fort au bâton et vous serez audacieux.

« Ayez confiance au bâton et vous aurez confiance en vous même.

« Savoir se faire craindre vaut mieux que savoir se faire aimer ; et rien n'inspire la crainte comme un bon gourdin.

« La science du bâton est la science de la vie. » (3).

Il a aussi ce fanatisme, et en particulier celui des *beaux coups*, ce professeur de bâton dont le journal le *Figaro* racontait, il y a quelques mois, la récente aventure, en le disant fort connu, mais ne le désignant que par un X.

(1) *Le vray Théâtre d'honneur*, par Wlson de la Colombière. tom. II. p. 300.

(2) *Le bourgeois gentilhomme*. Acte II. Scène III.

(3) Livre V. Ch. IX. P. 221.

Un jeune homme du monde, bien taillé, vigoureux, se présente chez ce professeur pour prendre des leçons.

— Que savez-vous ? lui demande celui-ci.

— Ma foi, rien, répond naïvement le jeune homme.

— Essayons toujours. réplique X, et lui mettant en main un bâton, en prend lui-même un autre. — Visez au flanc, lui dit-il alors, mais frappez à la tête.

— Et si je vous faisais mal.

— Ne craignez rien ; allez y de toutes vos forces ; je saurai bien parer votre coup.

Fort de cette assurance et aussi de son poignet, l'élève décoche un coup admirable, trop admirable, hélas ! puisqu'il atteint le professeur en pleine figure et lui abat deux dents, sans que celui-ci ait pu parer le coup, qui n'ayant pas été donné d'après les règles de l'art avait trompé la parade.

Effrayé d'un pareil début l'élève jette son bâton et se précipite vers X... pour le secourir.

Mais celui-ci l'arrête du geste, et, préoccupé de la beauté du coup, lui dit simplement :

— C'est bien ! seulement, il ne fallait pas lâcher le bâton !

Cette confiance dans le bâton que recommandait le professeur Gousset, il l'a bien entière assurément, ce magistrat italien dont le *Journal de Florence* racontait récemment une singulière proposition faite par lui à un accusé, comme président de la cour d'Assises de Rome. Je cite :

C'était dans la séance du 19 juillet 1875.

L'accusé, un berger, s'était servi d'un bâton noueux pour assassiner son patron, contre qui il prétendait avoir des griefs. Le patron, cinq jours après l'agression, était mort à l'hôpital, et l'autopsie a dévoilé la vraie cause de sa mort.

A l'audience, l'accusé essayait de se justifier en prétextant que son maître était armé d'un couteau et l'avait menacé.

Le président lui fait observer que le bâton noueux, la mazzarella, était une arme plus dangereuse que le couteau, parce qu'elle tient l'adversaire loin de l'agresseur.

— Mais le couteau fait plus peur ! disait l'accusé.

Le président, — Je ne crois pas. Si tu veux essayer de tenir un couteau, je me fais fort, avec un bâton noueux, de te faire faire la fin du pauvre Antonini, ton maître,

L'accusé. — Si tu me garantis que je ne serais point puni, je veux bien essayer !

(Hilarité prolongée dans l'auditoire).

Il faut ajouter que, dans la campagne romaine, les paysans disent *tu* à tout le monde et qu'on le leur rend.

Au reste, l'enjouement du magistrat n'a guère profité à l'accusé. Il n'en a pas moins été condamné à quinze ans de travaux forcés.

On a vu à la fin du siècle dernier et on voit de nos jours encore, le bâton brut, le bâton arme des temps primitifs lutter souvent avec avantage, non plus dans les tournois, mais sur les champs de bataille avec les armes créées et successivement perfectionnées depuis l'invention de la poudre à canon.

Voici ce qu'on lit dans l'un des ouvrages de Victor Hugo (1) :

Pour assaillir *les bleus* et pour franchir les ravins, les paysans Bretons avaient leur long bâton de quinze pieds de longueur, *la ferte*, arme de combat et de fuite. Ils commencèrent par avoir peur des canons, puis ils se jetèrent dessus avec leurs bâtons, et ils en prirent. Ils prirent d'abord un beau canon de bronze qu'ils baptisèrent *le Missionnaire* ; puis un autre qui datait des guerres catholiques et où étaient gravées les armes de Richelieu et une figure de la Vierge ; ils l'appelèrent *Marie-Jeanne*.

Dans une autre guerre civile qui dure depuis bien longtemps et ne parait pas, malheureusement, devoir finir bientôt, on a vu des bandes Carlistes armées de bâtons seulement, attaquer des bataillons ennemis, ceux-ci armés de fusils. Quelques-uns avaient eu cependant le soin de fixer au bout de leurs bâtons, de gros clous ou des morceaux de fer acérés ressucitant ainsi la pique des Macédoniens et des Romains.

On cite un trait bien hardi du fameux Cabecilla Cabrera au début de sa carrière militaire. A pied, n'ayant pour toute arme qu'un fort bâton, il s'élança sur un officier de cavalerie de l'armée libérale reçut son coup de feu, et sans lui donner le temps de tirer son second pistolet, frappa avec tant de force et d'adresse, qu'il brisa son sabre d'abord, puis les jambes, de son cheval.

(1) *Les paysans des forets de la Bretagne en 1793*. Tome II. Chap. V.

La bête s'abattit, et Cabrera s'empara du cavalier et de la monture.

S'attaquer à des ennemis porteurs d'armes à feu, faire prisonnier un officier de cavalerie, s'emparer de pièces d'artillerie... C'est assurement beaucoup pour le bâton ; mais prendre une ville fortifiée et occupée par une forte garnison, voilà une bien autre prouesse !

Prendre une forteresse... Ai-je dit ; c'est trop ; contribuer à sa prise, voilà ce que je dois dire pour rester dans le vrai. J'emprunte le fait à un recueil d'anecdotes :

Louvois, ministre de la guerre, fit venir un jour M. de Chamilly pour lui donner ses instructions sur une mission importante : « Partez ce soir même, lui dit-il, pour Bâle en Suisse ; vous y serez dans trois jours : le quatrième, à deux heures précises, vous vous établirez sur le pont du Rhin avec un cahier de papier, une plume et de l'encre ; vous examinerez et écrirez avec la plus grande exactitude tout ce qui se passera sous vos yeux pendant deux heures. A quatre heures précises, vous aurez des chevaux de poste à votre voiture ; vous partirez, vous courrez jour et nuit, et m'apporterez votre cahier d'observations. A quelle heure que vous arriviez, présentez vous chez moi. »

M. de Chamilly obéit à l'ordre ; il arrive à Bâle, se place, au jour et à l'heure indiqués, sur le pont, et prend note de tout ce qu'il voit passer. C'est une marchande fruitière avec des paniers c'est un voyageur à cheval, en redingote bleue, etc. A trois heures, un homme en veste et culotte jaunes s'arrête au milieu du pont, s'avance du côté du fleuve, s'appuie sur le parapet, regarde en bas, recule un peu, et avec un *gros bâton* frappe trois coups bien distinctement sur la banquette.

M. de Chamilly a soin d'écrire toutes ces circonstances, ainsi que celles qu'il remarque ensuite. Quatre heures sonnant il remonte dans sa voiture, arrive chez le ministre le surlendemain avant minuit, bien confus de n'avoir que de semblables renseignements à lui rapporter. M. de Louvois prend le cahier avec empressement ; il lit, et lorsqu'il est arrivé a l'homme en veste jaune qui a frappé *trois coups de bâton* sur la banquette, il saute de joie, se rend aussitôt chez le roi, le fait réveiller, cause un moment avec lui, et expédie ensuite quatre courriers qui depuis quelques heures étaient prêts à partir. Huit jours après, la ville de Strasbourg est entièrement cernée par les troupes françaises ; elle est sommée de se rendre, elle capitule et ouvre ses portes le 30 septembre 1681.

Il est évident que les *trois coups de bâton* frappés sur la banquette à une heure fixe et convenue étaient le signal du succès de l'entente concertée entre M. de Louvois et les magistrats de Strasbourg, et que l'homme chargé de cette mission en ignorait

le motif, comme M. de Chamilly ignorait le motif de la sienne. (1).

Honneur au bâton, au point de vue du passé, mais mille et mille fois honneur à lui, au point de vue de l'avenir, s'il pouvait jamais contribuer à nous rendre ce que nous avons si malheureusement perdu. ! !

Le bâton sous la forme d'arme des temps primitifs n'a pas toujours joué un rôle aussi honorable que dans les circonstances qui viennent d'être rapportées.

Au commencement de l'année 1742, il s'était formé dans Paris, une troupe de voleurs qu'on nommait les *assommeurs*. Ils rôdaient deux ou trois ensemble, vêtus d'une redingote, sous laquelle ils cachaient un gros bâton d'environ quatre pieds, fendu par le bout et dans la fente duquel il y avait une pierre tranchante solidement attachée. Ils en donnaient un grand coup par derrière, sur la tête, coup qui étourdissait le passant et le faisait tomber. Ils se jetaient alors sur la victime et la dépouillaient.

Plusieurs attaques de ce genre avaient eu lieu entre neuf et dix heures du soir, même dans les grandes rues, de sorte qu'on ne voyait personne dehors passé dix heures. On doubla le guet pour la garde de Paris, et par suite des mesures prises, on arrêta plusieurs malfaiteurs qui furent convaincus d'avoir fait partie de la bande des assommeurs. Ils furent rompus vifs. Dans le nombre, on cita un nommé Desmoulins, âgé de dix huit ans seulement, et si robuste, qu'il resta vingt deux heures sur la roue. On fut obligé de l'étrangler (2).

A la fin du 18[e] siècle, le bâton noueux, le gourdin deviendra une arme en quelque sorte politique. Les *muscadins* l'appèleront ironiquement le *pouvoir constitutif*, la *Constitution*, et c'est à l'aide de ce bâton qu'ils mettront fin à l'existence du club des Jacobins et en disperseront les membres en tombant sur eux à coups redoublés.

De nos jours encore, il est des cas où le bâton remplace le fusil. En 1853, lors de la suppression en Corse,

(1) *Paris, Versailles et les Provinces.* — Par un ancien officier aux gardes-françaises, Paris 1817.—Voltaire : *siècle de Louis XIV*. Tom. 1. Chap. XIV.

(2) *Journal Historique et Anecdotiqué du règne de Louis XV.* Par Barbier. Tome III. p. 358.

du port d'arme, suppression motivée par la multiplicité des attentats contre les personnes, les indigènes se munirent tous de forts bâtons qu'ils confectionnaient avec un soin tout particulier. Ils les faisaient, de préférence, avec du cœur de chêne convenablement préparé, puis passé au feu. Depuis le rétablissement du port d'armes, en 1863, l'usage de ces bâtons est devenu moins général.

Nous avons vu ci-dessus qu'en Espagne, des bandes carlistes armées seulement de bâtons n'avaient pas craint d'attaquer des bataillons ennemis, ceux-ci armés de fusils. — Tout récemment, le général alphonsiste Martinez Campos a publié un ordre du jour pour « faire « lever en masse, le 18 novembre courant (1875), tout « le principat de Catalogne, à l'effet de purger le pays « de la présence des insurgés carlistes. » Une des clauses de cet ordre du jour porte « que les habitants se « rendront aux lieux désignés avec leurs armes à feu, « et que ceux qui n'en ont point apporteront des *bâtons « ferrés* ou tout autre arme offensive. »

C'est à Madagascar, sans doute, que le bâton remplit le mieux son rôle défensif. Un bâton planté sur le devant d'une porte entr'ouverte avertit que le maître est absent (1).

Rappelons dans le même ordre d'idées qu'il existait autrefois une secte d'Anabaptistes nommée *Baculaires* des mots latins *Baculus* bâton, parce qu'ils enseignaient qu'on ne pouvait, sans crime, porter une autre arme.

Le plus honorable des bâtons parmi ceux qui ont droit de figurer dans ce chapitre, c'est assurément le bâton des constables en Angleterre.

On sait que ces constables sont des officiers municipaux chargés du maintien de la paix dans les rues des villes anglaises. Mais il me paraît intéressant pour le lecteur de donner quelques détails sur ces fonctions d'une aussi grande utilité.

D'après un auteur fort érudit, Bordenave, les constables anglais ont eu pour prédécesseurs les *Mastigophori* officiers subalternes qui marchaient devant cer-

(1) *Revue des cours littéraires* 3e année. p. 262.

tains magistrats d'Athènes non seulement pour leur faire livrer passage, mais aussi pour mettre fin aux rixes qui pouvaient s'élever en présence de ces magistrats : *qui virgas in conflectibus privatis ferebant, quibus insolentiam certatorum coërcerent* (1).

Les constables n'ont pas toujours été ce qu'ils sont de nos jours ; et ce nom, dans la vieille Angleterre, désignait un des grands officiers de la couronne. Les fonctions du lord *High Constable* répondaient à celles du connétable en France. Les deux mots tirent leur origine de ceux-ci : *Comes stabuli* le maître de l'écurie, le maître des chevaux qui devint d'abord un commandant de cavalerie et plus tard le premier officier de l'armée. La dignité de lord Haut-Constable était héréditaire dans la famille des ducs de Buckingam ; mais l'un des membres de cette famille ayant été déclaré coupable de haute trahison sous Henri VIII, la charge fut supprimée et on se borna à nommer un grand constable pour le couronnement des souverains.

Ce fut en 1284, sous Edouard III, qu'on créa les *constables de la couronne*, chargés de maintenir la tranquillité et d'arrêter les criminels en flagrant délit.

Plus tard vinrent les constables inférieurs des cents et des franchises, chargés de maintenir la paix dans les comtés et de vérifier le bon état des armures. A la même époque, on donnait le nom de constables aux gouverneurs des différents châteaux ; ainsi on avait le constable de la Tour, celui du château de Douvres, du château de Caernarvon, etc.

Le service des constables fut longtemps gratuit comme celui de la garde nationale en France. Mais il n'en est plus ainsi depuis l'année 1829 ; et à partir de cette époque, les officiers municipaux appelés *police constables* ont reçu une solde assez élevée.

Ils ne peuvent agir qu'en exhibant le double signe caractéristique de leurs fonctions : le long bâton, — un bâton de bois de 1 mètre à 1 m. 35 c. de long, de 16 à 17 millimètres d'épaisseur, surmonté à son extrémité des armoiries royales — et le petit bâton de laiton, de 10 à 12 millimètres de long, surmonté d'une couronne

(2) *L'Etat des églises cathédrales et collégiales.*

royale. C'est avec cette verge qu'ils touchent la personne qu'ils doivent arrêter. Le bâton de bois leur sert en cas d'émeute, d'arme offensive et défensive.

Dans des circonstances extraordinaires, on fait une levée de constables spéciaux. C'est ce qui arriva en 1848, lorsqu'on apprit que les chartistes de différentes villes devaient se porter sur Londres en nombre très considérable. Les habitants des divers quartiers de la capitale furent invités à se rendre chez le magistrat de paix de leurs paroisses respectives. Là on remit à chacun d'eux — après qu'il eût prêté serment de maintenir l'ordre et baisé le livre de la Bible — on lui remis dis je un bâton de bois de hètre et un brassard de toile blanche sur lequel était écrit en gros caractères : SPECIAL. L'empereur Napoléon III qui habitait Londres à cette époque s'enrola volontairement dans cette milice ainsi que des personnes appartenant à toutes les classes. — De son côté, le duc de Welhington plaça des canons et de forts détachements de soldats sur les places principales et les ponts. Ces mesures de précautions produisirent leur effet et la manifestation chartiste n'eut pas lieu.

Quoique Londres puisse être considérée comme une cité singulièrement respectueuse de la loi, l'ordre y coûte néanmoins assez cher à maintenir. Voici à cet égard un document statistique qui donne des renseignements fort précis et d'une date toute récente.

De l'état des dépenses de la police métropolitaine pour l'exercice 1874-1875, arrêté au 31 mars 1875, il appert, en effet que ces dépenses se sont montées à un total de 27,496,525 fr., dont 20 millions 711,825 fr. pour la police proprement dite et le surplus pour le service des cours de police, y compris les traitements de leurs 27 juges et leurs greffiers.

Les 20,711,825 fr. absorbés par la police proprement dite, comprennent l'habillement, l'équipement, et enfin la solde — 16,478,725 fr. — de 9,940 hommes de tout rang, qui se répartissent en :

Quatre surintendants de district, recevant par an chacun plus de 17,500 fr. d'appointements ; 25 surintendants ordinaires recevant de 7,500 a 12,500 fr. ; 276 inspecteurs qui touchent de 2,200 à 6,900 fr. ; 986 sergents payes entre 2,200 et 4,050 fr. ; enfin, 8,649 constables dont la solde varie de 1,560 à 2,210 fr. par an.

Parmi ces derniers, les hommes mariés et ceux qui vivent hors du quartier reçoivent une allocation de 4 pence, ou 40 centimes, par semaine, pour combustible : maigre, en vérité, contre la froidure humide d'un hiver anglais !

Il est, en outre, alloué aux surintendants et aux inspecteurs 275 et 250 fr. respectivement pour uniformes.

D'après ces chiffres, on a calculé que chaque homme de cette armée de l'ordre londonienne coûte, l'un dans l'autre, un peu plus de 2,500 fr. par an.

Il est vrai qu'en regard de ces dépenses il y a des recettes qui se chiffrent par un total de 2 millions 798,900 fr., et représentent le service fait par la police à l'Amirauté. aux chambres du Parlement, au musée de Kensington, au ministère de la guerre, dans les parcs, et enfin auprès des compagnies publiques et des particuliers — 356,975 fr. — et pour les théâtres, 39,275 fr. seulement.

Une remarque à faire sur les mœurs Anglaises. C'est la préférence du peuple pour les armes à coup contondant : les poings — que j'ai oublié de mentionner au nombre des armes naturelles et primitives — et le bâton. Je causais, un jour, avec un Anglais, sur les armes portatives nouvellement perfectionnées ; — nous en « avons toujours d'excellentes » me dit-il en me montrant ses poings fermés et se mettant en position du *boxing*.

Quant au bâton, nous avons en France trois ou quatre mots, outre celui-ci, pour en désigner les différentes formes : massue, gourdin, trique, canne. La langue anglaise est à cet égard, bien autrement riche. J'en trouve la preuve, à défaut du dictionnaire dont j'ai constaté l'insuffisance à cet égard, dans un document très-curieux et fort peu connu. C'est un registre de l'Eglise de Durham contenant le nom des personnes qui ont réclamé le droit d'asile dont cette église jouissait. Ce registre, commencé en 1464 et finissant en 1524, a été publié par une société de savants anglais qui porte le nom de *Surtees Society*. Le nom du coupable, le crime qu'il a commis, l'arme dont il s'est servi et le jour où le fait a eu lieu, sont inscrits à leur date en langue latine — je donne deux extraits de ce registre :

Ricardus Fysh de villâ de Bradebroke in Comitatu Northamptom venit ad ecclesiam, XV septembris MCCCCLXXXXVI et ibidem instantissime peciit immunitatem pro eo quod ipse in insulto super eum facto ; ut asserit, in defensionem sui corporis, quemdam Jacobum Yreson, in septimanâ Pentecostes, in anteriore parte capitis cum uno baculo vulgariter vocato CLUB percussit et vulneravit ; ex quo idem Jacobus obiit. — Pro qua peciit immunitatem.

Anno Domini MDV, V Augusti, quidam Rollandus Ferror venit ad Ecclesiam et peciit immunitatem pro eo quod ipse quen-

dam Alexandrum Marley percussit in capite, cum quodam baculo vocato PYKESTAFF ; ex quâ infra VIII dies obiit. — Pro quâ peciit immunitatem.

Puis viennent dans les autres énonciations du registre dont il s'agit: le *Staff* le *Klendal-club*. le *lang pike-Staff*. le *long plane-Staff*, le *plane-Staff*, le *Spear-Staff*, le *Pyching-Staff*, etc.....

En définitive, sur 195 crimes énoncés, la plus grande partie a été commise avec les bâtons de diverses forme et appellation ; le fer — c'est-à-dire la dague ou l'épée — ne vient qu'en seconde ligne.

A propos de bâton je viens de faire un rapprochement de mots entre la langue française et la langue anglaise — maintenant, et à propos de bâton encore — un rapprochement de choses.

J'ai dit quel avait été en 1848, l'empressement des habitants de Londres à prendre le bâton de constable spécial pour repousser l'invasion annoncée d'une armée de Chartistes. A Paris, en 1869, par suite d'une grande agitation qui s'était produite dans les réunions publiques, on craignit de voir reparaître l'émeute des rues qui semblait avoir donné sa démission. Le directeur du *Figaro*, M. de Villemessant eut l'idée de faire, pour Paris, ce qui avait été fait pour Londres et d'inviter les habitants domiciliés à s'armer individuellement d'un bâton à l'aide duquel ils auraient combattu les émeutiers dans leurs quartiers respectifs. De très nombreuses inscriptions furent faites sur des registres préparés à cet effet, une énorme quantité de bâtons fut envoyée des environs de Paris et même de la province..... *La Société des Gourdins réunis*, fut formée, mais elle ne fonctionna pas.

Il devait en être nécessairement ainsi. Sauf des cas très rares, il n'entre pas dans nos mœurs de prêter main-forte à l'autorité pour maintenir l'ordre, au cours ordinaire des choses. Nous ne voyons dans l'ordre que la gène individuelle qu'il impose, sans apprécier la sûreté générale qu'il procure. Et ce que nous aimons surtout en ce qui touche l'autorité, c'est de lui donner des leçons, sauf à reconnaître plus tard, mais trop tard, que ces leçons coûtent bien cher.

(A suivre). AUGUSTE LAFORET.

UN ROMAN DE LA VIE RÉELLE

AU XVIIme SIÈCLE

(Suite et fin.)

A Monsieur le duc de la Valette (LXVI).

Lettre 6. — Je viens de recevoir encore de vous une lettre si généreuse, si obligeante, et si remplie de bonté pour moy, que je serais le dernier des hommes si je ne vous en avais une reconnaissance éternelle. Aussi, Monseigneur, vous protesterai-je qu'elle m'a touché en un point qu'au défaut de vous pouvoir témoigner mon ressentiment par mes services, je publiray si hautement l'obligation que je vous ay de vos généreuses offres, que tout le monde sçaura que si j'en suis ingrat, ce n'est pas ma faute, et vous me les avez faites de si bonne grâce que si j'avais affaire de quelque chose, je m'adresserai plus tost a vous qu'a tout autre. Mais, Monseigneur, n'ayant présentement besoin de rien, je me contenterai de publier la manière dont vous en avez usé et l'obligation que vous a vostre, etc.

De Sédan, ce 22 aoust 1641.

A Madame la marquise de Normanville (CII).

Lettre 7. — On ne mérite pas la qualité d'amazone pour picquer vigoureusement a la chasse et pour se trouver la première a la mort du cerf; il faut des aventures hazardeuses, et en sortir avec courage et avec jugement comme vous: ma foy, Madame, vous ne devriez pas aller seule quand vous faites de ces illustres actions, de passer des rivières peu guéables; vous devriez vous accompagner afin d'avoir du monde a vostre secours et des témoins de vostre gloire. Hélas! où estaient les prétendants au gouvernement? Combien se fussent jettés à l'eau pour vous secourir et pour se rafraischir à mesme temps; que d'émulation a qui vous eust donné le premier la main, aussi bien qu'à vous toucher le cœur, a quoy ils ont travaillé inutilement jusqu'ici: si le maistre d'équipage s'y trouva, je croy que tout brave qu'il est, il eut peur cette fois; et si la plus noble de toutes les passions n'a pu le dépouiller jusques icy de la fierté, qui luy est naturelle, il la perdit alors par l'appréhension du péril où il vous voyait. Comment n'aurait-il pas esté esmu si près quand j'ay frissonné de 25 lieues en lisant votre relation? Enfin, Madame, en qualité de vostre gazetier, je devrais faire marcher cette nouvelle vers tous ceux qui vous connaissent, comme je vous envoye celles des autres. Mais je m'en dispenseray, n'ayant dessein de divertir que vous, si je suis assez heureux pour y

réussir quelquefois, ce sera une grande satisfaction pour vostre, etc. (1).

A Vert, ce 3 septembre 1655.

A LA MESME (CIV).

Lettre 8. — Je ne doute pas que vous n'ayez murmuré du silence de vostre gazetier et que vous n'ayez pust-estre en dessein de le casser pour en établir un autre à sa place, mais on ne perd pas des charges de cette importance sans faire bien du bruit; et des gens raisonnables comme vous, ne condamnent pas le monde sans l'écouter ; et je suis asseuré que quand j'auray parlé, vous me devrez récompenser au lieu de me chastier si rigoureusement. Vous savez, Madame, que je n'ay demandé la charge que pour contribuer à vostre divertissement. Lorsque j'ay esté à Rouen, je m'en suis acquitté assez dignement jusques à en recevoir des remerciements. D'abord que j'ay esté chez moy où j'avais des personnes de vostre connaissance, j'ay continué et j'espére en user de mesme à Paris, où je m'achemine demain. Mais de ne vous écrire des nouvelles que de moy, je ne suis pas assez bien avec vous pour cela, et de vous en demander de gens inconnus, j'aimerai autant vous envoyer une relation de ce qui se fait en la Chine. Enfin, Madame, si je travaillais pour mon plaisir j'essayerai d'avoir souvent de vos nouvelles, mais comme j'ay dessein de contribuer au vostre, ce serait un méchant moyen de le faire, si je vous mandais ce qui vous importunerait. Véritablement, j'avais plusieurs jolies choses à vous écrire de la Saint-Hubert, mais il y en a qui sont de meilleure grâce à dire qu'à mander, outre qu'un cavalier que vous connaissez, se promettait de vous faire une relation de ce qu'il scavait, et le reste n'est pas perdu : je vous le garde soigneusement, et je n'auray jamais l'honneur de vous voir sans vous en faire rire? Cependant conservez-moi ma charge, et quelque petite part dans vostre amitié, si vous ne voulez estre aussi injuste que je suis véritable, quand je vous asseure d'estre toujours vostre, etc.

A Vert, 6 novembre 1655.

A LA MESME (CV).

Lettre 9. — Quoy, Madame, vous serez attaquée de tous les éléments, et je vous écriray l'automne et le printemps pour me réjouir avec vous d'avoir évité leur fureur! Il y a six mois que vous fustes presque noyée, et je viens d'apprendre que vous avez pensé périr par le feu, je n'eusse jamais crû qu'on eust

(1) Nous ne trouvons le titre de marquis de Normanville porté que par Frédéric de Champagne, fils du comte de la Suze et de Mlle de la Rochefoucault, indiqué par le P. Anselme comme mort sans alliance. Mais, il existait aussi du temps de Campion une famille de ce nom, à Bolbec : il s'agit évidemment ici d'un de ses membres.

couru tant de hazards, dans un païs paisible comme le vostre, et je pensais que vostre pis-aller fust de n'avoir ny bien ny mal, comme aux lymbes. En vérité, ces divers accidents me surprennent, et je suis persuadé qu'il y a de certaines gens qui ne scauraient se cacher; vous avez beau vous dérober du commerce du monde pour vous faire oublier, vous travaillez inutilement, et si nos amis estoient capables de cette faiblesse, la Fortune les forcerait de s'en souvenir en défaut de la raison, mais je suis en peine de la pauvre *** qu'on m'a dit avoir dormy au milieu des flammes, et je ne scay s'il est vray que sans vous elle ne se fust pas éveillée; mais s'il est ainsi, sa dévotion luy sera inutile à l'avenir et elle n'aura rien à craindre, puisque les supplices dont nous sommes menacés, l'endorment au lieu de luy faire mal Je prens assez d intérest à sa conservation pour n'en pas railler, si l'on ne m'avoit sssuré qu'elle s'est porté bien. Enfin, Madame, puisque Dieu vous a préservée de l'eau et du feu, il y a apparence qu'il vous réserve a quelque chose de grand, mais vous ne scauriez avoir tout le bonheur que vous en souhaite vostre, etc.

À Rouen, ce 4 mars 1656.

A LA MESME (CVI).

A Vert, ce 20 *décembre* 1656.

Lettre 10. — Il y a si longtemps que vous n'avez eu de mes nouvelles que je vous seray bien obligé si mesme vous vous souvenez de mon nom : ce n'est pas que je n'aye écrit deux fois à vostre cher mary, mais outre que je croy que la lettre ait esté perdue, puisque je n'ay pas eu de réponse. de simples recommandations que j y mettais n'estaient pas dignes de vostre souvenir, ainsi ne m'y estant point attendu, je me suis fait justice, et si vous avez songé que je fusse encore au monde, vous m'avez fait grâce ; je n'aurai pas discontinué à vous écrire, sans que cette liberté ne m'avait esté accordée que pour vous mander des nouvelles ; et estant en lieu ci je ne voyais personne de vostre connaissance, j'eusse passé pour ridicule pour vous en entretenir : ainsi la charge de gazetier que vous m'aviez donnée si libéralement, est demeurée sans fonction et sans exercice. Je ne doute point que plusieurs autres ayant profité de mon malheur et que vous n'ayez esté entretenu bien plus agréablement des affaires d'autruy que lorsque je m'en meslais. Je ne cèderay jamais a aucun d'eux, quand il sera question de vous estimer et de vous servir ; mais. Madame, comme je n'ay aucune présomption, je me fais justice et je vous assure que je leur suis inférieur en tout le reste. Je pars demain pour aller à Paris, si j'y apprends quelque événement qui puisse contribuer à vostre divertissement. vous connaistrez que le temqs ny l'absence n'ont pas changé les sentiments de vostre, etc.

A LA MESME.

A Rouen, ce 5 *avril* 1657.

Quoy, Madame, vous ne vous contentez pas de passer l'hyver

sans venir à Rouen contre vostre coutume, et par une cruauté estudiée de demeurer à présent à Saint-Laurent qui n'est qu'à huit lieues de Paris : pour nous braver davantage, vous venez à cent pas d'icy, et n'estant pas encore satisfaite de faire des algarades à vos pauvres amis vous ne daignez pas mesme leur mander vos approches, afin qu'ils soient surpris d'estonnement d'apprendre que vous y soyez venue, et de désespoir d'avoir perdu l'occasion de vous y voir. Je ne scay depuis quand vous estes devenue tellement ennemie des hommes, que ceux qui sont de vos amis, vous fissent peur : cela est bien honorable à vostre cher époux, qu'en son absence, vous ne puissiez souffrir la veue de personne. Mais à propos, je ne songeais pas que vous estes avec Mlle de Saint-Sauveur, qui vous a communiqué l'aversion qu'elle a pour eux, et si vous n'y prenez garde elle vous accoquinera si bien où vous estes, que vous n'en voudrez non plus sortir qu'elle, qui jusques icy ne s'est pas laissé tenter par la meilleure partie de la province. Songez s'il vous plaist, Madame, qu'il ne faut pas suivre les mauvais exemples ; mais ma foy, je vous trouve déjà si gastée, que mes remontrances pourraient bien venir trop tard, et puis j'ay aussi peu le don de persuader que vous celui d'estre persuadée. Je vous écrirais des nouvelles, mais je ne scay si elles vous seraient agréables ; j'ay peur que vostre goust ne soit changé et cela comme au reste ; si elles vous divertissent, vous ne me l'aurez pas si tost mandé que vous serez obéie. Je ne change pas d'humeur pour changer de païs, et ainsi vous n'avez qu'à commander à vostre très-obéissant serviteur qui voudrait bien que vous lui permissiez d'en dire autant à toute vostre bonne compagnie.

A Madame de Quesnel (cviii). (1)

Lettre 11. — Je vous avais escrit il y a trois semaines, vous croyant encore au Buisson, mais je voy bien par la lettre de Madame de Betuille que les miennes y sont demeurées et que le maistre de la maison est aussi paresseux de les envoyer que de les écrire. je pensai estre en feste à Conches ; cependant mon malheur me retient icy quelque temps. Vous direz peut-être que ce retardement n'est pas si extraordinaire, ayant accoustumé d'en user de mesme ; mais vous serez persuadée du contraire quand vous saurez que je n'ay esté d'aucun divertissement depuis que j'y suis. Ce changement fait que je ne puis vous mander de nouvelles. Si vous le trouviez étrange je vous diray que je suis aussi estimé que vous et que j'ay peine à me reconnaistre moy-même. J'avais toujours cru qu'on ne change pas d'humeur passé trente ans et toutefois j'éprouve le contraire. Je ne scay si cela m'est avantageux ou non ! Mai il est constant que je suis mon inclination et mon ordinaire et que la raison qui doit régler les actions d'un chascun n'a jamais esté mon guide ; que

(1) Nous trouvons Marie Dolu, mariée en 1695 à Charles du Quesnel, marquis de Coupigny, en Normandie, gentilhomme de la Chambre.

si par hasard j'en ay fait quelques-unes qui ont esté approuvées, j'en dois rendre grâce à mon tempérament, et non à ma conduite. Je scay bien que je parle contre moy, mais je suis sincère et je n'ay point dessein de cacher mes faiblesses, elles vous doivent surprendre d'autant plus que vous n'estes capable d'aucunes, et que vous estes maitresse absolue de vos sens et de vos inclinations ; il y a bien de l'honneur pour vous et peu de profit. Mais a propos je m'engage insensiblement à raisonner sans songer qu'au lieu de vous divertir par quelques nouvelles agréables, je vous entretiens de bagatelles contre mon dessein. Vous voyez par la, Madame, que je dis vray, quand je l'affirme que je me laisse gouverner à mon instinct comme les annimaux et que j'ay bien sujet de craindre que la connaissance que vous aurez de mes défauts ne me fasse perdre quelque part que vous m'ayez fait l'honneur de m'accorder dans votre estime. C'est un avantage que je conserveray avec toute la reconnaissance dont sera capable vostre, etc.

A Rennes le 2 *juin* 1656,

A la Mesme (cix.)

Lettre 12. — Ma fois, Madame, vous m'avez furieusement surpris : je scavais bien que vous aviez l'esprit capable de tout, et je présume m'y connaître assez pour avoir découvert que les beautés posterieures ne cèdent point à celles qui paraissent, qui est tout dire ; mais je m'estais persuadé que vous ne vouliez pas qu'on s'en aperçut. Cependant vous faites une response à ma lettre, qui me confond et me découvre des clartés qui m'ont ébloüy, mesme par un excès d'humilité ou par une raillerie, dont j'aurai sujet de me plaindre. Vous dites qu'on se moque de vous, Oh! Madame, épargnez un peu les gens et pensez mieux de moy. Je scay qu'il ne se peut rien adjouter à vos belles qualités, scachez aussi s'il vous plait qu'aucune n'échappe a ma connaissance. Vostre réponse est si juste que vous n'avez pas réparty seulement à ma lettre, mais mesme à mes pensées. Ma satisfaction est que vous les approuvez, et je consens que vous deffendiez aux autres de suivre leurs inclinations, puisque vous m'abandonnez aux miennes, estant une marque que vous les trouvez bonnes. Au reste, Madame, si l'estime que j'ay pour vous, n'estait pas accompagnée de respect et de vénération, et si la dévotion et l'amitié estaient incompatibles, je ne serais pas assez hardy pour vous demander quelque part dans le vostre. Je scay que c'est un bien dont je ne suis pas digne et qu'il y a de la présomption à l'espérer, mais vous en témoignez trop à toute vostre famille pour me persuader que vous vouliez denier la mesme grâce à vostre, etc.

A Rouen le 17 *juin* 1656.

A Madame d'Auberbosc (cxi.)

Lettre 13. — je ne scay si c'est sortir du respect que je vous dois d'oser me donner la liberté de vous écrire, et si je ne suis pas blamable de renouveler vos douleurs, en voulant vous faire

augmenter la mienne. Je vous advoue que ces deux considérations m'ont empêché depuis deux jours que je scay vostre perte, de vous témoigner à quel point elle m'est sensible. Mais après avoir fait réflexion, j'ay cru que rien ne devait m'empêcher de vous donner cette marque du déplaisir que j'ay d'avoir perdu un amy généreux et véritable, et de celuy que la vostre me donne. Si pour y prendre part, il estoit soulagé, je suis assuré que je serai l'homme du monde qui contriburait le plus à sa diminution, osant répondre qu'il n'y en a point qui honore plus la mémoire du mort, et qui connaisse mieux et qui admire davantage le mérite de celle qui le regrette. Je vous dirai bien qu'il est plus heureux que ceux qui lui survivent; que lors qu'on a donné a ses premiers mouvemens quelques larmes que la nature exige de nous, plus tost que la raison il en faut demeurer là, et que ceux qui perpétuent leur douleur, se considrent plus que ceux qui ne sont plus, puisqu'ils les regrettent pour leur propre intérêt, celui des autres n'étant pas de recommencer une carrière qu'ils ont terminée si heureusement, voir mesme que rien ne peut nous garantir d'une pareille aventure. Mais, Madame, je scay que tant d'esprits mille fois plus éclairés que le mien, se sont employés à raisonner avec vous sur cette matière, et que rien n'échappant à vostre connaissance, vous pouvez manquer plustôt de volonté que de lumière ; ainsi je me contenteray de vous réitérer les assurances du respect qu'aura toujours pour vous, vostre, etc.

A Vert, 1654.

A Madame de Resvintes (ccxv).

A Vert ce 4 *sept.* 1655.

Lettre 14. — Quoy donc, une profusion de vos lettres de toutes parts, et trois des mienes sans réponse, n est-ce pas assez pour éprouver vos amis ? Il me semble que c'est assez exercer ma patience : mais malgré vos mespris, mon amitié l'emportera sur votre cruauté, et jusques à ce que je sçache certainement que vous soyez importunée de ce que d'autres me demandent, je continueray toujours à vous envoyer de mes lettres, si ce n'est que la fréquentation des gens du grand monde vous fasse mépriser les pauvres provinciaux. Je vous advertis que j'al dessein de les revoir à la Saint-Martin. et qu'ainsi je ne dois pas estre tout à fois exclus de vos grâces, puisque je me rendray peut-encore une fois en ma vie digne de celle qui vous sont si précieuses. Enfin je me sers de toutes sortes de voyes pour vous attendrir, faites donc réflexion sur mes reproches et sur vos fautes passées, si vous voulez que je continue à la tourner en raillerie : ne vous persuadez pas qu'on vous gaste toujours par de honteuses recherches, que vous prendriez à la fin pour des lâchetés, quoy que ce ne soit de véritables marques de l'affection qu'a pour vous vostre, etc.

Mademoiselle de Fontaine (cxiii).

Rouen, le 24 *avril* 1656.

Lettre 15. — Celles qui comme vous m'honorent de quelque

part en leur amitié, reçoivent de mes nouvelles en me donnant des leurs; c'est pourquoy vous ne devez pas trouver estrange que je vous en demande. en sentant que j'ai la curiosité de savoir si vous avez toujours gouverné Mademoiselle de Meaux à l'ordinaire. Son humeur vous est si propre, que je me le persuade aisément, et elle employe si bien le peu de temps qu'elle dérobe au jeu, que vous avez sujet d'estre satisfaite de celui que vous avez passé près d'elle. J'avoue qu'on a bien du plaisir à voyager en vostre compagnie, mais à moins de prendre une grande part à vostre gloire, vous faites tous les jours tant de conquêtes nouvelles qu'il faut céder à tout moment le plaisir qu'on pourrait espérer de vostre entretien, et il y a tant de presse a se mettre bien avec vous que c'est estre hardy d'y prétendre; je vous quittay toutes avec beaucoup de chagrin car mes réflexions sur le chemin, ne furent pas trop agréables. J'auray mesme peine à retrouver ma gayté ordinaire, si ce n'est avec les mesmes personnes qui me l'ont fait perdre; c'est pourquoy je m'ennuie très-fort ici, et quoyque j'y ai des affaires considérables, j'en ay une au païs qui m'y ramènera bientôt. Cependant cessez d'estre poltronne pour plaire à une de vos amies, et si vous este capable de quelque passion, que ce soit d'une qui vous divertisse et non pas qui vous embarrasse, c'est l'avis de vostre, etc.

A Madame de Romere (cxiv).

Rouen, le 27 *juin* 1656.

Lettre 16 — Je ne vous fais pas d'excuses de ma paresse, me persuadant qu'elle vous soulage, au lieu de vous déplaire, si je vous écrivais souvent, vous auriez la charité de m'honorer de quelque réponse, qui ne serait pas une petite peine à une dame dont toutes les heures sont comptées et employées précieusement. Mais quand mes soins devraient estre importuns, je ne sçaurais m'empêcher de vous renouveler quelque fois les assurances du service que je vous ay voué, et de vous demander la continuation d'un peu d'amitié que vous m'avez promise; cependant je ne m'apperçois pas que je prens furieusement le sérieux, et que c'est un style qui ne vous divertit guère, qui mesme incommode bien des gens s'en servent avec vous, et dont vous prenez assez souvent votre petite récréation: outre les déplaisirs qu'on a de vous point voir, on doit bien regretter celui de ne pouvoir observer les différentes manières de procéder de ceux qui vous approchent; tous ont la mesme maladie, tous voudraient un pareil remède, cependant ils ont une différente méthode et cherchent a y parvenir par des chemins contraires; qui pourrait voir la comédie d'un œil bien sain aurait un plaisir inconcevable, mais diantre, il y fait dangereux et il y aurait à craindre en voulant connaître la nature du mal, d'augmenter le nombre des malades. Si vous estiez obligée a les loger tous, vous auriez besoin d'une maison plus grande que l'Hôtel-Dieu, dans laquelle il ne se trouverait jamais de places vacantes, il y en entrerait tous les jours et pas un n'en sortirait; ils y sont tellement accoquinez, qu'encore qu'on ne leur offre pas le moindre remède, ils se sou-

iagent d'eux-mesmes en tirant les consolations de leur propre maladie. Tout beau, Muse, je m'embarque encore plus mal à propos que je ne faisais sur le sérieux, je craignois de vous ennuyer et je m'embarrasse : je devais vous mander des nouvelles de Rouen, mais vous n'y prenez pas assez d'intérêt, et les divertissements y sont aussi rares qu'ils y étaient fréquents du temps que vous y estiez. J'aime mieux vous demander quand vous irez à Pemmereuil, afin de vous rendre compte de toutes les découvertes que j'aurai faites, et d'y trouver place à vous entretenir, car pour Paris il est plus aisé d'avoir audience du premier ministre que de vous. Néanmoins je deviendrai encore homme de cour si j'avais autant d accès vers lui qu'auprès de vous. C'est se confier en votre justice et présumer un peu de la bonté que vous avez toujours témoigné à votre, etc.

A Madame de Lètrée (cxv).

Paris, le 5 *mars* 1656.

Lettre 17. — Au lieu d'estre fasché de ce que M. de Triquerville m'a mandé que vous vous plaigniez de moy, j'en ai eu de la joye, tant pour estre une marque de votre souvenir qu'à cause que je suis bien assuré de ne vous en avoir point donné de sujet. A dire le vray, je ne sçay sur qui vous vous fondez, j'avoue que si c'est une faute de prendre vos intérêts à toutes occasions qui s'en présentent et de parler toujours avantageusement de vous, j'ay mérité votre colère ; et si vous estes fasché, que vos amis conservent l'amitié qu'il vous ont promise quoyque vous ne soyez pas accusée d'en avoir beaucoup pour eux, je suis fort criminel et je fais mesme dessein de l'estre toujours Mais j'ay beau m'examiner, d'ailleurs, je ne me trouve coupable de rien et je me persuade aisément que ce que vous avez dit est un effet de galanterie pour donner de l'inquiétude à vostre ordinaire comme si nature en vous avait pas fourny mille autres moyens sans vous servir de celui-là, apprenez à vous mieux connaître et moy aussy, je suis trop accoustumé à vos railleries pour m'en alarmer, et la peur n'est pas la plus dangereuse des passions que vous avez accoustumé d'inspirer à ceux qui vous connaissent. Mais quoyqu'il en soit, je vous suis obligé puisque vostre chagrin imaginaire me cause un plaisir véritable, et me donne lieu de vous confirmer que je suis vostre, etc.

Mademoiselle de Gason (xvi).

Lettre 18. — Vous serez estonnée d'apprendre que je me suis presque repenty d'avoir promis de vous écrire : loin du péril je suis tout à fait vaillant mais quand j'en approche, le jugement me vient et la peur me prend. Lorsque je m'y engageai, je me flattais de la joie d'entretenir commerce avec un bel Ange (1), et quand il question de tenir ma parole, je tremble, et voy à quoy je me suis exposé : je voudrais bien faire ma capitulation, et

(1) On la nommait ainsi.

vous demander deux grâces, l'une de m'épargner en lisant ma lettre, et l'autre de m'assurer par vostre réponse. J'estais autrefois ravy d'avoir la permission d'escrire aux Dames, pour qui j'avais de l'estime, et aujourd'hui j'ay douté si je me servirais de celle que vous m'avez donnée : le seul remède pour me précautionner est de ne vous mander que des nouvelles ; et je vous diray pour commencer que mademoiselle de Gason partit dimanche, etc. Enfin la consternation est universelle icy depuis que vous n'y estes plus et je dis souvent à ces messieurs en soupirant :

Vous qui sans rien examiner,
Vous embarquez sous les lois d'un bel Ange,
Sa rigueur étrange
Vous doit estonner :
Pauvres amans, où va votre chimère?
Un seul aura ce que chacun espère :
Lors on en verra mille
Qui pour reionfort,
Sortant de la ville
Chercheront la mort ;
Si tost que ceste belle
Cessera d'estre cruelle,
Faisant choiz d'un Amant
Agréable et charmant.

Je sais qu'en voyant sa beauté.
Et pratiquant cet ange de lumière,
Il faut se deffaire
De sa liberté.
Mais puisqu'aussi suivant ma prophétie
Nous devons y voir son âme assujettie,
Sus, qu'un chacun la serve
Sans nul intérest,
Et du moins se conserve
Jusqu'à son arrest,
Alors sans espérance
Tout le monde aura dispense
De chercher le trépas
En perdant ses appas.

Mais si j'entreprends de décrire les désordres que votre beauté fait ici, et de nommer ceux qui en tiennent, il faudrait faire une liste de tous ceux qui vous ont vue ; et comme je serai obligé de mettre mon nom avec celui des autres, je m'engagerais comme eux à chercher la mort, qui est un fascheux remède pur un homme qui prend plaisir à la vie : il vaut mieux vous conseiller toujours la fierté, comme j'ai fait, aussi bien vous y estes assez disposée naturellement ; car aussi je vous advise que j'ai quelque chagrin d'avoir fait une prophetie dont l'évènement peut tourner d'une manière à faire enrager le prophète comme les autres. Cependant si la longueur de ma lettre vous importune je dirai pour ma justification, que quand on a l'honneur de vous

entretenir, il faut avoir un grand fond de respect pour ne le pas continuer le plus qu'on peut, et pourtant sans cette considération j'aurais attendu que le sommeil m'eût accablé, et vous assure que je suis vostre, etc.

Rouen, 2 *avril* 1655.

A Madame du Buisson (cxvii.)

Lettre 19. — Je ne scais s'il est vray que vous alliez avec Mme de Quenel à Paris pour voir Mme de Saucour : si cela est j'approuve vostre dessein, et vous ne scauriez faire un voyage plus divertissant ni à quoi vous soyez plus obligée : il sera plaisant, par le mérite de la personne que vous allez voir, et par la conversation de celle avec qui vous serez sur le chemin, et vous estes en quelque manière engagée de confirmer une amitié qui vous est aussi glorieuse que agréable. Il est assez honorable d'estre des premières amies d'une personne qui a l'approbation à Paris et à la Cour et qui en vérité joint à une vertu extraordinaire, une conduite judicieuse et un esprit tout à fait éclairé. C'est un trésor que vous devez conserver précieusement et ceux qui n'estiment pas l'acquisition d'une véritable amie de cette conséquence sont incapables de gouster les vrays plaisirs de la vye, qui ne consistent à mon avis qu'à contracter des amitiés solides avec les personnes pour qui on a de l'inclination et de l'estime. Vous direz que je prens bien le sérieux sur ce chapitre, mais comme j'ay de la vénération pour elle et de l'amitié pour vous, je n'ay pu m'empêcher de vous dire sérieusement la joye que j'ay de voir une amie de cette importance, à quoy je joins avec raison celle qui fait le voyage avec vous, qui mérite autant de louanges, que vous scavez que j'ay d'estime pour elle. Mandez-moy le temps que vous partirez ; afin que je prenne mes mesures pour aller au Buisson, où j'ay bien envie de passer quelques semaines en liberté, à quoy je ne manqueray pas, sitost que mes affaires me permettront de sortir d'icy.

A Rouen, ce 7 may 1667.

A Monsieur de Triquerville (cxviii.)

Lettre 20. — J'ay appris que vous me menacez de m'écrire ; je serais bien fasché que vous eussiez l'avantage d'avoir commencé le premier. Vous en avez déja un bien grand, d'avoir tant de matière je ne scay par où m'embarquer. J'y suis dans un temps où tous nos voisins sont occupés, de sorte que je n'ay encore vu personne. Il y va de vostre générosité et de celle de nos amis, de contribuer à mon divertissement, puisque j'ay beaucoup de joye de faciliter le leur quand je puis. L'on m'a dit que vous aviez à présent une cour à faire, dont les personnages sont bien changés depuis un an ; s'il n'y a que ceux que je scay, vostre liberté vous demeurera, de vostre enqueste ; quand je dis cela, je n'y prends aucune part, non pas que je manque de volonté, mais un galant de mon âge ne sert qu'à donner les lumieres qui éclairent ceux du vostre, et la pluspart des Dames

aiment mieux se plaindre du peu de discrétion de la jeunesse, que d'éprouver celle des gens d'entre deux âges. Vous voyez que je me fais justice, mais je ne vous traite pas de même, en vous écrivant une assez longue lettre pour vous ennuyer. Mandez moy de vos novvelles, si vous voulez obliger vostre.

Au Même. (CXIX.)

Lettre 21. — Pour m'acquitter de la parole que je vous ay donnée de vous rendre compte de mon voyage de Conches, je vous diray que j'y arrivay le jour que M. de Longueil, M[lle] de Maisan, M[me] de Motteville et le Bossu estaient partis pour le Havre ; vous pouvez juger de mon déplaisir par le sujet que j'en avais : mais comme il ne faut pas s'estonner au premier obstacle qui trouble nos plaisirs, je pris courage et fis dessein de chercher le moyen de m'y divertir huit jours comme j'avais resolu, et je suis assuré que ce ne sera point là que vous vous fixerez. Si Dieu vous en fait la grâce, vous ne sortirez pas de la compagnie où nous nous sommes veus cet esté ; il y a de quoy arrester une douzaine de libertés aussi délicates que la vostre, quoy qu'elle le paraisse en un haut point. Mais c'est un dangereux pays, l'on ne s'en relève jamais quand on y tombe, car c'est hazard lorsqu'il s'en trouve d'assez courtoises pour vous donner la main, car encore ces sortes de charités pourraient venir de tel lieu que l'on aimerait mieux le mal que le remède. Je voy néantmoins que ce n'est pas tant le jugement qui vous retient, comme la difficulté du choiz parmy tant de beautés dont les humeurs sont aussi differentes que les visages : et cependant avec toute cette diversité, elles sont si bien concertées que nostre amy en a fait le plus beau bouquet du monde : c'est un projet digne d'un jeune homme, avec toutes les bonnes qualités que vous avez d'entreprendre d'en arracher une fleur. Vous ne scauriez faire un si hardy coup sans ébranler les autres, en sorte que vos amis pourraient en profiter : persuadez-vous en, quand vous scaurez que M. le président de Maison, messieurs ses enfans, et M. et M[me] de Ouesnel y estaient, sans ceux qui s'y trouvèrent, dont vous verrez les noms dans la suite de ma lettre

Le Président à l'ordinaire
Me recevant civilement,
Sans façon et sans compliment
Me fit toujours si bonne chère,
Tant du visage qu'autrement,
Que j'avais raison de m'y plaire.

Le jeu, la table, l'entretien
Nous y divertissaient si bien,
Que parlant d'une voix commune,
Chacun de nous dit à l'envye
Qu'il faudrait accorder en luy
Le mérite avec la fortune.

M. son fils pour qui j'ay beaucoup d'estime et d'amitié, y contribue tout à fait de sa part, et j'eus plusieurs conversations avec luy tant particulières que générales, dans lesquelles je trouvay beaucoup à profiter.

Mais son séjour dans la contrée
Comme à luy déplaist à plusieurs,
Que voudraient que passant ailleurs
Sa disgrâce eust moins de durée :
Même il se trouve des messieurs
Chez lesquels il n'a plus d'entrée.

M. l'abbé, quoy que d'humeur plus particulière, ne laissa pas de contribuer a mon divertissement, et de me faire connaître qu'il n'ignore rien de ce que doit seavoir un prélat de sa condition ; toutes les apparences en sa bonne mine me font juger qu'il desplait plus aux maris que aux femmes. M. de Quesnel chez qui je fis plusieurs repas, m'apprenait les nouvelles particulières, si plaisamment circonstanciées, que s'il ne me persuadait entièrement, il me faisait rire de tout mon cœur, rien n'échappant à sa connaissance. ou du moins à ses soupçons : Madame sa femme faisait bien l'honneur de sa maison :

Et ma foy, ma chère Triquerville,
Elle a tant de charmants appas,
Que pour ne les estimer pas,
Il faut estre bien mal-habile :
L'on eut raison d'en faire cas,
Quand elle fut dans nostre ville.

Son bel esprit est un trésor
Que je ne connais pas encor,
Je ne flate ny dissimule,
Je l'examinay comme il faut,
Et sans qu'elle a trop de scrupule,
Je n'y remarque aucun défaut.

Mais vous autres messieurs les friands de ces bons morceaux, vous devez espérer qu'elle s'en corrigera, lors que son heure sera venue, pour moy, comme ce n'est pas viande à barbon, je me contenteray d'avoir de l'estime et de l'amitié pour elle et de voir échouer maintes jeunes libertés aux pieds de ce beau rocher. Nostre amy ***, y fit deux ou trois repas ; le pauvre homme n'est pas connaissable, et pour prouver qu'il n'est plus luy-même, il suffit de dire qu'il est incapable d'emportement ; qu'il hait la debauche ; que c'est un économe d'importance e qu'enfin sa constance est admirable. Il ne parle plus de vers ny de prose, mais de provisions pour passer son hyver à la campagne, de médecin pour traiter sa femme ; en quoy pourtant il agit en homme d'honneur et de probité. M. et M** de Bailleul y pas-

sèrent deux fois avec Mlle Biche à quy je donnay ce couplet de chanson :

Enfin, Philis, c'est trop railler,
Ton cœur qui fut toujours inacessible,
Doit estre sensible
Et se reveiller ;
Tu te repais de plaisirs insipides,
D'autres voudraient en avoir de solides.

Il est plaisant de dire,
Souvent de bons mots,
Et de faire rire
Au dépens des sots ;
Mais afin d'estre adroits
Et de tout points satisfaits
Il faut faire un amant
Et l'aimer constammant.

Enfin, mon cher amy, voilà le récit de mon voyage, d'où je suis revenu ce soir, et dont je vous aurais écrit plus amplement sans que le sommeil me gagne.

AU MESME (CXX).

Lettre 22. — Je ne scay si c'est ma faute ou la vostre, mais je scay bien qu'il y a longtemps que nous n'avons eu de nouvelles l'un de l'autre : je ne laisse pas d'estre aussi persuadé de vostre amitié qu'au temps que nous nous écrivions souvent, et je vous croy trop raisonnable pour n'avoir pas les mesmes sentiments que les miens. Vous estes attaché dans vos divertissements qui sont sédentaires, et je m'abandonne aux miens qu'on peut justement nommer ambulatoires. Avoir esté à Paris un mois devant les rois, un autre mois a Rouen, l'avoir quitté pour passer le carnaval à Conches et estre revenu le caresme à Paris, et toujours avec des belles, cela conviendrait mieux à vostre taille et à l'humeur d'un de nos amis qu'à un homme comme moy qui ne suis léger de corps ny d'esprit. Je pense pour vous faire ma confession, que la galanterie estant aux abois chez moy, je fais comme les malades qui changent souvent de list, pensant ratraper la santé, sans trouver aucun remède à leur mal ; je change d'objets de la mesme sorte, sans avancer d'aucun costé, mais je seray consolé, si j'en trouve quelqu'un qui souffre ma conversation par pitié ou par reconnaissance de ce que je luy auray consacré les restes de ma pauvre jeunesse. J'espère estre à l'advenir consulté sur la galanterie à cause de mon expérience : ce n'est pas que j'ay aye jamais réussy, mais il y a plus à profiter avec des généraux d'armée qui ont perdu plusieurs batailles qu'avec des conquérants qui n'ont jamais trouvé de résistance ; car on se fait sage par les fautes des premiers, et on ne s'instruit point avec une bonne fortune continuelle : j'avoue que j'aurai joye d'estre spectateur discret de

quelque fameux triomphe obtenu par vous, mais vous estes en un païs où il faut se donner patience, et attendre qu'elles ayent trente ans, afin que la constellation de la ville l'emporte sur la haute pruderie dont elles font profession. Cependant un pauvre garçon tire sa poudre aux moineaux et employe mal à propos les beaux talents que Dieu luy a donnés; surmontez la destinée par vostre mérite et faites voir comme le Cid:

Qu'aux personnes bien nées,
Le courage n'attend pas le nombre des années.

Sur tout cela cependant, je vous conseille d'essayer de vous deffendre de Cléorante, car ou je m'y connais pas, ou c'est une place bien difficile à prendre: l'on a beau faire des circonvallations, des attaques à couvert et attendre l'heure que les dehors ne sont pas gardés, elle est aussi bien préparée contre les surprises que contre les siéges réguliers, et elle est toujours en garde de toutes les manières. Je ne scay mesme si la patience, qui surmonte tout ailleurs, n'est pas une vertu inutile avec elle: cependant ne trouvez pas a dire, si je ne vous mande point de nouvelles de nos amis qui sont icy, l'abondance m'embarrasse: ma lettre est trop longue et je n'aurai plus rien à dire quand je vous verray, ce que j'espére dans quinze jours, et rester quatre mois à Rouen pour me reposer après tant de courses.

A Paris ce 2 mars 1656.

A Madame de Berville (1) (cx).

A Vert, ce 25 *décembre* 1654.

Lettre 23. — Il y aurait de l'ingratitude à ne vous pas remettre de vos boudins et de vos saucisses, qui ont esté trouvés admirables: Si boire à la santé de ses amis apporte quelque soulagement a leurs maux, vous ne devez plus estre enrumée, puisque le vostre a esté solemnisé d'importance. En vérité, nous aurions tort d'oublier une femme de tous mestiers comme vous. Je scay bien que le principal est celuy de dévote, mais cela ne vous empesche pas d'aimer les bons vers, d'escrire de jolies lettres, de jouer bien au reversy et de faire du boudin à merveille, sans la science dont je n'ay point encore de connaissance, et mesme sans le sermon et la confession où l'on m'a dit que vous triomphez, quoique vous ne m'ayez pas encore régalé de ce mets délicieux. Enfin il ne manque plus à vostre adresse que celle de me mieux convertir, à quoy je vous exhorte pour mon bien et pour vostre réputation; ce n'est pas que je ne vous conseille de travailler auparavant chez vous, car je ne croiray point à vos miracles, si vous n'empeschez vostre cher mary de crier,

(1) Nicole d'Herbouville, fille de Adrien, seigneur de Lunerey, et de Marie de Croix Mares, mariée le 23 avril 1630 à Adrien de Houdeto, seigneur marquis de Berville, et veuf de Jacqueline Martel de Fontaine.

et moy d'aymer à voir ce qui est beau et à gouster ce qui est bon avec plus de volupté, que vostre règle ne le permet ; toutefois l'âge me guérira bien tost de l'un et vos instructions pourraient reussir a l'autre. Je vous crois capable de tout, après avoir veu céans une jeune beauté de vos intimes amies, avec la sagesse des anciens philosophes et la dévotion des anachorètes, qui mesme a cet avantage sur eux, de triompher du monde au milieu de ses pompes, comme ils faisaient dans leurs déserts et d'inspirer autant de dévotion par son exemple qu'elle pourrait en oster par sa vue. Je scay que ce sont des effets de son bon naturel, mais comme la conversation ordinaire de son illustre amie l'a fortifiée du costé de la conduite, vous l'avez encouragée de celui de la dévotion, de sorte que vos soins à toutes deux, joints aux efforts de la nature, en ont fait une très accomplie créature. Je ne songerai cependant pas que je m'emporte bien au-delà de mon dessein, et je me fusse difficilement persuadé qu'un remerciement de saucisses et de boudins, eût du finir par un serieux de cette conséquence : je ne m'en repens pourtant pas, si cela ne vous ennuie pas plus que moy. Cependant il n'est pas juste d avoir tant parlé de M[me] de Quesnel, sans vous dire à toutes deux que je suis vostre, etc.

Nous avons la conviction que nos lecteurs ne regretteront pas ces pages qui nous font connaître un écrivain de la préciosité auquel on ne peut refuser ni talent, ni originalité. Alexandre de Campion a été un personnage réellement intéressant : bon officier, diplomate assez fin, homme entendu un peu à toutes les affaires, poëte médiocre, mais facile, sachant galamment tourner les lettres, ami de toutes les femmes, amoureux constant de l'une d'elles. Son portrait, ce nous semble, méritait d'être fait ; nous avons voulu l'essayer et nous espérons ne pas avoir perdu tout à fait notre temps.

Edouard de BARTHÉLEMY.

Le Fondateur-Directeur : Auguste Laforet.
Le Secrétaire : H. Matabon. | *Le Secrétaire-adj[t] :* L[t] de Gavoty.
Le Gérant : J. Mathieu.

MARSEILLE. — TYP. MARIUS OLIVE, RUE SAINTE, 39.

COURONNES ACADÉMIQUES

DE LA REVUE DE MARSEILLE ET DE PROVENCE.

1875.

DEUXIÈME SÉRIE.

Nous donnons aujourd'hui, ainsi que nous l'avons annoncé dans la livraison de novembre, les poésies de nos collaborateurs MM. Aimé Giron, de Meyronnet St-Marc et Jean Monné, poésies couronnées, cette année, soit aux Jeux-Floraux de Toulouse, soit aux concours littéraires d'Apt et de Forcalquier

Les œuvres de M. Aimé Giron, n'ont pas encore reçu comme celles de M. Hippolyte Matabon, le suffrage suprême de l'Académie Française, mais cet écrivain marche à pas rapides dans la voix des succès ; il peut les ambitionner tous, et ce n'est pas une prophétie téméraire que de lui prédire les plus éclatants. Tous les genres du reste lui sont familiers, et l'on ne sait qu'admirer le plus en lui l'abondance et la variété des idées ou la richesse de la forme dont il les pare.

La Fable et les trois Noëls qu'on va lire sont les meilleures preuves que nous puissions donner de l'exactitude de notre appréciation.

MM. Hippolyte Matabon et Aimé Giron sont des lauréats émérites : nous dirions volontiers des vétérans, si leur âge nous le permettait ; mais ils ne sont pas nos seuls triomphateurs. M. le baron de Meyronnet St-Marc dont le début dans la carrière a été une éclatante victoire : *Le premier prix du sonnet au centenaire de Pétrarque*, l'an dernier, M. de Meyronnet St-Marc a vu, cette année, deux autres de ses poésies couronnées l'une, un sonnet, au centenaire de Saboly, à Apt, l'autre, un chant à Notre-Dame-de-Provence, aux fêtes littéraires de Forcalquier. Ce sont ces deux poésies que nous donnons ci-après. On verra que le poète sait merveilleusement allier les vers faciles aux pensées nourries.

On doit, sans hésiter, en dire tout autant de M. Jean

Monné, lui aussi lauréat au centenaire de Pétrarque. Tout ce que la langue provençale a de doux, d'ingénieux, de naïf est admirablement mis en œuvre par ce félibre rêveur et profond dans son élégante simplicité. Aussi son ode à Saboly que nous donnons ci-dessous a-t-elle obtenu le premier prix à Apt, dans la section des pièces de vers provençaux en l'honneur du populaire noëliste comtadin.

Et maintenant, prenez vos lyres, ô chers poètes, et chantez-nous vous-mêmes vos vers :

AIMÉ GIRON.

I.

LE RENARD ERMITE.

(FABLE).

Qui a obtenu la primevère aux Jeux-Floraux de Toulouse, en mai 1875.

Les Renards — on le dit — sont fripons, détrousseurs,
Hypocrites, rusés... jusqu'à l'impénitence,
De vrais animaux de potence !
Mais, répliquent leurs défenseurs,
C'est que vos chiens et vos chasseurs
A pas un n'ont laissé le retour du vieil âge :
Le désir de mieux vivre et le temps d'être sage.
Pourtant dans un pays de difficile accès,
L'un d'eux vieillit — et, je ne sais
Comment il garda la peau sauve?
Car son museau, sa queue épaisse et fauve
Partout étaient connus, signalés, dénoncés.
Il avait fait ceci, cela, tout — plus encore,
Et — ce que je déplore —
Il s'en défendait mal et d'un ton goguenard.
Mais, pêcheur qui s'amende... Ajoutons au plus vite,
Que mon renard — trop vieux — un jour se fit ermite,

Fin louable... pour un renard.
Il choisit un humble ermitage
Inconnu des bassets et loin du traquenard,
Assez distant de ce village
Témoin habituel de son tendre péché,
Où sans respect du froc, on vous l'eût enfourché.
Il ne mangeait, pour tout potage,
Que du miel et des noix. — Non ! plus d'œuf déniché,
Plus de poulet et plus de stratagème,
Mais des jeûnes, souvent, plus longs qu'un long carême,
Et, l'on ajoute même
Qu'au souvenir maudit de tant d'égarements
Il remplissait la nuit de ses glapissements
En son terrier, dans les broussailles,
Sa forte odeur de sainteté
Amenait, de partout, un flot pieux d'ouailles,
Innocents lapereaux ou candides volailles;
Et, confit dans son antre et son humilité,
Renard allait au ciel, tranquille — et bien fêté

On parla tant du saint ermite
Qu'une poulette à lard — vrai morceau de marmite —
Jeune, fraîche, tendre, et fort en souci
D'un Hidalgo, son père, ancien coq endurci,
Par l'amour et l'orgueil mijoté pour le diable,
Voulut, à ce sort effroyable,
Tenter d'arracher le vieillard.
Sans retard,
Elle accourut chez mon renard,
Le conjurant d'entreprendre œuvre pie
Et de ramener vers les cieux
Par de sages conseils, le pauvre cher impie.
Renard touché, dévotieux,
Caressait d'un œil doux — et tout rempli de choses —
La naïve éplorée aux chairs blanches et roses.
« — Autrefois, songeait-il d'un air fort alléché,
« Autrefois — ô métamorphoses ! —
« J'aurais, bien sûr, commis quelque horrible péché;
« Mais, adieu le vieil homme ! »
Et, la patte en la manche,
Il suivit la poulette blanche.
Après qu'on eut longtemps marché,

Causé de tout un peu — des uns — et puis des autres,
Récité quelques patenôtres,
On atteint le manoir du vieillard Hidalgo,
Dom Henriquez Coquerico.
C'était, dans une ferme à cette heure endormie,
Un juchoir haut-perché. Le seigneur de ces lieux
Y trônait dans sa morgue et sa polygamie.
Fra Renard, l'abordant d'un air humble et pieux,
Allait sermonner de son mieux.
Mais dom coq aussitôt : « L'ennemi de ma race,
« L'assassin de ma poule grasse,
« (Ta mère, ô mon enfant) lui qui, sans doute, ici
« Vient manger ton vieux père et le croquer aussi ? »
La poulette, à ces mots, de tomber en faiblesse,
— Le moyen le meilleur de ne répondre à rien —
Et dom coq de crier si bien :
« — Qu'est ceci ? qu'est-ce ? qu'est ci ? qu'est-ce ? »
Qu'il réveilla les gens, qu'il réveilla le chien.
On accourt. Fra Renard songe a battre en retraite :
« — Tout beau, murmurait-il, tout beau !
« Le devoir d'un saint homme est de sauver sa peau :
« J'avais compté sans le martyre !
« Je suis heureux, si je m'en tire. »
Renard voulut protester, voulut dire
Qu'il s'était converti, qu'il n'avait plus de dents,
De pattes, d'appetit — qu'il laissait fort tranquille
La volaille à la ferme, à la cour, à la ville ;
On le jugea sur ses antécédents,
Tout le sermon fut inutile.
« — Quoi ! Renard, un ermite ? — Ah ! ce museau pointu !
« Ces petits yeux malins ? — Est-ce là, la vertu ? »
Et d'aller le bâton, et le pic, et la tuile,
On l'abima...
On l'asssomma.

La morale à tirer, messieurs, de cette fable,
Puisqu'il en faut toujours une, pour terminer :
C'est qu'on ne veut point croire au repentir du diable,
Le vit-on constammeut jeûner et sermonner :
Et que, si l'on a mal agi, sans plus attendre
Les hommes, tout d'abord, commencent par le rendre,
Laissant ensuite à Dieu le soin de pardonner.

II.

LA NUIT DE NOEL DU TASSE.

(NOEL).

Médaille de vermeil au concours pour le centenaire de Saboly, à Apt (1875).

C'était nuit de Noël au Ciel et sur la terre.
Le Tasse entre dans Rome ; il est en fuite ; il erre,
Hanté par son fantôme amoureux et cruel
Et par le spectre noir des prisons de Ferrare.
Il s'arrête — il écoute — et sa raison s'égare :
« — Ils m'ont suivi partout ! Me suivront-ils au Ciel ? »

Rome dans ses clochers chantait. Les oratoires
S'illuminaient. Le Tibre, aux bourbeux vomitoires,
Pailletait de feux d'or le cours lent de son eau ;
Les paysans romains, dans les fleurs et les branches,
Devant l'*Ara-Cœli*, le long des marches blanches,
Priaient à deux genoux le divin *Bambino*.

A l'angle d'une rue au fond du Transtévère,
Sur un balcon fleuri, sous trois lampes de verre,
En sa robe d'argent des grands jours de ferveur,
Veillait une madone.— Et, dans l'ombre d'une arche,
Le Tasse, tête nue, assis sur une marche,
Front penché sur son cœur n'écoutait que son cœur.

Mais les *Pifférari*, sonneurs de cornemuses,
Qui, désertant les monts et les pins des Abruzzes,
Sous leur feutre pointu, dans leur cape, à minuit
S'enviennent, pour Noël, jouer sous les madones,
De leur grave zampogne aux bourdons monotones
Et de leur voix champêtre alternaient dans la nuit :

LES PIFFÉRARI.

« Vers Bethléem court une étoile ;
« Il est né là-bas, l'Enfant-Dieu,
« Sans langes neufs, sans draps de toile,
« Et l'étable n'a pas de feu.
« Un bœuf chauffe, de son haleine,

« Ses petits pieds, ses petits bras :
« — Bœuf pieux, si dur à la peine
« Et si doux, je bénis la plaine
« Qu'en soufflant tu laboureras! »

La zampogne à son tour chevrotait lente et sombre.
Le Tasse se souvint de deux berceaux a l'ombre,
Des baisers de sa mère en remontant a Dieu,
De sa sœur Cornélie au bord du golfe bleu
Priant toujours le Ciel pour Torquato qu'elle aime,
De ses chansons d'enfant, de son mâle poème
Sur le tombeau du Christ où mouraient les croisés,
De ses vers chuchotant, ainsi que des baisers,
Dans la villa ducale autour d'Eléonore.
Oh ! La gloire, éveillée aux coups d'un nom sonore !
Oh ! Les mornes cachots du couvent Saint-François !
Et des pleurs douloureux roulaient entre ses doigts.

LES PIFFERARI.

« La Vierge coud de pauvres langes ;
« Joseph répare son bâton ;
« Un berger pousse, entre les anges,
« Une brebis et son mouton.
« Jésus sourit; la brebis lèche
« Les deux mains de l'enfantelet :
« — Bonne brebis, que dans ta crèche
« Tombent le sel et l'herbe fraîche !
« Je bénis ta laine et ton lait. »

La zampogne reprit sa plainte murmurante.
Le Tasse revoyait la maison de Sorrente
Et la terrasse verte et le blanc escalier,
La falaise où la vague égrène son collier,
Tout, l'Eglise et la rue ombreuse sous les treilles
Où passe, au tintement de ses boucles d'oreilles,
La belle jeune fille aimée, aux yeux profonds.
Voilà bien, de Sorrente à Misène, les monts
Ondulant mollement comme un ruban de brume ;
Ischia qui fleurit, le Vésuve qui fume,
Les mouettes du golfe aux ailes dans l'azur ;
Et le Tasse pleurait assis contre le mur.

LES PIFFÉRARI.

« Les gais oiseaux de la muraille
« Devant les anges, sans façon,
« Descendent en chœur, sur la paille,
« Chanter autour du nourrisson ;
« Jésus carresse leur plumage :
« — Soyez bénis, petits oiseaux,
« Dans vos nids, dans votre ramage,
« Vous qui venez me rendre hommage !
« Que Dieu vous sauve des réseaux ! »

O zampogne ! Le Tasse aperçoit, dans son rêve,
L'ombre des chataigners frissonner sur la grève,
Les orangers mêler leurs fruits mûrs et leurs fleurs
Comme aux jours du présent l'espoir des jours meilleurs ;
L'aubépine au chemin embaume l'amertume ;
La plage livre au vent sa blanche et tiède écume.
Lui, respire en son cœur l'âcre fraîcheur des flots
Ou l'âme des parfums. — Le cou plein de grelots,
La chèvre suit la route en mordant aux broussailles,
Et, comme un royal doge au soir des fiançailles,
Le Ciel jette à la mer son anneau — le soleil ;
Et le Tasse immobile avait peur du réveil.

LES PIFFÉRARI.

« Les Rois Mages et leur cortège
« Dans l'étable enfin sont venus.
« Comme il pleure, le vent de neige !
« Mais sur l'enfant aux membres nus
« L'âne soufflait avec tendresse.
« — O bon âne, disait l'enfant,
« Reste sobre et crains la paresse ! »
« Et sa mignonne main caresse
« L'âne étonné qui se défend. »

La zampogne s'éloigne. — Oui, sous l'habit d'un pâtre,
Je regagne Sorrente et m'assieds près de l'âtre
De la vieille maison aux souvenirs vivants.
Cornélie ? Elle est veuve ! Oh ! Ses petits enfants
Sous le pampre où dans l'or l'ombre des feuilles tremble !
Nous avons tant pleuré tout un long jour ensemble !

Doux oiseaux des buissons, chers arbres du verger,
Me voici ! Torquato n'est pas un étranger,
Bien qu'il soit triste et vieux. Ces fleurs au bord des routes,
Ces cloches dans les monts, il les reconnait toutes ;
Et sa barque est encore en pêche à l'horizon ?
Le bonheur, ô mon Dieu, m'a rendu la raison !

La zampogne, en fuyant à travers rue et place,
Avec elle emportait la pauvre âme du Tasse.
Le Tasse descendit vers le Tibre et du bord
Où la lune répand son vague crépuscule,
Pensif, il contemplait, sur le mont Janicule,
Le couvent Saint-Onuffre — et songeait à la mort.

« — Oui, je voudrais mourir là, dans ce monastère
« Au milieu des cyprès, inconnu de la terre,
« Dormir, dormir en Dieu sous l'ombre d'un arceau ;
« Des moines je pourrais entendre encor l'antienne,
« En face du tombeau de la Rome païenne
« Où la Rome du Christ a posé son berceau. »

« Mon Dieu ! C'est dans la mort que repose la vie !
« Seuls, la tombe et le Ciel au Tasse font envie ;
« Pour son âme et son corps le sommeil éternel ! »
Sous les lampes en feu des madones — dans Rome
On vit, toute la nuit, errer l'ombre d'un homme,
Quand chantaient dans les cieux les cloches de Noël.

III.

LES DEUX SŒURS.

(NOEL).

Même Médaille. — Au même concours.

Noël ! Noël ! Les Cieux l'ont dit aux anges,
Les anges saints aux hommes l'ont chanté :
« — A Bethléem, dort en ses pauvres langes
« Le Dieu du Temps et de l'Eternité ! »

Le clocher, comme une rûche d'abeilles.
Bourdonne au vol des cloches de Noël,
Et l'orgue chante et, dans les croix vermeilles
Brille le feu des cierges sur l'autel.
Noël ! Noël !

Vers Bethléem, au fond de la Judée,
Comme autrefois s'en vont les pélerins ;
Leur troupe encor par l'étoile est guidée
Et du rosaire aux doigts montent les grains ;
Le vent d'hiver pleure autour du cortège ;
Dans l'infini, roulent sur Israël
Les tourbillons d'ange blancs et de neige ;
Les cèdres noirs grondent sur le Carmel.
Noël ! Noël !

La caravane entre à l'étable et prie.
Seules, là-bas, venaient sur le chemin
Deux sœurs — en deuil de la même patrie —
La robe en sang et la main dans la main.
S'agenouillant près du berceau de paille,
Elles priaient aussi le roi du Ciel ;
Leur front saignait par une horrible entaille.
Comme saignait le front charmant d'Abel.
Noël ! Noël !

Elles étaient belles, tristes et pâles ;
Et, murmurant tout bas : — *Miserere !*
Larmes et sang coulaient sur leurs sandales ;
La Sainte-Vierge à leur vue a pleuré :
« — A deux genoux, dit-elle, ô pauvres femmes,
« Bercez mon fils pour qu'au chagrin cruel
« Succède enfin le bonheur dans vos âmes ;
« La fleur amère, un jour, sera le miel. »
Noël ! Noël !

Avec ferveur elles bercent ensemble
L'enfant Jésus et Jésus souriait ;
Les yeux au Ciel, hors du berceau qui tremble
Joignant les mains, on eut dit qu'il priait.

Il se tournait vers les saintes martyres,
Les caressait d'un regard fraternel ;
La douce paix règne dans ses sourires ;
L'espoir au cœur ouvre son arc-en-ciel.
Noël ! Noël !

Les sœurs berçaient le Dieu de l'Espérance,
Sur lui tombait le sang, tombaient les pleurs ;
Elles disaient : « — Notre mère est la France ;
« Entre ses bras ils ont pris les deux sœurs.
« Sa voix emplit le mont et la vallée ;
« Jésus, rendez ses enfants à Rachel
« Qui ne veut pas être, hélas ! consolée,
« Car ils mouront loin du sein maternel. »
Noël ! Noël !

Et Le berceau venait, allait sans cesse ;
L'enfant sourit aux deux sœurs doucement ;
Et prend leurs mains, sur sa lèvre, il les presse,
Et les bénit dans un saint bégaiement :
« — Sœurs, la prière aux Cieux est souveraine !
« Je prierai tant Dieu, mon père éternel,
« Pour toi l'Alsace et, pour toi, la Lorraine,
« Qu'il enverra l'Archange Saint-Michel ! »
Noël ! Noël !

Noël ! Noël ! L'aube est dans les verrières
Et fait pâlir les cierges, les croix d'or :
Pieusement, les cloches, les prières
Ont ralenti, puis fermé leur essor.
De Bethléem les caravanes lentes
S'en revenaient, chantant un vieux noël,
Et les deux sœurs tristes, blêmes, sanglantes,
Ne pleuraient plus,.... mais regardaient le Ciel.
Noël ! Noël !

BARON DE MEYRONNET SAINT-MARC.

I.

SABOLY.

SONNET.

Médaille de bronze au concours pour le centenaire de Saboly à Apt.

Ce monde n'est que la préface
D'un poëme qui n'est pas prêt.
Tout ici-bas meurt et s'efface
Du ciel c'est l'inflexible arrêt.

A peine si l'on suit la trace
D'un grand peuple qui disparaît,
Mais seul, immortel quand tout passe,
Le poëte échappe au décret.

Depuis l'antique barbarie,
Le poëte est pour sa patrie
Un nom qui garde de l'oubli.

Si Macon vit par Lamartine,
La Ferté mourrait sans Racine,
Apt triomphe par Saboly.

II.

A NOTRE-DAME DE PROVENCE.

(A FORCALQUIER).

Médaille à la fête littéraire de Forcalquier.

En tous lieux, ô Marie, et surtout en Provence,
Ta gloire est sans partage et ton nom vénéré.
Le Provençal en toi place sa confiance
Et l'amour de Marie est un culte sacré.

Arles fut la première, et sa foi clairvoyante
Invoquait ton secours aux temps les plus anciens ;
Dans un temple nouveau Marie encor vivante
Reçut dès cet instant l'hommage des chrétiens.

Alors de toute part, à la ville, au village,
Avec un soin jaloux on te dresse un autel,
Et le marin bâtit sur les monts du rivage
Pour mieux voir de la mer tes clochers dans le ciel.

Chacun vient à tes pieds déposer sa prière,
Tu te trouves partout au moment du danger,
Notre-Dame du Laus, et Dame de Lumière,
De la Garde, Laghet, la Seds et Beauvezer.

Notre-Dame de Lure et de Grâce et des Anges,
Tu peux changer de titre et non changer de cœur,
Et je te reconnais à ces mêmes louanges
Qu'en ces temples sacrés on chante en ton honneur.

Il te manquait pourtant encore un sanctuaire
Qui les rappelât tous sous un unique nom.
L'antique Forcalquier sur son rocher sévère
Par un temple béni remplace un vieux donjon.

On ne la verra plus la noble citadelle
Des comtes souverains déployant l'étendard,
Quand du haut des crénaux l'active sentinelle
Sur l'immense horizon arrêtait son regard.

Aujourd'hui sur le roc, piédestal séculaire,
Notre-Dame apparaît aux premiers feux du jour,
Et sa main pour bénir s'étend du sanctuaire
Sur tous les Provençaux qu'assemble un même amour.

Marie ! ô notre appui, notre unique espérance
Abaisse jusqu'à nous tes yeux pleins de douceur
Et qu'un vrai cri d'amour monte de notre cœur
A Notre-Dame de Provence.

AIMÉ GIRON.

L'AMI DEI BUON DIÈU.

(NOEL EN DIALECTE NÉO-ROMAN).

Médaille de vermeil au concours pour le centenaire de Saboly à Apt.

— Zou, mounié inbasto tous dous ases;
Per Betelèn nous chaut partī.
Acouito-ti, foulas; que fases?
Pourren pas veire aqui petīt. —
Sen arribats : — Bonjour la maire!
Moussu Sant-Jousè, lou bonjour!
Leissas nous bouta dīns un caire,
Per aseima Jesus, pecaire !
Et tout aqui mounde a l'entour.

Venguèt dedīns la cabaneto
Un marchand soubre un chava nier;
Beilèt de sòus plen la maneto
A l'efant que n'ès pas trop fier.
Sèi, prenguèt toutas las mounedos,
Lou petīt Dièu de paureta;
Apueis, eila-lin, vès las fedos,
Las bestios de lard et de sedos,
En plourant, las ot lèu jeta.

Qu'aquella damo s'ivarajo
Dīns sa piafo e sous coutilhous!
Sous carcans' mai soun esclavajo,
Sas chadenos fan carilhous.
Destachèt l'or de sas aurilhos
Per divertī lou gente efant:
« — Noun, faguèt lou rèi dous paurilhos,
« L'or perd que trop las buonas filhos,
« E mous paures crebon de fam. »

Entro un soudard. — Tout s'en escraso
De la troumpeto e di tambour;
Una leguo après, soun espaso
Sautavo — que fasiot pavour.
Ei Dièu que n'ot pas l'habītudo

L'ot presentado ; mas sèi dït :
« — Vendrès quand l'aurès escondiudo;
« Aquella espaso ès trop pountiudo ;
Ei Ciau lou sang ès interdït. »

Un evesque de soun carrosso
Davalo embé soun grand veilet ;
Pourtavo la mïtro et la crosso,
Tout abilhat de fiau vioulet :
Cridèt : « — Jesus, vous, sès moun mestre ! »
« — Ièu ? n'ei ma qu'un paure moutou !
« Vèses ben qu'aco pot pas estre ?
« As una charreto à fenestre,
« E beicop d'or à toun bastou ! »

Lou rèi ? Pas mïns, qu'ot forto mïno !
Es dedïns ; soun mantè, defuors,
Traino eila-lin sa lonjo couino.
— « Vous sès loujats coumo de puores,
« Marïo, fustiè, la compagno !
Ount ès lou drole qu'ès neissut ?
Per lou tiubert la pluèio bagno ?
« — Lou Dièu di ciau cran pas l'aigagno !
« Anas louja vès vous, moussu ! »

Vèso aqui mourcè de canonge
Que porto un libre sout soun bras,
Qu'ès vergougnous ! « — Ièu vous dirange ? »
« — Moussu Saboly ! Vous ? Entras,
« Diguèt Jesus. Poudès me creire.
« Vostros chalendos soun pertout ;
« Me fan ama' mai me fan reire !
« Que sèi ben aise de vous veire ! »
E lèi faguèt un gros poutou.

Rèi, soudard, evesque, la fenno
Badavan liours ièus estounnats :
« — N'amo ma la petïte meno ! »
E sortian en fasiant de nas.
— Anen, Mounié, tarden piu gaire :
De Betelèn chaut tourna lèu ;
Jesus fai la gaugno ei vantaire.
Coumo ot poutounnat lou chantaire ?
Ot rasou — perat — le Buon Dièu !

JEAN MONNÉ.

ODE A SABOLI.

Médaille d'argent au même concours.

Alègre ! alègre !
Diéu nous alègre !

I.

Alègre ! — Lou cacho-fio briho,...
E la joio pertout bresiho...
Lou mounde tresanant s'eigrèjo enfestauli !...
Alègre ! Tout es alegresso...
— De la vido óublidant l'aspresso,
Au regàli cadun s'entaulo entrefouli.

Dóu Diéu Messio, o dous cantaire,
Sabòli, grand felibre, o fraire,
Pèr moun cor de crestian es un baume toun noum ;
Car, sies un rai de nosto glori,
Car, de Betelen dins la bòri,
La Prouvènço emé tu de-longo es à geinoun.

Vèngue Calèndo, — à la taulado,
Es tu qu'acampes l'oustalado ; —
O Rèire venerable, es tu que, tremoulant,
Benesisses la santo souco ;...
Es tu, qu'emé lou rire en bouco,
Encouroune de Pas li pitre barbelant ! —

Tu, — dins la Fe que t'ilumino.
As uno ispiracioun divino,
E dóu celèste amour cantes l'Encarnacioun ; —
E, dins la sublimo epoupèio,
Nous mostres lau jas de Judèio,
Ounte Pastre emé Rèi soun en adouracioun ; —

Dóu cèu nous descates la flamo,
E, dins nautre, la joio eissamo,
L'Eigagno dóu Perdoun refresco nòsti cor,
Se cantes la Verita blouso.
Estrassant nosto niue neblouso,
E la Vierge Mario encadenant la mort.

II.

Nouvè ! — Vitòri de la gràci ;...
De vòu d'ange dins lis espàci ;...
Lou jas de Betelen, trelusènt de clarta ;...
Lou nouvèu-na trasènt la vido,
A nòstis amo anequelido,
A l'univers esclau baiant la Liberta ;...

Acouplimen di sants ouracle ;...
De l'eterno Bounta, miracle ;...
Soulèu couchant li nèblo e li flèu ensucant ;...
Amour infini de l'autisme,
Que nous mando saun fiéu, batisme,
Per lava nòsti dèco en nous purificant ! —

Nouvè's, de toun amo piouso,
Èro l'esplendour souleiouso ;...
Ero pèr tu lou Bèu, l'Idèio, lou trelus ;...
Nouvè ! — De l'enfantoun sauvaire,
Ères de-longo countemplaire,
E, casto e pur, beviés lou rebat de sa lus ! —

Dins la glòri que l'enmantello,
De Jèsus e de soun Estello,
Seguissiés, dins l'azur, lou lume soubéiran :...
E vesiés uno Aubo prouspèro,
S'auboura sus nòstis Espèro,
Et lou mau dins l'infèr, pèr toujour s'embarrant !

Nouvè's la glòri ; Nouvè's l'amo
Que s'enfioco à la santo flamo ;. .
Es la Vertu qu'esvarto et l'auriage et lou tron ;
Nouvè's ta courouno, Sabòli !...
— Mèstro, o valènt apostàli,
Nouvè's un rai de Fe qu'esbrio sus toun front !

III.

O Sabòli, vène, di Rèire,
Empura tournamai li crèire ; —
Vuei, lou fio dóu Verai s'amasso dins li cor ;...
L'ome renègo... e, tantalori,
D'èstre matèri se fai glòri,...
E, de plegoun, se trai dins l'oumbro de la mort !...

Vène canta la dolieuranço,
Que sian dins la desesperanço : —
Vène que nosti jour soun clafi de desrèi ,...
E, de la Jasso miraclouso,
Nous moustraras la draio blouso,
Emé l'astre divin que menavo li Rèi ! —

Dins la niue que nous empestello,
Faras embrihauda l'Estello ;
E, coume antan li mage,.. eme la Fe pèr lum,
E'mé la gràci pèr coumpagno,
De l'Espèro béuren l'eigagno,
E di Vertu de Diéu belarèn li Prefum ! —

Nosto amo de cresèire plouro,...
La Patrio vers tu s'aubouro ;...
La Patrie t'apelo,.. o Mèstre, vène, lèu,
A ta voues, claro entrelusido,
Sus nosti terro enfousquesido,
I'aura coume un desbord de vido e de soulèu !

Alor, la siavo escandihado,
De la divino souleiado,
Fara de nòsti cor espoli lou boutoun ;...
E, de soun fio, l'amour Sauvaire,
Cremara nòsti pitre amaire ;...
E la Fe sus li front pausara si poutoum ! —

N'oublions pas, en terminant, de constater une récompense exceptionnelle que la *Revue* doit ajouter aux précédentes.

A Apt, le jury a décerné, hors concours, une mention d'honneur à la mémoire de Fortuné Pin, pour des Noëls que notre si regretté collaborateur avait composés en langue latine.

Viennent encore des concours littéraires ; et, nos lauréats déjà proclamés, et, avec eux, d'autres de nos collaborateurs s'inspirant de leur exemple, enrichiront, nous n'en doutons pas, de nouvelles couronnes — précieux joyaux — le trésor déjà si riche de la *Revue de Marseille et de Provence.*

Le Fondateur-Directeur,
Auguste LAFORET.

UNE LETTRE INÉDITE DE VOLTAIRE

On sait que Voltaire, si riche en invectives contre ceux qui se permettaient de le contredire ou de le combattre, ne marchandait jamais les éloges, quand il s'agissait d'un *frère*, d'un *cacouac*, comme il appelait les adeptes enrôlés sous les bannières de l'Encyclopédie. Le nom valait bien la chose. Ce n'était pas seulement aux réputations établies qu'il prodiguait les éloges ou les compliments. Il n'est pas de rapsodie en prose ou en vers, pas de débutant de province ou de l'étrangers qui n'ait reçu de lui quelque apologie ou quelque épître flatteuse, pourvu qu'il reconnut ou entrevît le cachet de l'esprit *philosophique*.

Que de brevets de génie délivrés par le grand-maitre et qui n'ont pas été confirmés ou acceptés par la postérité ! Nous en citerons un exemple sur mille, puisqu'il nous fournira l'occasion de donner aux lecteurs de la *Revue* une lettre inédite de Voltaire.

M. d'Alissac, de Valréas, — petite ville de l'ancien Comtat et patrie du cardinal Maury, — se proposait d'écrire l'*Histoire des Papes*. On devine quel pouvait être l'esprit de cette composition L'auteur en soumit la préface à Voltaire, qui s'empressa de lui répondre par la lettre suivante :

« Vous avez orné, Monsieur, le tombeau d'un vieil-
« lard octogénaire qui se meurt. Vous lui avez envoyé
« de trop belles choses et vous lui en dites de trop flat-
« teuses pour qu'il lui soit facile de vous exprimer toute
« sa sensibilité. J'ai lu deux fois la préface de l'*His-
« toire des papes* : elle est écrite avec autant de force
« que de vérité, et je n'y ai trouvé d'autre défaut que
« les éloges que vous voulez bien m'y donner. Votre
« entreprise est grande et utile. Je voudrais être à
« portée de vous en faciliter l'exécution. J'y trouverais
« ma gloire dans ce monde et mon salut dans l'autre ;
« mais il siéroit tout au plus à un vieux pêcheur tel que
« moi d'être l'historien de la papesse Jeanne, et après

« avoir tant parlé des Souverains Pontifes, il ne me
« reste rien à démêler avec eux que le soin de recourir
« à leurs indulgences et à leurs.... (un mot illisible.)
« C'est à vous, Monsieur, sujet des successeurs de saint
« Pierre et leur historien, à m'obtenir cette double fa-
« veur. Je vous en demande pour gage un exemplaire
« de la première édition de votre ouvrage et vous prie
« de me croire, etc., etc.

« VOLTAIRE.

« Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.

« A Fernai, 2 Auguste 1777. »

L'original de cette lettre est collé au verso de la couverture du premier volume in-f° de l'*Histoire des Papes*, qui n'a jamais été achevée. J'ai eu longtemps ce manuscrit entre les mains, et franchement j'avoue que le monde savant n'a rien perdu à ce ce qu'il soit resté tel.

L'ouvrage porte pour épigraphe : « *Omnis pontifex ex hominibus assumptus circumdatus est infirmitate.* Paul, épist. ad Hebr. V, 1 et 2 (1). » — Tout le procédé philosophique de l'époque est là. Les véritables paroles de saint Paul sont celles-ci : « *Omnis namque pontifex ex homnibus assumptus pro homnibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offeret dona et sacrificia pro peccatis*; 2. *qui condolere possit, iis, qui ignorant, et errant quoniam et ipse circumdatus est infirmitate* (2). » On comprend quelle différence il y a entre les deux textes. Le procédé devait être du goût de Voltaire, dont les compliments étaient du reste provoqués par les éloges de la préface.

JULES COURTET.

(1) Tout pontife pris d'entre les hommes est environné de faiblesse.

(2) Tout pontife pris d'entre les hommes est établi pour les hommes en ce qui est de Dieu, afin d'offrir des dons et des sacrifices pour les péchés.
En sorte qu'il puisse s'affliger pour ceux qui sont dans l'ignorance et dans l'erreur, parce qu'il est aussi lui-même environné de faiblesse.

LES ÉCHEVINS
GEORGES DE ROUX ET JUSTINIEN DE RÉMUZAT.

ÉTUDE SUR LA CONSTITUTION MUNICIPALE
DE LA VILLE DE MARSEILLE
PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE.

(Fin).

V.

Cérémonial de la Communauté de Marseille. (1)

Le 5 janvier 1765, M. le président de Grimaldy de Regusse, président au Parlement étant arrivé et s'étant logé au couvent des Pères Recollets, MM. les échevins en chaperon, sont allés lui faire visite, il les a reçus à dix ou douze pas hors de son appartement et en avant du dortoir. et les a accompagnés, en sortant, jusqu'au bas du grand escalier à la porte du cloître.

MM. les échevins lui ont ensuite envoyé le présent double.

Peu après, M. le Président est venu à l'Hôtel de Ville rendre la visite à MM. les échevins ; ils l'ont reçu, en chaperon, à la porte de la rue et l'y ont reconduit.

Dans le compliment et dans la conversation MM. les échevins ont donné du *Monseigneur* à M. le Président (2).

Le 27 février, M. le marquis de Pilles étant revenu de Peiruis, où il avait épousé Madame de Jarente de Félix, MM. les échevins en chaperon sont allés leur faire compliment sur leur mariage.

Le lendemain, M. et Madame de Pilles sont venus à l'Hôtel-de-Ville rendre la visite à MM. les échevins, lesquels, en chaperon, les ont reçus à la porte de la rue.

(1) Les détails suivants sont extraits textuellement du 3me registre du *Cérémonial;* ils sont entièrement inédits. MM. Méry et Guindon n'ont publié que la première et la seconde parties de cet intéressant recueil. (Archives de la ville. Série AA. *Cérémonial*, fol. 505-520.)

(2) Le rédacteur du *Cérémonial* ne dit pas pourquoi on a « donné du Monseigneur » au président. C'était tout à fait en dehors des usages, qui n'accordaient ce titre qu'à M. de la Tour, Premier Président au Parlement et Intendant de Provence.

Le 1er mars, Mgr de La Tour, Premier Président et Intendant étant arrivé en cette ville et depuis peu de temps revenu de Paris, MM. les échevins, en chaperon, sont allés lui faire visite, accompagnés de Me Arnaud, avocat, lequel l'a éloquemment harangué.

MM. les échevins ont ensuite fait présenter à monseigneur le Premier Président et Intendant le présent de la ville, consistant en douze paquets de bougies de table, douze boites de confiture et douze bouteilles de vin; lequel présent Mgr le Premier Président a fait prier MM. les échevins de vouloir faire reprendre, à quoi ils ont été obligés de se conformer (1).

MM. les échevins ont assisté avec les cerémonies accoutumées aux solemnités du dimanche des Rameaux, de la Semaine Sainte, des fêtes de Pâques et du dimanche de Quasimodo.

Ils ont assité aux solemnités de la Fête Dieu et de l'Octave, ensuite à celles de la fête du Sacré-Cœur, le lendemain du jeudi de l'Octave.

Le 5 août, l'Académie des belles lettres a tenu dans la salle de la Loge (rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville) son assemblée pour la distribution des prix ; MM. les échevins y ont assisté comme particuliers, sans chaperon.

Le 1er septembre, l'Académie des Beaux-Arts a aussi tenu son assemblée dans la même salle; MM. les échevins, en chaperon, y ont assisté, presidé et distribué les prix.

Le 23 septembre, Madame la Baronne de Glandevès, fille de M. le marquis de Roux, premier échevin, ayant accouché et M. le marquis de Roux l'ayant fait savoir à MM. ses collègues, ils sont allés en chaperon faire compliment à M. et Mme de Roux, à M. et Mme de Glandevès ils ont été reçus et reconduis à la porte de l'hôtel.

Le 17 décembre, M. le marquis de Roux, premier échevin, ayant reçu le brevet de Conseiller d'Etat et en ayant fait donner avis à MM. les échevins ses collègues, ils sont allés en chaperon lui en faire compliment ; ils étaient précédés de la livrée et gardes de la ville, suivis

(1) Ce refus délicat du présent de la ville dut profondement étonner les échevins ; il était sans précédent.

des officiers et accompagnés des plus notables et principaux négociants. M. le marquis de Roux les a reçu hors la porte de son grand appartement et les a reconduits jusqu'à celle de la cour de son hôtel. MM. les échevins lui ont ensuite fait présenter par le trésorier de la ville le présent de douze boîtes de confiture, douze paquets de bougies de table et douze bouteilles de vin.

Le 19, M. le marquis de Roux est venu à l'Hôtel-de-Ville rendre sa visite à MM. les échevins ses collégues, ils l'ont reçu en chaperon au haut de l'escalier, et lorsqu'il est sorti ils l'ont reconduit jusqu'à la porte de la rue.

MM. les échevins ont assisté aux solemnités de la fête de la Noël avec les cerémonies accoutumées.

Le 2 janvier 1766, sur la fâcheuse et triste nouvelle du décès de Mgr le Dauphin, MM. les échevins ont pris le deuil avec de grand pleureuses, un crespe frisé au chapeau sortant de quatre doigts seulement, épée, boucles et boutons de manches noirs, souliers bronzés, bas de laine et petites manchettes de baptiste.

Tous les officiers et employés de la communauté ont aussi pris le deuil.

MM. les échevins ont donné des crêpes et des bas noirs à leurs valets, et ont fait couvrir d'une écharpe de crêpe le drap des bandoulières des brigadiers et gardes de police et du guet et aux deux trompettes.

MM. les échevins ayant annoncé eux-mêmes ce deuil dans la salle de la Loge pour ce jour tous les négocians et les notables citoyens l'ont pris.

Le 18 janvier, Mgr l'Evêque ayant indiqué à ce jour la célébration d'un service pour le repos de l'âme de feu Monseigneur le Dauphin dans l'Eglise cathédrale, et y ayant invité MM. les échevins, qui l'avaient été d'ailleurs par une lettre de Mgr le duc De Villars, gouverneur de la province, ainsi que MM. les officiers de la Seneschaussée, les uns et les autres s'y sont rendus.

Comme par un jugement du 27 juin 1716 rendu par MM. les commissaires députés par lettres patentes et arrêt du conseil du 5 février précédent, il est porté que dans les cérémonies funèbres, MM. les échevins donneront l'eau bénite à la suite du clergé, le 17 ils firent in-

timer et notifier le susdit jugement au chapitre de l'Église cathédrale en la personne du chanoine administrateur de la dite église, aux fins que le chapitre eût à s'y conformer en tout son contenu, à quoi le dit chanoine administrateur répondit que l'intention du chapitre n'a jamais été d'aller contre ce qui lui parait être disposé et décidé par le jugement du 27 juin 1716 et qu'il s'y conformera.

Contre la disposition de ce jugement, le Chapitre les a privés de l'honneur de donner l'eau bénite, ayant fait placer un bénitier vis-à-vis de leurs places dans le chœur et un autre vis-à-vis celles des officiers de la Séneschaussée, lesquels après les absoutes se sont faits présenter l'aspersoir placé vis-à-vis leurs places par un de leurs huissiers, et MM. les échevins celui placé vis-à-vis des leurs par un de leurs valets, au moyen de quoi ils n'ont pu donner l'eau bénite que de leurs places, comme les officiers de la Séneschaussée des leurs; dont et du tout, MM. les échevins ont fait dresser, dans le chœur, par le notaire secrétaire de la Communauté, un acte de protestation pour la conservation de leurs droits, ayant été maintenus dans celui de donner l'eau bénite à la suite du clergé, et le chapitre dans l'usage d'envoyer le maître des cérémonies les prendre dans leurs places pour aller à la suite du clergé donner l'eau bénite et de leur en faire présenter l'aspersoir par le même ecclésiastique qui l'avait présenté au clergé, ainsi qu'il conste par le registre des cérémonies pour le service de M. d'Estampiel, évêque de cette ville, du 18 janvier 1684.

Pour celui de Mgr le maréchal-général, duc De Villars du 26 novembre 1734.

Pour celui de M. Lebret, premier président intendant et commandant en province, du 17 mars 1735.

Et pour celui de M. de Belsunce, évêque de cette ville, du 12 juin 1755.

Surtout ce que dessus, MM. les échevins ont porté leurs plaintes, et demandé à Mgr le comte de saint Florentin, ministre et secrétaire d'État, la juste réparation qui leur est due, de l'infraction commise par le chapitre de la Cathédrale et par les officiers de la Seneschaussée au jugement du 27 juin 1716, et de l'empêchement qu'ils

ont respectivement mis à ce que MM. les échevins aient joui du droit qui leur est réservé par le dit jugement, de donner l'eau bénite à la suite du Clergé. (*Requiescat in pace*).

Le 27 janvier, M. Chomel ayant été reçu et installé à la charge de Lieutenant Général Criminel au Siége et Seneschaussée de cette ville, MM. les échevins, en chaperon lui ont fait visite; l'ayant fait prévenir par un lieutenant des quartiers, il les a reçus en robe à la porte de sa maison sur la rue, ils sont entrés dans son appartement, d'où il les a reconduits aussi jusqu'à la rue.

Le 29, M. le lieutenant Chomel en robe, précédé de deux huissiers aussi en robe, a rendu la visite, MM. les échevins en ayant été prévenus, l'ont reçu en chaperon à la porte de la salle dans laquelle les huissiers se sont arretés, et en sortant l'ont accompagné jusqu'à la porte de la rue.

Service funèbre ordonné par la ville et célébré dans l'église des Accoules pour le repos de l'âme de feu Mgr le Dauphin, le 13 février 1766.

Le 13 février, MM. les échevins ont fait célébrer dans l'église des Accoules un service funébre pour le repos de l'âme de Monseigneur le Dauphin.

La grande porte de l'Eglise était drapée de noir et ornée de trois grandes armoiries. Toute l'Eglise était aussi drapée de noir et parsemée d'armoiries. Les quatre vertus cardinales étaient représentées sur les quatre premiers piliers.

Le catafalque était monté dans la chapelle de N.-D.-de-Paix, laquelle est en face de la grande porte de l'Eglise.

Le premier arceau de cette chapelle était couvert de drap noir et orné de plusieurs armoiries et de deux vertus théologales.

Tout l'intérieur de la chapelle était également drapé de noir et orné d'armoiries.

Toutes les fenêtres et lanternes de l'Eglise étaient fermées par des rideaux, de façon qu'il ne paraissait qu'un jour fort obscur.

Le catafalque était placé au milieu de la chapelle et formait un rectangle de neufs pieds de largeur sur douze

pieds de longueur ; le premier corps était élevé de huit pieds et représentait un tombeau qui formait le second corps élevé de trois pieds, au-dessus d'icelui s'élevait une pyramide de cinq gradins élevés chacun d'un pied et demi.

Sur le dernier de ces gradins était posée la représentation de trois pieds de hauteur, ce qui faisait en tout une élévation de vingt et un pieds et demi.

La représentation était couverte d'un poële ou drap mortuaire, sur lequel était un carreau de velours noir et une couronne fermée, le tout recouvert de grands crêpes.

Tous les gradins étaient drapés en velours noir, parsemés de larmes blanches et ornés de diverses armoiries et trophées d'armes.

Le tombeau au-dessus du premier corps était soutenu par deux dauphins et tout peint en marbre.

La face de devant du premier corps était décorée d'un pilastre et arrière-pilastre de chaque côté, et milieu d'un grand panneau sur lequel était peinte la troisième vertu théologale représentant la religion avec tous ses attributs, toute cette face était peinte et decorée en marbre avec ses bases et corniches en saillie.

Les autres trois faces du catafalque étaient couvertes de drap noir, et décorées de plusieurs armoiries et trophées d'armes.

A chacun des quatre angles était posé à terre un grand chandelier, qui portait un flambeau de quatre livres en cire jaune.

Le catafalque était orné de cent-vingt chandeliers portant chacun un flambeau d'une livre en cire jaune.

Il était couronné par un grand baldaquin couvert d'un poële ou drap mortuaire avec ses franges et guirlandes, et quatre grands rideaux qui tombaient sur le premier corps.

Le maître-autel était couvert d'un grand drap mortuaire orné d'armoiries et de six flambeaux de deux livres en cire jaune portant chacun une armoirie découpée.

La Grand'Messe fut chantée en musique et célèbré par M. le Doyen du chapitre assisté de quatre chanoines en

chape, d'un diacre et d'un sous-diacre, deux clercs portant chacun un flambeau de cire jaune et du maître de cérémonie.

Les autres chanoines et prêtres étaient dans le chœur.

MM. les échevins en grand deuil, étaient placés dans le sanctuaire du côté de l'Evangile et les officiers de ville du côté de l'épitre.

Les musiciens, au nombre de cinquante, étaient dans la grande nef devant le sanctuaire avec leurs bancs et pupitres.

Les principaux habitants en très-grand nombre qui avaient accompagné MM. les échevins étaient placés dans une enceinte pratiquée dans la grande nef et fermée par des bancs.

Les deux petites nefs étaient occupées par des personnes de distinction et de l'un et l'autre sexe.

Toute l'assemblée était en habit de deuil ; après la messe, le Clergé marcha processionnellement vers le catafalque, MM. les échevins et les officiers de ville suivaient.

Les officiants et le Clergé s'assirent autour du catafalque.

MM. les échevins au côté droit et derrière eux les officiers de ville sur des bancs couverts de drap noir.

Il fut fait cinq absoutes, dont la dernière fut chantée en musique.

Après quoi tout le Clergé donna l'eau bénite. MM. les échevins la donnèrent ensuite, le goupillon leur ayant été présenté par le maître de cérémonie et par un de MM. les échevins à leurs officiers qui la donnèrent successivement, le maître de cérémonie étant venu reprendre le goupillon des mains du dernier de ces officiers après l'eau bénite donnée par les uns et par les autres.

Ensuite le Clergé se retira, et quatre chanoines accompagnèrent MM. les échevins sur la place qui est à la porte de l'Eglise: (*Requiescat in pace*).

Le 7 du mois de mars 1766, M. Noël Justinien Rémuzat, premier échevin en exercice depuis le premier jour de l'an 1765, étant décédé et sa famille en ayant informé la communauté, MM. les échevins allèrent en cha-

peron et en habit de deuil à la maison du défunt, faire compliment de condoléance aux parents, ils donnèrent ensuite ordre de faire tendre de noir la maison du défunt et l'Eglise des Capucins, lieu de la sépulture, et firent préparer tout ce qui était nécessaire pour la pompe funèbre.

Un de MM. les échevins alla faire savoir la mort de son collègue à Mgr le Premier Président et Intendant qui se trouvait en cette ville.

Un autre alla la faire savoir à Mgr l'Evêque et le prier d'agréer qu'ils convoquassent les cinq paroisses et les religieux qui ont coutume d'assister aux processions générales, à quoi Mgr l'Evêque ayant consenti, ils envoyèrent un capitaine de quartier aux cinq paroisses pour les prier d'y assister, et firent prier les communautés religieuses par des billets imprimés.

L'invitation se fit au chapitre de la Major, de Saint-Martin et des Accoulles en la personne de Messieurs les administrateurs, et à MM. les curés de St-Laurent et de Saint-Ferréol personnellement.

Un autre de MM. les échevins alla chez M. le Commandeur de Glandevès, commandant la marine, pour lui annoncer la mort de M. Rémuzat.

Le lendemain le corps du défunt fut habillé et revêtu des marques consulaires, savoir la robe rouge et le chaperon, avec son épée nue en sautoir pardessus et fut exposé à la vue de tout le peuple dans une chapelle ardente préparée dans le vestibule de sa maison.

Il fut donné cent livres à chaque capitaine pour les dépenses de la levée des quatre compagnies, poudre tambours et crêpes et soixante douze livres à M Chalvet faisant les fonctions de Major, il fut en outre donné une pistole à chaque sergent au nombre de huit.

MM. les échevins firent imprimer des billets pour inviter les principaux négociants au convoi au nom de la ville.

Le corps fut embaumé, l'enterrement n'ayant pu être fait que le 10, auquel jour MM. les échevins prirent chacun un crêpe à longue queue et vinrent à l'Hôtel-de-Ville pour achever de donner les ordres nécessaires.

Sur les dix heures étant en chaperon ils se rendirent à la maison du défunt.

Les quatre compagnies furent assemblées à la Cannebière près la dite maison.

L'ordre de la marche fut comme suit : savoir, la croix du chapitre de la Major marchait devant tous, après suivaient les quatre compagnies en deuil, tous les officiers ayant une écharpe de crêpe sur leurs habits, la demi-pique en dernier, les sergents leurs hallebardes, de même les caisses des tambours couvertes d'un drap noir.

Après les quatre compagnies venait un homme habillé de fer portant son casque en tête, un bouclier à un bras et de l'autre main un sabre nu, suivi de trois laquais habillés de deuil, le cheval était caparaçonné de drap noir.

Ensuite MM. les directeurs de la charité avec toute la famille, ceux des Convalescents, des Enfants abandonnés, de la Magdeleine, du Refuge, de la Miséricorde, de l'œuvre de la propagande et de l'Hôtel-Dieu.

Suivaient tous les religieux et ordres mendiants, venaient ensuite les chanoines réguliers de Saint-Antoine.

Ensuite les cinq paroisses, celle de Saint-Martin ayant la chape et les dalmatiques, le mort étant paroissien.

Les treize flambeaux fournis par les parents du défunt.

Après, vingt-quatre hommes pareillement vêtus de noir, portant chacun un flambeau de quatre livres avec les armes de la ville dans un écusson blanc.

Le trésorier de la ville suivait habillé d'un grand deuil en manteau long portant un crucifix d'argent sur un carreau de velours noir.

Après, venaient quatre anciens échevins portant un poêle du velours noir, lesquels y avaient été invités de la part de MM. les échevins par un capitaine, c'étaient MM. Jean-François Conil, Jean-Jacques Ollive, Nicolas Samatan et François Clary,

Venait immédiatement après le corps porté par les sergents de ville.

Suivait une brigade des gardes de police ayant la bandoulière couverte d'une écharpe de crêpe.

Ensuite les valets de ville ayant leurs écussons cou-

verts d'un crêpe, et chacun un crêpe au chapeau et des bas noirs.

Ensuite MM. les échevins conduisaient les parents du défunt et leur donnaient la droite, ils étaient suivis d'un nombre considérable de principaux négociants en habit noir. Pendant la marche du convoi il a été tiré successivement cent boites, sur la lice de la porte de Noailles.

En arrivant à l'Église des Capucins, Mgr l'Evêque s'y est trouvé, et l'absoute ayant été faite par le chapitre de la Major, Mgr l'Evêque et le Chapitre ont donné l'eau bénite et se sont retirés.

Le chapitre de Saint-Martin dans la paroisse duquel était décédé le défunt a aussi fait l'absoute, et la messe a été solennellement célèbrée par le R. R. P. P. gardien des Capucins et chantée par l'académie de musique.

La maison du défunt étant sur la place Saint-Louis, le convoi a passé par la Cannebière ; le coin de Roman, la rue de l'Etrieu, celle de la Coutellerie jusqu'au coin de l'Humilité, la rue Saint-Laurent, celle de Radeau, la rue Caisserie et toute la Grande rue, jusqu'à celle du Tapis-Vert, et rue Longue des Capucins, prise au coin de la maison de M. Borély jusqu'aux Capucins.

Le surlendemain les parents du défunt sont venus à l'Hôtel-de-Ville remercier MM. les échevins.

Le jour du décès M. Remuzat, Mgr l'Evêque en rochet et camail accompagné de ses cinq vicaires-généraux et de son aumônier est venu à l'Hôtel-de-Ville faire visite et compliment de condoléance à MM. les échevins.

Le lendemain, Mgr le premier président et intendant et M. le commandeur de Glandevès commandant la marine sont venus faire chacun sa visite et son compliment particulier.

Le même jour les PP. de l'Oratoire le leur.

Enfin le Commandeur de St-Antoine, et les PP. observantins aussi le leur.

Octave TEISSIER.

LE BATON.

ETUDE HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

(Suite) (1)

PREMIÈRE PARTIE:

LE BATON INSIGNE D'AUTORITÉ ET DE PUISSANCE.

CHAPITRE XI.

Le Bâtonnier de l'ordre des Avocats.

I.

On a vu les divers bâtons dont il a été parlé dans les chapitres précédents, — qu'ils appartinssent à l'ordre religieux, civil ou militaire — on les a vu, dis-je, figurer aux mains de ceux pour qui ils étaient un insigne de puissance et de commandement. Il ne doit pas en être de même dans ce chapitre. Si, en remontant aux siècles passés, on trouve que le titre de *Bâtonnier de l'ordre des avocats*, provient d'un bâton, toutefois, il n'y a jamais eu de rapport direct entre les fonctions auxquelles ce titre se rapporte et le bâton dont il s'agit. Le port de ce bâton et l'exercice de ces fonctions n'ont coïncidé dans aucune circonstance.

Le nom de bâtonnier est donné à l'avocat choisi, au scrutin, par ses confrères, pour être temporairement le chef de l'ordre et son représentant. En cette qualité, il est chargé de veiller à tout ce qui intéresse l'honneur, les droits et la discipline du barreau.

Le bâtonnier n'a aucune juridiction personnelle sur ses confrères. Il ne peut faire aucun règlement seul, ni agir de sa propre liberté pour faire exécuter ceux qui sont déjà en vigueur.

(1) Voir les livraisons de février, juillet, septembre 1873, mai, novembre, décembre 1874, avril, mai, août, Octobre et Novembre 1875.

L'origine de ce titre : Bâtonnier de l'ordre des avocats, n'est pas très connue ; la voici :

En 1341, les avocats et les procureurs près le Parlement de Paris avaient formé entre eux une confrérie sous l'invocation de saint Nicolas. Les statuts de cette confrérie établie dans la chapelle du Palais, furent approuvés par lettres patentes de Phillippe VI, du mois d'avril 1342. Tous les avocats et procureurs étaient membres nés de cette association ; et c'est de là que vient le mot de *confrères* dont ils se servent encore aujourd'hui en s'adressant les uns aux autres ; tandis que les magistrats se traitent entre eux de *collègues*.

Le chef de la confrérie de Saint-Nicolas était toujours l'avocat le plus ancien, le doyen. Lorsque dans certaines fêtes de l'Eglise, cette association sortait, bannière en tête, ou bien lorsqu'elle se réunissait en assemblées solennelles, son chef — comme insigne de sa dignité — portait un bâton revêtu d'argent appelé le bâton de saint Nicolas. De même appelait-on bâton de saint Joseph, de saint Pierre, de saint Jean, ceux que portaient aussi les présidents des confréries placées sous le patronage de ces divers saints.

Après la cérémonie, le bâton de saint Nicolas était transporté avec pompe dans la demeure de l'avocat chef de la confrérie et la garde lui en était confiée. Comme, de nos jours, après une revue, le drapeau des régiments est porté chez les colonels.

C'est par suite de ces circonstances que le chef de l'ordre des avocats du Parlement de Paris, appelé d'abord le *doyen*, reçut plus tard le nom de BATONNIER (1).

Du reste, et d'une manière générale, *bâtonnier* se disait autrefois de tout individu gardien d'un bâton de confrérie et qui avait le droit de le porter dans les cérémonies publiques (2).

Jusqu'en 1541, la confrérie de Saint-Nicolas n'eut pour ainsi dire qu'une chapelle portative : un autel qu'on plaçait dans la grande salle du Palais, d'où on le

(1) Merlin : *Répertoire de Jurisprudence*, au mot *bâtonnier des avocats*.

(2) Voir le *Grand Vocabulaire Français* publié en 1768 par une société de gens de lettres.

retirait après l'office. Ce fut en 1681 que la confrérie obtint du Parlement l'autorisation de construire, en l'enceinte du Palais une véritable chapelle dans laquelle on célébrait la Saint Nicolas d'hiver et la Saint Nicolas d'été, et où l'on disait deux messes tous les jours d'audience.

Notons ici que M. Séguier, premier président de la Cour de Paris et décédé en 1848, a rétabli cet ancien usage. Dans son testament, il a affecté une rente perpétuelle de mille francs, pour la fondation d'une messe dite de *justice*, devant être célébrée, chaque matin, dans la Sainte-Chapelle, avant l'heure des audiences, par un chanoine de l'église métropolitaine.

Après la messe de Saint-Nicolas d'hiver, le bâtonnier de la confrérie distribuait des bougies au clergé, aux avocats et aux procureurs (1). Cette distribution de bougies existe encore de nos jours, dans certaines corporations d'avoués, lorsque la compagnie entière se réunit.

Quant à la Saint-Nicolas d'été, c'était ce jour-là, le 9 mai, qu'avait lieu chaque année, l'élection du bâtonnier de la confrérie, devenant en même temps, comme nous l'avons expliqué, le chef de l'ordre des avocats.

C'était aussi ce jour-là que le bâton de saint Nicolas était *rendu* et *pris* pour rappeler les expressions consacrées. On procédait à la cérémonie, en la chambre de la Tournelle ou en la grand'chambre du Parlement, lorsque la Saint-Nicolas se trouvait un dimanche.

Il en est encore ainsi dans quelques localités de la France, notamment dans le département de l'Eure. Le jour de la fête du patron du village ou d'un corps de métier, comme saint Crépin pour les cordonniers, on y *rend* et on y *prend* solennellement le bâton de ce patron. A cet effet et à l'heure des vêpres, les membres de la confrérie de Saint-Pierre, de Saint-Martin ou tout autre se groupent autour d'une hampe élevée au sommet de laquelle on place de gros bouquets qui encadrent une petite statue du saint.

Celui donc les fonctions annuelles expirent et qui

(1) *Etudes historiques sur les clercs de la bazoche* par Adolphe Fabre, président de la chambre des avoués de Vienne. Paris. 1856.

rend le bâton, le porte dans l'église ; tous les membres de la confrérie le suivent et prennent rang dans la procession qui défile dans le village. A la rentrée de la procession, celui qui doit *prendre* le bâton s'avance vers celui qui le *rend*, le curé se place en face d'eux et *prenant* réellement le bâton des mains de celui qui le *rend*, il le place dans celles du confrère qui doit lui succéder, en chantant le verset : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles*.

On l'a vu au chapitre III, c'était au chant du même verset qu'on dépossédait aussi en lui enlevant son bâton pastoral, un autre *puissant*, non pas d'une année, mais d'un seul jour : l'enfant de chœur qui, dans certains diocèses, était élu évêque des Innocents, le jour de cette fête, le 28 décembre.

Mais revenons à l'élection du bâtonnier de l'ordre des avocats, le jour de la Saint-Nicolas d'été.

Cette élection était faite par le bâtonnier en exercice, les bâtonniers qui l'avaient précédé et autres anciens avocats, en nombre égal à celui des anciens procureurs choisis par leurs confrères pour administrer les affaires de la chapelle Saint-Nicolas, celles de la confrérie et celles de leur compagnie ; car, ils formaient déjà un corps entre eux, quoiqu'ils ne fussent pas encore érigés en titre d'office.

Cette participation des procureurs à l'élection du chef de l'ordre des avocats exige une explication. Il n'y avait eu d'abord de commun entre les avocats et les procureurs que la confrérie de Saint-Nicolas. Mais, par arrêt du Parlement de Paris, en date du 18 mars 1508, it fut enjoint aux procureurs de faire assemblée avec les avocats, pour maintenir une bonne discipline concernant l'instruction des affaires. Cette assemblée fut appelée *Communauté des avocats et des procureurs*.

Le bâtonnier ou soit l'avocat chef de la confrérie de Saint-Nicolas devint aussi président de cette assemblée, et enfin chef et représentant de *l'ordre* des avocats qui, sauf le conseil de discipline dont nous venons de parler, était tout à fait distinct et séparé de la *compagnie* des procureurs.

Dans les premiers temps, on choisissait pour bâton-

nier le plus ancien des avocats, le doyen, celui qui figurait en tête du tableau de l'ordre, tableau dont l'usage remontait à l'ordonnance de 1327, et qui, dressé chaque année, était déposé au greffe du Parlement. Mais on avait reconnu que le doyen de l'ordre était souvent empêché par son grand âge de veiller efficacement aux intérêts de la compagnie. On procéda donc à l'élection, en ayant égard à l'ancienneté, mais il y avait cependant choix réel et effectif, en ce que la nomination était faite de manière à ce que chacun ne devait pas être nécessairement admis à son tour, au titre de bâtonnier (1).

On agissait ainsi dès le commencement du XVII[e] siècle. En effet, dans la relation d'un conseil tenu en 1602 par le Parlement de Paris, à l'occasion du refus fait par les avocats de se conformer à l'article de l'ordonnance de Blois relatif à leurs honoraires, il est dit que le *bastonnier*, le *doyen* et les plus anciens avocats ont été mandés par le procureur-général.

Il ne faut pas oublier de le dire ; cette pièce de laquelle il résulte qu'à l'époque de sa date, le bâtonnier et le doyen étaient deux personnalités différentes, est le premier document officiel donnant la qualification de *bâtonnier* au chef de l'ordre des avocats.

II.

Au début de ce chapitre, j'ai fait un rapprochement entre le colonel dépositaire du drapeau de son régiment et le bâtonnier des avocats à la garde duquel était confié le bâton de la confrérie dont il était le chef. Le conflit de 1602, relatif aux honoraires, et que je viens de rappeler, me fournit l'occasion de prouver que ce rapprochement avait parfois quelque apparence de vérité.

En effet, on ne voyait pas les avocats figurer seulement dans les rangs d'une procession, et défiler dévotement au chant des hymnes religieux, sous la bannière de saint Nicolas, et la conduite du chef de leur ordre portant le bâton de président de la con-

(1) Dalloz : *Répertoire de législation*, verbo : *avocats*

frérie placée sous le patronage du saint évêque de Mire. — Il arrivait qu'on les voyait aussi aller fièrement en guerre, leur bâtonnier en tête, pour revendiquer le maintien d'anciennes prérogatives, et, repoussés dans leur prétentions, opérer de menaçantes retraites. C'est ce qui se passa en l'année 1602, lorsqu'eut lieu le conflit judiciaire que les mémoires du temps ont appelé *la Levée des Bonnets carrés*. Voici dans quelles circonstances le fait se produisit :

Un grand seigneur, parent de Sully, avait trouvé excessive la somme de quinze cents écus exigée par son avocat pour honoraires d'affaires importantes, il est vrai, qu'il avait plaidées pour lui. Sully en parla au chancelier, celui-ci au premier président du Parlement, avec invitation de prendre des mesures pour réprimer l'exorbitance des honoraires des avocats.

Sur ce, et à la date du 13 mai 1602, arrêt de règlement portant injonction aux avocats de se conformer à l'article 161 de l'ordonnance de Blois aux termes duquel ils devaient *signer leurs écritures, et, au bas de leur seing, escrire et parapher ce qu'ils auront reçu pour leur salaire, et ce, sous peine de concussion.*

A la notification de cet arrêt au bâtonnier, l'ordre des avocats s'assemble et décide qu'une députation ira vers le Parlement pour lui faire une remontrance. Cette députation fut reçue en grand'chambre ; mais malgré les protestations et les conclusions favorables de l'avocat-général, le Parlement maintint son arrêt.

Alors, nouvelle réunion de l'ordre : et le résultat de cette assemblée fut que les trois cent sept avocats, chiffre exact de tout le tableau, marchant deux à deux, le bâtonnier à leur tête, se rendirent au greffe, où chacun signa sa déclaration de se désister de ses fonctions, et déposa son chaperon en témoignage d'abdication.

La sagesse d'Henri IV mit bientôt un terme à cette guerre qui aurait pu avoir les plus fâcheuses conséquences. Le Parlement et le Barreau, après de réciproques concessions, signèrent la paix sous la paternelle influence du bon roi.

Nous venons de dire qu'en témoignage d'abdication, les avocats, en 1602, avaient déposé leur chaperon au

greffe. C'est le cas de rappeler ce qu'était cet insigne : une coiffure servant de bonnet et de vêtement de cou, en drap bordé de fourrure, avec une longue queue qui retombait par derrière. Le drap était rouge pour les magistrats, noir pour les avocats, et de différentes couleurs pour les docteurs, licenciés et bacheliers des diverses Facultés. Le *chaperon* a été l'origine de l'*épitoge* ou *chausse* que portent aujourd'hui, sur leur robe, les magistrats, les avocats et les professeurs (1).

En parlant de l'antipathie des populations méridionales pour les huissiers et sergents à verges, au temps passé, j'ai dit que ce sentiment s'étendait, alors, à tout ce qui, hommes ou choses appartenait à l'ordre judiciaire (2). Les avocats n'y échappaient donc pas. On lit dans l'*Ancien Barreau du Parlement de Provence* par M. C. de Ribbe que les laquais des magistrats qui, dans la salle des pas perdus, venaient attendre leurs maîtres à la sortie de l'audience, avaient l'habitude d'adresser une injure fort grossière aux avocats, à mesure qu'on appelait ceux-ci pour venir plaider... *A la civado* ! criaient-ils alors en Provençal. *A l'avoine* ! c'est-à-dire : « Allez, en parlant, gagner votre avoine. »

L'un des deux avocats dont la correspondance compose le livre que nous venons de citer, Décormis écrit, en 1721, à son confrère Saurin, qu'il a appliqué un vigoureux soufflet à un laquais qui s'était permis à son égard, une pareille insolence. Il ajoute que la peine d'une heure de prison appliquée, en pareil cas, est beaucoup trop légère (3).

En 1539, le Parlement de Paris avait taxé les honoraires des avocats à trente sols, en matières non excédant cent florins et à quarante sols dans les autres matières, « pour venir visiter les procès et faire la plai-« doirie et corriger si besoing est. »

A défaut d'un chiffre précis, en cette matière, trois

(1) Cheruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France.*
De Bastard, Les *Parlements de France*.
Charles de Ribbe. *L'ancien Barreau du Parlement de Provence*
(2) Voir le chapitre VI de cette étude.
(3) *Loc. cit.* pages 117 118.

siècles auparavant, voici ce qu'on lit dans le livre des *Coutumes et Usages* de Philippe Dumanoir : « Les ad-« vocats doivent estre payes selon leur état et selon « que la querelle est grant ou petite. Car il n'est pas « raison que ung advocat qui va à un cheval doit avoir « aussi grant journée comme chil (celui) qui va à deux « chevaux ou à plus ; ni que chil qui plaide pour petite « querelle comme chil pour la grant. »

Un commentateur a relevé que Dumanoir ne parle pas du train de maison des avocats comme d'un luxe répréhensible, mais comme d'une chose toute naturelle et qui doit entrer en considération dans la question des honoraires de l'avocat (1).

On l'a remarqué sans que j'aie besoin de le signaler, les avocats seuls figurèrent dans *la Levée des Bonnets carrés*. Les procureurs, en effet, n'avaient pas à y prendre part. Leurs honoraires avaient été fixés par un règlement remontant à l'année 1544 et dont l'application n'avait jamais fait naître de difficultés. Du reste, les liens qui, à certains points de vue, unissaient les avocats aux procureurs se relâchèrent peu à peu et finirent par se rompre d'une manière définitive. En 1782, la séparation devint complète. Les avocats ne firent plus partie de la confrérie de Saint-Nicolas ni de l'Assemblée appelée : *Communauté des avocats et des procureurs*. Il n'y eut plus que la *Communauté des procureurs* avec son président d'un côté et l'ordre des avocats avec son bâtonnier de l'autre, bâtonnier qui était élu par les avocats seuls, sans le concours des procureurs, à la différence de ce qui s'était passé lors de l'existence de la confrérie de Saint-Nicolas.

Ajoutons que peu avant l'époque dont il est question, l'année 1782, la fonction de bâtonnier purement honorifique d'abord, était devenue assez onéreuse. L'usage imposait au nouvel élu l'obligation de verser une somme de mille livres à la caisse de la communauté soit pour être employée à des œuvres de charité, soit pour faire face aux frais de la confrérie dont il devenait le chef.

Les avocats choisis pour être bâtonniers n'en payaient

(1) Voir les *Origines Judiciaires*, par de Bast. p. 113.

pas moins cette somme de mille livres, si, pour un motif quelconque. ils refusaient d'accepter cet honneur. — C'est ce qui résulte du journal de Barbier et d'un passage à la date du mois de juin 1731, ainsi conçu : « Mon père et un autre ont refusé d'être bâtonniers. « sous prétexte d'incommodité, après avoir donné, « cependant chacun, mille livres qui est le présent du « bâtonnier pour les pauvres veuves (1). »

La participation des avocats à la confrérie de Saint-Nicolas ayant cessé en 1782, comme nous venons de le dire, on aurait dû alors remplacer pour le chef de leur ordre, la qualification de bâtonnier qui n'avait plus sa raison d'être, par une autre mieux appropriée au nouvel état de choses. Mais l'empire de l'habitude et le respect des traditions empêchèrent, sans doute ce changement.

Quant à la bannière de Saint-Nicolas, elle aurait du être déposée, en 1782, à la bibliothèque des avocats ; et l'on aimerait à voir, aujourd'hui, ce vieux et glorieux drapeau appendu dans la Chambre du conseil de l'ordre. Mais on ignore ce qu'est devenue cette bannière ; il est probable qu'elle a été détruite dans la tempête révolutionnaire.

III.

L'histoire vient de nous apprendre l'origine du mot *Batonnier* de l'ordre des avocats ; la légende va nous raconter, maintenant, pourquoi jadis, ceux-ci et les procureurs étaient membres d'une confrérie placée sous l'invocation de saint Nicolas.

Voici ce qu'on lit dans un manuscrit du douzième siècle, et qui appartenait à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire :

Trois clercs avaient quitté leur pays pour aller suivre les cours de l'Université. La nuit les surprit en route dans une contrée inconnue. Ils frappèrent à la porte d'une maison de chétive apparence pour demander l'hospitalité. Un vieillard de mauvaise humeur leur ouvrit et leur refusa brusquement ce qu'ils demandaient. Ils s'adressèrent alors à sa femme qui était aussi âgée que lui, la suppliant avec insistance, de les recevoir et ajoutant que Dieu

(1) *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, par Barbier, tom. I, p. 349.

la récompenserait et la rendrait mère d'un fils. Touchée de leurs prières plutôt que de ce dernier argument, la vieille les fit entrer, et alors :

CLERICI AD VETULAM.

Per te, cara, sit impetrabile
Quod rogamus, et si non utile,
Forsan, propter hoc beneficium
Vobis deus donabit puerum.

Après leur souper, les clercs allèrent se coucher. Ils étaient plongés dans un profond sommeil, lorsque l'hôte entrant dans leur chambre avec sa femme, les égorgea et leur prit leur argent. A peine le crime était-il consommé que saint Nicolas frappe à la porte et demande à entrer. Il fut accueilli comme les trois clercs et demanda à manger de la viande fraîche. L'hôte assura qu'il n'en avait pas « Tu mens, répondit saint Nicolas ; tu as de la viande fraîche que tu t'es procurée par un crime ; l'amour de l'or t'a fait commettre un meurtre. »

NICHOLAUS AD MENSAM.

Nihil, ex is, possum comedere
Carnem vellem recentem edere.

SENEX.

Dabo tibi carnem quam habeo,
Namque carne recente careo.

NICHOLAUS.

Nunc dixisti plane mendacium,
Carnem habes recentem nimium,
Et hanc habes magna nequitia
Quam mactari fecit pecunia

Le vieillard et sa femme voyant qu'ils étaient découverts, se jetèrent aux pieds du saint en demandant pardon. Saint Nicolas leur dit de prier et de se repentir, fit apporter les corps des victimes et les ressuscita.

SENEX ET MULIER.

Miserere nostri te petimus,
Nam te sanctum Dei cognoscimus
Nostrum scelus abominabile
Non, est, tamen incondonabile.

NICHOLAUS.

Mortuorum afferte corpora.
Et contrita sint vestra pectora,
Ibi resurgent per Dei gratiam
Et vos flendo quœritis veniam.

ORATIONES NICHOLAI.

Pie deus, cujus sunt omnia,
Cœlum, Tellus, aer et maria,
Ut resurgant isti præcipias,
Et hos ad te clamantes audias.

Cette légende de saint Nicolas mise en vers léonins, sorte de drame liturgique, se représentait comme un mystère. Elle était notée en plain-chant ainsi que l'annonce une note qui se trouve sur le manuscrit :

Et post omnis chorus dicat : *te Deum laudamus* (1).

Voilà l'explication des images où l'on voit saint Nicolas bénissant trois enfants dans un bassin ou vase de bois. Ces jeunes gens sont les clercs coupés en morceaux par le vieillard et ressuscités par le saint évêque.

Il en est qui donnent à la confrérie de Saint-Nicolas une origine n'ayant rien de légendaire. Suivant les uns, saint Nicolas, évêque de Myre en Lycie, avait été, avant d'embrasser l'état ecclésiastique, un très éloquent et très célèbre avocat. Il vivait au quatrième siècle ; et dès le sixième il était honoré comme un saint, à partir de ce moment, il aurait été choisi pour être le protecteur et le patron de tous ceux qui hantaient le prétoire. Suivant d'autres, la confrérie dont il s'agit était autrefois celle des avocats et des procureurs au Parlement de Paris, parce qu'antérieurement au quatorzième siècle, il existait, au Palais, une chapelle dédiée au saint évêque.

IV.

Les avocats et les procureurs, non seulement de Paris, mais de toute la France, avaient, et ces derniers ont encore un autre patron : saint Yves, né en 1253, à Kaermatin, près de Trégnier, en Basse-Bretagne. Saint Yves, après avoir fait ses études de droit civil à Orléans, parut avec éclat au barreau de Paris, en 1275, sous le règne de Philippe-le-Hardi, puis il retourna en Bretagne où il exerça aussi la profession d'avocat avec un rare désintéressement, se chargeant, de préférence, de la défense des pauvres, des veuves et des orphelins.

(1) Voir : Les *études historiques sur les clercs de la Bazoche*, par Fabre, président de la chambre des avoués de Vienne. Paris 1826.

Saint Yves renonça cependant au barreau malgré tout le succès qu'il y avait obtenu. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé curé de Loanec, et mourut dans l'exercice de ses fonctions le 19 mai 1303. Il fut canonisé en 1347 par le pape Clément VI

Il y avait à Paris, rue Saint-Jacques, au coin de celle des Noyers, une chapelle élevée en l'honneur de saint Yves et qui fut fondée, dit-on, par les clercs et les étudiants bretons qui se trouvaient à Paris. Au seizième siècle, l'Université tenait ses assemblées dans cette chapelle. Peu de temps avant sa démolition, en 1796, on voyait encore une multitude de vieux sacs, appendus à ces voûtes. Un plaideur qui avait gagné son procès y suspendait son sac, comme un boîteux guéri suspend sa béquille dans la chapelle d'une madone (1),

La chapelle de saint Yves avait un sceau sur lequel ce saint était représenté sur un fond semé de fleurs de lys, vêtu d'une longue robe, portant un sac de procès, passé à son bras, un livre dans la main droite et une pièce d'écriture dans la gauche. Sa tête était coiffé d'un bonnet carré entouré d'une auréole. On lisait autour de ce sceau : *Sigillum ecclesiæ regiæ sancti Yvonis. Parisiis* (2).

Quelques savants ont douté que saint Yves ait été avocat. Voici divers documents qui établissent qu'il a exercé non seulement cette dernière profession, mais de plus les fonctions de juge.

C'est d'abord cette strophe si connue d'un hymne en l'honneur de saint Yves et qu'on a trouvé dans les anciens bréviaires de Rennes et de Vannes :

Sanctus Yvo
Erat Brito,
Advocatus
Et non latro,
Res miranda
Populo.

(1) Voir Dulaure : *Histoire de Paris*. Tome III. P. 170.

(2) Voir Millin : *Antiquites nationales*. T. IV. et la *notice* publiée sur Saint Yves par M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, a la suite de son *Calendrier de Thémis*, 1821.

Puis ce passage de son panégyrique écrit en latin par Louis Sergardi et dont nous empruntons la traduction au livre de M. A. Fabre.

Et maintenant que vous avez admiré la sévérité que déploya saint Yves au tribunal secret de la conscience, contemplez la piété qu'il fit briller au grand jour, et sans doute on ne s'étonnera pas de voir cet homme nourri du lait de la charité, et dans qui le sentiment de la compassion se développa avec l'âge, revêtir la robe de magistrat comme un manteau royal et employer son éloquence à défendre les intérêts de Dieu. Je me représente en effet, la Religion lui adressant ces paroles au moment où le suffrage unanime du peuple l'appela au nombre de ses juges : « Tu vas siéger aux bancs des magistrats, c'est Dieu même qui remet sa vengeance en tes mains. La violence a dépouillé les orphelins et le pauvre peuple, c'est à toi d'essuyer les larmes que l'orgueilleuse avarice des grands arrache à la misère. Ce n'est pas assez de l'équité d'un juge; à l'exemple de la Divinité, il faut que tu montres la bienveillance et la tendresse d'un père, que la justice soit clémente et que la clémence soit juste. De là cette attention à tenir toujours égale la balance de Thémis ; de là cette affluence de misérables accourant de tous les villages, de toutes les cités de la France ; de là ces orphelins ballotés au gré de la fortune, et ces veuves affaiblies par de longues privations, ces accusés désespérés qui venaient de toutes parts, entourer son tribunal et implorer sa justice. » (1)

Il existe un autre panégyrique de saint Yves dont le début rappelle ces plaisanteries familières à nos aïeux et qu'ils n'épargnaient ni aux hommes de loi, ni aux médecins. Ce n'est là, probablement qu'une bouffonnerie composée par les clercs de la Bazoche et dirigée contre leurs patrons.

L'orateur, dont le nom n'est pas donné, prêchant le panégyrique dont il s'agit devant une réunion d'avocats, le commençait par ces mots : « *Saint Yves faisait le* « *bien, et vous le prenez..... pour votre patron* » (2).

Voici maintenant un document d'un tout autre caractère. C'est un extrait du *Dialogue des avocats du Parlement de Paris* par Antoine Loisel :

Oublirez-vous, dis-je (c'est Loisel qui parle) oublirez-vous le patron des advocats qui vivait du temps de Philippe-le-Bel. — Quel dit M. Pasquier. — M. Yves de Kaermartin dis-je lequel fut si grand et si saint personnage, qu'il a esté cononisé et sur-

(1) A. Fabre : *Etudes historiques sur les clercs de la Bozoche*. P. 132.
(2) *Ibid.* P. 136.

nommé sainct-Yves. — Il n'estait pas des nostres dit M. Pasquier, mais Breton — Se peut-il, dis-je, estre mis au nombre de nos advocats ; car encore qu'il fut official et archidiacre de Rennes, et depuis de Tréguier, si ne délaissoit-il pas d'exercer par charité l'estat d'advocat pour les veusves, orphelins et autres personnes misérables, et non-seulement es-cours d'église et autres de Bretagne, mais aussi aux bailliages du Parlement de Paris, poursuivant leurs procès mesmes jusques a la Cour.

Pour justifier son opinion sur le mérite de saint Yves, Loisel raconte comment il tira une pauvre hôtesse d'un piège que lui avaient habilement tendu deux escrocs. Cette histoire, dit-il, qu'on trouve dans le *Miroir historial*, jadis composé pour le roi Louis XI, et qui a été oubliée dans la vie de saint Yves, est celle-ci :

Deux hommes qui estoient arrivés ensemble en une hostellerie de la ville de Tours, ayans baillé une bougette en garde a l'hostesse, qui estoit une femme veufve, et luy ayant recommandé qu'elle ne la rendist à personne qu'à eux deux ensembles ; cinq ou six jours après, l'un d'eux la luy vint redemander tout seul, sous prétexte d'un payement qu'il supposa qu'ils avoient tous deux à faire dans la ville. L'hostesse ne se souvenant plus ou ne pensant plus à ce qui avoit esté dit, ne fit aucune difficulté de la luy bailler, et celuy-cy l'ayant incontinent emportée, ne retourna plus au logis.

Cependant l'autre s'y rendit le soir, et n'y trouvant point son compagnon, il s'enquit de l'hostesse où il estoit. L'hostesse luy répondit naïvement qu'elle ne l'avoit point veu depuis qu'elle lui avoit rendu leur bougette Alors cet homme faisant de l'estonné, s'escria qu'il estoit perdu, et qu'il y avoit dans cette bougette une grande somme d'argent. Puis se tournant vers elle, il luy remonstra que c'estoit au préjudice de se quy avoit esté résolu entre eux, qu'elle l'avoit remise entre les mains de l'un en l'absence de l'autre, et luy déclara qu'il se pourvoiroit contre elle en justice ; et de faict il l'a fit adjourner par devant le bailly de Touraine à ce qu'elle eust à luy rendre ce dépost, et elle ayant comparu à l'assignination, demeura ingénument d'accord de tout ce qui s'estoit passé. Sur quoi il affirma qu'il y avoit dans cette bougette cent pièces d'or, outre plusieurs scédules et autres papiers de conséquences ; de sorte que cette pauvre veufve estoit sur le point d'estre condamnée. Mais le bon saint Yves estant survenu fort à propos, la délivra de cette peine par un expédient non moins certain que prompt dont il s'avisa Car après qu'il se fut instruit de l'affaire, il luy donna avis de remonstrer qu'elle avoit le moyen de recouvrer la bougette, et qu'elle estait preste de la représenter; mais qu'aux termes de la reconnaissance du demandeur, il estoit obligé de faire comparoir son compagnon, afin qu'elle la pust rendre à eux deux ; ce que le juge ayant trouvé raisonnable, il l'ordonna ainsi. A quoy le demandeur n'ayant voulu on pu satis-

faire, non seulement la bonne veufve fut renvoyée absoute, mais aussi s'estant découvert que ces galants estoient des pipeurs, qui colludoient ensemble pour ruiner leur hostesse, le demandeur en fut puny extraordinairement. N'est-ce pas-là, ajoute Loisel, un chef-d'œuvre d'advocat?.... et cette histoire ne mérite-t-elle pas d'estre racontée, et nostre saint Yves canonisé et mis au nombre de nos advocats?

V.

Comme nous l'avons fait à l'égard de saint Nicolas, après avoir rapporté ce que l'histoire nous apprend de saint Yves, rappelons ce que la légende raconte de lui. — Dans le premier cas, cette légende était sombre et même dramatique, cette fois, le ton sera facétieux et malin.

Une version prétend qu'au moment où saint Yves se présenta à la porte du Ciel, il s'y trouvait déjà un grand nombre de religieuses — « Qui êtes-vous? demanda saint Pierre à l'une d'elles — Religieuse. — Vous avez le temps d'attendre, il y en a déjà assez dans le Paradis. — Et vous, qui êtes-vous? demanda-t-il à saint Yves. — Avocat. — Il n'y en a point encore, vous pouvez entrer. »

Selon une autre version, saint Yves, après sa mort, arriva aux portes du Ciel avec son sac à procès et ses écritures; saint Pierre ne voulut pas le laisser entrer, mais saint Yves trouva le moyen de passer avec la foule. Il ne put cependant si bien faire qu'on ne le reconnût. Saint Pierre lui enjoignit de sortir : mais Yves qui connaissait les lois et la procédure résista et déclara qu'il resterait jusqu'à ce qu'un huissier lui eût signifié son expulsion. saint Pierre ne voyant pas d'autre moyen de se débarrasser de ce chicaneur. chercha partout un huissier, mais il n'en trouva pas un seul, et Yves demeura ainsi au nombre des saints (1).

C'est encore aux clercs de la Bazoche dont la verve était intarissable à l'encontre de leurs patrons : avocats, procureurs et huissiers, qu'on attribue les légendes qui précèdent. Il en est de même de l'une de ces pièces qu'on jouait vers le milieu du seizième siècle; elle a pour titre : *Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse de la résurrec-*

(1) A. Fabre. — *Loc. cit.* p. 135.

tion de Jenin Landore, à quatre personnages : Jenin et sa femme, le curé et le clerc.

Cette farce est, comme toutes celles que composaient et jouaient le bazochiens, pleine d'esprit et de traits piquants. Nous citerons seulement le passage qui se rapporte à notre sujet.

Jenin est censé revenir du Paradis après une mort de quelques heures. Il y a appris une foule de choses curieuses et vu beaucoup de merveilles. On le presse de questions :

LE CURÉ.

En Paradis fait-on excès ?

JENIN.

Il n'y a ne plet ne procès,
Guerre, envie, ne desbat ;
Car il n'y a qu'un advocat, (1)
Parquoy il n'y fault nulx plaideurs.

LE CLERC.

Combien y a-t-il de procureurs ?
Dictes-nous s'il n'y en a point.

JENIN.

Ma foy, je n'en mentirai point ;
Je le dirai devant chascun :
Je n'y en ay veu pas un.
La vérite vous en rapporte.
Il en vint un jusqu'à la porte,
Mais, quand il vint à entrer au lieu,
Il rompit tant la teste à Dieu,
Qu'on le chassa hors de léans.

LE CLERC.

Çà, Jenin, quant est de sergents,
Paradis en est bien pourvu ?

JENIN.

Corbieu, je n'y en ay point veu. (2)

VI.

Pour nous occuper d'une manière particulière des patrons des avocats, dans l'ordre spirituel : saint Nicolas et

(1) Saint-Yves.
(2) A. Fabre. *Loc. Cit.* P. 138, 139.

saint Yves, nous avons laissé momentanément de côté le chef de leur corporation dans l'ordre temporel. Revenons donc au bâtonnier sur lequel nous avons encore quelques détails à donner.

De tout temps, le *Bâtonnat*, mot qui désigne la dignité de bâtonnier, comme le *Maréchalat* indique celle de maréchal de France, de tout temps, disons-nous, le bâtonnat a été un honneur très envié. Il est une attestation de talent, de probité et d'indépendance. Il est d'autant plus flatteur d'obtenir ce titre qu'il est déféré à l'avocat par ses pairs.

Pour donner une idée de ce qu'il en a toujours été à cet égard, je cite l'appréciation de deux sommités du barreau de Paris à près d'un siècle de distance :

Né à Rennes en 1725, Gerbier, dès son apparition au barreau, à vingt-huit ans, obtint un succès immense et ne tarda pas à surpasser tout ce qu'on avait vu jusque-là de grand et de noble à la barre du Parlement de Paris, et il fut surnommé par ses contemporains l'*Aigle du barreau*.

En 1780, le chevalier de Boufflers composa sous ce titre : *Mon Rêve ou les dieux et les hommes*, une chanson qui eut une très grande vogue. L'auteur avait consacré à Gerbier, dans cette revue des dieux et des grands hommes, un couplet qui finissait ainsi :

C'était le Dieu de l'Eloquence,
C'était Cicéron ou Gerbier.

Gerbier ne s'était pas montré hostile à la réforme judiciaire du chancelier Maupeou, et avait même prêté son concours aux idées du ministre. A la rentrée des Parlements rappelés par Louis XVI, les *revenants*, c'était ainsi qu'on appelait ceux qui avaient préféré l'exil ou l'inaction aux avantages qu'on leur avait offert dans les nouvelles Cours judiciaires, les *revenants*, disons-nous, ourdirent comme Gerbier une sourde persécution à laquelle ses ennemis — toute supériorité en a toujours — ajoutèrent les plus odieuses calomnies.

La faveur publique qui l'avait abandonné un instant ne tarda pas à lui revenir et acquit même à son égard plus de force que jamais dans les dernières années de sa vie.

L'ordre des avocats de Paris voulut se faire, en quelque sorte, l'interprète de cette réparation, et il appela Gerbier, à l'unanimité des suffrages, aux fonctions de bâtonnier.

On rapporte que le grand orateur, qui dans sa longue carrière avait obtenu de si magnifiques triomphes, avait même été l'objet, dans plus d'une circonstance, de véritables ovations populaires, versa des pleurs en apprenant son élection, et qu'il dit aux députés de l'ordre :

Messieurs, exprimez à mes bien aimés confrères toute ma reconnaissance pour le témoignage glorieux d'estime et de sympathie qu'ils viennent de me donner aujourd'hui. Dites-leur bien que ces larmes, que je ne cherche pas à vous cacher, sont les plus douces que j'ai jamais versées. Mes ennemis m'en ont fait répandre de bien amères; mais celles-ci, mes chers confrères, vont effacer jusqu'à la trace de celles qui ont été, pendant si longtemps, pour mon âme, les épaves d'un supplice que je n'avais point mérité.

Ce fut là le dernier triomphe de Gerbier. Il mourut l'année suivante, en 1788.

D'un autre côté, voici ce que Me Jules Favre, élu en 1860, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, disait du bâtonnat au double point de vue de l'honneur qu'il confère et des devoirs qu'il impose.

Il n'est pas de témoignage plus éminent pour l'avocat qui a consacré son existence au culte de sa profession. Il n'en est pas qui lui soit plus précieux, puisqu'il est la plus haute expression de l'estime et de la confiance de ses confrères. Mais en même temps, il n'en est pas qui oblige davantage. Maintenir d'une main ferme les règles salutaires de notre discipline, diriger vers un but élevé les utiles travaux du stage, prévenir les difficultés et les conflits par un esprit de conciliante modération, suivre d'un œil vigilant les moindres faits qui intéressent notre dignité, défendre nos franchises contre de funestes empiétements, porter résolûment partout où il doit paraître le drapeau de notre ordre et savoir le faire respecter, telle est la tâche que nos traditions imposent à votre bâtonnier. Tâche considérable et de nature à intimider les volontés les plus courageuses. Nul ne saurait se flatter de la remplir dignement; mais le devoir ordonne de s'y appliquer sans hésitation ni réserve, le regard fixé sur les exemples des devanciers (1).

De ces devanciers, on a la liste complète depuis

(1) Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats de Paris, le 3 décembre 1860.

l'année 1708 jusqu'à la suppression de l'ordre par l'Assemblée Constituante en 1790. Le dernier, Tronchet, a laissé un nom bien connu. J'ai lu avec étonnement dans un livre qui ne traite pas, il est vrai, la matière *ex-professo*, « que Tronchet était le seul dans ce cas, que ses « prédécesseurs avaient été sans doute, des avocats *es-« timés*, à l'époque de leur élection, mais qu'il n'est « resté d'eux qu'un nom sans célébrité ». Cependant, il ne faut pas remonter bien haut ni chercher bien longtemps sur la liste dont je parle, pour trouver un autre bâtonnier qui a été plus qu'un « avocat estimé », et dont le nom n'est pas « sans célébrité ». Le prédécesseur immédiat de Tronchet au bâtonnat fut précisément Gerbier, du talent duquel je viens d'esquisser quelques traits, Gerbier, dont la réputation s'étendait non seulement dans toute la France, mais dans l'Europe entière et à qui des consultations étaient journellement demandées de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Espagne et de l'Allemagne ; Gerbier à l'éloquence duquel ont rendu un éclatant hommage tous les écrivains de son temps, Grimm lui-même, cet infatigable dépréciateur ; Gerbier enfin, que, dans des mémoires pleins d'intéressants détails sur les personnages considérables du barreau de ce temps-là, Me Berryer, père, son contemporain, ne balance pas à placer au sommet de l'éloquence judiciaire, parraissant douter qu'il ait jamais eu de rival à aucune époque (1).

Nous ne citerons pas d'autre non que ceux de Gerbier et de Tronchet, parmi les bâtonniers du barreau de Paris depuis l'année 1708 jusqu'en 1790. Mais, par contre, nous donnons ci-après la liste de tous les avocats du même barreau élevés au bâtonnat depuis le rétablissement de l'ordre par décret du 14 décembre 1810.

La date en regard de chaque nom est celle de l'élection ; chaque exercice du bâtonnat comprend une ou deux années judiciaires, c'est-à-dire du mois de novembre au mois de novembre suivant :

Delamalle.	1811
Delacroix-Frainville.	1812-1815

(1) Voir Amédée de Bast : *Origines Judiciaires. P.* 148 et 151

Fournel....................	1816
Bonnet.....................	1817
Archambault	1818-1819
Delahaye..................	1820
Billecoq	1821-1823
Garral....................	1824-1825
Pantin	1826-1827
Thévenin..................	1927-1828
Louis.....................	1819
Dupin aîné................	1830
Mauguin...................	1830-1832
Parquin...................	1833
Phil. Dupin...............	1834-1835
Delangle	1836-1737
Teste.....................	1838
Paillet...................	1839
Marie.....................	1840-1841
Chaix-d'Est-Ange..........	1843-1843
Duvergier.................	1644-1845
Baroche...................	1846-1847
Boinvilliers..............	1848-1849
Gaudry....................	1850-1851
Berryer...................	1852-1853
Bethmont..................	1854-1855
Liouville.................	1856-1857
Plocque...................	1858-1859
Jules Favre...............	1860-1861
Dufaure...................	1872-1863
Desmarets.................	1864-1865

On le voit; un certain nombre des avocats compris dans la liste ci-dessus ont joué — et quelques-uns jouent encore — un rôle important dans les affaires de notre pays ; il nons a donc paru intéressant de taire connaître comment a commencé pour eux, s ur la scène judiciaire, une célébrité, prélude de celle qu'ils devaient acquérir sur la scène politique.

Auguste LAFORET.

(*La fin du chapitre à la livraison prochaine*).

PENSÉES.

—

Nous n'avons pas besoin de nous mettre à genoux pour être petits devant Dieu.

*
* *

Il faut qu'un secret intéresse bien peu pour le garder fidèlement.

*
* *

Il n'y a rien de plus long à faire qu'une maxime courte.

*
* *

Que de ménages seraient heureux, si les intéressés y prenaient un peu plus de peine.

*
* *

Se résigner, c'est prier et c'est la plus fervente des prières.

*
* *

La fierté part du cœur ; c'est un sentiment élevé qui inspire le respect.

L'orgueil part de la tête, c'est l'égarement de sa propre estime ; il n'excite que la pitié.

Que les hommes fiers sont rares ! on ne peut en dire autant des orgueilleux.

*
* *

La haine se contient mieux que le mépris.

*
* *

L'opinion est la reine du monde ; reine singulière qui obéit plus à ses sujets qu'elle ne leur commande.

*
* *

Les gens d'esprit ne reconnaissent pas assez ce qu'ils doivent aux sots.

*
* *

L'oubli de l'offense pour les hommes du monde est souvent un prétexte à la lâcheté.

Le chrétien sincère, seul, sait pardonner.

*
* *

La crédulité justifie les hâbleurs.

Celui qui cherche des consolations n'en a plus besoin. Il faut se consoler soi-même.

*
* *

La pensée, c'est la vie au repos ; et on ne pense que dans son cabinet — ailleurs, la pensée devient action.

*
* *

Le silence pourrait être la modestie des sots ; mais il ne savent pas se taire.

*
* *

Il n'y a de vrai original que celui qui ne s'en doute pas. Dès qu'on veut l'être on ne l'est plus.

*
* *

La réflexion s'applique aux actes, la méditation aux pensées ; on peut donc être un homme réfléchi sans être penseur.

*
* *

La réparation d'une faute est une noble chose ; mieux vaut n'avoir pas réparer.

*
* *

L'homme règne ; la femme gouverne.

*
* *

L'amitié devance l'amour et y survit.

*
* *

De l'affectation au ridicule la pente est bien rapide.

*
* *

L'humilité nous fait gagner auprès de Dieu bien plus qu'elle ne nous fait perdre auprès des hommes.

*
* *

Ni dans l'éloge, ni dans les consolations on ne reçoit jamais tout ce que l'on demande.

*
* *

L'esprit court sur le visage et l'illumine, la bêtise s'y incrute.

*
* *

Chez la femme sur le retour, la grâce est le lierre qui cache les ruines.

Edouard LUCE.

LOGOGRIPHE

Je marche sur trois pieds ; mais, suivant que je pose
En avant le premier,
Ou le dernier,
En moi s'opère une métamorphose.
Au premier cas, mon corps en deux se décompose ;
Et si mon premier pied, de ce corps retranché,
L'abandonne, mon sort et de nouveau changé.

Soit ABC mon nom ; de vous inséparable,
Je m'attache à vos pieds, humble, mais grand coupable.
Soit mon nom CBA ; c'est sur moi que vos pieds
S'attachent, à mon flanc étroitement liés,
Et si je suis CB, vos pieds n'ont rien à faire ;
Mais, de moi, vos deux mains font très bien leur affaire.

ABC je suis dur ; CBA plus encor ;
Et plus encor CB ; — Puis, ô faveur du sort !
Si je cesse, ABC, d'être abaissé, j'y gagne,
A vos lèvres collé, de courir la campagne.

Le fer, pointe ou tranchant, a raison d'ABC ;
Il brise CBA ; mais il reste émoussé
Contre BC. — Le cœur, pour l'humaine misère,
Au contact de BC se corrode, au contraire.

Si ce discours pointu ne vous est importun,
Connaissez maintenant le portrait de chacun.

Sans être végétal, ABC s'enracine ;
Et, sans être froment, il sait donner du son.
Sans être un animal, il a peau sur l'échine.
Il vous tourmente enfin, sans être un noir démon.

CBA n'a jamais de cheveux sur la tête ;
Il ne craint ni le froid, ni le vent, ni le chaud.
Rien de plus sec et dur que de son dos l'arête ;
Et, sans rhume, il peut vivre ayant son pied dans l'eau.

Vieux séducteur, malgré sa constante jaunisse,
Malgré le nombre infini de ses ans,
Et, malgré sa froideur, BC fait maint caprice.
Combien il en est peu que sa cour n'éblouisse !
Mais, si l'on croit les propos médisants,
C'est quelque peu le tort de l'humaine avarice ;
Car, si son corps est lourd, riches sont ses présents.

LES MOTS :

L'un sur.......... appelle les orages ;
L'autre, à.......... le cerf léger ;
L'autre, à son.......... nos avides hommages :
Au p.......... enfin, l'un d'eux nous fait songer.

S. Y.

TABLE

JANVIER.

FÉVRIER.

MARS.

AVRIL.

MAI.

JUIN.

JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

Le Fondateur-Directeur : Auguste Laforet.
Le Secrétaire : H. Matabon. | *Le Secrétaire-adj^t :* Lt de Gavoty.
Le Gérant : J. Mathieu.

MARSEILLE. — TYP. MARIUS OLIVE, RUE SAINTE, 39





